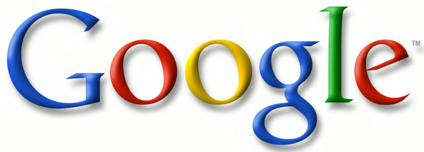


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

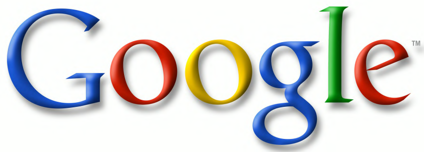
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

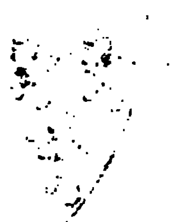
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 816,497

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS





56

ARMORIAL

DE

LA NOBLESSE

DU PÉRIGORD

PAR

A^lfred^ DE FROIDEFOND DE BOULAZAC,

Vice-Président honoraire de la Société historique et archéologique du Périgord.

TOME I.



PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE DE LA DORDOGNE (ANC. DUPONT ET Ce).

1891.

2V
L. 56

CR
1807
.P44
F93
1891
v.1

AVANT-PROPOS

L'ouvrage de M. Matagrin, ayant pour titre : La noblesse du Périgord en 1789, était déjà sous presse, en 1857, lorsque grand nombre de mes amis et compatriotes, et M. Matagrin lui-même, me demandèrent d'y joindre l'Armorial des familles auquel, depuis plusieurs années, je consacrais mes loisirs, sans songer qu'un jour on voudrait bien lui faire les honneurs de l'impression. Ce ne fut pas sans regrets que je cédais à leurs pressantes instances, car le temps qui m'était laissé était insuffisant pour coordonner mes notes héraldiques, historiques et généalogiques ; et je prévoyais de plus que, forcé de me renfermer dans les limites étroites du format adopté, j'aurais, non-seulement à réduire la description des armoiries, mais même à retrancher entièrement des explications dont j'aurais désiré accompagner bon nombre de noms et armes.

Mes prévisions ne me trompèrent pas, et, malgré l'écoulement rapide des deux ouvrages réunis en un seul, l'Armorial de la noblesse du Périgord, publié dans ces conditions, ne me parut pas mériter l'accueil qui lui fut fait ; comprenant toutes ses imperfections, je me suis donc décidé à en faire paraître une nouvelle édition.

Le cadre que j'ai adopté étant plus large, il me sera permis, non-seulement de réparer bien des omissions et de redresser ce qu'il peut y avoir d'incorrect, soit dans les noms, soit dans les armes, mais encore de compléter, par des notices plus ou moins longues, un travail qui n'a été, à proprement dit, qu'une sèche nomenclature, un simple recueil de blasons.

Quoi qu'il en soit, cependant, de ces modifications, de ce remaniement complet de l'Armorial, je n'ai point changé les bases sur lesquelles j'avais fondé mon œuvre, œuvre, je ne crains pas de le dire, éminemment consciencieuse et où toute pensée de lucre fut et est encore complètement étrangère.

Les pages dont j'avais fait précéder l'Armorial serviront donc encore d'Introduction à sa réimpression ; c'est dire assez que le

même esprit de justice et d'impartialité qui me dirigea en 1858, sera encore mon guide. J'ai cru en cela me montrer digne de la confiance dont mes compatriotes m'honorèrent alors et dont ils continuent à me donner, encore aujourd'hui, des preuves non équivoques, les uns par leur empressement à souscrire à la nouvelle édition, les autres en me donnant leur adhésion sans réserve.

Qu'ils me permettent de leur adresser ici, collectivement, l'expression de ma plus vive gratitude.

*Je croirais également manquer au sentiment de la reconnaissance, si je ne remerciais d'une façon toute spéciale mon ami le baron J. de Verneilh-Puyraseau, dont le talent et l'obligeance sont inépuisables, qui, sur un simple désir de ma part, a bien voulu me gratifier d'un charmant dessin que je suis heureux de faire figurer en tête de l'*Armorial.

Ce frontispice, à la fois artistique, héraldique et historique (1), *me paraît être d'un bon augure pour la diffusion d'une œuvre placée sous le patronage précieux de la Société historique et archéologique du Périgord, et soutenue par la bienveillance flatteuse de mes compatriotes.*

---

1 On voit d'abord une porte de ville ou apparaissent les blasons de *Périgueux*, de *Bergerac*, de *Sarlat*, de *Ribérac* et de *Nontron* : un hérault d'armes sort, à cheval, de cette porte, tenant la bannière des *comtes de Périgord*; deux chevaliers le suivent, à cheval, comme lui ; une foule de notables, prêtres, magistrats et bourgeois font la haie sur son passage ; en avant, quatre chevaliers, de diverses époques, portent sur leurs boucliers les armes des quatre premiers barons de Périgord : *Bourdeille*, *Biron*, *Beynac* et *Mareuil*, et, au dernier plan, Saint-Front et Vésone complètent le tableau.

INTRODUCTION

Bien que l'*Armorial de la noblesse du Périgord*, publié en 1858, ait été reproduit, avec quelques additions et corrections, dans le *Hérault d'Armes*, revue illustrée de la noblesse, fondée à Paris en 1861, sous la direction du comte Alfred de Bizemont et de M. Victor Bouton, gérant, il est devenu aujourd'hui fort rare et presque introuvable, et une nouvelle édition est généralement demandée.

Pour répondre aux désirs de mes compatriotes et, en même temps, pour satisfaire à celui que j'ai de leur offrir une œuvre moins imparfaite qu'un *simple Armorial*, j'ai dû me livrer à de nouvelles recherches et, adoptant un cadre plus large que celui dans lequel j'avais été contraint de me renfermer — ainsi que je viens de l'expliquer dans l'*Avant-propos* — j'ai tenté de faire une œuvre à la fois *héraldique* et *généalogique*, œuvre bien difficile et surtout bien délicate quand on veut rester dans la vérité historique.

Je ne me dissimule pas, en effet, qu'en accompagnant de notices chaque armoirie de famille — car je n'ai point la prétention de faire ici des généalogies complètes — c'est néanmoins m'exposer à froisser des amours-propres, à détruire, peut-être, des prétentions mal fondées, ou à élever de fâcheuses contestations.

Quoi qu'il en soit, je ne faillirai pas à la tâche que je me suis imposée, et, de même que dans le plan primitif, je continuerai, guidé par la bonne foi et l'impartialité, à

prendre pour base de mon travail des titres authentiques, des titres sérieux, puisés à des sources que je me ferai toujours un devoir de faire connaître.

Et, d'abord, pour les familles dont les représentants dans l'ordre de la noblesse en 1789, ont été admis au vote des députés aux Etats-Généraux — et ils ne l'ont été qu'après vérification de leurs titres (1) — les procès-verbaux sont là pour justifier de leur qualité à cette date (2), leur droit de prendre place dans l'*Armorial de la noblesse du Périgord* n'est donc point douteux.

Ce droit n'est pas moins légitimement acquis aux familles dont la noblesse, à l'époque du vote, et bien avant était parfaitement avérée ; si elles ne figurent pas dans les procès-verbaux, c'est que leurs membres, absents ou dans les armées, ont négligé de se faire représenter,

---

(1) Des commissaires spéciaux ayant été chargés de vérifier les pouvoirs de chacun, on ne peut pas douter que, dans cette circonstance solennelle, cette vérification n'ait été faite avec le soin le plus rigoureux ; nulle opposition de l'ordre de la Noblesse, jaloux de ses prérogatives, nulle réclamation de l'Administration qui avait à sauvegarder des intérêts fiscaux, nulle protestation de l'opinion publique, si bon juge en matière de noblesse, n'en contestèrent la validité.

(2) Ces procès-verbaux se compléteront, dans l'édition nouvelle, des extraits d'environ trois cent cinquante procurations notariées relatives : à la nomination des Députés aux Etats-Généraux de 1789 ; à la rédaction des cahiers de l'ordre de la Noblesse ; en un mot, à toutes les opérations qui eurent lieu à cette époque mémorable, pièces d'une importance réelle, ne fût-ce qu'au point de vue de la rectification des noms, lesquels ont été reproduits, jusqu'à ce jour, avec toutes leurs défectuosités, soit par M. Amédée Matagrin, dans la *Noblesse du Périgord en 1789* ; soit par MM. Louis de La Roque et Edouard Barthélemy, dans le *Catalogue des Gentilshommes du Périgord* ; soit par moi-même, dans l'*Armorial de la noblesse du Périgord*, en 1858 ; la publication de ces documents inédits, conservés dans nos Archives départementales, est, en outre, au point de vue des titres et des qualifications, d'un grand intérêt pour les familles.

ou qu'ils habitaient, soit momentanément, soit sans esprit de retour, dans une autre province, ou bien qu'ils avaient cessé d'exister ; et parmi ces derniers se trouvent quelques noms dont la noblesse du Périgord et la province s'honorent à juste titre — tels que Beynac, Bertrand de Born, Montaigne, Ranconnet, Salis, Souillac, Vivans, etc.

Il va sans dire que les familles qui, bien avant 89, avaient été maintenues dans leur noblesse (1), soit par des arrêts du Conseil d'Etat, soit par les Commissaires généraux du Conseil, soit par les Cours des Aides, soit par jugements des Commissaires départis dans les généralités du royaume pour la recherche des usurpateurs de noblesse (2), — celles dont les noms figurent dans les

(1) Les déclarations du Roi du 16 mars 1666, — 30 décembre 1656, — 8 février 1661, — 2 mai 1664, et 22 mai 1666 ; les arrêts du Conseil d'Etat du 19 mars, 3 octobre 1667 et 26 mai 1697, exigeaient, pour être *maintenus*, des titres justificatifs de noblesse et filiation noble depuis 1560. Une autre ordonnance du Roi, du 16 janvier 1714, limita la preuve à cent ans, à compter du 30 janvier 1614.

(2) En ce qui concerne les familles *maintenues* dans leur noblesse, il n'a pas dépendu de moi d'en publier, comme pour les votants en 89, le registre complet ; moins heureuse que certaines provinces, la nôtre, dans ses archives, ne possède rien, ou peu de choses, à ce sujet. Toutefois, si mes recherches, dans les dépôts publics en Périgord, ont été à peu près infructueuses, il n'en a pas été de même dans les archives particulières : là, j'ai trouvé des renseignements précieux, des listes de *maintenue*, partielles, il est vrai, mais qui m'ont permis, à l'aide des constatations faites par des généalogistes accrédités, c'est-à-dire ayant un caractère officiel, et, à l'aide surtout d'autres listes que possèdent les archives de Bordeaux — toute la période de 1697 à 1718 — de donner, à quelques exceptions près, le nom de toutes les familles *maintenues*. Pour l'élection de Sarlat, j'ai eu heureusement l'*État général des Gentilshommes maintenus dans leur noblesse*, par M. Pellot, intendant de Guienne, tiré des archives de M. le vicomte de Gérard et imprimé à Sarlat en 1873.

catalogues des gentilshommes, à diverses époques de notre histoire, dans les rôles du ban et arrière-ban, dans les actes de foi et hommage ; celles qui ont fait leurs preuves dans les Chapitres, les Ordres de Chevalerie, les honneurs de la Cour, les Pages de la grande et de la petite écurie, les Etats provinciaux, les Maisons Royales, le service militaire ; — celles qui possèdent des lettres d'anoblissement, de confirmation, de réhabilitation, de reconnaissance et de titres constitutifs de charges attributives de noblesse transmissible, ont incontestablement leur place dans le nobiliaire de la province.

Il en est de même de celles qui, à une époque plus rapprochée de nous, ont payé leur tribut de gloire au pays, soit dans les affaires de l'Etat, soit sur les champs de bataille et à qui la Restauration et les gouvernements qui lui ont succédé ont décerné, pour services rendus, des titres ou lettres de noblesse.

J'ai voulu enfin que toutes les familles en possession de la noblesse fussent mentionnées dans ce Recueil ; mais, à l'exemple de nos pères, qui, en 89, enjoignirent à leurs députés de maintenir l'*Egalité essentielle de la noblesse française*, je n'ai point divisé le corps en plusieurs classes ; que les noms aient traversé les siècles et soient arrivés jusqu'à nous, entourés d'un éclat héréditaire, ou qu'ils aient surgi glorieux, dans ces derniers temps, tous ont leur place, au même titre, dans l'*Armorial*. Chacun y est inscrit, dans son ordre alphabétique, et l'ancienne et la nouvelle noblesse, ainsi confondues, ne font qu'une seule et même famille, ayant également droit aux hommages et à la reconnaissance du pays. Je n'ai pas besoin de dire que l'égalité dans les droits de la

noblesse, égalité écrite dans les cahiers de 89 et proclamée par le gouvernement de Louis XVIII, n'est pas, dans ma pensée, exclusive du prestige qui s'attache aux noms historiques, aux grandes familles, dont l'origine se perd dans la nuit des temps et qui ont illustré la France de générations en générations.

J'ai cru aussi pouvoir introduire dans l'*Armorial* quelques familles, non originaires du Périgord, mais qui, par des alliances, des possessions de terres, des emplois, des dignités, ont acquis, depuis plus ou moins longtemps, le droit de cité dans notre province. J'y fais figurer, ainsi, ceux de nos évêques de Périgueux et de Sarlat, dont j'ai pu me procurer les blasons ; leur qualité seule me dispense de toute autre indication de noblesse. Il est incontestable, du reste, qu'au point de vue historique et archéologique, les armoiries épiscopales ont une très grande importance.

On remarquera que les armoiries que je donne ne sont point timbrées de casques, couronnes ou autres marques distinctives de noblesse (1), c'est que ces marques préjugent le titre, et l'on sait que le titre ne constitue pas la noblesse. Cette observation est de dogme héraldique ; il suffit de se rappeler cette antique devise : *Je ne suis ni Roy, ni prince, ni comte aussy, je suis le Sire de Coucy*

(1) On distinguait autrefois les degrés de noblesse ou de dignités des gentilshommes par la différence dans les couronnes, le métal, la forme et la position des casques sur les écus. Aujourd'hui — et c'est un abus déjà ancien — les casques ne sont plus guère en usage, les couronnes les ont généralement remplacés. Ces marques ne pouvant donc que surcharger mon travail, sans indiquer d'une façon assez sûre la qualité de chacun, j'ai dû m'abstenir d'en surmonter les écussons.

— et cette autre non moins significative : ***Roi ne puis, Prince ne daigne, Rohan je suis*** (1).

J'ajouterai, de plus, que la vérification des titres exi-

---

(1) On se tromperait étrangement, en effet, en attribuant à tous les possesseurs de *Titres* la noblesse d'extraction ; on commettrait également une erreur non moins grande si l'on considérait comme nobles toutes les familles dont les noms sont précédés d'une particule.

Quelques mots suffiront pour démontrer combien sont fausses ces dernières interprétations.

Tout d'abord je dirai que, si la particule appartient généralement à la noblesse, elle n'en est point le cachet ; elle ne l'a jamais été, et l'importance que le vulgaire y attache est relativement récente. Elle indiquait anciennement, et jusqu'à la fin du dernier siècle : ou la possession d'un fief, d'une seigneurie noble ou non noble, ou même tout simplement que l'on était de tel ou tel endroit.

On trouve la particule dans la traduction française du génitif ou de l'ablatif employé par les Latins pour indiquer l'origine ou le lieu d'extraction. Ainsi, au génitif, *Petrus Podii* et *Petrus Asterii* font Pierre *du* Puy et Pierre *de* Saint-Astier, et à l'ablatif Joannes *Bosqueto* et Joannes *Sioraco* font Jean *de* Bousquet et Jean *de* Siorac.

Personne n'ignore que les noms primitifs ne comportaient point de particules ; ils étaient accompagnés de qualifications qui caractérisaient suffisamment la qualité de chacun ; la simple noblesse était désignée par celles de : *Noble, Varlet, Damoiseau, Écuyer, Messire, Chevalier* et autres ; et la noblesse titrée par celles de : *Baron, Vicomte, Comte, Marquis,* etc.

Peu importait, dès lors, que les noms fussent précédés ou suivis de particule.

Mais aux noms primitifs s'ajoutèrent ceux des fiefs, des seigneuries, on disait : N... écuyer, ou chevalier, ou comte, ou seigneur de... De là le grand nombre de particules, lesquelles passèrent souvent, dans beaucoup de familles, devant les noms primitifs, et plus particulièrement depuis que les seigneuries cessèrent d'exister et que la noblesse *non titrée* — et c'était la majeure partie — ne porta plus les qualifications de *Noble*, d'*Écuyer*, de *Chevalier*, etc.

Cet usage de joindre aux noms patronymiques des noms de terre ou de ne prendre que ces derniers seulement — ce qui avait lieu autrefois sans y être autorisé parce que ces adjonctions ne faisaient point présumer un changement d'état, ne donnaient aucun droit aux privilèges nobiliaires, mais servaient uniquement dans les familles à faire reconnaitre les branches entre elles, — cet usage, dis-je, contre lequel

gerait un travail dont l'accomplissement m'eût été des plus difficiles. — Le but principal de l'*Armorial* n'est

---

aucune loi n'était édictée, s'étant propagé et perpétué dans toutes les familles en possession de fiefs, de domaines, ou de terres quelconques, il devait en résulter, au préjudice de la noblesse privée de ses anciennes qualifications, une confusion que la loi de 1858, contre les usurpations de titres et qualifications, est impuissante à faire cesser.

Quand Louis XVIII inscrivit dans la Charte de 1814 : « *L'ancienne noblesse reprend ses titres*, » il entendait par l'ancienne noblesse celle d'avant 1789, et dans le terme générique de *Titres* il comprenait également toutes les *qualifications nobiliaires*.

Néanmoins, les titres seuls furent relevés ; quant aux qualifications, qui voyons-nous, de nos jours, se qualifier de *damoiseau*, *de messire*, *de noble*, *d'écuyer*, *de chevalier*, etc. ? Personne, et cependant il résulte de l'absence de ces marques distinctives, que les noms, ainsi dépouillés, n'ont plus rien qui rappelle aux enfants le passé de leurs pères, rien qui perpétue le souvenir de leurs vertus, de leur talent, de leur courage, de leur service à la patrie.

Déshérités de leur patrimoine d'honneur, faudra-t-il donc que ces familles, pour la plupart plus anciennes que celles à qui la fortune a permis de posséder terres titrées, soient confondues avec ces faux nobles qui, à l'aide d'une particule souvent usurpée — mais, ne le fût-elle pas, est du moins, je le répète, sans portée nobiliaire — se sont glissés frauduleusement dans les rangs de la noblesse et osent aujourd'hui se poser en gens de qualité !

Assurément, la noblesse ne réclame ni les seigneuries, ni les privilèges d'autrefois ; ce que ses pères ont sacrifié au bien public, elle ne le redemande pas, elle se sent assez de force morale pour se passer de ce qui a pu être la récompense de ses services — mais n'en a pas été le mobile ; ce qu'elle désire, c'est de rester elle-même, ce que le temps, les services et les épreuves l'ont faite, heureuse de se recruter de tous les dévoûments, mais se comptant, et fermant ses rangs aux vanités mensongères.

Je viens de rappeler que les droits de la simple noblesse aux qualifications honorifiques étaient les mêmes que ceux de la noblesse *titrée*. — La Charte de 1814 les a, en effet, solennellement proclamés.

Mais, dit-on, les qualifications de *damoiseau*, *de chevalier*, *d'écuyer*, *de messire*, etc., sont surannées, et il serait ridicule de les faire revivre. Si cela est vrai — et l'absence de ces qualifications dans tous actes privés et publics autorise à le croire — une nouvelle qualification, quelle qu'elle fût, donnée exclusivement à la simple noblesse, aurait été un acte de toute équité, car en réparant un oubli immérité,

pas du reste d'établir les *Titres*, mais bien la *Noblesse* — leur prix n'est pas moins grand à mes yeux, qu'on ne

---

une injustice commise par les gouvernements qui se sont succédé depuis la première moitié de ce siècle jusqu'à nos jours, cette mesure aurait eu ce double résultat, et de faire cesser toute confusion entre la noblesse *qualifiée* avant 1789 et cette aristocratie interlope à qui la particule *seule* tient lieu de parchemins, et de détruire ce préjugé enraciné dans l'esprit du vulgaire abusé : *Que la particule est le cachet, le signe distinctif de la noblesse.*

— Après avoir dit que le *Titre* ne faisait pas le gentilhomme et que la *particule* n'était pas davantage le signe distinctif de noblesse, je crois qu'il importe d'ajouter à ces deux vérités incontestables que l'*armoirie* sans le *timbre*, c'est-à-dire non surmontée de casque ou couronne, n'était pas non plus la marque caractéristique de la noblesse. Toute personne, en effet, pouvait porter des armoiries, mais à la noblesse seule appartenait le droit de *timbre héraldique.*

Cependant on serait porté tout d'abord à croire *nobles*, bien qu'aucun timbre ne les surmonte, tous les blasons enregistrés dans l'*Armorial général de France* ordonné par Louis XIV et exécuté sous la direction de d'Hozier ; mais il suffit de parcourir cet immense Recueil où sont réunis : Sceaux de villes et de communautés, armes de gentilshommes d'épée et de robe, et où figurent également celles de grands et de simples bourgeois, de gros et de petits marchands — cette dernière catégorie, pour la province seule du Périgord, compte environ soixante noms — pour être bientôt désabusé.

Pourrait-on croire, en effet, que ces soixante marchands, parce qu'ils avaient reçu de d'Hozier ou de ses commis des armoiries moyennant vingt francs, — c'était le tarif fixé pour les personnes, il était plus élevé pour les villes et communautés (1), — eussent le droit, par le seul fait de leur enregistrement dans le grand *Armorial*, de timbrer leur écu de casque, couronne ou autre marque distinctive de noblesse et de se confondre ainsi avec les gens de qualité ? Non, évidemment. — Leurs armoiries, si elles étaient des *marques d'honneur*, n'étaient point considérées — et ne peuvent l'être davantage aujourd'hui — comme *preuve* de noblesse ; et cela est si vrai, que pas un des noms inscrits avec les qualifications de *marchands*, — je pourrais faire la même observation pour celle de *simple* bourgeois, — ne se retrouve

---

(1) Pour le simple blason, 20 fr. ; pour celui qui comportait une fleur de lis d'or au champ d'azur, 25 fr. ; pour celui des couvents et corporations, etc., 30 fr. ; et pour celui des villes, 50 fr.

s'y méprenne pas ! Je ne prétends les ôter à personne, pas plus que je ne me crois le droit de les accorder à la

---

parmi ceux des *votants* dans l'ordre de la noblesse en 1789. Qu'on se rappelle, du reste, l'Édit Royal de 1696, il ne laisse aucun doute à cet égard.

— Après avoir dit que les brevets d'enregistrement vaudront *lettres d'armoiries*, le Roi ajoute : « Dispensons d'en obtenir d'autres sans cependant que ces brevets puissent en aucun cas être tirés à conséquence comme *preuves de noblesse*. »

— Je crois que cette double note suffit pour établir que la noblesse était indépendante des *titres*, que la *particule* n'était pas la marque distinctive de la noblesse, pas plus que l'absence de ce signe devant les noms n'entraînait l'idée de *roture*, et que l'armoirie sans le *timbre héraldique* ne constituait pas la noblesse. Mais il me reste encore à constater que le grand *Armorial* de d'Hozier, malgré son titre d'*Armorial général de France*, est loin de contenir *toutes* les familles composant l'ordre de la noblesse.

Il est facile, en effet, de dresser dans chaque province une liste de noms qui n'y figurent pas, bien qu'ils fussent incontestablement qualifiés antérieurement à la confection du dit *Armorial*, bien qu'ils fussent inscrits, pour la plupart, parmi ceux des familles *maintenues*, bien qu'ils se retrouvent, plus tard, dans la liste des *votants* en 89 ; je ne crains pas d'exagérer en portant à plus de *cent*, dans la province seule du Périgord, les familles omises, omissions regrettables, mais qui s'expliquent suffisamment, quand on sait que le grand *Armorial* fut livré aux soins — je pourrais dire à l'arbitraire — de traitants qui firent une véritable spéculation, une œuvre purement fiscale d'une mesure qui cependant, d'après l'Édit de Louis XIV, devait *retrancher les abus qui s'étaient glissés dans le port des armoiries et prévenir ceux qui pourraient s'y introduire dans la suite*, et quand on sait, en outre, l'opposition que rencontra dans le corps de la noblesse cette mesure dont l'exécution en dénaturait complètement, à ses yeux, la portée morale.

On sait que l'entreprise produisit au fisc, déduction faite de tous les frais et bénéfices accordés aux *traitants* et aux officiers commis au recouvrement, une somme ronde de *sept millions*.

Parmi les familles qui refusèrent de soumettre leur blason à une révision faite dans ces conditions, il est important de fare remarquer que plusieurs furent inscrites d'office, parfois avec leurs noms inexactement écrits et souvent avec des armes tronquées — quand elles n'étaient pas toutes nouvelles et parfois grotesques. — Et cependant ces familles n'en furent pas moins poursuivies pour le droit d'inscrip-

légère (1) ; c'est la plus grande preuve de respect que je puisse manifester pour les familles vraiment qualifiées. Elles n'ont pas besoin de mon *Armorial*, la notoriété publique leur suffit.

De ce qu'une famille ne se trouvera pas dans ce Recueil, il ne faudra pas en conclure qu'elle en a été exclue parce qu'elle n'était pas noble, cela prouvera uniquement que les documents m'ont manqué, ou que ceux qui m'ont été fournis ne m'ont pas suffisamment autorisé à l'y placer.

Le principal mérite d'une publication de cette nature. faite à une époque où les tribunaux peuvent être appelés à appliquer la loi contre les usurpateurs de titres et qualifications nobiliaires, — usurpations scandaleuses, en effet, et qui tend, évidemment, à la destruction de la noblesse, — était d'être *vraie* et par conséquent *utile*. Aussi je me suis livré, dans ce but, aux recherches les plus minutieuses, j'ai puisé dans des armoriaux sans

---

tion ou l'amende à payer. Quant à celles qui y échappèrent, elles furent privées de voir figurer leurs noms et armes dans le *Grand Armorial*.

Quoi qu'il en soit, faisant abstraction des inexactitudes et des omissions nombreuses que je viens de signaler, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'*Armorial général de France* n'en a pas moins, par son caractère officiel, une grande importance au point de vue héraldique, historique et généalogique.

(1) Les titres et qualifications dont sont accompagnés les noms des électeurs qui donnèrent ou reçurent des procurations pour prendre part aux opérations électorales de 1789, seront du reste reproduits par moi avec une scrupuleuse exactitude. (Voir aux procurations de la page 60 à la page 188) ; de même que le vote en 89 a sanctionné incontestablement l'état des familles — *la Noblesse* — il a également consacré les *titres et qualifications*, et par conséquent, le droit et le devoir pour les descendants de les faire revivre.

nombre, dans les greffes, dans les archives (1), les bibliothèques publiques et particulières, et j'ai compulsé, avec la plus scrupuleuse attention, les papiers d'un grand nombre de familles. Malgré toutes ces recherches, les documents m'ont souvent manqué.

Dès lors, pour rester dans la vérité, j'ai dû ne pas sortir du cadre dans lequel la prudence m'a prescrit de me renfermer : ne pas méconnaître la règle absolue que je m'étais imposée, de ne publier que les noms et armes des familles dont la noblesse était prouvée par titres authentiques, tels que les exigeaient les

(1) Dans la première édition, je plaçais ici la note suivante : « Puisque je trouve l'occasion de parler des archives de Périgueux, qu'il me soit permis de signaler à l'autorité compétente le déplorable état dans lequel se trouvent celles que contient le greffe de notre ville. Il est dans les combles du palais de justice un grenier décoré, je crois, du titre de *Salle des Archives*, où sont enfermés pêle-mêle de nombreuses liasses de papiers, parmi lesquels peuvent se trouver les titres les plus précieux. Ces pièces, abandonnées depuis longtemps à la poussière et à l'humidité, sont déjà ou seront inévitablement perdues. Il serait donc important, pour empêcher la destruction complète de ces documents, d'aviser sans retard et d'en ordonner au plus tôt le classement. »

Cet appel que je faisais en 1858 fut enfin entendu ; un des premiers soins de M. Villepelet, nommé en 1867 archiviste du département de la Dordogne, fut non seulement de faire transporter dans le nouveau local de la Préfecture destiné aux archives toutes les pièces signalées dans la note ci-dessus, mais d'en faire l'inventaire sommaire, dont il envoie tous les ans un fascicule imprimé au Ministre de l'intérieur.

Par son travail assidu, consciencieux et intelligent, par les soins qu'il met à amasser chaque jour de précieux matériaux pour l'histoire de notre province, M. Villepelet a déjà tous droits à la reconnaissance du pays ; inutile d'ajouter que, par son affabilité et l'exquise complaisance qu'il met toujours à faciliter les familles dans les recherches qu'elles désirent faire, il s'est acquis de plus toutes les sympathies, et, je crois être ici l'interprète fidèle du sentiment de mes compatriotes, en disant que tous sont heureux de penser que notre savant archiviste qui, par son mariage, tient à plusieurs vieilles familles périgourdines, a adopté définitivement le Périgord comme son propre pays.

anciennes Ordonnances, ou constatées du moins, soit par des généalogistes accrédités, soit par la notoriété publique ; de faire, en un mot, une œuvre historique, sérieuse, impartiale, et non une œuvre de complaisance.

Au blason des familles, j'ai ajouté les armes de France qui, accompagnées de quelques armoiries ou sceaux des principales villes du Périgord, et suivies de notes héraldiques et historiques, formeront comme le frontispice obligé de l'*Armorial* (1).

En publiant cette nouvelle édition, mon ambition serait satisfaite si je pouvais me dire que j'ai doté ma province d'une œuvre qui, malgré son imperfection, ne sera pas sans quelque intérêt pour mes compatriotes, et sans utilité pour ceux qui, plus autorisés que moi, se livreront à l'étude historique et généalogique des familles périgourdines.

ALFRED DE FROIDEFOND DE BOULAZAC.

---

(1) L'armoirie est comme le cachet du berceau, et, à ce titre, c'est le meilleur jalon historique pour retrouver, ainsi que je l'ai fait moi-même dans le courant de cette publication, la trace perdue des noms primitifs changés ou modifiés par des noms de terre ou la division des branches, et, à ce propos, j'ajouterai qu'il est à regretter que chaque famille noble ou non noble n'ait pas son blason propre ; transmis aux descendants, il servirait de preuves pour rattacher des branches dispersées et établir ainsi des droits à des successions qui, à défaut de cette constatation, se sont souvent perdues.



ARMES DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Le noble écu de France devait naturellement occuper la première place dans un Recueil où figure toute la Noblesse de notre vieille province. François Ier, lorsqu'il tint son lit de justice, le 30 novembre 1517, ne réclama-t-il pas l'honneur de se dire *gentilhomme* entre tous les gentilshommes? *Primus inter pares;* et le bon roi Henri IV qui répétait également, à l'ouverture des états, à Rouen, en 1596 : « Cette qualité est le plus beau titre que Nous possédions » , n'était-il pas en outre possesseur du Comté du Périgord? doubles motifs qui expliquent la réunion, en un seul écusson, des armes de France et de Navarre que j'ai placées en tête de l'*Armorial du Périgord.*

Description héraldique de ce double sceau :

Parti, au 1, d'azur à trois fleurs de lis d'or, qui est de France ; au 2, de gueules aux chaînes d'or posées en orle, en croix et en sautoir, qui est de Navarre.

L'écu, timbré d'un casque ouvert de front orné de ses lambrequins et surmonté de la couronne royale, est entouré des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

Sceau de la ville de Périgueux.

Description de celui dont notre municipalité timbre ses imprimés depuis 1829.

Ecartelé, aux 1 et 4, de gueules à deux tours couvertes et girouettées, liées par un entremur donjonné et crénelé, avec porte à la herse abaissée, le tout maçonné de sable, posé sur un champagne de sinople ; entre les deux tours, au-dessus du donjon, une fleur de lis,

qui est de Périgueux ; aux 2 et 3 d'or à l'aigle antique de sable au vol abaissé, qui est de la Cité.

Timbre : *Couronne comtale* — et non *murale*, comme les villes ordinaires — pour constater que Périgueux était une seigneurie noble, un fief de dignité, indépendant des comtes de la province, ne relevant que du Roi, ainsi que l'indique la fleur de lis mise au chef de l'écu.

Devise : *Fortitudo mea civium fides.*

Les branches de palmier et d'olivier qui entourent l'écu ne semblent-elles pas là comme le symbole de la paix conclue entre la ville et la Cité ?

L'administration municipale de 1829, en réunissant dans un seul écusson les sceaux de Périgueux et de la Cité, voulut rappeler, par l'adjonction de l'aigle romaine, notre ancien municipe, et c'est dans cette pensée toute patriotique qu'elle adopta un sceau à plusieurs quartiers. Mais la forme de l'écartelé — plus propre cependant aux armoiries des familles qu'aux sceaux des villes — ayant été choisie, on se demande pourquoi chacun des quartiers n'a pas été utilisé pour en faire un sceau plus complètement historique ; par exemple, celui dont le dessin figure au n° 2 de la planche qui précède, n'eût-il pas mieux rempli le but que l'on voulait atteindre ?

Qu'il me soit permis d'en donner ici la description :

Ecartelé, au 1, d'azur au sergent d'armes (1) tenant l'épée et le bouclier sur lequel est une croix, symbole à la fois de noblesse et du caractère militaire et religieux des habitants de Périgueux (2) ; au 2, losangé — chaque losange contenant une quarte feuille — à un évêque assis, *in cathedrâ*, — évidemment saint Front — bénissant et foulant aux pieds le dragon, dans la gueule duquel il enfonce sa crosse ; — contre-sceau qui rappelle le triomphe du christianisme sur l'idolâtrie ; — au 3 d'or à l'aigle antique de sable ; — souvenir de l'ancien municipe romain ; — au 4, d'azur, à cinq annelets d'argent, en croix, lesquels, d'après l'opinion émise par le Père Dupuy, l'abbé de Lespine,

---

(1) Les sergents d'armes (*servientes armorum*) institués par Philippe-Auguste, pour la garde de sa personne, étaient gentilshommes et combattirent vaillamment à Bouvines.

(2) Le Puy-Saint-Front — aujourd'hui Périgueux — en faisait usage dès 1188.

MM. de Mourcin, Félix de Verneilh et autres, figurent les cinq coupoles de notre église byzantine (1) — et sur le tout, les armes propres de Périgueux (2).

Sceau de la ville de Sarlat.

De gueules, à la salamandre couronnée d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis du second émail.

Devise : *Fidelis Deo et Regi.*

Un S majuscule, au chef chargé de trois fleurs de lis, composait avant le XVI[e] siècle, le sceau municipal de la ville de Sarlat.

On est porté à croire que l'adoption de la *Salamandre* n'est qu'une transformation de la lettre S, initiale du nom de Sarlat ; et, en effet, par sa forme, cette lettre rendait la chose facile. C'est ainsi qu'en conservant le souvenir de son ancien blason, la ville de Sarlat a dû tenir à honneur de transformer ses armes primitives en une Salamandre, pièce qui, sous François I[er], fut en si grande faveur, que les sculpteurs de cette brillante époque de la Renaissance en firent un ornement qui se voit encore sur un grand nombre de monuments.

(1) M. Galy, notre savant et regretté directeur du Musée départemental, ne partage pas cette opinion, — pas plus que notre distingué numismate M. Lespinas, — il n'y voit que le type monétaire de la ville ; mais l'auteur de l'architecture byzantine en France, M. Félix de Verneilh, fait observer que ce n'est pas par hasard que toutes les monnaies périgourdines et surtout le sceau du Chapitre de Saint-Front, représentent le trait le plus saillant de notre église byzantine ; et il ajoute : évidemment, c'étaient les armoiries anciennes de l'abbaye de Saint-Front.

(2) Pour qui connaît le langage du blason, il y a, dans ces sceaux réunis, toute l'histoire civile, religieuse et militaire de la ville de Périgueux. (Voir pour plus amples détails : dans la *Liste des maires de la ville et Cité de Périgueux*, imprimée en 1873 ; dans le *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord. — *Armoiries réunies* desdites Ville et Cité, — et mieux encore dans la *Sigillographie du Périgord*, par M. Ph. de Bosredon.

Sceau de la ville de Bergerac.

Parti, au 1, d'azur semé de fleurs de lis d'or, qui est de France ; au 2, de gueules (plus anciennement d'azur) au dragon ailé d'or, qui est de Bergerac.

Les armes de France du premier parti furent substituées à celles des seigneurs de Bergerac en 1339, époque où, par un échange avec Roger Bernard, comte de Périgord, et le roi de France, cette ville fut élevée au rang de fief immédiat de la couronne.

Le dragon qui meuble le second parti rappelle l'animal monstrueux dont saint Front, premier apôtre du Périgord, délivra le pays — l'idolâtrie vaincue par le christianisme. Ce sceau est énoncé ainsi dans la Charte des *coutumes de Bergerac* à la date de 1322 : *Quod in sigillo consulatus, arma dictæ villæ, Draco insculpentur*. Le vicomte de Gourgues exprime l'opinion qu'il doit remonter à l'origine de la Commune, vers 1250.

Quoi qu'il en soit, n'admettant que la date de 1322 de la Charte des Communes, cette origine me parait très respectable.

Cette opinion, controversée par M. Léon Dessalles, alors archiviste du département, lequel voulait que l'on vit dans le sceau de Bergerac contrairement à la tradition, un griffon au lieu d'un dragon, me suggéra, dans le temps, quelques observations qui firent suite à un travail publié par le comte de Larmandie, dans l'*Echo de Vésone*, du mois de février 1865, sous le titre de : *Examen de la Notice de M. Dessalles*.

Mes observations étant depuis restées sans réponse, je dus croire qu'elles avaient été acceptées comme l'expression de la vérité ; grande a donc été ma surprise en parcourant l'*Histoire du Périgord* œuvre posthume de M. Dessalles, publiée en 1885, c'est-à-dire vingt ans après, de trouver, en note du deuxième volume, page 153, la reproduction textuelle de ses mêmes appréciations et cette conclusion formelle : « Je persiste à dire que les armes primitives de Bergerac étaient un griffon et non pas un dragon. »

Les raisons qui m'avaient fait différer d'opinion avec M. Dessalles subsistant donc aujourd'hui, comme en 1865, il me parait à propos de les rappeler ici, dans les mêmes termes que contenait alors ma note à M. de Larmandie.

Voici ce que je disais :

« La tradition qui nous donne saint Front comme apôtre et premier évêque
» du Périgord remonte à la plus haute antiquité. Parvenue jusqu'à nous,
» revêtue de tous les caractères de la vérité, cette tradition est en grande
» vénération dans notre province et acceptée unanimement.

» Saint Front admis comme apôtre, le fait du miracle qui lui est attribué sur
» les bords de la Dordogne près Lalinde (le dragon vaincu par la puissance de
» la croix) s'explique naturellement — les miracles ne sont-ils pas, en effet,
» essentiellement liés à l'établissement du christianisme !

» Mais M. Dessalles repousse et l'apostolat et le miracle de saint Front ; de
» là ses efforts incessants pour détruire tout ce qui tend à fortifier la tradition.
» Sans doute ses tentatives sont sans force devant l'attestation des siècles ;
» sans doute elles se brisent contre les faits, les monuments, les textes, comme
» les dents du serpent de la fable sur la lime d'acier ; mais enfin elles se sont
» produites, sous tant de formes, dans les journaux, dans les brochures, qu'il
» a bien fallu, en raison de l'influence que M. Dessalles, comme archiviste du
» département, pouvait exercer sur l'opinion, démontrer la faiblesse de son ar-
» gumentation et prouver que ses appréciations personnelles n'avaient aucune
» base solide.

» C'est ce qu'ont fait MM. l'abbé Dion, l'abbé Pergot, le *Journal de Bergerac*
» et, en dernier lieu, M. le vicomte de Gourgues. Réduire à néant la thèse que
» soutient M. Dessalles était une tâche facile pour des écrivains dont le talent
» était stimulé par une sainte croyance, et d'autant plus facile, qu'il faut des
» preuves pour détruire une tradition de plus de dix-huit siècles, et que les
» preuves ont manqué complètement à M. Dessalles.

» De la négation de saint Front comme apôtre découle naturellement cette
» conséquence que le miracle de Lalinde n'a pas eu lieu ; donc, suivant M. Des-
» salles, c'est à tort que l'on verrait dans le sceau de la ville de Bergerac le
» souvenir du monstre vaincu ; ce n'est plus le dragon, emblême du triomphe
» du christianisme sur l'idolâtrie, du bien sur le mal, c'est tout simplement un
» griffon.

» M. Dessalles appuie cette assertion sur un inventaire de la Jurade, de
» 1375, de Bergerac, où est mentionné un *grio*, mot qu'il traduit par griffon.

» On lui oppose bien une date antérieure de 63 ans au livre de la Jurade,
» un acte de 1322 ; mais cet acte qui est la Charte des Coutumes de Bergerac,
» c'est-à-dire l'acte le plus solennel pour la ville (lettres patentes de Charles-
» le-Bel), M. Dessalles le repousse dans la partie qui contient la déclaration
» des armoiries, le but de la Charte n'étant pas, dit-il, d'établir le sceau de la
» ville, d'où il conclut que ce paragraphe, n'étant là qu'un accessoire *sans*
» *importance*, la traduction en a été laissée à la fantaisie d'un mandataire sans
» doute peu apte à traduire.

» Le sceau est énoncé à la Charte : *Quod in sigillo consulatus, arma dictæ*
» *villæ, scilicet draco insculpentur.*

» Mais qu'importent les termes formels de cette énonciation ! Ce paragraphe
» contrarie le système de M. Dessalles, il ne doit pas être pris au sérieux.

» Cependant cette Charte de 1322 va être présentée de nouveau en 1368 à la
» sanction du Prince Edouard de Galles, dit le Prince Noir ; sans doute l'ar-
» ticle sera rayé et le dragon sera remplacé par le griffon ! Nullement. Dans

» la nouvelle confirmation de la Charte communale, l'énonciation du sceau » reste en 1368 ce qu'elle était en 1322. C'est toujours le *draco*. Pourquoi » s'étonner que ce paragraphe passe encore inaperçu? M. Dessalles n'a-t-il pas » dit que le but de la Charte n'était pas d'établir le sceau ? Quoi ! ce serait » lorsque les villes, constituées en communes, faisaient inscrire dans des » Chartes, que sanctionnaient les rois, leurs statuts et coutumes, lorsqu'elles » avaient comme marque de leur affranchissement, un beffroi, un sceau, le » *sigillum commune*, ce signe qui à lui seul constatait l'existence civile, poli- » tique, judiciaire et religieuse des villes, que celle de Bergerac aurait été si » peu soucieuse de son blason qu'elle se serait, par exception aux villes libres, » laissé octroyer par deux fois un sceau autre que celui qu'elle s'était choisi, » qu'elle possédait, est-il dit dans la Charte de toute ancienneté — il est cer- » tain, en effet, qu'elle faisait usage de sceau dès l'année 1255. — Non, cela » n'est pas possible et ne peut être admis par ceux qui jugent sans parti-pris.

» Le sceau représentant le dragon aura toujours, malgré l'opinion contraire » de M. Dessalles, sa grande signification. C'est une page éloquente de notre » histoire locale que nous ne déchirerons pas ; nous la respecterons, nous qui » ne nions pas l'apostolat de saint Front, nous qui ne faisons pas litière des » traditions populaires.

» Les armoiries en général et les sceaux des villes en particulier ont, à nos » yeux, une valeur historique immense. Elles ont les unes et les autres, pour » la plupart, une noble et sainte origine Et les armes de la ville de Bergerac » sont de ce nombre.

» Donc, loin de délivrer, comme M. Dessalles n'hésite pas à le faire, un brevet » d'incapacité au traducteur de la Charte de 1322, nous continuerons à prendre » au sérieux le sceau de Bergerac énoncé à la Charte de Charles-le-Bel, Charte » confirmée dans tous ses articles par le Prince Noir.

» Du reste, si nous voyons dans le *draco* la figure représentant le mal — » l'idolâtrie vaincue par le christianisme — dans le *grio*, ne peut-on pas y voir » également la même pensée commémorative ? Entre le griffon et le dragon, la » différence, dit M. Dessalles, n'est pas sensible pour tout le monde. Pourquoi » donc MM. du consulat, en 1375, auraient-ils été plus clairvoyants qu'on ne » l'est de nos jours ?

» Et si le *grio* en langue romane et le *draco* en langue latine ont le même » sens, ainsi que l'établissent plusieurs étymologistes, il n'y a pas de contra- » diction entre le *grio* du livre de la Jurade de 1375 et le *draco* de la Charte » de 1322 ; c'est toujours l'animal monstrueux, fantastique dont saint Front » délivra le pays. C'est le dragon. . . . .

. . . .

» M. Dessalles objecte que le dragon, dans le sceau de Bergerac, ne repré- » sente pas posé en pal l'emblème du bien sur le mal ; il faudrait, dit-il, qu'il » fût rampant. — Rampant, dans le langage héraldique, s'emploie pour les » animaux posés droits. Mais M. Dessalles, qui nous a prévenu qu'il était peu » fort en blason, donne ici au mot rampant le sens grammatical ; et, en effet, il » cite à l'appui de son opinion le contre-sceau de Périgueux, où saint Front » foule aux pieds le dragon. Là, dit-il, le dragon est évidemment un symbole ; » mais M. Dessalles oublie que le texte de 1322 se tait complètement sur la » position du dragon. Il y est dit tout simplement : *Quod in sigillo consula-* » *tus, arma dictæ villæ, scilicet draco, insculpentur.*

» D'après cette énonciation, l'artiste chargé de reproduire ces armes n'ayant » pas sous les yeux un sceau ancien — il n'en existait pas — a dû donner au » dragon son attitude la plus ordinaire en blason, celle, du reste, qui lui était » indiquée par la forme allongée de l'écu mi-parti ; c'est ce qu'il a fait sans » que lui, ni le maire, ni les consuls, aient pu prévoir qu'à quelques siècles de » là on induirait de la position horizontale ou perpendiculaire du dragon, que » l'une était un symbole et l'autre une pièce de l'écu et rien de plus.

» Nous avons dit plus haut que les villes adoptaient, en signe d'affranchisse- » ment, un sceau ; mais est-ce un signe d'affranchissement, que de s'affubler » de la livrée d'un maître ? M. Dessalles aura beau enrichir cette livrée, donner » à la ville de Bergerac, au lieu de deux pattes de griffon des Rudel, un griffon » tout entier, ce griffon, emprunté dans la pensée de M. Dessalles aux armes » des seigneurs de Bergerac, n'en sera pas moins un signe de dépendance, et » ce n'est pas là le souvenir que les villes tenaient à honneur de conserver » dans leur sceau.

» De tout ce qui précède, il résulte que le dragon de Bergerac a sa raison » d'être, mais qu'il n'en est pas de même du griffon.

» Quelle que puisse être l'influence de l'archiviste du département, son ju- » gement sur saint Front, basé sur des hypothèses, ne prévaudra pas contre » une tradition qui, ainsi que nous l'avons dit en commençant, est attestée » par les siècles et affirmée dans les textes, les monuments, les faits.

» Le Périgord considèrera donc toujours saint Front comme le premier » apôtre de la province, et nous croyons pouvoir affirmer également, que la » ville de Bergerac ne changera pas, en un griffon sans signification, son » dragon légendaire. »

Sceau de la ville de Nontron.

D'azur à une tour crénelée d'argent maçonnée de sable, accompagnée de deux fleurs de lis d'or, l'une à dextre, l'autre à senestre.

Si quelques personnes ont eu la pensée que la ville de Nontron, en adoptant pour son blason une tour, a emprunté cette pièce aux armes des Pompadour marquis de Laurière dont un des membres était, en effet, vers le milieu du XVII[e] siècle, baron de Nontron, sénéchal et gouverneur du Périgord, on ne voit généralement dans cette adoption, qu'un souvenir de l'antique forteresse de Nontron, laquelle, disent les historiens, remonte à l'époque de l'invasion des Francs, et avait, par sa position sur un mamelon d'une hauteur de 50 mètres environ, une véritable importance au point de vue militaire (1).

(1) Le baron de Verneilh-Puyraseau ne croit pas que la ville de Nontron eût des armoiries avant la confection du *Grand Armorial de France* ordonnée par Louis XIV ; elles seraient, comme tant d'autres, ajoute notre érudit et aimable compatriote, de la composition de M. d'Hozier.

Sceau de la ville de Ribérac.

D'or à trois fasces de sinople, et un sautoir d'argent (ou croix de Saint-André) brochant sur le tout, chargé en cœur d'une étoile d'azur.

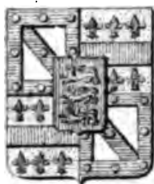
Devise : *In stella fides.*

C'est ainsi que ces armes sont décrites dans le *Grand Armorial de France* dressé en exécution de l'édit de novembre 1696. Ont-elles une origine antérieure à la confection de ce grand travail de d'Hozier? On n'oserait l'affirmer, quand on voit surtout que la ville de Ribérac en a fait, sans modification, son sceau municipal.



ARMOIRIES DES FAMILLES

1



D'ABZAC, de *la Douze*, de Mayac, de Cazenac, de *Campagnac*, de la Serre, de *Falgueyrac*, de Chanloubet, de *Montastruc*, de Reilhac, de Barrière, de Lastours, de Bigaroque, de la Feuillade, etc. (1).

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, d'argent à la bande et à la bordure d'azur chargée de neuf besants d'or posés 3, 3 et 3, qui est d'Abzac ; aux 2 et 3, d'or à la fasce de gueules, accompagnée de six fleurs de lis d'azur, trois en chef et trois en pointe, qui est de Barrière, sur le tout de gueules à trois léopards d'or (2).

Cimier : Une reine de Chypre issant d'une couronne ducale.

Supports : Deux gantes à têtes de femme portant sur leurs ailes les armes réunies d'Abzac et Barrière.

La qualification de chevalier banneret donnée par les généalogistes aux premiers sujets de la maison d'Abzac ; le grand nombre de terres titrées qu'elle a possédées, les positions éminentes qu'elle n'a cessé d'occuper dans l'armée et dans l'Église ; les brillantes alliances qu'elle a contractées dans tous les temps ; tout ce qui constitue, en un mot, une haute noblesse lui donnerait, si l'ordre alphabétique adopté dans ce recueil nobiliaire ne lui assignait la première place, le droit de revendiquer l'honneur de l'y occuper.

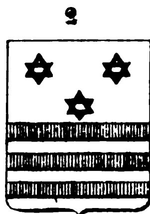
Je ne pouvais donc plus heureusement commencer ma nomenclature périgourdine.

Après ce simple exposé, il me paraît superflu de rappeler que la noblesse d'extraction de cette famille a été constatée à toutes les époques, non seulement par des *Maintenues ;* par le vote aux États généraux de 1789, notamment à Périgueux, à Saintes, à Angoulême et à Agen, où se voient plusieurs de ses membres qualifiés marquis, comtes, vicomtes, etc.; par son admission aux honneurs de la Cour ; et, mieux encore, par l'inscription au musée de Versailles (salle des Croisades), des nom et armes des d'Abzac.

---

(1) Pour toutes ces seigneuries en Périgord, voir le Dict. topog. du vicomte de Gourgues.

(2) La tradition d'une origine Galloise, dit Moréri, peut avoir occasionné l'adoption des *trois léopards*, mais il est probable que la maison d'Abzac les a ajoutées à ses armes uniquement parce qu'elle possédait de grandes terres mouvantes du duché de Guienne.



ACHARD (ou des Achards), de Joumard, de Sufferte, de la Double, de Léger, de Fongrenon, de la Brangelie, des Houlmes, de Maspoitevin, en partie de Saint-Méard-de-Dronne, de Salleboeuf, d'Argence, etc. (1).

Armes : D'argent à trois fasces abaissées de gueules, surmontées de trois doubles deltas de sable entrelacés l'une dans l'autre—*alias :* écartelé aux 1 et 4 d'azur à trois étoiles d'or, qui est d'Achard ; aux 2 et 3 d'azur à trois besants ; — *alias :* annelets, qui est de Joumard.

Le nom primitif est Achard, celui de Joumard y a été incorporé par suite d'une substitution, en date du 20 décembre 1440, d'Audoin Joumard, seigneur de Sufferte, lequel donna tous ses biens à sa sœur Jeanne, femme de Jacques Achard, à la condition que son neveu et filleul, Audoin Achard, qui épousa en 1450 Jeanne Joubert (ou Jaubert) des Allemans, fille de Bernard Joubert, damoiseau, seigneur de Montagrier, d'Allemans et de Montardy, prendrait les nom et armes de Joumard.

En vertu d'une seconde substitution du commencement du XVII[e] siècle, une autre branche, dont Gascard Joumard des Achards, allié en 1608 à Gabrielle Tison d'Argence fut le chef, a ajouté à ses armes celles de Tison d'Argence qui sont :

D'or à deux lions passant l'un sur l'autre de gueules, en chef un lambel de trois pendants de même.

Dans le *Grand Armorial de France* (registre de Périgueux), sous le nom de Henri Joumard des Achards, chevalier, seigneur de la Brangelie, les armes sont :

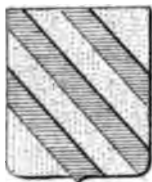
Bandé d'argent et d'azur de six pièces.

Cette famille, maintenue dans sa noblesse, figure parmi les votants dans l'Ordre de la noblesse aux Etats-Généraux de 1789, à Périgueux et à Angoulême.

---

(1) Voir également, pour les seigneuries, le Dict. topog. du vicomte de Gourgues.

3



ADHÉMARD, du Saulx, du Perrier, du Mayné, de Paleyrac, etc.

ARMES : D'or à trois bandes d'azur, d'après Courcelles : d'azur à trois bandes d'or — *alias :* trois fasces ondées d'argent (1).

Dans les catalogues des gentilshommes qui ont fait leurs preuvès devant les généalogistes du roi, pour être admis aux écoles royales et au service militaire, figurent Jean Adhemard du Roc, né le 14 juillet 1766, à Belvès, diocèse de Sarlat, et François son frère, né le 4 août 1767, à Mayac. Certificat de M. Chérin père, du 19 décembre 1782.

Cette famille, maintenue dans sa noblesse, a voté aux Etats-Généraux de 1789, à Périgueux, à Libourne et à Bordeaux.

4



D'AIX (ou D'AITZ), de Mesmy, de Villedieu, de la Guillelmie, de la Feuillade (2), de Coursac, de la Coste, de Fontenille, de Bost, de St-Hylaire, de Grossombre et de Gautret.

ARMES : De gueules à la bande d'or (3).

Cette famille, originaire du Sarladais, dont le premier auteur connu est Bertrand d'Aytz, damoiseau, a formé plusieurs branches dont deux se fixèrent en Poitou au XVI° siècle. Elle a été *maintenue* dans sa noblesse d'extraction à Bordeaux en 1667 et en 1700, a voté pour les députés de la noblesse aux Etats-Généraux de 89 à Périgueux et à Poitiers. Elle compte de nombreux officiers, dont un lieutenant-général sous Louis XIV, et ses principales alliances sont avec d'Abzac, Achard-Joumard, Chabans, Commarque, Crevant, Foucaud, Gon-

---

(1) Ces dernières sont relevées dans un *Armorial* manuscrit, ayant pour titre : *Etat des Nobles de l'Election de Périgueux*, dressé vers 1665, c'est-à-dire à l'époque de la grande recherche de la vraie et fausse noblesse, ordonnée par Louis XIV. Elles sont décrites ainsi dans le volume 16 de Lespine, fonds Périgord, pour la production de la grande maintenue de 1666.

(2) Repaire noble, commune de Coursac.

(3) Les branches de Gautret et de la Feuillade ajoutent un lambel d'or.

taud, Green Saint-Marsault, Goulard, des Moustiers, Saint-Astier, Saint-Aulaire, Villedon, etc.

Dans la liste des maires de Périgueux, se voient : en 1469, noble Bertrand d'Aytz ; en 1487 et en 1494, noble Raymond d'Aytz de Meymy ; en 1558, noble Denis d'Aytz, seigneur de la Feuillade et de Meymy ; en 1576, Bertrand Aytz ; en 1675, Philibert d'Aytz de Meymy, écuyer, seigneur de la Feuillade et autres places.

Un membre de cette famille fut choisi pour remplacer un des quatre premiers barons à l'entrée de Mgr Gabriel Dumas, dans sa ville épiscopale, en 1498. On sait que, de toute ancienneté, le privilège de porter sur ses épaules la chaise sur laquelle était assis l'évêque, depuis la chapelle de Saint-Pierre Laneyx jusqu'à l'église de la Cité, appartenait aux quatre premiers barons du Périgord.

10



ALAMIGEON, de la Reynerie, d'Alligier, du Treuilh, de la Guillermie, de la Cipière, du Rivau.

ARMES : D'azur au lion d'or.

Armes relevées sur un certificat d'armoiries délivré par d'Hozier, à François Alamigeon, écuyer, seigneur de la Guillermie et de la Cipière, et à Etienne Alamigeon, écuyer, seigneur du Riveau, son frère, à la suite des lettres de confirmation de noblesse qui leur furent accordées par le roi Louis XIV au mois de juin 1707. Cette branche s'est éteinte dans les Ferrand de Montaubert, issus des Ferrand de Mauvezin, famille portée à son ordre alphabétique.

Le premier auteur de cette famille est Louis Alamigeon, damoiseau, seigneur de la Reynerie — paroisse d'Auriac de Bourzac, vivant en 1469.

Augustin Alamigeon, écuyer, seigneur de la Reynerie, gentilhomme de la chambre de monsieur le duc d'Orléans, lieutenant-colonel au régiment Royal d'infanterie française, fut *maintenu* dans sa noblesse de race et d'extraction par arrêt du Conseil d'Etat du 6 septembre 1669.

La branche de la Reynerie (branche aînée de la famille Alamigeon) s'est éteinte à la fin du XVIIe siècle chez les du Chazaud de la Joffrenie, famille portée à son ordre alphabétique.

6



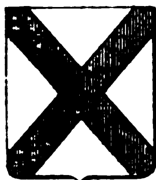
D'ALBA (ou DALBA), de Lespinassat, de Montbazillac, de Pousset, de la Gironnie, de la Béraudie, de Panissau, etc.

ARMES : De gueules à trois têtes de chiens courants d'argent ; un chef d'azur chargé de trois molettes d'éperon d'or. — Plusieurs branches ont brisé leurs armes d'un lambel de trois pendants.

Ces armes sont enregistrées dans le *Grand Armorial de France* (registre de Bergerac), sous les noms : 1° de Josué d'Alba, écuyer, seigneur de Lespinassat ; 2° de Timothée d'Alba, écuyer, seigneur de la Gironnie ; mais dans ce même *Armorial* (autre registre également de Bergerac), elles sont décrites sous le nom de Daniel d'Alba, écuyer : *de gueules au sautoir d'argent*.

Malgré cette différence d'armoiries, il est à croire que les sujets mentionnés ci-dessus, habitant tous en la sénéchaussée de Bergerac, ne forment qu'une même famille. En tous cas, les unes et les autres figurent dans les *Maintenues de la Noblesse*.

7



D'ALBARET (JOSEPH-ANNE-LUC DE PONTE), Évêque de Sarlat de 1778 à 1789.

ARMES : D'argent au sautoir de gueules.

Monseigneur d'Albaret, né à Perpignan, en 1736, était fils du premier Président du Conseil souverain du Roussillon.

C'est le 37me pontife qui, depuis Raymond d'Aspremont-de-Roquecorne, nommé en 1317 par le pape Jean XXIII, a occupé le siège épiscopal de Sarlat. Cet évêché, supprimé par le Concordat de 1801, fut réuni à celui d'Angoulême.

Il est raconté qu'à la Révolution de 1793, Monseigneur d'Albaret partit pour Paris, où il eût infailliblement péri dans le massacre d'alors, si un Sarladais, en grand crédit aux Jacobins, se rappelant le bien que cet évêque avait fait à sa ville natale, ne l'eût arraché à une mort certaine.

Retiré en Piémont, berceau de sa famille, Mgr d'Albaret mourut à Turin, le 22 mai 1800.

8

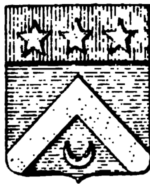


D'ALÈGRE, des Chabannes, de Sorges, etc., en Périgord.

Armes : De gueules à une tour carrée d'argent, accotée de six fleurs de lis d'or posées en pal.

Une branche de cette famille, que les généalogistes disent originaire d'Auvergne, et qui a produit un maréchal de France en 1724, chevalier des Ordres du Roi, le 1er janvier 1728, et Grand Maître et réformateur des eaux et forêts de France dans le commencement du XVIe siècle, possédait, en 1624, les seigneuries de Chabannes et de Sorges.

9



D'ALESME, de la Bleynie, de la Roche, des Brunies, de la Chapelle-Gonaguet, de Viges, de Linards, de Meycourby, du Peyrat, de la Grèze, etc.

Armes : d'azur (d'après Lainé, de gueules), au chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'argent, au chef cousu de gueules (*alias* de sable) chargé de trois étoiles d'or (d'après Lainé) trois molettes d'éperon d'argent.

« Cette famille, dit le successeur de Saint-Allais, noble et ancienne de Guienne, connue dès le milieu du XIIIe siècle, a produit un grand nombre de personnages distingués dans la magistrature, à Bordeaux. » Elle a donné quatre maires à Périgueux de 1620 à 1624, où l'on voit, revêtu de cette charge, Jean d'Alesme, écuyer, seigneur de Vige et de Linard, conseiller du Roi au siège présidial et sénéchal de Périgueux ; dans l'armée, elle compte plusieurs officiers au nombre desquels je citerai le général d'Alesme, qui jouissait d'un grand crédit sous le Ier Empire et sous le gouvernement de Louis-Philippe ; l'Église lui doit plusieurs sujets recommandables, entre autres Guillaume d'Alesme, prieur de Trémolat de 1717 à 1743, lequel timbrait ses armes de famille d'une couronne de marquis qu'il surmontait de la mitre et de la crosse, marques distinctives de la dignité d'abbé (1).

---

(1) Il me paraît intéressant de rappeler ici le fait qui donna lieu à l'érection d'une croix, croix d'expiation, laquelle fut élevée par ce dernier, à Trémolat, au bout d'une longue allée conduisant de la Prévôté à un monticule qui domine

La famille d'Alesme a fait ses preuves devant M. Chérin fils, pour les écoles royales militaires ; elle a été *maintenue* et a voté aux Etats-Généraux de 1789, dans l'Ordre de la Noblesse.

---

la plaine ; cette croix, détruite par le temps, vient d'être réédifiée, à la satisfaction des paroissiens de Trémolat.

D'après la chronique locale, l'abbé d'Alesme avait essayé, par un zèle irréfléchi, de faire brûler la chemise de l'Enfant-Jésus, — relique donnée par Charlemagne, nous dit le P. Dupuy dans les *États de l'Église du Périgord*, — espérant détruire, avec cette relique — qu'il n'avait pas sans doute pour authentique dans sa pensée — certains abus dont la paroisse, à l'occasion du pèlerinage qui s'y faisait chaque année, et particulièrement le jour de Pâques, était devenue le théâtre ; des amusements profanes ayant remplacé dans la contrée la dévotion à la sainte relique. Mais le linge mystérieux jeté dans les flammes resta miraculeusement intact — c'est là, du moins, la tradition orale, — ce qui fut une révélation pour ledit abbé, lequel, par un sentiment d'expiation, fit dès lors ériger, sur un tertre, distant d'un kilomètre environ de la Prévôté, une croix dite depuis *Croix d'Alesme*, vers laquelle on allait en procession, le jour de Noël, avec le vénérable prévôt qui, personnellement, dit-on, s'y rendait pieds nus.

Cette relique, enlevée de la voûte de l'église, conserve encore les chaînes de suspension ; mais où fut-elle cachée ? nul ne le sait, et les recherches faites par M. Castellane, curé de Trémolat, de 1850 à 1867, et aujourd'hui curé-doyen de Jumilhac, tant autour de la croix que dans une partie de l'église, ont été infructueuses.

L'abbé d'Alesme a laissé toutes sortes de souvenirs à l'église de Trémolat, notamment un autel richement sculpté et doré ; les tableaux de la chapelle latérale avec leurs belles boiseries ; — sur l'un de ces tableaux, il est représenté à genoux devant saint Nicolas, patron de la paroisse ; — plus un cœur d'argent suspendu au cou de la statue de Marie, renfermant une consécration faite de sa personne à Jésus, sous les auspices de la Vierge mère ; — le titre est écrit de sa propre main ; — il a laissé également à l'église une rente annuelle et perpétuelle de 150 francs.

La mémoire du pieux donateur étant toujours vivante dans le canton, les habitants de Trémolat ont applaudi à la pensée que, grâce à la générosité de Mme Anne d'Alesme de Meycourby, petite-nièce du vénérable abbé, ils verraient bientôt s'élever la croix, dite d'Alesme, à la place même qu'occupait celle que le temps allait faire disparaître à jamais.

Et, en effet, leur désir s'est promptement réalisé ; aujourd'hui la nouvelle croix — œuvre de l'habile sculpteur M. Romé — s'élève sur un gracieux piédestal où l'on se plaît à admirer les armoiries de la famille.

Désormais, le nom de Mme d'Alesme de Meycourby et celui de son pieux et généreux grand-oncle, seront donc confondus dans un même sentiment de reconnaissance.

10



ALEXANDRE, de Foupitou, de la Rolandie, etc.

ARMES : D'azur à trois coquilles d'or.

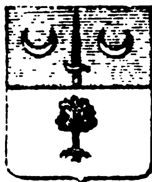
A la date du 9 octobre 1592, époque à laquelle les Pères Jésuites prirent possession du collège de Périgueux, on voit figurer, parmi les signataires du contrat passé entre eux et la Ville, Nicolas Alexandre, avocat au Parlement de Bordeaux.

Cette famille compte parmi les maires de Périgueux : en 1635, Hélie Alexandre, seigneur de Foupitou — ancien repaire noble, commune de Saint-Martial-de-Viveyrols — avocat ; en 1639, Pierre Alexandre, seigneur de Foupitou, conseiller ; en 1658-1659, François Alexandre, écuyer, seigneur de la Rolandie, avocat.

C'est sur une requête de ce dernier que des *lettres confirmatives des privilèges de la Ville* furent données par Louis XIV et enregistrées au greffe de la Cour des aides de Bordeaux, le 26 mai 1659.

Dans les jugements des intendants de Bordeaux portant *maintenue de noblesse* (recherches de 1697 à 1718), figure, à la date du 12 août 1698, Nicolas Alexandre, seigneur de la Rolandie.

11



D'ALMAIS (ou DALMAIS), des Farges, d'Antissac, de Saint-Robert et de la Garénie.

ARMES : Coupé, au 1er, d'azur, à l'epée haute d'argent accostée de deux croissants de même ; au 2me, d'or à un arbre arraché de sinople.

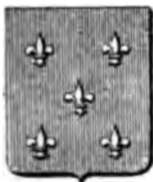
L'abbé Nadaud, dans le *Nobiliaire du Limousin*, dit : « Jean Dalmais (ou Dalmas), seigneur des Farges, eut des lettres d'anoblissement au mois d'avril 1654, dûment vérifiées à Clermont-Ferrand, le 26 novembre du dit an. Il obtint un arrêt du Conseil du 9 mai 1660, sur lequel le brevet de confirmation des dites lettres a été expédié le 18 du même mois. »

Dans une liste de familles *maintenues dans leur noblesse* de 1668 à 1669, par Daguesseau, intendant de Limoges (Élection de Brive) figure Dalmas des Farges, qui n'est autre que d'Almais des Farges, ainsi que le faisait remarquer le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin* en 1856, époque où il publiait cette liste.

Dans le catalogue des gentilshommes qui ont fait leurs preuves

devant les généalogistes du roi pour être admis aux écoles royales et au service militaire, se voit, à la date de septembre 1788, (devant Chérin fils), Charles d'Almais, né le 1er avril 1762, au diocèse de Périgueux.

12



D'ALOIGNY, de Rochefort, du Puy-Saint-Astier (1), de la Rolphie (2), de Saint-Pardoux-la-Rivière, de Chateau-Gaillard, de Villars, etc.

ARMES : De gueules à cinq fleurs de lis d'argent posées en sautoir — pour les d'Aloigny du Périgord ; — et, pour les d'Aloigny de Rochefort : De gueules à trois fleurs de lis d'argent, 2 et 1.

Cette maison est reconnue par tous les généalogistes comme des plus anciennes et des plus illustres du Poitou, où elle est connue dès le XIIIe siècle ; un de ses membres assista à la croisade de saint Louis (Charte de Damiette en 1249). Elle a produit des personnages de grande distinction, entre autres un maréchal de France sous Louis XIV, en 1674.

Une des cinq branches de cette famille — la seule subsistante de nos jours — s'est fixée en Périgord depuis le mariage, en date du 22 octobre 1605, de François d'Aloigny, 2me du nom, chevalier, seigneur de Beaulieu, fils de François, chevalier, seigneur d'Aloigny, la Groye et autres lieux, et de dame Jacquette du Plessis, avec Charlotte de la Porte, dame du Puy-Saint-Astier, de la Forest, de la Rolphie, de la Vialle, et en partie de Chantérac.

Cette branche périgourdine a pris alliance avec les maisons : d'Abzac, d'Alesme, d'Arlot, de le Berthon, de Brie, de Chabans-de-Richemont, de Chasteigner, de Gentil, de Lambertie, de Pérusse-des-Cars, du Reclus, de Saint-Astier, de Saulx-Tavannes, etc.

Le 17 juillet 1667, Claude d'Aloigny, chevalier, seigneur du Puy-Saint-Astier, de la Rolphie, etc., produisit ses titres de famille devant M. Pellot, intendant de Guienne, lesquels justifièrent pleinement sa noblesse d'extraction.

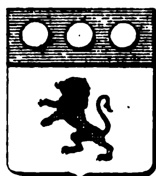
A cette constatation, par la *Maintenue*, j'ajoute qu'aux États-

(1) Ancien repaire noble avec justice.

(2) Ancien repaire noble, autrefois paroisse de la Cité de Périgueux, aujourd'hui de Coulounieix.

Généraux de 1789, on voit au nombre des votants, dans l'Ordre de la noblesse, haut et puissant seigneur, Thomas-Marie, marquis d'Aloigny, baron de Saint-Pardoux-la-Rivière et de Chateau-Gaillard, seigneur du Puy-Saint-Astier, etc. (Voir aux procurations.)

13



D'AMADE.

Armes : D'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules, au chef d'azur chargé de trois besants d'argent.

Cette famille se rattache au Périgord par son mariage dans la maison de Jay de Beaufort de Barrière et comme possessionnée à Castillon, près de Libourne, sur les bords de la Dordogne. Sa place dans l'*Armorial du Périgord* n'est donc point douteuse.

Elle a aujourd'hui pour chef de nom et d'armes Adolphe, chevalier d'Amade, sous-intendant militaire de 1re classe en retraite, à Toulouse.

14



D'AMELIN, de Rochemorin, d'Estourneau — ancien repaire noble, commune de Saint-Front-d'Alemps — de la Durantie, du Pont, de Lavergne, du Bourget, de Champagne, etc.

Armes : D'azur à trois croissants d'argent (1).

Sous la dénomination des seigneurs de Rochemorin, qui n'est autre que d'Amelin, cette famille figure au ban et arrière-ban, en 1658 ; et dans les Assemblées de la noblesse, en 1789, on voit messire Joseph d'Amelin, écuyer, seigneur du Bourget et y habitant, paroisse de Négrondes, représenté dans l'Ordre de la Noblesse par Philippe de Beaupoil de Saint-Aulaire, baron de la Luminade, comte de Monplaisir.

---

(1) Sur un testament, en date du 19 septembre 1692, de Anne de Raymond, dame douairière, veuve de messire Gaston *Hamelin*, chevalier, seigneur de Rochemorin et autres places, se voit un sceau écartelé : aux 1 et 4, 3 croissants qui est d'*Amelin*, et aux 2 et 3 losanges qui est de *Raymond*.

15



ANDRÉ, de Veaux, de Franchères, du Claux, du Repaire-Martel, etc.

ARMES : D'argent à une croix de Saint-André (ou sautoir) d'azur, accompagnée dans les cantons dextre, senestre et, en pointe, de trois flanchis de même (petit sautoir alésé); et, en chef, d'un croissant aussi d'azur.

Cette famille de la bourgeoisie de Périgueux, a été revêtue de nombreux offices de judicature. Elle possédait dans la ville, rue de la Miséricorde, portant aujourd'hui le nº 4, une maison où se voient, à la clé de voûte de la tour, les armoiries décrites ci-dessus, lesquelles sont identiques à celles qui figurent dans un des livres de l'Hôtel de Ville de Périgueux, sous le nom de André.

Dans le Livre Jaune du même Hôtel de Ville, on lit que « le 25 novembre 1510, les maire et consuls donnent à Élie André la permission d'expédier en la ville, la cour des appaux d'Alain, seigneur d'Albret, comte de Périgord et vicomte de Limoges, et du pariage, lequel était commun entre le dit comte et les chanoines de Périgueux. »

Dans le *Recueil des titres de la Ville et de la Cité de Périgueux*, imprimé en 1775, il est dit que Jacques André, conseiller du roi, chevalier, seigneur du Repaire-Martel, fit, en sa qualité de sénéchal du Périgord, son entrée dans la ville le 31 mai 1553, et qu'il prêta entre les mains des maire et consuls, et sur le livre *Missel* à lui présenté, le serment d'être bon et loyal, et de garder et maintenir les habitants, citoyens et juridictions dans leurs privilèges, franchises et libertés.

Le même Jacques André présida comme sénéchal plusieurs assemblées des trois États du Périgord, notamment les 6 et 7 février à Bergerac ; — ce fut à cette réunion qu'il lui fut fait don, par les États, de 500 écus, — le 1er mai 1560 à Bergerac ; le 11 novembre 1561 à Périgueux ; le 11 novembre 1565 à Sarlat ; le 15 mai 1566 à Bergerac ; le 9 janvier 1569 à Périgueux, le 9 août 1571 à Sarlat ; et le 26 janvier 1573 à Périgueux.

Jacques André n'existait plus le 22 août 1573, date des provisions de la même charge — de sénéchal — donnée à André de Bourdeille, frère du célèbre Brantôme (1).

(1) Un membre de cette famille, appele Jacques André, était maire de Périgueux en 1636.

16



D'ANGLARS, du Claud, de la Lauvie, de Péchaure, de la Veyssière, etc.

Armes : D'argent à trois fasces de gueules, celle du chef surmontée d'un léopard d'azur.

Dans le *Chartrier français* (dictionnaire des *anoblis*), N. d'Anglars (en Limousin), figure comme anobli par lettre de 1326, ce qui concorde peu avec l'assertion du généalogiste Courcelles, lequel dit cette famille issue de l'ancienne maison d'Adhemart, originaire du Limousin, où elle possédait le château de Lostanges aux XII[e] et XIII[e] siècles.

Trancher la question d'origine nécessiterait une étude des papiers de famille qu'il ne m'a pas été donné de connaître ; mais ce que je sais, c'est que sur la production de leurs titres, les d'Anglars ont été, en 1666, *maintenus* dans leur noblesse ; qu'ils ont fait leurs preuves pour les écoles royales ; et qu'en 1789, ils ont voté dans l'ordre de la Noblesse pour les députés aux États-Généraux, et à Périgueux et Saint-Jean-d'Angély.

J'arrête ici cette courte notice en rappelant que le général d'Anglars, né au château du Claud, en mai 1756, menacé, en 1794, de la perte de son grade, comme *ci-devant noble*, le conserva grâce à son régiment de carabiniers qui, en face du conventionnel porteur du décret de suppression, répondit à la mesure par ce cri unanime : *Plus de d'Anglars, plus de carabiniers !*

Le général d'Anglars est mort au château du Claud, le 5 octobre 1836.

17



D'APCHON (Antoine), Évêque de Périgueux, 1560 (1).

Armes : D'or semé de fleurs de lis d'azur — quelquefois 3 fleurs de lis (2).

Les noms et armes de cette grande maison d'Auvergne figurent dans la salle des Croisades, au château de Versailles.

---

(1) Il ne prit pas possession de son évêché, dont il se démit, est-il dit dans le *Périgord illustré*.

(2) D'anciennes armes portent : *Une croix pattée par le pied, cantonnée en chef de deux besants, ou tourteaux, en pointe, à dextre, d'une hache d'armes et à senestre d'une [illegible] de cheval.*

18



D'ARGOUGES (Michel-Pierre), Évêque de Périgueux, 1721.

Armes : Ecartelé d'or et d'azur à trois quintefeuilles de gueules, la dernière brochant sur les deux derniers quartiers.

Noble famille de Normandie.

Mgr d'Argouge, conseiller du roi en ses conseils, décédé le 13 novembre 1731, fut enseveli devant l'autel de Saint-Aignan Saint-Front, de Périgueux.

19



D'ARLOT, de Frugie, de Cunond, de la Coussière, de Saint-Saud, de la Linde, de Firbeix, de la Roque, de la Valouze, de Sainte-Marie, d'Ajat, de Cazals, de Fages, de Loys-Besse, de Lamothe-Saint-Privat, de la Meynardie, de Nougeyrols, de Peyrussac, de Romain, de Saint-Sauveur, de la Besse, de Sallebœuf.

Armes : D'azur a trois étoiles d'argent rangées en fasce, accompagnées en chef d'un croissant de même et en pointe d'un arlot (ou grappe de raisin), aussi d'argent tigé et feuillé de sinople.

Le premier auteur connu est noble Guillaume Arlot, seigneur de Frugie, qui fonda l'église de Saint-Pierre de Frugie en 1347, ainsi que cela était gravé sur une pierre du côté gauche de l'autel de cette église (Lespine).

Le 11 avril 1679, à Périgueux, Jeanne-Antoinette de Touchebœuf-Clermont, veuve d'Antoine d'Arlot de Frugie, marquis de la Coussière-Saint-Saud (fils de Jacques, baron de la Coussière, et de Suzanne de La Rochefoucaud), rendit hommage au roi comme mère tutrice de Jean-Jacques d'Arlot, marquis de Frugie, pour les seigneuries, justices et terres de Frugie, la Coussière-Saint-Saud, Romain, la Valouze, la Valade, le Verdoyer, etc.

Le 28 juin 1717, à Bordeaux, Jacques d'Arlot, chevalier, seigneur de Cunond, etc., fils de Hélie d'Arlot de Frugie, seigneur de Sainte-Marie, rendit hommage au Roi pour la terre et seigneurie de la ville de la Linde, pour celle de la Roque et arrière-fiefs (arch. de la Gironde, C. 2342,2743.)

Sur la production de titres remontant à 1480, la maison d'Arlot a été *maintenue* dans la possession de la noblesse d'extraction en 1572 et 1668. (Lespine et d'Hozier).

Plusieurs de ses membres figurent parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse, ainsi inscrits : 1° haut et puissant seigneur, messire Louis d'Arlot, marquis de Frugie, fils de Léonard, marquis de Cumond, et de Jacqueline de Chantérac ; 2° Louis Arlot, baron de Saint-Saud, seigneur de la Meynardie et autres lieux; il était capitaine de grenadiers, chevalier de Saint-Louis, et fils de Léonard, marquis de Frugie, et de Françoise de Jaubert ; 3° haut et puissant seigneur, messire Jacques d'Arlot de Frugie, comte de la Roque, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il était fils de Louis, seigneur de la Roque, chevalier de Saint-Louis, enseigne des gardes du corps, colonel de cavalerie, brigadier des armées du roi. De son mariage avec Marie-Thérèse d'Hautefort, il n'eut qu'une fille, mariée au marquis de Taillefer.

20



ARNAULD (JEAN), Évêque de Sarlat, de 1410 à 1416.

ARMES : D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux épis de blé de même (1).

Il mourut à Paris, le 6 mai 1416, et y fut enterré dans le couvent des Frères Mineurs.

21



D'ARNAULT et D'ARNAUD, de Paussac, de la Borie-Fricard, de Barnabé, de Tatevache, de la Chapelle, de la Faye, de Sarrazignac, de Gohe, de la Treille, de Saint-Laurent, de la Forest, de Villac, de Landonie, etc.

ARMES : D'azur à la bande d'or chargée de trois losanges de gueules et cotoyées en chef de trois étoiles d'argent posées dans le sens de la bande.

DEVISE : *Pariter Deo Regi que fide.*

En 1569, le château de la Borie, ancien repaire noble, commune de Champagnac-de-Belair, principal manoir de la famille d'Arnault, fut brûlé et, en 1575, la maison qu'elle possédait dans la ville de

---

1 Armes relevées sur la copie d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Évêché de Sarlat, donné à Mgr de Lostanges par l'abbé de Loqueyssie, son grand-vicaire, en 1823.

Périgueux fut saccagée par les religionnaires, qui en firent une forteresse dont ils furent chassés par les catholiques en 1581.

En récompense de ses services, et pour indemniser la famille de ses pertes et de la majeure partie de ses titres, le roi Henri III accorda, en 1578, à Arnaud de la Borie, 4,000 écus à prendre sur la Recette générale de Guienne.

C'est à cette famille qu'appartient François-Arnault de la Borie, grand-archidiacre de Bordeaux, lequel fut nommé, par le clergé du Périgord, député aux États-Généraux de 1593, tenus à Paris et ouverts le 26 janvier. — Il l'avait été en 1576 et 1589.

C'est à ce même François, fils de honorable homme Louis Arnault, seigneur de la Borie-Fricard, maire de Périgueux en 1529 (1), qu'on attribue plusieurs ouvrages, entre autres un mémoire sur les *Antiquités du Périgord*, imprimé, dit le P. Lelong, en 1522 ; *Lanti-Drusac*, fait en l'honneur des femmes nobles et honnêtes, imprimé en 1564; un traité *Des anges et démons*, traduit du latin, imprimé à Rome en 1651, après sa mort ; *Mémoires sur la vie de Charles IX,* etc.

François Arnault, seigneur de la Borie et de Barnabé, était, en 1651, secrétaire de la noblesse du Périgord, lors de la convocation des États-Généraux.

Cette famille, *maintenue* dans sa noblesse, figure parmi les votants en 1789, dans la personne de messire Étienne d'Arnault, chevalier, seigneur de Sarrazignac, demeurant en son château de Sarrazignac.

22



D'ARPAJON (Godefroi-Béranger), Évêque de Périgueux (grande maison du Rouergue).

Armes : De gueules à la harpe d'or (armes parlantes). La maison d'Arpajon portait, dit-on, plus anciennement : une griffe d'oiseau de proie, à l'ongle fort crochu (en latin, *arpago)* mise en bande (armes également parlantes).

Béranger d'Arpajon, nommé par le pape Jean XXIII, le 14 mars 1414, assista au Concile de Bâle, l'an 1431, et mourut le 27 décembre 1457.

---

(1) Un Pierre Arnault, seigneur de la Borie, était également maire de Périgueux en 1570.

23



ARRABLAY ou D'ARRABLAY.

ARMES : Bandé d'argent et de gueules de six pièces.

Ancienne maison du Périgord qui a donné un chancelier de France, un cardinal-évêque de Porto, et un sénéchal du Périgord et du Quercy, sous le nom d'Arreblay.

24



D'ARTENSEC, de La Farge, de Verneuil, de Gouzon, de la Barrière, de la Borie, du Peyrat, etc.

ARMES : D'azur à une fasce d'or, en forme d'arc, bordée de gueules; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or. — Ces armes sont prises sur des couverts d'argent appartenant à la famille.

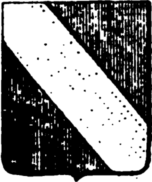
DEVISE : *Æternæ fœdera pacis.*

Cette famille a été anoblie par lettres patentes du roi Louis XIV, en date du 15 mai 1655, enregistrées à la cour de Bordeaux le 8 juillet et confirmées le 11 septembre de la même année.

On voit dans le Livre-Vert de l'Hôtel-de-Ville de Périgueux, folio 203, au recto, que « Jean-Baptiste d'Artensec, homme savant et de probité connue, fut anobli, ainsi que sa postérité, pour avoir souffert la question pour le service du roi et de la patrie. » Et, dans la *Guienne historique*, il est dit que Chanlost, gouverneur de Périgueux pendant l'occupation de cette ville par les troupes de la Fronde, lui fit souffrir les plus affreux tourments. Il eut les pieds pelés et les ongles arrachés avec un fer brûlant.

La double qualité de noble et de prêtre de François d'Artensec, curé de Saint-Severin-d'Estissac (canton de Neuvic), devait en faire une victime de la grande révolution ; aussi le tribunal révolutionnaire de Périgueux le condamna-t-il à mort, le 17 thermidor an II — 4 août 1794 — sentence qui fut exécutée le même jour.

25

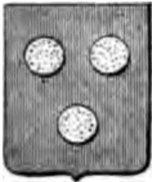


D'ASPREMONT (DE ROQUECORNE) — RAYMOND, moine à la Chaise-Dieu et abbé de Gaillac, en Albigeois ; Évêque de Sarlat.

Nommé par le pape Jean XXII, le 2 juillet 1318. Il mourut en 1346.

ARMES : De gueules à la bande d'or.

26



D'ASTELET (ou mieux HASTELET), de Jaunelières, de Puymartin, de Puigombert, de Villebost, de Termes, de Guerènes, du Repaire, des Jarousses, de Clais, de Beaulieu de Lombardières, de Planche-Menier, de Limeyrac, etc.

ARMES : De gueules à trois besants d'or.

La généalogie de la famille d'Hastelet, dressée sur titres authentiques, par Nadaud (Nobiliaire du Limousin), commence à noble Collin Hastelet, maître de forges de Jaunelières (commune de Javerlhac), qui, par son testament du 9 août 1505, demanda à être enterré dans l'église de Javerlhac.

Dans une intéressante notice sur les forges, en Périgord et en Limousin, le baron J. de Verneilh-Puyraseau nous fait connaître plusieurs maîtres de forges, lesquels ajoutaient à leur désignation les qualifications d'écuyers et autres titres nobiliaires, donnaient des officiers à l'armée et contractaient de nobles alliances.

Il en a été ainsi dans la famille Hastelet ; à partir du premier degré de filiation jusqu'au neuvième (1724), qui termine la généalogie de Nadaud, tous les sujets sont qualifiés écuyers et maîtres de forges.

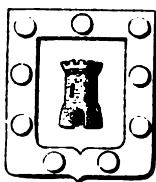
C'est donc avec raison que M. de Verneilh nous dit qu'en se livrant à l'industrie métallurgique, on ne faisait point acte de dérogeance — et pour en donner une preuve, voici ce qui m'a été raconté par un très véridique témoin du fait : « J'ai vu, dit-il, dans ma jeunesse, un noble vieillard — il était né dans le dernier siècle — qui conduisait, lui-même, à sa forge, non loin d'Excideuil, une mule chargée de minerais, mais il avait l'épée au côté pour constater qu'il n'avait rien perdu de sa qualité. »

De même qu'autrefois la verrerie faisait des gentilshommes verriers ; de même, ajoute notre spirituel et savant archéologue, l'exploitation des fers créait des gentilshommes forgerons ; et à

l'appui de cette thèse, il cite un grand nombre de familles qui devaient à cette industrie leur richesse et leur noblesse.

Un arrêt du parlement de Bordeaux, du 31 janvier 1631, vient fortifier cette opinion, en déclarant noble, et noble d'extraction, l'un des membres de la famille Hastelet et en ordonnant qu'il sera rayé des rôles de la taille; plus tard, on voit, en effet, le nom de cette famille figurer dans les jugements portant maintenue de noblesse, rendus par les intendants de Bordeaux, de 1698 à 1718.

27



D'AUBEROCHE (Guillaume) et Raymond d'AUBEROCHE, Évêques de Périgueux.

Armes : Une tour, à une bordure chargée de neuf besants — sans indication des émaux.

Le premier, élu Évêque en 1109, mourut vers 1130. C'est sous son pontificat, est-il dit dans le *Périgord illustré*, que l'église et le bourg du Puy-Saint-Front furent consumés par un violent incendie.

Le second, élu le 7 juin 1279, vivait encore en 1295. (Voir le *Périgord illustré* et pièces historiques sur les Évêques de Sarlat, de l'abbé Audierne.)

28



D'AUBUSSON, de la Feuillade, de Savignac, de Peyraux, de Villars, de Beauregard, de Miremont, de Montamas, etc.

Armes : D'or à la croix ancrée de gueules. — Ces armes se voient, sous le nom d'Aubusson, dans la salle des Croisades à Versailles (1).

Comme dans les plus grandes maisons, il serait difficile de remonter à l'antiquité des vicomtes d'Aubusson; cependant, ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils étaient célèbres du temps de Charlemagne, et que la dignité de vicomte demeura plus de 400 ans dans la maison de ce nom, et passa toujours du père au fils, jusqu'à ce que Raymond, vicomte d'Aubusson, qui se croisa contre les Albigeois, en 1201, fit hommage de sa vicomté, en

(1) Un Gérald d'Aubusson, XXIIIe abbé de Sarlat, portait pour armes : d'or à trois pals d'azur chargés de sept coquilles d'argent, 3 sur le pal du milieu et 2 sur les deux autres.

1226, par ordre du roi, au comte de la Marche, dont les d'Aubusson avaient antérieurement partagé l'autorité et l'éclat.

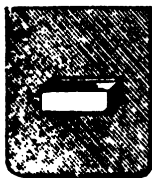
Sans rechercher au loin les illustres alliances des d'Aubusson, il me paraît intéressant de faire connaître celles qu'ils ont contractées avec des familles qui, si elles ne sont pas toutes issues de notre province, n'en ont pas moins droit, à des titres divers, de figurer dans l'*Armorial de la Noblesse du Périgord*. Je puis citer, entres autres, celles : d'Abzac, de Beaumont, de Beaupoil de Saint-Aulaire, Brun de la Valade, de Calvimont, Chapt de Rastignac, de Chauveron, de Chaunac, Ébrard de Saint-Sulpice, de Fumel, Gourdon de Genoulhac, Green de Saint-Marsaut, d'Hautefort, du Lau, de Losse, de Montardy, Perusse des Cars, de Pompadour, de Roffignac, de Royère de Lons, de Salignac de la Poncie, de Saint-Chamant, de la Tour du Roc, etc.

Cette nomenclature de familles alliées aux d'Aubusson explique suffisamment l'inscription, dans le Nobiliaire de notre province, du nom et des armes de l'illustre maison d'Aubusson, issue des comtes de la Marche.

Est-il nécessaire de rappeler ici, avec tous les généalogistes accrédités, que les d'Aubusson ont produit : des chevaliers célèbres depuis le xe siècle, un grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, des chevaliers et des commandeurs du même ordre à toutes les époques, un cardinal, plusieurs évêques, deux maréchaux de France, des ambassadeurs, des gouverneurs de province, des lieutenants-généraux d'armée, des chevaliers des Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, des ducs, des pairs de France, etc.

Ne serait-il pas également superflu d'ajouter que Jean d'Aubusson, seigneur de Villac, Miremont-les-Périgueux, produisit ses titres de noblesse en 1669, devant les intendants de la province, et fut maintenu dans sa qualité, et que le nom de la famille figure, à Périgueux, parmi les votants, dans l'Ordre de la Noblesse, pour les députés aux États-Généraux de 1789 ?

29

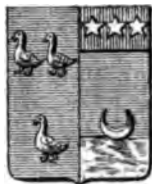


D'AUGEREAU.

ARMES : De sinople à une auge d'argent.

Des lettres de noblesse furent accordées à Eymerie d'AUGEREAU, le 14 février 1655, par le roi Louis XIV, et enregistrées le 17 avril suivant.

30



D'AUGEARD, de Tiregan, de Clérans, de Virazel, etc.

ARMES : Parti, au 1er, d'azur à trois jars (ou oies) d'argent,— armes parlantes ; au 2e, d'azur au croissant d'argent sur une rivière du champ ; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.

Cette famille possédait, en 1400, la seigneurie d'Augeard, en Anjou, mais les guerres de Religion l'obligèrent de s'expatrier.

Jean d'Augeard est le premier qui vint s'établir, vers 1460, près Sadillac, canton d'Eymet, en Périgord.

De 1670 à 1770, les d'Augeard comptaient six présidents à mortier du Parlement de Bordeaux.

C'est à messire Jean-Charles d'Augeard, chevalier, seigneur de Tiregan, Clérans et autres places, président à mortier au Parlement de Bordeaux, que Puynesge dédia les Statuts des coutumes de Bordeaux.

La famille a été maintenue dans sa noblesse par jugement de Pellot, intendant de Guienne, du 28 octobre 1666, et parmi les votants, en 1789, pour les Députés de la Noblesse, on voit ainsi inscrit : Messire Jacques-Armand d'Augeard, chevalier, seigneur baron de Virazel, marquis de Pouy, seigneur de la Chancère et autres lieux. (Voir aux procurations.)

31



AUTIER (et DE AUTIER), de Coussac, de Romegoux, commune de Saint-Cyr-les-Champagnes ; de Labastide, de la Faye, de Roncenac, commune de Négrondes ; — du Chalard, etc.

ARMES : De gueules, à la bande d'argent accompagnée en chef d'un lion d'or armé, lampassé et couronné de même et en pointe de trois vannets d'or (*alias* trois coquilles) mis dans le sens de la bande.

Noble Gabriel Autier, ainsi que ses frères, sur le vu de leurs titres, qui prouvaient leur noblesse depuis Louis Autier, damoiseau, vivant en 1420, furent maintenus par jugement rendu le 9 mars 1599.

Une autre maintenue de noblesse fut encore rendue en faveur de cette famille le 6 janvier 1667.

Dans la liste des familles qui rendirent hommage à Mgr Le Boux, Évêque de Périgueux, figure : Charles Authier, écuyer, seigneur de Roncenac, habitant du château de Beaulaurent — repaire noble de Cornille — à raison de contenances dans les paroisses de Lempzours et de Négrondes.

Il appert d'une attestation de Turenne, du 4 novembre 1674, que Jean Authier, écuyer, seigneur de Labastide et de la Faye, a bien et fidèlement servi sous ses ordres en qualité de gentilhomme de l'arrière-ban de l'escadron de cavalerie.

Un Jean du Authier, colonel du régiment de Penthièvre-dragons, né le 5 octobre 1747, fut reçu page du roi, en sa grande écurie, le 3 juin 1760, chevalier de Saint-Louis et des ordres militaires et hospitaliers de Notre-Dame-de-Mont-Carmel et de Saint-Jean-de-Jérusalem.

32



D'AUTRESSAL, de la Plaigne, de la Filolie, etc.

ARMES : D'argent à trois chevrons de gueules.

Noble François d'Autressal, qualifié écuyer, seigneur de la Filolie, figure parmi les gentilshommes de la sénéchaussée de Sarlat, convoqués pour le ban de 1674 (1).

Dans la généalogie de la maison de Touchebœuf, extraite du tome XIVe du *Nobiliaire Universel* de Saint-Allais, l'auteur, après avoir rappelé le mariage de Sybille d'Autressal, fille de noble d'Autressal, seigneur de la Plaigne, et de Jeanne de Villars, avec Jean de Touchebœuf-Beaumond, écuyer, seigneur de la Crompe, ajoute en note : Cette famille existe encore (1818) au château de Cugnac, près Bigaroque-sur-Dordogne, mais elle ne comptait plus, en 1819, que deux demoiselles d'un âge assez avancé, résidant au dit château.

Parmi ses alliances, j'ai relevé les noms des familles : de Dordogne, de Beaulieu, de Villars, de Malegat, de Vassal, de Maleville, de Bournazel, de Girard de Langlade, etc.

---

1. Extrait du procès-verbal original qui est en la possession du vicomte de Gérard.

33



D'AYDIE, de Ribérac, d'Espeluches, Monbazillac, de Bernadières, de Vaugoubert, de Saint-Martial-de-Valette, de Montcheuil, de Mayac, de Javerlhac, de Saint-Romain, de Castillon (1), de Guitinières, de Benanger, de Rions, etc.

ARMES : De gueules à quatre lapins courant l'un sur l'autre.

Cette famille, originaire du Béarn, où elle était qualifiée, dès la fin du XIVe siècle et le commencement du XVe, des titres de chevaliers, barons et puissants seigneurs, a formé plusieurs branches. Celle du Périgord est désignée sous les noms de d'Aydie, comte et marquis de Ribérac.

Odet d'Aydie, chevalier des Ordres du Roi, comte de Comminges, gouverneur, amiral, et grand-sénéchal de Guienne, se rendit célèbre sous les règnes de Charles VII et Louis XI.

Armand d'Aydie, écuyer, créé comte de Ribérac, maréchal des camps et armées du roi, fut député de la noblesse de Périgueux aux États généraux de 1614. — François, comte de Ribérac, commanda après son frère aîné dans Cazal, et fut un des otages donnés aux Espagnols lors du traité de Cazal.

Le fils de ce dernier, Joseph-Henri-Odet d'Aydie, marquis de Ribérac, capitaine au régiment du Roi, blessé à Sénef, se retira dans ses foyers, où il vivait encore en 1717.

Je citerai parmi les membres de cette famille, morts sur les champs de bataille : Pierre d'Aydie, fils d'Odet d'Aydie, chevalier, vicomte d'Espeluches, de Turenne, seigneur de Ribérac, et de Anne de Pons, tué à la bataille de Pavie, en 1524 ; Frédéric, tué à la tranchée du siège de Montauban, en 1621 ; son second frère Jacques-Louis, à la défense de Cazal, en 1640 ; et Antoine, vicomte de Ribérac, autre frère, blessé à Montauban. Ces trois frères étaient fils de Armand, maréchal des camps et armées du roi, cité plus haut, et de Marguerite de Foix.

Je rappellerai aussi que la maison d'Aydie a donné à l'Église deux évêques, dont Guy, fils d'Odet d'Aydie, vicomte de Ribérac, et de Anne de Pons, élu au siège de Sarlat, en 1527.

Bien que les bornes d'une simple notice ne me permettent pas

(1) Voir pour ces seigneuries le Dict. topog. du vicomte de Gourgues.

de très amples développements, je ne veux pas terminer celle-ci sans dire quelques mots :

Sur l'abbé François-Odet d'Aydie, qui, dès l'âge de 17 ans, fut pourvu du titre d'abbé de Saint-Angel, au diocèse de Périgueux, investi d'un canonicat à la cathédrale de Tours, puis vicaire-général du même diocèse, et, enfin, aumônier du roi Louis XV, le 26 février 1736. Plus tard, sa démission d'aumônier ayant été acceptée, il fut nommé abbé commandataire de l'abbaye de Savigny. Le sceau de ses armes, qui ne diffère en rien de celles ci-dessus décrites, est timbré d'une couronne de marquis, et, comme marque de sa dignité d'abbé de Savigny, il le surmontait de la mitre et de la crosse.

Après la mort du chevalier d'Aydie, l'abbé de Savigny, son frère, fixa sa résidence au château de Mayac, où se réunissait l'élite de la société de la province ; ses bénéfices, qui ne s'élevaient pas à moins de 40,000 livres, aidaient largement aux frais de ces réceptions journalières et d'une table où le Vatel périgourdin, le nommé Michelet, montra alors, et depuis, un grand art culinaire.

L'abbé d'Aydie resta à Mayac jusqu'en 1790, époque où il vint habiter la belle maison qu'il avait fait bâtir sur la route de Bordeaux — aujourd'hui l'hôtel de l'Univers — chez sa nièce Madame de Moncheuil (Audi), à qui il la légua. Il y mourut à l'âge de 92 ans.

Sur son frère aîné, Armand, comte d'Aydie, qui fut l'un des agents de la conspiration de Cellamaria : il disparut le jour même de l'arrestation de ce prince (septembre 1718) et se réfugia en Espagne, où il obtint : la grandesse, la croix de l'Ordre de la Toison-d'Or, le grade de lieutenant-général des armées de Sa Majesté catholique et fut enfin vice-roi, gouverneur-général des deux Castilles.

Sur son second frère, Blaise-Marie, surnommé le Beau-d'Aydie, qui eut, dit-on, sa part dans les bonnes grâces de la duchesse de Berry, l'aînée des filles du régent Philippe d'Orléans : il aima profondément la belle Circassienne Aïssé, et en eut une fille qui fut Mme de Nantiat (de Jaubert), laquelle eut également une fille qui épousa le vicomte de Bonneval, et de ce dernier mariage provint aussi une fille mariée au comte d'Abzac.

34



D'AYMERIC (ou EYMERIC et AYMERIQUE), de la Bénéchie, de Poujade, de Baluel — ancien repaire noble, commune de Saint-Vincent — de Cherval, de Monbette, etc.

ARMES : D'azur au dextrachère de carnation, armé d'une épée d'argent en pal, mouvant du côté senestre de la pointe de l'écu.

Depuis 1600 cette famille se transmettait de père en fils la charge de lieutenant-général criminel à Sarlat.

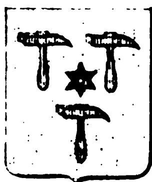
En possession du château de Paluel, que Jean de Durfort vendit à Antoine d'Aymeric, lieutenant-général de la sénéchaussée de Sarlat, le 13 juillet 1700, celui-ci ne voulut pas prendre le titre de seigneur de Paluel sans s'être fait accorder des lettres de noblesse qu'il reçut, ainsi que les armes ci-dessus décrites, en décembre 1712.

En 1668, les d'Aymerique avaient droit de banc dans l'église de Calviac, et, en 1699, droit de chapelle que leur avait accordé l'évêque de Cahors.

Madeleine d'Aymerique, en religion sœur Saint-Hilaire, était, dans le XVIIIe siècle, abbesse des Clarisses.

Le nom de cette famille figure parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse aux Etats-Généraux de 1789 en Périgord et en Quercy.

35

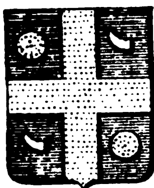


DE BACALAN, de Monbazillac, — ancien repaire noble, avec titre de vicomté, ayant haute justice sur trois paroisses : Colombier, Monbazillac et Saint-Christophe.

ARMES : D'or à trois marteaux de gueules 2 et 1, et une molette d'éperon de sable posée en abîme.

Cette famille figure parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse, en 1789, à Périgueux, avec le titre de vicomte, et, sous le même titre, à Sarlat, on voit le nom de Bacalan au bas du procès-verbal de l'assemblée qui eut lieu le 18 juillet 1789, à l'effet de donner de nouveaux pouvoirs aux députés de la noblesse.

36



De BADEFOL, de Peyrot, de Muratel, de la Cour, etc.

Armes : D'azur à la croix d'or cantonnée aux 1 et 4 d'un besan de même ; aux 2 et 3, d'une défense de sanglier d'argent posée en fasce.

C'est ainsi que ces armes se voient dans une généalogie manuscrite de la maison de Royère, sous le nom de Marguerite de Badefol, fille de Gui de Badefol, qualifié haut et puissant seigneur de Badefol, de Peyreaux, de Muratel, de la Cour, etc., laquelle épousa, en 1608, Philibert de Royère, écuyer, seigneur de la Reynie, de Lom, etc. ; mais, dans sa *Sigillographie*, M. Ph. de Bosredon fait connaître d'autres armes relevées par lui dans la Bibliothèque nationale, mss. Clairambault, titres scellés, T. IX — sous le nom de Bernard de Badefol ; elles sont ainsi décrites : *Un soleil à rais recourbés.*

37



De BAFFET, de La Mothe-Pissot, de La Vigerie, etc.

Armes : D'azur à trois étoiles mal ordonnées d'argent.

Les Baffet ont donné à l'armée nombre d'officiers. Un Eymeric de Baffet, écuyer, sieur de la Vigerie, servit dans la maison du roi Louis XIII ; son fils, messire Jean-Sicaire de Baffet, écuyer, seigneur de la Mothe-Pissot, fut brigadier des gardes du corps du roi et chevalier de Saint-Louis ; son petit-fils, messire Antoine de Baffet, écuyer, seigneur de la Mothe, y fut également brigadier et chevalier de Saint-Louis. Ce dernier est porté dans le rôle de la capitation des gentilshommes de la sénéchaussée de Périgueux, et l'arrière-petit-fils dudit Jean-Sicaire de Baffet, était gendarme de la garde du roi lorsqu'à la Révolution de 89, il émigra et fit les campagnes de l'armée des princes de Condé. A la Restauration, il reçut, avec le brevet d'officier supérieur, la croix de Saint-Louis.

Cette famille, fixée en Périgord depuis près de 300 ans, se serait éteinte dans les mâles en 1856, suivant M. Gilvy, auteur du *Nobiliaire de Guienne.*

38



De BAILLET, de la Pendoule, de la Brousse, du Luc de Florensac (ancien repaire noble, canton d'Issigeac), de la Perche, de Castillonès. — Ville de l'ancien diocèse de Périgueux.

Armes : D'azur à une bande d'argent, accostée de deux amphiptères d'or.

La Chenay-Desbois a publié la généalogie de cette famille, qu'il dit originaire de Paris et d'ancienne noblesse. Une branche, ajoute-t-il, passa de là en Angoumois et en Périgord, où, après avoir fait la production de ses titres, elle a été inscrite au Catalogue des Gentilshommes de la province, par arrêt du conseil d'État du 12 mars 1666 et *maintenue* dans la noblesse par ordonnance de M. Pellot du 26 avril 1667, et, comme constatation de la noblesse, il me suffira de rappeler qu'elle a voté en 1789 pour les députés de l'Ordre aux Etats-Généraux.

Cette famille compte plusieurs représentants en Périgord, et, dans le Lot-et-Garonne, un de ses membres, ancien membre du conseil général, y est qualifié du titre de baron.

39



De BAILLOT, de Beaulieu, de Mourets, du Bos, de Condat, de la Chapelle, de Bourdaisse, de la Rivière, de la Domeze, etc.

Armes : D'azur à un chevron d'argent chargé de cinq charbons de sable allumés de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'or. (*Grand Armorial de France*, registre de Sarlat.

Dans la liste des gentils-hommes de la sénéchaussée de Sarlat convoqués pour le ban de 1674 figurent plusieurs membres de cette famille. Son nom se voit également dans les *maintenues* de noblesse et dans les assemblées de l'Ordre aux États-Généraux, en 1789.

Dans le *Chartrier français* (au dictionnaire des anoblis) il est dit : « N. Baillot, de Sarlat, en Périgord, anobli par lettres de 1651. »

40



De BANES (ou de Bannes), de la Faurie, de Maleffe, de Lautherie, du Change, de Bournaguet, de la Borde, de Farges, etc.

Armes : D'azur à une épée d'or mise en pal, la pointe en haut, — l'*Armorial de France* dit la pointe en bas — accompagnée de trois étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe.

Je dois à l'obligeance du regretté chevalier du Cheyron du Pavillon, la communication de titres concernant la famille de sa mère Marguerite de Banes. A l'aide de ces titres, il m'a été facile d'établir la filiation directe de la branche périgourdine de ce nom, à partir de : Noble homme Jean de Banes, écuyer, seigneur de la Faurie, lequel rendit hommage, le 9 juillet 1465, à raison de son château de Banes, ainsi que son fils et petit-fils — le premier, le 17 octobre 1541, et le second, le 24 février 1582, — à Alain d'Albret, comte du Périgord et vicomte du Limousin. Dans son testament, du 6 juillet 1516, écrit en latin, il est qualifié *nobilis vir*.

De ce premier degré, j'ai pu suivre régulièrement la lignée masculine jusqu'au huitième inclusivement, c'est-à-dire jusqu'à la première moitié du xviiie siècle, et constater qu'à chacun de ces degrés les Banes avaient contracté de nobles alliances. Voici, du reste, le nom de ces familles : Millac, Royère, Monferant, Beaudet du Peuch, Lambert de Roziers, Langlade (Girard), Leymarie de Laroche, Le Blanc de Saint-Just.

La famille de Banes a prouvé sa noblesse aux recherches faites par les commissaires nommés à cet effet et a été *maintenue* dans sa qualité par M. Pellot, intendant de Guienne, le 6 décembre 1667.

Celle dite Banes de Gardonne, représentée de nos jours en Périgord et en Bordelais, est-elle une branche de celle dont il est ici question ? On serait porté à le croire, en voyant l'identité des armes ; mais ce seul indice, sans aucun document devers moi pour établir le point de jonction de ces derniers avec les premiers, ne me permet pas d'affirmer une communauté d'origine.

41 De BANS, de Calhavel, de la Nouailles, etc.



Armes : D'azur à une porte ouverte d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe, et un delta ou triangle vidé d'argent posé en abime.

Ces armes sont ainsi décrites dans le *Grand Armorial de France* à Jean de Bans, écuyer, sieur de Calhavel, et à Jean de Bans, écuyer, sieur de la Nouailles (Registre de Bergerac), 21 janvier 1698.

---

42 De BARATAQUY.



Armes : D'azur au dextrachère d'or tenant une épée haute, accostée, à dextre, d'un croissant d'argent et à senestre d'un soleil d'or.

Cette famille, connue en Sarladais, dès le xve siècle, a été anoblie au mois de juillet 1511.

Voici l'extrait fidèle des lettres patentes :

« Au mois de juillet 1511, le Roi Louis XII, étant à Valence, en » considération de la louable manière de vivre, honnêteté et mœurs, » et autres vertus dont est ornée la personne de notre amé et féal » Machin de Barataquy, habitant de Villeréal, au diocèse d'Agen ; en » considération en outre des divers services qu'il Nous a rendus dans » les expéditions et les guerres, surtout dans le recouvrement des » terres de notre État de Milan, détenu par les Vénitiens, dont Nous » lui sommes avec raison redevable, anoblit ledit Machin de Barata- » quy, avec toute sa race et postérité de l'un et de l'autre sexe, venant » de loyal mariage présent et avenir. »

Ces lettres, signées Loys, furent enregistrées à la Chambre des Comptes à Paris, le 10 juillet 1514, promulguées par le sénéchal d'Agenais et de Gascogne et enregistrées, en outre, au sénéchal d'Agen, le 21 novembre de la même année et à l'ordinaire de Villeréal le 14 juillet 1515.

43


De BARBARIN (ou Barberin), de Vessac, de Sanillac, de Sansonnet, de Boisset, de Rafaillac, de Reignac, du Chambon et de Ladou, 1er avril 1647 (minutes de la Brouhe, notaire royal).

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, d'azur à trois abeilles d'or ; aux 2 et 3, également d'or, à trois bars (ou poissons) d'argent l'un sur l'autre en fasce, celui du milieu contourné (1).

Jean Barbarin, conseiller en la Cour des aides à Périgueux — depuis réunie au parlement de Bordeaux, — était frère de noble Jean de Barbarin, conseiller au Présidial, marié deux fois : 1° le 7 juillet 1596, avec Gabrielle d'Arnaud de Laborie ; 2° le 1er décembre 1601, avec Marguerite de Montardy de la Beylie, lequel acquit le fief de Vessac et fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; il était troisième aïeul de Louis de Barbarin, seigneur, comte de Reignac, lieutenant-général des armées du Roi, qui ne laissa que des filles, dont l'une épousa :

Charles-François de Campet, seigneur, comte de Saujon, ancien brigadier de cavalerie, enseigne des Gardes du corps ; la seconde, Joseph-Augustin, comte de Laval-Montmorency, demi-frère du maréchal de ce nom, et la troisième, Julie-Céleste, mariée à Charles-Yves Thibault de Larivière, lieutenant-général des armées de Sa Majesté, morte à Vessac, le 11 avril 1754, âgée de 58 ans.

Un Cosme Barbarin, seigneur de Sansonnet, était capitaine des milices au bataillon de Périgueux.

La famille de Barbarin a voté aux Etats-Généraux de 1789, à Libourne, à Bordeaux et à Argentine ; elle est encore représentée dans la Charente.

44


De BARDE (Le Roy), de Valenglars, etc.

Armes : Tiercé en fasces ; au 1er, d'or à un lion léopardé de gueules ; au 2e, de sinople plein ; au 3e, d'hermine à trois points rangés.

Cette famille, originaire de Picardie, sur la production de ses titres remontant à 1524, a été *maintenue* par diverses ordonnances. Mais d'a-

---

(1) Dans le *Nobiliaire du Limousin*, par Nadaud, elles sont décrites ainsi : *D'azur à trois mouches à miel surmontées d'une étoile de gueules.*

près la généalogie dressée dans le *Nobiliaire de Ponthieux et de Vimeux*, par M. de Belleval, la filiation authentique peut s'établir depuis le milieu du xive siècle.

La branche connue sous le nom de Le Roy de Barde est fixée en Périgord depuis l'acquisition des château et terre de Lammary (1), commune d'Antonne, par M. Armand-Nicolas Le Roy, comte de Barde, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et receveur général du département de la Dordogne.

Cette famille a voté en Picardie dans l'Ordre de la Noblesse en 1789.

45



De La Barde.

Armes : D'or au lion de sable armé, lampassé et couronné de gueules tenant dans ses deux pattes de devant une hallebarde aussi de sable posée en pal.

Cette famille figure parmi les votants, dans l'Ordre de la Noblesse, aux Etat-Généraux de 1789.

46



De Barreau (écrit Barraud et Barrault) des Fournies — ou de Fournil — ancien fief de la châtellenie de Montpon.

Armes : De gueules à deux léopards d'or l'un sur l'autre, surmontés de deux cloches d'argent.

Cette famille a reçu des lettres d'anoblissement de Henri IV, dans la personne de Guillaume de Barrault, sieur des Fournies, homme d'armes de la compagnie de M. de la Force (de Caumont).

Marié en premières noces avec damoiselle Marguerite de la Place, de fort bonne et noble maison, ledit Guillaume eut cinq garçons et quatre filles. L'aîné des fils fut juge de la Force; le second, capitaine dans le régiment de Navarre.

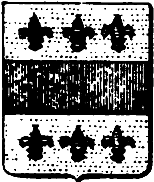
En secondes noces, il épousa damoiselle de Melet, dont il n'eut pas d'enfants.

---

1. Ancien repaire noble ayant eu justice, en 89, les paroisses d'Antonne et de Sorges.

Les lettres de noblesse, datées de décembre 1604, mentionnent les services rendus pendant 45 ans, en plusieurs occasions, par Guillaume de Barrault, habitant de la ville de Mussidan, entre autres à la bataille de Moncontour et au siège de Saint-Jean-d'Angély ; il était de la religion prétendue réformée.

47



DE BARRIÈRE, de Reillac (1), de Longa (2).

ARMES : D'or à une fasce de gueules accompagnée de six fleurs de lis d'azur, trois en chef et trois en pointe rangées.

La maison de Barrière, l'une des plus anciennes et des plus illustres du Périgord, possédait de temps immémorial le château de ce nom, bâti sur le mur romain de la Cité de Périgueux. On en admire encore les belles ruines — et grand nombre de fiefs en Périgord.

48



DU BARRY, de la Renaudie (3), de Puycheny, de Labeitour.

ARMES : D'or à trois fasces d'azur, au chef cousu d'or plein. — Le *Grand Armorial*, au lieu de *trois fasces*, dit *trois barres* ; il fait ainsi des armes parlantes. Sous les noms de Antoine du Barry, écuyer, seigneur de Puycheny et de Jean du Barry, écuyer, seigneur de Labeitour.

Dans le cours du XVIe siècle, Jean (*alias* Geoffroy) du Barry de La Renaudie, issu d'une maison noble de Bergerac, acquit une fatale célébrité comme chef de la conspiration d'Amboise, dont le prince de Condé était l'âme.

Il fut tué par un jeune page du nom de Pardaillan, son cousin. Ce fait, ainsi raconté par divers historiens, est contredit dans une note imprimée au bas d'une gravure de 1570, représentant le combat qui eut lieu près d'Amboise, dans la forêt de Chateaure-

(1) Châtellenie du XIVe siècle, mais n'étant plus, au XVIe, qu'un fief relevant du marquisat de la Douze.

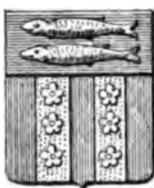
(2) Ancien repaire noble qui passa à la maison de Lur dans le milieu du XVe siècle.

(3) Ancien et fort château de l'arrondissement de Nontron.

naud. Il y est dit que c'est la Renaudie qui tua Pardaillan et que c'est un des pages de ce dernier qui vengea la mort de son maître.

Dans les jugements des intendants de Bordeaux de 1697 à 1718, portant *maintenue* de noblesse, on voit le nom de du Barry.

49

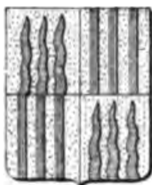


DE BARS, de la Faurie, de Vierval (1), d'Archignac (2), de Monsalou, de la Gazaille (3), de Saint-Rome, de Perchibot, etc.

ARMES : De gueules à deux pals d'or chargés chacun de trois roses du champ, qui est de Reignac ; au chef cousu d'azur à deux bars d'argent en fasce l'un sur l'autre, qui est de Bar. — Courcelles, au lieu de *deux pals*, dit *deux fasces* sous le nom de de Bar, chevalier, seigneur de Monsalou et de la Gazaille.

Cette ancienne famille de la bourgeoisie de Sarlat a été anoblie par lettres du roi Charles-le-Bel, en 1324. Elle figure dans la liste des *maintenues* de noblesse et dans le vote en 89 pour les députés de la noblesse.

50



DE LA BARTHE, de Thermes, de Rhochin, de Rochebrune, de Mazère, de Brassac, de Campagne, du Petit-Change.

ARMES : Aux 1 et 2, d'or à trois pointes ou fusées d'azur mouvantes de la pointe de l'écu et ondoyantes, qui est de Fumel ; aux 2 et 3, d'or à trois fasces de gueules, qui est de la Barthe de Thermes.

Au nombre des gentilshommes de la sénéchaussée de Sarlat, convoqués pour le ban de 1674, on voit inscrit : Noble Bernard de la Barthe, écuyer, seigneur de Rochebrune. (Procès-verbal original dans les archives du vicomte de Gérard.)

Dans les maintenues de noblesse figurent : les la Barthe, de Brassac, de Campagne, de Rochebrune et de Saint-Michel, et parmi les votants à Périgueux dans l'Ordre de la Noblesse, le chevalier de la Barthe de Thermes, habitant de la ville de Sarlat.

---

(1) Ancien repaire noble, commune d'Archignac.

(2) Idem.

(3) Idem.

51 De BASTARD, d'Estang, de Saint-Denis, etc.



Armes : D'or à l'aigle d'Empire, mi-partie d'azur à la fleur de lis d'or.

Résumer dans une notice de quelques lignes un travail qui a nécessité plus de 160 pages minutées à l'auteur de la généalogie de la maison de Bastard, serait m'exposer à laisser dans l'oubli des détails historiques souvent d'un grand intérêt ; j'ai donc préféré indiquer la source où il sera facile de puiser abondamment : M. de Bourrousse de Laffore, dans le *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, ayant publié, en 1863, un travail complet sur cette famille, il me suffit, pour la nouvelle édition de l'*Armorial de la noblesse du Périgord*, de rappeler, avec ce généalogiste, que la maison de Bastard, dès le XIe siècle, tenait un haut rang dans le comté de Nantes et qu'en 1040-1090, un de ses membres était qualifié très noble chevalier des premiers de la patrie. *Nobilissimus miles, de primoribus patriæ.*

Par le mariage en Périgord du baron Arthur de Bastard avec Mlle de Maleville, fille du marquis de Maleville, sénateur, et dont est provenu un fils, les noms et armes de la maison de Bastard doivent de droit figurer dans l'*Armorial de la noblesse du Périgord.*

Cette famille a été *maintenue* dans sa noblesse par une ordonnance du prince de Condé en 1652 et par un arrêt du Conseil du roi, le 25 novembre 1671, concernant les Bastard de Lestang et de Saint-Denis, lesquels figurent parmi les membres de la noblesse d'Armagnac assemblés à Auch et à Lectoure pour l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1789.

---

52 De La BASTIDE, de Chaulnes, de la Bénéchie, etc.



Armes : D'argent à un arbre de sinople, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.

Le *Grand Armorial de France* (généralité de Bordeaux) donne sous le nom d'Adrien de la Bastide, sieur de Chaulnes, conseiller du roi : *d'azur à la tour d'argent.* C'est ainsi que ces armes sont reproduites par M. de la Roque dans son *Armorial du Lan-*

guedoc, où l'on voit que la famille (du Languedoc) a été *maintenue* dans sa noblesse par jugement souverain de novembre 1658.

Malgré la différence des armes des la Bastide en Périgord et en Languedoc, l'identité du nom patronymique et du nom terrien fait présumer que ces deux familles ont une même origine.

Parmi les votants à Périgueux pour les députés de la noblesse aux Etats-Généraux de 1789, figure : Messire Valentin de la Bastide, chevalier, seigneur de Chaulnes et de la Bénéchie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie.

53



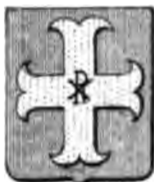
De La BATARDIE.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, d'azur à la tête de daim d'argent ; aux 2 et 3, de gueules à trois croissants d'hermine.

Le *Roi d'armes*, ouvrage publié par le R. P. Gilbert de Varennes, jésuite (1626, f° 545), donne ces armes sous le nom de la Batardie (en Périgord). Elles sont décrites de même dans l'*Armorial* de J.-B. Rietstap et dans celui de Jouffroy d'Eschavannes.

Le nom patronymique ne serait-il pas Millac ? On voit, en effet, dans les premières années du xve siècle, une damoiselle de Millac de la Batardie, fille de noble homme Aimar Millac, seigneur de la Batardie, et d'Antoine Cat, damoiseau, seigneur de Saint-Germain et de Rastignac ; et le 12 janvier 1533, noble marquise (*alias* Marguerite) de Millac, sœur de Jean de Millac, écuyer, seigneur de la Batardie, qui épousa Henri de Vaucocour, seigneur dudit lieu.

54



BAUDRY (Charles-Théodore), Évêque de Périgueux et de Sarlat (1861).

Armes : De gueules à la croix ancrée d'or chargée en cœur du *chrisma* X. et R., ce qui signifie Christ.

Devise : *Christum Dei virtutem et Dei sapientiam.*

Né le 1er novembre 1817, à la Turmelière, commune de Montigri (Vendée), nommé évêque le 30 janvier 1861 et sacré le 5 mai suivant. Décédé le 10 mars 1863 et enseveli dans l'église cathédrale de Saint-Front.

55



De La BAUME, de Forsac.

Armes : Ecartelé au 1er d'azur au loup passant d'or, — le *Nobiliaire du Limousin*, par Nadaud, au lieu d'un loup, dit un cheval ; — au 2e, de sable au lion d'or ; au 3e, d'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton péri en bande de gueules, qui est de Bourbon-Condé ; au 4e, d'argent à l'aigle de sable becquée et membrée de gueules, au chef d'azur, et sur le tout — par concession royale — d'or à une fleur de lis de gueules.

Ces armes sont données ainsi sous le nom de la Baume-Forsac, brigadier du roi ; mais toutes les branches ne les ont pas portées de même.

Cette famille, sur la production de ses titres en 1598, devant les commissaires du Roi, a été *maintenue* dans sa noblesse.

Dans le *Nobiliaire du Limousin*, Nadaud mentionne un gouverneur de Bergerac du nom de François II de la Baume, nommé en 1573, et un grand prieur d'Auvergne, grand'croix de l'Ordre ; il était de la religion réformée, toutefois ayant toujours porté les armes pour le service de Sa Majesté.

56



De BAYLY, de Razac, de Saint-Apre, de la Roche, de la Richardie, de Reynac, etc.

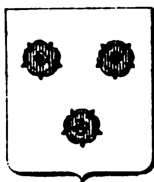
Armes : D'azur à trois aiglettes d'argent en bande accostée de quatre cotices de même, deux de chaque côte.

On les trouve aussi différemment décrites : *d'argent à deux fasces de sinople et entre les fasces trois aiglettes de gueules rangées*, et c'est ainsi qu'elles apparaissent, peintes, sur une litre d'une chapelle sépulcrale du xve siècle, adossée naguère au clocher de Saint-Front, mais aujourd'hui détruite pour rétablir dans son état primitif la porte d'entrée, du côté de la Clautre, de notre vieille église bizantine.

Cette famille a été *maintenue* dans sa noblesse sur la production de ses titres devant M. de Montozon, subdélégué de M. de Pellot, intendant de Guienne, en novembre 1666, et a voté aux Etats-Généraux de 1789 dans l'Ordre de la Noblesse, sous les titres de marquis, comte et vicomte. (Voir aux procurations.)

Bertrand de Bayly rendit hommage au roi en 1679, et Jean son fils en 1700 pour la terre de Razac, possédée par les Bayly depuis quatre siècles. (Arch. de la Gironde, c. 2331, 2342, 1156.)

57



De BEAUCHESNE (d'Isle), de Marvillars, etc.

Armes : D'argent à trois roses de gueules pointées et boutonnées de sinople.

Une branche de cette noble maison (en Angoumois, Saintonge et Aunis) s'est fixée en Périgord par suite du mariage d'un de ses membres avec Mlle Marie de Tessières, héritière du château de la Bertinie, commune de Montagnac-la-Crempse, lequel y a fait depuis sa résidence habituelle.

Cette famille est qualifiée des titres de chevalier et de marquis, ainsi qu'il est constaté dans les procès-verbaux des assemblées de la noblesse de Saintonge, où l'on voit : Henri Mathieu, seigneur de Beauchesne et de Marvillars, marquis d'Isle, lieutenant-colonel du régiment de Noailles, infanterie, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, et Jean-Jacques, chevalier d'Isle, son frère, voter, par procuration, donnée, à cet effet, à Joseph Gaspard, vicomte de Turpin.

58



De BEAUDET (ou de Baudé et aussi de Bodet), de Cardou — ancien repaire noble, commune de Bourniquel, canton de Beaumont — de Savignac, de Lalinde, du Peuch, du Fourset, de la Fenestre (en Poitou) et de Sainte-Croix.

Armes : D'azur à une épée d'argent la pointe en haut, sur laquelle broche une fasce bandée d'or et de gueules, accompagnée en chef de deux étoiles d'or. (Courcelles.)

Ces armes sont les mêmes, à peu de choses près, de celles portées en Poitou par la famille de Bodet de la Fenestre (Grandmaison), et, d'après des notes généalogiques du comte de Touchebœuf-Clermont, l'on voit que lorsque la maison de Beaudet s'établit à Cardou, vers 1450, elle venait du Poitou. L'assertion de ce généalogiste consciencieux permet donc de croire que les Beaudet de Cardou et les Beaudet de la Fenestre ont une commune origine.

Mais, sous le nom de Beaudet de Cardou, on trouve les armes suivantes : *d'azur à trois étoiles d'or 2 et 1 et trois chardons de même mal ordonnés*, c'est-à-dire posés 1 et 2 ; dans le nom de Cardou, on peut voir l'explication des chardons, ce seraient des armes parlantes.

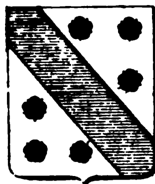
Sous le nom de Beaudet de la Linde, du Peuch, de Foursat, en Périgord, les armes sont énoncées : *de gueules à trois hameçons d'argent*, qui rappellent, d'après la tradition de la famille, le souvenir de pêcheries féodales sur la Dordogne, près la Linde.

Cette famille a été *maintenue* dans sa noblesse dans la personne de Antoine et Jacques Beaudet frères, sieurs de Cardou et de Sainte-Croix, habitants dudit Cardou (Sarladais), et a voté, dans l'Ordre de la Noblesse, aux Etats-Généraux de 1789, en Poitou.

Louis de Beaudet de Cardou, écuyer, seigneur de Savignac, capitaine au régiment de Nivernais, rendit hommage pour les fiefs de la Garenie, à l'archevêque de Bordeaux, le 21 avril 1727, tant en son nom qu'en celui de Louis de Beaudet de Cardou, chevalier, et d'Henriette de Beaudet de Cardou, ses frère et sœur, habitant Bourniquel. (Arch. de Bordeaux, G. 205.)

La branche de Beaudet de la Linde s'éteignit dans la maison d'Arlot par le mariage, le 21 juin 1654, de Françoise de Beaudet de la Roque, fille de Raphaël, écuyer, seigneur du Peuch, de la Linde — en partie — du Fourset, etc., et de Charlotte de Losse avec Hélie d'Arlot de Frugie, chevalier, seigneur de Sainte-Marie et de Cumont.

59



De BEAUFORT, de Limeuil, de Miremont, de Chalus, de Canillac, etc.

ARMES : D'argent, à la bande d'azur, accompagnée de six roses de gueules mises en orle.

Ces armes se voient sculptées sur l'église de Sourzac (en Périgord) ; elles forment le 2e et 3e quartier d'un écu écartelé. Les 1er et 4e portent un lion surmonté d'une étoile accostée de deux coquilles, mais sans indication d'émaux.

Cette famille, d'après un manuscrit que j'ai eu sous les yeux, est une branche des vicomtes de Turenne. Il est incontestable, en effet, qu'une branche de ce nom avait la seigneurie de Sourzac, et, ce qui vient confirmer cette assertion, c'est que l'*Armorial de France* (registre de Périgueux) donne pour armes à damoiselle Marie-Anne de Beaufort : *écartelé aux 1 et 4 d'azur semé de fleurs de lis à deux tours d'argent maçonnées de sable et aux 2 et 3* — à peu de choses près — *le blason des Turenne.*

60



De BEAUFORT (Jay), de Barrière, de Ferrière, de Saint-Germain, de Malvy, etc.

Armes : D'azur à la bande d'or chargée de deux lions de sable, accompagnée de deux rocs d'échiquier d'argent — ou mieux deux fleurs de lis, l'une en chef, l'autre en pointe.

Dans un *Armorial* manuscrit qui a dû être dressé vers l'époque des recherches de la véritable et fausse noblesse (1666) — l'écriture et les notes marginales l'indiquent assez — les armes sont les mêmes, sauf *la bande*, qui est dite *chevron;* en regard de l'article de Jay se lit cette observation : « Ils ont lettres de noblesse. »

C'est pour services rendus aux rois Henri III et Henri IV, que Bernard Jay, seigneur de Beaufort, greffier en chef au greffe royal du Présidial, en la sénéchaussée de Périgueux, maire de la ville de 1563 à 1564 — comme l'avait été son père de 1543 à 1544, — fut *anobli* par lettres de janvier 1595.

Outre ces deux maires de Périgueux, la famille en compte plusieurs autres, ainsi : en 1570, 1597, 1629, 1671 et 1689, c'est-à-dire sept dans l'espace d'un siècle et demi.

Toutes les branches ci-dessus désignées sont comprises dans les *Maintenues* de décembre 1666, et dans les assemblées de la noblesse en 1789, on voit figurer cette famille sous les noms terriens de Barrière (1) et de Beaufort (2).

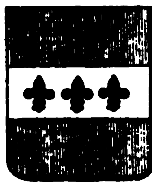
M. Henri de Jay, comte de Beaufort, chevalier de la Légion-d'Honneur, possède dans ses archives deux lettres des rois Henri III et Henri IV, écrites à son ancêtre Bernard de Jay de Beaufort, l'une écrite de Tours, le 27 avril 1569, et l'autre de Compiègne, le 21 de la même année.

---

(1) Barrière, un des châteaux-forts élevé sur les murs romains de la Cité de Périgueux.

(2) Beaufort, fief relevant de la seigneurie de Périgueux.

61



De BEAUMONT, des Adrets (1), du Repaire (2), d'Autichamp, de La Roque (3), de Beynac (4), de Saint-Cyprien, de Saint-Jean-de-Côle, etc.

Armes : De gueules à la fasce d'argent chargée de trois fleurs de lis d'azur.

Devise : *Impavidum ferient ruinæ.*

Cette maison, originaire du Dauphiné, est du nombre de celles que les auteurs qualifient de très noble et très ancienne chevalerie. Connue dès le XI[e] siècle, elle a formé plusieurs branches dont l'une, fixée en Périgord depuis plusieurs siècles, et où elle y compte de nombreux représentants, a produit, entre autres illustrations périgourdines : Christophe de Beaumont, le grand archevêque de Paris, dont le cœur repose dans l'église de Saint-Cyprien, près du château de la Roque, où il naquit ; son neveu Antoine-François, vicomte de Beaumont, né également au château de la Roque, chef de division des armées navales, à qui Louis XVI donna, outre la copie d'un tableau représentant le combat qui eut lieu le 11 septembre 1781 dans les parages d'Ouessant, où la *Junon*, dont il était le commandant, triompha du *Fox*, l'un des meilleurs voiliers d'Angleterre, monté par le capitaine Windsor, un riche étendard aux armes de la famille, qui le conserve comme un précieux souvenir et du royal donateur et du vaillant marin.

Les Beaumont ont fait leurs preuves de noblesse au cabinet des Ordres du Roi pour les honneurs de la cour. Leur nom et leurs armes figurent à Versailles dans la Salle des Croisades.

Parmi les votants, dans l'ordre de la Noblesse, aux Etats-Généraux, sont inscrits haut et puissant seigneur messire Christophe de Beaumont, marquis de Beaumont, maréchal des camps et armées du roi, ancien menin de Sa Majesté, gouverneur pour le roi des ville et château de Domme (en Périgord), premier baron de cette province, marquis, seigneur de Beynac, Commarque et autres lieux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et le comte de Beaumont, seigneur de la Roque des Pragers et autres

(1) Des Adrets, baronnie en Dauphiné, appartenant encore en 1532 à François de Beaumont, gentilhomme du Dauphiné.

(2) Du Repaire, en Quercy.

(3) La Roque, ancien repaire noble en Périgord, ayant, en 1750, haute justice sur Castel et Meyral qui, au XIV[e] siècle, dépendaient de Beynac.

(4) Beynac, l'une des quatre seigneuries donnant le titre de premier baron du Périgord.

places, maréchal des camps et armées du roi, commandant de a province du Périgord, habitant en son château de la Roque-Meyral.

62



De BEAUPUY (de Bascharetie), de La Filolie, de La Richardie, de Chaulan, de La Garaudie, de Cubjac, de Peyrelade, de Puymège, des Biards.

Armes : De gueules au lion d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or rangées.

Par contrat du 11 mai 1548, Gabrielle de Beaupuy, sœur de Poncet de Beaupuy, écuyer, seigneur de la Garaudie et fille de N. de Beaupuy, écuyer, seigneur de la Garaudie, et de damoiselle Catherine de Marquessac, épousa François de Foucault, seigneur de Cubjac, second fils de Bernard de Foucault, seigneur de Lardimalie.

Dans un acte notarié (minutes de Durouchail), du 24 novembre 1631, passé dans la maison de M. Me Antoine de Bacharetie, conseiller du roi, magistrat au siège présidial de la sénéchaussée de Périgueux, il est fait mention d'un Pierre Bacharetie, chevalier de l'un des ordres du roi, écuyer, sieur de Beaupuy et de Peyrelade. L'on voit dans les registres de Saint-Silain de Mussidan que :

Jérôme, fils de ce dernier et de Lucrèce Alamigeon — famille portée plus haut au no 10 — fut baptisé le 28 avril 1614 ;

Que Charles, second fils des mêmes, fut baptisé le 9 juillet 1617, et eut pour parrain Charles de la Cropte, écuyer, seigneur de Chantérac ;

Et que Jean, autre fils, fut baptisé le 15 août 1644. Dans cet acte, le père, Pierre Bacharetie, qualifié écuyer, sieur de Beaupuy, est dit chevalier de l'Ordre du roi du Saint-Esprit.

En 1626, Antoine Bacharetie était maire de la ville de Périgueux.

Du mariage de messire François de Bacharetie, écuyer, seigneur de Beaupuy, avec Jeanne-Françoise de Villars, seigneuresse du fief de la Filolie, paroisse de Saint-Laurent-de-Mussidan, naquirent cinq fils : 1o Nicolas, né en 1751, qui fut lieutenant-colonel ; 2o Pierre-Armand, dit de la Richardie, né en 1752, commandant en Vendée le bataillon des volontaires de la Dordo-

gne, mort à la bataille de Fontenay, le 25 mai 1793 ; 3° Louis-Gabriel, dit de la Filolie, né en 1753, également commandant des recrues et volontaires ; 4° Michel-Arnaud, dit Chauland (1), né en 1755 ; c'est lui qui figure parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse aux Etats-Généraux de 1789 ; il y vota pour lui, et par procuration, pour sa mère, à raison de son fief de la Filolie. Voici comment il y est inscrit : messire Michel de Bascharetie, chevalier de Beaupuy, lieutenant au régiment de Bassigny. Les tables de bronze de la galerie des batailles, au palais de Versailles, rappelant que ledit Beaupuy, général de division, fut tué à la bataille de Reutlingen (2), le 18 octobre 1796, à l'âge de 41 ans, ce qui porte l'année de sa naissance à 1755, et non, comme il est dit dans le *Périgord illustré*, vers la fin du XVIII[e] siècle ; 5° Jean, né en 1756, dit Guy, qui fut chanoine à Arles jusqu'en 1790. De ces cinq frères, un seul, Nicolas, l'aîné, sénateur, s'est marié et a eu deux fils : Lucien, décédé à Mussidan le 24 nivôse an XI (14 janvier 1803), et Pierre, mort à Paris entre 1830 et 1840 ; en lui s'est éteinte la descendance.

Au nombre des 19 ou 20 signataires d'une délibération des membres de la noblesse de Mussidan, en date du 8 juillet 1789, à l'effet de donner des pouvoirs plus étendus à leurs députés, se voient deux Beaupuy, dont l'un est dit Beaupuy de la Filolie.

Les noms de Bacharetie et de Beaupuy se voient dans les jugements des intendants de Bordeaux (période de 1697 à 1718), portant *maintenue* de noblesse.

63



DE BEAUROYRE (DE BELLOROBORE), de La Peyre (ancien fief, paroisse de Saint-Agnan-d'Hautefort), de Villac (ancien repaire noble, commune de Terrasson), de La Filolie, de Gaubert, etc.

ARMES : D'azur à trois pattes de griffon d'or, les deux en chef, surmontées d'une étoile de même.

DEVISE : Serre, mais jamais ne desserre, — ou bien sert, mais jamais ne dessert.

Les Beauroyre peuvent prouver une existence noble depuis le

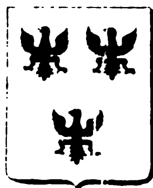
---

(1) Chauland, nom d'une propriété de la famille.

(2) C'est par erreur que l'abbé Audierne et Sauveroche disent à Ermendighen.

XIIe siècle ; mais le cadre assez restreint que j'ai adopté pour des notices ne me permettant pas de faire l'historique des nombreux sujets de cette vieille maison, j'ai dû me borner uniquement à constater sa haute noblesse, en rappelant que dans les siècles passés — depuis le XIIe siècle — ses premiers sujets étaient qualifiés de damoiseaux, puis de nobles, d'écuyers, de chevaliers, de comtes et de vicomtes ; — qu'aux recherches de la vraie et fausse noblesse, ordonnées par Louis XIV, cette famille, sur la production de ses titres, a été *maintenue ;* — et, qu'aux assemblées des États-Généraux de 1789, plusieurs de ses membres figurent parmi les votants, dans l'Ordre de la Noblesse. Je citerai les trois dont les noms sont ainsi inscrits dans les procès-verbaux : « Messire Jean-Marc de Beauroyre, comte de Villac, etc. — Haut et puissant seigneur Dominique de Beauroyre, chevalier, seigneur de la Filolie, ancien lieutenant-colonel au régiment d'Aquitaine (infanterie), chevalier de Saint-Louis ; — et haut et puissant seigneur François-César, vicomte de Beauroyre, capitaine de dragons au régiment du Roi, neveu du précédent.

64



De BEAUSOLEIL (Roubert).

Armes : D'argent à trois aigles de sable.

Dans le *Grand Armorial de France* (registre de Sarlat), sous le nom de Pierre Roubert, écuyer, seigneur de Beausoleil.

65



De BEAUVAU, du Riveau (Pierre-François), Évêque de Sarlat, en 1693.

Armes : D'argent à quatre lions de gueules armés, lampassés et couronnés d'or (1).

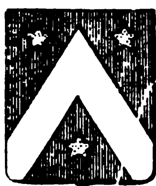
D'Hozier, dans le *Grand Armorial* dit (pour l'évêché de Sarlat) : *brisé en cœur d'un bâton écoté, raccourci d'azur, péri en bande.*

Il mourut le 28 octobre 1701 et fut enseveli le lendemain au milieu du chœur de la cathédrale de Sarlat.

---

(1) Ces armes sont bien celles de la noble maison de Beauvau, en Anjou.

66



De BECHON, de Barotoquy, de Caussade, du Parc, du Terme, du Tertre, de la Croze, de Pesquié, de Born, etc. (Dordogne, Lot-et-Garonne et Moselle.)

Armes : De gueules au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles d'or.

Sous le nom de Jacques Bechon, sieur du Parc le *Grand Armorial* de France, registre de Sarlat, donne les armes suivantes : *échiqueté d'argent et d'azur*.

Sur un testament mystique d'un autre Jacques de Bechon de décembre 1646 — testament que possédait M. Larguerie, habitant Monpazier, il est apposé deux cachets, sur cire rouge, qui portent sans indication d'émaux : *une épée en bande, la pointe en bas, accompagnée en chef d'un croissant et en pointe d'une étoile.* Ce sont évidemment les armes un peu modifiées des Barotoquy, dont on peut voir plus haut la notice. On sait, en effet, que plusieurs membres de la famille Bechon, deux fois alliée à celle de Barotoquy, ont porté, avec le nom, les armes de cette dernière, en souvenir de Machin (ou Martin de Barotoquy), anobli par lettres patentes du mois de juillet 1511 ; mais je crois, avec M. de Bourrousse de Lafore, continuateur du Nobiliaire de Guienne, président de la Société des sciences, lettres et arts d'Agen, que les armes véritables de Bechon sont celles qui sont décrites en tête de cette notice.

Il existe une tradition du pays qui veut que le brave Béarnais, guerroyant près de Monpazier, et serré de près par ses ennemis, ait été sauvé par un Bechon, lequel, lui indiquant un abri sûr, lui aurait dit dans l'idiome patois : Baro-to-quy (ferme-toi là), et que ce serait en souvenir de ce service que le roi Henri IV l'aurait récompensé par des lettres de noblesse, sous le nom de Bechon de Barotoquy. Mais cette tradition est évidemment détruite par l'anoblissement de 1511, de la famille de Barotoquy, antérieur de 78 ans à l'avènement du Béarnais au trône de France.

Le nom de Caussade, qui est inscrit au bas d'une délibération prise par la noblesse de Sarlat, du 27 juillet 1789, à l'effet de donner tous pouvoirs aux députés de l'Ordre de la Noblesse, désigne, sans doute, un Bechon de Caussade, dont un membre, noble Jean de Bechon, seigneur de Caussade, épousa, dans la première moitié du xve siècle, une demoiselle de Vassal, de la Tourette (canton de Carlux, en Sarladais).

La famille de Bechon figure dans les jugements des intendants de Bordeaux portant maintenue (période de 1697 à 1716). M. de Bourrousse de Laffore mentionne aussi un autre jugement, du 5 mai 1668, en faveur de Jean de Bechon, et de Jean-Louis, son frère, capitaine.

67



De BÉLADE (et de Belhade-Taudias), d'Azerat, de Fonbrange, du Besset, du Mas-de-Montet, de Peyrebrune, de la Mothe-Château, paroisse de Saint-Privat, de Nougeyrol, etc.

Armes : D'argent au léopard de gueules.

Cette famille figure dans l'ordre de la Noblesse aux États-Généraux de 1789, à Périgueux et à Argentine.

François de Bélhade, chevalier, seigneur du Dézert, fit aveu, en 1695, pour ses biens nobles du Pizou et la seigneurie du Dézert. (Archives Gironde, C. 4154.)

68



De BELCASTEL (ou Lyon), de Campagnac-les-Quercy (1), de Laval, de Roqueplaton, seigneur de Siorac, etc.

Armes : d'or au lion de gueules. *Armorial de France*, — registre de Sarlat — sous le nom de Jean-François de Belcastel, ecuyer, seigneur et baron de Campagnac, Belcastel, Laval, etc. — Et dans le même *Armorial* et même registre de Sarlat, sous le nom de Pierre de Belcastel, ecuyer, seigneur de Roqueplaton : d'azur au lion d'or lampassé et armé de gueules et une bordure d'or chargée de onze carreaux de gueules.

Cette famille figure dans l'Etat-Général des Gentilshommes de l'élection de Sarlat et a été maintenue dans sa noblesse par

---

(1) Campagnac-les-Quercy, commune de Villefranche-de-Belvès, ancien repaire noble mouvant au XIVe siècle de la châtellenie de Dome, depuis ayant haute justice sur la paroisse. Dict. top. du departement de la Dordogne, par le vicomte de Gourgues.

M. Pellot, intendant de Guienne, en 1666. On voit deux de ses membres, en Sarladais, convoqués pour le ban de 1674, ainsi inscrits : Noble Jean-François de Belcastel de Campagnac, écuyer, et Noble Jean du Lion, écuyer, seigneur de Belcastel (1).

---

69 De BELCIER, de Fontanelle, de Saint-Mer, de Crain, de Gensac, paroisse de Montpeyroux et Montravel ; — de Villars, du Verdier, commune de Saint-Astier ; — de la Rolphie, ancien repaire noble, autrefois de Saint-Etienne de la Cité, aujourd'hui commune de Coulounieix, de la seigneurie de Périgueux.



Armes : D'azur à la bande d'or — *alias* : la bande est dite ondée, et *alias* encore, au lieu d'une bande, on voit un chevron ondé — accompagnée en chef d'une comète d'argent — *alias* d'une étoile.

On voit dans la liste des maires de Périgueux, imprimée en 1883, un Guillaume Belcier, revêtu de cette charge de 1457 à 1458, et en 1478, également maire, le même Guillaume qualifié honorable et discret homme.

On voit aussi, à la page 39 de ce recueil, que ce fut le président de Belcier qui décida, en 1519, que dorénavant la ville ferait hommage au Chapitre de Périgueux pour raison de la viguerie.

Dans le Livre-Jaune de l'Hôtel-de-Ville (fol. 91, recto), il est dit qu'en l'année 1507, la peste étant à Périgueux, l'élection des maire et consuls se fit à la Rolphie, dans la maison du sire Jean de Belcier, le même sans doute dont il est question au paragraphe précédent.

Le nom de Belcier se trouve dans les jugements de maintenue de noblesse, du 17 juillet 1697, — Bazin de Besons étant alors intendant de Guienne, — et dans la liste des votants pour les députés de la noblesse aux États-Généraux de 1789, à Libourne, à Bordeaux et à Castelmoron.

---

(1) Les sujets ci-dessus désignés n'appartiennent pas aux Belcastel, originaires du comté de Foix, dont le nom patronymique est de Lacoste, seigneurs et barons de Belcastel, Viviers, Barrière et Montaud ; famille maintenue dans sa noblesse par jugement des intendants de Montpellier, et qui est aujourd'hui dignement représentée à la chambre des députés.

70

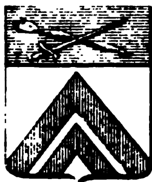


De BELET, de Recidou, de la Vigerie, commune de Saint-Aquilin.

Armes : De gueules à trois belettes d'argent.

Par suite de conventions matrimoniales du 8 avril 1411, entre Marie de Belet, fille du seigneur de Belet de Récidou, et noble Pons de Solminihac, écuyer, son mari, ce dernier et ses descendants, ayant pris depuis le nom et les armes de la famille de ce nom, ont formé la branche dite de Solominihac de Belet.

71



De BELLEYME.

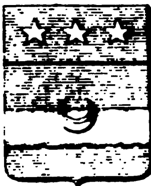
Armes : D'argent à deux chevrons de gueules, au chef d'azur chargé d'un glaive et d'une main de Justice en sautoir.

Pierre de Belleyme (1), officier du génie, chargé de la division de la France en départements, fut anobli, par le roi Louis XVIII, à la suite de cet important et difficile travail.

Adolphe de Belleyme, son fils, a été l'un des députés de la Dordogne

---

72



De BELRIEU, de Saint-Dizier (ancien diocèse de Périgueux, archiprêtré de Bouniague, aujourd'hui dans le département de Lot-et-Garonne), de la Grace, de Canet, de Tiregan, de Picon.

Armes : D'azur au croissant d'argent issant d'un ruisseau de même, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

Pierre-Jean de Belrieu, chevalier, seigneur de Saint-Dizier, marié à Marguerite de Castelnau, en 1653, fut maire de la ville. Il était fils de Jean de Belrieu, chevalier de Saint-Dizier et de Marie de Bergues.

---

(1) Né à Beaumont-du-Périgord le 14 mars 1747, mort en 1819.

Dans les jugements des intendants de Bordeaux portant *maintenue* de noblesse (période de 1697 à 1718), se trouve le nom de Belrieu. On le voit également dans la liste des votants, à Libourne, pour les députés de la Noblesse aux Etats-Généraux de 1789.

Cette famille, d'après des notes généalogiques du comte de Larmandie, s'est éteinte dans celle de Brugière, à Bergerac. Il y est dit que « Louis de Brugière de Fougueyrolle épousa l'héritière et la dernière du nom de Belrieu ».

Charles de Belrieu, chevalier, seigneur de Vivazet et Clérans, grand président à mortier au Parlement de Guyenne, rendit hommage pour sa seigneurie de Clérans, dans la sénéchaussée de Périgueux, le 6 juillet 1701. (Arch. de Bordeaux, c. 2342.)

73



DE BELZUNCE, de Castelmoron, etc.

ARMES : Ecartelé, aux 1 et 4, d'or à deux vaches de gueules, accornées et clarinées d'azur, qui est de Béarn ; aux 2 et 3, d'argent à une hydre à sept têtes de sinople, dont une coupée tient encore au cou, d'où s'échappent quelques gouttes de sang, qui est de Belzunce.

D'après la Chenaye-Desbois, la maison de Belzunce serait originaire de Navarre, et la conformité de ses armes avec celles de Béarn fait conjecturer qu'elle descend des vicomtes de cette province.

Elle a formé plusieurs branches, dont l'une s'est établie en Agenais vers le commencement du XVIIe siècle, et a eu pour chef Jacques de Belzunce, seigneur de la terre et château de Born, en Agenais, et autres places, lequel fut père d'Armand, marquis de Belzunce, sénéchal et gouverneur de l'Agenais et du Condomois ; du mariage de ce dernier, en date du 21 juillet 1698, avec Anne de Caumont-Lauzun, provint, entre autres enfants, Henri-François-Xavier de Belzunce, le grand évêque de Marseille, dont le dévouement héroïque, pendant la peste désastreuse de Marseille (1720 à 1721), a rendu le nom immortel.

Issu par sa mère de la maison de Caumont-la-Force, le Périgord revendique l'honneur de lui avoir donné le jour.

Mgr de Belzunce naquit au château de la Force, le 4 décembre 1671. Il mourut en 1755.

74



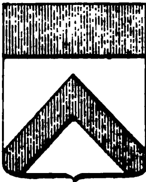
De BERANGER (Bertrand), Proven
Évêque de Sarlat.

Armes : D'azur à l'aigle au vol éployé d'argen ronné d'or, accompagné en pointe de deux basset d'argent affrontés ayant la queue retroussée et po une motte de sinople.

(Languedoc et Prover

Pourvu par le pape Jean XXII, le 28 novembre 1324. et Nîmes, où il était né, en 1329.

75



De BERAUD (et de Beyraud), de Cant ancien repaire noble, commune de marvès ; — de Cavars, de Capy, de Monba etc.

Armes : D'argent au chevron de gueules, au gueules plein.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, en 16 messire Charles de Beraud, écuyer, chevalier, seigneur de (rane, Cavars, Capy, etc., habitant au château de Cante sénéchaussée de Bergerac, figure, ainsi que son fils Pierre- çois-Henri de Beraud, parmi les votants dans l'Ordre de la No à Périgueux. (Voir aux procurations.)

76



De La BÉRAUDIÈRE (François), Évê Périgueux.

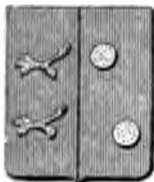
Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, d'azur à la croix dentelée à ses extrémités ; aux 2 et 3, d'or à l'aigle de gueule.

Famille noble du Poitou.

François de la Béraudière, nommé évê Périgueux, le 17 février 1614, prit possession de son siège juillet de la même année.

Il mourut au Château-l'Évêque et fut enterré à la Cité. (L. Lapeyre).

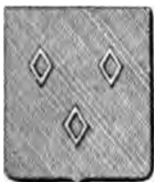
77



De BERGERAC (Rudel), de Gensac, de Mouleydier, de Clermont, de Monclar, etc.

Armes : Parti, au 1er, de gueules à deux pattes de griffon d'or en fasces, qui est de Bergerac ; au 2e, aussi de gueules à deux besants d'or, qui est de Mouleydier, Clermont et Monclar.

78



De BERGUES, de Saint-Vincent, de Faux, de Mons, de Banes.

Armes : De sinople à trois mailles d'argent 2 et 1 (sans doute trois macles).

Ces armes sont ainsi décrites dans le *Grand Armorial de France* (registre de Sarlat), sous le nom de Antoine Bergues, conseiller du roi, juge royal de Moncabrier et de Ravel, et maire de Villefranche en Périgord.

Noble Joseph de Bergues, écuyer, seigneur de Faux, Mons et Banes, se voit ainsi au nombre des gentilshommes de la sénéchaussée de Sarlat, convoqués au ban de 1674.

Messire Jean-François de Bergues, chevalier, maréchal-des-camps et armées du roi, était également seigneur de Faux, Mons et Banes.

C'est la veuve de messire Bernard de Bergues, écuyer, conseiller-secrétaire honoraire du roi — de son nom Françoise de Commarque — qui, en qualité de seigneuresse de plusieurs fiefs nobles qu'elle possédait dans la sénéchaussée de Sarlat, donna pouvoir de voter, en son nom, pour les députés de la noblesse, aux Etats-Généraux de 1789. (Voir aux procurations.)

79



De la BERMONDIE (Waurillon) de la Claud, de la Brande, commune de Pompor et Dome, en Périgord — et des châtellenies de Marsalès et de Génis, en Limousin.

Armes : De gueules à la tour d'argent maçonnée de sable, et une bordure d'azur chargée de huit besants d'or.

Cette famille, maintenue dans sa noblesse — période de 1697 à

1718 — a voté, en 1789, à Périgueux, pour les députés de la Noblesse, sous le nom de messire Jean-Baptiste Waurillon, chevalier, seigneur de la Bermondie, habitant en son château de la Bermondie, paroisse de Thonac, canton de Montignac, dit l'un des 400 anciens gardes du roi, pensionnaire de Sa Majesté, par acte notarié du 7 juin 1779.

80



BERNIER, du Marest, de la paroisse de Lesparon, canton de Saint-Aulaye.

Armes : D'azur à trois lapins d'argent.

Dans les procès-verbaux faits par-devant M. de Montozon, commissaire subdélégué par M. Pellot, intendant de Guienne, portant vérification des titres de noblesse devant lui produits, se voit le nom de Jacques Bernier, sieur du Marest — avril 1667.

81



De BÉRON, de la Salle, repaire noble, commune de Lempzours; — de la Mothe, d'Oche, du Mas, de Puymarteau.

Armes : D'azur au lion d'or.

On trouve aussi, sous le nom de Beron de la Grange, et de Beron, seigneur du dit lieu et habitant de Saint-Priest-les-Fougères : *d'azur à trois bandes d'or*.

Sur la production de ses titres devant M. de Montozon, conseiller du roi et son procureur en l'élection de Périgueux, commissaire subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, la famille de Beron a été maintenue, en décembre 1666, et plus tard on la voit de même dans les jugements portant maintenue de noblesse rendus dans la période de 1697 à 1716.

82



De BERTHELOT, de la Baronnie, du Couret, etc.

Armes : De gueules au lion couronné d'or.

Famille *maintenue* dans sa noblesse, en avril 1667, sous les noms de Antoine Berthelot, écuyer, sieur de la Baronnie, et de Mathieu Berthelot, de la paroisse d'Eygurande.

François de Berthelot vota, en 1789, pour son fief du Couret, à Saintes. Il est dit brigadier des gardes-du-corps du roi. Les armes qui lui sont données, dans les études historiques de Saintonge et d'Aunis, sont bien les mêmes quant au fond et à la pièce principale, mais il y a l'adjonction d'un chef chargé de 3 besants.

83



De BERTIER, de Graulejac, Hautemyre, en Périgord, etc.

Armes : D'or au taureau furieux, de gueules, chargé de cinq étoiles d'argent, mises en bande sur le corps du taureau.

Messire François de Berthier, chevalier, seigneur haut-justicier de la terre de Gaulejac, Hautemyre, en Périgord, et capitaine-commandant dans le régiment de Royal-Dragon, se fit représenter, à Périgueux, pour l'élection des députés, en 1789, par le comte de Beaumont de la Roque; et messire Marie-Claude comte de Bertier, voulant aussi exercer son droit de vote, donna sa procuration au marquis de Beaumont.

84



De BERTIN, de Bourdeille, de Bellisle, de Saint-Martin, de Jaure, de Ligne, de la Farge, de la Chevalerie, de Saint-Laurent, etc.

Armes : Ecartelé, au 1, d'azur à l'épée haute d'argent garnie d'or; aux 2 et 3, d'argent à trois roses de gueules sur une terrasse de sinople, feuillées et tigées de même ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or ; et au 4, d'azur au lion d'or.

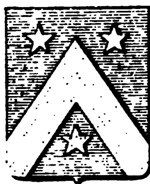
Le Chartrier Français ou dictionnaire des anoblis dit : Jean de

Bertin, seigneur de Bourdeille, maître des requêtes, fut anobli le 4 août 1754.

C'est du mariage de Jean de Bertin, comte de Saint-Géran, avec Lucrèce de Saint-Chamand, dame de Frateaux, que provinrent onze enfants, entre autres Léonard-Jean-Baptiste, qui devint ministre, et Charles-Jean, évêque de Vannes.

Dans la liste des votants aux États-Généraux de 1789 (Ordre de la Noblesse), figurent : Messire Jean de Bertin, chevalier, seigneur de Saint-Martin, de Ligne, de la Farge, de la Chevalerie et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître honoraire de la Chambre des Comptes à Paris, demeurant en son château de Saint-Laurent-sur-Manoir ; et messire François de Bertin, chevalier, seigneur de Jaure, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de Valogne, ancien officier de la maison royale, habitant Périgueux.

85



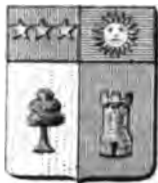
De BESSOU, du Mondiol, de la Coste, de Capit, Carves, Signac, Cabanet, etc.

Armes : D'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.

Les Bessou de la Coste prenaient au xvie siècle, avec le nom de Bessou, celui de Salignac.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse en 1666 et a voté, en 1789, pour les députés de l'ordre aux États-Généraux.

86



De BETOU Tapinois, de Marnac, canton de Saint-Cyprien.

Armes : Parti, au 1er, d'or, au chêne de sinople ; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or, qui est de Betou ; au 2e, de gueules à la tour crénelée d'or ; au chef cousu d'azur chargé d'un soleil rayonnant d'or, qui est de Leygue-Mayran.

Messire Pierre-Denis de Tapinois, écuyer, seigneur de Betou et autres places, ancien capitaine au régiment de Bigorre, réformé

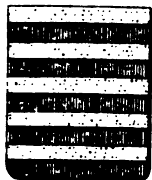
à la suite des corps des grenadiers de la Martinique, pensionnaire du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

N. Betou Tapinois — du district de Sarlat — se voit dans la liste des émigrés à la date du 7 septembre 1792.

Un autre garde-du-corps fut tué à Quiberon, en 1795, et le frère cadet de cet officier, entré dans les Ordres sacrés, devint, après la Révolution, curé de Sarlat, et mourut en odeur de sainteté. Un de leurs neveux émigra en Espagne, revint en France vers 1811, et fut longtemps secrétaire du Conseil général de la Dordogne. Il épousa Françoise-Rosalie de la Verrie de Vivans, dont il eut Edouard de Betou, ancien sous-préfet, chevalier de la Légion-d'Honneur, résidant en son château de Betou, commune de Marnac, canton de Saint-Cyprien (Dordogne); 2° Eustoquie de Betou, mariée à M. Léon de Laborde ; 3° Joséphine.

Dans une liste de Périgourdins condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire et exécutés, figure Antoine Tapinois, ex-chanoine, domicilié à Sarlat.

87



De BEYNAC — ou Baynac (1) — de Villac, de Bayac, de Tayac (2), de la Vallade, de la Roque, de Commarque, des Ayzies, de Florensac, etc.

Armes : D'or à cinq fasces de gueules — ou mieux burelé d'or et de gueules de dix pièces (3).

Adhémar et Pons de Beynac se croisèrent pour la Terre Sainte, en 1147.

En 1437, un Pons de Beynac reçut du roi Charles VII, outre

---

(1) Beynac, réuni à Cazenac, formait, au XIVe siècle, une châtellenie composée de neuf paroisses : Beynac, Bezenac, Castel, Cazenave, Meyral, Saint-André, Saint-Vincent-de-Cosse, Tayac et Vezac. (Dict. top. du département, par le vicomte de Gourgues).

(2) Des Eyzies (commune de Tayac), un écusson aux armes de la maison de Beynac, était sculpté sur la porte d'entrée du castel des Eyzies. Le baron de Verneilh en a donné un croquis dans le 1er volume du *Bulletin hist. et arch. du Périgord.*

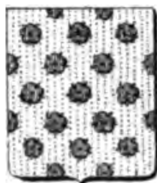
(3) Sur le sceau de 1238 dont M. Ph. de Bosredon, dans sa *Sigillographie*, donne la description, le nombre des pièces est de quatre, soit bandé d'or et de gueules de huit pièces.

une somme de mille livres, pour la défense du pays et de la ville de Périgueux, une pension annuelle de trois cents livres, pour le dédommager de ce qu'en raison de la misère où était réduit le pays par l'oppression des Anglais, il n'avait pu jouir de ses gages depuis douze ans qu'il exerçait la charge de sénéchal du Périgord, et pour le récompenser des services rendus par lui en diverses occasions, notamment en faisant lever plusieurs sièges et en prenant, sur les Anglais, les places de Saint-Chamarans, la Fontade, Campagne, etc.

Cette famille, qui est une des quatre qui portait le titre de premier-baron du Périgord, s'est éteinte dans la maison de Beaumont, dont la notice porte le n° 61.

Inutile de dire que dans les maintenues de noblesse (période de 1697 à 1718), se trouve le nom de Beynac.

88



De BIAL.

Armes : D'or semé de roses de gueules.

Ces armes sont blasonnées ainsi dans le *Grand Armorial de France* (registre de Sarlat), sous le nom de Jean Bial, juge ordinaire de Saint-Geniès.

C'est sous la qualification de haute et puissante dame, que Catherine de Bial, veuve de messire François de Massacré, vota, par procuration, pour les députés de la noblesse, en 1789. (Voir aux procurations.)

89



De BIDERAN, de Roussille, de la Monzie, de Saint-Seurin, de Cauze, de Mareil, de Fonhaute, de Fontanelle, etc.

Armes : De gueules au château pavillonné de cinq pièces d'argent, girouetté de même et maçonné de sable.

Cette famille, dont on voit sept de ses membres maintenus dans leur noblesse (Etat-Général des gentilshommes de l'élection de

Sarlat, en 1666, déjà cité), figure dans l'Ordre de la Noblesse aux Etats-Généraux de 1789.

Jean de Bideran, damoiseau, sieur de Saint-Seurin, capitaine de Cahuzac, rendit hommage à Bertrand d'Estissac, chevalier, seigneur de Cahuzac, le 23 avril 1490.

90



De BIRAN (Gontier), du Soulas, du Cluzeau, de la Grèze.

Armes : D'or à trois bandes de gueules.

Le *Grand Armorial de France* (registre de Périgueux), donne sous le nom d'Etienne Gontier, notaire royal, à Saint-Félix-de-Villadeix : *d'or à trois fasces de sinople.* — Ce sont ces mêmes armes, sauf les émaux qui n'y sont pas indiqués, qui figurent, sous le portrait gravé de Gontier de Biran, député du Tiers-Etat aux Etats-Généraux de 1789 — et, sous le nom de Pierre Gontier, sieur de Biran (registre de Bergerac), conseiller du roi et maire perpétuel de cette ville ; le même *Armorial* dit : *d'or à une fasce d'azur chargée d'une étoile d'or, accompagnée de trois hures de sanglier arrachées de sable, défendues d'argent, deux en chef et une en pointe.* On les trouve aussi : *d'azur à trois chevrons d'argent accompagnés en chef de trois étoiles également d'argent, et en pointe d'un croissant de même.*

Cette famille serait, dit-on, en droit de revendiquer une noblesse antérieure à celle qui fut conférée par lettres patentes de Louis XVIII à Marie-François-Pierre Maine Gontier de Biran ; mais les titres de la famille ne m'ayant pas été communiqués, je ne puis constater que l'anoblissement de notre philosophe, de celui dont Royer-Colard, qui l'élevait au-dessus de tous les philosophes contemporains, disait : « C'est notre maître à tous », et que Cousin a nommé « le plus grand métaphysicien qui ait honoré la France depuis Malebranche. » Il était l'arrière-petit-fils du maire perpétuel de Bergerac, ci-dessus mentionné.

91

Le BLANC (Denis-Alexandre), Évêque de Sarlat, en 1722.



Armes : D'or à l'aigle éployée de gueules.

Il prit possession de son siège épiscopal le 22 juillet 1722.

92

Le BLANC, des Ormières, de la Forest, de la Tour, de Saint-Just, de Viges, de la Vergne, de Roumerat, etc.

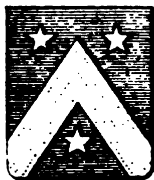


Armes : D'argent au lion couronné de gueules.— Sous le nom seul de Saint-Just : d'argent à trois chevrons d'azur accompagnés de trois étoiles de gueules, deux en chef et une en pointe.

Noble Jacques Blanc des Ormières, écuyer, sieur de la Vergne, se voit parmi les gentilshommes de la sénéchaussée de Sarlat, convoqués au ban de 1674. La famille figure également dans les maintenues de noblesse, et dans les assemblées elle est représentée, en 1789, par messire Jean le Blanc, chevalier, seigneur de Saint-Just et de Vige, chevalier de Saint-Louis, mestre-de-camp de cavalerie, et par son fils, garde-du-corps du roi — compagnie de Luxembourg.

93

De BLANCHET et de Blancher, de Feyrac, Daignac, Fondaumier, Cugnac, etc.



Armes : D'azur au chevron accompagné de trois étoiles d'argent.

Pierre de Blanchet fonda le collège de Sarlat le 11 janvier 1578.

Il est peu de familles, dit M. Escande, ancien membre du Conseil général de la Dordogne, qui offrent, comme celle-ci, une suite de personnages aussi singulièrement recommandables par leur vertu, leur dévouement et leur amour du pays.

Elle s'est éteinte, ajoute-t-il, dans la personne de Claude de Blancher, seigneur de Feyrac.

Ce nom figure dans l'Etat-Général des gentilshommes de Sarlat, maintenus dans leur noblesse en 1666.

C'est comme possédant dans la sénéchaussée de Sarlat les fiefs indiqués ci-dessus que Jean-Claude de Blanchet vota aux assemblées de la noblesse, en 1789.

94

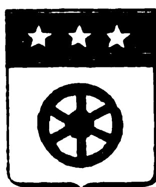


De LA BLEINIE, de Boulou.

Armes : D'azur au chevron d'or accompagné de trois béliers passant d'argent, deux en chef et un en pointe.

Elles sont ainsi décrites dans le *Grand Armorial de France* (registre de Bergerac), sous le nom de Jean de la Bleinie, écuyer, seigneur de Boulou, capitaine au régiment royal de la marine.

95



De BODIN, de la Roudetie, de Saint-Laurent-sur-Manoir, du Sault, de Boissalat, etc.

Armes : D'argent à une roue de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent (1).

Devise : *Celestes metallum et fortunam virtutes supertinens.*

Les armes ci-dessus décrites se voient peintes dans l'église de Saint-Laurent-du-Manoir, sur le mur occidental de la nef principale ; elles sont écartelées de celles du Sault, famille dont il sera parlé à son numéro d'ordre.

Ces mêmes armoiries, accolées à celles de du Chesne de

---

(1) Sur une lettre signée Saint-Laurent (Bodin de Saint-Laurent, écrite de Troye, le 13 novembre 1774, à son cher Boulazac (de Froidefond de Boulazac), brigadier des gardes-du-corps du roi, ledit Saint-Laurent, doyen de la compagnie des gardes-du-corps, a apposé un cachet qui présente quelques légères différences quant à l'agencement des pièces. En voici la description : *d'azur à une fasce d'or accompagnée de trois étoiles en chef et une roue en pointe.*

Montréal (1), autre famille périgourdine qui aura aussi sa place dans l'*Armorial,* figurent également sur un tableau commémoratif de la délivrance, en 1653, de la ville de Périgueux, occupée alors par les troupes de Condé (2).

C'est Joseph de Bodin, écuyer, seigneur de la Roudetie, conseiller du roi et son procureur, qui contribua le plus à remettre la ville de Périgueux sous l'obéissance du roi, pendant les troubles de la Fronde, et, pour ce fait glorieux, mérita, de la part de ses concitoyens, l'honneur d'être nommé, du consentement général, maire de la ville de Périgueux, et celui de recevoir de Louis XIV des lettres de noblesse pour lui et sa postérité.

Mais ce n'est pas le seul du nom de Bodin — ainsi que le constatent les lettres patentes et nos annales périgourdines, — qui honore notre province : l'aïeul de l'intrépide royaliste, vainqueur du marquis de Chanlost, gouverneur de la ville, au nom du prince de Condé, se signala à la prise de Périgueux, en 1581, sur les protestants ; son père, connu par sa valeur, eut l'honneur d'être choisi pour commander deux cents volontaires de la ville, au siège de Bergerac, sous les ordres du marquis de Bourdeille.

Dans la liste des votants aux assemblées de 1789, on voit figurer, dans l'Ordre de la Noblesse, plusieurs membres de la famille.

---

(1) Etienne Thibaud de Bodin, seigneur de Saint-Laurent, fils de Joseph et de Marguerite du Chesne, marié à Marguerite du Sault, veuve de Fronton d'Alesme, fut conseiller, président de la cour des aydes de Guienne. Il figure sur le catalogue des gentilshommes de la senechaussée de Périgueux à convoquer au ban de la Noblesse en 1680.

(2) Ce tableau, que possède une branche établie dans la Gironde — la seule subsistante de la famille de Bodin, d'après le Nobiliaire de Guienne — et dont l'original ou la copie figurait autrefois dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Périgueux (mais qui a disparu peut-être dans la tourmente révolutionnaire de 1793), a été mis naguère sous les yeux de la Société historique et archéologique du Périgord, avec l'autorisation, par la famille, de le faire reproduire. Pourquoi n'avoir pas profité de cette autorisation ? Je l'ignore. Mais toujours est-il que le tableau a été rendu à la famille, comme à Bordeaux sous le nom de *Bodin de Saint-Laurent,* sans que la copie en ait été faite au profit de notre Musée.

96



De La BOËTIE (1).

Armes : D'azur à la colombe d'argent abaissant son vol sur une coupe d'or, au chef cousu de sable, chargé de trois annelets d'argent.

Timbre : Un bonnet magistral orné de lambrequins.

C'est dans les archives de MM. de Gérard, en Sarladais, que ces armes sont ainsi décrites; elles sont reproduites de même par M. Dujarric-Descombes, dans le *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord. (Vol. VIII, page 332.)

La famille de la Boëtie est originaire du Sarladais, où, depuis le XIII[e] siècle, elle a tenu un rang honorable :

En 1238, Pierre de la Boëtie était consul à Sarlat;

En 1300, Gabriel de la Boëtie fut l'un des 24 conseillers de la Jurade;

En 1318, Gregorius Boetias fut l'un des signataires de la lettre écrite, le 8 mai, par les consuls de Sarlat, au pape Jean XXII, pour lui témoigner leur reconnaissance d'avoir érigé cette ville en évêché;

En 1485, Raymond, appelé la Boytie et qualifié bourgeois de Sarlat, vendit, le 13 février, à Jean de Vassal, écuyer, seigneur de la Tourette, une rente assise dans la châtellenie de Carlux;

Vers 1500, Gausselin de la Boëtie, licencié, faisant pour lui et son frère Etienne, vendit également des rentes, pour payer la dot de leur sœur Guillermine, qui épousa, le 20 novembre 1512, noble Ramond de Laurière, habitant d'Issigeac;

Ledit Gausselin était peut-être le père de :

Antoine, seigneur de la Mothe, en Sarladais, qui suit; et d'Etienne, seigneur de Bouillonnas, qui était à Toulouse en 1517 et fut reçu bachelier le 3 mars 1523.

Antoine, sous le nom de Boytie, figure comme syndic des Etats du Périgord dans un procès-verbal de 1524. Il avait épousé une demoiselle de Calvimont, sœur de Jardon de Calvimont, sur le nom duquel Etienne de la Boëtie a fait des vers latins : ce dernier provint de ce mariage; né à Sarlat, le 1[er] novembre 1530,

---

1 Ce nom est écrit diversement : Boit, Boiti, La Boitie et enfin de La Boetie, qui est celui sous lequel s'est fait connaître l'auteur du discours sur la servitude volontaire, que Montaigne a inséré dans ses *Essais*.

il mourut à Germinias, en Médoc, le 18 août 1563, ne laissant pas d'enfants de son mariage avec Marguerite de Carles.

On sait qu'Etienne de la Boëtie était l'ami de Michel de Montaigne.

97



Du BOIS, de Fresne, de Libersac (ancien repaire noble, commune de Saint-Capraise-d'Eymet en Périgord), de Gasque, de la Grèze, de Sainte-Croix, de Fayolle, de Bardouly, etc.

Armes : D'argent à l'aigle au vol abaissé de sable, membré de gueules.

Cette famille, dont le nom est indifféremment écrit du Bois et du Boys, figure dans l'Etat-Général des gentilshommes de Sarlat, maintenus dans leur noblesse en 1666, état publié par M. de Gérard, en 1873. Elle a voté aux Etats-Généraux de 1789, à Libourne, dans l'Ordre de la Noblesse.

98



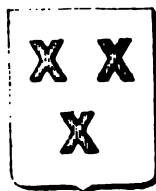
Du BOIS, de Gaudusson.

Armes : D'argent au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un cerf sortant d'un bois.

Cette famille, qualifiée du titre de baron de Langle, habite le château de Langle, près Lusech (Lot).

Elle a contracté diverses alliances en Périgord, entre autres avec les la Verrie de Vivans, les Gardonne, etc.

99



De BOIRAT, de la Luminade — ancien repaire noble, commune de Cornille, qui, uni aux fiefs de Valeux, de la Garde-du-Bretoux, fut érigé en baronnie en mai 1655.

Armes : D'argent à trois flanchis de gueules. Flanchis : petits sautoirs alaisés.

La terre de la Luminade entra sans doute dans la maison de Beaupoil de Saint-Aulaire par le mariage, en 1521, d'Isabeau de Boirat avec François de Beaupoil fils, ainsi que le constate un contrat de mariage produit au Conseil du roi, en 1708, de Jean de Beaupoil, baron de Saint-Aulaire, et de Marguerite de Bourdeille.

Le titre d'écuyer, qualificatif de noblesse, que portait, au commencement du XVI[e] siècle, la famille de Boirat, qui, à cette époque, prenait alliance avec de nobles maisons, explique l'introduction de ses noms et armes dans l'*Armorial de la noblesse du Périgord.*

100



DE BONAL, de Bonis, de Beauregard, de Bassac, de la Rive, du Petit-Change, de Barnabé (en Périgord), etc.

ARMES : D'azur à trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe (1).

Cette famille (ainsi qu'il résulte d'un arrêt du Conseil du roi, du 19 juillet 1776, confirmé par un autre arrêt du 3 février 1784, et des lettres de réhabilitation obtenues par elle et enregistrées au parlement et à la cour des aides de Guienne), est une branche de la maison de Bonal, en Agenais, dont était issu Pierre de Bonal, évêque de Sarlat, de 1446 à 1461, lequel avait pour blason des armes qui ne diffèrent de celles décrites ci-dessus que par *une gerbe* (pièce que l'on voit souvent dans les sceaux des dignitaires de l'Église), mise à la place de *l'étoile de la pointe de l'écu.*

Dans le vote aux États-Généraux de 1789 (Ordre de la Noblesse), figure le seigneur de Beauregard de Bassac, qui n'est autre que Bonis de Bonal, le père sans doute de celui qui est inscrit dans la liste des émigrés du district de Périgueux, en 1793, Bonis-Bonal fils, officier de cavalerie.

Au neuvième degré de la descendance de la maison de Bonal, le

---

1 C'est ainsi que ses armes figurent sur le cachet qui scelle le testament en date du 16 février 1781, de messire Antoine de Bonal de Bonis, seigneur de Beauregard.

Dictionnaire de la Noblesse, par la Chenaye-Desbois et Badier' dit que Antoine de Bonal, écuyer, seigneur de Bonis, du Petit-Change, etc., marquis de Beauregard, en Périgord, servit 17 ans, en qualité de lieutenant d'infanterie, aux îles du Vent, par commission de 1745, et qu'il épousa, par contrat du 26 mai 1769, Marie de Chillaud, fille de messire Jean de Chillaud des Fieux, président honoraire au parlement de Bordeaux.

C'est de ce mariage que naquit Jeanne-Elisabeth de Bonal de Bonis, laquelle épousa François-Denis Girard de Langlade, de la Rampinsolle, capitaine au régiment de Blaisois, dont provinrent deux fils : Auguste G. de Langlade, capitaine de gendarmerie, et Adolphe G. de Langlade, capitaine de chasseurs à cheval, morts tous deux à Périgueux, en 1861.

101



De BONAL (Pierre), Évêque de Sarlat, de 1446 à 1461, époque où il fut transféré à Rieux (Haute-Garonne).

Armes : D'azur à la gerbe d'or, accompagnée en chef de deux étoiles de même.

Cette famille, comme il est dit dans la notice qui précède, est originaire de la maison de Bonal, en Agenais.

102



De BONFILS, de la Peyrouse, de Montcalquier, de la Reguière, de la Moyssie (ancien repaire noble, canton de Belvès), de Veyrie, de Leynal, de Cahuzac, de la Bleynie, de Mirabel, de Monsinier, de la Vernelle (ancien repaire noble, commune de Saint-Félix, canton de Lalinde), etc.

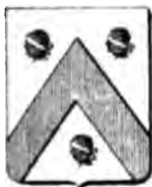
Armes : Ecartelé, au 1er, d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux fleurs de lis de même — concession royale de 1633 — et en pointe d'une étoile aussi d'or, à la bordure dentelée d'argent, qui est de Montcalquier — branche aînée ; — au 2, de gueules à trois besants d'or, qui est de Bonfils — en Bretagne ; — au 3, d'azur à la bande d'argent, chargée de trois étoiles de gueules, accompagnée de deux chevrons alaisés d'argent, qui est de Rochon de la Peyrouse et de Vormezelle ; — au 4, de gueules, l'écu meublé d'épées sans nombre, d'argent, la pointe

en haut, qui est aussi de Rochon de la Peyrouse et de Vormezelle ; et sur le tout, de gueules à la patte d'ours d'or, armée de sable posée en bande, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis, qui est de Bonfils.

L'auteur de la généalogie de Bonfils, M. Castan, archiviste paléographe de Besançon, nous montre cette famille jouissant d'une grande existence antérieurement au XVIe siècle — comme le constatent les lettres patentes de Louis XIII — et d'une noblesse incontestable jusqu'au dernier. Depuis, la branche de Bonfils, en Périgord, a pu volontairement ou par négligence, notamment dans le dernier siècle, comme cela s'est vu dans beaucoup de familles, laisser *dormir* sa noblesse, mais il n'en est pas moins vrai qu'elle l'établit ainsi que sa filiation par des titres sérieux. Je possède, entre autres, une copie sur parchemin d'un contrat de reconnaissance, passé en 1544 devant Revalier, notaire royal, portant aveu et dénombrement de plusieurs propriétés, situées à Belvès et ses environs, formant un fief que Jean Fauvel déclare tenir d'Antoine de la Moyssie, écuyer, seigneur de Veyrie, lequel contrat est délivré, en 1679, à messire Guillaume de Bonfils, écuyer, seigneur de la Moyssie, comme étant aux lieu et place de la noble maison de la Moyssie, par Jehan Rocque, notaire royal, au lieu de Grives, juridiction de Doissac, canton de Belvès, en Périgord.

C'est M. Léonce de Bonfils, ancien préfet du Doubs, fils d'une demoiselle de Lapeyrouse (Rochon) — famille distincte de celle du navigateur Lapérouse, dont le nom patronymique est Galaud — héritier des derniers représentants mâles du comte Rochon de Lapeyrouse et des barons Rochon de Vormeselle, qui obtint, en 1846, par ordonnance royale, de s'appeler de Bonfils de Lapeyrouse, et, en vertu d'une substitution, de faire revivre, avec le nom, les armes et les titres.

103



De BONNEAU, de la Jarthe, de Beaufort, de Leybardie, de la Caillade, de Fonroque, de Pimpons, etc.

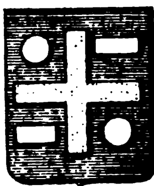
Armes : D'argent à un chevron de gueules, accompagné de trois têtes de More tortillas du champ. — La branche dite de Beaufort porte les mêmes armes, sauf que le chevron est brisé dans le sceau des Bonneau de la Jarthe, et que la tête de More de la pointe de l'écu est remplacée par un coq au naturel, posé sur un monticule mouvant de la pointe.

Il résulte de titres trouvés au château de la Jarthe, commune de Trélissac, l'une des principales habitations des Bonneau (en Périgord), que cette famille est issue de la maison de Bonneau (en Bordelais), laquelle a toujours joui des prérogatives de la noblesse.

En acceptant cette communauté d'origine, je dois à la vérité de dire que le premier Bonneau venu en Périgord, vers la fin du XVIe siècle, fut imposé à la taille sans réclamation de sa part — et par suite ses descendants — et que ce ne fut que dans le courant du XVIIe que cette famille revendiqua sa noble origine.

Les armoiries que portent les Bonneau, en Périgord, diffèrent complètement de celles de leurs aînés en Bordelais, lesquelles sont *d'azur à trois grenades d'or tigées et feuillées du champ, ouvertes de gueules*; mais il y a tout lieu de supposer que la branche du Périgord ayant laissé dormir sa noblesse, ainsi qu'il vient d'être dit, a dû également négliger ses armoiries. Je serais donc disposé à croire que les armes qu'elle a adoptées comme les siennes propres sont celles de Massip, autre famille distinguée dans la noblesse de Guienne, avec laquelle elle avait eu, dans les dernières années du XVe siècle, deux alliances.

104



DE BONNEGUISE, de Badefol-d'Ans (ancien repaire noble, canton d'Hautefort); du Breuil (repaire noble, commune d'Atur); de Soulhier, d'Artignac, etc.

ARMES : D'azur à la croix alaisée d'or, cantonnée, aux 1 et 4, d'un besant d'argent, et, aux 2 et 3, d'une fasce alaisée aussi d'argent (*alias* billettes).

L'analogie des armes des Bonneguise avec celles de Badefol — voir plus haut, n° 36 — est trop frappante pour ne pas être porté à conjecturer que ces deux maisons n'en font qu'une, ou que, si l'une n'a pas adopté les armes de l'autre, toutes deux ont pris celles qui appartenaient peut-être à la seigneurie connue d'abord sous le nom de Badefol, et, plus tard, sous celui de Bonneguise.

La terre de Badefol fut érigée en marquisat, en 1750, sous le nom de Bonneguise.

Parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse aux États-Géné-

raux de 1789, figure haut et puissant seigneur Charles-Gratien, marquis de Bonneguise.

105



DE BONNEVAL, de Blanchefort, de Nanthiat (ancien repaire noble avec haute justice, commune de la Nouailles, canton de Nontron, en Périgord), etc.

Armes : D'azur au lion d'or lampassé et armé de gueules.

Bien que cette maison soit du Limousin — et l'une des plus nobles de cette province, où l'on disait autrefois : *Richesse des Cars, noblesse de Bonneval,* — elle n'en a pas moins droit de voir figurer ses nom et armes dans l'*Armorial de la noblesse du Périgord.* Est-il besoin de rappeler que deux membres de cette famille, l'un sous le nom de Charles de Bonneval, était évêque de Sarlat en 1519, et l'autre, Foucaud de Bonneval, évêque de Périgueux en 1531, et, en outre, que messire André, comte de Bonneval, baron de Blanchefort, vicomte de Nanthiat (en Périgord), maréchal des camps et armées du roi, vota à Périgueux lors des Etats-Généraux de 1789?

106



De BONTEMPS, de Cavaroque, de la Monzie, de Reignac, de la Forest, du Peuch, de la Capelle, de Mensignac, — commune de la Monzie-Saint-Martin, — de la Poncie, de Puycharnaud.

Armes : Parti, au 1, d'azur au croissant d'argent surmonté d'une étoile d'or ; et au 2, de gueules à une cloche d'argent.

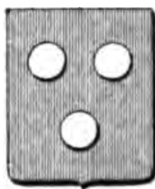
Ces armes sont enregistrées ainsi dans le *Grand Armorial de France* sous les noms de Jean de Bontemps, écuyer, sieur du Peuch — registre de Bergerac — et d'Armand de Bontemps, écuyer, sieur de Puycharnaud — registre de Périgueux.

Dans le *Nobiliaire de Guienne,* ouvrage de M. O'gilvy, continué par M. de Bourrousse de Lafore, voici comment elles sont décri-

tes : *D'azur à la cloche d'argent bataillée de sable, au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent surmonté d'une étoile d'or.* Comme on le voit, ce sont là les mêmes pièces, mais réunies dans un écu simple.

Cette famille, est-il dit dans cet ouvrage, a été anoblie dans la personne de Armand de Bontemps de Cavaroque, par lettres du roi Henri III, au mois de mars 1584, et en 1666 a été maintenue dans sa noblesse, ainsi qu'il est constaté, en outre, dans l'*État-Général des gentilshommes* de Sarlat, État déjà cité.

107

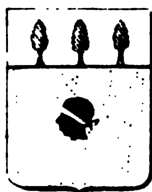


DE BONY, de Lavergne, etc.

ARMES : De gueules à trois besants d'argent.

Cette famille, originaire du Limousin, et qui y a toujours tenu un rang distingué dans la noblesse, a souvent pris alliance — notamment de nos jours — avec de nobles maisons du Périgord, ce qui explique assez l'introduction de son nom et de ses armes dans l'*Armorial de la noblesse du Périgord.*

108



DE BORDES, de la Fayardie (repaire noble, commune de Cornille), de Sensac, de Murat, des Planches.

ARMES : D'or à la tête de More les yeux bandés, au chef d'argent chargé de trois pins de sinople.

C'est ainsi qu'elles sont données dans l'*Armorial* manuscrit cité plus haut (article Jay de Beaufort, n° 60), sous le nom de Raymond de Bordes, écuyer, sieur de Sensac ; Courcelles, sous celui de N. de Bordes de la Fayardie, les décrit ainsi : *D'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un lion de même ; au chef cousu de gueules chargé de trois molettes d'éperon d'or.*

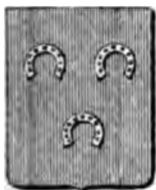
Les registres de l'Hôtel de Ville de Périgueux font connaitre quatre maires de ce nom en 1534, 1545, 1585 et 1611, dont les deux derniers sont qualifiés conseillers, et huit ou dix consuls.

Dans les procès-verbaux faits par-devant M. de Montozon, commissaire subdélégué par M. Pellot, intendant de Guienne, portant

vérification des titres de noblesse produits devant lui, figurent Pierre de Bordes, écuyer, sieur du Murat, Yrieix de Bordes, écuyer, sieur de la Tarmoulie, et Antoine de Bordes, sieur des Planches.

On voit également, de 1697 à 1718, le nom de Bordes dans les jugements des intendants de Guienne, portant *maintenue* de noblesse.

109



De La BORIE, de Campagne (ancien repaire noble, canton du Bugue), Tayac (ancien repaire noble, canton de Saint-Cyprien), de la Batut (*id.*), du Pourteil, de Bonnefont, etc.

Armes : De gueules à trois fers de cheval d'argent cloutés de sable — et, plus anciennement : Trois fers de lance posés 2 et 1, sommés d'un croissant d'argent, *alias* d'or.

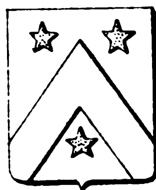
J'ai sous les yeux la copie authentique du contrat de mariage, en date du 15 janvier 1786, de messire Geraud, comte de Laborie, de Campagne, ancien capitaine de dragons au régiment de Noailles, adjoint aux aides maréchaux généraux des logis du corps de l'état-major de l'armée, avec Marie Philippine-Henriette de Ségur, où l'on voit que le marquis de Laborie de Campagne, chevalier, seigneur de Campagne, de Fayol, de Villiac, de Saint-Senac, de Bonnefont et autres lieux, père de l'époux, fut représenté par Mgr Charles-Félix, comte de Gontaut de Saint-Geniez, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare ; et messire Antoine-Louis, vicomte de Ségur, père de la mariée, par Mgr Philippe-Henri, marquis de Ségur, maréchal de France, seigneur de Pouchat, de Fougnerolle, de Romainville, etc., chevalier des Ordres du roi, etc., et que ledit mariage fut conclu en présence du roi Louis XVI, qui voulut bien accorder au dit seigneur comte de Campagne, en considération de son mariage avec Mlle de Ségur, une pension de 2,000 livres réversible, en cas de mort, sur la tête de sa femme.

Sa Majesté daigna apposer sa signature au bas du contrat, et plus de quarante noms des plus qualifiés suivirent ceux de toute la famille royale.

Parmi les gentilshommes de la sénéchaussée de Sarlat, convoqués pour le ban de 1675, on voit inscrit : noble Jean de la Borie, écuyer, seigneur de Campagne et de Bonnefont.

C'est sous les titres de marquis de Laborie de Campagne, et de comte de Laborie de la Batut, que cette famille a été admise à voter, à Périgueux, pour les députés de l'Ordre de la Noblesse, aux Etats-Généraux de 1789.

110



DE LA BORIE, de la Rampinsolle, de la Pinerie.

ARMES : De......... au chevron de......... accompagné de trois étoiles...... (à rechercher les émaux du fond et des pièces).

Un Pierre de Laborie était maire de la ville de Périgueux en 1567 ; il était qualifié seigneur de la Rampinsolle (ancien repaire relevant de la ville de Périgueux).

A l'occasion de la convocation du ban et de l'arrière-ban, faite par le roi Louis XIII, les gentilshommes de Périgueux furent tenus, par un arrêté municipal, de venir signer sur le livre de la communauté l'engagement de supporter toutes les charges auxquelles les habitants de Périgueux étaient assujettis.

Parmi ceux qui se présentèrent — et le Livre vert de l'hôtel de ville donne le nom d'une vingtaine des familles qualifiées — se voient ainsi inscrits : Jean de la Borie, seigneur de la Pinerie, et son frère Philippe de la Borie, écuyer, seigneur de la Rampinsolle

---

111



DE LA BORIE, de la Gaubertie.

ARMES : De sinople à une main appaumée de......... accompagnée en chef de deux étoiles de.......

Raymond de la Gobertie, seigneur de la Borie, figure dans l'État-Général des gentilshommes de l'élection de Sarlat maintenus dans leur noblesse par M. Pellot, intendant de Guienne, en 1666.

---

112 De BORN, d'Hautefort (1).



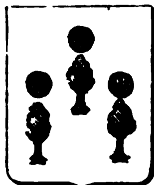
ARMES : D'azur à un chien lévrier passant. — Ces armes se voient au château d'Hautefort, sur une plaque de cheminée de la grande salle d'armes.

La maison du nom de Born était en possession de la terre d'Hautefort par le mariage d'Agnès de Lastours avec Constantin de Born, frère de Bertrand de Born, vicomte d'Hautefort, qui fut, dans le XII[e] siècle, un célèbre troubadour, dont les sirventes témoignent à la fois de son talent de poète et de son humeur belliqueuse.

Ce fut Marguerite de Born, petite-fille de Bertrand de Born, dernière du nom, qui apporta la terre d'Hautefort dans la maison de la Faye — des la Faye, chevalier, seigneur de Thenon — à laquelle a succédé celle de Gontaud, en 1388, désignée depuis sous le nom d'Hautefort.

---

113 De BOSREDON, de Monsac (2), de Bayac (3), de la Garenie, de Bessannes, de Lacourt, etc.



ARMES : D'argent à trois pins mal ordonnés de sinople, surmontés chacun d'un tourteau ou besant de gueules. *Alias* : d'argent à trois pins de sinople à la bordure de gueules chargée de neuf besants d'or (pour les branches établies en Quercy et en Périgord dès le milieu du XIV[e] siècle).

Selon l'*Armorial général de France*, les branches d'Auvergne portaient pour armes : *Ecartelé, aux 1 et 4, d'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules ; aux 2 et 3, vairé d'argent et de sinople de quatre traits.*

Noble et ancienne maison issue d'Auvergne, dont une branche vint s'établir en Périgord vers 1367, où elle a contracté de nobles alliances. (Voir pour les détails généalogiques le Dictionnaire de la Noblesse, par la Chenaye-Desbois et Badier.)

---

1 Châtellenie, en Périgord, s'étendant sur neuf paroisses : Azerat, Cherveix, Cubas, Hautefort, Naillac, le Pont-Saint-Martial, Saint-Aignan, Saint-Martial et Thenon.

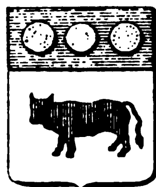
(2) Noble repaire de la châtellenie de Beaumont du Périgord.

(3) *Idem* *Idem* de Cousse.

Dans l'État-Général des gentilshommes de l'élection de Sarlat — déjà cité — maintenus dans leur noblesse par M. Pellot, figure Jean de Bosredon, seigneur de Bayac, y habitant.

Dans une liste des gentilshommes du Bas-Limousin qui ont signé une adresse au roi pour demander le rétablissement des Etats-Généraux et qui l'ont présentée à Sa Majesté se voit, parmi les signataires, le comte de Bosredon.

114



BOSVIER, de Bellevaux.

ARMES : D'argent à un bœuf de gueules passant et au chef d'azur chargé de trois besants rangés d'or.

Parmi les votants aux Etats-Généraux de 1789 on voit, dans l'Ordre de la Noblesse, figurer : messire Louis Bosvier, chevalier de Bellevaux, capitaine de cavalerie, conseiller du roi, lieutenant dans la maréchaussée de Guienne, résidant à Périgueux.

115



De BOUCHER (ou DE BOUCHET) et de Bouchier, de la Tour, du Roch, commune d'Alas-l'Évêque ; de Lanssel, ancien repaire noble, commune de Marquay, en Sarladais.

ARMES : D'or à deux lions affrontés de gueules, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or. (*Grand Armorial de France*). P.

Sous le nom de Boucher de Lanssel, Courcelles donne les mêmes armes ; mais sur un cachet appendu au bas du testament de messire François de Boucher, de Lanssel, de la Batut, elles

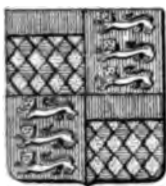
---

1 C'est ainsi qu'elles se retrouvent à Rouffignac, canton de Montignac, dans l'ancienne demeure de la famille du Chambon de Lasse, dont une fille avait épousé messire Guillaume du Boucher de la Tour-du-Roc, d'Allas.

sont *d'argent à une barre d'azur accompagnée de deux boucles* (ou fermaux), *une en chef et l'autre en pointe*. M. Ph. de Bosredon, dans sa *Sigillographie*, dit : *Deux besants ou tourteaux*.

Sous les noms de : François Boucher, sieur de Laussel, de Raymond Boucher, sieur du Roc et y habitant, et de François Boucher, sieur de la Berberande, habitant en la paroisse de Peyssac, sénéchaussée de Sarlat, figurent dans l'État des gentilshommes du Sarladais maintenus dans leur noblesse par M. Pellot, en 1666.

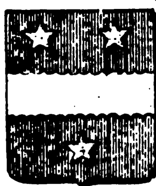
---

116 

BOUCHARD-D'AUBETERRE (Guy), Évêque de Périgueux, nommé par bulle du pape du 7 décembre 1553, fit son entrée solennelle dan sa ville épiscopale, le 21 avril 1555.

ARMES : Ecartelé, aux 1 et 4, losangé d'or et d'azur, au chef de gueules, qui est d'Aubeterre ; aux 2 et 3, de gueules à trois léopards armés et lampassés d'argent. *Alias* : D'or, passant l'un sur l'autre, qui est de Bouchard.

---

117 

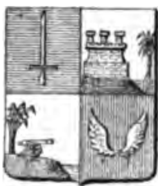
BOUDET DE MONPLAISIR, du Fleix, canton de la Force.

ARMES : De gueules à une fasce engrelée d'or, accompagnée de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe.

Sans affirmer positivement que ces armes soient celles des Boudet de Montplaisir, établis au Fleix, en Périgord, je puis du moins constater avec le généalogiste comte de Waroquier de Combles, qu'elles appartenaient à Jean Boudet, auditeur des comptes en Lorraine, et à Vautrain-Gervais son cousin, tous deux anoblis par lettres patentes du 14 juillet 1541 et que, dès le milieu du XVe siècle, la branche du Périgord comptait un contrôleur aux deniers de Mme la duchesse d'Orléans, lequel fut compris, le 14 juillet 1475, au nombre des pages du duc d'Orléans ; et dans le XVIe siècle, un secrétaire du roi, un conseiller au parlement de Paris, aumônier de la reine Claude de France et évêque, duc de Langres ; un autre conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes, président de la cham-

bre des Comptes de Paris ; et j'ajoute de plus, comme confirmation de la noblesse de la famille, que le vénérable doyen du Conseil général de la Dordogne, né au Fleix, le 2 mai 1802, où il est mort il y a peu d'années, était petit-fils de Pierre-Marie de Boudet de Montplaisir de Conor et de Marie-Rose de Briançon, noble famille connue en Périgord (en Sarladais), dès le commencement du xve siècle, et fils de messire Jean de Boudet de Montplaisir, écuyer, ancien mousquetaire noir de la garde du roi, corps privilégié où servaient les gentilshommes.

118



BOUDET.

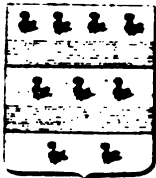
Armes : Ecartelé, au 1, d'azur à l'épée haute d'argent ; au 2, d'argent au fort maçonné de sable et sommé de trois pièces, senestré d'un palmier de sinople terrassé de sable ; au 3, d'argent à un canon sur son affût adextré d'un palmier de sinople, le tout posé sur une butte de même dominant une mer d'azur, et, au 4, de gueules au vol d'argent.

Cette famille, distincte de celle dont le nom précède, a été anoblie sous le premier Empire, dans la personne du général de division Jean Boudet.

Napoléon lui conféra, avec le titre de comte, une dotation de 30,000 francs dans la Poméranie suédoise. C'est son fils qui, sous le second Empire, était membre du conseil général de la Dordogne.

Le nom du général de division comte Boudet, grand-officier de la Légion-d'Honneur et officier de la Couronne de fer, est inscrit sur l'arc de triomphe à Paris et son buste est placé dans la galerie de Versailles.

119



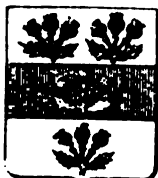
De BOULÈDE, de Villac.

Armes : D'or à deux fasces d'azur accompagnées de neuf merlettes de sable posées 4, 3 et 2.

Sous le nom de Jean de Boulède, écuyer, sieur de Villac (*Grand Armorial de France*, registre de Bergerac).

120

De BOULHAC, de Bourzac, etc.

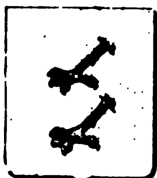


Armes : D'argent à la fasce de gueules chargée d'un chardon de trois tiges feuillées du champ, accompagnée de trois chardons aussi de trois tiges feuillées et liées de gueules, deux en chef et une en pointe.

Cette famille est originaire de Montignac, en Périgord, où elle comptait naguère, dit-on, des représentants; mais c'est en Angoumois que les descendants directs de la branche, qui compte deux fermiers généraux sous Louis XV, se sont définitivement fixés. Aux Etats-Généraux de 1789, on voit, parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse, le seigneur de Boulhac de Bourzac.

121

De BOURDEILLE (1), de Brantôme (2), de la Tourblanche (3), de Richemont (4), d'Archiac, de Montagrier (5), de Mathas, de Montrésor, de Crognhac, etc.



Armes : D'or à deux pattes de griffon de gueules onglées d'azur, posées l'une sur l'autre en contre-bande.

Dans un vieux manuscrit que j'ai sous les yeux, imprimé à Paris, par maître Jean Bertrand, docteur, il est raconté que le nom de Bourdeille vient d'une Athilda Bourdeille, fille du roi d'Angleterre, laquelle eut, de son mariage avec le roi Marcomer, sept enfants dont trois s'embarquèrent pour aller aider à la délivrance de la Gaule d'Aquitaine, qui subissait alors la domination romaine ; jetés par une tempête où périt une partie de leur armée, dans une île, près de la région bordelaise, ils eurent à y combattre, non seulement avec des hommes, mais aussi avec des animaux désignés dans l'antiquité sous le nom de *griffons*. Un seul des trois frères put, heureusement, échapper à leur férocité ; et c'est en souvenir de sa victoire sur un de ces animaux, à qui il coupa les

---

(1) Une des quatre premières baronnies du Périgord.
(2) Châtellenie.
(3) *Idem*.
(4) Repaire noble que fit construire Pierre de Bourdeille, connu sous le nom de Brantôme.
(5) Châtellenie.

deux pattes, que la maison de Bourdeille prit les armes ci-dessus blasonnées.

Dans le *Traité sur l'origine des noms*, M. de la Roque dit, au chapitre 31, page 52 : « Archambaud de Bourdeille, fils d'Armand et de Brunissen de Montbron, vivant en 1178, prit le nom et les armes de Bergerac du côté des femmes. »

De ces deux versions, quelle est la vraie ? Ni l'une ni l'autre peut-être.

Pour la première, je me permettrai de la considérer comme une légende, et, pour la seconde, de rappeler que la maison de Bourdeille — l'une des quatre, en Périgord, portant le titre de premiers barons, c'est-à-dire marchant à la tête de la noblesse de cette province — compte deux représentants à la croisade de 1248, et l'inscription des noms et armes de Bourdeille au musée de Versailles en est la preuve évidente.

Donc, puisqu'il est constaté que, sous saint Louis (1248-1268), les Bourdeille avaient, en propre, les armes telles qu'elles sont décrites en tête de cette notice, il faut bien conclure qu'ils ne les ont point prises, en 1178, des seigneurs de Bergerac, du nom de Rudel, lesquels, en effet, portent deux pattes de griffon.

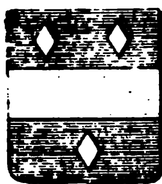
L'identité des armes de ces deux grandes maisons a pu seule produire cette confusion.

Le premier rang que tenaient parmi les seigneurs du pays les quatre premiers barons du Périgord, constate la grande origine des Bourdeilles, des Biron, des Beynac et des Mareuil, tous quatre ayant également la même prérogative.

Cette constatation faite, est-il besoin de rappeler que la maison de Bourdeille établit une filiation suivie depuis 1248 jusqu'à nos jours, qu'elle a donné des sénéchaux, des gouverneurs de la province, des lieutenants-généraux, des évêques, des archevêques et le cardinal Hélie de Bourdeille, mis au nombre des bienheureux ?

Les descendants directs des barons de Bourdeille sont redevenus possesseurs en Périgord du château de leur nom, par l'acquisition qu'en a faite, il y a quelques années, le marquis de Bourdeille.

122



De BOURDINEAU, de la Boudelie, de Couchaud, de Vieillecour, ou Villecour, de Rivière, etc.

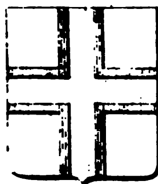
Armes : D'azur à la fasce d'or accompagnée de trois losanges d'argent, deux en chef et une en pointe.

Cette famille était en possession, avant 89, de la charge de conseiller secrétaire du roi, qui l'anoblissait en temps que de besoin.

L'identité des armes de Bourdineau, en Périgord et en Limousin, avec celles de Bourdineau de Boisblandin, de Villamblin, de Bussy, etc., en Orléanais, porterait à croire que ces familles ont une même origine.

Un Bourdineau, écuyer, seigneur de Vieillecour, figure, en 1789, dans la liste des votants, pour les députés de la noblesse, à Saint-Yrieix, sénéchaussée secondaire de Limoges. Antérieurement au XVIe siècle, les Bourdineau étaient seigneurs de Boisblandin, de Villamblin, de Gerbolière et de Bussy, dans le Blaisois. Le premier qui apparait en Périgord est Jean Bourdineau, notaire royal pour les fiefs nobles qu'il possédait à Négrondes, relevant de l'évêque de Périgueux. Parmi ses descendants, fut Pierre de Bourdineau, seigneur de Couchot et de la Boudelie, lequel acheta la charge anoblissante de secrétaire du roi. Il figure parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse, en 1789, à Saint-Yrieix, ainsi inscrit : messire Bourdineau, écuyer, seigneur de Vieillecour (moitié Limousin et Périgord). Cette maison est représentée aujourd'hui par M. Firmin de Bourdineau, chef d'escadron de gendarmerie en retraite, demeurant à Saint-Yrieix.

123



Du BOUSQUET, de Verlhac (1), commune de Saint-Chamassy ; de Sorges, de la Tour (2), commune de Cabans.

Armes : D'or à une croix vidée de gueules.

C'est ainsi que ces armes sont décrites dans le *Grand Armorial de France* (registre de Sarlat), sous le nom de Jean-César du Bousquet, chevalier, seigneur de la Tour.

---

1 Verlhac, ancien repaire noble.
2 La Tour, *idem*.

Sous le nom de du Bousquet de la Tour, Courcelles dit : *D'or à la fasce d'azur chargée d'un bouquet de lis d'argent lié de gueules.* Ce sont là les armes parlantes.

Dans l'État général des gentilshommes de l'élection de Sarlat, maintenus dans leur noblesse en 1666, figure Jean-César du Bousquet, seigneur de la Tour, habitant de Saint-Pierre-de-Cabans, sénéchaussée de Sarlat.

D'après Saint-Allais, cette famille serait éteinte. Elle a donné un cardinal. Dom Vaissette, dans son *Histoire du Languedoc*, mentionne un chevalier de cette maison, vivant dans le XIe siècle, qui eut des aventures, dit-il, dont chacune fournirait matière à un roman.

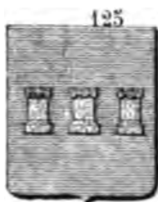


DE BOUSSAC, de Lauganac, de Fonlanoue, de Ver, de Marquessac, de la Roque.

ARMES : De gueules à trois chevrons d'or surmontés d'un lion passant de même. (Dans le *Grand Armorial de France*, registre de Bergerac, sous le nom de Bernard de Boussac, écuyer, sieur de Lauganac.)

Cette famille figure dans l'État général des gentilshommes de l'élection de Sarlat, maintenus dans leur noblesse par M. Pellot, intendant de Guienne, année 1666.

Noble François de Boussac, seigneur de Ver, fils de noble Jean de Boussac et de noble Jeanne de Montferrant, épousa, par contrat du 9 novembre 1679, Magdelaine de Calvimont, fille de noble Gaspard de Calvimont, seigneur du Cheylard, et de Françoise de Gravier.



DE BOUSSIER, de la Rochette, de Rochepine, de la Viguerie, de la Cipierre, de la Valette, ancien repaire noble, commune de la Bachellerie ; de Coulaux, de la Faye, de Pechemourgue, etc.

ARMES : D'azur à trois tours d'or rangées en fasces, maçonnées et crenelées de sable. (Quelques branches y ont ajouté une bordure vairée et contrevairée.)

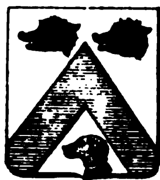
Les Boussier venus, dit-on, de Bretagne, se sont établis en Périgord, vers la fin du XVIe siècle, par suite d'acquisitions qu'Yves de

Boussier, gendarme de la maison de Bretagne, deuxième du nom, comte de Penthièvre et du Périgord, en 1452, y avait faites.

Jean de Boussier, écuyer, seigneur de Rochepine et de La Valette, fut pourvu du gouvernement de la ville et du château de Montignac-le-Comte, par Henri de Lorraine, duc de Guise, et conservé dans cette charge par le roi Henri IV, le 6 mars 1594.

Cette famille, qui a tenu un rang distingué dans la noblesse de Sarlat, a été maintenue par M. Pellot, le 29 août 1667, et a voté aux Etats-Généraux de 1789 dans l'Ordre de la Noblesse, à Périgueux. (Voir aux procurations.)

126



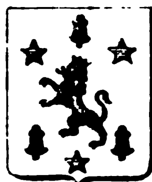
Le BOUX (Guillaume), Évêque de Périgueux, nommé le 15 décembre 1666, prit possession de son siège le 24 mai 1667.

Armes : D'argent au chevron d'azur, accompagné en chef de deux hures de sanglier arrachées de sable, et en pointe d'une tête de limier de gueules accolée d'argent.

Issu d'une famille obscure de l'Anjou, Guillaume le Boux s'éleva par son seul mérite. Il fut prédicateur ordinaire de Louis XIV, et sut conquérir les suffrages de la cour la plus littéraire et la plus brillante du monde.

Né le 13 juin 1612, monseigneur le Boux mourut le 6 août 1693, et fut enseveli dans le chœur de Saint-Front de Périgueux.

127



De BOYER, du Suquet, de Cazal, de la Coste, de la Grave, etc.

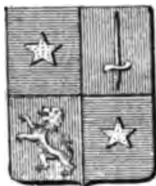
Armes : D'argent au lion couronné de gueules, accompagné de trois étoiles d'azur posées deux en chef et une en pointe, et de trois cloches bataillées de sable mal ordonnées.

Dans les jugements des intendants de Bordeaux portant maintenue de noblesse (période de 1697 à 1718), se voit le nom de Boyer.

Parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse aux États-Géné-

raux de 1789, figure, à Périgueux, messire Antoine de Boyer, écuyer, seigneur du Suquet, de la Coste et autres lieux, capitaine de grenadiers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

128



BOYER.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, d'azur à l'étoile d'or ; au 2, de gueules à l'épée d'argent posée en pal — signe de baron tiré de l'armée ; — au 3, de gueules au lion issant d'argent (Rietstap dit au lion contourné), armé et lampassé de même.

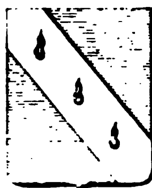
M. Boyer (Henri-Jacques-Jean), né le 24 juin 1767, à Sarlat, filleul du duc de Montesquiou, Évêque de Sarlat, mourut le 10 novembre 1829.

Maréchal de camp, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de la Couronne-de-Fer, chevalier de Saint-Louis et baron de l'Empire, par décret du 15 août 1810, la baronnie était en Westphalie.

Ce général, n'ayant eu que des filles, adopta son petit-fils, Alcide Ressès, né le 12 décembre 1826, lequel mourut capitaine de frégate, le 25 octobre 1875, laissant de son mariage avec Mlle Rey-Saint-Sauveur deux enfants : Henri Boyer-Ressès, aujourd'hui élève à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, et Marie Boyer-Ressès.

Le père de ces derniers, adopté à sa naissance par son oncle le baron Boyer, incorporant le nom de Boyer à celui de Ressès, n'a pu en distraire le titre ; aussi le jeune Saint-Cyrien Henri Boyer-Ressès doit-il tenir à honneur de conserver intact le patrimoine transmis par son grand-oncle et se dire à bon droit le baron Boyer-Ressès.

129



De BOYSSEULH.

Armes : D'azur à la bande d'argent, chargée de trois larmes de gueules.

Devise : *Tinximus sanguine nostro.*

On trouve les armoiries de cette famille blasonnées de différentes façons. Dans l'*Armorial de France* (registre de Périgueux), sous le nom d'Antoine de Boysseulh, écuyer, seigneur de Magnac : *d'argent à*

une bande de sable chargée de trois larmes d'argent et une bordure de même semée de larmes de gueules et de sable. — Dans le *Nobiliaire du Limousin : de gueules à la bande d'argent chargée de trois larmes du champ (alias :* des larmes de sable). — Dans un *Mémoire* pour l'admission aux honneurs de la cour, dressé par Cherin : *d'argent à une bande de sable chargée de trois losanges d'argent, à la bordure de sable semée de larmes de gueules et d'argent ;* — enfin, celles portées sur les preuves de François de Boysseulh, écuyer, commandant du roi Louis XIV en février 1697, et auxquelles j'ai dû donner la préférence comme étant le blason primitif de la famille (1).

Sans qu'il soit besoin d'énumérer les nombreux titres qui constituent l'ancienneté et la noblesse de la maison de Boysseulh, sans mentionner sa maintenue, en 1666, devant d'Aguesseau, et sa présence aux assemblées des Etats-Généraux de 1789, il suffira de rappeler que Géraud de Boysseulh, sous le règne de Philippe-Auguste, ainsi qu'en fait foi une charte de St-Jean-d'Acre de 1191, fit partie de la troisième croisade ; et que d'après une autre charte de Saint-Jean-d'Acre, de 1240, un Raoul de Boysseulh assista à la sixième croisade.

130



De BOYSSON, de Gindon, de Doyssac, de la Vergne, etc.

Armes : D'argent au chevron de gueules, accompagné, en chef, de deux croissants de même, et, en pointe, d'un arbre buisson terrassé de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Cette famille paraît tenir sa noblesse du capitoulat ; on voit, en effet, dans le tableau chronologique des noms des capitouls de Toulouse, publié en 1786, que vers le milieu du xv[e] siècle, et jusque vers la seconde moitié du xvi[e], plusieurs sujets du même nom furent investis de cette charge, laquelle donnait la noblesse, et que les uns portaient dans leurs armes le

---

(1) La tradition dit que la famille a pris pour blason *trois larmes de sang de gueules*, pour rappeler qu'un de ses membres reçut une blessure qui remplit ses yeux de sang, ce que voyant, ses compagnons d'armes lui crièrent en vieux langage : *Boys seulh* (essuie tes yeux).

buisson terrassé et d'autres le chevron et les étoiles qui meublent l'écu ci-dessus décrit.

Quoi qu'il en soit, je puis constater avec certitude que vers le milieu du XVIIe siècle, nos Boysson ont occupé — et presque sans interruption jusqu'à la Révolution — l'office de conseiller au présidial de Cahors, et qu'un de leurs membres, Bernard de Boysson, fut avocat-général à la cour souveraine des aides de Montauban, en 1769, jusqu'à la suppression de cette cour, en 89.

L'établissement de cette famille, en Périgord, date de 1801, époque où Achille de Boysson se maria avec Judith de la Verrie-Vivant, qui lui apporta la terre de Doyssac, canton de Belvès (ancien repaire noble ayant justice sur Doyssac et Grives).

Celui-ci fut père d'Amédée de Boysson, qui eut, de son mariage, contracté en 1836 avec Marie-Thérèse, fille du comte de Chaunac-Lanzac (1), neuf fils et quatre filles.

De ces neuf fils, huit sont sortis officiers des Écoles polytechnique et de Saint-Cyr. Cinq étaient sous les drapeaux pendant la guerre de 1870 à 1871, où deux d'entre eux ont péri glorieusement. L'aîné, Bernard, est aujourd'hui commandant d'une brigade de cavalerie ; le second, Paul, lieutenant-colonel d'artillerie, et le troisième est mort en 1888, capitaine aux chasseurs d'Afrique ; deux autres sont, l'un contrôleur de l'armée, et l'autre commissaire de marine et chef de service à Langon (Gironde).

Le plus jeune frère de cette vaillante famille, magistrat distingué avant 1880, a donné sa démission pour n'avoir pas à appliquer les lois anti-religieuses de MM. Ferry et de Freycinet et est maintenant avocat à Sarlat. On peut donc dire que, si cette famille possède la noblesse civile, elle a également la noblesse militaire.

---

(1) Ancien officier au régiment de Bassigny et de Claire de Montalembert.

131



De BRACQUEMONT (Aubé), d'Estalon (Picardie) Trémolat, Grangeneuve, la Finou (Périgord).

Armes : De gueules à huit losanges mis en croix.

Cette famille, originaire de Picardie, où on la voit, en 1440, qualifiée du titre d'écuyer, seigneur de Bracquemont, est fixée en Périgord depuis l'acquisition faite par M. de Bracquemont, chef d'escadron au corps royal d'état-major, de la terre de Trémolat — canton de Sainte-Alvère — laquelle a passé à son fils, qui, de son mariage avec une demoiselle de Beauroyre, a fait la branche du Périgord.

Dans le catalogue des gentilshommes qui ont fait leurs preuves devant les généalogistes du roi, pour être admis aux écoles royales et au service militaire, figure François-Louis Aubé de Bracquemont, né le 9 mars 1767, au diocèse d'Amiens. Ces preuves furent faites le 16 octobre 1783 devant Cherin père.

Philippe-Henri Aubé, chevalier de Bracquemont, capitaine au régiment de Limousin, fut tué à l'armée le 20 août 1746.

Depuis deux cents ans, cette famille suit la carrière des armes. L'un de ses descendants, le chevalier Aubé de Bracquemont, fit toutes les campagnes du premier Empire. Fait prisonnier à Dantzick et emmené en Russie, il rentra en France en 1815, et escorta, en qualité de volontaire, la famille royale jusqu'à la frontière.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par jugement du conseil d'Etat, du 27 juillet 1667, et par un autre jugement du 9 mai 1699 ; aux États-Généraux de 1789, elle figure parmi les votants, dans l'Ordre de la Noblesse, à Péronne, Mondidier et Roye, en Picardie.

132



De BRANDON (Philibert) Évêque de Périgueux, nommé le 23 septembre 1648, prit possession de son siège le 23 novembre 1649 et mourut à Paris en 1652.

Armes : D'azur à l'aigle éployée d'or, les deux têtes surmontées chacune d'une étoile de même.

133



De BRAQUILLANGE, de Mortegoute, etc. (Corrèze).

Armes : D'azur au chevron d'or accompagné de trois taux (ou tafs) ou croix de Saint-Antoine de même, posés 2 et 1 et surmontés d'une étoile aussi d'or. Couronne comtale.

Le nom de Braquillange figure dans la liste des gentilshommes convoqués à l'assemblée de la Noblesse des sénéchaussées de Tulle, Brive et Uzerche, pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789.

134



De BRÉMOND (ou de Bermond), d'Ars, de Migré — et primitivement de Paluau, ancien diocèse de Périgueux, aujourd'hui dans la Charente, — de Saint-Aulaire, arrondissement de Ribérac, etc.

Armes : D'azur, à l'aigle éployée d'or, au vol abaissé, langué de gueules.

Devises : *In fortunâ virtutem.* — *Nobilitas est virtus.*

Un jugement de maintenue de noblesse, rendu par d'Aguesseau, intendant du Limousin, le 3 septembre 1667, en faveur du marquis de Brémond-d'Ars, constate l'antiquité de cette famille, et MM. de Clérembaud et Cherin confirment cette assertion.

L'Histoire généalogique, jusqu'en 1708, par Léon de Beaumont, évêque de Saintes, et continuée par le R. P. Loys, gardien des Cordeliers de Saintes, nous apprend que Guillaume de Bremond, vivant à la fin du xe siècle, était seigneur de Paluau et d'autres terres sur les confins du Périgord et de l'Angoumois, et que ses descendants étaient établis dans les environs d'Aubeterre — ville de l'ancien diocèse de Périgueux, aujourd'hui du département de la Charente.

Aux États-Généraux, en Angoumois, en 1614, un baron de Brémond-d'Ans fut député de la Noblesse ; un autre membre de cette famille fut également député de la Noblesse de Saintonge, en remplacement du comte de la Tour du Pin, lieutenant-général, commandant la province, appelé à Paris en qualité de ministre de la guerre.

Un Josias de Brémond, écuyer, seigneur d'Ars, fut chargé par lettres du roi Louis XIII, en date du 23 août 1635, de commander les ban et arrière-ban de la même province.

Un jeune marquis de Brémond-d'Ars, qui avait combattu près de son père à la défense mémorable de Cognac, en novembre 1651, périt en héros sept mois après l'attaque de Montanceix — en Périgord — en qualité d'enseigne du régiment de ce nom.

Cette maison tient au Périgord par diverses alliances.

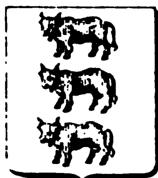
135



De BRÉTENOUX (Raymond), Évêque de Sarlat, le 1er octobre 1397 — et le 24 janvier 1404, évêque de Périgueux.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, de gueules à la tour d'or; aux 2 et 3, d'azur au lion d'argent.

136



De BRETTES, de la Mothe, de Valette, de Goutelan, de Cieux, de Masrocher, de la Chapelle, de la Villatte, du Cros, du Puy-d'Ajat, etc.

Armes : D'argent à trois brettes — vaches bretonnes — de gueules, colletées et clarinées d'azur, passant l'une sur l'autre.

Cette famille a fait ses preuves de noblesse pour les écoles royales militaires, pour les pages et pour l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Une branche fixée dans notre province avait pour chef le vicomte de Brettes, chevalier de la Légion-d'Honneur, directeur de l'enregistrement et du domaine à Périgueux.

Son fils et ses petit-fils résident au château de Puy-d'Ajat, canton de Thenon, en Périgord.

La famille de Brettes, sur la production de ses titres devant d'Aguesseau, intendant de Limoges, a été maintenue dans sa noblesse.

137



Du BREUILH, *de Malleret*, de Brunet, de Sainzac, de Masdemonté, de la Roche-Guillabeult, de Lussac.

ARMES : D'azur à un fer de cheval d'or. — Casque à demi tourné avec timbre. — Sur une plaque de cheminée en fonte, le fer est accompagné de deux épées, la pointe en haut.

Dans le milieu du XVIIe siècle, on trouve en Périgord Louis du Breuilh de Malleret, écuyer, seigneur du repaire Brunet, paroisse de Saint-Privat (Dordogne), marié à Marguerite de Camain — famille dont la notice suivra. — Son fils François naquit au repaire Brunet et épousa Marie de la Porte — autre famille mentionnée à son numéro d'ordre.

Le 23 juin 1723, il fut fait un partage des biens de défunts Hélie et Antoine de la Porte, oncles maternels, entre François et sa sœur, issus des susnommés François et Marie de la Porte.

Ledit François étant mort avant 1760 sans enfants, institua héritière universelle sa sœur Marie, dame de Belhade, qui apporta ainsi à la famille de ce nom — inscrite au n° 67 — le Mas de Montet, le repaire Brunet, le Maine-du-Puy, commune de Saint-Privat.

Possessionnés en Périgord pendant plus d'un siècle par la famille du Breuilh de Malleret, j'ai cru devoir insérer leurs nom et armes dans l'*Armorial* de notre province.

Dans le catalogue de la noblesse de l'élection de Périgueux — armorial manuscrit de la fin du XVIIe siècle déjà cité — on trouve, sous le nom de Jean du Breuilh, sieur des Champs, du bourg de Champeau, sénéchaussée de Périgueux, les armes ainsi décrites : *trois hures de sangliers de gueules en champ d'argent; casque de front pour timbre.*

Cette famille se rattache-t-elle à celle dont il s'agit ici, ou à celle qui suit? La différence des armes, en l'absence de renseignements positifs, ne me permet pas d'en décider.

138

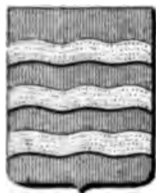


Du BREUILH, de Grolejac, etc.

ARMES : D'or, au chevron d'azur, accompagné, en chef, de deux étoiles de gueules et en pointe d'un lion armé et lampassé de même.

Le nom de du Breuilh de Grolejac figure dans la liste des votants (l'Ordre de la Noblesse), aux États-Généraux de 1789.

139



Du BRIANÇON, de Manzac, de la Mothe, de Saint-Martial, de Perrou, du Pierrail, de Montcuq, du Rival, de la Monzie, etc., en Périgord.

ARMES : De gueules à trois fasces ondées d'or.

Les armes des Brancion — en Bourgogne — ne diffèrent de celles-ci que par l'émail du champ. L'analogie du nom et des armes est trop frappante pour ne pas faire supposer que ces deux maisons ont une commune origine, et que Briançon n'est qu'une altération de Brancion (1).

La maison de Briançon, dont la filiation est établie par titres depuis 1415, époque où elle possédait, dans la commune de Verteillac, un château de son nom et prenait la qualification de chevalier, a été maintenue dans sa noblesse par M. Pellot, intendant de Guienne, en 1666, et plusieurs de ses membres ont voté, aux États-Généraux de 1789, dans l'Ordre de la Noblesse, à Périgueux, à Libourne et Bordeaux.

140



DE BRIE, de Beaufranc, de la Guinardie, etc.

ARMES : D'or à trois lions de gueules, couronnés, armés et lampassés d'azur.

Un Jean de Brie rendit hommage, le 14 mars 1452, à Charles, seigneur d'Albret ; un autre Jean, au même d'Albret, le 17 janvier 1469.

Cette famille a fait ses preuves de noblesse en 1598.

Le nom de Brie se voit dans les jugements des intendants de Bordeaux, portant maintenue de noblesse (période de 1697 à 1718). Et aux États-Généraux de 1789 (Ordre de la Noblesse), figure, parmi les votants, messire Alexis de Brie, seigneur de Beaufranc.

Le *Grand Armorial de France* (registre de Périgueux, Ordre de la Noblesse), donne à François de Brie, qualifié écuyer, sieur de Laguinardie, les armes ci-dessus décrites.

---

1 Les armes de Brancion se voient au musée de Versailles.

137



De BROCHARD, de Puymorin — ancien fief de Saint-Front-d'Alemps — de Puymarteau, de l'Age, de la Nauve, de la Rivière, de la Gourdonie — ancien repaire noble d'Eyvirat.

Armes : D'argent à un cerf de sable passant, surmonté de trois larmes de gueules rangées en fasce ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or et mieux trois fleurs de lis.

Dans un Armorial manuscrit de la fin du xviie siècle, sous le nom de Brochard, sieur de Puymorin, habitant de la paroisse de Saint-Front-d'Alemps ; sous celui de Brochard, sieur de Puymarteau, habitant de la paroisse de Saint-Pierre-de-Côle, et, enfin, sous le nom de Brochard, sieur de l'Age, tous trois cousins germains, les armes sont les mêmes, à l'exception du chef où les trois étoiles sont remplacées par trois fleurs de lis.

C'est ainsi qu'elles se voient sur le cachet de la famille, laquelle est représentée aujourd'hui par M. et Mme de Brochard de Maison-Seule, commune de Sorges, et par leur fils.

Cette famille figure dans le *Grand Armorial de France*, sous le nom de Marc de Brochard, écuyer, seigneur de Brochard, et sous celui de Gaston de Brochard, écuyer, seigneur de Lanauve, et parmi les votants, dans l'Ordre de la Noblesse, en 1789, se voient ainsi inscrits : Messire Dominique de Brochard, chevalier, seigneur de Puymorin, habitant de la maison noble de la Rivière, paroisse de Saint-Sulpice-d'Excideuil, et la veuve de messire Marc de Brochard, ancien mousquetaire gris, seigneur de Brochard, Puymorin, la Gourdonnie, etc., laquelle, agissant au nom de ses enfants, nomma, pour la représenter dans les assemblées de la noblesse, son frère messire Henri-Jacques Wlgrin, marquis de Taillefer.

142



De BRONS de la Viguerie (en Périgord), de Cezerac et de Ladoze (en Agenais), de la Romiguière (en Quercy), de la Briasse (en Angoumois), de Verac, de Pommiers et de Literie (en Bordelais), etc.

Armes : D'azur, à trois rocs d'échiquier d'or.

Deux frères du nom de Brons figurent dans les assemblées de la noblesse aux États-Généraux de 1789, l'un qualifié de vicomte deBrons, colonel d'infanterie, aide-major-des-logis des armées du

roi, et commandant, pour Sa Majesté, des ville et pays de Libourne, et l'autre, de chevalier de Brons, ancien capitaine au régiment des gardes lorrains, habitant de la ville de Sarlat, tous deux chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Dans l'Etat général des gentilshommes de Sarlat, maintenus dans leur noblesse, en 1666, par M. Pellot, intendant de Guienne, sont inscrits deux membres de cette famille.

143



De La BROUE, de Pechembert (en Sarladais), de Saint-Germain, etc.

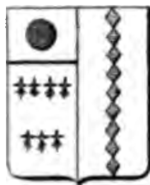
Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois tours d'argent, deux en chef et une en pointe.

Noble Pierre de la Broue, écuyer, sieur de Péchembert, et noble François de la Broue, écuyer, sieur de Regagnac, faisaient partie du ban de la noblesse de Sarlat, en 1674.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, en 1666, par le même M. Pellot, ci-dessus nommé, et a voté à Périgueux pour les députés de l'Ordre aux États-Généraux.

Les la Broue de Vareilles, connus en Poitou et en Quercy, dès le XVI[e] siècle, portent des armes semblables quant à l'émail du champ et du chevron, seulement les tours sont remplacées par deux coquilles en chef, et en pointe par une main ou gantelet. L'identité du nom et l'analogie des armes sembleraient indiquer une même origine.

144



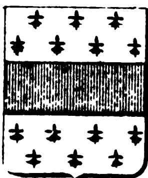
De BROULHAC, du Combier, paroisse de Vélines, juridiction de Montravel (en Périgord), de la Bodinière (en Poitou).

Armes : Parti, au 1[er], d'argent à sept mouchetures d'hermine posées 3 et 4, au chef de même chargé d'un besant de sable ; au second, parti d'argent à neuf fusées d'azur mises en pal.

Ces armes sont prises dans l'*Armorial*, manuscrit de la fin du XVII[e] siècle, sous les noms de : François Brouillac, sieur dudit lieu, et de Jean Brouillac, sieur du Combier, habitant la paroisse de Vélines, en Périgord.

En Poitou, la branche de Broulhac de la Bodinière porte : *D'argent à cinq mouchetures d'hermine de sable mises en sautoir*, au lieu de sept, comme celle du Périgord.

145



De BROULHET, de la Boissière.

Armes : D'hermine à une fasce de gueules.

Dans la liste des votants pour les députés de la Noblesse aux États-Généraux de 1789, figure messire Jean des Broulhet (de Broulhet), écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien garde du corps du roi, seigneur haut justicier de la paroisse de Boissière, habitant en son château de ce nom. .

146



De La BROUSSE (ou de Labrousse), de Verteillac (en Périgord), de Saint-Mayme, de la Tour-Blanche, de Saint-Martin-le-Pin, de Saint-Front-de-Champniers, de la Bouzière, de la Pourade, de Peyrigaud, de Meysès, de la Combe, de Barrete, d'Atis (Seine-et-Oise), etc.

Armes : D'or au chêne terrassé de sinople fruité de douze glands d'or ; au chef d'azur chargé de trois étoiles de l'émail du champ.

Dans l'histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France et des grands officiers de la couronne, le P. Anselme dit : La Brousse, famille originaire du Bourbonnais, remontant au xiii• siècle, époque où un de ses membres s'établit en Limousin et plus tard une autre branche se fixa en Périgord, et il cite, entre autres, le général Jacques de la Brousse, né près de Nontron en 1486, qui périt à la bataille de Dreux, le 19 décembre 1562 ; son fils, qu'il qualifie de gentilhomme de la chambre du roi et de lieutenant de cent hommes d'armes, qui fut tué à ses côtés, et Thibaud son petit-fils, lequel servit avec distinction sur terre et sur mer.

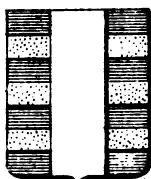
Les services militaires de ces trois générations successives méritaient bien les lettres de noblesse que Louis XIII accorda en octobre 1644, à Thibaud de la Brousse, comte de Verteillac.

Dans le dictionnaire historique des généraux français (chronologie militaire), Courcelles, en rappelant que Nicolas de la Brousse, comte de Verteillac, lieutenant-général des armées du roi, mourut au champ d'honneur à l'âge de 45 ans, près de Mons, dont il était gouverneur en 1693, rapporte les paroles suivantes que le roi Louis XIV adressa à cette occasion à sa veuve : « J'ai perdu dans le comte de Verteillac le meilleur officier que j'aie eu depuis le maréchal de Turenne. »

Ce général ne laissa qu'une fille unique, qui épousa le 21 octobre 1781 son cousin germain Thibaud de la Brousse, comte de Verteillac, dont provint César-Pierre-Thibaud de la Brousse, marquis de Verteillac, comte de Saint-Mayme, baron de la Tourblanche, seigneur de Saint-Martin-le-Pin, lieutenant du roi, gouverneur et grand sénéchal du Périgord, lequel présida en 1789 l'assemblée générale des trois États de la province, comprenant les sénéchaussées de Périgueux, de Sarlat et de Bergerac.

Plusieurs familles du nom de Labrousse existant en Périgord, revendiquent l'honneur de descendre de la même famille que les la Brousse de Verteillac ; mais n'ayant pas eu communication de leurs titres, je n'ai pu juger si leurs prétentions étaient ou non fondées ; il en est une cependant qui figure sous le nom de la Brousse de la Combe, dans l'État général des gentilshommes de l'élection de Sarlat maintenus dans leur noblesse en 1666, et que j'ai dû inscrire ici comme étant une branche des seigneurs de Verteillac, et avec d'autant plus de raison qu'un Pascal de la Brousse, seigneur de la Combe, se fit représenter, aux assemblées de la noblesse de 1789, par le marquis de la Brousse de Verteillac. Les armes ci-dessus blasonnées ne paraissent pas avoir été portées de même par toutes les branches. Ainsi, dans le *Grand Armorial de France* (registre de Sarlat), on les voit : 1° Sous le nom de Pierre de la Brousse, écuyer, seigneur de Caysac : *D'or au chêne de sinople et une bande d'azur brochant sur le tout ;* 2° sous le nom de Jean de la Brousse, écuyer, seigneur de Saint-Front : *De sinople à une porte d'or et au chef cousu d'azur ;* 3° sous le nom de la Brousse, seigneur du Couret : *D'argent à trois lions de sinople 2 et 1* ; ici le changement est complet.

147

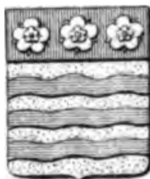


De BRUCHARD, de Montmady, repaire commune de Corgnac, canton de Thiviers ; de la Pomelie, de Magnar de Fayol.

Armes : D'azur à trois fasces d'or et un pal d'argent brochant sur le tout.

Cette famille figure dans les maintenues de noblesse et dans les assemblées de la noblesse de la Corrèze aux États-Généraux de 1789.

148



De BRUGIÈRE, de Laborie, de la Tour, des Andrieux, de Saint-Julien-d'Eymet, de Proissan, de la Besage, de la Bastide, de Brayac, de Gaspard, etc.

Armes : D'or à trois fasces ondées d'azur, au chef de gueules chargé de trois roses d'argent.

Dans l'*Armorial*, manuscrit de 1666 environ, déjà cité, on voit, sous le nom de Brugère, conseiller du roi en la chambre des aydes de Castres, habitant de Bergerac, les armes suivantes : *Ecartelé, aux 1 et 4, d'azur à trois barres d'argent ; et aux 2 et 3, d'or à trois mouches à miel de sable ;* et, dans le *Grand Armorial de France* (registre de Bergerac), sous le nom de Brugière (David), sieur de la Tour, elles sont simplement : *D'azur à trois ruches à miel d'or.*

D'après des notes généalogiques relevées dans les papiers de cette famille, Pierre de Brugière, qualifié, dans une sauvegarde ou exemption de Henri IV, datée de Sainte-Foy, de baron de Venaulx et de Mantière, en Haute-Auvergne (Cantal), aurait eu de son mariage avec Anne-Marie de Blot : messires Amable et Thomas de Brugière.

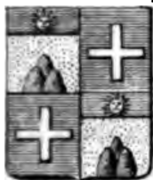
1° Amable continua en Haute-Auvergne la branche aînée, laquelle fut représentée, dans les assemblées de la noblesse de Saint-Flour aux États-Généraux de 1789, par le baron de Brugière de Rochebrune.

2° Thomas de Brugière, chevalier, seigneur de Laborie, s'établit en Périgord. Il épousa en premières noces, vers 1614, Isabeau de Verthamon, dont il fut héritier. Il n'en avait pas eu d'enfants ; mais de son second mariage, en 1641, avec Jeanne du Puch-

d'Estarac, il en provint plusieurs dont la filiation, pour l'aîné du moins, s'est poursuivie sans interruption jusqu'à nos jours.

Parmi les membres de cette famille qui votèrent dans l'Ordre de la Noblesse aux Etats-Généraux de 1789, à Périgueux, je citerai, ainsi inscrits : messire Jacques-David de Brugière des Andrieux, chevalier, officier de dragons au régiment du roi ; messire Mathias, chevalier de Brugière, chevalier de Saint-Louis ; messire Gabriel de Brugière de Bellevue, seigneur, haut moyen et bas justicier de la seigneurie de la Bastide, démembrement de la châtellenie de Puyguilhem, canton de Sigoulès, et messire Jean-Baptiste, baron de Brugière, chevalier, seigneur de Saint-Julien. Ce dernier avait épousé en 1778 Marguerite-Magdelaine de Gontaud-de-Saint-Geniès.

149



DE BRUGIÈRE (et BRUGÈRE), de la Barrière, commune de Trémolat ; de Guyonnet, de la Chaize, de Moulinet.

ARMES : Ecartelé, aux 1 et 4, d'or à la montagne de sinople de trois coupeaux ; au chef d'azur chargé d'un soleil rayonnant d'argent ; aux 2 et 3, d'azur à la croix d'argent.

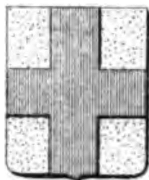
Ces armes, que s'attribue cette famille, ne diffèrent des Brugière de Barante (en Auvergne), que par les branches de brugière (armes parlantes) que ces derniers portent dans les 1er et 4e quartier de leur écu. L'analogie de ces deux armes porterait à croire que les Brugière de la Barrière (en Périgord), et les Brugière de Barante (en Auvergne), ne font qu'une seule et même famille. Cependant, d'après les titres, sur les Brugière de la Barrière, titres que j'ai sous les yeux, je serais plutôt disposé à rattacher cette famille à celle dont l'article précède. Toutes deux, en effet, constatent leur existence en Périgord depuis plusieurs siècles, de même que leur noblesse ; par les qualifications de messire, de noble et d'écuyer qui, avant 89, étaient portées par elles ; par des possessions de terres importantes, et par des mariages avec de nobles familles du pays. Et ce qui tendrait à fortifier cette opinion d'une communauté d'origine ou du moins que ces deux familles se sont confondues ensemble, c'est que l'on voit un messire noble Jean-Jacques-David de Brugière de la Barrière, écuyer, seigneur de la Chaize, officier au régiment de Forest, épouser Jeanne-Marie de Brugière, le 11 septembre 1782, et, vers la même époque,

messire Jacques-David de Brugière des Andrieux, chevalier, officier de dragons au régiment du roi, lequel, ainsi qu'il est dit au précédent article, vota aux États-Généraux de 1789.

Dans le Recueil des titres de Périgueux, imprimé en 1775, on voit inscrit noble de Brugière de la Barrière, lieutenant dans le régiment provincial de Périgueux. Et dans la liste des Périgourdins morts au champ d'honneur dans la guerre de 1870-1871, figure un jeune Brugière de la Barrière (Sully), officier de chasseurs à cheval, neveu du lieutenant-général Morand du Puch de Feletz.

Un Brugière de la Barrière, docteur en théologie, curé de Saint-Martin-le-Pin, vota aux États-Généraux de 1789, dans l'Ordre du Clergé.

150



BRUN, de la Valade, ancien repaire noble de Romains, près Nontron ; de Grospuy, de Lestrade, de la Jarthe, etc.

ARMES : D'or à la croix de gueules.

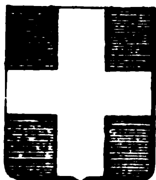
Ces armes, relevées sur un des vitraux peints du château de la Jarthe, commune de Coursac, y sont accolées à celles de Fayolle, et ceci s'explique par le mariage, contracté le 20 octobre 1586, de Jean de Fayolle, écuyer, seigneur de la Vernode, avec Marie Brun, dame de la Jarthe, veuve de Hélie du Puy, écuyer, seigneur de la Jarthe et de la Raymondie.

La qualification d'écuyer, seigneur de la Valade, donnée à cette époque à la famille Brun, — Jean et Antoine Brun, écuyers, frères, étaient coseigneurs de la Valade et de Lestrade en 1519, — et les alliances ci-dessus, auxquelles je puis ajouter celles contractées par les Lur-Longa, les Gourdon-Genouillac, les d'Abzac, etc., doivent faire conjecturer que le nom de Brun, qui se voit inscrit dans les listes des *maintenues* de noblesse, période de 1697 à 1718, est bien celui de la famille dont il est ici question.

Dans un terrier où se voit constatée la mort de noble Brun, seigneur de la Valade, arrivée le 5 février 1495, et enterré devant l'autel de la Sainte-Vierge, dans l'église d'Ajat, il y est dit : famille noble de toute antiquité.

---

151 BRUNET de la Besse.



ARMES : D'azur à la croix d'argent.
TIMBRE : Un casque à demi tourné (Armorial manuscrit de 1666).

D'Hozier, dans le *Grand Armorial de France*, sous le nom de Jean Brunet, écuyer, seigneur de la Besse, décrit ainsi ses armes : *De gueules au griffon d'or*.

Les Brunet de la Besse sont inscrits dans les *maintenues* de noblesse, période de 1697 à 1718.

---

152 BRUNET, de Montreuil, de Thryé, de Sérigné, de la Rigalle, de la Bonnetie, paroisse de Sarlhac, en Périgord.



ARMES : D'azur à la tour d'or mise en abîme, accompagnée de deux roses d'argent, en chef, et d'un croissant de même en pointe. (D'Hozier et Cherin.)

Bien que ces armes n'aient aucune analogie avec celles décrites à l'article qui précède, la résidence, vers la fin du XVIIe siècle, des Brunet de la Besse, à Saint-Vincent-sur-l'Isle, canton de Savignac-les-Eglises, et celle des Brunet de la Bonnetie, même canton, pourrait faire supposer une même origine.

Dans le Dictionnaire de l'ancien Poitou, par MM. H. Filleau et de Chergé, il est dit : « Cette famille, originaire du Périgord, vint vers 1540 s'établir à Fontenay-le-Comte, où elle subsiste encore aujourd'hui. »

L'auteur présumé de cette famille, Adhémard Brunet, habitant à Bergerac, fut anobli par le roi Philippe VI, à Senlis, en décembre 1338, ainsi que toute sa postérité de l'un ou l'autre sexe (1). (Voir le Traité de la Noblesse, par M. de la Roque, imprimé en 1735, à Rouen, page 60.)

---

(1) A la supplication de Talleyrand de Périgord, cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens (*ad vincula*).

153



De BRUZAC, de Domme, du Bastit et co-seigneur de Beaulieu (en Agenais), etc.

Armes : D'argent à trois lions de gueules. (Courcelles.)

Dans l'*Armorial* manuscrit de 1666 déjà cité, elles sont décrites ainsi : *D'or à trois lions couronnés de gueules, à la bordure de sable chargée de besants d'or sans nombre (*alias *neuf)*, sous le nom de Grimond Bruzac, seigneur de Domme, habitant des bourg et paroisse d'Agonac.

Cette noble et ancienne maison, alliée, dans le XIVe siècle, à celles de la Cropte, d'Abzac, de Bonneguise et autres, paraît s'être éteinte, d'après Courcelles, dans celle de Durand de Laudonie, du Bastit, d'Auberoche, etc. Il ne faut pas, ajoute ce généalogiste, les confondre avec les Flamenc de Bruzac.

154



De BUADE (ou de Buhade), de Saint-Cernin, ancien repaire noble, commune d'Issigeac ; de Saint-Rémy, de Burée, de Beauregard, de Ferrensac, etc.

Armes : D'azur à trois membres de griffon d'argent. *Alias* : D'or.

C'est sous le nom de Buade, écuyer, seigneur de Saint-Cernin, que le *Grand Armorial de France* (registre de Bergerac), a enregistré ces armes.

De cette famille était Antoine de Buade, seigneur de Fronteneau, baron de Peluau, premier maître d'hôtel du roi Henri IV, gentilhomme de sa chambre, chevalier de ses Ordres, conseiller d'État et capitaine gouverneur de Saint-Germain-en-Laie.

Dans l'État général des gentilshommes de la sénéchaussée de Sarlat maintenus dans leur noblesse par M. Pellot, intendant de Guienne, État publié par M. de Gérard, en 1873, figurent six sujets du nom de Buade.

155



Du BUC, de Marcussy, de Ferret, de Saint-Prix, de Marnière, de Montaigne (ancien repaire noble qui fut l'habitation de Michel Eyquem de Montaigne), de la Borde — ces deux dernières seigneuries en Périgord.

ARMES : Parti, au 1er, d'argent à la fasce d'azur — armes anciennes ; — au 2e, d'azur, à un sauvage d'argent portant sur son épaule droite une massue de même, au chef cousu de gueules chargé de trois flèches empennées d'argent, l'une sur l'autre en fasces — armes portées par la branche qui s'établit, vers les premières années du dernier siècle, à la Martinique.

Bien que MM. du Buc de Ferret, intendant-général des colonies, député de la Martinique ; du Buc de Saint-Prix, lieutenant de vaisseau, aient été autorisés, le 31 mai 1782, comme descendants de Pierre du Buc, leur bisaïeul, gentilhomme de Normandie — les lettres de noblesse qu'obtint en mai 1701 Pierre du Buc, capitaine de milice à la Martinique, constatent cette descendance — aient été autorisés, dis-je, à relever les nom et armes de la famille, je n'ai pas cru devoir, ici, séparer les armes modernes des anciennes.

On lit dans la *Notice historique de la Noblesse française aux Colonies*, par Borel-d'Hauterive, que la famille du Buc a été maintenue dans sa noblesse en 1668, et que Jean-Philippe du Buc de Marnière, de la même souche que la branche des colonies, fut convoqué aux assemblées de la noblesse de La Rochelle, en 1789.

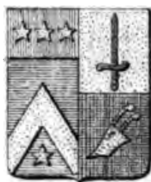
On y voit aussi que la sultane Validé, mère de Mahmout, était de la famille du Buc. — Elle avait été prise par des corsaires algériens, en se rendant à la Martinique.

Un du Buc de Marcussy, né à la Trinité, en 1764, figure dans le catalogue des gentilshommes qui firent leurs preuves devant les généalogistes du roi, pour être admis dans ses écoles, et qu'il en sortit, en 1782, sous-lieutenant dans le régiment d'Auxerrois.

C'est sans doute ce dernier qui était possesseur de la terre de Montaigne, et dont le fils épousa Mlle de Montozon de la Borde, duquel mariage naquit Marie-Félicité du Buc de Marcussy, qui a épousé M. Charles-Marie Chapiteau de Rémondias, le 4 décembre 1860.

---

156 BUGEAUD, de Ribeyrolle (commune de Sarrazac), de la Piconnerie, de la Durantie (commune de la Nouailles), d'Isly.



ARMES : Parti, au 1er, d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'une étoile de même ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles aussi d'or, qui est Bugeaud ; au 2 coupé, au 1er, d'or à l'épée haute de sable, et au 2e, de sable au soc de charrue d'or posé en bande, qui est d'Isly.

DEVISE : *Ense et aratro.*

Le titre de duc d'Isly a été confirmé par les lettres patentes du 16 septembre 1844, à Thomas-Robert Bugeaud, maréchal de France et gouverneur de l'Algérie, en mémoire de la victoire remportée par l'armée française, le 14 avril précédent, sur les bords de la rivière de ce nom.

Bien que Borel-d'Hauterive dise que le grand-père du maréchal Bugeaud, duc d'Isly, était forgeron et qu'il sut gagner de l'argent avec son bras vigoureux et en se brûlant les yeux et les doigts, il n'en est pas moins vrai que la noblesse de son père est constatée par sa présence, en 1789, aux assemblées de la noblesse du Périgord et qu'il est inscrit parmi les votants : Messire Jean-Ambroise de Bugeaud, chevalier, seigneur de la Piconnerie.

---

157 DE ou DU BUISSON, de Sainte-Croix.



ARMES : Coupé, au 1er, d'or à un pal de sable accosté de deux lions de gueules ; au 2e, d'argent à un arbre buisson terrassé de sinople.

Les Buisson de Sainte-Croix ont conservé la tradition d'une origine commune avec la famille de Buisson (ou du Buisson) de Mirabel, de Bournazel, de Belcastel, d'Aussonne, de Bouteville, etc.

Si les titres de famille qui ont échappé aux flammes de 93, n'établissent pas avec certitude cette opinion traditionnelle, ils constatent du moins la noblesse, et, par conséquent, son droit de prendre place dans l'*Armorial du Périgord*. Avant 89, en effet, les de Buisson de Sainte-Croix étaient alliés à des familles distinguées dans la noblesse et occupaient des positions qui justifiaient

les qualités de messires, écuyers, seigneurs de Sainte-Croix, dont ils se qualifiaient (1).

158



Du BURGUET, de Porboutout, de Nadaillac, de Beauvière, de Gandillac, de Fraysse, etc.

Armes : D'azur à une maison sommée d'une flèche empennée, la pointe en haut, accostée de six étoiles mises en pal, trois de chaque côté, le tout d'argent.

On lit dans une notice sur la famille du Burguet, que ses titres ayant été brûlés dans les guerres de Religion, elle fut inquiétée plus tard dans la jouissance de ses droits, et que, pour faire cesser cet état fâcheux, un de ses membres, François du Burguet, reconstruisit sa filiation pour une partie de ses ancêtres et obtint, en conséquence, des lettres patentes sur arrêt, portant maintenue de noblesse, en date du 7 octobre 1716.

Parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse, aux États-Généraux de 1789, figure M. du Burguet de Nadaillac. Il vota pour lui et pour dame de Lamberterie.

159



De La CALPRENÈDE (de Coste), de Toulgou — ancien repaire noble, commune de Salignac, en Périgord — de Monrival, etc.

Armes : D'azur à trois coquilles d'argent, 2 et 1, et une étoile de même en cœur.

Dans le *Grand Armorial de France* (registre de Sarlat), elles sont décrites, sous le nom de Jeanne de Coste : *D'argent à une croix de gueules cantonnée de quatre coquilles*.

Gautier de Coste, seigneur de la Calprenède, né vers l'an 1612, au château de Toulgou, devint gentilhomme de la Chambre du roi, dignité qu'il conserva jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1663. Il composa plusieurs romans et tragédies.

(1) Cette famille est représentée en Auvergne par le comte François du Buysson.

Il est rapporté par un de ses biographes que le cardinal de Richelieu, après avoir entendu la lecture d'une de ses tragédies, lui dit : « La pièce n'est pas mauvaise, mais les vers sont lâches. » — « Jarney ! reprit vivement l'auteur, il n'y a rien de lâche dans la maison de la Calprenède. »

Dans l'*Impôt du Sang*, ou *la Noblesse de France sur les champs de bataille*, publié par Louis Paris, on voit un membre de cette famille ainsi inscrit : Jean de Coste, dit Toulgou, d'abord cadet au régiment des gardes françaises, puis capitaine d'une compagnie d'infanterie et gouverneur de Monteculoo, dans le Monferrat, nommé par la duchesse de Savoie, vers 1638 : s'étant retiré dans la citadelle, lors du siège de cette place par les Espagnols, résolut de la défendre jusqu'à la dernière extrémité ; il y périt, âgé d'environ 28 ans, emporté par une mine des assiégeants.

160



De CALVIMONT, de l'Erm — ancien repaire noble, commune de Rouffignac — de St-Martial, de la Tour-Céron, des Tours-de-Montaigne, du Cheylard, de Plazac, de Chabans, de St-Robert, etc.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, de sable au lion d'or; aux 2 et 3, de gueules à la tour d'or — armes de concession ; — et sur le tout, de gueules à la bande d'or chargée d'un lion de sable, qui est de Calvimont.

Lainé, dans son *Dictionnaire véridique des Maisons nobles de France*, dit cette famille anoblie en 1352 pour services militaires; mais, d'après Courcelles, ce serait là une erreur. Cet anoblissement concernerait les Chaumont. S'il est vrai, en effet, comme le disent d'autres généalogistes, que le premier du nom de Calvimont, dont il est fait mention en Périgord, fut qualifié de chevalier (*miles*), dans un acte de 1296, pourquoi, 56 ans après, le fils ou petit-fils aurait-il eu besoin d'un anoblissement ?

De cette famille, qui parait aujourd'hui éteinte, était Jean de Calvimont, second président du parlement de Bordeaux, nommé ambassadeur, en 1526, auprès de Charles-Quint, par le roi François Ier, pour négocier la rançon des enfants de France qui étaient en otage à Madrid.

La branche de Calvimont de Saint-Robert a fini dans la personne de Jean-Baptiste-Albert, vicomte de Calvimont, charmant écrivain, qui a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels je citerai : *Les Veillées vendéennes*, *l'Honnête homme*, etc., et qui, après avoir été sous-préfet de Nontron, puis de Bergerac, et, enfin, préfet de la Dordogne, est décédé maître des requêtes de première classe, au Conseil d'État, sans laisser de postérité de son mariage, contracté, le 17 février 1841, avec Catherine-Thérèse Wlgrin de Taillefer.

Albert de Calvimont était chevalier de la Légion-d'Honneur et commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

La maison de Calvimont a été maintenue dans sa noblesse en 1666, et a voté aux États-Généraux, en 1789, pour les députés de l'Ordre de la Noblesse, à Périgueux (1), à Limoges, à Bordeaux, à La Rochelle, à Agen et à Saintes.

161



De CAMAING (ou Camin), de Saint-Sulpice-de-Mareuil, de Verdoyer, de Champniers, d'Oradour, de Puylambert, de Romefort, de Cazes, de la Coutencie, de Lestang de Lavergne.

Armes : De gueules à un pal d'argent accosté de deux lions affrontés de même ; au chef cousu d'azur, chargé d'une croix du Saint-Esprit d'argent, entre deux étoiles de même.

Le *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux, au lieu d'une *croix du Saint-Esprit*, dit simplement, sous le nom de Henri de Camaing, écuyer, seigneur de Saint-Sulpice, et de Antoine de Camaing, écuyer, seigneur de Lestang : *une croisette*.

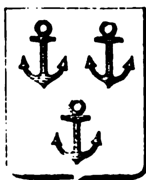
Cette maison a été maintenue dans sa noblesse, en 1666, et, en 1789, figurent, parmi les votants pour les députés de l'Ordre de la Noblesse, messire Nicolas de Camain, chevalier, seigneur de la

---

(1) Voir aux procurations : M. Jean-Baptiste-Augustin-Armand de Calvimont, seigneur de Saint-Chamarand, de Saint-Martial, capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Piémont ; noble Jean-François de Calvimont, chevalier, seigneur de Saint-Antoine-d'Auberoche, et autre Jean-François de Calvimont, seigneur de plusieurs fiefs, dans la paroisse de La Chapelle-Aubareil, etc.

Contencie, et messire Alexis de Camain, chevalier, seigneur de Saint-Sulpice. (Voir aux procurations.)

162



De CAMPNIAC, de la Mothe, de Romain, de Malut, de Bretange, de Marzac.

Armes : D'argent à trois ancres d'azur. — On trouve aussi à trois chapeaux de triomphe — ou trois couronnes de laurier (1).

Dans une ancienne généalogie de la maison de Campniac (manuscrit écrit en caractères d'imprimerie — papiers Léon Lapeyre, ancien bibliothécaire), il est dit que les armes primitives étaient trois grelots d'or et que les trois ancres sur fond d'argent sont des armes de concession, données par le roi, pour rappeler sans doute quelques faits mémorables. — Ces dernières, ajoute le même manuscrit, se trouvent sur la porte du château de Beaumont et sur celle du château des Etangs, réunies à celles d'une damoiselle de Nesmon des Etangs, femme d'un seigneur de Campniac.

Le nom de Campniac se voit dans les listes des maintenues de noblesse, et parmi les votants aux États-Généraux de 1789, figure dans l'Ordre de la Noblesse : « Messire Jean-René de Campniac, chevalier, seigneur de Malut et autres places, habitant en son château et fief de Malut, paroisse de Beaussac. »

---

(1) Ces armes ne sont pas les seules qui ont été portées par la famille. Un sceau en fer, trouvé, dit M. de Mourcin, antiquaire, dans les décombres du château de Marzac, en Sarladais — ancienne propriété qui passa, par décret, vers le milieu du XVI° siècle, dans la maison de Rofflignac, et, de cette dernière, dans celle de Carbonnier de Castillonnès, qui en a retenu le nom, — ce sceau, dis-je, de forme ronde, contient *un écu penché à sénestre*, dans lequel se voit *une bande accompagnée, dans la partie supérieure, d'une corneille passant dans le sens de la bande*. — Ni dans le fond, ni dans les pièces, ne sont indiqués d'émaux ; — il est timbré à l'angle dextre d'un casque à l'antique, sommé d'une couronne comtale, d'où sort une tête d'âne bridée. La légende qui l'entoure porte : *S. Amanio de Canhac*.

M. Ph. de Bosredon, dans sa *Sigillographie*, décrit ces mêmes armes sous le nom de Pierre de Campnhac, chevalier, gardien et capitaine de la ville de Périgueux, 1336.

163



De CANOLLE, de Panassou, de Bercy, de la Pomarède, co-seigneur de Beynac (en Périgord), d'Andron, de Fonbrange, de Lescours (en Bordelais), etc.

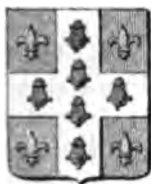
Armes : Coupé, au 1er, de gueules à la tour crénelée, ouverte et ajourée d'argent, maçonnée de sable, accostée de deux croissants (*alias* : fer de lance), confrontés d'argent, chacun accompagné en croix de quatre croisettes, potencées de même. — Courcelles ne les indique pas *potencées* et il fait : du 1er, coupé, le chef de l'écu, — et au 2e, d'azur au lion léopardé d'argent (ou d'or).

La famille de Canolle habitait le Sarladais (Périgord), bien avant de se fixer en Bordelais. Dès le xve siècle, est-il dit dans le *Nobiliaire de Guienne*, elle possédait des droits féodaux à Bergerac, l'une des quatre premières baronnies du Périgord.

Par un arrêt du parlement de Bordeaux, en date du 21 mars 1614, ordonnant aux seigneurs de Canolle de prouver leur noblesse, il fut fait, à Sarlat, le 20 juin de la même année, une enquête, de laquelle il résulta qu'ils étaient nobles et issus d'extraction noble, faisant profession des armes. L'enquête porte, en outre, que le bruit commun, à Sarlat, où ils habitaient, était qu'ils venaient de Bretaigne ou d'Angleterre, durant la guerre que les Anglais firent en Guienne.

Dans les jugements des intendants de Bordeaux portant maintenue de noblesse (période de 1697 à 1718), figure le nom de Canolle ; il se voit également dans la liste des votants, à Bordeaux, lors des États-Généraux de 1789.

164



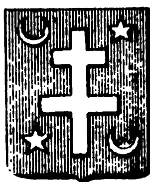
De CAPTAL, de Saint-Jory-Lasbloux, de Tardieu, de Saint-Martin, de la Fayardie, etc.

Armes : De gueules à la croix d'argent chargée de six mortiers de sable avec leurs bombes et cantonnée de quatre fleurs de lis d'or. — D'après Courcelles, et dans le *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux : D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux épées d'argent appointées, les gardes et poignées d'or, et en pointe d'une ancre d'argent, la trabe d'or.

Le nom patronymique de Captal figure dans les jugements des intendants de Bordeaux, portant maintenue de noblesse (période de 1697 à 1718), et parmi les votants aux États-Généraux de 1789,

dans l'Ordre de la Noblesse, sont inscrits : Jean et autre Jean-Armand de Captal, chevalier, seigneur de Saint-Jory et de Saint-Martin, père et fils.

165



De CARBONNIER, de Marzac (ancien repaire noble, commune de Tursac), de Verdon, de la Fleunie, de Malacoste, etc.

Armes : De gueules à la croix de Lorraine (ou croix patriarcale) d'argent, cantonnée en chef, à dextre, d'un croissant, et à sénestre, d'une étoile, et en pointe, à dextre, d'une étoile, et à sénestre, d'un croissant d'or ou d'argent.

La famille de Carbonnier, que l'on dit originaire du Poitou, est fixée en Agenais et en Périgord, depuis le commencement du XIIIe siècle.

C'est par suite d'une substitution aux nom, armes, titres et biens d'un seigneur de Roffignac, marquis de Marzac, que les Carbonnier portent le titre de marquis de Marzac, et que quelques-uns ont ajouté à leur nom patronymique celui de Roffignac, et à leurs armes, celles de ces derniers.

Parmi les votants pour les députés de la noblesse aux États-Généraux de 1789, figure : « Haut et puissant seigneur François de Roffignac-de-Carbonnier, chevalier, seigneur, marquis de Marzac, seigneur de Tursac, Marzac, la Serre-del-Dignas (commune de Sireuil), de Puymartin, de Reignac (commune de Tursac), et autres places. » (Voir aux procurations.)

Cette famille comptait, il y a quelques années, parmi ses membres, un député de la Dordogne : Louis de Carbonnier, marquis de Marzac.

Cet honorable représentant, frappé d'une attaque d'apoplexie, le 3 novembre 1875, au moment où il montait en wagon pour se rendre à Versailles, où siégeait l'Assemblée nationale, écrivait, deux jours avant sa mort : « J'espère, avec l'aide de Dieu, faire mon devoir jusqu'au bout. »

Le président de l'Assemblée nationale, interprète des sentiments de la Chambre entière, a rendu un juste hommage à notre regretté compatriote.

Le nom de Carbonnier figure dans les rôles des bans et arrière-bans de la sénéchaussée du Périgord et dans la liste des pages de

la reine. On le voit également dans les jugements des intendants de Bordeaux portant maintenue de noblesse, en 1666, et parmi les votants pour les députés de la noblesse de Périgueux aux États-Généraux de 1789, ainsi qu'il est dit plus haut.

---

166 De CARBONNIÈRES, de Jayac (1), d'Archignac (2), de Pelvesy (3), etc., de St-Brice (4). Chevaliers, barons, comtes et marquis.



Armes : A trois bandes d'azur, accompagnées de huit charbons de sable ardents de gueules, posés dans le sens des bandes, 1, 3, 3 et 1.

Devise : Ils brûlent pour la vertu.

Connue en Bas-Limousin, dès 1070, où elle possédait la terre et baronnie de Carbonnières, la maison de ce nom, issue par les femmes des vicomtes de Comborn, princes d'Aquitaine, a produit plusieurs branches, dont une s'est établie en Périgord, en 1417, par le mariage d'un de ses membres avec Jeanne de Salagnac (de Salignac), dame de Pelvesy, lequel fut gouverneur : de Dome, pour le roi, et de l'Arche, pour le duc de Penthièvre, en 1447.

Gauthier de Carbonnières (dit le capitaine Jayac), fut blessé à la jambe, en 1587, au siège de Sarlat, qu'il fit lever au vicomte de Turenne, après trois semaines de vigoureuse attaque.

Ce n'est pas là le seul de cette grande famille qui ait versé son sang sur les champs de batailles ; Louis Paris, dans son ouvrage ayant pour titre l'*Impôt du sang,* fait connaître onze sujets dont

---

(1) Jayac, commune et canton de Salignac, ancien repaire noble, relevant, au XIVe siècle, de la châtellenie de l'Arche et ayant depuis haute justice dans Jayac et Archignac.

(2) Archignac, ancien repaire noble mouvant, au XIIIe siècle, de la châtellenie de l'Arche, depuis de la haute justice de Jayac.

(3) Pelvesy, commune de Saint-Geniez, ancien repaire noble, anciennement entouré par des fossés remplis d'eaux vives et auprès duquel étaient d'antiques ormeaux, dont un subsiste encore, et sous lesquels saint Louis signa, dit-on, une Charte avec cette inscription : *Sub ulmis veteribus de Pelvesy.* Il avait haute justice sur quelques villages de Saint-Geniez et de La Chapelle. (Dictionnaire topographique du département de la Dordogne, par M. le vicomte de Gourgues.)

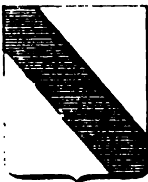
(4) Saint-Brice, en Limousin.

la mort glorieuse suffirait pour illustrer à jamais le nom de Carbonnières.

Les armes ci-dessus décrites figurent à la galerie de Versailles sous le nom de Hugues de Carbonnières (septième Croisade, de 1248 à 1268, sous saint Louis).

Le nom de Carbonnières se voit aussi dans les listes des chevaliers de Malte et dans celles des familles qui ont été admises aux honneurs de la cour. Il est inscrit également dans les jugements des intendants de Guienne portant maintenue de noblesse, en 1666, et parmi les votants (Ordre de la Noblesse), aux États-Généraux de 1789.

167



De La CAROLIE, de Racodou (ancien repaire noble, juridiction de Limeuil), de la Lande, de Bourdonnet.

Armes : D'argent à la bande d'azur.

Cette famille figure dans l'Etat général des gentilshommes de l'élection de Sarlat, convoqués au ban de 1674, sous le nom de noble David de la Carolie, écuyer, seigneur de la Carolie. Elle est également représentée dans les assemblées de la noblesse du Périgord, en 1789, par messire François de la Carolie, chevalier, seigneur de Racodou. (Voir aux procurations.)

168



De CARRIÈRE, de Montvert — ancien repaire noble de Saint-Seurin-de-Prats, commune de Vélines, en Périgord — du Repaire, de Montravel, même commune, etc.

Armes : De gueules au lévrier d'argent, colleté et bouclé d'or, la tête contournée et la patte droite levée.

Ce ne sont pas les seules armes dont la famille de ce nom ait fait usage. Ainsi, dans un *Armorial* manuscrit, dressé vers 1666, époque de la grande recherche de la noblesse, ordonnée par Louis XIV, elles y sont ainsi énoncées, sous le nom de Daniel de Carrière, sieur de Montvert, habitant de Saint-Seurin-de-Prats, sénéchaussée de Périgueux : « *Trois pals, à un lion d'or, avec un aigle d'argent aux ailes déployées*. Le casque à demi tourné, panaché au timbre. »

Saint-Allais, auteur d'une notice généalogique sur une famille de Carrière, en Languedoc, dit que cette maison est anciennement connue à Toulouse et compte, parmi ses auteurs, noble Pierre Ier de Carrière, capitoul en 1369, et qu'elle s'est divisée en plusieurs branches. Les armes qu'il lui donne sont : « *De gueules au lévrier d'argent colleté et bouclé d'or, la tête contournée*, percé d'une flèche en barre, passant sur une terrasse de sinople, *la pate dextre levée;* au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles de même. L'écu, timbré d'une couronne de marquis, est supporté par deux griffons. » L'analogie de ces armes avec celles décrites ci-dessus semblerait faire croire à une communauté d'origine.

Quoi qu'il en soit, je laisse cette question d'origine, me bornant à constater, pièces en mains, que :

1° Un contrat de mariage fut passé, le 29 novembre 1476, au repaire noble de la Bourelie, diocèse de Sarlat, entre Izaac de Carrières, habitant Montravel, et Marguerite de Saintours, fille de noble Jean de Saintours et de noble Jeanne de Commarque ;

2° Autre contrat de mariage de noble Arnaud, fils de Izaac de Carrière, seigneur de Montravel, et damoiselle Françoise de Turenne, fille de Antoine de Turenne, seigneur de la Massoulie, habitant de la ville de Saint-Astier ;

3° Contrat de mariage du 31 mai 1657, entre noble Daniel de Carrière (1), écuyer, seigneur de Montvert, fils de feu Pierre de Carrière, écuyer, seigneur de Montvert, et de damoiselle Catherine de Fauven, habitant du lieu de Montvert, en la juridiction de Montravel, et damoiselle Olympe de Rousset, fille de N. de Rousset, écuyer, sieur du Cluzeau, paroisse de Montmarvès, juridiction d'Issigeac, en Périgord.

(Anne de Carrière rendit hommage au sieur du Ségur pour sa terre de Montvert, en 1588. (Arch. de la Gironde. G. 172.)

Conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 mars 1666, Claude Pellot rendit, à la date du 25 mars 1667, une ordonnance de maintenue de noblesse en faveur de la famille de Carrière de Montvert, laquelle figure dans les assemblés de la Noblesse en 1789 avec la qualification de chevalier.

---

(1) C'est ce même Daniel de Carrière de Montvert dont le blason est décrit dans l'*Armorial* rappelé ci-dessus.

169

De CARDAILLAC.



Armes : De gueules au lion d'argent lampassé, armé et couronné d'or, entouré de treize besants en orle d'argent.

Cette maison tire son origine du bourg de Cardaillac, l'une des plus anciennes baronnies du Quercy et qui a porté depuis le titre de marquisat.

La Chenays-Desbois, dans son Dictionnaire généalogique, fait connaître six évêques de ce nom, dont le premier occupait le siège de Cahors en 1209.

Déjà, un siècle avant cette date, un seigneur de Cardaillac combattait à la première croisade, ainsi que l'atteste l'inscription de ses armes dans les galeries du palais de Versailles.

Un chevalier Bertrand de Cardaillac était sénéchal du Limousin, du Quercy et du Périgord, en 1260, et, comme tel, il rendait la justice de notre province, au nom du roi.

A ce titre, j'ai cru pouvoir donner place, dans l'*Armorial de la noblesse du Périgord*, à la noble maison de Cardaillac, sans avoir besoin de rappeler bon nombre d'alliances qui la rattachent à notre province.

170

De CARSALADE, du Pont, d'Aquin, dans le Gers, et de la Tour (en Périgord).



Armes : De gueules au casque d'argent de profil, accosté de deux roues de même et surmonté de sept étoiles ou molettes d'éperon, 4 et 3.

La famille de Carsalade, originaire du Gers, a été maintenue dans sa noblesse et a voté aux Etats-Généraux de 1789 pour les députés de l'Ordre, dans le comté de Comminges, où elle compte toujours des représentants.

Joseph de Carsalade du Pont sortit de l'Ecole polytechnique officier d'artillerie, donna sa démission en 1830, par refus de serment. Il acquit son droit de cité en Périgord, non seulement par la possession des terre et château de la Tour (repaire noble, commune de Cabans), que lui apporta en mariage Mlle Elise de Laurière — famille portée plus loin à son ordre alphabétique — mais encore parce que, pendant plusieurs années, à partir de 1848, il fut directeur désintéressé de la *Gazette du Périgord*, feuille légitimiste, qu'il rédigea avec un talent dont ses coreligionnaires

furent d'autant plus fiers que ses adversaires politiques ne le lui contestèrent jamais.

Le nom et les armes de Carsalade devaient donc figurer dans l'*Armorial de la noblesse du Périgord*, car, bien que rayé de la liste des vivants, Joseph de Carsalade n'en vit pas moins dans notre souvenir, d'autant mieux qu'il a laissé une fille, Mme de Meynadier, dont le fils, marié en Périgord, avec Mlle Anne de Carbonnières, réside aujourd'hui à Bergerac (Dordogne).

Notre Société historique et archéologique du Périgord est heureuse de compter parmi ses membres associés un chanoine du nom de Carsalade du Pont, archiviste du diocèse d'Auch.

171



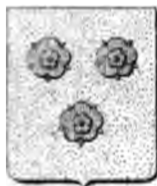
De CASSIEUX (ou de Cassius), de Boissat, commune de Saint-Laurent-de-Castelnau, canton de Domme ; de Pession, commune de Prigonrieux.

Armes : De gueules au lion d'or tenant dans la patte dextre une épée haute d'argent et dans la senestre cinq flèches empennées de même.

Parmi les votants aux États-Généraux de 1789, dans l'Ordre de la Noblesse, à Périgueux, on voit inscrit : messire Jean de Cassieux (ou de Cassius), écuyer, seigneur du fief de Boissat.

Cette famille figure également dans les jugements des intendants de Bordeaux (1697-1718), portant *maintenue* de noblesse.

172



De CAQUERAY (ou Cacqueray), des Landes, de Molières, de Valmenier, de Fossencourt, etc.

Armes : D'or à trois roses de gueules.

Cette maison, de Normandie, très ancienne et fort distinguée par ses services et ses alliances, a fourni des chevaliers aux croisades, des officiers supérieurs aux armées de terre et de mer. Le comte de Cacqueray de Valmenier, contre-amiral, député de la Martinique, fut représentant de la marine et des colonies au sacre de Charles X. Quarante officiers du nom de Caqueray s'étaient trouvés ensemble à l'armée des Princes, en 1792.

Elle a formé grand nombre de branches dont plusieurs subsistent encore. L'une d'elles est représentée en Périgord par :

Marie-Raphaël-Charles-Edgard, vicomte de Caqueray de Valmenier, né à Saint-Denis (île de France), le 31 juillet 1845.

Zouave pontifical de 1865 à 1870, puis sergent-major au même corps ; devenu volontaire de l'Ouest, sous les ordres de Charette, il a fait la campagne de France, 1870-1871.

Marié, le 30 avril 1870, à Besse (Villefranche-de-Belvès, en Périgord), à Mlle Marie de Chaunac-Lanzac, fille de Armand comte de Chaunac-Lanzac, du château de Besse, et de Marguerite-Emilie-Esther de Touchebœuf-Clermont.

De ce mariage sont provenus plusieurs enfants dont trois garçon et une fille.

Les Caqueray tenaient déjà à notre province par deux alliance avec la maison d'Abzac :

1° Louise-Renée-Rose de Caqueray épousa, le 15 juillet 1775 Henri-Augustin Venance, comte d'Abzac, mort colonel, fils de Pierre, marquis d'Abzac, et de Madeleine de Taillefer ;

2° Louise-Angélique-Clémentine de Caqueray, mariée, le 29 ma 1821, avec son cousin germain Bernard-Amable, comte d'Abzac dont un fils, qui est Marie-Charles-Venance, marquis d'Abzac grand-croix et général, le 30 septembre 1875 ;

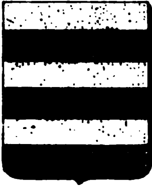
Et avec celles de Chasteigner et de Saint-Légier de la Saussaie

Dans un ouvrage ayant pour titre : *Les Verreries de la Normandie*, etc., par O. Le Vaillant de la Fieffe, membre de la Société de antiquaires de France, les Caqueray figurent parmi les famille nobles à qui les ducs de Normandie permirent de faire le commerce du verre sans encourir de dérogeance. Il y est dit que le ro Philippe VI, en l'année 1330, donna pouvoir à Philippe de Caqueray, écuyer, sieur de Saint-Imes, premier inventeur du verre pla (plast de verre), appelé verre de France, de faire établir une verrerie proche Bezu-la-Forêt, en Normandie.

En 1441, Charles VII renouvela, en faveur d'Audoin de Caqueray, le privilège de la verrerie ; et le 2 mars 1621 François de Caqueray, écuyer, sieur de la Haye, reçut par lettres de Louis XII confirmation du même privilège.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse à la recherche de 1667.

173



Du CASTAING, d'Ambois, de Leyzarnie, des Taboissies, de Canaveilles, de la Veyssière, de Beaupuy.

Armes : Fascé d'or et de sable de six pièces, décrites ainsi sous le nom de du Castaing-d'Ambois, juge de la Douze.

Elles sont de même sous celui de Gaston du Castaing, ancien juge de Montravel, dans le *Grand Armorial de France* (registre de Bergerac).

Un Pierre du Castaing, écuyer, seigneur de Leyzarnie, scelle son testament, en date du 29 juin 1779, du sceau de *ses* armes qui sont : *De gueules au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une aiglette*, dont les émaux ne sont pas visibles.

Le *Grand Armorial de France* (registre de Bergerac), donne aussi, sous le nom de Pierre du Castaing, écuyer, sieur de Caravielle : *D'azur à trois châtaigniers d'or* (armes parlantes). Les du Castaing de Canaveille figurent dans l'État des gentilshommes de Sarlat maintenus dans leur noblesse en 1666 par M. Pellot, intendant de Guienne.

Le nom de du Castaing de Beaupuy se voit également dans les jugements des intendants de Bordeaux, portant *maintenue* de noblesse.

174



De CASTILLON, de la Jaumarie, de Monsac, etc.

Armes : D'azur à un lion d'argent la tête contournée, appuyé sur une souche d'arbre de sinople mouvante d'une terrasse de même, accompagnée en chef d'une branche d'or posée en fasce ; au chef cousu de gueules chargé d'une tour pavillonnée de deux pièces d'argent maçonnées de sable accostée de deux molettes d'éperon de même.

Dans des notes écrites de la main du comte de Touchebœuf-Clermont, cet auteur, déjà cité, décrit différemment les armes, sous le nom de messire Odet de Castillon-Monsac, ancien cornette de cavalerie au régiment commissaire-général. Il les donne ainsi : *D'azur à la tour d'argent maçonnée de sable, accostée de deux étoiles d'or, à la branche de sinople en fasce et en pointe un lion de...... tenant une massue de......*

Malgré l'ageancement de ces pièces, ces deux écus ont trop d'analogie pour ne pas admettre avec M. de Touchebœuf que la famille de Castillon de Monsac est la même que celle de Castillon de la Jaumarie, dont deux de ses membres votèrent à Périgueux, en 1789, dans l'Ordre de la Noblesse, pour les députés aux États-Généraux.

175



De CAUMONT, de la Force (1), de Puyguilhem (2), de Castelnau (3), de Berbiguières (4), de Lauzun (5).

Armes : D'azur à trois léopards d'or l'un sur l'autre — pour Caumont-la-Force ;

Pour Caumont-Lauzun : Tiercé en bandes d'or, de gueules et d'argent.

La Devise (ou cri) des Caumont est *Ferm Caumont.*

Cette illustre maison, dont le Père Anselme donne une filiation suivie depuis le commencement du XIe siècle, serait, d'après le comte de Boulainvillers (tome 2, page 339 de l'*État de la France*), issue des comtes du Périgord.

Les preuves de noblesse, faites aux cabinets des Ordres du roi pour l'admission aux honneurs de la cour, furent faciles à une famille dont les ancêtres avaient figuré aux croisades — leurs noms et armes se voient au musée de Versailles — qui comptait, en 1550,

---

(1) La Force, chef-lieu de canton, arrondissement de Bergerac, ancien repaire noble, dont les premiers seigneurs étaient prévôts de Bergerac. (Voir le Dictionnaire topographique du département de la Dordogne, par le vicomte de Gourgues.) Marquisat érigé en duché-pair, par lettres patentes du roi Louis XIII, du mois de juillet 1637, en faveur de Jacques-Nompar de Caumont, marquis de la Force, maréchal de France.

(2) Puyguilhem, commune, canton de Sigoulès, autre marquisat possédé par Antoine-Nompar de Caumont, marquis de Puyguilhem, capitaine de cent gentilshommes, chevalier de l'Ordre de la Jarretière, créé duc de Lauzun en 1692.

(3) Castelnau, commune, canton de Domme, châtellenie s'étendant sur cinq paroisses : Castelnau, la Chapelle, Feyrac, Saint-Pompon et Veyrines.

(4) Berbiguières, commune, canton de Saint-Cyprien, châtellenie dont dépendaient six paroisses : Alas, Berbiguières, Carves, Cladech, Marnac, Saint-Germain.

(5) Lauzun, petite ville du département de Lot-et-Garonne, ancienne châtellenie dépendant, en 1411, de la sénéchaussée de Bergerac.

un chevalier de S. J. de Jérusalem, et, dans le siècle suivant, deux maréchaux de France, plusieurs généraux des armées du roi, etc.

176



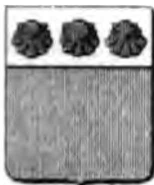
De CAZENAVE, de la Mothe, de Montpeyroux, de la Caussade.

Armes : Écartelé, au 1, d'azur à la tour donjonnée d'or ; au 2, de gueules à trois fasces d'argent ; au 3, de gueules au lion de même, et au 4, d'azur à une rose aussi d'argent.

Sur la constatation de la perte des titres de la famille de Cazenave, lors des guerres de Religion, par le fait de l'incendie, en 1621, de la maison noble de la Gorce, où ils étaient renfermés, un arrêt de la cour de Bordeaux, en date du 23 juin 1629, condamna plusieurs auteurs de ce désastre à être pendus. Le roi, en son conseil d'Etat, faisant droit à la requête de Jean-Charles de Cazenave, écuyer, sieur de la Mothe, lieutenant au régiment de Sainte-Foy (en Guienne), et de Jean-Léandre de Cazenave, écuyer, sieur de la Gorce, frères, et en conséquence de l'avis de M. Pellot, chargé en Guienne de la recherche de la noblesse, rendit en leur faveur une ordonnance de *maintenue*, le 26 1669, basée sur leurs services et sur ceux de leur père, lieutenant-colonel au régiment de Courson.

Dans les jugements des intendants de Bordeaux (période de 1697 à 1718), portant *maintenue* de noblesse, figure, en effet, le nom de Cazenave, de même que dans les listes des votants, en 1879, pour les députés aux États-Généraux, à Sainte-Foy, Libourne et Bordeaux.

177



De CERVAL (de Lavergne), de la Mothe, de Croze, de Rousset, etc.

Armes : De gueules plein, au chef d'argent chargé de trois coquilles de sable.

Le nom de Lavergne, qui est patronymique, se voit inscrit sur les listes des familles maintenues dans leur noblesse (période de 1697 à 1718), et en 1789 figure, parmi les votants dans l'Ordre de la noblesse :

Messire François-Hubert de Lavergne de Cerval, chevalier,

seigneur de Cerval, maréchal des camps et armées du roi, habitant de la ville de Sarlat, en Périgord; et j'ajoute que de nos jours, en 1870, un des membres de cette famille, Gaston-Victor-Julien-Anatole de Lavergne de Cerval, était capitaine dans la légion romaine et chevalier de l'Ordre royal et pontifical de Saint-Grégoire. (Voir l'*Armorial des croisés du* XIXe *siècle*, imprimerie de Paul Masson, à Orléans.)

De même que l'on s'enorgueillit, et à bon droit, de descendre de ces races antiques pour conquérir le tombeau du Christ, de même la maison de Lavergne de Cerval doit être justement fière de compter un de ses représentants parmi les croisés du XIXe siècle.

178



De CÉZAC, de la Moulière, de Belcayre, etc.

ARMES : D'azur à un pin arraché et fruité d'or, accosté à dextre d'une pique de même, chargée dans le milieu de la hampe d'un hausse-col d'argent et à sénestre d'une tête de chien de même, arrachée et coletée de gueules.

Une lettre écrite de Bordeaux à M. Chevalier de Cablanc, le 4 février 1776, signée Vincent de Cézac, porte sur le sceau en cire noire : *Un arbre à dextre et un croissant à sénextre surmonté de trois étoiles*, mais sans indication d'émaux.

Cette famille, maintenue dans sa noblesse en 1667 par M. Pellot et en 1698 par M. de Bezons, intendants en Guienne, possède :

1° Des lettres patentes du 14 juillet 1593 qui constatent que noble Zacharie de Cézac était gentilhomme servant du roi Henri IV ;

2° Lettres de noblesse de 1621 à noble Antoine de Cézac, seigneur de la Moulière, fils dudit Zacharie, créé en 1619 gentilhomme de la Vénerie ;

3° Nouvelles lettres de noblesse (1651), données par Louis XIV à André de Cézac, seigneur de la Moulière, tant pour lui que pour sa postérité et lignée masculine et féminine, lettres qui rappellent, dans les termes les plus flatteurs, les services dudit André et remontent à ceux d'Antoine et Zacharie, ses père et aïeul.

La famille a été représentée aux États-Généraux de 1789 par messire Jean de Cézac, chevalier, seigneur de Belcayre, et coseigneur de Campagnac, sénéchaussée de Sarlat.

179



De CHABANS-JOUMARD (1), de la Chapelle-Faucher (2), de Richemont (3), des Houlmes (ou des Hommes) (4), d'Espeluches (5), de Siorac, de Saint-André-de-Double, etc.

Armes : De gueules au lion d'argent armé et couronné d'or, accompagné de douze besants de même, en orle.

Cette famille habitait dans le milieu du xiiie siècle le château du nom de Chabans, bâti sur la motte d'Agonac, à côté de ceux de Bruzac, de Montardit et de Chamberlhac ; ces quatre châteaux formant rempart à celui d'Agonac que l'évêque Frotaire avait fait construire en 980 pour défendre cette ville contre les Normands.

Elle s'est divisée en deux branches principales, dont l'une fait les seigneurs de la Chapelle-Faucher, de Richemont, etc., et l'autre les seigneurs d'Espeluche.

Cette maison a produit : un grand panetier de France, sous Charles VI, en 1402 — on sait que cet office n'était donné qu'à des personnes du premier rang, — des chevaliers des Ordres du roi, plusieurs premiers gentilshommes de la chambre des rois Henri III et Henri IV, nombre de capitaines et un maréchal des camps et armées du roi, vers le milieu du xviie siècle.

Pour entrer dans les chapitres nobles de Lyon, il fallait faire preuve de seize quartiers de noblesse, et l'on voit, dans un pennon armorié de trente-deux chanoines, comtes de Lyon, que le P. Menestrier donne dans sa *Méthode du blason*, imprimée en 1770 et que reproduit V. Duruy, dans son Histoire de France, les armes deux fois répétées de la maison de Chabans, telles qu'elles sont décrites ci-dessus.

Lors de la grande recherche de 1666, ordonnée par Louis XIV, la maison de Chabans a produit, devant les intendants de Guienne, ses titres de noblesse depuis l'année 1257 et a été maintenue pai

---

(1) Joumard, nom incorporé à celui de Chabans depuis le mariage, en 1588, d'Antoine de Chabans, chevalier, seigneur de la Chapelle-Faucher, etc., avec une fille de Gaspard de Joumard, écuyer, seigneur des Houlmes, etc.

(2) La Chapelle-Faucher, ancien repaire noble, mouvant au xive siècle de la châtellenie d'Agonac.

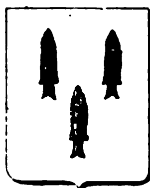
(3) Richemont, commune de Saint-Crépin, ancien repaire noble, ayant haute justice sur Saint-Crépin.

(4) Des Houlmes ou des Hommes, commune de Saint-Martin-de-Ribérac, ancien fief qui a donné son nom à la commune.

(5) Espeluche, ancien repaire noble ayant titre de vicomté dès le xiiie siècle.

Pellot, le 5 mars 1667. Lors des assemblées des Etats-Généraux de 1789, on voit figurer, parmi les votants pour les députés de l'Ordre de la Noblesse, en Périgord et en Saintonge, plusieurs de ses membres qualifiés marquis, comtes, vicomtes et barons.

180



De CHABOT (Rohan-Chabot), de Jarnac, en Angoumois ; de Saint-Aulaye, arrondissement de Ribérac, repaire noble ; de Maroite, fief de la châtellenie de Montagrier, en Périgord, etc.

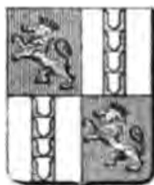
Armes : A trois chabots de gueules en pal.
Devises : *Concussus surgo* — quand on me frappe je bondis — *et Potius mori quam fœdari.*

C'est en vertu d'une substitution que l'illustre maison de Chabot, originaire du Poitou, s'est appelée Rohan-Chabot, depuis le mariage, en date du 6 juin 1645, de la fille unique du duc Henri de Rohan, seigneur de Saint-Aulaye et l'héritière de tous ses biens et titres, à la charge de prendre les nom et armes de Rohan, et que les descendants issus de ce mariage *ont écartelé* leurs armes de Rohan et de Chabot, c'est-à-dire *aux 1 et 4 de gueules à neuf mules d'or*, qui est de Rohan ; et *aux 2 et 3*, de Chabot, comme il est dit ci-dessus.

Un Sebran Chabot, seigneur de Vouvent, en Poitou, est-il dit, par le P. Anselme, tome IV, page 557, alla à Jérusalem au temps de la seconde croisade.

Aux Etats-Généraux de 1789, à Périgueux, figure parmi les votants de l'Ordre de la noblesse : « Très haut et très illustre Louis-Auguste de Rohan-Chabot, prince de Léon, marquis de Maroite, colonel au régiment de Royal-Piémont. » (Voir aux procurations.)

181



De CHALUP, du Grangier, de Puymarteau de Fareyron, du Bost.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, de gueules au lion couronné d'or ; aux 2 et 3, d'argent au pal de vair. *Alias* : Trois cloches de sinople mises en pal.

Mais, ainsi que le fait judicieusement observer le baron de Verneilh, ni sur la porte de la maison de la Renais-

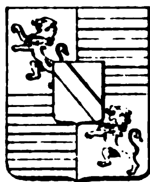
sance, rue Eguillerie, à Périgueux, ni sur celle du château de Carpia, en Bazadais, bâti vers la fin du xvie siècle, par un M. de Chalup, lieutenant-général en la sénéchaussée de Bazas, ne se voient les battants qui accompagnent d'ordinaire les cloches, et il en conclut que les armes des Chalup portent, ainsi que le dessin ci-dessus l'indique, *un pal vairé*, mais non *un pal à trois cloches.*

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par M. de Labourdonnay, intendant de Guienne, le 27 août 1704, dans la personne de François de Chalup, écuyer, seigneur de Lempzours.

Et aux Etats-Généraux de 1789 on voit, parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse de Périgueux : « Messire Léonard-Alexis, comte de Chalup, seigneur de Puymarteau, maréchal des camps et armées du roi, et messire Joachim de Chalup, seigneur du Grangier, du Bost et autres places, conseiller du roi.

Le dernier représentant de cette famille est Robert de Chalup, fils du comte Anatole de Chalup et de damoiselle de Beaupoil de Saint-Aulaire, marié à Mlle de Cosnac.

182



De CHAMBERLHAC (Chambarlhac et Chambrilhac), d'Agonac, de Montagrier, de Sauzet, etc.

Armes : (Sans indications des émaux). Écartelé, aux 1 et 4, un lion ; aux 2 et 3, quatre fasces ; et sur le tout, en cœur, un écu portant une bande.

Ces armes se voient ainsi sur un sceau appliqué à deux quittances de Jean de Chambrillac, chevalier, seigneur de Sauzet, de Montagrier, etc., de 1403 et 1408.

Cette maison, de la plus ancienne chevalerie, disent les généalogistes, est originaire du bourg d'Agonac, en Périgord, où elle possédait un fief et château de ce nom.

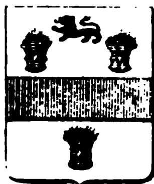
En récompense des bons services dudit Jean de Chambrilhac, le roi Charles VI lui donna la forteresse et châtellenie de Montagrier en 1404 et l'établit capitaine général des galères et autres vaisseaux ordonnés pour faire la guerre aux Génois en 1410.

Les biens de la maison de Chamberlhac passèrent dans celle de Bourdeille, par le mariage de Jeanne avec Arnaud ou Armand, seigneur, baron de Bourdeille.

Philippe de Chamberlhac, évêque de Sion en 1338 et archevêque de Nicosie (1345 et 1346), fils de Boson de Chamberlhac, semble-

rait appartenir à la maison dont il est ici question; le lion qui figure sur le sceau publié dans la *Sigillographie* de M. Ph. de Bosredon, est, en effet, la pièce qui meuble le 1er et 4e quartier des armes ci-dessus décrites. A la 7e croisade se voit le nom d'Astord de Chamberlhac ou Chambarlhac.

183



De ou du CHAMBON, de Lissac, de Cendrieux, de Sainte-Orse, du Cluzeau, de la Pouyade, etc.

Armes : D'argent à la fasce de gueules, accompagnée de trois gerbes liées d'azur, les deux du chef surmontées d'un lion léopardé de gueules.

Parmi les titres qu'il m'a été donné de connaître sur la famille du Chambon — originaire de l'Auvergne, d'après une tradition domestique — établie en Périgord dans le courant du xve siècle, je n'ai point trouvé de *maintenue* de noblesse proprement dite, mais, à défaut de cette pièce, il m'a été facile, par d'autres non moins concluantes, de constater son droit de prendre place dans le *Nobiliaire* de la province.

Dans son ouvrage ayant pour titre : *L'impôt du sang ou la noblesse de France sur les champs de bataille*, Louis Paris mentionne Joseph de Chambon, seigneur de Beaumont, de Lissac, chevalier de Saint-Louis, major et commandant à la Fère, lequel reçut trois blessures aux sièges de Namur et d'Ath et en resta estropié du bras droit. Il mourut en 1744. Dans le même ouvrage, il est dit qu'un sieur de Chambon, lieutenant au régiment de Cambrésis, fut blessé au siège de Savannah en 1779.

Les papiers de la famille constatent qu'un Jean du Chambon, en 1802, eut une commission pour lever une compagnie d'infanterie dans le régiment d'Aubusson ; qu'un autre, messire du Chambon, écuyer, seigneur de Lissac, qui servait dans les mousquetaires du roi, 1692, fut cornette au régiment de cavalerie de Bellegarde.

Dans une procuration que messire Jacques du Chambon, écuyer, seigneur de Lissac, donne, à la date du 9 mars 1708, à noble Raymond de Malbec, écuyer, seigneur de Puycharbel, à l'effet de vendre et aliéner tous les biens qu'il possède dans la paroisse et juridiction de Roufflignac, il est dit qu'il était capitaine de grenadiers au régiment d'Argence. Dans les actes de l'état civil, se voit Jacques du Chambon, chevalier, seigneur de Lissac et de Cendrieux, décédé en son château de Cendrieux, muni des sacre-

ments de l'Eglise et enterré le 27 septembre 1745. Son fils Henri du Chambon de Lissac, habitant du repaire noble de Rouffignac, eut une compagnie en 1759 et se retira lieutenant-colonel avec la croix de Saint-Louis, qu'il avait reçue après une action d'éclat.

Et s'il fallait, outre ces titres, rehausser cette famille par de nobles alliances, je n'aurais à citer que celles contractées par les deux sujets que je viens de faire connaître. Le premier, assisté de son oncle messire Guillaume du Bouchet de la Tour du Roc d'Allas, qui épousa, en 1719, Jeanne de Touchebœuf-Beaumond, et le second marié, le 2 avril 1778, avec Anne (ou Suzanne) de Gontaud, de Saint-Geniez.

Serait-il encore nécessaire d'autres preuves de la noblesse de la famille, que je les trouverais dans les lettres que le duc de Chaulnes écrivait à Henri du Chambon de Lissac. Dans l'une, datée du 6 novembre 1743, il lui dit d'avoir, conformément aux ordres du roi, à produire ses titres de noblesse, lesquels, incontestablement, durent être suffisants, puisque le même duc de Chaulnes lui adressait, en 1753 et en 1757, de nouvelles lettres où il l'appelait son compagnon affectionné et le qualifiait de baron de Lissac.

184



De CHAIGNON (*alias* : Chanious), de la Champaigne, du Peychier, de la Faucherie, de la Chapelle, de la Chabroulie, des Lans (en Bourgogne), etc.

Armes : D'azur au lion d'or, armé et lampassé de sable, empoignant de sa patte droite une épée d'argent à la garde d'or. (*Alias* : Elles sont simplement décrites : au lion rampant en champ d'azur.

Cette famille noble, dit Saint-Allais, originaire du Périgord, est actuellement établie dans les provinces de Bourgogne et de la Franche-Comté.

Jean de Chaignon, écuyer, sieur de la Chabroulie, habitant du bourg de Corgnac, sénéchaussée de Périgueux, capitaine d'une compagnie de gens à pied, fut chargé, en 1589, par M. de Monpezat, gouverneur du roi en Périgord, d'assiéger le château du haut et bas Bruzac.

Jacques et Gaston, écuyers, seigneurs de Champaigne et du Peychier, petits-fils du dit Jean, ayant produit les titres néces-

saires pour prouver leur noblesse, et l'ayant établie, par filiation, depuis Albert de Chaignon, qualifié écuyer dans son contrat de mariage du 14 mars 1522, furent *maintenus* par M. Hélie de Montozon, commissaire subdélégué de l'intendant Pellot, et, par jugement de ce dernier, inscrits dans le catalogue des nobles de la sénéchaussée de Périgueux.

185



De CHAMPAGNAC, du Mas, de Puyhardy, de la Beraudie.

Armes : D'azur à un cœur d'argent surmonté de trois étoiles d'or rangées en chef et soutenu par un croissant d'argent. — C'est ainsi qu'elles sont dessinées sur un des livres de l'Hôtel-de-Ville de Périgueux (1).

Cette famille a fourni des personnages distingués dans la magistrature municipale de Périgueux et dans les lettres.

Elle a été déclarée noble par lettres patentes du roi Louis XII, enregistrées au sénéchalat, à la cour des aides et au greffe du consulat de Périgueux, le 15 mai 1655. (Voir la liste des maires de Périgueux, publiée en 1873.)

Noble Henri de Champagnac, écuyer, sieur du Mas, conseiller du roi en ses conseils, et premier président au présidial de Périgueux et maire de cette ville, en 1631 ; noble François de Champagnac, écuyer, sieur de Puyhardy, son frère, fut également maire de Périgueux, nommé par ordonnance du duc d'Epernon, en 1649 ; et un autre François de Champagnac, écuyer, sieur de la Béraudie (paroisse de Saint-Pardoux-la-Rivière), figurent dans les listes des familles qui produisirent leurs titres de noblesse devant M. de Montozon, subdélégué de l'intendant Pellot.

---

(1) Sous le nom de François de Champagnac, écuyer, seigneur du Mas, le *Grand Armorial* donne aussi les armes qui suivent : *Parti, au 1, d'argent à trois bandes d'azur, chargées chacune d'un besant d'argent ; au 2,* même description que ci-dessus. Et sous le nom de Champagnac également, écuyer, seigneur du Mas : *d'azur à un mât de vaisseau et une champagne de même,* armes parlantes.

186

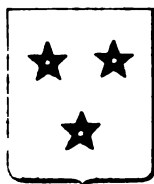


De CHANTEMERLE, de Monsec, de Playssac (commune de Saint-Aquilin), de Laubarie, de Mensignac.

Armes : D'azur au lion morné d'or (d'après Courcelles et le *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux). — Et, dans l'*Armorial* manuscrit souvent cité, elles sont décrites : au lion de sable rampant et désarmé, en champ d'argent. Pour timbre, le casque à demi tourné.

Les titres de noblesse de cette famille ont été produits devant M. de Montozon, commissaire subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, et vérifiés par lui, en janvier 1666.

187



De CHANAUD, de Lescaux, de Leyborie, de Clerans, de Saint-Martin, de Saint-Sulpice, de Lestang.

Armes : D'argent (*alias* : d'or), à trois molettes de sable. — On trouve aussi : d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles du champ.

Cette famille a figuré aux assemblées de la noblesse réunie à Périgueux pour nommer ses députés aux États-Généraux de 1789.

Messire Elie-François de Chanaud, écuyer, seigneur de Lescaux, chevalier de la garde du roi, y vota en personne, pour lui et pour Marie de Larmandie de Chanaud, veuve de Jean-Charles de Chanaud, écuyer, seigneur de Lescaux, dame des fiefs et biens nobles de Saint-Hibard, Clerans et Saint-Sulpice.

188



De CHANCEL, de la Grange, d'Antonniac, de la Chalupie, ancien repaire noble, commune d'Eglise-Neuve ; — de la Fouillouse, de Bigaroque, de Genebrières, de la Veysonnie, de Barbadeau, de Mareyrou, du Bastit.

Armes : De gueules au chêne d'or arraché, soutenu d'un croissant d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. — Les émaux ne sont pas toujours indiqués de même, et

l'on trouve aussi, sous le nom de Chancel de Lagrange, les armes suivantes : d'azur à trois cerfs passant d'argent.

Devise : Chancel ne chancelle mie.

La Chenays-des-Bois, un des auteurs de la généalogie de la maison de Chancel, fait remonter la filiation à Geoffroy Chancel, chevalier de l'Ordre du Roi, sire de Coëkvy et de Quinquené, en Bretagne, commandant de l'armée de Louis XII en Périgord, où il mourut après avoir remis l'évêque dans son siège épiscopal, le 2 mai 1521, et fut enterré dans l'église collégiale de Saint-Front.

Du mariage du dit Geoffroy avec Marie de la Grange, fille de Jean de la Grange, seigneur d'Enguien, grand-maître de l'artillerie de France, sont provenues toutes les branches dénommées ci-dessus, lesquelles forment dix degrés successifs jusqu'en 1778, dont le sixième est François-Joseph de Chancel, chevalier, seigneur de la Grange, plus connu sous le nom de Lagrange-Chancel, et d'Antoniac, né à Périgueux le 1er janvier 1676, conseiller, maître d'hôtel ordinaire de la maison de Madame Elisabeth-Charlotte duchesse d'Orléans, auteur de plusieurs pièces de théâtre et de ses *Philippiques*, qui le firent exiler de France, où il ne rentra qu'en 1728, après la mort du duc d'Orléans.

Cette famille a été *maintenue* dans sa noblesse par ordonnance du 5 mai 1668, de M. Pellot, et a figuré, à Périgueux, aux assemblées de la noblesse en 1789, où l'on voit comme secrétaire Pierre-Ausone de Chancel, écuyer, avocat au parlement.

189



De La CHAPELLE, de Morthon, de Beaulieu, du Tour.

Armes : D'azur au lion d'or, au chef d'azur, chargé de trois tourteaux de gueules.

Sous le nom de la Chapelle de Morthon se voient ces armoiries.

Sous celui de Pierre de la Chapelle, conseiller du roi, juge général des terres et bastides du roi en Périgord, et bailli de la ville de Bergerac : *d'azur à trois chapelles d'argent et un bâton d'or péri en bande, chargé de trois tourteaux de gueules* (*Grand Armorial de France*, registre de Bergerac) ; — sous celui de N. de la Chapelle (paroisse de Sireuil, 1549) : *burelé*

ent et de gueules, au lion de sable brochant sur le tout ; enfin, sous celui de Jean et François de Morthon (*alias :* ton), sieur du dit lieu et de Fonbelle, habitant de la paroisse lermont et du Vieux-Mareuil, sénéchaussée de Périgueux : *ent au lion de sable, armé et lampassé de gueules. (Armo*nanuscrit déjà cité.)

a-t-il là quatre familles distinctes? — C'est ce que je ne me ettrai pas d'affirmer ; mais, si les renseignements me font it sur les trois dernières, il m'est facile d'établir que la pre- a le droit incontestable de prendre place dans l'*Armorial de oblesse du Périgord ;* et, en effet parmi les votants à Péri- x aux États-Généraux de 1789, figurent ainsi inscrits : « Messire Edme-Xavier de la Chapelle (de la Chapelle de Beaulieu), et ire Edme de la Chapelle, chevalier, lieutenant-colonel com- lant au bataillon de Guienne, chevalier de Saint-Louis, ant de la ville de Bergerac.

---

190 DE CHAPON, du Bâtiment.

ARMES : D'azur au chevron d'azur, accompagné de trois pommes de pin.

Cette famille a voté, dans l'Ordre de la Noblesse de Périgueux, aux États-Généraux de 1789.

---

191 DE LA CHAPOULIE (DE BONET), de la Geneste, de Leygue, de la Veyserie — *alias :* de la Veyssière, de Carlou.

ARMES : De gueules au lion d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

Cette famille, dont le nom patronymique est Bonet, est établie dans la ville de Sarlat depuis eurs siècles. On sait qu'un de ses membres, Raimond de t, écuyer, seigneur de la Geneste et de Leygue (voir la ays-des-Bois et Saint-Allais), fut un des vaillants citoyens de t, qui aidèrent puissamment, le 21 mai 1653, à remettre cette

ville, qu'occupait depuis trois mois le parti des Frondeurs, sous l'obéissance du roi.

Ces mêmes généalogistes nous apprennent également que cette famille a été *maintenue* dans sa noblesse, par M. Bazin de Bézon, intendant de Bordeaux, le 28 juin 1697.

192



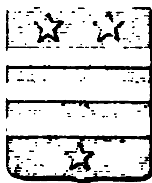
DE CHARON, de Brie (ancien repaire noble, commune de Saint-Martin-de-Fressingeas, canton de Thiviers), de Sensenac *(id.)*, de la Real *(id.)*, de la Besse *(id.)*, de la Viale *(id.)*, de Malsentas (commune de Bergerac), de la Gravelle (en Saintonge), de Mont-Mouton *(id.)*, de Salles *(id.)*.

ARMES : D'argent à un chardon de trois tiges fleuries d'azur, feuillées de sinople.

L'abbé de Lespine donne sur cette famille une filiation suivie depuis 1489 jusqu'au commencement du XIXe siècle, et mentionne les titres en vertu desquels Louis XIV lui accorda, en 1655, des lettres de *maintenue* de noblesse.

Plusieurs de ses membres figurent parmi les votants, à Périgueux, aux États-Généraux de 1789. Je citerai entre autres : Messire Armand de Charon, chevalier, lequel vota en son nom personnel, et, par procuration, pour haut et puissant seigneur messire Louis de Vassal, seigneur du Marais, Monpeyroux, etc.

193



DE LA CHASSAIGNE, d'Auriac, de Saint-Front-de-Champniers, de Vielval, de Nontron, de Nontronneau, de Saint-Martin-le-Pin, de Javerlhac, du Chalard, etc.

ARMES : D'azur à trois fasces d'or, accompagnées de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe.

D'après le *Nobiliaire de Guienne*, imprimé en 1858, les la Chassaigne, en Périgord, seraient issus de la famille du même nom, dont G. Thommas de la Tommassière, dans son *Histoire du Berry*, donne une filiation de sept degrés, mais

sans indiquer de dates ; le dernier sujet qu'il fait connaître figure dans la châtellenie de Magnac (Marche Limousine).

C'est de cette province que seraient sorties les branches qui se sont répandues en Guienne et ont possédé en Périgord, sur les confins du Limousin, du Périgord et de l'Angoumois, de nombreuses terres et se sont alliées à de nobles familles.

Le nom de la Chassaigne figure dans la liste des membres de l'Ordre de la Noblesse de Bordeaux et de Libourne, aux États-Généraux de 1789.

194



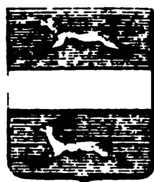
Du CHASSAING, de Ratevoult, de Fonbressein, de Puyderège, de Maringues, de la Durantie.

Armes : D'azur au cerf d'argent, surmonté de trois étoiles de même, rangées en fasce.

Les armes de cette famille se trouvent parfois plus compliquées ; ainsi, dans les registres de l'Hôtel-de-Ville de Périgueux, où elles sont dessinées, elles sont : *d'argent au cerf courant, suivi de deux chiens, et en pointe, un cœur enflammé, le tout de gueules ;* et ailleurs, elles se voient : *d'azur au cerf d'argent élancé (sur une terrasse de sinople mouvante de la pointe de l'écu), poursuivi par deux chiens aussi d'argent, accompagné en chef d'un cor de chasse de même.*

Aux États-Généraux de 1789, figurent, parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse de Périgueux, plusieurs membres de la famille du Chassaing.

195



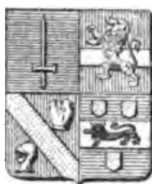
De CHASSAREL, de Lavergne, de Bosredon, de Grézignac, de Soulier, de Sarliac, de Roger, de la Beylie, d'Estissac, de Jaillat, commune de Sorges.

Armes : D'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un lévrier de même, et en pointe d'un cerf d'or. (Armorial manuscrit écrit vers la fin du xvii siècle). Ces armes sont blasonnées dans le *Grand Armorial* de deux manières différentes : 1° Sous le nom de Pierre Chassarel, écuyer, sieur de Roger : de gueules à un lévrier d'argent ; coupé, aussi d'argent, à un cerf de gueules ; 2° sous le nom de autre Pierre Chassarel, écuyer, seigneur de Bosredon : tranché de gueules et d'argent, le gueules chargé d'un lévrier rampant

d'argent, et l'argent chargé d'un cerf également rampant de gueules, et une cotice de sable brochant sur le tranché.

Messire Joseph-Augustin du Chassarel, chevalier, seigneur de Roger et de la Beylie, et seigneur viguier de la baronnie d'Estissac, et son fils aîné messire Jean-François de Chassarel, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, figurent, lors des États-Généraux de 1789, parmi les votants de l'Ordre de la Noblesse à Périgueux et à Sainte-Foy.

196



DE CHASSELOUP, de Laubat.

ARMES : Ecartelé, au 1er, d'azur à l'épée d'argent garnie d'or ; au 2, de gueules à la fasce d'argent, au lion d'or brochant sur la fasce ; au 3, de gueules à une barre d'or, accompagnée en chef d'une cuirasse d'argent et en pointe d'un casque taré de profil de même ; au 4, d'azur à une fasce d'argent, chargé d'un léopard de sable et accompagné de trois écussons d'or.

Aux qualifications de messire et d'écuyer, données avant 1789, à cette noble famille, originaire de la Saintonge, s'ajoutent les titres de comte et marquis que portaient trois frères, fils du lieutenant-général, marquis François de Chasseloup-Laubat, sénateur en 1813, pair de France, décédé en 1833 : le premier, Just, marquis de Chasseloup-Laubat, ministre plénipotentiaire à Francfort, décédé en 1847 ; le second, Prudent, comte de Chasseloup-Laubat, général de division, décédé en 1863 ; et le troisième, Prosper, de Chasseloup-Laubat, maître des requêtes, conseiller d'État, député, sénateur, ministre de la marine, décédé en 1873.

Une branche de cette famille était naguère en possession du château de Plagne, commune de Coulounieix, près Périgueux.

Le nom de cette maison est encore porté, en Périgord, par M. Henri de Chasseloup-Laubat, officier de la Légion-d'Honneur, et ancien officier d'ordonnance du général de Cissey, ministre de la guerre ; il réside au château des Granges, commune de Coulounieix.

197



DE CHASTENET, d'Eglise-Neuve, de Malaval (ou Maraval), de Plagne (en Périgord).

ARMES : D'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un lion léopardé de même, au chef d'or plein.

Ces armes sont les mêmes que celles des Chastenet de Puységur, ce qui semblerait indiquer que les Chastenet, en Périgord, sont issus

de la grande maison de Chastenet de Puységur, en Armagnac, qui compte un maréchal de France du nom de Jacques de Chastenet, marquis de Puységur, chevalier des Ordres du Roi; dans son 12e volume, Courcelles ne laissant aucun doute à cet égard.

J'ai sous les yeux une pièce manuscrite de la famille signée Chastenet d'Eglise-Neuve et de Malaval père; et Chastenet, d'Eglise-Neuve et de Malaval fils ainé, qui confirme l'assertion de ce généalogiste; c'est une requête adressée aux maire et consuls de la ville de Périgueux, à l'effet d'obtenir l'inscription du nom de Chastenet dans le catalogue de la noblesse, attendu que, depuis près d'un siècle et demi, ainsi qu'il est établi par pièces authentiques et par l'arbre généalogique qui accompagne la requête, la famille de Chastenet, en Périgord, est en possession des titres de noble et d'écuyer.

Le dernier représentant mâle de cette famille, Louis de Chastenet, écuyer, seigneur d'Eglise-Neuve, faisant le cinquième degré de filiation de la branche du Périgord, né en 1762, entra cadet-gentilhomme dans le régiment d'Artois et y fut promu sous-lieutenant, le 1er août 1780. Emigré en 1791, il est mort à Hambourg en 1828, laissant de sa femme, damoiselle Honorine Daumesnil, Julie-Catherine de Chastenet, morte à Périgueux sans s'être mariée.

198



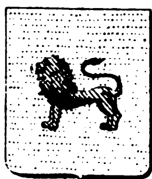
DE CHATEAUNEUF (GUY) OU DE CASTELNAU — Castro novo, — Évêque de Périgueux, le 3 décembre 1511.

ARMES : Ecartelé, aux 1 et 4, de gueules à la tour ouverte, crénelée et sommée de trois pièces d'or; aux 2 et 3, d'or au lion de gueules.

Ces armes sont sculptées sur plusieurs monuments, entre autres sur le château l'Évêque (résidence des évêques, près Périgueux), et sur le contrefort de la chapelle Sain-Étienne de la Cité, que le prélat fit bâtir, le 3 avril 1521, ainsi que l'indique l'inscription qui surmonte l'écu.

Sur sa démission, en décembre 1522, Jacques Maurice de Castelnau fit son entrée épiscopale à Périgueux, le 5 octobre 1523.

199



De CHATEIGNER, de la Châteigneraie, de la Brangelie -- ancien repaire noble, commune de Vanxains, en Périgord — de Sufferte, — id., — etc.

Armes : D'or au lion posé (*alias* : passant) de sinople.

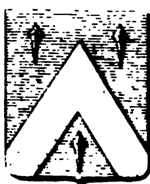
Cette famille est une branche de la maison de Châteigner, de la Rocheposay et de Saint-Georges, en Poitou, laquelle s'est répandue en Touraine, Saintonge, Quercy, Bordelais, Angoumois et Périgord.

On la voit figurer dans cette dernière province aux assemblées de la Noblesse de 1789, dans la personne de : « Messire Germain-Antoine Châteigner, marquis de la Châteigneraie, et seigneur des fiefs ci-dessus et bien d'autres encore. »

Dans le rôle des nobles de la sénéchaussée d'Angoulême, 1er et 2 septembre 1635, qui se rendirent en personne, pour le service du ban et arrière-ban, on voit plusieurs membres du nom de Châtaigner, de même que dans les listes de maintenue de noblesse, du 7 septembre 1667.

Il est dit par André du Chesne, Clabaud, la Chenays des Bois et autres généalogistes, que cette noble maison, qui a pour auteur Thibaud de Châteigner, seigneur de la Châtaigneraie, vivant en 1140, a donné un chevalier, sous le même nom de Thibaud de Châteigner, lequel prit part à la croisade de saint Louis et dont le nom figure au musée de Versailles.

200



De CHAULNES (Paul), Évêque de Sarlat, 1er décembre 1701.

Armes : D'azur au chevron d'or, à trois clous de la Passion de même.

Issu d'une famille parlementaire de Grenoble, où il mourut le 22 octobre 1725.

201



DE CHAUMONT, de Clermont, de Labatut, de la Feuillade, de la Garde.

ARMES : D'azur à trois huchets (ou cornets) d'argent.

Les titres de noblesse de cette famille ont été produits par toutes les branches désignées ci-dessus, en décembre 1666, et vérifiés par M. de Montozon, commissaire subdélégué de Pellot, intendant de Guienne.

202



DE CHAUNAC, de Lanzac, de Monbette, de Pradal, de Sibeaumont, de Boussac, de Gaulejac.

ARMES : D'argent au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.

Originaire de l'Auvergne, suivant quelques généalogistes, cette maison a passé en Quercy et de là en Périgord, où on la voit figurer pendant les guerres du XVIe siècle.

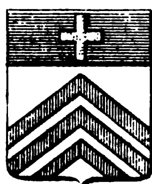
Elle y est toujours représentée par deux branches formant plusieurs rameaux. L'une en possession de la terre et château de Monbette, commune de Dome ; l'autre en son château de Besse, commune de Villefranche-de-Belvès.

Un Raimond de Chaunac-Lanzac, mestre de camp de cavalerie, servait en cette qualité en 1629, et devint plus tard gouverneur de la ville de Gourdon, en Quercy, et de Dome, en Périgord.

Le nom de Chaunac se voit dans les listes de maintenue de noblesse, et parmi les familles admises aux honneurs de la cour figure, en 1787, le vicomte de Chaunac-Lanzac.

Au nombre des votants, à Périgueux, pour les députés de la noblesse, aux États-Généraux de 1789, on voit ainsi inscrits : « Haut et puissant seigneur messire Louis de Chaunac de Lanzac, de Monbette, chevalier, seigneur de Boussac, sénéchaussée de Sarlat ; et messire Annet de Lanzac, seigneur de Sibeaumont, et messire Jacques de Lanzac, son frère.

203



De CHAUSSADE, de Chandos — commune de Beaupouyet, canton de Mussidan — de Lambertie, de Beausoleil, de Layan.

Armes : D'argent à trois chevrons de gueules ; au chef d'azur chargé d'une croisette d'or.

Dans le procès-verbal de l'assemblée de l'ordre du clergé, de la noblesse et du tiers-état de la sénéchaussée de Libourne, on voit figurer, dans le corps de la noblesse, le nom de Chaussade de Chandos.

204



De CHAUVERON, de Dussac, de Laurière, de Saint Mayme, de Jaure.

Armes : D'argent au pal de sable de trois bandes d'or ; mieux décrit : au pal bandé d'or et de sable de sept pièces.

Cette famille a produit ses titres de noblesse devant M. de Montozon, commissaire subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, qui les a vérifiés en février 1667.

205

De CHAZEAU, de la Rénerie, de la Fleunie.



Armes : D'or au lion de gueules, tenant de la patte dextre un coutelas d'argent. — C'est ainsi qu'elles sont décrites dans le *Grand Armorial de France*, registre de Perigueux, sous le nom d'Armand du Chazeau, écuyer, sieur de la Renerie, et sous celui de Joseph du Chazeau, écuyer, sieur de la Fleunie, sur un certificat qui constate que Joseph Chazeau de la Geoffrenie et de la Renaudière reçut ses lettres d'anoblissement à la suite de l'achat fait par lui de la charge de gentilhomme de la grande venerie du roi ; d'Hozier ajoute au bas de l'écu trois trangles ondées d'azur.

Cette famille figure dans l'Ordre de la Noblesse aux États-Généraux de 1789 ; parmi les votants pour les députés de l'Ordre, on voit ainsi inscrit : Messire Gabriel de Chazeau, chevalier, seigneur de la Renerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-

Louis, habitant en son château de la Renerie, paroisse d'Auriac-de-Bourzac, commune de Verteillac, en Périgord.

---

206 De CHAZELLES.

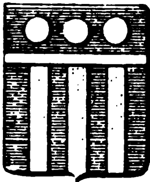


Armes : D'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.

Cette famille, originaire du Périgord, s'est établie en Poitou, vers la fin du dernier siècle ; MM. H. Filleau et de Chergé, dans le dictionnaire de l'ancien Poitou, disent que ses représentants étaient gentilshommes verriers.

---

207 Du CHESNE, de Montréal — ancien repaire noble, commune d'Issac — du Chastenet, du Breuil, de la Rivière, de Montaud — ancien château en ruine, commune de Beleymas.

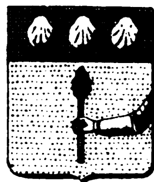


Armes : D'azur à trois pals d'or, au chef aussi d'azur, chargé de trois besants d'argent, soutenu d'une divise de même.

Les registres de l'Hôtel-de-Ville de Périgueux font connaître plusieurs sujets de cette famille qui y ont rempli la charge de maire : de 1607 à 1608, de 1617 à 1618, de 1646 à 1647, et en 1691, le roi ayant créé celle de maire perpétuel, Jean-Baptiste du Chesne, comte de Montréal, fils de messire Philibert du Chesne, chevalier, vicomte de Montréal, le Breuil, Montaud et autres places, fut pourvu de ladite charge, qu'il exerça jusqu'en 1712, époque de sa mort.

Ce fut M. du Chesne de Montréal, juge-mage à Périgueux, qui vendit, en 1657, à Pierre de Froidefond des Farges la maison que les descendants de ce dernier ont depuis toujours possédée. C'est celle qu'habite M. Alfred de Froidefond de Boulazac, rue de la Nation, n° 5.

208



CHEVALIER, de Cablan, de Saint-Mayme, de Pereyrol, de la Jaubertie, de Puygombert, de Puymarteau, de la Vernède, de Valadou, de la Pécoulie.

Armes : D'or au dextrochère mouvant du côté sénestre de l'écu, tenant une masse d'armes de sable en pal, le manche d'azur ; au chef de sable chargé de trois coquilles d'argent.

Ces armes sont prises sur des cachets en cire ; mais, dans les papiers de la famille qui contiennent l'arbre généalogique de cette maison, elles y sont ainsi dessinées : *d'azur au chevron d'or chargé de trois coquilles de sable posées 1 et 2, accompagné en chef de deux croissants d'or ;* — sur un autre dessin : *d'argent,* — *et en pointe d'une masse d'armes en pal tenue par une main gantelée mouvante du flanc sénestre de l'écu, le tout d'argent.*

Sur la production des titres justificatifs de sa noblesse, remontant à 1541, cette famille a été maintenue le 20 février 1708, par jugement de M. de Lamoignon, intendant de Guienne. Elle aurait pu les faire remonter plus haut, puisque Marie-Elisabeth Chevalier de Cablane, née à Périgueux, le 5 septembre 1718, pour obtenir une place dans la maison royale de Saint-Cyr, produisit une filiation depuis noble Jean Chevalier, damoiseau, seigneur de Puygombert, lequel avait rendu hommage, le 26 août 1463, à Jean de Bernage, abbé, seigneur de la ville et du monastère de Brantôme. Cet acte d'hommage, écrit en latin et collationné par deux notaires royaux, est rapporté, in extenso, dans une généalogie manuscrite de la famille.

Aux États-Généraux de 1789, on voit figurer parmi les votants de l'Ordre de la Noblesse, à Périgueux : « Messire Anne-Pierre-Bazile, Chevalier, seigneur comte de Saint-Mayme, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadron de dragons. »

C'est un des ascendants de cette famille — Joseph Chevalier, écuyer, seigneur de Cablans, de Saint-Mayme, etc., maire de la ville de Périgueux, en 1679 et en 1689 — qui a écrit l'histoire sommaire de Périgueux, depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'en 1692, ouvrage manuscrit en trois volumes, dont le troisième seul est à la bibliothèque de Périgueux, et les deux autres entre les mains de notre écrivain distingué, M. Albert Dujarric-Descombes, lequel, espérons-le, voudra bien s'en dessaisir pour les réunir à celui que possède la bibliothèque publique de notre ville.

209

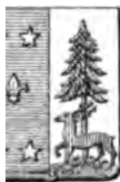


Du CHEYLARD, de la Fleunie (ancien repaire noble ayant haute justice sur deux villages dans Condat-sur-Vézère), de la Salle, des Bories, de Brenac, de la Queyrerie.

Armes : D'azur au vol d'émérillon d'argent accosté de deux tours de même, ou d'azur à deux tours rangées en fasce d'argent maçonnées de sable, et entre elles un vol d'émérillon d'or.

e famille, dont le nom figure dans l'État général des gen-
unes de l'élection de Sarlat, maintenus dans leur noblesse
Pellot, intendant de Guienne, en 1666, a été représentée
ois de ses membres aux assemblées de la noblesse du Péri-
en 1789 : 1° haut et puissant seigneur Guy du Cheylard,
ur de la Fleunie, la Salle, co-seigneur du bourg de Saint-
2° par son fils François, seigneur de Brenac, etc. ; 3° par
'e Jean du Cheylard, chevalier de la Fleunie, habitant du
u de la Salle, au bourg et paroisse de Saint-Léon. (Voir aux
'ations.)

210

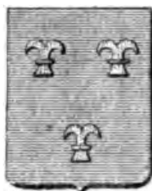


De CHÉRADE (ou Chevrade), de Monbron, de la Garelie, de Pourchaud (ou de Port chaud), de Beauvau, de Lussas.

Armes : Parti, au 1er, d'azur à une fleur de lis d'argent cantonnée de quatre étoiles de même ; au 2e, d'argent à un pin terrassé de sinople, et à un cerf de gueules passant et brochant sur le fût de l'arbre.

s les *Études archéologiques de la Saintonge et de l'Aunis*,
. de Morinerie, les armes données à Etienne-Louis Chérade,
de Monbron, exempt des cent-suisses de la garde de Mon-
: *d'azur à trois losanges d'or, 2 et 1.*
s sa production des titres de noblesse devant M. de Mon-
subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, en novem-
666 et en mai 1667, figure : Jean de Chérade (écrit Chesrade),
r, sieur de Pourchaud, paroisse de Busserole (en Périgord),
homme de la grande vénerie du roi.
nom de la famille se voit également aux États-Généraux de
dans la liste des votants de l'Ordre de la Noblesse de Péri-
; et de la Rochelle.

211



Du CHEYRON, du Pavillon, de Bannes, de la Dulgarie — ancien repaire noble, commune de Sarliat — de la Loubarrie, de Saint-Vincent, de Saint-Laurent, de la Gaubertie — ancien repaire noble, commune de Saint-Martin-des-Combes — de Beaumont, de Ribeyroles — ancien repaire noble, commune du Change — de la Rivière.

ARMES : D'azur à trois rocs d'échiquier d'or.
DEVISE : *Cœlum non solum.*

Dans la *Revue historique de la Noblesse*, publiée par M. de Martres, directeur du cabinet héraldique, il est donné pour armes à cette famille : *de sable au chevron de gueules, accompagné en chef de deux épées en pal, et en pointe d'un pavillon éployé, le tout d'or ;* mais ces armes étaient personnelles à Louis du Cheyron du Pavillon, cadet de la branche de la Dulgarie, nommé, en 1809, chevalier de l'Empire, avec une dotation consistant en biens domaniaux, situés en Wesphalie, lequel fut blessé mortellement à la bataille des Arospilles, près Salamanque, à la tête d'un bataillon du 66e de ligne, régiment d'infanterie dont il était le commandant.

Quoique le titre de chevalier et le majorat qui y était attaché aient été reportés sur la tête de son frère, qui a continué la branche de la Dulgarrie, celle-ci, de même que toutes les autres, a continué de porter les armoiries anciennes de la famille.

La maison du Cheyron a fourni un grand nombre de magistrats et hommes d'Église, des officiers de terre et de mer, dont plusieurs sont morts au champ d'honneur ; deux maires de la ville de Périgueux, en 1666 et 1712 ; un député, en 1816 et 1823, et un illustre marin, connu sous le nom de chevalier du Cheyron du Pavillon, lequel périt à bord du *Triomphant*, qu'il commandait en 1781. Rappeler les paroles que sa mort arracha au roi Louis XVI, en est le plus bel éloge : « J'éprouve, dit Sa Majesté, plus de regrets de la perte de cet officier que de celle de tous mes vaisseaux. »

Sa Sainteté Pie IX, par un bref, en date du 16 janvier 1866, a conféré le titre de comte à Paul-Marie-Anne du Cheyron du Pavillon, chef de la branche de la Gaubertie, pour lui et ses descendants.

La famille a été maintenue dans sa noblesse par plusieurs jugements, entre autres par celui de M. de la Bourdonnays, intendant de Guienne, rendu le 14 septembre 1705, et plusieurs de ses

membres, aux États-Généraux de 1789, se voient parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse, à Périgueux et à Libourne.

Les branches de la Dulgarie, de la Gobertie, de Beaumont, sont encore représentées.

212



De CHÈVRES (et de Chièvres), de la Vallade, de Montravel — paroisse de Busserolles, canton de Bussière-Badil.

Armes : De sable à un aigle d'argent, les pieds dans les flammes, au naturel.

C'est ainsi qu'elles sont décrites dans le *Grand Armorial de France*, registre de la noblesse de Périgueux, sous le nom de Pierre de Chèvres, écuyer, sieur de la Vallade, et, dans le même *Armorial*, également même registre, elles sont données, sous le nom de Jacques de Chèvres, écuyer, sieur de Montravel : *d'azur à un phénix d'or sur un bûcher enflammé de même.*

Le *Nobiliaire*, de Nadaud (en Limousin), dit que la famille de Chièvres, qui figure parmi celles qui furent convoquées aux ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Angoulême, portait pour armes : *d'argent à une aigle de sable, membrée et onglée de même.*

213



De CHILLAUD, des Fieux, de la Chapelle-Gonaguet, de Pronsault, de Chercuzac, de Dian, de Sounensac, de la Laude, de Fonlosse, de la Jarthe, de Parenchère, de Mabassin, de Bonnet, de la Rigaudie.

Armes : De gueules au lion d'or lampassé de sable, tenant un caducée d'argent accompagné de trois besants de même, deux en chef et un en pointe.

Devise : Pour Chillaud des Fieux : *Cum civibus libertatem præsto*, par allusion à la délivrance de Périgueux.

Autre armes, pour Chillaud de Fonlosse et Chillaud d'Adian (1) : *De gueules au monde* (ou globe) *d'or croisé de même, accompagné de trois besants d'argent, 2 et 1, en chef, un laurier couché d'or.*

---

(1) Ce dernier figure dans le catalogue des gens de qualité de la noblesse de Bergerac, à convoquer au ban de la noblesse de 1691.

D'après la Chenays des Bois, les armes les plus anciennes sont : *D'azur à trois moutons d'argent.* Et la devise : *Et vires æquavit avorum.*

La famille de Chillaud compte un grand nombre de maires de Périgueux, à partir de 1569 à 1683. Jean de Chillaud, seigneur des Fieux, homme d'armes de la compagnie du seigneur comte des Cars, l'un des plus braves de son temps, secondé par quelques-uns de ses compatriotes et par son frère Antoine de Chillaud, seigneur de Fonlosse, délivra la ville de Périgueux du joug des huguenots, sous lesquels les catholiques gémissaient depuis 1575.

Les mémoires locaux nous disent que ce fut en reconnaissance de cette heureuse délivrance, qui eut lieu le 26 juillet 1581, jour de sainte Anne, que, chaque année à pareille date, se faisait une procession après laquelle était prononcé le panégyrique de Jean de Chillaud des Fieux. Elu maire de Périgueux, le 2 août suivant, ses concitoyens lui décernèrent, en outre, le titre de Libérateur de la ville, et le roi Henri III lui accorda, ainsi qu'à son frère Antoine, à la date du mois de mars 1584, des lettres de noblesse pour eux et leur postérité.

Avant 89, les armes de la famille étaient sculptées sur la tour Mataguerre ; mais, comme tant d'autres emblêmes armoriés, le marteau de la Révolution les a fait disparaître.

D'après Courcelles, les Chillaud de la Rigaudie (1) seraient issus de la même famille ; ils portent, en effet, les mêmes armes que les Chillaud des Fieux, qui, sur la production de leurs titres, ont été, en novembre 1666, maintenus dans leur noblesse, et ont voté, dans cet Ordre, aux États-Généraux de 1789.

214



CLÉMENT (Pierre), Évêque de Périgueux, en 1702.

Armes : De gueules à un vol d'argent.

Dans les registres de l'état civil de la paroisse de Saint-Georges, il est dit que Pierre Clément, seigneur, évêque de Périgueux, sur les dix heures du soir, 7 janvier 1719, mourut, après avoir

(1) M. de la Rigaudie, président à la cour royale de Bordeaux et membre de la Chambre des députés sous la Restauration, reçut, en 1814, des lettres de noblesse de Louis XVIII.

tenu le siège épiscopal seize ans, moins un mois, et fut inhumé, le 9 susdit, dans la cathédrale, devant l'autel de la chapelle des Agonisants, qui est à côté de l'auditoire, où son corps repose dans une bière de plomb.

215



De CLERMONT, de Piles (ancien repaire noble, commune de Bergerac), de Chaumont, etc.

Armes : D'azur au soleil d'or.

Guillaume de Clermont, fils de Raimond de Clermont, vivant vers 1400, s'établit à Bergerac et épousa Marguerite de Paleyrac, dont il eut Mathurin de Clermont, marié à Marguerite de la Baume, qui le rendit père de Bertrand de Clermont, seigneur de Piles, etc.

Cette famille, éteinte dans la maison de Durfort-Boissière, figure dans l'État général des gentilshommes de l'élection de Sarlat maintenus dans leur noblesse par M. Pellot, intendant de Guienne, en 1666, sous les noms de Hector de Clermont, seigneur baron de Fernie, Piles, et de François Clermont, habitant de Piles, sénéchaussée de Bergerac.

216



Du CLUZEAU (Martin), de Saint-Léon, de Clérans, etc.

Armes : Coupé, au 1er, d'argent au lion de gueules tenant de sa patte droite une épée haute de sable, accosté de deux étoiles d'azur; au 2, d'azur au chevron d'argent chargé d'une étoile de champ, accompagné de trois tours d'or 2 et 1.

Devise : *Fide tibi.*

Cette famille a reçu le titre de baron sous le gouvernement de Louis-Philippe.

217



Du CLUZEL, de la Chabrerie, de Cubjac, de la Jonie, de Marcinie, de Trimoulet, du Buc, de Remaurin, de la Bénéchie, de Brouillaud, de Fareyrou, des Essarts.

Armes : D'or au chêne terrassé de sinople, glanté d'or, au cerf passant de gueules, brochant sur le fût de l'arbre.

Dans le *Grand Armorial de France*, sous le nom de Antoine du Cluzel, écuyer, seigneur de la Jonie, conseiller du roi, commissaire général à Périgueux, les armes qui lui sont attribuées sont décrites ainsi : *d'or à un pin de sinople et onze tourteaux de sable posés en orle.*

De toute ancienneté, disent des généalogistes, la seigneurie de Cubjac a appartenu aux du Cluzel, et cette possession, ajoutent-ils, se justifie par titres, depuis 1223 jusqu'en 1400, époque où Armand du Cluzel en rendit hommage au duc d'Orléans, comme comte du Périgord.

La maison du Cluzel s'est distinguée dans la carrière des armes. Indépendamment du comte du Cluzel de la Chabrerie, mort lieutenant-général en la ville de Tours, elle a donné le marquis du Cluzel, ancien officier au régiment du roi, dont le père, élève de l'école de Metz, eut le poignet emporté par un biscaïen au siège de Prague. L'oncle fut tué à Rosbach et le grand-oncle, Nicolas du Cluzel, mourut le premier à la tête des grenadiers du Piémont, sur l'ouvrage couronné de Philisbourg.

Dans les jugements des intendants de Bordeaux (période de 1697 à 1718), portant maintenue de noblesse, figure le nom de la famille, et lors du vote aux États-Généraux de 1789, on voit dans la liste des votants, dans l'Ordre de la Noblesse, à Périgueux, plusieurs de ses membres, entre autres : « Haut et puissant seigneur Antoine-Marie comte du Cluzel, capitaine au régiment des gardes françaises, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, haut justicier de la terre et seigneurie de la comté du Cluzel, Cubjac, la Chabrerie, le Buc, etc., lequel vota pour lui et pour son frère, messire Antoine Robert, chevalier du Cluzel, major des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis et de Cincinnatus.

218



De Colom (ou Coulomb), de la Poumarède, de la Cellerie, de Veyssières.

Armes : D'azur à trois fleurs de lis d'argent 2 et 1, et une bande d'argent brochant sur le tout — Armorial manuscrit déjà cité — sous le nom de Colomb de la Pomarède (Charles et Pierre).

Sous le nom de Coulon, écuyer, sieur de Fieu et de la Pomarède, le *Grand Armorial de France* les donne

comme il suit : *d'argent à trois losanges de gueules, posées 2 et 1. Alias :* sous le nom de Colom, écuyer, seigneur de la Cellerie : *les losanges en fasce.*

Les Coulom (ou Coulomb), de Favar ou Farard, des Camps, qui habitaient près de Ribérac (Dordogne), étaient qualifiés, avant 1789, de nobles, d'écuyers et de gentilshommes verriers. Ils portaient pour armes : *d'azur à trois fleurs de lis d'argent ;* seulement, au lieu de *la bande brochant,* comme il est dit ci-dessus, il y a *une divise en chef d'argent, surmontée de deux colombes de même.*

Les Colomb, de Puyblanc, de Goutepeyrouse, reconnaissent ces derniers comme branche cadette, ils portent : *d'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une colombe d'argent,* seule pièce, avec *l'émail du champ,* qui rappelle l'écusson qui précède.

Dame Suzanne de Colomb, de la Cellerie, mariée à François d'Abzac, écuyer, seigneur de la Serre, fait, au château de la Serre, paroisse de Saint-Quentin, en Périgord, un traité avec demoiselle de Colomb, de la Pomarède, sa tante, en date du 12 juin 1750. (Minutes de Mᵉ Lavavé.)

Dans les jugements des intendants de Bordeaux, portant maintenue de noblesse (période de 1697 à 1718), figurent Mathurin et Jean de Coulomb, et Jacques de Coulomb, sieur de la Célerie.

219

De COCQUART.



ARMES : D'azur au coq d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

Ces armes, gravées sur une fontaine en cuivre, qui était, il y a quelques années, chez un brocanteur de Périgueux, sont identiques à celles que Courcelles donne, sous le nom de Jacqueline de Cocquart, femme en premières noces de Philippe-François d'Abzac, chevalier, baron de Juvénie, et, en deuxièmes noces, de Pierre-Marie vicomte d'Abzac, écuyer ordinaire du roi, et commandant du manège de sa grande écurie.

Le nom de Cocquart se voit dans la liste des votants, à Saint-Yrieix, dans l'Ordre de la Noblesse.

220



De COMARQUE, de Peche-Gaudou, de Landrion, de Mondinet, de las Fargues, de Laussel, de la Bourgonie, de Paleyrac, de Roques, du Tuquet, de la Bourlie, de Beyssac, de Sigognac, de la Barde, de Molières.

Armes : D'azur, à une arche d'alliance d'argent surmontée de deux étoiles d'or (1).

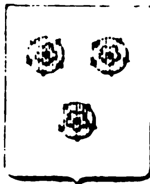
Devise : *Cum arca.*

Cette maison, connue dès le xii[e] siècle, est une des plus distinguées de la province du Périgord. Dès cette époque, on la voit qualifiée des titres de damoiseau, de chevalier, d'écuyer, de baron, de marquis, et prendre alliance, à toutes les époques, avec les plus nobles familles du Périgord, du Limousin, de l'Auvergne et du Quercy ; je citerai entre autres celles : d'Abzac, de Beaupoil, de Cumond, de Bosredon, de la Brousse, de Caumont, de la Chapelle, de Carbonnières, de Durfort, de Gontaud, de Goudin, de Larmandie, de Machat, de Menou, de Montalembert, de Rignac, de Saint-Exupéry, de Touchebœuf, de Montesquiou, de Vassal, de Villars, etc., etc.

Entrer dans de plus longs détails me parait inutile, la généalogie de cette famille, publiée par Courcelles, pouvant être facilement consultée.

Je ne veux pas cependant terminer cette notice sans rappeler que la maison de Comarque a été maintenue dans sa noblesse, par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, le 19 avril 1667, et que plusieurs de ses membres figurent, en Périgord et en Quercy, parmi les votants, dans l'Ordre de la Noblesse, avec les qualifications de hauts et puissants seigneurs, chevaliers, barons et marquis. (Voir aux procurations.

221



De CONAN, d'Aucor, de Monbrun, de Saint-Jean-de-Puyrenier, de Connezac, de la Bouchardière, de Beauvais, de Lussas, de Rapevache, de Plainbose, de Faydie.

Armes : D'argent à trois roses de gueules. (*Grand Armorial de France*, registre de la noblesse et du clergé, à Perigueux . *Alias* : mêmes armes, mais avec l'adjonction d'*un croissant de gueules posé en abime*. (Armorial manuscrit souvent cité.

---

1 L'an 1669, Carcanas de Comarque XII[me], abbé de Sarlat, portait : *de gueules a un coffre d'argent.* Tarde et le vicomte Gaston de Gerard.)

Cette famille a produit ses titres de noblesse devant M. de Montozon, commissaire subdélégué de Pellot, intendant de Guienne, qui les a vérifiés en décembre 1666. Et aux États-Généraux de 1789, on voit figurer, parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse, à Périgueux et à Angoulême, plusieurs de ses membres; sont inscrits à Périgueux : « Messire Jacques de Conan, chevalier, seigneur d'Aucor, de Saint-Jean-de-Puyrenier et autres places, habitant en son château d'Aucor; haut et puissant seigneur Louis-Thomas de Conan, comte de Monbrun, seigneur de Connezac, etc., habitant en son château de Monbrun, commune de Connezac; et Marie-Henry de Conan, chevalier d'Aucor, habitant en sa maison noble de Panissou, paroisse de Monbrun, en Périgord.

222



De CONSTANTIN, de Castelmerle, de Péchagut, de Marsalès, de la Bigotie, de Foncarbonnière, de Rigoulès.

Armes : D'or à l'aigle éployée de sable (aigle à deux têtes), au chef d'azur, chargé de trois croisettes d'argent (*Grand Armorial de France*, registre de Sarlat), sous le nom de Pierre de Constantin, écuyer, sieur de Péchagut (1698) ; elles ont été confirmées par décision du conseil du sceau, en date du mois de mai 1870.

La maison de Constantin, ainsi qu'il résulte d'une attestation juridique du 30 août 1585, a eu ses archives pillées, en 1574, lors du saccagement de la ville de Sarlat; aussi sa filiation n'est-elle établie, sans interruption, pour les preuves de maintenue et de l'admission aux pages, etc., qu'à partir de noble Arnaud de Constantin, capitoul de Toulouse, en 1482 et 1497.

Maintenue aux diverses recherches de la noblesse, la famille a obtenu, en outre, le 11 août 1732, un arrêt de la cour des aides de Guienne, visant tous les titres de noblesse et de filiation, depuis ledit Arnaud de Constantin, capitoul.

Au nombre des votants pour la nomination des députés aux États-Généraux de 1789, figurent, à Périgueux, dans l'Ordre de la Noblesse : Messire Jean-Baptiste de Constantin, écuyer, seigneur de Foncarbonnière, ancien garde du corps du roi; messire Pierre-Jean-Baptiste de Constantin, écuyer, son fils, ancien officier au régiment de Royal-Vaisseau, tous deux habitant la ville de Beaumont; et messire Jean de Constantin, chevalier, seigneur de Pé-

chagut, Marsalès, la Bigotie et autres places, habitant son château de Marsalès, juridiction de Monpazier.

Le titre de comte, que porte le chef actuel de la famille, a été confirmé par décret, rendu sur l'avis du conseil du sceau, à la date du 25 mai 1870. *(Bulletin des Lois,* nº 17,739.)

223



CONTE (ou Le Conte), de la Richardie (ancien fief, commune de Cherval), les Clausures, de Barneuil, etc.

Armes : D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles d'azur.

Ces armes, sauf le *chevron*, sont inscrites dans le *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux, sous le nom de Guillaume Conte, lieutenant de Bourdeille.

Cette famille a été représentée à l'assemblée de la Noblesse de Périgueux, en 1789, à l'effet de nommer des députés aux États-Généraux.

224



De COSNAC.

Armes : D'argent, au lion de sable armé, lampassé et couronné de gueules, l'écu semé d'étoiles ou molettes de sable.

Devise : *Neque auro, neque argento, sed honore.* — Afin de rendre la devise plus chrétienne, les évêques de ce nom la modifièrent ainsi : *Neque aurum honora, neque argentum.*

Ces armes figurent au musée de Versailles, sous le nom de Cosnac, 3ᵉ croisade, de 1188 à 1195.

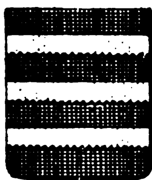
Bien que cette maison, de très ancienne chevalerie, soit originaire du Limousin, elle n'en a pas moins le droit de voir son nom et ses armes dans l'*Armorial du Périgord.* Outre les alliances qu'elle a contractées, à diverses époques, dans notre province, entre autres : le 23 janvier 1369, avec noble Marthe de Born, fille de noble et puissant Bertrand de Born, chevalier, seigneur d'Hautefort et de Thenon ; le 8 septembre 1507, avec Claude de Beynac, fille de noble et puissant seigneur Geoffroy de Beynac, seigneur et baron de Beynac et de Comarque ; le 28 septembre 1618, avec

Eléonor de Talleyrand, fille de Daniel de Taleyrand de Grignols, prince de Chalais ; puis, le 10 février 1850, avec Marie-Anne de Lostanges, fille de Louis-Emmanuel de Lostanges, marquis de Sainte-Alvère, et de Marie de Larmandie.

Ce fut ladite Marie-Anne de Lostange, marquise de Cosnac, qui, en sa qualité de seigneuresse de la terre et baronnie du Bugue (arrondissement de Sarlat), fut représentée, à Périgueux, aux assemblées de la noblesse, pour nommer les députés aux États-Généraux de 1789, par messire Charles-François de Chancel, chevalier, seigneur de la Grange, d'Antoniac, la Barde et autres lieux.

L'ancien repaire noble de Vaugoubert (canton de Champagnac-de-Belair, en Périgord), acquis par le vicomte de Cosnac, qui y faisait sa résidence habituelle, appartient aujourd'hui à sa veuve, née de Sabran-Pontevès.

225



De COSSÉ, de Brissac (1), de la Chabrerie (2), etc.

Armes : De sable à trois fasces d'or, dentelées à la partie inférieure.

Ces armes se voient, à Versailles, dans la salle des Croisades, sous le nom de Roland de Cossé, lequel accompagna le roi saint Louis à la Terre Sainte.

La famille de Cossé, originaire de l'Anjou, où elle florissait sous Philippe-Auguste, est représentée en Périgord, depuis le mariage, en 1797, d'un de ses membres avec une fille du comte du Cluzel, de la Chabrerie.

Outre des chevaliers croisés, elle compte quatre maréchaux de France, un grand-maître de l'artillerie, deux grands fauconniers, un grand panetier, un gouverneur de Paris, du temps d'Henri IV, des colonels-généraux d'infanterie, des gouverneurs de province,

---

(1) La terre de Brissac (en Anjou), fut érigée en comté, en 1560, sur la tête de Charles de Cossé, seigneur de Brissac, maréchal de France, et en duché-pairie, en 1611, en faveur de son fils, également maréchal de France.

(2) La Chabrerie (en Périgord), ancien repaire noble, commune de Château-l'Evêque.

un évêque de Condom, des chevaliers des Ordres, sept ducs et pairs, etc.

Le marquis de Cossé, qui tient de ses père et mère — celle-ci du nom de du Cluzel, famille essentiellement périgourdine — le château de la Chabrerie, et y réside habituellement, a d'autant plus droit de voir les noms et armes de Cossé, dans l'*Armorial de la Noblesse du Périgord*, qu'il tenait déjà au pays par son premier mariage avec une demoiselle de Gontaud, nom des plus illustres dont s'honore notre province.

226



De COSSON, de la Sudrie, de l'Isle, de Claret, de la Mothe, des Lèzes, de Lestang, du Châtenet.

Armes : D'azur à une colombe d'argent posée sur un croissant d'argent, surmonté de deux étoiles d'or.

Plusieurs des membres de cette famille figurent aux assemblées de la noblesse, en 1789, en Périgord et en Bordelais.

227



De COTHET, du Peuch (1), de Lerm (2), d'Aubas, de Péchary, de Lestang (3), de Chanloubet (4), de Biars.

Armes : D'or à trois lions de gueules.

Elles sont ainsi sur un dais d'une ancienne chapelle du château des Biars, commune de Valeuil, canton de Brantôme. Mais sur un sceau appendu à un acte du 2 janvier 1293, les trois lions sont représentés dans un écu entouré d'une bordure de huit besants, ou annelets.

---

(1) Le Peuch, ancien repaire noble, commune de Fleurac, ayant haute justice sur le Moustier.

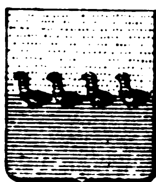
(2) De Lerm, ancien repaire noble, commune de Rouffignac.

(3) De Lestang, ancienne maison noble, commune de Limeyrac.

(4) Chanloubet, ancien repaire noble, commune de Plazac.

Au nombre des quatre gentilshommes qui, le 20 janvier 1498, jour de l'entrée de M[gr] Gabriel du Mas dans sa ville épiscopale, furent appelés à remplacer les quatre premiers barons du Périgord, à qui appartenait le privilège de porter les évêques, depuis l'église de Saint-Pierre-Laneys jusqu'à la cathédrale, figure Jean Cothet, sieur du Peuch.

228



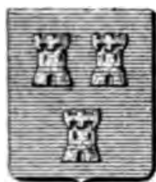
De COUHÉ, de Saint-Paul, du Mas.

Armes : Coupé d'or et d'azur à quatre merlettes de l'un en l'autre. — *Alias :* écartelé d'argent et de sable à une merlette de l'un en l'autre (1).

Ces armes sont ainsi décrites dans le *Grand Armorial de France* (registre clergé et noblesse de Périgueux), sous le nom de Cou, écuyer, sieur de Saint-Paul.

L'identité parfaite des armes de la maison de Couhé, en Limousin et en Poitou, avec celles énoncées ci-dessus, prouve évidemment une erreur de copiste — erreur que j'ai cru devoir rectifier, en substituant, au nom de Cou, celui de Couhé (2).

229



De COULONGES, ou Colonges, ou Coulognes, de Chabrignac, de Piégut (3), du Bourdeix.

Armes : D'azur à trois tours d'argent.

Ce sont là les mêmes armes que celles des Pompadour, et lorsqu'on sait qu'Elie de Pompadour, qui épousa, vers le milieu du xvi[e] siècle, une demoiselle de Soullac de Montmège, est qualifié seigneur de

---

(1) Cette dernière description est celle qui accompagne le nom de Pierre de Couhé, sieur de Latousche, lequel figure au procès-verbal de l'assemblée du ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Angoulême.

(2) Jean de Couhé, écuyer, sieur du Mas, habitait, en 1706, au lieu noble de Forgeneuve (en Nontronnais), ainsi que messire Pierre de Couhé, en 1749.

(3) Piégut, ancien fort, relevant de Nontron, au xiv[e] siècle, depuis châtellenie.

Coulonges, on est porté à croire que Coulonges est le nom d'une seigneurie qui désigne une branche de la grande maison de Pompadour.

Lors de son avènement au trône de France, Henri IV céda la seigneurie de Nontron à Catherine de Bourbon, sa sœur, et, plus tard, du consentement de cette princesse, Sa Majesté la vendit, en 1600, à Elie de Collonges, seigneur de Piégut et du Bourdeix.

Sous le même règne, un seigneur de Bourdeix et de Nontron, du nom de Coullonges, abbé de Bussière, rebâtit l'église de ce nom et y fit placer l'écu de ses armes, qui sont *trois tours*.

230



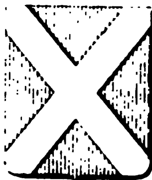
De COURS, de Thoumazeau, de Péguirand.

Armes : D'or à un pin de sinople terrassé de même, sénestré d'un lion de gueules rampant au tronc, auquel il est attaché par le cou, par un lien de même et accosté à dextre d'une étoile d'azur.

Ces armes sont inscrites dans le *Grand Armorial de France* (registre de Bergerac), sous le nom de François de Cours, de Thoumazeau, écuyer, sieur de Péguirand, major de cavalerie au régiment d'Imécour.

Plusieurs membres de cette famille figurent parmi les votants, dans l'Ordre de la Noblesse, en 1789, à Saintes. L'un d'eux, qualifié de vicomte, un autre de chevalier, seigneur de Biars, d'Archiac, de Pouzols.

231



De COURSOU, de Caillhavel (ancien repaire noble, commune de Pomport), de Pécany (même commune).

Armes : De gueules à un sautoir d'argent.

Le *Grand Armorial de France* (registre de Bergerac), donne à cette famille différentes armes, entre autres : sous le nom de N. de Coursou, écuyer, sieur de Caillhavel ; sous celui de Samuel Coursou, écuyer, sieur de Pécany, et sous celui de Pierre de Coursou,

écuyer, sieur de Noville : *de gueules à une fasce d'or, accompagnée de trois besants de même.* (Aux archives de Bordeaux, elles sont : *écartelées, aux 1 et 4, de gueules ; aux 2 et 3, d'argent plein à la bordure de sable, chargée de neuf besants de même.*

La famille de Coursou figure parmi celles en faveur desquelles ont été rendus, par les intendants de Bordeaux (période de 1697 à 1718), des jugements portant maintenue de noblesse.

On voit également, au nombre des votants, dans l'Ordre de la Noblesse, aux États-Généraux de 1789, à Périgueux : Messire Louis de Coursou, chevalier, seigneur de Cailhavel, et Jean-Jacques de Coursou, chevalier, seigneur de Pécany.

232



De COUSTIN, de Caumont, de Bourzolles, de Saint-Germain, de Mirabel, de Mespoulet, de Prat, d'Orliac, de Masnadaud, d'Oradour-sur-Veyres, de Beaurepas, de Berbiguière, de la Cassaigne, de Carlux, de Bussac, de Moré, des Forges.

Armes : D'argent au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.

Ces armes sont celles de Coustin, seul. — Pour celles de Coustin de Caumont, elles sont : *parti, au 1, d'argent au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules ; au 2, d'azur à trois léopards l'un sur l'autre, lampassés, armés et couronnés de gueules.*

Ces deux blasons se voient séparément au musée de Versailles ; le premier, sous le nom de Coustin (septième croisade), et le second, sous ceux de Calo II, seigneur de Caumont (première croisade), et de Nompart de Caumont-la-Force (troisième croisade).

C'est par suite du mariage d'un Coustin de Bourzolles avec l'héritière d'une branche de Caumont, vers le milieu du xvi[e] siècle, que les descendants, issus de ce mariage, ont ajouté à leurs armes celles de Caumont, et ont porté, jusqu'à nos jours, les noms réunis de Coustin de Caumont. (Voir le *Bulletin historique et archéologique du Périgord*, tome 2, page 175.)

Dans l'État général des gentilshommes de l'élection de Sarlat, maintenus dans leur noblesse, par M. Pellot, intendant de Guienne,

1666, et en décembre 1667, à Poitiers, les Coustin de Bourzolles sont désignés sous les titres de barons de Berbiguières et de comtes de Carlux, et dans les assemblées de la noblesse, à Périgueux, pour nommer des députés aux États-Généraux, se voient, parmi les votants, plusieurs membres de la famille, qualifiés de hauts et puissants seigneurs, de comtes et de marquis.

L'un d'eux, Jean de Coustin de Caumont, de Bourzolles, chevalier, seigneur, marquis de Coustin, capitaine de Royal-Etranger (cavalerie), vota en son nom personnel, et, par procuration, pour très haut et très illustre Louis-Augustin de Rohan-Chabot, prince de Léon, marquis de Marouette, colonel de cavalerie au régiment de Royal-Piémont. (Voir aux procurations.)

Cette famille est aujourd'hui représentée par le marquis Henri de Coustin du Masnadaud, au château de Sazeirat (Creuse).

233



De CREMOUX, de Borie-Petit (ancien repaire noble, dépendant de la ville de Périgueux), de la Jugie, du Boulois.

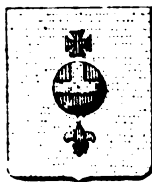
Armes : De gueules à trois grenades d'or, feuillées et tigées de même.

Borel d'Hauterive a publié la généalogie de cette famille, remontant, par filiation authentique, au commencement du XVIe siècle. Il mentionne deux jugements portant maintenue de noblesse en sa faveur, l'un de M. Pellot, intendant de Guienne, du 12 août 1669, et l'autre, du 10 juillet 1704, de M. de la Bourdonnaye, également intendant de Guienne.

Ce généalogiste rappelle, en outre, que Jean-Baptiste de Cremoux, seigneur de Borie-Petit, né en 1708, fut admis, comme l'avait été son père, à rendre hommage au roi, en qualité de vicomte du Bouloy, pour la terre de ce nom.

Le titre de vicomte est, en effet, donné à Pierre-Augustin de Cremoux, dans la procuration qu'il reçut du baron d'Arlot de Saint-Saud, à l'effet de voter pour les députés de la noblesse aux Etats-Généraux de 1789. (Voir aux procurations.)

234



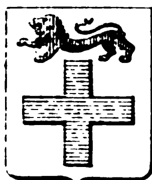
De CRESSAC (ou de Creyssac), de la Bachellerie.

Armes : D'or à un monde de gueules, cintré et croisé d'or, sommé d'une croix pattée de gueules, soutenu d'une fleur de lis de même.

La Chenays des Bois, sous le nom de Cressac, donne un écu écartelé où sont rappelées diverses alliances de cette famille du Périgord ; il porte : *au 1er, d'or à deux pattes de griffons de geules, onglées d'azur, posées l'une sur l'autre en contrebande*, qui est de Bourdeilles ; *au 2, d'azur à trois étoiles d'argent, deux et une, et un croissant de même en cœur, au chef cousu d'azur, à la fasce de sable chargée d'un lion d'or*, qui est de Laval (des Laval, de Ladou, du Breuil, de la Bonnetie, etc.) ; *au 3, de gueules, au palmier d'or terrassé de sinople et un lion d'argent couché au pied de l'arbre*, qui est d'Estrades ; et *au 4, d'or à deux vaches de gueules, l'une sur l'autre, accolées et clarinées d'azur*, qui est de Béarn ; et sur le tout de Cressac (comme il est dit ci-dessus).

D'après MM. Filleau et de Chergé, auteurs du Dictionnaire biographique et généalogique des familles de l'ancien Poitou, la branche de Cressac, qui s'est établie dans cette province, porte pour armes : *coupé, au 1 d'azur chargé d'une étoile d'argent à trois roses de gueules posées en fasce*, et sur le tout de Cressac, avec cette légère différence que la *fleur de lis qui soutient la croix* est dite *fer de lance*, qui est bien la tête de la fleur de lis.

235



De La CROIX, de Jovelle, de Saint-Cyprien, du Repaire, de Doussac, d'Hautefaye, du Claud, du Chaslard, de la Jarthe, du Pinier, de la Chapelle, de Tonigan, de Bouillaguet, commune de Gouts.

Armes : D'argent à une croix alaisée d'azur, surmontée d'un lion léopardé de gueules. — *Alias* : A la croix pattée sur laquelle est appuyé un lion de gueules.

Dans le *Nobiliaire du Limousin*, les armes sont décrites : *d'argent à un lion rampant de gueules, armé et lampassé de même, avec une croix tourtelée d'azur, à droite de la pointe.*

La Chenays des Bois dit que le premier depuis lequel se poursuit la filiation de la famille, est Jean, écuyer, seigneur de la Croix — en Nivernais — vivant en 1420, et que ce fut son petit-fils qui vint en Périgord, en qualité de commandant d'une compagnie d'arbalétriers, à la suite du seigneur de Mareuil, et s'y établit définitivement en 1514.

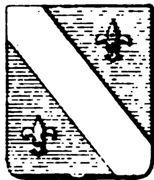
Ce même généalogiste ajoute que la famille de la Croix a été maintenue dans sa noblesse d'extraction par deux sentences de l'élection de Périgueux, de 1617 et 1618.

S'il fallait donner plus de force à ces attestations, il y aurait encore à rappeler que Pierre et Gabriel de la Croix, écuyers, seigneurs de Hautefaye, produisirent leurs titres, en janvier 1667, devant M. de Montozon, subdélégué de M. de Pellot, intendant de Guienne, lequel, après vérification, déclara qu'il y avait eu déjà, le 10 décembre de l'année précédente, en leur faveur une ordonnance de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges.

La noblesse de la famille se constate également par le vote de plusieurs de ses membres, en 1789, à Périgueux et à Saintes, pour les députés de l'Ordre aux Etats-Généraux.

La branche de Saint-Cyprien, en Angoumois, est la seule qui existe de nos jours ; et celle du repaire de Bouilhaguet, à Gouts, s'est éteinte, pendant la Révolution, par la mort tragique de Gabriel de la Croix, du Repaire, d'abord émigré, puis officier supérieur des armées vendéennes, fusillé à Nantes, le 21 décembre 1793. (Mémoire de M. de Larochejacquelein.) Né à Gouts, le 20 septembre 1744, de Jean et de Marie de Beaupoil de Saint-Aulaire, il avait épousé Marie de Villoutreix. C'est un de ceux qui votèrent, en personne, à Périgueux, pour les députés de la noblesse, aux Etats-Généraux de 1789.

236



De La Cropte, de Lanquais, de Bourzac, de Chassaigne, de Saint-Paul, *de Chantérac*, de Saint-Abre et Tocane, de Beauséjour, de la Meynardie.

Armes : D'azur à une bande d'or accompagnée de deux fleurs de lis de même, une en chef et l'autre en pointe.

La maison de La Cropte, plus connue aujourd'hui sous le nom terrien de Chantérac (ancien repaire noble, mouvant au XIVe siècle de la châtellenie de Saint-Astier, depuis érigé en marquisat), a pour berceau, disent des généalogistes accrédités la commune d'Ajac, en Périgord, où elle possédait le fort de la Mothe, autrement dit le château de La Cropte.

Dans le *Nobiliaire universel de France*, par Saint-Allais, et dans le Dictionnaire de la noblesse, par La Chenays des Bois, il est dit que, par son ancienneté — elle était connue dès le XIIe siècle — ses services et ses alliances, la maison de La Cropte a toujours tenu un rang distingué dans la noblesse ; qu'elle a donné trois évêques, dont l'un à Sarlat, en 1416 ; un autre, comte de Noyon, pair de France, et un troisième, à Aleth, en Languedoc ; deux abbés de Cadouin, dans le XIVe siècle ; plusieurs archidiacres et grands dignitaires de l'église de Périgueux ; quatre chevaliers de Malte, dont un dans le XVIe siècle, et un autre commandeur du Cap français, en 1633, puis sénéchal du Périgord.

Ce dernier était le frère de Louise de La Cropte, qui fut mère du célèbre archevêque de Cambrai, notre immortel Fénelon.

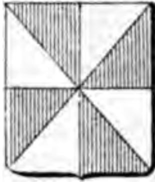
Elle a donné aussi plusieurs officiers généraux, deux gouverneurs de Sarlat, et un graud nombre de militaires de tous grades.

Parmi les alliances, qui sont généralement contractées avec des familles d'ancienne chevalerie, on remarque la maison de Savoie.

Dans l'État général des gentilshommes qui ont obtenu les honneurs de la cour, figurent, en 1783, le marquis et le vicomte de La Cropte de Bourzac ; dans les listes de maintenues de noblesse : Messire François de La Cropte, écuyer, seigneur de Beauséjour ; François de La Cropte, écuyer, seigneur de la Meynardie ; messire Jean de La Cropte, seigneur de Saint-Apre ; Pierre de La Cropte, seigneur de la Chassaigne, le Mas-Montet ; et Isabeau de La Cropte, veuve de Charles de La Cropte, écuyer, sieur de Fondelin, des paroisses de Vendoire et de la Chapelle-Grézignac.

Dans les assemblées de la noblesse, figurent, parmi les votants, en 1789, le comte et le vicomte de La Cropte de Bourzac.

237



De CUGNAC, de Caussade, de Chabans, de Florimont, de Viminière, de Giverzac, de Puycalvel, de Matiarpens, de Sermet, de Trigonan, de Peyrille, de Castelviel, de Belvès, de Saint-Avit, de Dampierre, de Veuilly, du Bourdet, etc.

Armes : Gironné d'argent et de gueules de huit pièces (1).

Ces armes se voient dans l'église de Cadouin, sur une pierre tombale de G. de Cugnac, XII[e] siècle, mais avec l'adjonction d'*une épée brochant*.

Devises : Comme il vous plaît — et *ingratis servire nefas.*

Cette maison, qui paraît tirer son nom du château de Cugnac, paroisse de Cabans, en Périgord, a formé, ainsi que l'indiquent les nombreuses seigneuries indiquées ci-dessus, plusieurs branches et rameaux qui se sont répandus en Quercy, en Poitou, en Angoumois, en Picardie, dans l'Orléanais et la Beauce, dans le Condomois et en Flandre.

Dans le commencement du XV[e] siècle, on la voit en possession de la viguerie du Puy-Saint-Front, de Périgueux, office qui avait appartenu, dès le XI[e] siècle, à titre de fief, à la maison de Viguier (ou Vigier), l'une des plus anciennes et des plus considérables du Périgord, et qui, par le mariage de l'héritière de ce nom avec Henri de Cugnac, passa à ces derniers.

Courcelles rapporte que les seigneurs du Bourdet, issus de Caussade, établis en Poitou, possèdent un acte portant que l'an 1386, deux seigneurs de Cugnac avaient partagé entre eux cent vingt juridictions ou fiefs, avec les droits honorifiques des églises et deux cents vassaux — acte qui fut produit lors de la recherche de la noblesse, faite par M. Pellot, intendant de Guienne.

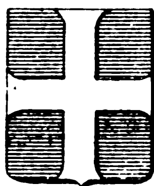
D'accord avec tous les généalogistes, M. Borel d'Hauterive fait remonter la maison de Cugnac aux premiers siècles de la chevalerie, et résume ainsi ses services militaires : « On voit, dit-il, les seigneurs de ce nom, assister aux croisades, aux tournois, aux carrousels, au pas d'armes du sir de Sandricourt ; on les retrouve

(1) Ces armes figurent au musée de Versailles, 2[e] salle des Croisades, sous le nom de baron de Cugnac.

dans les champs de Bouvines; à Orléans, avec Jeanne d'Arc; à Ivry, avec Henri IV, et à Fontenoy, où la noblesse sauva la monarchie. »

Dans l'Etat général des gentilshommes de l'élection de Sarlat, maintenus dans leur noblesse, en décembre 1666, par Pellot, se voient plusieurs sujets du nom de Cugnac, et lors de l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1789, on voit, parmi les votants, à Périgueux, dans l'Ordre de la Noblesse, : Messire Arnaud-Louis-Claude-Simon-Marie-Anne comte de Cugnac (1), baron de Limeuil, vicomte de Puycalvel, seigneur de Sermet, Saint-Pompon, Trigonan, etc., capitaine au régiment de Hainault; et en Poitou, Louis-Philippe de Cugnac, marquis du Bourdet.

238



De CUMONT, de Salleboeuf (ancien repaire noble, commune de Saint-Capraise-d'Eymet), du Puis, de Froidefond (du Maine), des Salles, du Taillant, du Puy, du Pruina, du Buisson, etc. (2).

Armes : D'azur à la croix pattée (*alias* : alaisée) d'argent.

Cette famille (voir Saint-Allais et Lainé), de noblesse chevaleresque, est originaire du Périgord; elle s'est divisée en plusieurs branches qui se sont répandues en Saintonge, en Poitou et en Anjou.

Le premier sujet mentionné dans Saint-Allais est Raymond de Cumont, chevalier, seigneur de Salleboeuf (l'un des fiefs nobles de la paroisse de Cumont, en Périgord), vivant en 1330.

Dans une lettre de Philippe de Valois, roi de France, en date de 1336, il est dit que le chevalier de Cumont, seigneur de Salleboeuf, commandant de 50 hommes d'armes, pour le service du roi de France, contre les Anglais, fut fait prisonnier et conduit au château de Fronsac; que ses biens ayant été pillés, le roi Philippe VI

---

(1) Ce même comte de Cugnac est inscrit dans les listes des familles admises aux honneurs de la cour, en 1784.

(2) Les branches de Pruina et du Buisson portent : *d'azur à trois croix pattées d'argent, 2 et 1.*

enjoignit à Bertrand de Vaux, son sénéchal en Saintonge, de prêter main-forte au dit seigneur, pour le remettre en possession de son château, d'où lui et son fils avaient été chassés par les Anglais.

Elle a été maintenue dans sa noblesse par diverses ordonnances, entre autres celle rendue, le 3 septembre 1667, par M. Barentin, commissaire, député dans la généralité de Poitiers. Elle a fait ses preuves pour entrer dans les pages du roi, de sa grande et petite écurie, en 1711 et 1781.

Marc-Antoine, marquis de Cumont, seigneur des Salles (en la châtellenie de Saint-Fort-sur-Gironde), major-général de la capitainerie garde-côte, à Royan, chevalier de Saint-Louis, fut présent à l'assemblée provinciale de février 1789, et vota, à Saintes, pour les députés de la noblesse aux Etats-Généraux, à cause de son fief de Salles.

Paul-Amédée-Charles, fils du vicomte de Cumont, était ancien garde du corps.

Cette famille se rattache de nouveau au Périgord, berceau de sa famille, par l'alliance du dit Paul-Amédée, avec Marie-Thérèse de Damas d'Hautefort.

239



De CUSTOJOUL.

ARMES : D'azur à trois clous de la Passion d'or. (1)

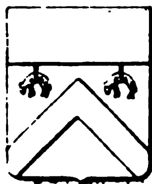
Cette famille a été anoblie dans la personne de Jean de Custojoul, par lettres patentes de Louis XIII, données à Pons, en mars 1617.

En voici le préambule : « Jean Custojoul, conseiller en la sénéchaussée de Sarlat, dès l'âge de 22 ans, fut fait l'un des quatre capitaines qui soutinrent le siège de notre ville de Sarlat, battue du canon l'espace de 22 jours. Peu de temps après, il fut député à la ville de Blois, vers le roi Henri III, notre très honoré oncle, pour les affaires et le bien public du pays. A 35 ans, ayant été fait premier consul de la ville, il fut principal auteur de la délivrance d'icelle des mains des

(1) Ces armes, peintes sur les lettres patentes de noblesse (titre en parchemin) sont timbrées *d'un casque tiré de profil à quatre grilles.*

rebelles, au grand péril de sa vie; comme aussi, la même année, il défendit longtemps, avec peu de gens, l'une des portes de ladite ville, contre le sieur de Montpezat, qui s'en était rendu maître; à l'occasion de quoi il fut retenu prisonnier par ledit sieur de Montpezat, en grand hasard de sa vie et avec beaucoup de pertes de ses biens. Même, lors de notre avènement à cette couronne, étant premier consul d'icelle ville, pour la seconde fois, il s'employa fidèlement à tout ce qui dépendait de ladite charge, pour la conservation d'icelle ville en notre obéissance, comme en toutes les occasions qui s'en sont offertes pour notre service..... » — Suit la formule d'anoblissement.

240



De CYRANO de Bergerac.

Armes : De........ au chevron de........ accompagné en chef de........ deux toisons suspendues,

On ne trouve sur cette famille, dans le Bergeracois, aucun souvenir traditionnel, aucune alliance dans le pays, aucun document authentique, qui constatent l'origine périgourdine de Cyrano de Bergerac. Il n'y a donc que l'adjonction de ce dernier nom avec le nom patronymique de Cyrano qui ait pu faire admettre cette croyance.

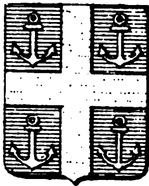
Quoi qu'il en soit, le Périgord ne s'en est pas moins approprié, comme lui appartenant, par droit de naissance, l'auteur des *Voyages des empires de la lune et du soleil*, et, jusqu'à ce jour, Cyrano de Bergerac a été classé parmi nos illustrations périgourdines; un boulevard, à Bergerac, et une rue, à Périgueux, portent, en effet ce nom, et il est également inscrit dans l'*Armorial de la Noblesse du Périgord*, publié en 1858.

Faut-il le retrancher de cette nouvelle édition? Oui, pour la vérité historique; mais que notre compatriote et ami M. Albert Dujarric-Descombes, lequel a mis au jour les preuves irrécusables de l'origine parisienne de Cyrano de Bergerac (1), me pardonne

1. Voir le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome 1, page 220, et tome 2, page 31.

de l'y maintenir encore, ne fût-ce que pour constater le fait d'une possession qui a duré, sans conteste — chose bizarre — pendant près de deux siècles.

241



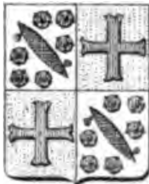
DABERT, Évêque de Périgueux et de Sarlat.

ARMES : D'Azur à la croix d'or cantonnée de quatre ancres d'argent.

DEVISE : *Scio cui credidi.*

Nicolas-Joseph Dabert, né à Henrichemont (Cher), le 17 septembre 1811, a été élevé à l'épiscopat en 1863 (16 mai), préconisé le 28 octobre suivant, sacré à Viviers le 22 novembre de la même année. Précédemment vicaire général à Viviers.

242



DE DAMAS, D'HAUTEFORT.

ARMES : Ecartelé, aux 1 et 4, d'argent à la hie de sable, en bande, accompagnée de six roses de gueules, mises en orle, qui est de Damas-Cormaillon ; aux 2 et 3, d'or à la croix ancrée de gueules, qui est de Damas-Crux.

Les Damas-Cormaillon (en Bourgogne) seraient, d'après les généalogistes, issus de l'ancienne et illustre maison de Damas-Cousan-Marcilly-Crux, etc., qui florissait en Forez, dans le XI[e] siècle, et compte un chevalier, croisé de 1096 à 1145. (Voir salle des Croisades à Versailles, les noms et armes de Robert de Damas.)

Selon Borel d'Hauterive, ce serait au XIV[e] siècle qu'ils se seraient détachés de la tige mère pour former une branche dont les rameaux se sont étendus dans plusieurs provinces ; celle qui s'est fondée en Périgord a eu pour chef : Ange-Hyacinthe-Maxime baron de Damas, lieutenant-général, ministre de la guerre sous Louis XVIII, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et gouverneur de M[gr] le duc de Bordeaux, lequel a épousé, le 7 juin 1818, Sigismonde-Charlotte-Louise d'Hautefort, fille d'Amédée-Louis-Frédéric-Emmanuel, comte d'Hautefort, et de Alix-Julie de Choiseul-Praslin.

L'un des fils issus de ce mariage, le comte Maxence de Damas,

dernier possesseur de la terre d'Hautefort, l'une des plus considérables du Périgord, est mort le 14 avril 1887 sans laisser de postérité.

Cette branche du Périgord, encore représentée par plusieurs frères, a laissé trop de traces de ses bienfaits dans le pays pour que ce soit un devoir, pour moi et un honneur pour la province, de faire figurer, dans le *Nobiliaire du Périgord*, les noms et armes de Damas d'Hautefort.

---

243 DAUMESNIL.



Armes : Coupé, au 1er, parti, de sinople au cor de chasse d'or, et de gueules, au signe de baron tiré de l'armée ; au 2e, d'azur, au trophée de sept drapeaux et deux fusils avec baïonnettes d'argent, soutenu de deux tubes de canon de même.

Timbre : Toque de velours noir retroussée de contre-vair, avec porte-aigrette d'argent, surmontée de trois plumes de même et accompagnée de lambrequins également d'argent auxquels sont suspendus les ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

Cette famille a été anoblie, sous le premier Empire, dans la personne de Yrieix Daumesnil, surnommé la Jambe-de-Bois, fils de Jean-François Daumesnil, bourgeois et marchand, lequel, est-il dit dans une notice biographique publiée en 1873, avait été capitaine dans les armées du roi, avant de se livrer au commerce.

Bien des historiens ont parlé d'Yrieix Daumesnil et tous l'ont représenté comme le type de la bravoure française.

Soldat à 15 ans, il conquit tous ses grades sur les champs de bataille.

Napoléon Ier, en 1809, le nomma major, au rang de colonel, dans les chasseurs de la garde, et lui conféra le titre de baron. C'est dans cette même année, à la bataille de Wagram, qu'un boulet de canon lui fracassa la jambe gauche, dont il fut amputé sur le champ de bataille.

En 1812, il fut nommé commandeur de la Légion-d'Honneur et général de brigade, puis, bientôt après, gouverneur de Vincennes, place qu'il ne voulut remettre, en 1814, qu'au roi de France.

Louis XVIII le décora de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et l'investit du commandement de la place de Condé.

Daumesnil occupait ce poste de confiance, lorsque l'empereur, à

son retour de l'île d'Elbe, le renomma commandant du fort de Vincennes, où il resta jusqu'à la seconde invasion de 1815.

Après la Révolution de 1830, Louis-Philippe, roi des Français, l'appela de nouveau au gouvernement de cette place. A peine y fut-il installé, qu'on lui donna la garde des ministres de Charles X, en attendant que la cour des pairs eût statué sur leur sort.

Là, il fut véritablement le soldat du devoir, car, bien qu'il ne partageât point les principes politiques de ses prisonniers, il sut résister à la populace ameutée demandant à grands cris leurs têtes, et, au risque de la sienne, conserver intact le dépôt qui lui avait été confié.

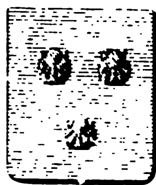
On sait que, par une décision du 28 octobre 1832, une plaque de marbre, portant en lettres d'or l'inscription suivante : Ici naquit, le 27 juillet 1776, Yrieix Daumesnil, lieutenant-général des armées du roi, fut mise sur la façade de sa maison ; que de plus, le Greffe a été appelé place Daumesnil, et que, plus tard, la ville de Périgueux lui a élevé une statue.

Mais, à ce sujet, on a lieu de s'étonner de l'absence, sur les plaques du piédestal du monument, de la date de 1830, — j'ai dit plus haut ce qu'avait été Daumesnil à cette époque devant l'émeute triomphante — et de l'oubli de ses armoiries, dont chacune des pièces qui meublent son écu rappelle cependant des faits glorieux, des actions d'éclat que Louis XVIII, lui-même, reconnut en 1814 et par l'investiture du commandement de la place de Condé et par la croix de Saint-Louis, noble insigne dont notre vaillant compatriote a toujours tenu à honneur d'entourer l'écusson de ses armes.

C'est à l'obligeance de la baronne Daumesnil, qui a bien voulu me fournir l'empreinte des armes du général, que je dois de pouvoir en donner ici la description et l'image fidèles.

Yrieix Daumesnil, né à Périgueux, le 27 juillet 1776, est mort, à Paris, le 17 août 1832, victime du choléra.

211



DE DAVID DE LASTOURS, de Viliac, etc.

ARMES : D'azur à trois coquilles de Saint-Jacques de sinople.

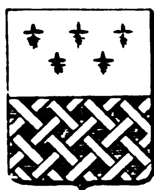
DEVISE : *Impatiens pugna.*

Maison d'origine de la province du Limousin qui a obtenu les honneurs de la cour en vertu de preuves faites le 17 février et le 5 avril 1789,

au cabinet des ordres du roi. Il est porté sous le nom de marquis de David de Lastours.

L'un de ses membres, le comte David de Lastours, seigneur de Viliac, fut assigné pour se rendre aux assemblées des Etats généraux de 1709, et vota par procuration pour les députés de la noblesse, à Périgueux. Ce nom figure également dans les listes des votants, à Angoulême. Cette famille compte de nos jours plusieurs représentants.

245



DELPIT, de la Roche, de Saint-Geyrac.

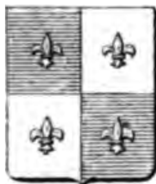
ARMES : Coupé, au 1er, d'argent à cinq mouchetures d'hermine de sable posées 3 et 2 ; au 2, d'azur fretté d'argent.

Cette maison est ancienne en Périgord. Elle a produit plusieurs officiers de terre et de mer, des conseillers au Parlement de Bordeaux, etc.

Un Delpy de la Roche, écuyer, était conseiller, secrétaire du roi près la cour des aides de Guienne dans le commencement du XVIIIe siècle.

Un François Delpit de Saint-Gérac, pourvu en 1753 de l'abbaye de Saint-Cybar (ordre de saint Benoît, diocèse d'Angoulême, mourut le 17 septembre 1774, âgé de 60 ans environ, et fut enterré le lendemain dans l'église de Saint-Front, aux tombeaux de sa famille. Dans son extrait mortuaire, il est ainsi inscrit : Messire Marie-François Delpit de Saint-Gérac, abbé de Saint-Cybar, chanoine, archidiacre de la cathédrale, vicaire-général et official de Monseigneur l'évêque de Périgueux (Grosolles de Flamarens (1).

246



DESMIER et DEXMIER, d'Olbreuse, de Doumezac, de Chenon, de Saint-Simon, de la Billière, d'Archiac, de Hautefaye.

ARMES : Écartelé d'azur et d'argent à quatre fleurs de lis de l'un en l'autre. La branche d'Archiac ajoutait « un contre écartelé de gueules à trois pals de vair, au chef d'or. »

---

(1) On voit plusieurs membres de cette famille voter dans l'Ordre de la Noblesse aux États-Généraux de 1789, à Libourne, à Bordeaux, à Bazas et à la Rochelle.

Les Desmier, originaires du Poitou, où ils sont connus depuis le xe siècle, ont formé grand nombre de branches ou rameaux dont plusieurs subsistent dans la Dordogne et dans la Charente.

Huit membres de cette noble maison figuraient en 1635 dans les rôles du ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Angoulême.

Le marquis Dexmier de Doumezac, le comte Dexmier d'Olbreuse et le chevalier Dexmier sont inscrits dans les listes des votants de l'Ordre de la Noblesse de l'Angoumois pour les députés aux États-Généraux. Plusieurs autres votèrent à Saintes.

La branche fixée en Périgord y a possédé plusieurs terres, entre autres Hautefaye, lieu tristement célèbre par le crime horrible dont fut victime en 1870 un noble enfant du pays, l'un des fils de M. Amédée de Moneys d'Ordières et de Madelaine-Louise de Conan.

La famille Desmier a été maintenue dans sa noblesse par diverses ordonnances de 1666, 1667 et par ordonnance de M. d'Aguesseau, commissaire départi dans la généralité de Limoges.

247



DOUAT, de Lavergne (paroisse de Plazac).

Armes : D'or à un aigle de sable. *Alias* de gueules, l'écu timbré d'un casque à demi tourné. (Armorial manuscrit dressé vers l'époque de la grande recherche de 1666.)

Cette famille, du Périgord, dont une branche habitait en Poitou, fut maintenue dans sa noblesse par l'intendant Barentin, le 10 septembre 1667. Voici les noms tels qu'ils sont inscrits dans l'Armorial susdit : Jean Dhouat, seigneur de Lavergne, et Lionet Dhouat, frères, habitant, ledit Jean de Lavergne, dans la paroisse de Plazac, sénéchaussée de Périgueux, et ledit Lionat en Poitou, sénéchaussée de Chasteleraud.

248



DOUSSAULT, de la Primaudière.

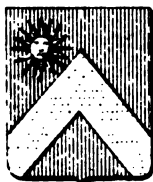
Armes : Tranché de sinople et d'azur, à l'épée haute d'argent accompagnée en chef de deux conques de même ; et l'azur à une grenade ouverte tigée et feuillée d'or.

Ces armes ont été données par le premier Empire, en même temps que le titre de baron, en récompense de services militaires.

Cette famille n'est point étrangère à notre province : le baron Doussault de la Primaudière, outre sa possession en Périgord du château de Gageac, a été membre du conseil général de la Dordogne, et son nom est inscrit comme tel sur le palais de justice, à Périgueux.

La résidence des Doussauld de la Primaudière est aujourd'hui à Fougueyrolles, près Sainte-Foy.

249



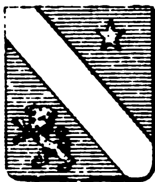
DOURDAYGNES (et d'Ordaygnes).

Armes : De gueules au chevron d'or accompagné ou cantonné à dextre d'un soleil rayonnant d'argent.

A fait ses preuves pour sa réception dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Ce nom se voit dans l'État des gentilshommes de l'élection de Sarlat maintenus dans leur noblesse en 1666 (1) ; il figure, en effet, dans les jugements des intendants de Bordeaux portant *maintenue*. (Période de 1697 à 1718.)

250



DOLEZON ou de Lozon, du Claud, de Champelat.

Armes : D'azur à une bande d'argent accompagnée en chef d'une étoile d'or, et en pointe d'un lion de même onglé de sable et lampassé de gueules.

Le *Grand Armorial de France* (registre de Périgueux) donne à cette famille les armes suivantes : *D'azur à une étoile d'or en chef, une coquille d'argent en fasce et un lion d'or en pointe.* Ces armes ne diffèrent des premières que par la coquille qui est substituée à la bande.

Le nom de Dolezon se voit dans les listes des familles en faveur desquelles les intendants de Bordeaux (période de 1697 à 1718) ont rendu des jugements de *maintenue* de noblesse. Il figure également dans les assemblées de la noblesse du Périgord, lors des Etats-Généraux de 1789.

---

(1) Archives de MM. de Gérard.

251

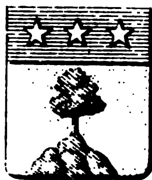

DURAND, de Laudonie, du Bastit, de la Tour, de Salomonie, de la Rolphie, d'Auberoche, de la Bermondie, et chevalier seigneur de Fanlac, vicomte d'Auberoche.

ARMES : De gueules à l'aigle d'or.

Sous le nom de Durand, écuyer, sieur de Laudonie, sous celui de Durand, écuyer, sieur du Bastit, et sous celui de Claude Durand, écuyer, sieur de la Rolphie, le *Grand Armorial de France* (registre de Périgueux), donne les mêmes armes, mais il intervertit les émaux pour les deux premiers, c'est-à-dire qu'il indique le champ d'argent et l'aigle de gueules.

Dans l'État général des gentilshommes de l'élection de Sarlat maintenus dans leur noblesse par Pellot, intendant de Guienne, 1666, sont inscrits les Durand de Laudonie, du Bastit, du Bousquet, de la Tour et de la Rolphie.

Cette famille est représentée aux États-Généraux de 1789, dans l'Ordre de la Noblesse de Périgueux, par le seigneur Durand de la Tour de Salomonie.

252


DURAND, de Puybereau, paroisse de Saint-Front-de-Champnier ; de la Barde, de Noailhac, du Reclus, du Repaire, de Clédat, de Ramefort.

ARMES : D'or à un arbre de sinople posé sur le sommet d'une montagne de quatre buttes de même, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

Ces mêmes armes se voient sur un cachet qui scelle le testament mystique de messire Pierre Durand, chevalier, seigneur du Repaire, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, en date du 4 novembre 1789.

Cette famille a été représentée aux assemblées de la noblesse du Périgord, en 1789, par messire Durand de Puybereau, de la Barde, du Repaire et de Clédat.

Les armes, sous le nom de Durand du Repaire, habitant en son château de Clédat, paroisse de Saint-Rabier, sont : *De gueules à la fasce d'argent.*

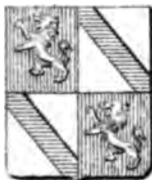
Celles inscrites dans le *Grand Armorial de France* (registre de

Périgueux), sous le nom seul de Durand, juge de Bourdeilles, sont : *D'azur à deux bandes d'or ;* sous celui de Durand, juge de Saint-Crépin (même *Armorial*, même registre) : *De sable à la bande losangé d'argent.*

De ces divers blasons, dont les deux derniers pourraient bien être une œuvre fantaisiste et fiscale des commis de d'Hozier, le plus authentique me paraît être celui qui est figuré ci-dessus, puisqu'il a été porté par les branches de Durand du Repaire, Durand du Reclus, Durand de Nouailhac et Durand de Ramefort, lesquelles, de nos jours, en font toujours usage.

En terminant cette courte notice, je rappellerai un fait historique dont la famille doit justement s'honorer : Léonard Durand de Ramefort, prêtre, né à Bourdeille en 1744, domicilié à Montagnac-la-Crempse (Dordogne), fut condamné à mort par la commission militaire séante à Bordeaux, présidée par Lacombe, les 16 et 27 juillet 1794, et exécuté, le soir même, avec dix de ses compagnons d'infortune, sur la place Dauphine, à Bordeaux, surnommée place Nationale. Les paroles énergiques que l'abbé Durand de Ramefort avait adressées à Lacombe furent prophétiques : « Tu me condamnes, avait-il dit à Lacombe, et je suis innocent ; mais saches que la colère du Seigneur est prête de tomber sur toi ; encore quelques jours, et le même peuple qui t'applaudit te conduira à l'échafaud, à coups de pierres. » Peu de jours après, en effet, après la mort de cette noble victime, la tête de Lacombe roula sur l'échafaud, aux applaudissements du peuple de Bordeaux.

253



De DURFORT, de Duras, de Lorges, de Rauzan, de Civrac, de Boissière (en Périgord), de Salviac (en Quercy), etc.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4, d'argent à la bande d'azur ; aux 2 et 3, de gueules au lion d'argent.

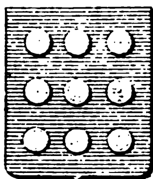
Cette maison de la chevalerie qui avait, dès le XIe siècle, d'immenses possessions depuis l'Agenais et le Quercy jusqu'à Narbonne, a formé plusieurs branches, dont une dite de Boissière, établie en Périgord, y a contracté plusieurs alliances. Trois autres devenues ducales sont : celles de Duras, de Civrac et de Lorges, desquelles sont sortis : cinq maréchaux de France, grand nombre d'officiers généraux, des ambassadeurs de places fortes ; des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, des dignitaires

de l'Ordre de Saint-Louis, un chevalier des Ordres de la Jarretière; des pairs de France, des évêques, dont deux à Périgueux, l'un de 1314 à 1341, et l'autre de 1387 à 1403, etc.

Dans l'État général des gentilshommes de l'élection de Sarlat maintenus dans leur noblesse, par M. Pellot, intendant de Guienne, en 1666, y figurent ainsi inscrits : Jean Durfort, seigneur, marquis de Saint-Germain, habitant de Paluel — ancien repaire noble, paroisse de Saint-Vincent ; — Louis Durfort, seigneur de Roquenadel — ancien repaire noble ayant justice sur quelques villages de Veyrignac qui, au XIVe siècle, relevait du Mont-de-Dome ; — Jacques et Joseph Durfort père et fils, seigneurs de Veyrignac, ancien repaire noble avec justice dans la paroisse.

Le nom de Durfort et le blason de cette grande maison (tel qu'il est décrit ci-dessus) figurent au musée de Versailles, dans la salle des Croisades.

254



D'ESCATHA, de Boisset, de La Risonne, des Vignes, etc.

ARMES : d'azur à neuf besants d'or 3, 3 et 3.

Dans les jugements des intendants de Bordeaux portant maintenue de noblesse (recherches de 1697 à 1718) se voit le nom de d'Escatha. Cette famille figure également dans la liste des votants, à Périgueux, pour les députés de la noblesse aux États-Généraux de 1789 ; messire Joseph d'Escatha, chevalier, seigneur de la Risonne, de Boisset et autres lieux, habitant en son château de Boisset — c'est ainsi qu'il y est inscrit — vota pour lui et pour messire Alexis de Brie, seigneur de Beaufranc. (Voir aux procurations.)

255



D'ESCODÉCA, de Boisse, de Pardaillan, de Saussignac, de la Rue, de Mirambeau, de Boissonnade.

ARMES : d'azur à trois chiens courants d'argent superposés. — *Alias*, de gueules, à trois chiens courants diffamés d'argent superposés. — La Chenays des Bois dit les *chiens écourtés mis en pal.*

DEVISE : pour Dieu et le devoir.

Dès le XIVe siècle, cette famille est connue en Périgord. Elie

d'Escodéca qualifié, en 1363, de chevalier (*miles*) déclare tenir de Bernard de Beauville (de Bovisvilla) ce qu'il possède auprès de Roquepine (châtellenie, canton d'Issigeac); Pierre d'Escodéca, baron de Boisse et de Pardaillan, capitaine du régiment de son nom, était au siége de Laon en 1594, il fut gouverneur de Bourg; Hector son fils aîné, marquis de Boisse, baron de Mauvesin, fut père de Jean-Henri, marquis de Boisse, mestre de camp, marié en 1646, à Marthe de Comminges, dont Jean Bonaventure, marquis de Pardaillan.

Le nom de d'Escodéca de Boisse subsiste toujours en Périgord.

Comme baron de Saussignac dans la sénéchaussée de Bergerac, Louis d'Escodéca rendit hommage au roi en 1648 et fut maintenu dans sa noblesse.

Dans l'État général des gentilshommes de l'élection de Sarlat maintenus dans leur noblesse (recherches faites par M. Pellot, en 1666), figure Louis d'Escodéca, seigneur de Boisse et de Pardaillan, habitant de Saussignac, sénéchaussée de Bergerac.

256



D'ESCUDIER, de Trigonant, ancien repaire noble ayant justice sur Trigonant, qui, au XIVe siècle, relevait d'Auberoche.

ARMES : coupé, au 1er, d'azur à la croix ancrée d'argent, accostée de deux étoiles du même ; au 2e parti, au 1er d'azur, à un croissant d'or, et au 2e, de gueules, à un annelet du même.

C'est ainsi que ces armes se voient, et sur une lettre, signée d'Escudier, écrite de Trigonant, le 23 juillet 1789, à l'effet de donner de nouveaux pouvoirs aux députés de la noblesse, et sur des couverts d'argent provenant de cette famille, avec cette seule différence que *l'annelet* du 2e parti est ici remplacé par une *rose de gueules sur fond d'argent* — erreur peut-être du graveur (1).

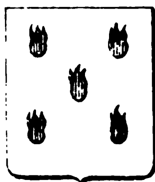
---

(1) Je ferai remarquer, en ce qui concerne le blason ci-dessus, qu'en tête du titre, signé du *marquis de Gramont, capitoul gentilhomme* et de plusieurs autres capitouls, sont peintes des armoiries qui en diffèrent totalement. Ne seraient-elles pas celles du capitoul? En voici la description : *d'argent à trois bandes de gueules et un écusson d'or plein brochant sur le tout.* L'écu, sur un cartouche entouré de deux palmes, est timbré d'une couronne comtale.

Au bas de l'acte sont plaquées sur papier les armes de la ville de Toulouse ; mais, bien que ce sceau soit très effacé, on y distingue néanmoins, *deux tours en chef et, en pointe, un agneau passant.* pièces que plusieurs héraldistes ajoutent à la croix dite de Toulouse.

Cette famille a été anoblie par le capitoulat en 1596 ; un titre sur parchemin, du 10 décembre 1780, en fait foi, de même qu'il constate que, par arrêts des 25 mars 1727 et 18 juin 1778, les Escudier ont été maintenus dans leur noblesse.

257



D'ESCRAVAYAC, de la Barrière, de Nanteuil (paroisse de Busseroles en Périgord), d'Esten, de Bellac, ou Boulat (en Angoumois).

ARMES : d'argent à cinq flammes de gueules en sautoir.

DEVISE : *Pro Deo et virtute.*

Courcelles et Lainé disent, l'un et l'autre, que cette famille est d'une noblesse d'ancienne extraction de la province du Périgord, où elle a possédé de tous temps la terre de la Barrière ; — qu'elle remonte ses preuves filiatives à François d'Escravayac, écuyer, seigneur de Nanteuil et de la Barrière, né vers l'an 1460 ; — qu'elle a donné à l'armée plusieurs officiers supérieurs et de divers grades, la plupart chevaliers de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et qu'elle porte dans les actes publics et brevets, depuis un siècle, le titre de marquis.

La maison d'Escravayac a été représentée aux assemblées de la noblesse de 1789 : à Périgueux, par messire Élie d'Escravayac, écuyer, seigneur de la la Barrière, chevalier de Saint-Louis, lequel est dit résidant en son logis de Joue, près Busserolles ; — et à Angoulême par messires d'Escravayac, possesseurs des fiefs d'Esten et de Belat.

258



D'ESTISSAC, de Monclar, Montaut, la Batut, la Bruyère, Saussignac, Monteton, la Barde, etc., etc.

ARMES : Palé d'argent et d'azur de six pièces.

J'ai sous les yeux l'empreinte, sur papier, du sceau d'Armand d'Estissac, docteur en droit, et abbé de Cessac, en Poitou, plaqué sur une procuration donnée par lui, le 11 novembre 1566, comme tuteur de noble Charles, fils

de haut et puissant seigneur Loys d'Estissac, chevalier des Ordres du Roi, à un membre de la famille de Lascoups de la Coste-Cluzel, à l'effet, par son mandant, de régler ou faire régler toutes affaires concernant les terres, seigneuries et baronnies d'Estissac, Monclard, Montaut, la Batut, la Bruyère, etc.

Ce sceau porte les armes propres de la maison d'Estissac — sauf la crosse abbatiale dont il est surmonté ; — elles sont décrites de même par M. Philippe de Bosredon, dans sa *Sigillographie du Périgord*, sous le nom de Bertrand d'Estissac, seigneur d'Estissac et de Monclar, 1514.

Parmi les seigneurs qui donnèrent des coutumes aux habitants de Saussignac, en 1319, figure Hélie 1er, autrement Fergant d'Estissac, seigneur d'Estissac en partie, de Saussignac, etc. — Un autre membre de cette famille, Ramond, dit Mondot d'Estissac, assista à l'acte de ratification des coutumes de Grignols, en 1390.

La maison de la Roche-Foucauld a retenu le titre de la seigneurie d'Estissac, depuis le mariage de Claude d'Estissac, héritière de la terre de ce nom, avec François de la Roche-Foucauld, prince de Marcillac. C'est en faveur d'un des membres de cette famille que la terre d'Estissac a été érigée en duché-pairie, par brevet du mois de novembre 1737.

259



D'ESTRADES (Jean), Évêque de Périgueux, 1646.

Armes : de gueules au lion d'argent couché au pied d'un palmier d'or, le tout soutenu d'une terrasse de sinople.

Nommé au mois de juillet 1646, il passa au siège de Condom avant d'être sacré, dit l'abbé Audierne, dans sa notice sur les évêques ; il était frère, ajoute le même auteur, du maréchal d'Estrades.

260



ESTOURNEAU, de Ris, de la Mothe-Tersannes (ancien repaire noble, en Périgord) ; de Beauséjour, *de la Faye*, de la Touche, d'Asnières, d'Escoire.

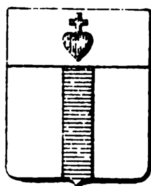
Armes : d'azur à trois chevrons alaisés d'or, au chef de même chargé de trois étourneaux essorant de sable. *Alias* elles sont décrites avec de légères différences.

Cette famille, dit Lainé, a donné un chambellan sous Charles VII. Un Pierre Estourneau de la Faye, seigneur de la Montagne, conseiller vétéran au présidial de Périgueux, mort le 8 août 1771, âgé de 72 ans, fut enterré dans la nef de Saint-Front.

Il est à croire que ce dernier appartenait à cette maison dont une branche est représentée au château d'Escoire par M. Estourneau de la Faye, ancien maire de cette commune.

La famille a produit d'autres branches en Saintonge et en Poitou.

261



D'ESTUT (ou Testut, Stut et Estut), de Solmignac, d'Eymet, de Tracy, de Saint-Pardou.

Armes : d'argent à un pal d'azur, au chef d'argent, chargé d'un cœur de gueules dans lequel est fichée une croix de même.

C'est en vertu d'une substitution que cette famille porte les noms et armes — à peu de choses près — de la maison de Solminiac.

Parmi les votants dans l'ordre de la Noblesse, en 1789, on voit figurer à Périgueux, ainsi inscrit : « Haut et puissant seigneur messire Pierre d'Estut, chevalier, marquis de Solminiac, seigneur, baron du présent lieu, de Saint-Pardou, d'Eymet, de Boisverdun et autres lieux. » Il vota en sa qualité de haut justicier de la ville, terre et seigneurie d'Eymet en Périgord.

Cette famille a été également, en 1789, représentée aux assemblées de la noblesse de Bordeaux et de Libourne.

Dans la liste des familles admises aux honneurs de la cour figurent : le 8 mai 1786, le comte d'Estut de Solminiac ; et en 1788, la comtesse d'Estut de Solminiac.

262



EXPERT, de Saint-Paul, de la Valade, de la Croze, du Chalard, de la Jalasie (en Périgord).

Armes : d'azur à l'agneau pascal d'argent, accompagné de deux étoiles rangées en chef et de deux croissants de même en pointe.

Dans les jugements des intendants de Bordeaux portant maintenue de noblesse (période de 1697 à 1718), on

voit François Expert, seigneur de la Crose ; et parmi les votants aux États-Généraux de 1789 (Ordre de la Noblesse), messire Pierre Expert, écuyer, habitant du repaire de la Jalasie ; et, enfin dans une délibération de la noblesse, du 30 juillet 1789, à l'effet de donner de nouveaux pouvoirs aux députés de l'Ordre, on voit parmi les signataires d'Expert du Chalard et d'Expert de Thiviers.

263

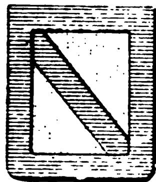


De FABRY, de Berty.

ARMES : D'azur au chevron renversé d'argent à quatre pélicans d'or, un en chef et trois en pointe.

Le nom de Fabry se voit dans la liste des familles qui votèrent à Périgueux dans l'Ordre de la Noblesse pour les députés aux États-Généraux de 1789. (Voir aux procurations.)

264



De FAGES, de Saint-Cyprien, de la Veyssière, du Bousquet, de Chaulnes, de Chauzelan, etc.

ARMES : D'or à la bande d'azur et une bordure de même, armoiries primitives des branches périgourdines.

Alias : D'or à la bande d'azur, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or, par concession royale, accordées, en 1382, pour faits d'armes à la bataille de Rosbach, à Guillaume de Fages, baron Choselau, en Languedoc.

Parti, au 1er, de Fages, au 2e d'or, à une montagne de trois coupeaux de gueules surmontée d'une colombe d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople, qui est du Gua, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

La maison de Fages, originaire du Périgord, où elle possédait le château de Saint-Cyprien (1), a eu 18 officiers de Saint-Louis,

---

(1) Le château de Fages, ancien repaire noble, ayant basse justice dans le bourg et le patronat de l'hôpital du Collège (Dictionnaire topographique de la Dordogne par le vicomte de Gourgues), passé de la maison de Fages dans celle de Montesquiou, par alliance, de là dans celle de Hautefort, par le mariage (26 janvier 1700) de Marie de Montesquiou de Fages avec Bernard d'Hautefort, chevalier, seigneur d'Ajat, et enfin par succession aux Wlgrin de Taillefer.

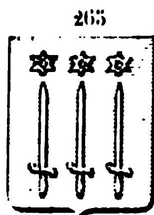
un général de division, 15 colonels ou lieutenants-colonels, 3 capitaines de 100 hommes d'armes, une dame d'honneur de la reine de Navarre.

Vital de Fages, damoiseau, de St-Cyprien, vivait en 1287 ; il fut père d'Élie, qui acquit, en 1307, conjointement avec l'abbé de Saint-Cyprien, des droits de justice sur Saint-Cyprien, à l'archevêque de Bordeaux (archevêque de la Gironde 1187).

Bozon de Fages, gouverneur du château de Montargis, se signala à l'armée que conduisait Jeanne d'Arc (1428), *Revue Pyrénéenne*, n° 1.

Par jugement souverain de 1668, la maison de Fages a été maintenue dans sa noblesse, et on la voit également, sur la production de ses titres, les 5 décembre 1774 et 27 novembre 1779, devant les États du Languedoc, de nouveau, confirmée dans sa noblesse, dans la personne de feu Joseph de Fages, chevalier, et de Jean-Baptiste de Fages et de Chailus, tous deux qualifiés barons de Rochemure.

265



De FAJOL, de la Roque, de Puyrignac, de Landes.

Armes : D'azur à trois épées rangées d'argent garnies d'or, la pointe en haut, surmontées de trois molettes d'éperon, aussi d'or.

En 1784, Georges de Fajol, prieur de Couze, portait les mêmes armes.

Parmi les votants pour les députés aux États-Généraux de 1789 (Ordre de la Noblesse), on voit ainsi inscrit : « Messire Louis de Fajol, ancien capitaine au régiment des Grenadiers-Royaux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur du fief de la Roque, habitant de la ville de Monpazier. »

266



De FANLAC, de Saint-Orse, de la Salle.

Armes : D'argent au chevron de gueules, accompagné de deux corbeaux de sable, un en chef et l'autre en pointe.

« Fanlac, dit Courcelles, noble et ancienne famille du Périgord, issue de Bernard de Fanlac qui devint seigneur de Saint-Orse, par son ma-

riage, vers l'an 1400, avec Marthe de Molinier, dite de Saint-Orse, héritière de cette seigneurie.

Hugues Ier leur fils, connu par les actes de 1463, 1472, 1473, etc., épousa en 1438 Hélie de la Bertrandie, dont il eut : Pierre de Fanlac qui fit fortifier en 1504 le château de Saint-Orse, s'allia vers le même temps à Dlle Françoise de Lostanges, fille de Bernard, seigneur de Lostanges, et de Marie de Royère. De ce mariage naquit François de Fanlac, qui de Françoise de Chaumont-la-Batut, qu'il avait épousée en 1524, laissa entre autres enfants : Jean de Fanlac, marié en 1552 à Françoise de Lagut-de-Montardie, père et mère de Louise de Fanlac, femme de Guillaume de Montferrand (de Faubournet). »

267



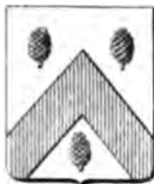
De FARGUES, de Marsalès, de Pech-Formigier.

Armes : D'azur à un lion passant d'or lampassé de gueules et accompagné en pointe de quatre otelles d'argent mises en croix.

Elles sont ainsi décrites dans le *Grand Armorial de France* (registre de Sarlat), sous le nom de Bertrand de Fargues, écuyer, seigneur de Marsalès. — Sous le nom seul de Fargues, en Périgord, on trouve dans l'*Armorial* de Jouffroy-d'Eschavannes : *d'azur à trois maillets d'argent, à la bordure cousue de gueules.*

Parmi les gentilshommes de la sénéchaussée de Sarlat convoqués pour le ban et l'arrière-ban de 1674, figure noble Bertrand de Fargues, écuyer, seigneur de Pech-Formigier, et parmi ceux en faveur desquels les intendants de Bordeaux ont rendu des jugements de maintenue de noblesse, de 1697 à 1718, on voit également figurer le nom de Fargues.

268



De La FARGUE, de Piedsec, du Bourdillot, de Bogrin, de Blenac — terre érigée en comté — en Nivernais, en Périgord et en Bigorre.

Armes : D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois pommes de pin de même versées, posées 2 et 1.

Devise : *Non deficiam*, et plus anciennement, *point ne fauldray*.

Borel d'Hauterive dit que la famille de Fargue, connue en Guienne dès le XIVe siècle, est issue d'une branche cadette des seigneurs de Montpellier. Dom Villevieille, dans son trésor généalogique, tome 38, folio 16, parle de Raymond de la Fargue, qui était, en 1352, un des 39 écuyers de la compagnie de Guiraud de Guerly, chevalier, capitaine de Monclar et de Chatelseigneur.

Borel d'Hauterive rappelle qu'en 1480, Pierre de la Fargue, écuyer, remplissait les fonctions de panetier auprès du roi Charles VII. Le vicomte Oscar de Poli, dans son intéressant ouvrage ayant pour titre : *Un Régiment d'Infanterie, Royal-Vaisseaux*, confirme l'historique de ce généalogiste ; et l'*Impôt du Sang*, par Jean-François d'Hozier, fait connaître plusieurs de la Fargue, blessés sur les champs de bataille.

Dans une simple notice, je ne puis mentionner tous ces sujets, qui, dans cette famille, ont de tous temps noblement porté l'épée ; mais je tiens, néanmoins, à rappeler que : Jean-Baptiste de la Fargue, chevalier de Saint-Louis, blessé à Fontenoy et à Lawfeld, petit-fils de Guillaume de la Fargue, gentilhomme de la chambre du roi Louis XIV, et fils de Élie de la Fargue, écuyer, reçut de Louis XVI, en 1780, le brevet de lieutenant-général de ses armées ; que son fils aîné, le comte Jean-Jacques de la Fargue, capitaine dans Royal-Vaisseaux, fut chevalier de Saint-Louis, et père d'Auguste-Jean-Baptiste de la Fargue, officier d'infanterie, également chevalier de Saint-Louis.

La maison de la Fargue est actuellement représentée, 1890, par trois branches, l'aînée, par Maurice-Gabriel comte de la Fargue, à Périgueux (en Nivernais) ;

La cadette, par Louis de la Fargue, à Monciaux, commune de Bourrou (en Périgord.)

La puînée, par Raymond de la Fargue-Tauzia, à Tarbe (en Bigorre). Des enfants sont issus des trois branches.

Principales alliances : Dupuy, de Ferron, Tourneyer, de Castellane, du Mau, de la Rue, de Sangues, de Bayle, de Capdeville, de Castéra, de Larrière, Baron, de Lasserre, de Massaneau, de Noyères, de Charrier, d'Audiffret, Vallet de Sallignac, Vallet de Fayolle, Vollanet, d'Imbert, Froger, de Lafitte, d'Anclunxin, de Romers, de Lestang, de Castenmillers-Léoménil, etc., etc.

269



De FARS, de Fausselandry, de la Grèze, de
a Forest, de Pragelier, du Terrier, du Cluzel,
le Saint-Quentin, de Costelonge, de Fraysse, de
a Grave.

Armes : D'argent à un arbre terrassé de sinople ; il est
it quelquefois un pin.

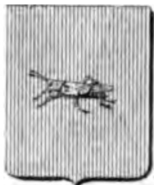
La maison de Fars, originaire de la paroisse de Nanteuil, près Thiviers, dit l'abbé de Lespine, est une des plus nobles et des plus anciennes du Périgord. Depuis près de trois siècles et demi elle possède, ajoute ce savant généalogiste, le fief de Fausselandry, relevant de la vicomté de Limoges, situé dans la paroisse de Coulaures, juridiction d'Excideuil, qu'elle a acquis à titre d'échange de la maison de Lestrade de la Cousse.

Le 6 février 1477 et le 7 février 1478, Pierre de Fars, qualifié damoiseau et noble homme seigneur de Fosselandry, etc., rendit hommage lige pour les repaires nobles de Fosselandry et de Castelonge à Alain, seigneur d'Albret, comte de Dreux, de Gaure, de Penthièvre et du Périgord, vicomte de Tartas et de Limoges, Captal du Buch et seigneur d'Avernes. Alain l'appelle son bien aimé.

Le nom de Fars figure dans les jugements et ordonnances de maintenue de noblesse, du 9 décembre 1666 et du 1er mars 1698. On le voit également dans la liste des votants à Périgueux pour les députés de la noblesse aux États-Généraux de 1789.

Par ses alliances, la maison de Fars a de tous temps tenu un rang distingué dans la province ; il suffirait de rappeler celles qu'elle a contractées, d'après l'abbé de Lespine, directement avec les familles de Bardon, de Chemin, de Colombier, du Mas de Geyrac, de Faubournet, de Montferrand, de Fayolle, d'Hautefort, de Vaudres, de la Tour Saint-Privat, de la Tour de Verneyoux, de Lestrade de la Cousse, de Marquessac, d'Orléans, de Pelegrin, de Saunier, de Varennes, etc.; et indirectement avec les maisons de Beynac, de Cugnac, de Gimel, de Roux de Campagnac, de Saint-Astier, de Féletz, de Langlade, de Froidefont, de Leymarie de la Roche, de Pons, etc.

270



De FAUCHER, de Versac, de la Ligerie, de Lascout, de la Jourdonie, de Fontagnac, de Clausuron.

Armes : De gueules à une sauterelle (ou faucheux) d'or.

Ces armes (parlantes) ainsi blasonnées dans l'Armorial manuscrit que j'ai déjà eu occasion de citer plusieurs fois, sont décrites de même dans le *Grand Armorial de France* (registre de Périgueux), sous le nom de François Faucher, écuyer, seigneur de la Jourdonie de Fontagnac, incontestablement de la même famille que les Faucher de Versac, etc. ; d'Hozier, ou ses commis les donnent ainsi (même *Armorial*, même registre) : *d'azur à une croix potencée d'argent et un chef de gueules chargé d'une faux d'or.*

Cette famille, originaire du Limousin, où elle occupait, dès le XIIIe siècle, un rang élevé dans la noblesse, a formé plusieurs branches aux rameux qui se sont répandus en Guienne, Périgord et Saintonge. En Périgord, elle possédait le château de la Ligerie, paroisse de Fontaine, entièrement détruit à l'époque de la Révolution.

Deux de ses représentants figurent à Périgueux parmi les votants pour les députés de la noblesse aux États-Généraux de 1789, et plusieurs autres sujets en Saintonge et à Angoulême.

271



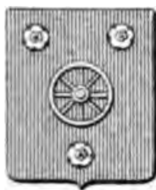
Du FAURE, de Montmirail (ancien repaire noble, ayant justice sur quelques maisons, dans la commune de Cenac), de la Grange, de Prouilhac, de Ségala, etc.

Armes : D'azur au lion d'or, armé, lampassé et couronné de gueules.

Cette famille figure dans l'État général des gentilshommes de l'élection de Sarlat maintenus dans leur noblesse, par Pellot, intendant de Guienne, en l'année 1666 ; et, dans les listes des votants pour les députés de la noblesse aux États-Généraux de 1789, on voit deux de ses membres, ainsi inscrits : « Messire Pierre de Dufaure, écuyer, chevalier de Montmirail, habitant de la ville de

Beaumont, diocèse de Sarlat, et messire Antoine-Gérôme du Faure de Montmirail, seigneur de la baronnie de Montmirail, y habitant. »

272



FAURE (ou DU FAURE) (1) de Rochefort (ancien repaire noble, commune de Saint-Cyprien-d'Auberoche), de la Roderie, de Lussac, de Beauvais, de la Ribeyrie, d'Argignac, de Savignac-de-Nontron, la Roche-Pontissac.

ARMES : De gueules à une roue d'argent, accompagnée de trois roses de même.

Elles se voient ainsi, sculptées sur le plafond en pierre du couloir qui précède l'appartement du premier étage d'une des belles maisons de la Renaissance, rue de la Limogeanne, n° 46, à Périgueux. — Sur le fronton de la façade nord-ouest du château de Sept-Font que fit construire dans le dernier siècle, à quatre kilomètres de Périgueux (commune de Trélissac), Bernard du Faure de Rochefort, président-trésorier de France au bureau de Guienne, ces mêmes armes sont accolées à celles de Marie du Cluzel de la Chabrerie, femme de Germain Faure de Gardonne, conseiller du roi. On les voit également, par suite d'une alliance, réunies à celles de la maison de Chabans (2).

La noblesse de la famille peut s'établir : par les nombreuses et importantes seigneuries qu'elle a possédées en Périgord, par l'acquisition, vers la première moitié du XVIe siècle, de quantités de rentes foncières et directes ; par des charges municipales — plusieurs sujets du nom figurent comme maires de Périgueux ; — par des grades dans l'armée — un François du Faure, chevalier, sieur de la Roderie Lussac, Fontaube, Auginiac, La Roche-Pontissac, baron de Saint-Martial de Valette, était mestre de camp de dix en-

---

(1) Rochefort, c'est sous ce nom que la famille est aujourd'hui le plus généralement connue.

(2) La Roche, paroisse, ancien repaire noble, commune de Saint-Front-d'Alemps.

(3) Dans le *Grand Armorial de France* (registre de Périgueux), les armes inscrites sous le nom de Germain Faure, sieur de Gardonne, sont : *d'argent à trois bandes d'azur*.

seignes de pied pour le service du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et son fils, seigneur des mêmes terres, était capitaine des gardes du roi et également gentilhomme ordinaire de sa chambre ; — par ses qualifications nobiliaires et par ses alliances avec de nobles maisons telles que celles d'Aguesseau, de Beynac, de Barry, de Belrieu, de Campniac, des Cars, du Cluzel, de Chabans, de Nesmond, de Pontac, de Texier, etc.

273



De FAYOLLE, de Fayolle, de Chantegeline, du Mas-Poitevin, de Beauséjour, etc.

Armes : D'azur à un lion d'argent lampassé, armé et couronné de gueules, tenant deux sauvages. Couronne de marquis.

Devise : *Non ibi, sed ubique.*

M. de Saint-Allais a publié dans le Xe volume du *Nobiliaire universel de France*, la généalogie détaillée de la maison de Fayolle, qui n'est autre que l'œuvre de l'abbé de Lespine, notre savant et consciencieux compatriote. M. Lainé en a donné un résumé succinct dans son Dictionnaire véridique des maisons nobles de France ; je ne puis donc mieux faire que de transcrire ici le travail de ce dernier :

« La maison de Fayolle, dit ce généalogiste, d'ancienne chevalerie, originaire du Périgord, où elle florissait dès le XIIe siècle, prouve une filiation suivie depuis Pierre de Fayolle, chevalier, qui fut un des premiers fondateurs de l'abbaye de Chancelade, située dans le voisinage du château de Fayolle, et souscrivit plusieurs chartes de donations faites à cette abbaye vers le milieu du XIIe siècle. Il vivait en 1168. Cette maison possède encore de nos jours et depuis près de sept siècles la terre de Fayolle, aujourd'hui érigée en marquisat.

» Cette maison a donné des chevaliers et écuyers bannerets dans les temps de la chevalerie, des hommes, des ordonnances, des commandants du ban et arrière-ban de la noblesse du Périgord, un chevalier de l'Ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et, dans des temps postérieurs, des capitaines et officiers supérieurs des armées de terre et de mer.

» La terre de Fayolle, unie à celle de Chantepoule, aux fiefs de Vernode, de la Sipierre, de Bellet, etc., fut érigée en marquisat, sous le nom de Fayolle, par lettres du mois de septembre 1724,

registrées en la chambre des comptes le 17 mars 1725, en faveur de Nicolas de Fayolle, chevalier, seigneur de Fayolle, de Tocane, Saint-Vincent, le Chadeuil, Saint-Apre, etc., etc., capitaine dans le régiment d'Anjou, infanterie.

» Bernard de Fayolle était hospitalier ou chevalier de Saint-Jean de Jérusalem à la fin du XIIe siècle. »

Après ce résumé, il serait superflu de rappeler que le nom de Fayolle figure dans les listes des *maintenues* de noblesse de différentes époques, entre autres de 1666 à 1669 et de 1697 à 1718, et qu'il se trouve également dans celles des votants de l'Ordre de la Noblesse aux États-Généraux de 1789. (Voir aux procès-verbaux des opérations électorales de cette grande époque et aux procurations.)

274



De FAYOLLES, de Puyredon, de la Martinie, de Lisle, de Sarrazac, de Lavaud, de Champagnac.

Armes : D'azur à trois lions d'or.

Ces armes sont ainsi inscrites dans l'Armorial manuscrit, ou Catalogue de la noblesse du Périgord, dressé vers l'époque de la grande recherche de la véritable et fausse noblesse ordonnée par Louis XIV, en 1666, sous les noms de : « Pierre de Fayolles, seigneur dudit lieu, y habitant, sénéchaussée de Périgueux, lequel reconnait pour descendants de sa famille : Charles et Jean de Fayolles, ses frères ; François et Guillaume de Fayolles, sieur de Lavaud, de Champagnac ; Jean de Fayolles, sieur de la Martinie, et Meymy de Fayolles, sieur de Lisle, ses oncles, habitant du bourg de Saint-Sulpice et de la paroisse de Saint-Martin, sénéchaussée de Périgueux, portant tous les mêmes armes. » (1).

---

(1) Dans des notes de l'abbé de Lespine sur cette famille, il est dit que le 20 janvier 1649, par contrat passé au château de Fayolles, paroisse de Sarrazac, en Périgord, Jean de Fayolles, écuyer, sieur de la Martinie, habitant au lieu de Premillac, paroisse de Saint-Sulpice, juridiction d'Excideuil, fils de Pierre de Fayolles, écuyer, seigneur dudit lieu et en partie de Sarrazac, et de Catherine Pasquet de Savignac, damoiselle, épousa Louise Gombaud, damoiselle, veuve de Jean du Goux, écuyer, sieur de la Veyrière, habitante de la Forge de la Bernardière, paroisse de Saint-Sulpice-de-Mareuil.

Dans un état des taxes faites pendant l'année 1640 dans l'élection de Périgueux en exécution de l'édit de novembre même année, on voit, dans la paroisse de Saint-Antoine-d'Auberoche, un Fayolles (Pierre) imposé pour une somme de 60 francs, mais avec cette annotation en marge : « Par ordonnance du 30 avril, ledit Fayolles a été déchargé de cette taxe, d'autant qu'il ne demeure pas dans ladite paroisse et attendu qu'il a des lettres de noblesse. »

On ne connaît pas, dit Saint-Allais, la jonction de ces Fayolles avec la maison des marquis de Fayolle, dont la notice précède.

275



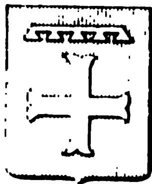
De FAYARD, des Combes, de la Dosse, d'Etouars, des Constancies.

ARMES : D'or, à un arbre de sinople.

Dans l'Armorial manuscrit rappelé à l'article qui précède, les armes sont décrites : *D'or à un fayot ardent.*

Cette famille figure parmi celles qui ont été maintenues dans leur noblesse (période de 1697 à 1718) ; elle est représentée également aux États-Généraux de 1789. Parmi les votants, on voit ainsi inscrit : « Messire Alexis de Fayard des Combes, chevalier, seigneur haut justicier de la terre de la Dosse et châtellenie des Combes, seigneur des fiefs d'Estouars et gouverneur du château de Fortian, etc. (Voir aux procurations.)

276



De LA FAYE, de la Martinie, de Segonzac, de la Mothe, de Plas, de Chardeuil, de la Renaudie, d'Auriac, etc.

ARMES : De gueules à une croix ancrée d'argent, accompagnée en chef d'un lambel de cinq pendants de même.

C'est ainsi que ces armes sont dessinées sur les preuves de noblesse faites pour l'Ordre de Malte ; elles sont énoncées de même dans le *Grand Armorial de France* (registre

de Périgueux) ; mais l'abbé de Lespine n'indique que *quatre lambels*, en ajoutant, qu'ailleurs on trouve *quatre créneaux*.

Alias : Sous le nom de la Faye de la Martinie et de Segonzac, les armes sont dites : *De gueules à la croix de Lorraine d'argent.*

Puisque je viens de rappeler que cette ancienne famille du Périgord a fait ses preuves pour l'Ordre de Malte, il est incontestable qu'elle a été maintenue dans sa noblesse. La preuve en est, du reste, dans sa présence aux assemblées de la noblesse du Périgord, en 1789, où l'on voit, parmi les votants pour les députés de l'Ordre, deux de ses membres qui y figurent, l'un qualifié de marquis, l'autre de vicomte.

277



De FÉLETZ (ou de Felets).

Armes : D'argent au lion couronné de gueules, à la bordure d'or chargée de huit besants du champ.

Cette maison d'ancienne chevalerie du Périgord, où elle possédait le château de Féletz, près Montignac-sur-Vézère, qu'habitaient encore, dans la première moitié de ce siècle, deux frères, n'est pas moins distinguée par ses services et ses alliances que par son ancienneté.

Elle compte un évêque de Saintes, en 1250 ; mais déjà en 1114 (voir *Gallia Christiana)*, plusieurs de ses membres concouraient par leurs bienfaits à la fondation de l'abbaye de Dalon, diocèse de Limoges.

Aujourd'hui, cette maison est éteinte dans la personne de l'abbé Charles-Marie Dorimon de Féletz, ancien administrateur de la bibliothèque Mazarine, membre de l'Académie française, auteur de mélanges sur la philosophie et la littérature, mort le 11 février 1850, dans la 84e année de son âge.

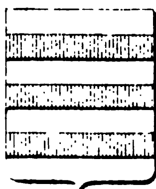
Le Périgord ne pouvait oublier que ce dernier fut un des plus aimables conteurs de son époque, et que, pendant plus de 40 ans, il fut le modèle le plus accompli de l'esprit français; aussi la ville de Périgueux a-t-elle tenu à honneur de donner le nom de Féletz à l'une des rues principales du quartier Saint-Martin, là où était un jardin et une maison (portant aujourd'hui le n° 42), qui appartenaient à notre spirituel compatriote.

Une des nièces de l'abbé de Féletz et son héritière principale,

Mlle Pauline de Foucauld de Dussac, mariée au lieutenant-général Morand du Puch, a voulu, par un sentiment de reconnaissance pour son bienfaiteur, dont elle fut longtemps le secrétaire, que ses enfants fissent revivre le nom de Féletz ; aussi, se conformant à ce pieux désir, le général du Puch a-t-il demandé et obtenu l'autorisation, pour eux et pour lui-même, de s'appeler désormais du Puch de Féletz.

Dans l'Etat général des gentilshommes de l'élection de Sarlat, maintenus dans leur noblesse, en 1666, par M. Pellot, intendant de Guienne, figure le nom de Féletz ; il se voit également dans la liste des votants pour les députés de la Noblesse, aux États-Généraux de 1789, avec les qualifications de chevalier et de baron.

278



De FERRAND (et Ferrant), de Montastruc, de Montaubert, de Vaudou, de Mauvezin, de Veyran, de la Bastide, de la Tour, de la Valade.

Armes : D'argent à 3 fasces de gueules. — La branche de Montaubert ajoutait à ses armes : un chef d'azur.

Le premier auteur de la maison de Ferrand est Arnaud-Garcias, damoiseau, co-seigneur de Pardaillan, marié, vers 1275, à Guiraude de Malvoisin, frère de Pierre de Ferrand, chevalier, maire de Saint-Emilion, en 1281.

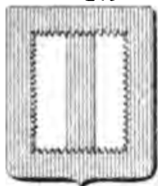
Du dit Arnaud, on compte 17 degrés non interrompus. La baronnie de Malvoisin ou Mauvezin resta dans la maison de Ferrand, branche ainée, jusqu'au mariage de la fille unique de Gaston de Ferrand et d'Antoinette du Faur avec Henri d'Escodéca, marquis de Boisse (15 novembre 1621).

Cette famille, originaire de l'Agenais, a formé, au XVIIe siècle, deux branches en Périgord, celle de Montaubert, dans les paroisses de Celles et de Léguillac, et celle de Montastruc, sur les bords de la Dordogne.

Celle de Montaubert se fixa en Périgord, par le mariage, en 1621, de Georges de Ferrand de la Bastide avec Jeanne du Puy de Brémont, et celle de Montastruc, par le mariage, en 1583, de Bertrand de Ferrand, écuyer, avec Jeanne d'Abzac, héritière de son père, François d'Abzac, seigneur de Montastruc

Un Ferrand de Montastruc fut convoqué au ban de la Noblesse de la sénéchaussée de Bergerac, en 1689 et en 1789. On voit inscrit, à Périgueux, parmi les votants, dans l'Ordre de la Noblesse, messire Jean Ferrand de Montaubert, chevalier de Saint-Louis.

279



De FERRIÈRES, de Sauvebœuf — ancien repaire noble, avec justice sur Aubas et le Cheylard, en Périgord.

Armes : D'argent au pal de gueules, à la bordure dentelée de même.

Dans le Nobiliaire de l'abbé Nadaud, elles sont décrites ainsi : *de gueules au pal d'argent accompagné de six billettes de même, mises en orle*, ou *à la bordure denticulée d'argent.*

Cette noble et ancienne maison est connue dès le XIIe siècle et sa filiation est suivie dès l'an 1281.

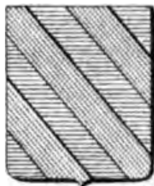
Elle a produit un maréchal-de-camp et le célèbre marquis de Sauvebœuf, chevalier des Ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, dont le père et le grand-père étaient chevaliers de l'Ordre du roi.

En 1549, Aymard de Ferrières-Sauvebœuf était admis dans l'Ordre de Malte.

Les Ferrières étaient seigneurs d'Aubas, commune de Saint-Amand-de-Coly, et leurs armes, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, se voient sculptées à la voûte de la chapelle de l'abbaye, surmontées d'une crosse d'abbé. Cinq des membres de cette famille ont été revêtus de cette dignité, de 1544 à 1681.

Cette maison a été maintenue dans sa noblesse, et a voté, en Limousin et en Saintonge, pour les députés de l'Ordre, aux États-Généraux de 1789.

280



De FÉNELON (de Salignac), de la Mothe-Fénelon.

Armes : D'azur à trois bandes de sinople.

Devise : A *Te principium desinet.* Θ

Cette maison, dont le nom patronymique est Salignac — petite ville à deux lieues de Sarlat — berceau de la famille, a donné à l'Eglise trois archevêques et neuf évêques, dont six ont occupé le siège de Sarlat : en 1359, 1485, 1567, 1579, 1604 et 1659. Trois de ces derniers étaient de la branche dite de Salignac de la Mothe-Fénelon, qui compte l'immortel Fénelon, archevêque de Cambrai.

Il serait difficile, dans une simple notice, d'énumérer le grand nombre de sujets qui, à toutes les époques de notre histoire, se sont illustrés par leurs vertus, leur talent, leur courage et leurs grandes alliances.

Je citerai tout d'abord Hugues de Salignac qui, partant pour la première croisade, de 1096 à 1146, fit une donation à l'abbaye d'Uzerche, et dont les noms et armes figurent au musée de Versailles.

L'armée lui doit, entre autres personnages, vers la fin du règne de Charles VII : Raymond de Salignac de la Mothe-Fénelon, commandeur de Malte, sénéchal du Périgord et du Quercy et lieutenant-général du gouvernement de Guienne ; — son fils, qui fut gouverneur du Périgord et du Limousin, pour Jean d'Albret, roi de Navarre ; — Bertrand de Salignac, qualifié seigneur de la Mothe-Fénelon, vicomte et baron, chevalier de l'Ordre du roi, conseiller d'Etat, capitaine de 50 hommes d'armes d'ordonnance, ambassadeur en Angleterre et en Espagne, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, qui fut père de Jean de Salignac, lequel, après la bataille de Coutras, vint défendre la ville de Sarlat, attaquée par les troupes de Turenne, et en fit lever le siège. — Dans le discours qui était prononcé tous les ans dans cette ville, pour célébrer l'anniversaire de cet événement, entrait toujours un éloge de la maison de Salignac. Ce même Jean perdit glorieusement la vie au siège de la ville de Domme. Son petit-fils, le marquis Antoine de Salignac de la Mothe-Fénelon, fut lieutenant-général au gouvernement de la haute et basse Marche.

C'est du mariage du frère de ce dernier, Pons de Salignac, seigneur de la Mothe-Salignac, avec la sœur du marquis de Saint-

Apre (de la Cropte), lieutenant des armées du roi, que provint François de Salignac de la Mothe-Fénelon, précepteur des enfants de France, archevêque-duc de Cambrai, mentionné plus haut.

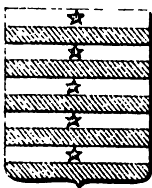
Un Gabriel-Jacques, marquis de Salignac-Fénelon, fut tué à la bataille de Rocourt. Il avait été ministre plénipotentiaire au congrès de Soissons, ambassadeur extraordinaire en Hollande, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses Ordres, conseiller d'Etat d'épée et gouverneur du Quesnoy.

Son fils aîné, François-Louis de Salignac, marquis de la Mothe-Fénelon, successivement guidon de gendarmerie, colonel au régiment de la Fère, à la tête duquel il fut grièvement blessé, à la bataille de Lawfeld, commanda sur les côtes maritimes de Provence; mort lieutenant-général, à l'âge de 84 ans, peu de temps après son retour de la Martinique, où il avait été envoyé gouverneur-général des îles du Vent, pour en prendre possession à la paix, en 1753.

Mais je m'aperçois que l'étendue de cet article dépasse les limites que je m'étais tracées. Je dois donc me borner à indiquer les sources où l'on pourra puiser de quoi suppléer à ce qu'il y a d'imparfait dans cette notice sommaire. On les trouvera à la bibliothèque publique de la ville de Périgueux, dans les œuvres généalogiques de la Chenays des Bois, de Courcelles, de Saint-Allais, de l'abbé de Lespine et autres auteurs accrédités.

Inutile de rappeler que les Salignac (alliés aux d'Abzac, d'Aubusson, d'Aydie, de Beaumont, de Beaupoil de Saint-Aulaire, de Caumont la Force, de Cugnac, de Cardaillac, d'Escayrac, de Gourdon, de Gontaud-Biron, de Laval-Montmorency, de Lostanges, de Maillé, de Pellegrue, de Pardaillan, de Rastignac, de Royère, de Ségur, de Talleyrand, de la Trimouille, de Bonneval, de Bonneguise, d'Esparbès de Lussan, d'Ebrard de Saint-Sulpice, des Cars, de la Cropte, de Philip de Saint-Viance, de la Roche-Aymard et autres grandes familles des plus distinguées), ont été maintenus dans leur noblesse, par sentence du 28 août 1667, et qu'aux États-Généraux de 1789, figurèrent, parmi les votants pour les députés de la noblesse : Messire François de Salignac de Fénelon, capitaine à la suite de Dauphin-Cavalerie, résidant au repaire noble de Combalonie, paroisse de Saint-Félix de Bourdeille; et autre Salignac de la Poncie, paroisse de Saint-Jean-d'Estissac.

281



DE FEYDIT (ou DE FAYDIT), de la Tour, de Tersac, de Saint-Barthélemy — Périgord et Quercy.

ARMES : Burelé d'argent et de sinople de dix pièces, chaque burelle d'argent chargée d'une étoile de gueule en pal.

L'Armorial manuscrit cité plus haut donne sous le nom de Nicolas de Feydit, écuyer, sieur de la Tour, habitant de Saint-Barthélemy, canton de Bussière-Badil, sénéchaussée de Périgueux : *de gueules au lion d'argent*. — Pour timbre : *le casque à demi tourné*. *Alias : d'azur à trois étoiles d'argent.* Mais, sous le nom de Feydit de Tersac, elles sont telles que le dessin ci-dessus les donne.

Cette famille, de très ancienne chevalerie — est-il dit dans le Nobiliaire d'Auvergne, par J.-B. Boullet — originaire du Limousin, et répandue en Quercy, Languedoc et Périgord, a été maintenue dans sa noblesse, le 15 mai 1668, par ordonnance de M. Pellot, intendant de Guienne, et a fait ses preuves pour les honneurs de la cour, où elle a été admise en 1788.

282



DE FILHOT et DE FILLOL, de Mazière (repaire noble, commune de Montravel, canton de Sigoulès), de Marans, de Chambaud, d'Escutes, de Ferrade de Lanclave.

ARMES : D'or au sautoir de gueules, au franc canton d'azur chargé d'une fleur de lis d'or.

Sous le nom écrit de Fillol, on trouve les armes suivantes : *d'azur à trois pattes de griffon d'or*.

Quoi qu'il en soit de la différence qui existe dans l'orthographe du nom et dans les armes, je dois constater que, parmi les familles en faveur desquelles ont été rendus des jugements de maintenue de noblesse, figurent, dans la période de 1697 à 1718, celles de Filhot et de Fillol, et que ces deux noms se voient aussi dans les listes des votants de l'Ordre de la Noblesse pour les députés aux Etats-Généraux de 1789, à Périgueux, à Libourne, à Bazas et à Bordeaux.

283



De la FILOLIE, de la Reymondie (en Limousin), de la Tour, de la Filolie, de Savignac, de la Petite-Filolie (ancien repaire noble, commune de Condat-sur-Vézère), de la Valade, de la Machonie, de la Grande-Filolie (près Montignac), de Burée (en Périgord).

Armes : De gueules à un lion d'or armé et lampassé de gueules; — alias : de sable — à dextre et à sénestre, un glaive de même posé en pal.

Sous le nom de la Filolie (Jean), marié à Gabrielle d'Aubusson, en 1545, Courcelles donne les armes suivantes : *d'azur à trois sautoirs (flanchis) d'argent.*

Sous le nom seul de N. de la Filolie, le *Grand Armorial de France* (registre de Sarlat), les énonce de même.

Cette maison, connue par titres authentiques depuis le XIIe siècle, appartient, par ses alliances, au Limousin, à l'Auvergne, mais primitivement au Périgord, où on la voit en possession de plusieurs fiefs et châteaux de ce nom (1).

Un de ses représentants, officier supérieur de cavalerie, a, dans ses archives, des lettres de Henri II, Henri III et Henri IV, dans lesquelles ses ancêtres sont qualifiés, par Leurs Majestés, de nos amis les sires de la Filolie. Il a, en outre, les états de services d'un de ses ascendants, Arnaud de la Filolie, qui combattit à Coutras et suivit le roi de Navarre à Arques et à Ivry.

Un autre assiste aux deux sièges de Sarlat par les troupes du roi et de la Ligue. (Voir la brochure de Lascoux.)

Charles de la Filolie, de la Tour, de Savignac, fut exécuté révolutionnairement à Brive, en 1794. Son interrogatoire et le réquisitoire de Lanot, représentant du peuple, sont entre les mains du colonel de la Filolie de la Reymondie, son petit-fils. Il avait épousé Adélaïde de Lasteyrie du Saillant du Lac.

Le père du colonel portait ses armes accolées à celles de Fontanges, qui sont : *de gueules au chef chargé de trois fleurs de lis d'azur posées en fasce.*

---

(1) Parmi ses alliances, je citerai les familles d'Abzac, d'Anglars, d'Aubusson de la Feuillade (branche de Villac), de Bertin, de Busserolles, de Calvimont, de Cudaillac, de Boisseulh, de Fontanges, de Lasteyrie du Saillant du Lac, du Lau, de Marqueyssac, de Rochechouart, de la Rochefoucaud, de Royère, de Salignac-Fénelon, Dalmais des Farges.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par d'Aguesseau, intendant de Limoges, de 1668 à 1674.



De FLAMENC, de Bruzac, de Dome, de Peyreaux, etc.

Armes : De sable au lion d'or armé et couronné de gueules.

Elles sont relevées sur des sceaux appendus à des titres en parchemin de 1310, 1374 et 1406.

A l'article de Bruzac, n° 142, il est dit, d'après Courcelles, que la famille de ce nom s'est éteinte dans celle de Durand de Laudonie (Durand du Bastit d'Auberoche), en 1622, et il ajoute qu'il ne faut pas confondre les Bruzac avec les Flamenc de Bruzac.

Qu'il me soit permis de ne pas accepter, sans observations, l'opinion émise par le savant généalogiste.

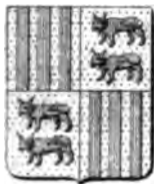
Relativement à l'extinction des Bruzac, en 1622, dans la maison Durand de Laudonie, je rappelerai tout d'abord que, vers 1666, l'Armorial manuscrit de cette époque, souvent cité dans ce recueil, donne le nom et les armes d'un Grimond Bruzac, seigneur de *Dôme*, lequel habitait alors le bourg d'Agonac, et j'ajouterai, pour répondre à la seconde assertion de Courcelles, qu'il me paraît presque évident que les Bruzac et les Flamenc de Bruzac ne font qu'une seule et même famille. Et, en effet, si, en 1666, les premiers sont dénommés Bruzac, seigneurs de *Dôme*, et cela est incontestable, puisque dans les jugements portant *maintenue* de noblesse, rendus par M. de Montozon, subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, l'on voit figurer, en février 1667, le même Grimond Bruzac, écuyer, seigneur de *Dôme ;* et si les seconds du nom de Flamenc de Bruzac — ce qui est également prouvé — sont qualifiés, en 1500 et 1562, de seigneurs de *Dôme*, que deviennent alors les assertions de Courcelles ?

Quant aux armes des Bruzac, si *au lion* seul des Flamenc de Bruzac, les Bruzac en portent *trois*, il n'y a rien là qui puisse étonner, car on sait que les armoiries ont souvent varié dans un grand nombre de familles, tantôt par des brisures et quelquefois même par le changement complet des émaux et des pièces. L'écusson aux *trois lions* se voit aussi *entouré d'une bordure de huit besants*, c'est ainsi qu'elles sont données par Clabaud, l'auteur du

tableau généalogique de la maison royale de France, sous le nom de Antoinette Flamenc, fille de Jaubert Flamenc de Peyraux, seigneur de Bruzac, et de Catherine de Lostange, laquelle épousa, en 1460, Bernard de Foucauld, écuyer, seigneur de Lardimalie. (Voir la généalogie de la maison de Foucauld, par ledit Clabaud.)

Après les détails qui précèdent, n'est-on pas tenté de conclure que Courcelles s'est trompé, en disant que les Bruzac étaient éteints, en 1622, et que ces derniers et les Flamenc de Bruzac, faisaient deux familles distinctes ?

285



De FOIX.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4, d'or à trois pals de gueules, qui est de Foix ; aux 2 et 3, d'or à deux vaches de gueules, passant l'une sur l'autre accornées, colletées et clarinées d'azur, qui est de Béarn.

Longtemps en possession des châtellenies et seigneuries importantes en Périgord : de Montpon, de Gurson, d'Eymet, du Fleix, les armoiries de cette illustre maison ont naturellement leur place dans l'*Armorial*.

Ce fut Jean-Baptiste-Gaston de Foix, seigneur du Fleix, qui obtint des lettres de confirmation des privilèges accordés à la ville d'Eymet.

Frédéric de Foix, comte de Gurçon (commune de Carsac, Villefranche-de-Longchapt), d'Eymet et de Montpon, fut enterré au couvent des Minimes de Plagnac, commune de Carsac, et sa femme, Jeanne-Charlotte de Caumont de Lauzun, mourut également dans le château de Montpon, le 21 janvier 1671, âgée de 77 ans, et fut inhumée auprès de son mari.

Haute et puissante dame Marie de Foix de Candalle, vicomtesse de Ribérac, au château de Montignac, le 23 mars 1600.

Une Suzanne-Henriette, dite dame de Montpon, connue par sa grande charité, testa à Montpon le 25 janvier 1706.

Le petit-fils de Frédéric, Henri-François de Foix Candalle, duc de Randon, comte de Gurçon et du Fleix, pair de France, chevalier de l'ordre, etc., fut convoqué au ban de la noblesse du Périgord en 1689 et mourut sans enfants le 28 février 1714.

286



De FONTVIELLE, de Monbouchet (maison noble, commune de Lamonzie-Saint-Martin), de Montcuq (châtellenie de Bergerac).

Armes : De gueules au lion d'argent armé et lampassé d'or.

Le nom de cette famille figure dans les assemblées de la noblesse du Périgord en 1789, et l'un de ses membres vota pour les députés de l'Ordre à Périgueux, qualifié baron de Fonvielle. (Voir les procès-verbaux à cette date et les procurations.)

287



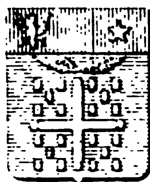
De FORGES, de Montaignac, de Courtagelle, de Larest.

Armes : De gueules à deux ancres d'argent posées en pal l'une sur l'autre, celle de la pointe à une seule branche du côté sénestre.

Sous le nom de Forges de Larest, le *Grand Armorial de France* (registre de Périgueux), donne les armes suivantes : *Mi-partie, au 1, d'or à une couronne de laurier de sinople en chef et une demi couronne de même en pointe, mouvante de la partition ; et au 2, d'or à un pin de sinople en chef et un demi de même en pointe mouvant de la partition.*

Cette famille a voté à Périgueux dans l'Ordre de la Noblesse, lors des États-Généraux de 1789, dans la personne de messire Jacques de Forges, chevalier, seigneur de Montaignac, habitant du château de ce nom, paroisse de Saint-Saud, en Périgord.

288



De FORNEL (et de Fournel), de Limeyrac, de Reillac, de la Cour, de Coutillas, de Minzac, de la Laurencie, de la Griliaire.

Armes : D'azur à la croix pommetée d'or, cantonnée de vingt billettes — cinq dans chaque canton — et surmontée d'un vol de même ; au chef cousu de gueules chargé d'une aiglette d'or à dextre et d'une étoile de même à sénestre. *Alias* : Le chef est d'or et les pièces de gueules.

Sous le nom de Fornel de la Cour, on trouve *à un vol d'or.*

celui de Fournel de Minzac : *d'azur à deux aigles.* Ne
:e pas *deux ailes*, c'est-à-dire au *vol*, comme il est dit à
: qui précède ?
le nom de Fornel seul, les armes sont décrites : *D'azur*
d'argent et une bordure cousue de sable.
famille, d'après Courcelles, serait originaire des Etats
is, où elle possédait le titre de sénateur. Etablie en Lan-
au XVIe siècle, elle a formé plusieurs branches dont les
x se sont étendus en Angoumois et en Périgord, où elle
toujours.
a été maintenue dans sa noblesse en 1666-1667 par d'Agues-
endant de Limoges, et aux mêmes dates, Antoine de Four-
iyer, sieur de Minzac, figure dans un procès-verbal devant
lontozon, subdélégué de M. de Pellot, intendant de Bor-
portant vérification de ses titres de noblesse devant lui
s.
les listes des votants pour les députés de la noblesse aux
énéraux de 1789 se voient, à Angoulême, les Fornel de
de Limeyrac, de Coutillas.

---

289 FORMIGIER DE GÉNIS, de Beaupuy, de Cazal.



ARMES : D'azur à la bande d'argent, chargée de trois tourteaux de gueules. (Les tourteaux sont indiqués *d'azur* sur un testament mystique du 7 avril 1791).

La veuve du chevalier de Formigier de Beaupuy vota, à Périgueux, pour les députés de la
e aux États-Généraux de 1789, par procuration donnée
re Jean-Baptiste de Ravilhon, chevalier de Saint-Louis.
. de Génis faisait partie de la Chambre des députés, sous
uration.
ierre-Marc de Beaupuy de Formigier, ancien prieur et
de Merlande, mort le 11 septembre 1781, âgé de 50 ans,
prieur de Campagne, en Sarladais.
ean-Baptiste de Beaupuy fut curé de Castelnaud, du 25
re 1775 à 1791.

---

290 **Du et de FOU (Raoul ou Rodolphe), Évêque de Périgueux en 1468.**



Armes : D'azur à l'aigle éployée d'or (1).

Devise : *Caritas numquam exidit.*

Dans une notice sur les évêques de Périgueux, l'abbé Audierne dit que Raoul du Fou, issu d'une noble famille de Bretagne, était frère de Jean et d'Yves du Fou, conseillers et chambellans du roi Louis XI, et qu'après avoir gouverné l'église de Périgueux, deux ans et vingt-huit jours, il fut transféré à Angoulême le 6 juillet 1470 et à Evreux le 12 novembre 1479, et mourut le 2 février 1510.

---

291 **De FOUCAULD, de Corgnac, de Lardimalie, d'Issideuil (Excideuil ?), de Montancès, de Bruzac, de Solignac, d'Auberoche, de Blis, de la Renaudie, de la Faye, d'Auriac, de Cubjac, de la Garaudie, de Vaux, de Dussac, de Monbayol, d'Alassac, de Maslembert, de Saint-Privat, de la Besse, de Montréal, de Pontbriant, de Lascoux, de Milhac, de Bré, de Larcherie, d'Aunay-le-Château, de Hautvillars, de Lanteuil, de Saint-Germain-Beaupré, du Dognon, de Saint-Martial, etc.**



Armes : De gueules au lion d'or.

Pour Foucauld de Pontbriant : *Parti au 1er d'or au lion couronné de gueules, au 2 d'azur au pont d'argent soutenu de trois arches maçonnées de sable.*

Pour Foucauld Saint-Germain, les armes ont varié. Ainsi, en 1278, au bas du testament de Guy de Foucauld, seigneur de Saint-Germain, on voyait *le lion seul*, lequel figure, également le même, dans les écussons sculptés sur le château et la chapelle de Saint-Germain-Beaupré (Corrèze), mais avec *un lambel au-dessus* pour brisure, indice d'une branche cadette des seigneurs de Lardimalie.

---

(1) Sur un missel manuscrit, ayant appartenu à cet évêque, aujourd'hui au musée d'Evreux, se voit le portrait de Raoul du Fou : il est à genoux devant un prie-Dieu — il a été reproduit dans le *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord, tome IX, page 62 — au bas duquel on voit ses armes qui sont *d'azur à une fleur de lis d'or, accompagnée de deux colombes affrontées d'argent.*

Ce n'est qu'en 1393, 120 ans plus tard, que l'arrière-petit-fils dudit Guy, d'après Clabaud, auteur de la généalogie de la maison de Foucauld, scella une quittance d'un sceau *semé de fleurs de lis, brisé d'une bande*, armes qui appartiennent à la baillie de Limoges, et qui ont été attribuées par erreur, ajoute le même auteur, aux Foucauld de Saint-Germain.

Pour Foucauld Saint-Martial : *D'azur au lion d'or, au chef de même chargé de trois molettes d'éperon de sable.*

La maison de Foucauld de Lardimalie, issue de Corgnac, d'Issideuil, en Périgord, a toujours été regardée comme une des plus distinguées de la haute noblesse du pays.

En ce qui concerne les Foucauld de Saint-Germain-Beaupré, sortis également, dit Clabaud, de Corgnac, dans le XIIIe siècle, et établis depuis à Saint-Germain (Corrèze), je rappelerai qu'un de ses membres, Gabriel de Foucauld, seigneur de Saint-Germain-Beaupré, eut l'honneur de demander en mariage, pour François II, roi de France, la main de Marie Stuart, reine d'Ecosse, et que ce fut son petit-neveu, Louis de Foucauld de St-Germain, comte du Dognon, qui obtint le bâton de maréchal de France, le 20 mars 1653.

Dans un ouvrage où l'abbé Ratier traite de l'origine des Foucauld de Saint-Germain, lesquels, dit-il, proviennent du Périgord et descendent de la maison souveraine des ducs de Guienne, il semblerait que les Foucauld de la Roche, de la Roche-Foucauld et les Foucauld de Lardimalie n'ont pas une origine différente, et, en cela, le savant écrivain partage l'opinion émise par l'abbé Le Laboureur et Clabaud. Ce dernier fait remarquer que leurs possessions étaient dans le même voisinage ; que les premiers ancêtres des uns et des autres exerçaient des bénéfices envers l'abbaye d'Uzerche, dans le XIe siècle ; que les mêmes noms de baptême étaient fréquemment adoptés alors et longtemps après, dans les deux maisons, et il ajoute qu'Aymeric de la Roche-Foucauld, vicomte de Châtellerault, avait pour armes *un lion*, qui est de Foucauld, et pour brisure *une bordure de besants.* (Sceau apposé au bas d'une charte originale de 1239.)

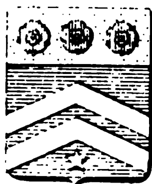
De son côté, un journal héraldique et généalogique italien, imprimé à Pise, a publié, dans son numéro de novembre et décembre 1875, un article qui a pour titre : Coup d'œil héraldique sur les relations probables entre les différentes branches du nom de Foucauld, lequel article autorise à penser, avec Courcelles, que la maison de Foucauld Saint-Martial, en Languedoc, qui a conservé dans ses armes *le lion, avec un chef pour brisure*, est également

une branche des Foucauld de Lardimalie, en Périgord. L'auteur déclare, en effet, que les deux maisons nobles, riches, puissantes au même titre, et qui n'ont aucun intérêt à rechercher entre elles une alliance pour obtenir un nouvel éclat, ont le droit d'émettre des prétentions à une même origine.

Il résulte de ce qui précède que la maison de Foucauld, en Périgord, est la souche de toutes les branches ou rameaux, énoncées en tête de cette notice.

A l'appui de cette opinion, qui est celle de grand nombre de généalogistes, est-il besoin de rappeler, qu'à toutes les recherches de la noblesse, les Foucauld ont été maintenus, et, qu'en 1789, figurent à Périgueux, parmi les votants de l'Ordre de la Noblesse, plusieurs membres de la famille, qualifiés de hauts et puissants seigneurs, de chevaliers, de barons, de vicomtes, de comtes et de marquis de Foucauld (1). C'est ce dernier Foucauld de Lardimalie qui, nommé député, se fit remarquer à l'Assemblée nationale, soit par ses talents et ses qualités chevaleresques, soit par le zèle ardent et infatigable avec lequel il défendit les droits du trône et de la royauté contre les envahissements de l'opposition révolutionnaire.

292



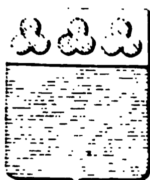
FOURNIER-SARLOVÈZE, de Sarlat.

Armes : D'azur à deux chevrons d'argent accompagnés en pointe d'une étoile d'or, au chef de même, chargé de trois roses de gueules.

Le général Fournier-Sarlovèze, comte de l'Empire, a laissé une réputation de bravoure que ses duels trop fréquents n'ont pas peu contribué à lui confirmer.

Un neveu de son nom était préfet sous le second Empire.

293



FOURNIER (Pierre), Évêque de Périgueux en 1561.

Armes : D'azur, au chef d'argent chargé de trois tiercefeuilles de sinople.

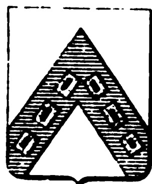
Famille noble de l'Auvergne.

Il est dit dans l'*Etat de l'Eglise du Périgord*

(1) Voir aux procès-verbaux.

par le P. Dupuy, que ses domestiques, Auvergnats, l'étranglèrent et, après l'avoir volé, prirent la fuite.

294



De FRANCHEVILLE (Daniel), Évêque de Périgueux (1693).

Armes : D'argent au chevron d'azur chargé de six billettes percées d'or.

Le nom de Francheville donné à une de nos places publiques rappelle un des nombreux actes de libéralités de Mgr de Francheville, surnommé le père des pauvres, Sa Grandeur ayant fait don aux habitants de Périgueux et de la banlieue d'un pré et jardin pour en faire une promenade publique. La ville a voulu perpétuer le souvenir de son généreux bienfaiteur ; et c'est ainsi que cette place, bien qu'agrandie par diverses acquisitions et servant aujourd'hui de champ de foire et de champ de manœuvres, n'en conserve pas moins la dénomination de place Francheville.

Mgr de Francheville mourut le 26 mars 1702 et fut enseveli le 28 dans l'église des religieuses de la Visitation.

295



De FROIDEFOND — plus anciennement de Froydefont, et c'est bien ainsi que le nom devrait être écrit, car de Frigidofonte qui se trouve dans les anciens titres latins, ne peut faire Froidefond, mais bien Froidefont (1), — des Farges, de Boulazac, de Betussou (2), de Pouzelande (3), du Châtenet (4), de Bellisle, de Bouix, de la Borde, de Florian, de Chancenie, de la Rigondie, de Boisvigier ou Bosvigier, ancien château, commune d'Atur (5), de Pouclaret.

---

1 Dans les archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, pages 22 et 31, frere Armand de Froidefond de Frigidofonte), figure parmi les témoins d'une transaction de 1205, passée sous le sceau du commandeur de la Commanderie de l'ordre du Temple de la Rochelle et du maire de cette ville.

2 Ancien repaire noble, commune de Sanilhac.

3 id. id.

4 id. commune de Montrem.

5 id. commune de Marsaneix.

Armes : **De gueules à deux pattes de griffon d'argent posées en pal.**
Alias : Deux pieds d'aigle.

L'*Armorial* de d'Hozier, VIIe registre complémentaire, constate l'existence aux XIIIe, XIVe et XVe siècles de plusieurs sujets du nom de Froidefond, mais il ne donne une filiation suivie que depuis 1550, conformément aux arrêts du 19 mars 1667 et 24 février 1697, qui n'exigeaient pas de preuves antérieures à 1560 pour la justification d'une noblesse d'extraction.

Cette famille, sur la production de ses titres, a été maintenue dans sa noblesse par diverses ordonnances, dont une de M. de la Bourdonnays, intendant de Guienne, que plusieurs arrêts du conseil d'Etat du roi sont venus confirmer.

Antérieurement, par une ordonnance en date du 10 mai 1640, Marguerite de Froidefond avait été déchargée d'une taxe de 40 francs, à laquelle elle avait été indûment portée, car en marge est écrit : *Ladite Marguerite déchargée attendu sa qualité de noble.*

Le 24 mai 1717, Hélie de Froidefond, écuyer, seigneur des Farges, est reçu à hommage au roi pour raison de rentes qu'il possède dans les paroisses de Montrem et Coursac, conformément à l'hommage rendu par feu Pierre de Froidefond, écuyer, seigneur du Chastenet, son père, en 1687.

Plus tard, messire Joseph-Antoine de Froidefond, chevalier, seigneur du Châtenet, mousquetaire en 1764, conseiller au parlement de Rouen en 1768, fut nommé maître des requêtes au conseil d'Etat du roi en 1772 ; cet office donnant noblesse, chaque titulaire était tenu, d'après un édit de décembre 1770, de payer, outre le marc ordinaire, un droit pareil à celui qui était exigé pour les titres de noblesse ; mais, par un arrêt du 13 juillet 1772, ledit Antoine en fut dispensé attendu sa possession de noblesse.

Dans les Archives de la mairie il est dit : « Qu'Hélie de Froidefond, écuyer, seigneur des Farges, gentilhomme du Périgord, fit enregistrer ses titres de noblesse au Conseil souverain de la Martinique le 10 juillet 1788. » (Voir le Catalogue des Gentilshommes — noblesse des colonies, supplément — publié en 1865 par MM. de la Roque et E. de Barthélemy.)

Dans le Catalogue des Gentilshommes qui ont fait leurs preuves devant les généalogistes du roi pour être admis aux écoles royales et au service militaire, figure parmi ces derniers : François-Marie de Froidefond, fils de Léonard de Froidefond, écuyer, seigneur de Boulazac, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

ancien capitaine de cavalerie, et de dame de Jehan de Betussou. (Voir le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, IIIe V., p. 82.)

Je rappelerai également que la famille a voté pour les députés de la Noblesse aux États-Généraux de 1789, à Périgueux (voir aux procurations), à Libourne et à Paris).

J'ajouterai en terminant cette notice que la maison de Froidefond a donné plusieurs maires à Périgueux de 1667 à 1668, de 1712 à 1713 et de 1736 à 1737 ; des conseillers en parlement ; un premier et un second président au présidial ; un député sous la Restauration ; un préfet, puis consul de France ; un colonel ; un lieutenant-colonel ; un sous-intendant militaire, et des officiers de tous grades ; plusieurs chevaliers de Saint-Louis, et, dans la Légion-d'Honneur, des officiers et un commandeur ; dans l'ordre de Saint-Grégoire, des chevaliers et un commandeur.

L'Eglise compte aussi des sujets du nom de Froidefond, entre autres, en 1581, un abbé de Terrasson (1) ; un missionnaire, Louis de Froidefond, prêtre, docteur en théologie, curé de Saint-Jacques de Bergerac et prieur de Saint-Martin, lequel fut fondateur à Bergerac de l'œuvre de la Miséricorde, désignée plus tard sous le titre des Dames de la Charité, et plusieurs religieuses.

Dans les listes des chevaliers de Malte ou de Saint-Jean de Jérusalem (organisation contemporaine), figure : le comte Charles de Froidefond de Florian et ses deux fils Xavier et Henri.

Cette branche n'est pas la seule honorée du titre de comte. Ce même titre a été conféré, en avril 1883, par le Saint-Père le pape Léon XIII, à Roger de Froidefond des Farges, en récompense de sa noble conduite, lors de l'exécution des décrets du 9 mars 1883, contre les corporations religieuses.

296



De FROMENT, de ou du Saillans, de Paleyrac, de Saint-Rabier.

Armes : D'azur à trois épis de froment d'or posées 2 et 1, et trois merlettes de même posées sous les trois épis.

On les trouve ailleurs : *D'azur au chevron d'argent accompagné en pointe de trois épis de froment empoignés d'or et trois merlettes po-*

---

(1) Pierre de Froidefond nommé, par bulle du 7 des calendes de février 1581, prit possession de l'abbaye le 4 juin de la même année et fit hommage, pour la temporalité, au roi de Navarre, comte de Périgord. (Notice historique sur l'abbaye de Terrasson, par l'abbé Pergot.

sées 2 et 1 sous les épis, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.

Dans un mémoire généalogique, il est dit que la noble et ancienne famille de ce nom est originaire de Rome et qu'elle a formé plusieurs branches toutes qualifiées de gentilshommes bannerets et maintenues dans leur noblesse.

La première, établie dans le bas Languedoc, était décorée, dans le XVIe siècle, de titre de baron de Montaran et de Castille.

Le 3 août 1557, Léonet Froment, écuyer, seigneur du Saillans, épousa Marguerite de Pompadour, troisième fille de François de Pompadour, seigneur de Château-Bouchet et de Pieroux, en partie frère de Geoffroy de Pompadour, évêque de Périgueux en 1552, et de Anne de Montbrun.

Un Philippe de Froment, fils de Jean, écuyer, baron de Montaran, viguier de la prévôté d'Uzès, fut lui-même viguier d'Uzès et lieutenant-général de la comté de Périgord. Son fils fut également lieutenant-général de la vicomté de Florensac.

Une seconde branche s'établit en Poitou et étendit ses rameaux à Montpellier, à Toulouse, à Lunel, dans la Marche, en Limousin et en Périgord, où elle figure parmi les gentilshommes de l'élection de Sarlat maintenus dans leur noblesse par M. Pellot, intendant de Guienne, en 1666. C'est sous la dénomination d'Antoine Froment du Saillans, seigneur de Jayac et de Paleyrac, que la famille y est inscrite.

297



DE FRONSAC, de Gardedeuil, Cros, Litterie, Ueh, Virelles.

ARMES : D'or à trois trèfles de sinople.

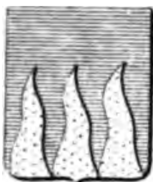
Cette famille, descendant, suppose-t-on, des anciens sires de Fronsac, possédait en Périgord, dès la fin du XVe siècle, la seigneurie de Gardedeuil, paroisse dans la juridiction de Montpon, où elle habita longtemps.

Elle fut maintenue, en Périgord, comme noble d'extraction, par l'intendant Pellot, en 1667. Elle s'est éteinte en 1777 par la mort de Louis-François de Fronsac, chevalier, seigneur de Pommiers, Gardedeuil, Litterie, etc., dont la fille unique, Henriette-Charlotte, épousa, le 7 septembre 1775, Jean-Baptiste-Antoine de Brons-Cézérac.

Aymar de Fronsac, qualifié noble et puissant seigneur, dans un acte de 1316, marié à Jacquette d'Aydie, est le premier auteur auquel remonte la filiation de cette maison.

Henri de Fronsac, seigneur d'Uch et de Gardedeuil, maintenu par Pellot dans sa noblesse, avait épousé Henriette Achard de Vérac. Il figure sur le catalogue des gens de qualité de la sénéchaussée de Bergerac à convoquer au ban de la noblesse en 1689.

298



De FUMEL, de Montégut, de Tardelle, de Saint-Marc, de Roquebrune, de la Salle, de la Barthe, de Monségur.

Armes : D'azur à trois pointes ou fusées d'or, mouvantes de la pointe de l'écu.

Devise : *Una fides, unum fœdus, unus amor.*

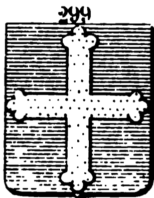
La généalogie de la maison de Fumel a été publiée dans le *Nobiliaire* de Guienne et de Gascogne. L'auteur M. O'Gilvy, rappelle que les seigneurs de ce nom étaient qualifiés puissants barons dès la fin du XIIe siècle, et qu'au mois de juin 1250, ainsi que le constate un titre conservé dans les archives de la famille, Galhard de Fumel fit partie de la croisade de Saint Louis.

Les Fumel, d'ancienne chevalerie, par leurs belles alliances et les emplois distingués qu'ils ont occupés de tout temps, doivent être, sans contredit, regardés comme étant des premières familles de la haute noblesse.

Leur descendance est prouvée régulièrement à partir de 1290 jusqu'à nos jours ; mais mentionner les nombreux degrés qui, pendant six siècles, l'ont composée, m'obligerait à dépasser les limites que je me suis tracées ; du reste, le *Nobiliaire* publié à Bordeaux, en 1856, contenant, ainsi qu'il est dit plus haut, la généalogie de la maison de Fumel, pourra facilement suppléer à l'imperfection de cette notice sommaire que je ne veux pas cependant terminer sans rappeler que Henri et Jacques de Fumel-Monségur, coseigneurs de l'Isle (en Périgord), furent convoqués en 1689 au ban et arrière-ban de cette sénéchaussée ; que François, baron de Fumel, seigneur de Caussade, chambellan et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de ses ordres, gouverneur de Marienbourg, ambassadeur extraordinaire à Constantinople, capitaine des gardes de la porte du roi, fut massacré dans son

château de Fumel par les Religionnaires, le 24 novembre 1561 ; que son fils, maréchal des camps et armées du roi, également gentilhomme ordinaire de sa chambre, commandant de cent hommes d'armes, sous les ordres du maréchal de Biron, le 20 octobre 1588, fut tué à la bataille de Coutras ; que Joseph, comte de Fumel, lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur du château Trompette, à Bordeaux, périt sur l'échafaud révolutionnaire de cette ville, le 9 thermidor an II de la République, âgé de 74 ans.

Un marquis de Fumel-Monségur était député de la noblesse de la sénéchaussée d'Agen, en 1789.



De GADDI (ou de Gadis) Nicolas, Évêque de Sarlat, en 1533 (Florentin).

Armes : D'azur à une croix tréflée d'or (1).

Il ne prit possession de son siège que le 21 avril 1541, huit ans après sa nomination, retenu sans doute à Rome à cause de la dignité de cardinal-diacre de Saint-Théodore, de Saint-Modeste et de Sainte-Marie dont il était revêtu.

Il se démit de son siège en 1546 et mourut à Florence en 1554, 27 février.



GAILLOT, de Mayac, de Tousvents, de Tailhardie.

Armes : D'azur à une tête de licorne d'argent soutenue par une petite croix, alésée de même en pointe.

Ces armes sont ainsi blasonnées dans le jugement de maintenue, rendu par d'Aguesseau, lors de la réformation de 1666, en faveur de Hélie Gaillot, écuyer, sieur de Mayac et de Nabinaud, diocèse de Périgueux.

---

1 On les voit aussi : *Ecartelé, aux 1 et 4, d'azur à la croix fleuronnée d'or, et aux 2 et 3, d'or à cinq tourteaux de gueules, formant sautoir, chargé au point du chef d'un tourteau d'azur, contenant trois fleurs de lis d'or.*

François Gaillot, écuyer, chevalier de Tousvents, seigneur de Mayac, fils du précédent, est compris, pour la paroisse du Bourg-du-Bost, sur le catalogue des gentilshommes de la sénéchaussée de Périgueux, à convoquer au ban et arrière-ban de 1669.



De GAIN (Guin et Gaing), de Linars, de Montaignac, de Plaigne, de Neuville.

Armes : D'azur à trois bandes d'or (1).

Ces armes se voient dans l'église de Cadouin, surmontées d'une croix et d'une mitre. L'analogie des pièces de l'écu avec celles qui meublent celui des Salignac — elles ne diffèrent que par les émaux — a fait attribuer ce blason à un abbé de Fénelon ; mais le vicomte de Gourgues, dans son histoire du Saint-Suaire, dit que ces armes étaient celles de l'abbé Pierre de Gain de Linars, aux soins duquel fut confiée la sainte relique, qui fut rapportée de Toulouse à Cadouin le 10 juin 1463.

La famille de Gain, de la plus ancienne noblesse du Limousin, se rattache au Périgord par plusieurs alliances et par les fonctions éminentes qu'elle y a occupées.

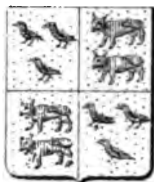
Un de ses membres, qualifié baron de Linars, chambellan du roi, était sénéchal du Périgord, office qu'il résigna en 1543, en faveur de son cousin, issu de germain, Armand de Gontaud de Biron, lequel fut depuis maréchal de France. Il était marié, en 1532, avec Isabeau d'Aubusson, fille de haut et puissant seigneur François d'Aubusson de Beauregard et de Anne d'Abzac de Ladouze ; un autre fut gouverneur d'Excideuil, en 1471.

Cette maison a fait ses preuves pour monter dans les carrosses du roi. Elle compte un de ses membres dans la très noble et illustre Eglise de Lyon. En 1789, le vicomte de Gain vota en Limousin.

---

1. On les trouve aussi avec l'adjonction d'*un chef cousu de gueules, à la croix de Malte* ; notamment sur un autel donné à l'église de Paulhac, commune de Domme, par le chevalier de Gain de Linars.

302



De GALARD, de Béarn, de Brassac, de Terraube, de La Rochebeaucourt, de Nadaillac, de la Rousselière, de l'Isle-Bozon, d'Argentine, de Bellevue, de Mirande du Pouyaud, de Saldebruc, d'Arignac, d'Espiens, de Castelnau, de St-Avit, de Limeuil, de Marsan, de St-Maurice, etc.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, d'or à trois corneilles de sable, becquées et membrées de gueules, qui est de Galard; aux 2 et 3, d'or à deux vaches passant de gueules accornées, colletées et clarinées d'azur, qui est de Béarn.

Devise des Galard : *Invia nulla via.* — Devise des Béarn : *Gratia Dei sum quod sum* (1).

La maison de Galard, dont une tradition rapporte l'origine aux comtes de Condom, issus des ducs de Gascogne, a formé plusieurs branches dont les rameaux se sont étendus en Armagnac, en Quercy, en Agenais, en Angoumois, en Bordelais, en Périgord et à Paris, qualifiés des titres de marquis, comtes, vicomtes et barons.

Parmi les personnages dont les généalogistes font mention, je citerai : Guillaume de Galard, qui fut, en 1200, pleige (c'est-à-dire caution) pour le roi, dans un traité avec le roi d'Angleterre ; — Raimond de Galard, l'un de ses fils, grand-maître des arbalétriers de France, depuis 1310 jusqu'en 1328; — un autre Raymond, évêque de Condom, en 1317, dont le successeur fut Jean de Galard, son neveu. Je rappellerai, en outre, que cette maison a donné des sénéchaux de provinces, des capitaines de 100 et de 50 hommes d'armes, des ordonnances du roi, des conseillers d'Etat, des ambassadeurs, des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp, dont l'un commandeur de Saint-Louis, des chevaliers et commandeurs de l'Ordre de Malte, et que, sur preuves faites au cabinet des Ordres du roi, plusieurs de ses membres ont été admis aux honneurs de la cour, en 1739, 1765, 1768, 1783 et 1786.

Au musée de Versailles, dans la salle des croisades, se voient les nom et armes de Galard.

---

(1) C'est en vertu de la clause du contrat de mariage, du 12 novembre 1508, de Jeanne de Béarn, fille unique de Jean de Béarn vicomte de Foix, avec François de Galard de Brassac, que tous les descendants issus de ce mariage portent réunies les armes de Galard et de Béarn.

ait superflu d'ajouter que la famille a été maintenue dans esse aux diverses recherches, et qu'elle a voté pour les de l'Ordre aux États-Généraux, à Périgueux, à Agen, à oron et à Condom.

---

03 De GALAUD (et Galaup), de la Marteille, de la Mothe, du Bousquet.



Armes : D'or à l'épervier de sable, tenant en ses serres une branche d'olivier de sinople, à la bordure componée d'argent et de sable.

C'est ainsi qu'elles sont peintes sur lettres de confirmation, accordées, en 1826, par Charles X, e-François de Galaup, né à La Roche-Chalais, en 1763, sous-préfet de Ribérac, dont la fille unique épousa Auguslot de Saint-Saud, décoré du brassard et du lis, capitainendant des volontaires royaux de l'arrondissement de Ribé-1814.

le *Grand Armorial de France*, registre de Bergerac, les ont décrites : *de gueules au coq d'or, becqué et membré de posé sur une terrasse d'argent et accosté de deux nts de même ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*, nom de Gabriel de Galaup, écuyer, sieur de la Mothe et du et, mais avec cette observation de d'Hozier : *à expliquer plement*, ce qui m'autorise à donner, comme plus authentielles qui figurent sur les lettres de confirmation.

---

304 De GAMANÇON (Borros), de Parcoul — ancien repaire noble, canton de Saint-Aulaye.



Armes : D'argent à une montagne de sinople, accompagnée de quatre roses de gueules.

Aux États-Généraux de 1789, on voit, parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse : Messire François Borros, chevalier, seigneur de Gamanautres places, habitant en son château, paroisse de rent, juridiction de Mussidan, sénéchaussée de Périgueux.

15

305



DE LA GARDE, de Saint-Angel, de Mirabel, de Champ, de Valon, de Langlade, de Saignes, de Chazal, de Parlan, de Saint-Pancrace, de Puy-Castang.

ARMES : D'azur à une épée d'argent en bande, la pointe en bas.

Sur la production de ses titres, en décembre 1666, devant M. de Montozon, subdélégué de Pellot, intendant de Guienne, la maison de la Garde a été maintenue dans sa noblesse (1).

Elle a fait, du reste, ses preuves, pour les pages de la grande écurie et pour les honneurs de la cour, où l'on voit figurer le marquis et le chevalier de la Garde.

J'ajoute, de plus, que parmi les votants, en 1789, pour les députés de la Noblesse aux Etats-Généraux, figure un des membres de cette famille, ainsi inscrit : « Le seigneur comte de la Garde. »

306



DE GAREBŒUF, de Marafy, de Masvaleix, de Montardy, de la Roche, de Lentignac, de la Valouze, de Chantecor, de Vinoys, de Chaleix.

ARMES : D'argent à un taureau de gueules, et un chef d'azur chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.

Le *Grand Armorial de France* (registre de Périgueux), les donne de même, sous le nom de Pierre et Jean de Garebœuf, écuyers, sieurs de Montardy et de la Roche ; mais sous le nom de François de Garebœuf, écuyer, seigneur de Masvaleix (même registre), voici comment elles y sont décrites : *d'azur au taureau d'or, surmonté de trois étoiles de même, rangées en chef.*

Dans les jugements des intendants de Bordeaux (période de 1697 à 1718), portant maintenue de noblesse, se voit le nom de

---

1. Sa filiation est établie depuis Gerard, 1er seigneur de la Garde, en 1240.

Gareboeuf. Il figure également, à Saint-Yrieix, parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse, en 1789, pour les députés aux Etats-Généraux.

307



Du GARREAU, de Grésignac, de Puydebête, de Megehenie, de Jeyssand, de la Bruyère, de Vergnes, de la Seinie.

ARMES : D'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un cœur de même dans lequel est fichée une croix également d'or.

Dans le Dictionnaire véridique des origines des maisons nobles ou anoblies du royaume de France, Lainé, successeur de Saint-Alais, constate que la famille du Garreau a obtenu des lettres de confirmation de noblesse, en mai 1658, dans la personne de Gabriel du Garreau, marié le 30 novembre 1650 avec Marie d'Anglars.

Le même généalogiste rappelle qu'un membre de cette famille, Pierre comte du Garreau, lequel avait épousé en 1678 Adelaïde, *Alias* : Élisabeth de Beaupoil de Saint-Aulaire (de la branche du Pavillon), obtint du roi une ordonnance, rendue au château des Tuileries, le 2 septembre 1814, qui lui permit d'ajouter héréditairement à son nom celui de sa femme.

Dans la liste des émigrés se voient plusieurs sujets du nom de du Garreau, je citerai, entre autres, le marquis de la Seinie (du Garreau) et ses trois fils, dont les deux plus jeunes — Théodore et Pierre — tombèrent à Quiberon sous les balles républicaines ; ces deux jeunes gentilshommes, loin de déclarer — ce qui leur était demandé pour obtenir leur grâce — qu'ils n'avaient émigré que pour obéir à l'autorité paternelle, répondirent hautement qu'ils n'avaient fait qu'obéir à la voix du devoir et de la fidélité.

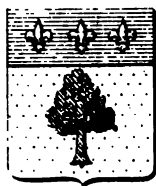
Une vieille légende se rattache en Bretagne à une chapelle bâtie par un du Garreau, blessé en Palestine et rapporté, dit-on, miraculeusement sur le sol français où il voulait mourir.

L'un des descendants de cette noble maison, Louis du Garreau, page du roi Charles X, renonça en 1830 à la carrière des armes qui lui offrait un bel avenir, regardant comme le premier des devoirs de rester fidèle à son serment.

Les du Garreau ont été représentés dans les assemblées de la

noblesse, aux États généraux de 1789, à Périgueux et à Saint-Yrieix.

308



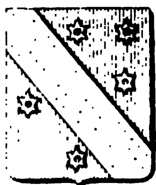
Du GARRIC (et du Jaric) d'Uzech, de la Peyre, de Campagnac, d'Aurimont, de Saint-Avit, de Montalbanie, de Rouelles, de Concoures, de Saint-Projet, de Bouscanat, de Montastruc.

Armes : D'or, au chêne de sinople englanté du champ, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

Cette noble maison a contracté les meilleures alliances, en Périgord, en Quercy et en Limousin, entre autres avec les d'Abzac, les Beynac, les Cugnac de Giverzac, les des Cars, les Ferrand de Montastruc et de Veyran, etc. — Elle compte plusieurs chevaliers de Malte, dont un en 1593, des chevaliers du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, et un brigadier des armées du roi, etc. A la convocation de la noblesse, par le maréchal d'Albret, gouverneur de la Guienne du 17 juillet 1674, figura noble baron d'Usech.

Aux assmblées de la noblesse du Périgord pour nommer des députés de cet ordre aux États généraux de 1789, on voit parmi les votants : « Dame Françoise-Thérèze des Cars, veuve de haut et puissant seigneur Marie Policarpe Bonaventure du Garric, comte d'Usech, baron de Saint-Avit, seigneur de Montastruc, de la Montalbanie et autres lieux, brigadier des armées du Roi. » (Voir aux procurations.)

309



De GASQ, de Perdigat, d'Audrix, de Limeuil, de Mauriac-les-Cardaillac, de Mialet, de la Gasquie, de Prendemies, de Bouisson, de Plaisance, de la Salle, de Caumont, de Marcelliers, de la Roche, de Razac, de Portels, de Laubarède, de la Couture, de Beaulieu, de Saint-Cyr (de Gascogne, du Quercy et du Périgord.)

Armes : De gueules à la bande d'or, accompagnée de cinq molettes d'éperon de même en orle, trois en chef et deux en pointe Courcelles. La Chenays des

Bois les donne : D'azur au lion d'or, au chef d'argent chargé de trois molettes d'eperon d'azur.

Les généalogistes' Courcelles, la Chenays des Bois, Borel d'Hauterive et Bourousse de la Forre, font remonter la famille au XIIIe siècle, époque où elle florissait parmi l'ancienne chevalerie.

Elle a donné des trésoriers généraux en France, des conseillers au grand conseil, des présidents à mortier au parlement de Bordeaux, des lieutenants généraux, au présidial de Saintes, et à la cour en la sénéchaussée de Bazas, et un bailli de la ville de Bergerac.

Dans les documents historiques et généalogiques sur la famille et les hommes remarquables du Rouergue, imprimés en 1860, il est dit que Hugues de Gasq suivit le roi saint Louis à la croisade, et que ses armes se voient au musée de Versailles ; — Quityrie de Gasq fut chancelier du duc de Berry, frère de Charles V ; — que le capitaine Pierre de Gasq se distingua dans les troubles de religion en Quercy et en Languedoc ; — que Philippe son fils reçut, en 1625, de Henry de Bourbon, prince de Condé, une commission pour lever et commander une compagnie de 200 hommes de pied ; — et que le comte de Gasq était page du duc d'Orléans en 1819, puis capitaine de dragons et chevalier de Saint-Louis.

Le nobiliaire de Guienne et de Gascogne (IIIe vol., p. 453), constate qu'une branche de l'Agenais a donné un pair de France, grand-officier de la Légion-d'Honneur, président à la cour des Comptes, et il ajoute que c'est à cette branche qu'appartient le fondateur de la Chartreuse de Bordeaux. En 1689, deux frères de Jean de Gascq, baron de Razac et Jean, seigneur de la Roche, fils d'Arnaud, écuyer, baron de Razac, furent maintenus dans leur noblesse d'extraction en septembre 1666. Dans les jugements des intendants de Bordeaux, portant maintenue de noblesse (période de 1697 à 1718), figure également le nom de la famille, laquelle est également représentée dans les assemblées de la noblesse en 1789.

310



De GASTEBOIS, de Cauze, de Papaille, de la Pleyssade, de La Monde, de Leymarie, des Mouniers, de Marignac, de Cassaignon, de Marcillac, de Bardouly, de Lauzenac, des Moulis. (En Périgord, en Agenais et en Bordelais.)

Armes : De gueules à la tour d'argent, maçonnée de sable, cantonnée de quatre arbres arrachés d'or.

La généalogie de cette maison comprend une filiation authentique non interrompue de quatorze degrés, depuis 1477 jusqu'à nos jours.

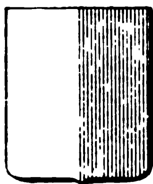
Le premier personnage connu est Antoine de Gastebois, écuyer, qualifié dans les actes latins se référant à lui : *vir egregius et nobilis,* qui rendit hommage, le 10 mai 1478, au seigneur comte de Lauzun, pour tous les biens qu'il possédait dans la juridiction de Lauzun.

Cette famille d'épée d'ancienne extraction, sans anoblissement connu, a été maintenue dans sa noblesse par jugement de l'intendant Pellot, à la date du 13 décembre 1666, et en 1782, Cherin, chargé également de la recherche de la noblesse, a vérifié et validé ses titres, et le 21 février 1698 d'Hozier, sur le vu de ces mêmes titres, avait déjà constaté ses armoiries.

Les Gastebois comptent un grand nombre d'officiers distingués, notamment Antoine de Gastebois qui fut gouverneur militaire des villes et châteaux de Sainte-Foy, d'Eymet et de Bergerac et maître d'hôtel du roi sous Louis XIV, et Guillaume et Gaston de Gastebois, lesquels furent hommes d'armes de la compagnie du roi de Navarre en 1553. Je rappellerai, en outre, que cinq des membres de cette famille ont été tués sur les champs de bataille et que sept ont été chevaliers de Saint-Louis (Voir pour les degrés généalogiques, fonds Chérin et d'Hozier, aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale).

Le nom de Gastebois figure, en 1690, au ban de la noblesse de Bergerac ; et en 1789, en Périgord et en Quercy, il se voit inscrit parmi les votants pour les députés de l'ordre de la Noblesse aux Etats-Généraux.

311



De GAULEJAC, de Besse (1), de Puycalvel, de Teyjac, de Caylas, de Lacan.

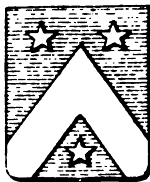
Armes : D'argent parti de gueules.

La maison Gaulejac, dont le comte de Touchebœuf-Clermont a fait la généalogie et a donné une filiation suivie depuis 1472, est, dit-il, une des plus anciennes et des plus illustres du haut Querey. Le Cartulaire d'Obasine la fait connaître dès le xii[e] siècle.

Des lettres du roi Louis XI, accordées en 1461, à Ramond Bernard de Gaulejac, seigneur de Puycalvel (2) constatent que son château fut pris et rasé par les Anglais et que lui-même fut fait cinq fois prisonnier dans la même année et obligé de se réfugier à Espanel, en bas Querey, avec sa famille.

Aux États généraux de 1789 on voit le nom de Gaulejac dans les listes des votants pour les députés de l'ordre de la Noblesse, en Querey.

312



De GAUTIER, de Chadeuil.

Armes : D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles de même.

Le nom de Gautier de Chadeuil figure dans les listes des votants, à Périgueux, pour les députés de la noblesse aux États généraux de 1789.

C'est la veuve de messire Jean de Fayolle, chevalier, seigneur de Chadeuil, née Gautier, qui, en qualité d'usufruitière du fief et château de Chadeuil, se fit représenter à l'assemblée de la noblesse par haut et puissant seigneur messire André Alain, marquis de Fayolle. (Voir aux procurations.)

---

(1) Besse, ancien repaire noble ayant haute justice sur la commune de ce nom, et canton de Villefranche-de-Belvès, en Périgord, sur la frontière du Querey.

(2) Puycalvel, paroisse d'Ussel, ancien patrimoine de la famille, érigé en vicomté en 1626, et qui appartenait avant la Révolution au comte de Cugnac.

313



De la GEARD, de Cherval, ancien repaire noble, canton de Verteillac, — de Saint-Martial, de la Chapelle-Grézignac, de Beauregard, des Plaçons, de Jovelle, de Lusignac, de la Grange, des Bories, de Montbadon, etc.

Armes : D'azur au lion d'or. — *Alias* : d'argent armé et lampassé de gueules, et un croissant d'argent à l'angle sénestre du chef, c'est-à-dire au-dessous de la queue du lion.

J'ai sous les yeux le discours de réception du 7e sénéchal de l'Angoumois, du nom de la Geard, installé en cette charge, le 12 avril 1712, — discours manuscrit de l'époque — où je vois que le premier sujet qui commence la filiation est messire Hélie de la Geard, seigneur de Cherval, lequel, ainsi qu'il est rapporté dans la généalogie publiée dans le *Nobiliaire* de Guienne et de Gascogne, en 1859, fut du nombre des seigneurs, députés en 1506, vers le roi Louis XII, pour le prier de marier la princesse Claude, sa fille aînée, à François de Valois, comte d'Angoulême, son héritier présomptif à la couronne de France. Ce même Hélie de la Geard, nommé en 1511 conseiller au parlement de Bordeaux, fut plus tard sénéchal d'Angoumois, — charge que la famille occupa dans cette province, de père en fils, pendant sept générations.

Après celui-ci vint Laurent de la Geard, chevalier, seigneur du Bourbet, de Cherval, etc., conseiller au parlement de Bordeaux, en 1534, sénéchal de l'Angoumois, sous le règne de François Ier, et ambassadeur du roi Henri II, qui le créa chevalier par lettres patentes du mois de mars 1555, en récompense de ses bons services et notamment de ceux qu'il avait rendus pendant son ambassade d'Angleterre.

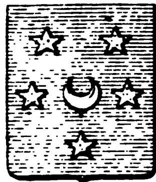
Au troisième degré de lignage on voit : messires Geoffroy, — au quatrième, Philippe ; — au cinquième, François, tous trois également honorés de la charge de sénéchal de la même province ; au sixième : messire Jean, auquel Louis XIV accorda l'hérédité de cette charge et le droit pour lui et ses descendants d'ajouter au titre de chevalier celui de comte de Cherval, seigneur de Saint-Martial et de Lusignac, grand sénéchal de l'Angoumois.

Dans une simple notice, je ne puis faire connaître tous les nombreux sujets qui dans toutes les branches ont soutenu avec distinction le nom de la famille, soit par leurs services, soit par leurs alliances ; mais à l'aide de la généalogie publiée, dans le diction-

naire de la Chenays des Bois, et complétée dans le Nobiliaire de Guienne, par M. O'Gilvy, il sera facile de combler ces lacunes.

Je me résume donc, en constatant que la maison de la Geard, qualifiée des titres de chevaliers, comtes et marquis, a figuré au ban et arrière-ban de la noblesse de Guienne, qu'elle a fait ses preuves pour l'admission aux pages de la grande et de la petite écurie, qu'elle a été maintenue dans sa noblesse en 1666, par Pellot et d'Aguesseau, et en 1697, par Bezons, intendant de Guienne, et qu'en 1789 plusieurs de ses membres ont voté pour les députés de la noblesse aux Etats généraux, notamment à Périgueux, où l'on voit ainsi inscrit : « Haut et puissant seigneur Pierre de la Geard, marquis de Cherval, seigneur de Saint-Martial, de Grésignac et autres lieux, sénéchal d'Angoumois, habitant en son château du Bourbet, paroisse de Cherval, en Périgord.

314



De GÉRARD, du Barri (1), de Saint-Quentin, du Mas (2), de la Boissière, (3), de la Ricardie, de Marcillac (4), de Latour, de Sainte-Nathalène (5), des Yvières (6), de Palomières, de Falgueyrac, de Pérignac, de la Boulenie, de la Veyssière, du Blancher, de la Maletie, de Péchauriol, de la Thière, de Galmier, de Bonnefond, de la Gasconnerie, de Soulvignac, etc.

Armes : D'azur au croissant d'argent, entouré de cinq étoiles d'or, rangées en orle.

Devise : Luiz en croissant.

La branche de Latour portait : *d'azur au croissant d'argent soutenant une palme de même, penchée à sénestre, accompagnée de cinq étoiles mal ordonnées, trois à dextre et deux à sénestre.* — Et encore : *de Gérard plein à la bordure d'argent.*

---

(1) Le Barri, château, juridiction de Saint-Quentin, haute justice.
(2) Le Mas, château, même paroisse, brûlé par les Frondeurs en 1653.
(3) La Boissière, repaire noble, même paroisse, haute justice.
(4) Marcillac, paroisse, haute justice.
(5) Latour, château, paroisse de Sainte-Nathalène, haute justice.
(6) Palomières et les Yvières, repaire noble, paroisse de Saint-Quentin.

Le rameau des Yvières chargeait *la bordure d'argent* des Gérard de Latour *de quatre tourteaux de gueules*.

Cette famille a pour auteur noble Pons-Jérôme Gérard, né vers 1480, au royaume de Majorque, qui se fixa en Périgord en épousant, le 31 janvier 1510, Catherine de Carbonnières de Jayac. Elle a formé les branches du *Barri de Saint-Quentin*, la seule qui existe ; celle *de Montpellier*, qui a donné des conseillers à la cour souveraine du Languedoc, aux XVI[e] et XVII[e] siècles, parmi lesquels noble Omer de Gérard, conseiller à la cour des aides de Montpellier, un des chefs les plus influents des catholiques, qui le députèrent, en 1600, au roi Henri IV, et, en 1601, au connétable de Montmorency, pour défendre leurs intérêts lésés dans l'exécution de l'édit de Nantes en Languedoc. Cette branche s'est éteinte, en 1745, dans la personne de Marie-Françoise de Gérard, veuve de Louis de Calonne, marquis de Courtebonne, lieutenant général des armées du roi et de la province d'Artois ; celle d'*Arles*, éteinte dans les marquis de Lombard-Montauroux au XVII[e] siècle, qui a produit, entre autres : Étienne-François de Gérard, protonotaire du Saint-Siége, chanoine, grand official et vicaire général d'Arles, mort en 1689, et Louis de Gérard, comte palatin, conseiller d'Etat, président des Etats de Provence de 1670 à 1674, date de sa mort (Carrés de d'Hozier, vol. 389) ; celle de *Latour*, à laquelle appartenait le savant Armand de Gérard, chanoine et vicaire général capitulaire de Sarlat, mort en 1697. — Elle a produit, en outre, un page de la Reine, en 1762, plusieurs gardes du corps, officiers, chevaliers de Saint-Louis, parmi lesquels Pierre de Gérard-Latour, seigneur de Galmier, chevalier de Saint-Louis, commandant des Suisses des château et ville de Versailles, gouverneur de Rochemore, maire perpétuel de Sarlat, mort en 1782. Le dernier représentant fut messire Pierre de Gérard, chevalier, seigneur haut justicier de Sainte-Nathalène et Latour, convoqué aux Etats généraux de 1789. Enfin le rameau des *Yvières* sorti de la précédente.

La branche du *Barri* a donné, depuis le milieu du XVI[e] siècle, huit lieutenants généraux, chefs de justice de la sénéchaussée de Sarlat, parmi lesquels François de Gérard, dit Pothon, seigneur de Falgueyrac, qui joua un rôle prépondérant dans les luttes religieuses de son temps, défendit pendant un demi siècle la ville de Sarlat contre les attaques des Huguenots et écrivit la *Relation* du siége de 1587, imprimée chez Millanges en 1588 ; Armand de Gérard, seigneur haut justicier du Barri et Saint-Quentin, conseiller

du roi en ses conseils d'Etat et privé, commandant du ban de la noblesse de Sarlat, en 1674, maintenu dans sa noblesse de race et d'extraction par jugement souverain de Claude Pellot, intendant de Guienne, le 6 novembre 1666 ; Antoine de Gérard, chevalier, titré comte du Barri (état civil 1724) ; François de Gérard, chevalier, comte du Barri et de St-Quentin (état civil 1761, 1763, etc.), ancien officier au régiment de Normandie, convoqué aux Etats généraux, en 1789. Cette branche a produit nombre d'officiers de tous grades, dont cinq chevaliers de Saint-Louis. Parmi ceux-ci : Marc de Gérard, chevalier du Barri, né en 1665, commandant pour le roi dans Sarlat, en 1707, brigadier des armées du roi, en 1719, lieutenant général du gouvernement de Sedan et pays en dépendant, mort en 1739. Son frère Joseph, abbé du Barri, fut chanoine et vicaire général de Sarlat, chanoine, archidiacre, vicaire général de Narbonne, où il mourut en 1740.

La famille de Gérard a paru dans les preuves, pour Malte, de Gabriel de Calonne de Courtebonne, en 1700 (Bibliothèque Nationale, Ms. P. Or. V° Calonne), et dans celles de Pierre et autre Pierre du Pont de Gault, en 1624 et 1628 (Arsenal Ms. 3674, P. 518, et Bib. Nat., cab. des t. 838, pages 517, 518.) Les mères des présentés appartenaient à cette famille, qui est aujourd'hui représentée par trois frères :

1° Le comte René de Gérard du Barri, allié le 2 février 1870 à Marie de Yermoloff, fille de Alexandre de Yermoloff, commandeur de l'ordre du Christ, et de Anastasie, princesse Scherbatoff, dame d'honneur du sang de l'impératrice de Russie, dont : (*a*) Anne, née en 1874, (*b*) Elisabeth, née en 1876, (*c*) Jeanne, née en 1879 ;

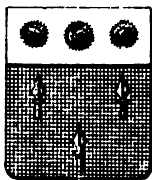
2° Le vicomte Gaston de Gérard du Barri, allié le 11 novembre 1880 à Marie de la Guistière, fille de Armand Gaultier de la Guistière, ancien député et maire de Rennes, et de Marie Fresneau, dont : (*a*) Pierre, né en 1881, (*b*) Armand, né en 1883, (*c*) Madeleine, née en 1885, (*d*) René, né en 1890 ;

3° Robert de Gérard du Barri, né le 10 octobre 1865.

Principales alliances des branches périgourdines :

Carbonnières, Blancher de Feyrac, Lidon, Uzerche, Leygue, Magran, Salignac-Fénelon, Bars, Guiscard, Aymerique, Goudin de la Roussie, Javel-Giverzac, Baudot de Jully, Boyer du Suquet, du Boys du Fresne de Gasque, Foucauld, Testas de Folmont, Salis, Costes de la Calprenède, Filhot, Brons, Sauret, etc., etc.

315



De GÉRIS (et de Giry), de la Nauve, de Pouzol, de la Forest, du Chastenet.

Armes : De sable à trois fers de pique d'or, posés 2 et 1, et au chef d'argent chargé de trois châtaignes dans leur bogue — c'est-à-dire au naturel, — l'écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins, d'or, de sable, d'argent et de sinople.

C'est ainsi qu'elles sont décrites par d'Hozier et dessinées dans les lettres de noblesse accordées par Louis XIV, au mois de mai 1712, à Gabriel de Géris du Chastenet, l'un des maréchaux-des-logis de la compagnie des chevau-légers de la garde ordinaire du roi.

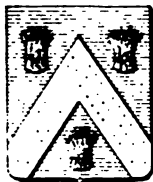
Ces lettres portent qu'il assista au siège d'Offembourg et de Namur, au combat de Leuze et celui de Steinkerque, à la bataille de Nerwinde, où il reçut deux blessures, eut un cheval tué sous lui au siège d'Ath, en 1706. Il fut aux batailles de Ramilly, d'Oudenarde et de Malplaquet.

« Sachant du reste, ajoute le roi, que le sieur de Géris du Chastenet est de bonne famille, de notre province de Guienne, où ses ancêtres ont vécu noblement et embrassé presque tous la profession des armes, Nous l'avons, par ces présentes lettres, signées de notre main, anobli et voulons qu'il soit réputé noble et ensemble ses enfants et postérité, et comme tels, qu'ils puissent prendre la qualité d'écuyer et jouir de tous les droits, privilèges, prééminences et franchises réservés à la noblesse, etc. »

Ledit Gabriel de Géris eut de son mariage avec Marie-Anne de Bardon de Segonzac une fille, Marie-Antoinette, qui épousa, le 12 août 1723, Bertrand de Sauzillon, chevalier, seigneur de Mensignac, Beaulieu, Lancinade et autres lieux.

François de Giry, sieur de la Nauve, et Pierre, sieur de la Forest, avaient été anoblis en 1651.

316



De GERVAIN, de Roquepiquet, de Lambertie, de Rabouchér (de Verteuil), de Coutures (1), de Brech, de Vigiers (2).

Armes : D'azur au chevron d'or, accompagné de trois gerbes de même, deux en chef et une en pointe.

Aux assemblées de la Noblesse de 1789, on voit figurer le nom de cette famille en Quercy et en Périgord, parmi les votants de l'Ordre ; un de ses membres, à Périgueux, est ainsi désigné : « Haut et puissant seigneur messire Pierre de Gervain de Roquepiquet, chevalier, seigneur baron de Verteuil et Coutures, seigneur direct de Brech et de Vigiers, etc., » lequel constitua pour son procureur, à l'effet de voter pour les députés de la Noblesse, François de Caumont de Bourzolle, chevalier, seigneur marquis de Coustin, etc. (Voir aux procurations.)

Dans la liste générale des votants, il est dit seulement le seigneur baron de Verteuil.

317



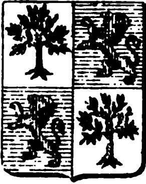
GIGOUNOUS, de Verdon, du Terme et de Graulé (en Sarladais).

Armes : Parti, au 1er, d'argent au lion de gueules ; au 2, de gueules au chevron d'argent ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent et un second chef abaissé aussi d'argent chargé d'un croissant de sable.

Un Gigounous de Verdon fut nommé, le 10 mars 1789, délégué du Tiers-Etat, par la paroisse de Saint-Cernin-de-Lherm, canton de Villefranche-de-Belvès, pour nommer des députés aux États-Généraux. Est-ce le même qui, sous le même nom, qualifié chevalier de Saint-Louis, vota, le 16 mars 1789, dans l'Ordre de la Noblesse, par procuration donnée à cet effet au comte de Beaumont ? Voir aux procurations sa lettre, du 9 mars 1779, écrite de son chateau du Terme, en Sarladais.)

1 et 2 Coutures et Vigiers, seigneuries et fiefs, situés dans la sénéchaussée de Bergerac.

318 GILLET, de la Caze.



Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, d'argent à un olivier de sinople ; aux 2 et 3, d'azur au lion désarmé et lampassé de gueules.

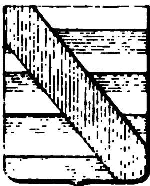
Dans l'Armorial manuscrit dressé vers l'époque de la grande recherche de la noblesse (1666), ayant pour titre : *Catalogue des Nobles*, il est dit que François Gillet, habitant de la ville de Bergerac, porte pour armes : *d'azur, à une colombe d'argent, au-dessus d'un serpent de même, au chef d'or chargé de trois étoiles de gueules.* Pour timbre : *le casque à demi tourné.* — En marge se voit cette note : « Il tire sa noblesse de l'office de secrétaire du roi, dont était revêtu son père. »

Malgré le peu d'analogie de ces armes, on est porté à croire que ce dernier est un des représentants des Gillet de la Caze, famille de Bergerac, qui comptait, en 1714, comme premier président au Parlement de Bordeaux, Joseph de Gillet, marquis de la Caze.

La mère de ce dernier, Anne de Joly et François de Gillet, rendirent hommage au roi, en 1690, pour biens nobles qu'ils possédaient dans les paroisses de la Madeleine (sénéchaussée de Bergerac) et de Cussac (sénéchaussée de Sarlat). (Archives de la Gironde, C. 2242-2336.)

---

319 De GIMEL, de Paluel — ancien repaire noble en Sarladais — de Lascours, de Fontnoyer, du Buisson, de Fraux, de la Lande, du Pech, de Peyrilhac.



Armes : Burelé d'argent et d'azur de huit pièces — *alias* : de six — à une bande de gueules, brochant sur le tout.

Ces armes sont à la clé de voûte de la chapelle de Paluel ; — celles qui sont sculptées sur la porte d'entrée de la même chapelle, sont : *d'azur à quatre cotices d'argent en barres, et une cotice de gueules en bande, brochant sur le tout.*

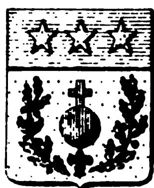
Cette maison, de très ancienne chevalerie, de la province du Limousin, où elle est connue et qualifiée, dès le XIIe siècle, du titre de vicomte. (Voir le Nobiliaire d'Auvergne et du Limousin.)

Quatre de ses membres sont inscrits dans l'État général des gentilshommes de l'élection de Sarlat, maintenus dans leur noblesse, en 1666, par M. Pellot, intendant de Guienne.

Elle a reçu une nouvelle confirmation de noblesse à l'occasion d'un procès au sujet des tailles, soutenu contre la commune de Calviac, par noble Jacques de Gimel, chevalier, seigneur de Lascours, vicomte de Gimel, seigneur de Fontnoyer, près Sarlat, du Buisson et autres lieux, garde-du-corps du roi, marié, le 30 janvier 1754, avec Suzanne de Saint-Viance (de Philip).

Aux États-Généraux de 1789, figure, parmi les votants, à Périgueux, dans l'Ordre de la Noblesse : « Haut et puissant seigneur messire noble Jean de Gimel, écuyer, chevalier, ancien garde-du-corps du roi et son pensionnaire, habitant de la paroisse de Brénac, de Montignac.

320



GIRARD DE LANGLADE, d'Eyliac, de Lavignac, de la Batut, de Manzac, de Villard, de la Borie, de la Vaysse, de la Rampinsolle, du Petit-Change, de la Veyssière, du Defay, de Blis et Born, de la Belletie, de la Combe, de la Reynie, de Lascoux, de Razac (des Sommières, de Cendrieux.)

ARMES : D'or au globe de gueules, sommé de sa croix de même, accosté de deux branches de chêne de sinople fruitées, affrontées et chargées dans la partie inférieure, et au-dessous du globe, d'une fleur de lis de gueules ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Ces armes, portées ainsi par la famille, présentent quelques légères différences dans le dessin colorié qui en est donné au *Livre-Vert* de l'hôtel de ville de Périgueux ; les branches de chêne sont remplacés par *deux glands feuillés, posés de chaque côté du globe, et, au lieu d'une fleur de lis soutenant le globe, on y voit un croissant.*

Cette famille, établie de temps immémorial dans la province de Périgueux, a été anoblie pour services, par lettres patentes du roi Henri IV (en février 1594), dans la personne de Raymond Girard de Langlade, avocat au parlement de Bordeaux, conseiller du roi

en l'élection de Périgueux en 1586, et maire de cette ville de 1592 à 1593 (1).

On voit ce même Raymond, à l'assemblée qui eut lieu, le 25 janvier 1593, pour nommer des députés aux États généraux, voter, comme maire de la ville de Périgueux, le premier de l'ordre de la noblesse, après les quatre premiers barons du Périgord.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse : 1° par sentence de l'élection de Périgueux, en date du 13 mai 1663 ; 2° par une ordonnance de MM. de Verthamont et de Gourgues du 26 avril 1667 ; 3° par un arrêt de la cour des aides confirmant cette sentence ; 4° elle figure également dans les jugements des intendants de Bordeaux portant maintenue de noblesse, rendus par eux dans la période de 1697 à 1718.

Dans la liste des votants pour les députés de la Noblesse aux Etats généraux de 1789, on voit plusieurs des membres de la famille, entre autres le chevalier de Langlade ; le seigneur de Langlade de la Rampinsolle ; et le seigneur de Langlade de la Batut et de la Belletie.

A ces quelques détails j'ajouterai qu'un Simon de Langlade, bachelier en droit, juge de Limeuil, intendant en 1645 de haut et puissant seigneur Frédéric de Latour, duc de Bouillon, passa un acte pour le prince en compagnie de Charles d'Abzac, écuyer, seigneur de Cazenac, etc. Pendant la Fronde, sous la recommandation de Daniel de Cosnac, qui fut archevêque d'Aix, il devint intendant du prince de Conty en Guienne.

Le 24 mai 1660, il fut reçu en l'office de secrétaire du roi, maison et couronne de France. Son fils, Jacques de Langlade, profitant de la situation de son père, arriva aux positions qui lui valurent un grand relief surtout pendant la Fronde.

Ledit Jacques de Langlade, né au château de Limeuil (2) (en Périgord), fut élevé à Périgueux avec Daniel de Cosnac, dont il fut

---

1 Ce n'est pas seulement du règne de Henri IV que datent les services de la famille, il est parlé dans les registres de l'hôtel de ville de Périgueux de ceux rendus, par elle, au roi Charles V, en 1309 ? Il y a ici erreur, car à cette date régnait Philippe IV, dit le Bel. Au lieu de 1309, je lirais volontiers 1369, en voyant dans les lettres patentes de noblesse de 1594, qu'un Guillaume de Langlade fut commis, en 1369, pour recevoir le serment de fidélité de plusieurs grands seigneurs qui avaient abandonné le parti anglais.

2 Vers l'an 1620, voir le *Périgord illustré*, par l'abbé Audierne, imprimé à Périgueux en 1851.

un des meilleurs amis, ainsi que le témoignent les mémoires de ce personnage. Après la mort du duc de Bouillon, dont il fut secrétaire, il devint secrétaire du cabinet du cardinal Mazarin, puis conseiller secrétaire du roi.

Un ouvrage ayant pour titre : *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, souverain de Sedan*, etc., a été trouvé après sa mort dans les papiers du même Jacques de Langlade et imprimé en 1692, avec l'autorisation de sa veuve, Catherine de Roux de Campagnac. (Roux de Lussan, etc., etc.)

Dans son testament de 1711, ladite de Roux de Campagnac fait un legs important au séminaire de Poitiers, à celui de St-Lazarre, diocèse de Sarlat, et à l'église de Campagnac, et demande qu'incontinent après sa mort, la terre de Sommières soit vendue, et qu'après avoir prélevé sur cette vente une somme de 80,000 fr. devant servir à une fondation pieuse, le reste soit distribué par égale portion, à Mme de Fontanelle et à M. de Fongoffier (de Bessot), nièce et mère de son mari et institue pour son héritier universel, messire de Roux de Campagnac, son propre neveu. Elle mentionne, en outre, dans son testament, messire Pierre de Langlade, lieutenant général d'Evreux, frère de son mari (1). Dans un acte passé, le 2 janvier 1665, au château du Peuch, paroisse de Fleurac, il est dit que messire Jacques de Langlade, conseiller du roi en ses conseils, seigneur baron de Sommières, Méredon, Cendrieux et autres places, habitant en son château de Sommières, vendit à messire François de Salignac (Salignac de Fénelon), seigneur de Grolejac, la Poncie et autres places, et à Jeanne d'Aubusson, veuve de Benjamin de Calvimont, seigneur de Chabans, de Cheylard, et co-seigneur de Campagnac, une maison, située au bourg de Cendrieux, granges, étables et autres édifices, etc., sauf, cependant, les meubles contenus dans ladite maison ; plus, grand nombre de domaines, dîmes à lui inféodées, rentes, haute, moyenne et basse justice qu'il avait acquis du seigneur de Bouillon, le 7 septembre 1660. Ladite vente s'élevant à 65,000 francs.

Les Langlade, barons de Sommières (en Poitou), issus du Périgord, éteints dans le commencement du XVIIe siècle dans la maison de Roux de Campagnac, dans celle de Fontanelle, de Fongoffier

---

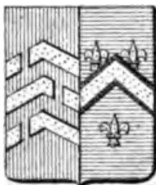
(1) Pierre Langlade, écuyer, seigneur de Sirien, Saley, Saintdrieux (Cendrieux) et autres places, conseiller, lieutenant général au bailliage et siége présidial d'Evreux, en Normandie, et maire perpétuel de ladite ville (arrêt de la cour au parlement de Bordeaux du 23 septembre 1711).

qui ne sont autres que Bessot de Lamothe, et dans celle du Chambon de Lissac, seraient-ils une branche des Girard de Langlade ?

Quoi qu'il en soit, j'ai cru devoir ajouter deux seigneuries de ces derniers, celles de Sommières et de Cendrieux, et faire connaître les armes que le *Grand Armorial de France*, registre de Sarlat, donne sous le nom de Langlade, seigneur, de la Gazalle et de Viernal : *d'azur à deux barbeaux d'argent, posés en face l'un sur l'autre.*

Ce dernier se rattacherait-il aux Langlade de Sommières issus de Cendrieux ? C'est à rechercher.

321



GIRARD et Gérard, de Lussac, de la Fute, de Chambon, de la Chaume.

Armes : Parti, au 1er, de gueules à 3 chevrons rompus d'or ; au 2, d'azur à trois fleurs de lis également d'or, deux en chef et une en pointe, les deux traversées par un chevron, aussi d'or, bordé de sable. Casque à demi tourné, panaché, avec timbre.

Daniel Gérard, à qui sont attribuées ces armes, reconnait pour descendant de sa famille Jean Gérard, sieur de la Fute, habitant de Périgueux, lequel porte les mêmes armes.

Hélie Girard rendit hommage au comte de Périgord, le 26 avril 1397, pour les biens qu'il détenait dans la juridiction de Montpon.

Le 16 mars 1667, Jean Gérard, écuyer, sieur de la Fute, fut maintenu par Pellot, sur titres remontant à René Girard, écuyer, sieur de la Fute, vivant en 1502.

Cette famille a quitté, vers 1765, la paroisse de Saint-Barthélemy, d'où elle est originaire, pour se fixer dans celle de Saint-Quentin-de-Chalais (Angoumois, ancien diocèse de Périgueux), où elle est encore représentée.

322



De GIRONDE, de la Mothe-Piquet, de Campagnac, de Loupiac, de Pilles, de Moncorneil.

Armes : D'or à trois hirondelles, de sable les deux premières, en chef, affrontées, la troisième en pointe, au vol étendu regardant les deux autres. — D'habitude, cette famille écartele ses armes de celles de Toulouse, qui sont : De gueules à la croix vidée, clichée, pommetée et alaisée d'or.

Les Gironde, qui ont formé des branches en Auvergne, en Quercy, en Périgord et en Languedoc, comptent parmi leurs aïeux : un Armand de Gironde, qui fut un des 36 principaux seigneurs que le roi d'Angleterre donna en ôtage au roi d'Aragon, pour obtenir la liberté du prince de Salerne, roi de Sicile, son beau-frère ; un Armand de Gironde, chevalier croisé, lequel figure au musée de Versailles ; des grands échansons de France ; des maitres d'hôtel de la maison du roi ; des lieutenants-généraux ; des chevaliers des Ordres ; des gentilshommes ordinaires de la chambre ; des gouverneurs de places (1) ; des commandeurs de Malte.

Cette maison, maintenue dans sa noblesse, a figuré, aux États-Généraux de 1789, dans les assemblées de la Noblesse d'Agen et du Périgord, où on voit inscrit parmi les votants, à cette date : haut et puissant seigneur Mgr Jean-Baptiste de Gironde, brigadier des armées du roi, seigneur de la Mothe-Piquet, Campagnac et autres lieux, habitant en son château de la Mothe, paroisse de Ferransac, juridiction de Castillonnès, ancien diocèse de Périgueux, archiprêtré de Bouniagues, canton d'Issigeac.

323



De GISSON, de la Merseyrie (de la Mercerie), de la Fayette, de Foussade, etc,

Armes : D'argent à trois roses de gueules, feuillées et tigées de sinople, mouvantes de la pointe de l'écu, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.

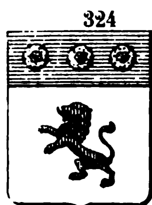
Cette famille a été anoblie par lettres patentes des mois de février 1779, dans la personne de Joseph-Bertrand de Gisson, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Colonelle-générale de dragons. Ces lettres portent : que, depuis Charles IX, les aînés de la famille ont possédé des charges dans le présidial de Sarlat ; que Michel de Gisson, bisaïeul dudit Joseph-Bertrand, et Antoine de Saint-Clar s'opposèrent à l'acte d'union des guerres de la Fronde ; qu'ils préférèrent, à des lettres d'anoblissement offertes par Louis XIV, que

(1) Le roi, par lettres patentes du 4 mai 1518, donna l'office de capitaine des villes et châteaux de Domme, en Périgord, à Jean de Gironde, chevalier, seigneur de Montclarn (*Anselme*, page 596, tome VII).

ce monarque fit passer sur les habitants de Sarlat, les marques de sa bienfaisance, et obtinrent, eu égard à ce, un abonnement à perpétuité pour les impositions, en faveur de la ville (édit de février 1652) ; que les troupes de Condé ayant assiégé Sarlat, Michel de Gisson fut tué en défendant la ville et sur la brèche, et que Saint-Clar, plus heureux que lui, fit entrer les troupes du roi dans la ville.

Dans la liste des votants, pour les députés de la Noblesse, aux Etats-Généraux de 1789, figure ainsi inscrit : Messire Joseph de Gisson, chevalier, seigneur de la Merseyrie et de la Fayette, habitant de Sarlat, etc. (Voir aux procurations.)

324



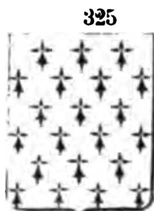
De GIVRY, de Lesparre, du Lucquet, de Lafon.

ARMES : D'argent au lion de gueules, au chef d'azur chargé de trois roses d'or.

(*Grand Armorial de France*, registre de Périgueux, sous le nom de Simon de Givry, écuyer, sieur de Lesparre et de Lafon). Ce Simon, frère d'autre Simon, sieur de Lucquet, obtint des lettres de réhabilitation en 1666 ; ce qui ne concorde pas avec ces lettres de *vétéran* qu'il avait obtenues le 8 avril 1657, où ledit Simon, écuyer, gentilhomme servant du roi, exempt de ses gardes, est dit : « Fils de François de Givry, sorti de Charles, chevalier, issu de maison illustre et très noble race, ayant toujours véeu noblement sans acte de dérogeance.... »

Simon habitait Celles, près de Ribérac ; il eut un fils marié à une demoiselle de Vandière, et une fille, Madeleine, mariée à Pierre Lussac, docteur en médecine.

325



De GLENET (ou des Glenets), de Vieillecour.

ARMES : D'argent semé d'hermines de sable.

C'est ainsi que ces armes sont décrites dans l'Armorial manuscrit de la fin du XVIIe siècle, sous le nom de René de Glenet, sieur dudit lieu, habitant au lieu de Morince, sénéchaussée de

Périgueux, lequel reconnait pour son frère Germain-François de Glenet de Vieillecour, habitant de la paroisse de Maraval, en Poitou.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par Barentin, le 9 septembre 1668.

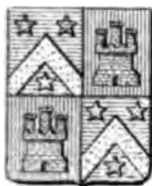
326



GOUSSET (Thomas), Évêque de Périgueux, 1836.

Armes : De gueules à une gerbe d'or liée de même, au chef cousu d'azur chargé de trois croisettes d'argent.

327



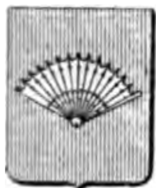
De La GOUTTE, de Prats, de Cours, de la Pouyade.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4, d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même ; aux 2 et 3, de gueules à un château de trois tours, celle du milieu plus élevée. (*Grand Armorial de France*, registre de Sarlat, sous le nom de Eymeric de la Goute, chevalier, seigneur de Prats.)

On voit, en 1634, Paule de Bezolles, dame de la Pouyade, veuve de noble Pierre de la Goute, vicomte de Cours, seigneur de la Pouyade, faire enregistrer à la cour des aides plusieurs actes, dont des baillettes de 1424-1451, et un hommage rendu le 15 mai 1550 par François de la Goute.

Le nom de cette famille figure dans l'État général des gentilshommes de l'élection de Sarlat maintenus dans leur noblesse par M. Pellot, intendant de Guienne en 1666.

328



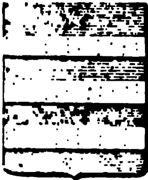
De GODAILLES, d'Ayrac, de Siorac, de Velutz, de Razian, de Saint-Capraise, de la Roquette, de Meyral, de Curemaure.

Armes : De gueules à un éventail d'argent. Et sous le même nom : D'or à la bande d'azur.

La famille de Godailles a figuré dans les as-

semblées de la noblesse, lors des États-Généraux de 1789, en Languedoc, en Quercy et en Périgord, sous le nom de haute et puissante dame Marguerite-Charlotte de Godailles, veuve du baron de Vassal. (Voir aux procurations.)

329



De GOLAN, de la Chambre, de Saint-Front.

ARMES : D'azur à trois fasces d'or sommées d'une étoile de même.

Cette famille a voté à Périgueux, en 1789, pour les députés de la noblesse aux États-Généraux.

Dans les registres de l'état civil de Bourdeilles, il est dit que, le 15 mars 1669, fut baptisé Baptiste-Jean de Golan, fils de messire Jean de Golan, chevalier, seigneur de la Borie, de la Chambre, et de Jeanne Sonnier, dame du seigneur de la Borie, habitant du repaire noble de Mazet, paroisse de Bourdeilles, que son parrain fut Pierre de la Garde, de Saignes, de Valon, seigneur de Charrele, et habitant la paroisse du Vieux-Mareuil, et marraine N. de Lambertie, dame de Pleyssac, y habitant, paroisse de Saint-Crépin (1).

330



De GOMBAUD, de Razac.

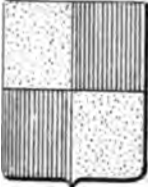
ARMES : D'azur au chevron d'or chargé de deux lions affrontés de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une merlette d'argent.

Dans les jugements des intendants de Bordeaux portant *maintenue* de noblesse (période de 1697 à 1718), se voit le nom de la famille ; on le trouve également en 1769 parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse.

---

(1) Le 8 septembre 1788, vente fut faite par messire de Goland, chevalier, seigneur de la Chambre, et par dame Marie de Goland de la Chambre, veuve du seigneur de Barbezière, tous deux habitant ensemble au bourg et paroisse de Saint-Front-de-Pradoux, de tous leurs biens situés dans la paroisse d'Issac de Montréal (insinuations 5,000 l.).

331



De GONTAUD, de Biron (1), de Lauzun, de Badefol, de Saint-Blancars, de Saint-Geniez, de Saint-Cyr, etc.

Sans donner ici une nomenclature plus longue de seigneuries, il suffira, de rappeler, avec Courcelles, que cette grande et illustre maison a possédé plus de cinquante terres titrées et plus de trois cents fiefs ou riches domaines.

Armes : Écartelé d'or et de gueules. Plusieurs branches ont porté l'écu en bannière (2) ; celle de Badefol l'entourait d'une bordure d'azur ; on le trouve également : Écartelé d'azur à trois cotices d'or et une bordure de sable chargée de tours d'or ou d'argent.

Devise : *Perit, sed in armis* ; et cette autre : *L'honneur y gît.*

Cette maison est incontestablement l'une des plus considérables et des plus illustres de France. Connue en Périgord dès le XIIe siècle, elle a fourni, outre un grand nombre de gouverneurs, de sénéchaux de provinces, des capitaines de cent et cinquante hommes d'armes, la plupart décorés de l'Ordre du roi, des colonels et mestres de camp d'infanterie et de cavalerie, quatre maréchaux et un vice-amiral de France, six chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, onze lieutenants-généraux, huit maréchaux des camps et armées du roi et un lieutenant-général des armées navales. Elle a donné aussi plusieurs prélats distingués à l'Eglise ; des conseillers d'Etat et des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires dans presque toutes les cours de l'Europe.

Depuis le XIIe siècle elle possède la baronnie de Biron, qui fut érigée en duché-pairie par Henri IV, en juin 1598, en faveur de Charles de Gontaud, maréchal de France. Ce titre fut éteint en 1602 par la mort de ce dernier, mais rétabli en 1723 sur la tête de son petit-neveu Charles-Armand de Gontaud-Biron, mort doyen des maréchaux de France.

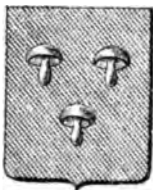
Dans les admissions aux honneurs de la cour figure en 1779 la comtesse de Gontaud-Biron, et dans les assemblées de la noblesse

(1) Biron, l'une des seigneuries donnant le titre de premier baron du Périgord et mouvant au XIIIe siècle de la châtellenie de Bergerac. Le nom de Biron a été ajouté à celui de Gontaud, vers 1150, par suite d'une alliance avec l'héritière de Biron.

(2) C'est ainsi que ces armes figurent dans la salle des Croisades, sous le nom de Gaston de Gontaud, seigneur de Biron, chevalier croisé, en 1248.

aux États-Généraux de 1789, on voit cette maison représentée en Périgord, en Quercy, où le duc de Biron fut nommé député; en Limousin, en Saintonge, dans le Maine et dans l'Isle de France.

332

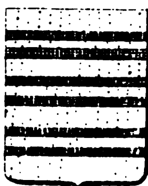


De GOUDIN, de Paulhiac, de la Roussie, Proissans, de la Pouyade, de Chaussenegonte.

Armes : De sinople à trois champignons d'argent.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par M. Pellot, intendant de Guienne, en 1666, et en 1789, plusieurs de ses membres votèrent à Périgueux pour les députés de la noblesse : « Messire Raymond-Joseph de Goudin, chevalier, seigneur de la Roussie, etc., habitant en son château de Paulhiac, situé dans la sénéchaussée de Sarlat; haut et puissant seigneur, messire Marc-Joseph Goudin, chevalier, seigneur de Paulhiac, et haute et puissante dame Marie-Thérèse de Goudin, veuve du seigneur de Vins, seigneur du Masnègre, représentée par le chevalier de Vins, seigneur du Masnègre, etc. (Voir aux procurations.)

333

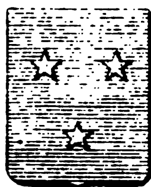


De GOUFFIER, de Gonord, de la Rhue (illustre maison du Poitou).

Armes : D'or à trois jumelles de sable en fasce.

Ainsi décrites dans le *Grand Armorial de France* (registre de Périgueux, sous le nom de Charles-Eléonore de Gouffier, comte de Gonord. Celui-ci tenait au Périgord par sa mère Gabrielle d'Abzac, fille du marquis d'Abzac de la Douze et d'Ester de Larmandie de Longua.

334



De GOURDON (Frotaire), Évêque de Périgueux de 988 à 991.

Armes : D'azur à trois étoiles d'or.

Ce fut cet évêque qui, pour défendre son diocèse contre les attaques des Normands, fit construire les châteaux d'Agonac, de Crognac, d'Au-

beroche, la Roche Saint-Christophe et la Roche-Bassillac, — cinq en nombre ; il mourut assassiné au lieu de Mourcinq, paroisse de Coursac, près Périgueux, le 8 décembre 991.

335

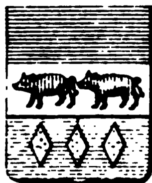


DE GOURDON (Géraud de Salagnac, nommé, dit l'abbé Audierne, évêque de Périgueux, 1044.

ARMES : D'azur à trois étoiles d'or.

Une contestation sur le droit de battre monnaie que le comte du Périgord avait voulu s'attribuer et qui appartenait, suivant l'évêque, à l'abbé de Saint-Front, s'éleva entre eux, contestation dont les suites durent être sanglantes, car des deux côtés furent mis des gens sur pieds : le comte du Périgord pour assiéger Géraud de Gourdon dans ses châteaux épiscopaux ; et celui-ci pour se défendre contre les attaques de son redoutable ennemi.

336



DE LA GOURETIE.

ARMES : D'azur à une fasce d'argent, chargée de deux sangliers de gueules, soutenue en pointe de trois fusées d'or. (Armes parlantes).

C'est ainsi qu'elles sont décrites dans le *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux, dont le nom de Daniel de la Gouretie, sieur du Chatenet.

337



DE GOURGUES et de GOURGUE, de Lanquais, de Vayres, de Julhac, de Montlezun, de Gaube, de Roquecor, de la Forest, d'Aulnay, de Bouret, de Rabeine.

ARMES : D'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules.

La maison de Gourgue, ainsi qu'il résulte d'une notice publiée par la Chenays des Bois, paraît s'être établie en Guienne vers le commencement du XIVe siècle ; mais antérieurement à cette date, on voit en 1285 : Geoffroy de Gourgue, l'un

des secrétaires du roi Philippe IV, dit le Bel; et en 1318, sous Philippe V, dit le Long, Philippe de Gourgue, grand porte étendard de la Couronne, lequel épousa Cécile de Pellagrue, sœur du cardinal de ce nom, et nièce du pape Clément V, qui avait été archevêque de Bordeaux.

C'est à partir de la fin du xv° siècle que, d'après la Chenays des Bois, commence la filiation de cette maison.

Dès le 3° degré on voit Jean de Gourgue, gouverneur des finances du roi de Navarre ; son second frère, Ogier, vicomte de Julhac, baron de Vayres, etc., trésorier de France, gouverneur des finances à Bordeaux et conseiller d'État, et le troisième Dominique, chevalier de Malte et capitaine d'une compagnie de 300 hommes ;

Au 4° degré, Marc-Antoine de Gourgue, baron de Vayres, conseiller au grand conseil, maître des requêtes, président au parlement de Bordeaux, puis premier président au même parlement ; son frère Pierre, chevalier de Gourgue, conseiller du roi et trésorier général de France ; son autre frère Armand, conseiller au parlement de Bordeaux, lequel eut pour fils Jacques, conseiller et aumônier du roi ;

Au 5° degré, Jean, baron de Vayres, etc., conseiller au parlement de Bordeaux, président à mortier au même parlement et conseiller d'Etat, en faveur duquel, Louis XIV érigea la baronnie de Vayres en marquisat. Son second fils, Jacques-Joseph, fut évêque de Bazas en 1684 ; le quatrième, Michel-Jean, président à mortier au parlement de Bordeaux, lequel eut deux fils, l'un, Laurent-Marc-Antoine, président à mortier, à Bordeaux en 1771, et l'autre, Michel-Joseph, président aux enquêtes ;

Au 6° degré, Armand-Jacques de Gourgue, marquis de Vayres, à qui Louis XIV donna la charge de lieutenant-général de la sénéchaussée de Guienne, par lettres patentes, du 25 avril 1669 ; il eut trois fils dont le second, Louis-Armand, conseiller-clerc au parlement de Paris, en 1700 ; et le troisième, conseiller au même parlement, en 1705 ;

Au 7° degré, François-Joseph de Gourgue, marquis de Vayres et d'Aulnay, conseiller au parlement de Paris, maitre des requêtes, un de ses fils Alix-François-Joseph, comte de Saint-Julien, Castel et Castelmayran, conseiller au parlement, en 1747, maitre des requêtes, en 1750, président au grand conseil, en 1760, et intendant de Montauban en 1761 ;

Au 8° degré, Armand-Pierre-Marc-Antoine, marquis de Vayres et d'Aulnay, comte de Bourret, de Rabeme, etc., conseiller au

parlement de Paris, en 1735, maitre des requêtes, en 1742 ;

Au 9e degré, Armand-Guillaume-François, marquis de Vayres et d'Aulnay, conseiller au parlement, en 1754, et président à mortier, en 1763.

A cette nomenclature, comprenant neuf degrés de filiation jusqu'à 1763, date où finit le travail généalogique de la Chenaye des Bois, il y aurait encore à ajouter bien des sujets qui, depuis, et jusqu'à nos jours, ont continué les nobles traditions de la famille. Je citerai, entre autres, Alix-Joseph, vicomte de Gourgue, et son père, maire de Bordeaux, que ses concitoyens, en témoignage de leur reconnaissance pour sa sage et habile administration, envoyèrent, plus tard, à la chambre des députés.

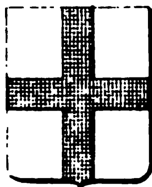
On sait que le vicomte de Gourgue entra, fort jeune, comme auditeur au conseil d'Etat ; qu'il fut nommé maitre des requêtes par le roi Charles X, poste dont il se démit, en 1830, ne voulant pas prêter serment au gouvernement de juillet, serment qu'il refusa également à l'empire, comme membre du conseil général.

Dès lors, renonçant à suivre une carrière où grand nombre de ses aïeux s'étaient illustrés, et dégoûté des luttes politiques, il rentra hardiment dans la vie privée, où il se livra, jusqu'à sa mort, au culte des arts et des lettres.

L'espace manque ici pour énumérer ses nombreuses publications qui, toutes, révèlent une grande érudition, un écrivain distingué, un historien consciencieux, un ami vrai de son pays et un parfait chrétien.

La maison de Gourgue, maintenue dans sa noblesse, a figuré dans cet ordre, aux Etats généraux de 1789, à Périgueux, à Bordeaux, à Oleron et à Tartas.

338



De GRAILLY (ou de Gresly), de Lavagnac, de Castelgeant.

Armes : D'argent à une croix de sable (armes anciennes). Aujourd'hui : D'or à la croix d'azur chargée de cinq coquilles d'or.

D'après un armorial manuscrit, de l'écriture de la fin du xviie siècle, Jacques de Gresly (de Grailly), habitant de la juridiction de Montravel, sénéchaussée de Périgueux, portait : *Écartelé d'or, aux 1 et 4, à trois pals de gueules ; aux 2 et 3, d'or à deux vaches de gueules*, de même que son frère et Jacques

de Grailly, son neveu, habitant de la paroisse de Bonnefare, canton de Vélines, en Périgord. Ces dernières armes ne sont autres que celles des comtes de Foix, du nom de Grailly.

Les descendants de la famille de Grailly, en possession, en 1120, de la terre de ce nom, sur les bords du Lac de Leman, en Suisse, ont quitté, dit La Chenays-Desbois, leurs armes primitives pour celles des comtes de Foix, écartelées de celles de Béarn, etc., par suite du mariage, en 1328, de Jean, deuxième du nom, captal de Buch (auteur de la seconde race desdits comtes de Foix), avec Blanche de Foix, fille de Gaston de Foix et de Jeanne d'Artois.

La famille de Grailly est représentée par le marquis de Grailly au château de Panloy, par Saint-Porchaire, département de la Charente-Inférieure, et par le comte de Grailly, au château de Beaumale, près Saint-Denis-de-Piles, département de la Gironde.

Le nom de Grailly se voit dans le procès-verbal de l'assemblée de la noblesse, en 1789, à Libourne, et au nombre des signataires d'une délibération prise le 27 janvier 1789 par l'Ordre de la Noblesse de Sainte-Foy, on voit également le marquis de Grailly.

339



De la GRANGE de Floirac, de Gourdon, de la Vercantière.

Les noms de Gourdon et de la Vercantière ont été incorporés à celui de la Grange par le mariage, du 19 mai 1528, de Marquèse de Gourdon, fille de noble Jean de Gourdon, seigneur de la Vercantière et autres lieux, avec Michel de la Grange, fils de noble Pierre de la Grange, le jeune, seigneur de Bonal et coseigneur de Serignac du diocèse de Cahors, et celui de Floirac (nom sous lequel la famille est le plus connue), par le mariage d'un de ses membres avec une demoiselle de Lestrade de Floirac, aujourd'hui de Lestrade de Conti.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4, d'or au lion couronné de gueules, qui est de Floirac ; aux 2 et 3, d'azur à trois étoiles d'or mises en pal, qui est de Gourdon.

Cette maison, originaire du Quercy, fixée depuis longtemps en Périgord, a été maintenue dans sa noblesse. Elle a fait ses preuves en 1781 pour les pages de la grande Ecurie, dans la personne de Jean-Jacques de Floirac de la Vercantière.

Cette famille était représentée naguère à Périgueux par le mar-

quis de Floirac, décédé, dans cette ville, sans laisser d'enfants de sa femme, née de la Sablière. Sa résidence pendant une partie de l'année était en son château du Sablou, commune de Fanlac, dont il a été maire jusqu'à sa mort.

340



GRAND DE BELLUSSIÈRE (GRAND OU GRANT LUXOLLIÈRE, du Tinteillac, de Rouget, de la Tour, de Teillac, de Nanchat, de la Vergne, de la Grange, de la Chevalerie, de la Chapelie, du Reclaud, du Chastenet, de Fareyrou, de Beaussac.

ARMES : D'azur à trois serpents (*alias* : dragons) volants d'or l'un sur l'autre.

Dans une généalogie manuscrite de la famille, il est dit que, pour réparer les pertes dont elle avait eu à souffrir dans les guerres de religion, elle se livra au commerce, ce qui l'obligea plus tard de demander sa réhabilitation ; le roi Henri IV, dans sa justice, lui accorda, à cet effet, le 20 septembre 1605, des lettres patentes, lesquelles furent suivies, le 25 décembre 1607, d'une sentence des élus de Périgueux ; d'un arrêt du Parlement de Bordeaux, du 15 janvier 1610 ; d'un jugement du 16 avril 1667, de M. Pellot, intendant de Guienne, qui maintint dans sa noblesse les Grand de Tinteillac, de Teillac, de Bellussière et du Chastenet ; et, enfin, d'un arrêt du Conseil d'Etat du roi, daté du 2 septembre 1669.

Ce dernier arrêt, en constatant la descendance de la maison de Luxolière, fait connaitre les armes de la famille, telles qu'elles sont décrites en tête de cette notice.

Sans vouloir suivre les nombreuses branches ou rameaux de cette vieille famille — mon but, je le répète, n'étant que de faire des notices succinctes — je me suis contenté d'extraire de la généalogie manuscrite que j'ai eue sous les yeux, quelques-uns des sujets qui, pour la plupart, ont suivi la carrière des armes. Je ne remonterai point au premier degré de filiation, si ce n'est pour faire connaître que, dès 1120, les titres d'écuyer et de chevalier étaient portés par la famille, mais je constaterai que :

Guillaume Grand, écuyer, seigneur de Massac (en Saintonge), servait dans les guerres de Guienne ;

Pierre Grand, écuyer, commandait au château de La Tour-Blanche, 50 hommes d'armes;

Autre Pierre Grand, écuyer, seigneur de Tinteillac, commandait également au château de La Tour-Blanche, où il entretint, à ses frais, une compagnie de chevau-légers; — le dit Pierre et son frère François rendirent hommage, en 1592, à dame baronne de Mareuil, à cause des fiefs de Montbreton et de Fareyrou, qui relevaient de la dite baronnie;

Jean Grand, écuyer, seigneur du Chastenet, garde-du-corps du roi, commanda longtemps à Libourne ;

Etienne Grand, écuyer, seigneur de Teillac, et de la Forest (en Touraine), frère du précédent, suivit la cour du duc d'Orléans, au service duquel il demeura 35 ans; — Son Altesse Royale le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre. — Lors des États-Généraux tenus à Tours, en 1651, il fut député, par le duc d'Épernon, pour porter les suffrages, en faveur de M. de Frontenac, à l'assemblée générale de la noblesse de Touraine ;

Pierre Grand, écuyer, chevalier, seigneur de Tinteillac et du Pouget, reçut du roi, le 26 août 1625, une commission pour mettre sur pied une compagnie de mousquetaires et une de carabiniers, sous les ordres de M. de Bourdeille, maréchal-de-camp ;

Claude Grand de Luxolière, écuyer, seigneur de la Tour et du Pouget, servit aussi dans les armées du roi ;

François Grand de Luxolière, écuyer, seigneur de Tinteillac, reçut du roi, le 4 janvier 1671, le brevet de capitaine-aide-major dans le régiment de Forest ;

Un autre François Grand, écuyer, seigneur de Fareyroux, avait servi dans les armées du roi, sous le duc de Vantadour ; — ce fut lui qui acheta la haute justice de la seigneurie de Bellussière à Hélie de Pompadour, chevalier, seigneur du Bourdeix, baron de Laurière et de Nontron, le 10 décembre 1617 ; il acheta également, le 12 février 1637, de la dame de Montluc, princesse de Chalais, marquise d'Excideuil et baronne de Mareuil, la paroisse de Beaussac, avec droit de haute, moyenne et basse justice, moyennant la somme de 12,000 livres ;

Antoine Grand, seigneur de Beaussac, de Bellussière, fils de Antoine Grand, chevalier, seigneur de Beaussac, de Bellussière et de Fareyroux, chevalier de Saint-Louis, fit la guerre de 7 ans, sous le règne de Louis XV, comme brigadier des gardes de la porte ; il était à Fontenoy ;

Jean Grand de Luxolière, chevalier, seigneur de Beaussac,

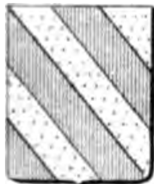
Fareyroux, le Fresne, Papaly et autres lieux, fut mousquetaire-gris de la 1re compagnie. Il est ainsi inscrit parmi les votants, à Périgueux, dans l'Ordre de la Noblesse, en 1789 : « Messire Jean Grant, chevalier, seigneur de Bellussière, Beaussac, Fareyroux, le Breuil, Papaly, le Fresse, etc. » (Voir aux procurations.) Un Grand de Luxolière était à l'assemblée de la Noblesse tenue à Angoulême, en 1789 ;

Sicaire-Jean-Guy Grant de Luxolière émigra et se retira du service avec le brevet de capitaine de cavalerie ;

Jean-Armand Grant de Luxolière de Bellussière était garde-du-corps du roi Charles X.

Par suite de l'extinction des branches de Luxolière et de Tinteillac, dont le dernier représentant était le baron Sicaire Grant de Luxolière, etc., Guillaume-Alexandre de Bellussière, aujourd'hui chef de la branche aînée, a été autorisé à faire revivre le titre de baron de Luxolière.

341

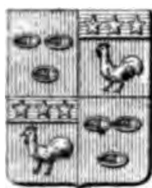


De GRAULEJAC, de la Poncie.

Armes : Bandé d'or et de gueules de six pièces.

Dans le *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux, sous le nom de N. de Graulezac, écuyer, seigneur de la Poncie.

342



De ou du GRAVIER, de la Golie, du Gueyrand, du Ranquais, de Banèges, en Périgord.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4, de gueules à trois fermeaux d'or, qui est de Malet de Graville ; aux 2 et 3, de gueules au coq d'or crêté et barbé de gueules, au chef chargé de trois étoiles d'or, qui est de Gravier (1).

D'après les titres originaux déposés à la bi-

---

1 Dans une quittance donnée à Elie de Froydefont, écuyer, sieur de Bouix, par M. le marquis de Gravier, écuyer, sieur de Bonefons, prêtre, docteur en théologie et archiprêtre du Bugue, faisant au nom de François de Gravier, écuyer, sieur de Maréal, son neveu ; d'Odet de Gravier, écuyer, sieur du Ranquet, son arrière-neveu ; d'Antoinette de Gravier, sieur de la Gorse, sa nièce, pour lesquels il se fait fort ; figurent de plus dans le titre : Alexis de Gravier, écuyer, sieur de Logerie, et Joseph de Gravier, écuyer, sieur des Combes.

bliothèque du roi, dit La Chenays-Desbois — les du Gravier de la Golie seraient une branche de la maison de Malet de Graville ; ils auraient quitté le nom patronymique de Malet pour prendre celui de du Gravier, terre en Berry dont ils rendirent hommage, le 8 mars 1380, à Jean, duc de Berry et d'Auvergne.

On voit le nom de du Gravier dans les jugements de *maintenue* de noblesse (période de 1697 à 1718), et dans les listes des votants à Périgueux pour les députés de l'Ordre aux États-Généraux de 1789, on voit ainsi inscrit : « Messire Jean, marquis du Gravier, chevalier, seigneur de la Golie, habitant dans la sénéchaussée de Bergerac. (Voir aux procurations.)

343



GREEN et GRAIN de Saint-Marsault, de Parcoul, repaire noble, commune et canton de Saint-Aulaye (1).

ARMES : De gueules (*alias* d'azur) à trois demi vols d'or 2 et 1.

François Green de Saint-Marsault, prisonnier de guerre à la bataille de Pavie, avec François Ier, et l'un des compagnons de captivité du roi à Madrid, donna pour sa rançon treize mille écus d'or au soleil, comme on le voit par son testament du 15 septembre 1525. »

La baronnie de Parcoul, restée pendant deux siècles dans la maison de Green de Saint-Marsault, passa dans celle de Lestranges par le mariage, en 1796, de Joseph, marquis de Lestranges, avec Catherine-Adelaïde Green de Saint-Marsault.

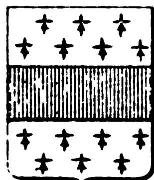
M. Frédéric Borros de Gamanson, en épousant une fille issue de ce mariage, Mlle Caroline de Lestranges, est devenu possesseur de cette terre, laquelle, par succession, a passé à la famille de Martin de la Bastide.

---

(1) Le 31 décembre 1523, la terre de Parcoul en Saintonge, aujourd'hui en Périgord, fut donnée par le roi François Ier, à noble et puissant homme François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Saint-Marsault et autres lieux, son conseiller et chambellan ordinaire, sénéchal et gouverneur du Périgord, en échange de terres que ce dernier, l'un des personnages les plus marquants de son époque, possédait en Sologne.

Pharamond Green de St-Marsault, pour sa baronnie de Parcoul, assista au ban de 1758, et sa sœur, veuve de Hector de Saint-Légier, fut représentée aux assemblées de la noblesse de 1789, par le vicomte de Saint-Légier, secrétaire dudit ordre (1).

344



GRENIER, de la Peyre, de Nabinaud.

ARMES : D'hermine à une fasce de gueules.

Grand Armorial de France, registre de Périgueux, sous le nom de N. Grenier, écuyer, sieur de la Peyre — dans l'Armorial manuscrit, souvent cité, les armes décrites sous le nom de Daniel Grenier, sieur de Nabinaud et de la Peyre, habitant la juridiction de Montpon, sénéchaussée de Périgueux, sont : *D'azur à trois chiens courants d'argent.* Timbre : *Casque panaché*, — et, au registre de Bergerac, mêmes armes, sous le nom d'Élie Grenier, sieur de la Cassaigne.

Dans le même *Armorial*, registre de Bergerac, on trouve : 1° Sous le nom de Ezéchiel Grenier, conseiller du roi, commissaire aux revues à Bergerac : *D'or à cinq étoiles de gueules posées en sautoir ;* 2° sous le nom de Suzanne Grenier, qualifiée damoiselle : *D'azur à trois coqs d'or ;* 3° sous celui de Marguerite Grenier, qualifiée de même : *De gueules à trois tours d'or.*

Une branche de la famille Grenier, en Guienne, ayant titre de marquis, établie à Libourne, sur la Dordogne, portait : *De gueules à la fasce d'or accompagnée en chef de deux molettes d'éperon et en pointe d'un agneau passant d'argent.*

A la Bibliothèque nationale à Paris (fonds Périgord), volume 142, il est dit que la famille Grenier de Monlon a été anoblie en mai 1700.

Ses armes y sont décrites : *Tiercé en bande, au 1, d'argent à l'aigle au vol abaissé de sable ; au 2, d'azur à trois étoiles d'or ; au 3, de gueules au lion d'argent, et sur le tout un chef d'or chargé d'une tête de More de profil de sable.*

---

(1) De cette famille était un évêque de Bergance et une gouvernante des enfants du comte d'Artois.

345



De GRÉZEL, de Griffoul, de la Tache, de Castanet, de la Bourgonie.

Armes : D'azur au chevron d'or chargé d'un soleil de gueules, accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'un souci d'or tigé et feuillé de même. *Alias* : Un chêne au lieu d'un souci.

Un Antoine de Grézel était, en 1702, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, audiencier à la cour des aides de Montauban. On sait que par lettres patentes de Charles VIII, en date du mois de février 1484, les possesseurs desdits offices étaient anoblis en tant que besoin, eux et leur postérité, sans être tenus de payer aucune finance, et que Louis XIV, par un édit du mois de mars 1704, voulut de même qu'ils fussent réputés nobles de quatre races et capables de recevoir tous les Ordres de chevalerie du royaume.

Le nom de Grézel se voit au bas d'une délibération que la noblesse de Sarlat prit le 27 juillet 1789, à l'effet de donner tous pouvoirs aux députés de l'Ordre aux États-Généraux. La famille avait déjà figuré à l'assemblée générale qui eut lieu à Périgueux le 16 mars, jour de l'élection, dans la personne de messire Barthélemy-Joseph de Grézel, chevalier, seigneur de Griffoul et de la Tache, capitaine d'infanterie.

346



De GRIFFON, de la Roque, de la Tache, de Romegoux, de Savy.

Armes : D'azur au griffon d'or.

C'est ainsi que ces armes sont décrites dans le *Grand Armorial de France*, registre de Sarlat.

Le nom de Griffon semblerait avoir été primitivement Griffoul ; ainsi, dans un contrat de mariage de Etienne Griffoul, du 10 septembre 1591, il y a Griffon dans le corps de l'acte, et, sur la suscription, Griffoul ; tandis que dans une vente de décembre 1667, d'Isaac de Griffon, il y a dans l'acte Griffoul et la signature est Laroque Griffon. Il est à remarquer aussi que si, dans leurs testaments, Daniel de Griffoul et sa femme Suzanne de Solminiac déclarent que leurs enfants sont : Isaac de Griffoul, sieur de la Roque, marié avec Jeanne de Saintours, etc., dans les papiers de Griffon Savy on trouve que Isaac de Griffon avait épousé Jeanne

de Saintours, et que Marie de Griffon, leur fille, avait épousé Henri de Savy. De plus, une ordonnance de d'Hozier du 1er février 1698, jointe au tableau généalogique présenté par la famille et où les noms sont toujours Griffoul, porte : Armoiries de Isaac de Griffon, sieur de la Roque.

Griffon et Griffoul ne seraient donc qu'un seul et même nom.

Cette famille, suivant l'opinion du vicomte de Gourgues, serait originaire de Griffond, près Sarlat.

Le nom de Griffon figure dans les jugements des intendants de Bordeaux portant *maintenue* de noblesse (période de 1697 à 1718); il se voit également dans les listes des votants pour les députés de la noblesse aux États-Généraux de 1789.

347



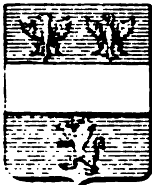
GRIGNOLS, de la Porte, ancien repaire noble, paroisse de Saint-Martin-d'Agonac.

ARMES : D'azur à trois épis d'or 2 et 1. L'Armorial de Grandmaison dit : « Grignols, en Auvergne, d'azur à trois épis de blés entrelacés. »

C'est la première de ces descriptions que j'ai cru devoir adopter par la raison qu'elle est ainsi dans le *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux, sous le nom de Sicaire de Grignols, écuyer, seigneur de la Porte, et dans l'Armorial manuscrit de la fin du XVIIe siècle, sous le nom de Henri de Grignols, sieur de la Porte.

Cette maison, dit Courcelles, paraît tirer son origine de la terre de Grignols en Bazadais, et n'a rien de commun, malgré son antique origine et les bonnes alliances qu'elle a contractées en Périgord, avec la maison de Grignols de Talleyrand. Les armes des anciens seigneurs de Grignols, d'après l'abbé de Lespine, étaient, en 1135 : *Ecartelées d'or et de gueules.*

348



DE GRIMOARD, de Grignols, de Mauriac, de Frateaux, de Faucerie, de la Salle, de la Serve, de Saint-Pardoux, de Beaulieu, de Maisonneuve, de la Mothe, de Vivans, etc.

ARMES : D'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef de deux aigles d'or et en pointe d'un lion de même. (Armorial manuscrit de 1656.)

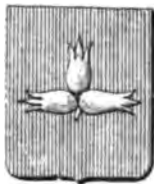
Dans le *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux, elles sont décrites : 1° Sous le nom de Bertrand de Grimoard, écuyer, sieur de la Serve : *D'azur à deux aigles d'or au vol étendu l'un au-dessus de l'autre ;* 2° sous le nom de Isabeau de Grimoard, dame de Puyferrat : *D'azur à deux aigles éployées d'or, au chef chargé d'un lion passant de sable.*

Ces trois armoiries ne présentent que de légères différences ; mais il n'en est pas de même sur un sceau en cire rouge qui est apposé sur deux quittances données par Audoin de Grimoard, l'une en 1404 et l'autre en 1407. On y voit : *Deux bars* (poissons) *adossés, accompagnés de deux fleurs de lis, l'une en flanc dextre, l'autre en flanc sénestre*, et pour cimier *un loup issant*. Autour du sceau est une légende où se distingue le nom de Grimoard. Cet Audoin de Grimoard n'est autre que Audoin de Taillefer, fils de Hélie, écuyer, seigneur de Taillefer, de Mauriac, de la Grimardie, etc., et de Pétronille de Grimoard, héritière testamentaire, en 1382, de son oncle Guillaume de Grimoard, damoiseau de Grignols, seigneur de Mauriac, à la charge d'en porter les noms et armes.

La maison de Grimoard, qui est incontestablement l'une des plus anciennes du Périgord, tirerait, d'après Courcelles, son origine des anciens vicomtes de Fronsac. Elle paraît s'être éteinte vers le commencement du XVIIIe siècle, dans celles de Villoutreix et de Vigier.

Le dernier représentant de la branche de Frateaux, qui ne laissa que des filles, avait été nommé, le 1er octobre 1652, maréchal des camps et armées du roi.

349



DES GROSGES DE GRATEREAU (1), de la Vauguyon, de Beaulieu (de Gratereau).

ARMES : De gueules à trois coquerelles d'argent.

Cette famille a figuré aux assemblées de la noblesse du Périgord, en 1789, dans la personne de Jean-Nicolas de Gratereau, seigneur des Grosges, vicomte de la Vauguyon.

---

1 Terre seigneuriale de l'Angoumois qui, en 1780, appartenait à un Gratereau.



De GROSSOLLES de FLAMARENS (Emmanuel-Louis), Évêque de Périgueux, 1773.

Armes : D'or au lion de gueules issant d'une rivière d'argent mouvante du bas de l'écu ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.



De GUALABERT (et de Galabert), de Chourgnac, de la Durantie, de Caillavel, de la Jarthe, de Giversac, du Buisson, de Septfond. *Alias* : de Saint-Front.

Armes : De gueules au lion d'or.

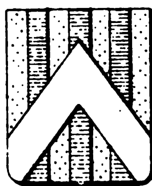
Selon un certificat donné par le lieutenant-général de Périgueux, le 25 septembre 1557, est-il dit par la Chenays-Desbois, Gilles de Gualabert, écuyer, assista à la tenue des Etats. Marié en secondes noces, le 5 février 1547, avec Anne de Calvimont, il eut Jacques de Gualabert de Chourgnac, écuyer, lequel épousa, le 18 mai 1583, Armande de Siorac, dont provint Jean de Gualabert de Chourgnac, écuyer, seigneur de la Durantie, qui servit au ban et arrière-ban du Périgord, ainsi qu'il est constaté par l'extrait du procès-verbal fait pour la convocation du 18 juin 1639.

A cette même assemblée figure également François de Gualabert, écuyer, seigneur de Caillavel ; et à celle de 1674 Marc de Gualabert, écuyer, seigneur de la Durantie, fils de ce dernier, reçoit comme son père une quittance du ban et arrière-ban.

A ces constatations de la noblesse de la famille, dont Lachenays-Desbois donne la filiation jusqu'en 1754, j'ajouterai que sur un vidime fait à Bordeaux, le 16 mars 1667, par Claude Pellot, intendant de Guienne, Bernard, François et autre François de Gualabert furent inscrits dans le Catalogue des nobles de la sénéchaussée de Périgueux.

Parmi les votants pour les députés de l'Ordre de la noblesse aux États-Généraux de 1789, on voit ainsi inscrit : « Messire de Gualabert, chevalier, seigneur de Septfonds, habitant de Sainte-Alvère. » (Voir aux procurations.)

352



GUEDON (ou DE GUEYDON DE DIVES), de Villac. — C'est sous ce dernier nom que la famille est, aujourd'hui, généralement connue.

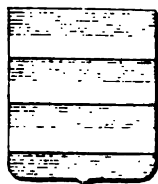
ARMES : D'or à trois pals d'azur et au chevron d'argent brochant sur les pals.

C'est ainsi que ces armes sont décrites dans le *Grand Armorial de France* (registre de Périgueux), sous le nom de Gueydon, sieur de Dives. Dans un des livres de l'Hôtel-de-Ville de Périgueux, on les trouve : *d'azur au lion d'or, tenant dans ses pattes de devant un guidon d'argent à la hampe d'or*. Ce sont ces dernières (armes parlantes) qui se voient dans l'Armorial de Jeoffroy d'Eschavagnes, sous le nom de Gueydon, en Italie, en Provence et en Périgord (1).

En sa qualité de noble, Mme Guédon de Villac, née de Mèredieu, vota, par procuration donnée à messire Jean-François du Pin, écuyer, seigneur du Bâtiment, pour les députés aux Etats-Généraux de 1789.

Dame Léonarde Guédon de Dives était supérieure des filles de l'hôpital de Saint-Martin, le 27 juin 1735, ainsi que le constate une lettre que Louis de Froidefond, curé de Bergerac, lui écrit à cette date. Cette lettre porte : A la très honorée mère Dives, supérieure de ladite communauté.

353



DE GUERRE, de la Roquette, de Fonpeyre, de Jayac, d'Archignac, de Montravel, de la Tresaudière, de la Capelle.

ARMES : D'azur, *alias* : de gueules, à trois fasces d'argent.

On trouve aussi : *D'azur à trois chevrons d'argent surmontés de trois ours de même*, et sous le même nom : *D'argent au chevron de sable*.

Le nom de Guerre se voit dans les jugements des intendants de Bordeaux, période de 1697 à 1718, portant *maintenue* de noblesse.

---

(1) Sur le testament du 11 avril 1779, de Jacques Stanislas Guédon, seigneur de Dives, noble citoyen et consul de la ville, y habitant, paroisse de Saint-Sylvain, les armes qu'il dit être les siennes sont : *d'argent à un chevron d'azur accompagné en pointe d'une aiglette ; au chef cousu, chargé de 3 quintefeuilles ou étoiles*.

354 

De GUILHEM de la Gondie, de Liauron, de Beaugibaud, de la Reille, de Puylagarde, de la Merleterie, de la Beneichie, de Lalis.

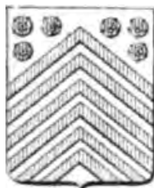
Armes : D'azur à deux lions affrontés d'or ; au chef cousu de gueules chargé de trois croissants d'argent.

Cette famille a figuré dans les assemblées de la Noblesse du Périgord aux États-Généraux de 1789. On y voit ainsi inscrit : « Messire Noël-André de Guilhem, écuyer, seigneur de la Beneichie et de Lalis, alors lieutenant-colonel au régiment de dragons de Chartres, lequel vota pour les députés de l'Ordre, en son nom personnel et comme fondé de pouvoir de sa belle-sœur, dame Thérèse-Martin de Compreignac, veuve de messire de Guilhem, écuyer, seigneur de la Gondie, de Liauron, de Beaugibaud, de la Reille et de la Merleterie. »

Noël-André de Guilhem de la Gondie, lieutenant-général des armées du roi, en récompense de ses services, reçut le titre de comte, transmissible à ses descendants légitimes, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, le 17 mars 1817.

Parmi les derniers représentants de cette famille, je citerai le comte Joseph de la Gondie, colonel d'état-major, officier de la Légion-d'Honneur, résidant naguère à Paris.

---

355 

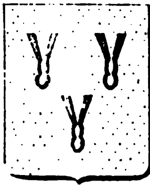
D'HAUMONT (et d'Aumont), de la Garde.

Armes : D'argent à six chevrons de gueules, accompagnés de six roses de même posées en orle, trois dans chaque angle du chef. — *Alias* : D'argent à un chevron de gueules, accompagné de sept merlettes de même, quatre en chef, 2 et 2, et 3 en pointe mal ordonnées, c'est-à-dire 1 et 2.

Ces deux blasons, identiques par l'émail du champ et des pièces, ont également dans leur ensemble une certaine conformité qui peut faire croire que le comte d'Haumont, dont le nom est ainsi inscrit au bas d'une délibération de l'Ordre de la Noblesse du Périgord, prise le 30 juillet 1789, par vingt gentilshommes de la paroisse de Baussac, canton de Mareuil, à l'effet de donner de nouveaux pouvoirs aux députés aux États-Généraux, n'est autre qu'un des membres de la grande maison du duc d'Aumont, qui ont

donné un porte-oriflamme de France, sous Charles VI, deux maréchaux de France, six lieutenants-généraux, deux maréchaux-de-camp et plusieurs brigadiers, etc.

356



D'HAUTEFORT, de Vaudres, de Bruzac, de Bouteville, de Marquessac, etc.

ARMES : D'or à trois forces de sable.
DEVISE : *Altus et fortis.*

La terre d'Hautefort, érigée en marquisat par lettres patentes de 1614, en faveur de François d'Hautefort, comte de Montignac, baron de Thenon, seigneur de la Mothe, de la Borie, etc., a toujours passé pour une des plus considérables du pays, tant par son étendue et le nombre de ses vassaux, qu'à cause de la situation de son château, qui était anciennement très fort et servait de rempart contre les incursions des ennemis et principalement du temps de la guerre des Anglais, dans les XIV[e] et XV[e] siècles.

Cette terre, avant d'appartenir à la maison de Damas, avait été possédée, vers l'an 1000, par Guy de Lastours, un des plus grands seigneurs du Limousin ; il n'eut qu'une fille, mariée à Aymar de Comptour de Leron, dont la postérité prit le nom de Lastours ; en 1160, Agnès de Lastours porta la terre d'Hautefort dans la maison de Born, par son mariage avec Constantin, frère du célèbre et vaillant troubadour Bertrand de Born ; Marguerite de Born, petite-fille de Bertrand, apporta en dot cette terre à Aymard de Faye (1), chevalier, seigneur de Thenon ; Marthe de la Faye de Born, dame d'Hautefort, épousa, en 1388, Hélie de Gontaud, seigneur de Badefol. Ce sont les enfants nés de ce mariage qui, en vertu d'une substitution, quittèrent les noms et armes de Gontaud, pour prendre exclusivement ceux d'Hautefort.

La terre de ce nom a passé, le 7 juin 1818, dans la maison de Damas, par le mariage du baron de Damas avec une fille du comte Amédée d'Hautefort.

---

(1) De Faye et non de Fay de la Tour-Maubourg, ainsi qu'il a été dit dans une notice sur Hautefort, publiée dans le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin.*

La maison d'Hautefort s'est divisée en plusieurs branches, connues sous les noms de marquis de Marquessac, marquis de Bruzac, marquis de Saint-Chamans, comtes de Lestranges, comtes de Vaudres.

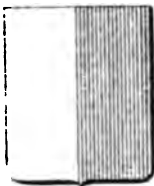
La branche ainée a produit deux gouverneurs du Limousin et du Périgord, des chambellans et gentilshommes de la chambre des rois Charles VIII, Charles IX, Henri IV et Louis XIII, cinq lieutenants-généraux, quatre chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, trois maréchaux des camps et armées du roi, un lieutenant-général des armées navales.

Il me parait superflu de donner, ici, plus d'extension à cette notice. Si l'on veut connaître les nombreux sujets qui se sont rendus recommandables par leurs services, par les positions élevées qu'ils ont occupées, dès les temps les plus reculés et jusqu'à nos jours, et par leurs brillantes alliances, on peut consulter les généalogistes qui ont écrit sur la maison d'Hautefort, entre autres Moréri, la Chenays des Bois, Courcelles et, en dernier lieu, Borel d'Hauterive.

Un des représentants de la branche d'Hautefort de Marquessac, après avoir été brigadier des armées du roi, prit sa retraite dans le petit séminaire de Périgueux, qu'il édifia par sa piété et ses vertus pendant 23 ans. Il y mourut le 4 avril 1747 et fut enterré dans la chapelle, ainsi que le témoigne l'inscription gravée sur une table d'ardoise ou de marbre, que M. Galy, conservateur du musée, lors de la transformation de ladite chapelle en une salle de gymnase, fit transporter dans le nouveau local de nos antiquités périgourdines.

Parmi les votants pour les députés de la Noblesse aux Etats-Généraux de 1789, figure : Très haut et très puissant seigneur Jean-Louis comte d'Hautefort, comte et seigneur de Vaudres, marquis de Bruzac, comte de Marquessac, seigneur de Monbayol, de Saint-Jory, la Marche, etc. (Voir aux procurations.)

357



HÉBRARD (ou d'Ébrard), de Saint-Sulpice et de la Bastie, de Saint-Privat, de la Leuse, du Rocal, de Monplaisir, de Saint-Cyr, de Veyrines, de Milhac, de Grignols, de la Croze, de Mirevaux, de Saint-Julien, etc.

Armes : Parti d'argent et de gueules. (D'après Courcelles.)

D'après la Chenays des Bois : *écartelé, aux 1 et 4, d'argent au lion de sable, l'écu semé de croisettes de même ; aux 2 et 3, d'or à la bande de gueules, et sur le tout* — comme le dit Courcelles — *d'argent parti de gueules.* Autorisé par ces deux généalogistes, j'ai dû m'en tenir à ces dernières armes, bien que Saint-Allais en fasse connaître d'autres.

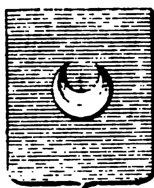
Cette famille a également porté : *d'azur à 3 molettes d'éperon à 8 pointes d'or, au chef échiqueté de 3 traits d'or et de gueules.* (Histoire de la maison d'Ebrard, par M. de Bonarousse de Laffon, l'un des présidents d'honneur au conseil héraldique de France.)

Cette maison, qui parait être originaire du Languedoc, où elle florissait dès le milieu du XIe siècle, s'est subdivisée en plusieurs branches, qui se sont répandues en Quercy, en Limousin, en Angoumois et en Agenais. Elle se rattache au Périgord par diverses alliances, entre autres avec les Gontaud-Biron, les Cugnac, les Fumel, les Gourdon de Genouillac, les d'Aubusson, les Villoutreys, les Taillefer, les David de Lastours, les Gay de Nexon, les Vassignac, les Sanzillon, les Foucauld, les Royère, les du Garreau, les Scoraille, les Durfort, les Saunac, les Vassal, les Preissac.

La branche de Saint-Sulpice a donné un chevalier des Ordres du roi, en 1879, et deux évêques de Coïmbre, en 1260 et vers 1300, et un évêque de Cahors, comte de Cahors, mort en 1600.

Dans les jugements des intendants de Bordeaux, portant maintenue de noblesse (recherches de 1697 à 1718), figure le nom d'Hébrard.

358

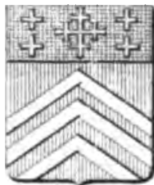


DES HELIES, d'Estourneau.

ARMES : D'azur à un croissant d'argent.

C'est ainsi que ces armes sont inscrites dans l'Armorial manuscrit de la fin du XVIIe siècle, sous le nom de Daniel des Helies, sieur d'Estourneau.

359



DE L'HERMITE, des Fieux, de la Rivière, du Fleix, de Rochebrun, de Lenty (paroisse de Sarlande, en Périgord), etc.

ARMES : De gueules à trois chevrons d'argent, au chef cousu de sable, chargé d'une croix potencée, recroisettée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même.

Cette famille, issue, d'après grand nombre de

généalogistes, des comtes de Clermont d'Auvergne, fait remonter son origine à Pierre l'Hermite, lequel, avant de se vouer à l'état ecclésiastique, avait épousé Béatrix de Roncy, dont il eut une fille et un fils nommé Pierre II, qui est la souche d'où sont sortis différentes branches ou rameaux.

Le *Grand Armorial de France,* registre de Périgueux (Clergé et Noblesse), donne, sous le nom de Jean de l'Hermite de Rochebrun, écuyer, sieur de Lenty, les armes ci-dessus décrites, mais sans y joindre le chef. D'Aguesseau, dans la liste des familles maintenues dans leur noblesse, entoure l'écu, dont il ne fait qu'intervertir les émaux du champ et des pièces, *d'une bordure denchée d'azur.*

Le fait de compter le célèbre prédicateur des croisades parmi ses ancêtres, suffirait à lui seul pour justifier l'illustration de la maison de l'Hermite, dont la lignée, que l'on peut suivre sans interruption, depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours, a toujours tenu un rang distingué dans la noblesse.

360



Des HOMS, de Favols, de Bias, etc.

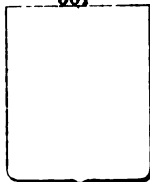
Armes : D'argent à un ormeau terrassé de sinople, chargé dans son milieu d'un lanier d'or — (le lanier, femelle du laueret, espèce de faucon).

Le père du représentant de la branche de Favols, fixée à Saint-Martial-de-Mussidan (Dordogne), écartelait : *d'or au lion de sinople* et portait pendue à l'écu de ses armes une croix de Malte ; son fils faisant usage du même sceau, j'ai cru devoir le reproduire ici fidèlement.

La maison des Homs de Favols, d'ancienne chevalerie du Quercy — elle possédait, en 1302, des fiefs dans l'arrondissement de Cahors, sénéchaussée de Lauzerte (Lot) — a fait les preuves pour l'Ordre de Malte, le 16 novembre 1787, dans la personne de noble Joseph-César-Jean-Baptiste-François des Homs de Favols ; il est qualifié, dans sa présentation, du titre de marquis.

Maintenue dans sa noblesse, le 5 août 1666, par M. de Pellot, et le 21 janvier 1674, par le successeur du dit intendant de Guienne, cette famille a voté dans l'Agenais — où elle est toujours représentée — pour les députés de la Noblesse aux Etats-Généraux de 1789.

Vers le commencement de ce siècle, un des membres de la maison des Homs, qui tenait déjà au Périgord par quelques alliances, se maria avec une demoiselle de Rossignol des Limagnes. C'est un neveu de celui-ci qui réside aujourd'hui à Saint-Martial, canton de Montpon.

361


HUART (D'HUART), de la Chabannes, de Boreau, de Puynaud, de la Chamberonie.

ARMES : Inconnues (?)

Ce n'est pas seulement d'après les papiers de la famille que j'ai pu constater son droit de prendre place dans le Nobiliaire de la province, mais, en outre, j'ai sous les yeux une ordonnance de M. de la Bourdonnay, intendant de Guienne, en date du 4 septembre 1696, qui la maintient dans ses qualifications de noble et d'écuyer. Le nom d'Huard figure, en effet, dans les jugements des intendants de Bordeaux — de 1697 à 1718 — portant maintenue de noblesse.

Un Hélie Huart, qualifié donzel en 1301, rendit hommage, à cette date, avec grand nombre de gentilshommes. au comte de Périgord.

362


HUGON, du Prat, de Masgontière, de la Renerie, des Farges.

ARMES : D'azur à deux lions d'or, l'un sur l'autre, passant, lampassés et armés de gueules.

Elles sont décrites par la Chenays des Bois : *d'azur à deux lions d'or posés en pied, la langue et les griffes de gueules.*

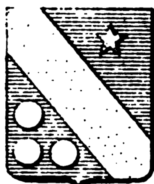
Sous le nom de Hugon, de Farges, on trouve : *d'azur à trois lions d'or, armés et lampassés de gueules*, et sous celui de Hugon du Prat, seigneur de Sceux, de Masgontière : *d'azur à trois trèfles de sable, à dextre, et deux lions de gueules à sénestre, les trèfles posés 2 et 1, les lions posés à côté l'un de l'autre.*

Dans le Dictionnaire véridique des maisons nobles de France,

Lainé, successeur de Saint-Allais, dit que cette maison, d'ancienne chevalerie, originaire du Périgord et du Limousin, est connue dès le commencement du XIIe siècle, qu'elle établit une filiation suivie depuis Bernard Hugon, chevalier, en 1366, qu'elle a fait ses preuves aux cabinets des Ordres du roi, en 1768 et 1784, et que François et Claude Hugon du Prat et de Masgontière étaient chevaliers de Malte, en 1644 et 1647.

De son côté, la Chenays des Bois dit aussi que la famille Hugon du Prat a été reconnue noble d'extraction, depuis 1456, par une ordonnance des commissaires départis par le roi pour le règlement des tailles dans la généralité de Limoges, le 22 avril 1599.

363



ITIER (Pierre), Évêque de Sarlat, 9 janvier 1345.

Armes : D'azur à la bande d'or, accompagnée en chef d'une étoile de même, et, en pointe, de trois besants d'argent en orle.

D'une ancienne famille noble des environs d'Issigeac (en Périgord), et dont une branche était établie à Grignols.

Pendant que ce prélat siégeait à Sarlat, il y avait un évêque à Dacqs, en Gascogne, qui portait même nom, surnom et armes, lequel fut fait cardinal, en septembre 1361, par Innocent VI, et après évêque d'Albi, par Urbain V, et mourut à Avignon, le 20 mai 1367. N'était-ce pas un frère ou un neveu de notre prélat? (Tarde.)

364



De JAMMES, du Mourier, ancien repaire noble, commune de Saint-Martin-des-Combes, canton de Villamblard ; de Pothet, de Gastebois, du Repaire, de Sigale, de la Prade, de Papaille.

Armes : D'azur à la barre de gueules chargée de trois fleurs de lis d'or, accompagnée en chef d'un dauphin d'argent à l'œil enflammé de pourpre, qui est de Jammes, et en pointe d'un rocher d'argent chargé de trois mures, qui est du Mourier.

Devise : *Deus, honor, virtus.*

Le nom de Jammes figure dans les jugements des intendants de Bordeaux portant *maintenue* de noblesse, période de 1697 à 1718.

Deux des membres de cette famille sont ainsi inscrits parmi les votants de l'Ordre de la Noblesse, aux États-Généraux de 1789 : Messire Pierre de Jammes, écuyer, sieur du Mourier, seigneur de Gastebois, habitant de sa maison du Pothet, paroisse de la Rouquette-d'Eymet, en Périgord, et messire Marc de Jammes, écuyer, sieur du Mourier, seigneur de Bernicot, du Repaire et de Sigale, également en Périgord. (Voir aux procurations.)

365



DE JARRIGE, de la Morelie, de la Rochette, de la Salette, de Puyredon, des Briards, du Breuil.

ARMES : D'azur au chevron d'or, sommé d'une croix de même, accosté de deux palmes d'argent et d'une tour de même en pointe maçonnée de sable.

DEVISE : *Tota mea in fides virtus.*

Cette famille habitait Saint-Yrieix dans le milieu du XVIe siècle et le *Nobiliaire du Limousin* en donne depuis une filiation suivie jusque au dixième degré.

En janvier 1563 Pierre de Jarrige, second fils d'Antoine, était juge viguier de Saint-Yrieix.

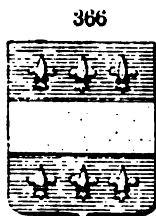
Au 4e degré, un autre Pierre de Jarrige, qualifié écuyer, seigneur de la Morelie, etc., était gouverneur de la ville de Saint-Yrieix, conseiller du roi et également juge viguier, et depuis trésorier général de France en la généralité de Limoges. Il joua un rôle considérable dans les événements de son temps, et, en récompense de ses longs services, il reçut des lettres de noblesse pour lui et ses descendants.

A l'état et office de viguier de Saint-Yrieix que possédait encore la famille, vers la fin du XVIIe siècle, dans la personne de Hélie de la Morelie, lieutenant-général de police, qui fut maire perpétuel de Saint-Yrieix, j'ajouterai qu'elle a donné à l'Eglise grand nombre de chanoines et de religieuses et à l'armée des officiers de terre et de mer, dont plusieurs ont versé leur sang sur les champs de bataille. L'un d'eux, mousquetaire du roi, fut tué à la bataille de Ramillies en Flandre 1704, et un autre, blessé à Quiberon, fut

récompensé de son dévouement par le brevet de lieutenant-colonel d'infanterie, signé du comte d'Artois, et, à la Restauration, par la croix de Saint-Louis, le titre de capitaine de frégate et une pension sur la cassette particulière du roi.

Cette famille, maintenue dans sa noblesse en 1666 par d'Aguesseau, se rattache à notre province par différents mariages, entre autres avec les familles de Tessières, du Mas de Peyzac, de Villoutreix, de Jaubert de Nantiat, de Royère, d'Abzac, etc. (Pour plus amples détails, voir le *Nobiliaire du Limousin.)*

366



DE JAUBERT (ou DE JOUBERT), de la Roche-Joubert, de la Courre, de Létang, de Bernicot, de Nantiat, de la Juvénie, de Lancinade, de Cumond, de Nougerat, du Pauly, d'Espeluche, de Montardit, d'Allemans, de Montagrier, de Saint-Gelais, etc.

ARMES : D'azur à une fasce d'or accompagnée de six fleurs de lis de même, trois en chef et trois en pointe rangées. *Alias :* D'azur à trois fleurs de lis, deux en chef et une en pointe.

Ces armes, concédées aux Joubert de la Roche-Joubert en récompense de leur fidélité, de leurs services éclatants pendant les guerres anglaises, ont remplacé celles que la maison de ce nom portait primitivement, lesquelles étaient *d'or à une tour maçonnée, ajourée et crénelée de sable, surmontée d'un croissant de sable.*

Adoptées exclusivement par les Jaubert, elles étaient autrefois gravées au-dessus de la porte des châteaux de Cumond, de la Courre, sur les vieux châteaux d'Allemans et de Montardit et sur les vitraux des églises de Cumond et d'Allemans, etc., ainsi qu'il est constaté par un procès-verbal dressé les 13 et 14 juin 1699, en exécution de l'arrêt du conseil d'Etat du 22 juillet 1698, relatif aux armoiries portant des fleurs de lis.

Jean de Jaubert rendit hommage à Alain d'Albret pour la maison noble de la Barde, en la paroisse de Saint-Pantaly.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse en 1666 et 1667, et aux États-Généraux de 1789, on la voit voter, en Limousin, pour les députés de l'Ordre.

Les Jaubert, connus en Périgord dès le XIVᵉ siècle, sont qualifiés de chevaliers; dans le siècle suivant de damoiseau, et, depuis

cette époque, on les voit s'allier avec les meilleures maisons, entre autres celles de Foucauld, de Beaupoil de Saint-Aulaire, d'Hautefort, de Saintours, du Mas de Peyzac, de Chaumont, de Commarque, de Gasq, de Miallet, de Lur, d'Arlot, d'Abzac, de Bonneval, de Lestrade de la Cousse, de Joumard, de Chabans, de Saint-Astier, de Corn, de Noailles, du Lau, etc.

267



De JAURIAS (Aubin), du Tranchard, de Boulouneix.

Armes : D'argent au pal d'azur chargé d'une étoile en chef, dans le milieu d'un cœur et en pointe d'un croissant versé d'argent, accompagnée de deux étoiles posées en chef, l'une à dextre, l'autre à sénestre, sans indication d'émaux.

Léonard Aubin, sieur de Boulouneyx, écuyer, conseiller du roi, lieutenant du prévôt général des monnaies et maréchaussée de France, tuteur et curateur de messire Denis-François Aubin de Jaurias, écuyer, seigneur du Tranchard, mousquetaire de la garde du roi de la 1re compagnie. (Minutes de Fournier, notaire, 20 janvier 1776.)

Parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse, à Périgueux, lors des États-Généraux de 1789, se voient inscrits : Messire Denis-François Aubin, écuyer, seigneur des fiefs de Jaurias et du Tranchard, ancien mousquetaire de la garde ordinaire du roi, habitant en son château de Jaurias, paroisse de Gouts, canton de Verteillac, et messire Léonard Aubin de Boulouneix, écuyer, lieutenant-général du prévôt des monnaies.

268



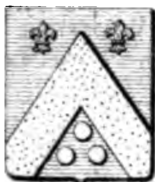
De JAVEL, de Giverzac, de la Douzelles et en partie de Domme.

Armes : D'azur à une gerbe d'or liée de sinople. (Armes parlantes, — Javelle.

De cette famille du Sarladais, anoblie dans la magistrature, était noble Antoine de Javel de Giverzac, intendant trésorier de France en 1714.

Deux de ses membres, messire René de Javel, seigneur de Giverzac, et messire Pierre de Javel, chevalier, seigneur de la Donzelles, habitant la ville de Sarlat, figurent parmi les votants de l'Ordre de la Noblesse à Périgueux en 1789.

369



De JEHAN (de Jean, des Jean, des Géans), de Valboulet, de la Grange, de Borieporte, de Betussou, de la Beylie, de Reymondie, de Verzinas, de Puybosier, de la Barde, de la Pécoulie, de Pressac, de Montplaisir, de Montignac, de Jovelle, de Saint-Projet, etc.

Armes : D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux fleurs de lis de même, et en pointe de trois besants d'argent mal ordonnés. *Alias* : D'argent au chevron d'or, à trois croix potencées d'or, deux en chef et une en pointe.

Il résulte d'une généalogie qu'a bien voulu me communiquer le comte de Livron, que la maison de Jean est originaire de Toulouse, et qu'une de ses branches, après s'être établie en Quercy, en 1214, a étendu ses rameaux en Périgord.

Cette branche-mère s'est éteinte dans le courant du xvie siècle, après avoir donné onze degrés de filiation dont plusieurs sujets mériteraient une mention spéciale, soit à cause des hautes positions qu'ils ont occupées et des qualifications distinctives de haute noblesse dont ils ont été gratifiés par les rois de France, soit à cause des services qu'ils ont toujours rendus, notamment dans les guerres contre les Anglais et aussi dans les guerres religieuses, soit enfin à cause de leurs nobles alliances ; mais, dans une simple notice, je dois me résoudre à ne donner brièvement que les branches qui offrent un intérêt historique plus direct pour notre province.

Je rappellerai donc que la famille de Jean (ou de Jhean), en Périgord, a fourni à la magistrature municipale et à l'armée bon nombre de sujets ; les registres de la ville de Périgueux constatent son existence depuis le commencement du xive siècle. En 1319, un Jean, consul de la ville, est qualifié *vir probus ;* elle a donné plusieurs maires à Périgueux : 1° En 1595, Hélie des Jean (ou de Jehan), seigneur de Valboulet, conseiller et maître des requêtes du duc d'Anjou ; 2° en 1605, un autre Hélie de Jehan, procureur du roi au sénéchal et présidial de Périgueux, lequel, au mois de

mai de la même année, assisté des consuls et du P. recteur du collège des Pères Jésuites, posa la première pierre du grand bâtiment ; 3°, en 1642, Martial de Jehan, écuyer, seigneur de la Barde, conseiller du roi, et 4°, en 1690, Pierre de Jehan, écuyer, seigneur de Pressac, conseiller du roi et son vice-sénéchal provincial.

Parmi ses alliances en Périgord se voient les familles d'Aubusson, d'Arlot, de Beaupoil de Saint-Aulaire, de Chancel, de la Croix, de Froidefond, de Lestrade de Boulhem, de Beleyme, de Martin, du Puy, de la Roussie, de Vaucocour, etc.

Elle figure dans les jugements des intendants de Bordeaux portant *maintenue* de noblesse, période de 1697 à 1718, et plusieurs de ses membres prirent part aux assemblées de l'Ordre en 1789, à Périgueux et à Angoulême.

N. de Jean de Jovelle, chevalier de Malte, fut membre du conseil général de la Dordogne.

370

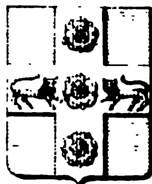


De LA JONIE (ou de la Jaunie), de Jaufumat, de Pineuil, de Saint-Nazaire, de la Gorsse.

Armes : D'azur à un pommier accompagné à dextre d'un épi de blé feuillé et tigé surmonté d'une étoile et à sénestre d'un chien grimpant au fût de l'arbre, le tout d'or posé sur une terrasse de même.

Cette famille a été anoblie par lettres patentes du roi Louis XIV, datées du mois de novembre 1655, pour services rendus dans toutes les occasions qui se sont présentées et particulièrement en l'année 1637, époque où la faction des Croquants parut en Périgord.

371



De LA JOUBERTIE (ou de la Jaubertie) (Chabrier), des Helies, de la Guillermie, de Peloubet (1), de Rigolas.

Armes : D'après Courcelles, les Chabrier de Peloubet portaient : D'azur à la croix d'argent chargée sur le montant de trois roses de gueules et sur la traverse de deux lions léopardés de même.

---

1 Peloubet (Lot-et-Garonne), branche dont sont issus Jean de Chabrier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII, et autre Chabrier qui reçut des lettres du duc de Vermandois pour commander la garnison de la ville de Rhetel, le 31 mars 1617. Ils portaient pour armes : *De sable à la croix de gueules*. Ils étaient sortis du Périgord en 1585.

Elles se trouvent également blasonnées dans le *Grand Armorial de France* (registre de Bergerac), sous le nom de Guillaume Chabrier, écuyer, sieur de Péloubet. Mais la branche de la Joubertie des Helies paraît avoir fait usage d'armes parlantes. Voici celles qui se voient sur un sceau de la famille Chabrier des Helies de la Joubertie : *De sable au chat passant et naissant du côté sénestre d'un pal alaisé et arrondi à ses extrémités, le tout paraissant d'argent.*

Aux États-Généraux de 1789, ce fut dame Jeanne-Léonarde de Roche, veuve de messire Jean-Baptiste Chabrier des Helies de la Joubertie, en son vivant écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien brigadier des gardes du corps du roi, seigneur de Rigolas et autres lieux, qui, en qualité d'usufruitière des biens dudit seigneur, vota pour les députés de la noblesse. (Voir aux procurations.)

372



JUILHOT ou JULHIOT, de Lestang, de la Devise, de la Plante, de la Valade, de la Mothe.

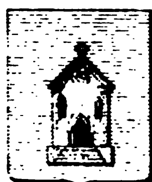
ARMES : De gueules à trois fleurs de lis d'or, à un bâton péri en bande de même en abime. *Alias :* A trois fleurs de lis d'argent, celle de la pointe traversée par une bande de sable. Sous le nom de Julhiot de la Devise : D'azur au lion d'or.

Jean Juilhot, écuyer, sieur de la Mothe, assista au ban de 1557. Audierne.)

Pierre Julhiot, écuyer, sieur de la Valade et de la Mothe, paroisse de Saint-André, chevalier, seigneur de la Devise, baron de Cazillac, gentilhomme de la chambre du roi, rendit hommage au roi, pour son fief de la Valade, le 3 septembre 1633.

Le nom de Julhiot figure dans la liste des familles maintenues dans leur noblesse, période de 1697 à 1718.

373



DE JUMILHAC (CHAPELLE), de Saint-Jean, de Cubjac, d'Arfeuille, d'Escouars, de la Valade, de Richelieu.

ARMES : D'azur à la chapelle d'or, et plus tard : Parti, au 1er, d'azur à la chapelle d'or, qui est de Chapelle, et au 2e, d'argent à trois chevrons de gueules, qui est du Plessis, de Vignerot, de Richelieu.

Cette famille, illustrée par des personnages recommandables, tire son origine d'Antoine Chapelle (1), anobli pour services rendus au roi Henri IV, en mai 1597.

Elle a produit un lieutenant-général des armées du roi, un gouverneur de la Bastille en 1762 et un gouverneur de Sainte-Lucie en 1763, et a obtenu les honneurs de la cour, en 1760, 1763, 1770, 1772 et 1774.

La terre de Jumilhac, en Périgord, seigneurie très considérable, relevant au XIVe siècle de la châtellenie d'Excideuil, fut érigée en marquisat par lettres de 1655, registrées au parlement de Bordeaux, le 26 avril 1656, et en la chambre des comptes de Paris, le 28 mai 1657, en faveur de François Chapelle de Jumilhac, seigneur dudit lieu, et de Saint-Jean, baron d'Arfeuille.

Pierre Chapelle de Jumilhac fut admis dans l'ordre de Malte en 1661.

De la branche de Chapelle de Jumilhac de Saint-Jean sont sortis un archevêque d'Arles en 1746, commandeur du Saint-Esprit, et un évêque de Lectoure en 1761.

On sait que le duché-pairie de Richelieu, érigé en 1621 pour le cardinal de la maison du Plessis, en Poitou, transmissible aux hoirs mâles et femelles, passa en 1642 à Armand-Jean de Vignerot, petit-neveu du cardinal, et qu'il a été transmis par extinction et substitution nouvelle du 19 décembre 1832, à Armand de Chapelle de Jumilhac. C'est depuis cette époque que les Chapelle de Jumilhac, devenus Richelieu, ont dû accoler leur blason à celui de ces derniers et en faire un seul écusson, tel qu'il est représenté ci-dessus.

A raison de son fief de la Valade (château près de la Valouse), François Chapelle de Jumilhac, chevalier, se présenta à la convocation de l'arrière-ban du Périgord.

Pierre-Lucien Chapelle de Jumilhac, à raison de son fief d'Escouars, vota à Saintes pour les députés de la noblesse aux États-Généraux de 1789.

---

1 Il est dit que c'est en reconnaissance d'un prêt considérable fait à Henri de Navarre, par ce riche maître de forges, pour reconquérir son royaume, que ce prince, devenu roi, le gratifia de lettres patentes, en date du mois de décembre 1597. Si, comme il appert d'une quittance du 24 juin 1581, où Antoine Chapelle est qualifié noble, seigneur de Jumilhac et de Lavallade, cette qualification, sur acte notarié, précédant de 16 ans les lettres de noblesse de Henri IV, ne ferait-elle pas croire plutôt à un ennoblissement qu'à un anoblissement ?

374



De JUSSON, du Chatelard.

Armes : De gueules au cœur d'argent accompagné de trois étoiles de même.

Ces armes sont inscrites dans le *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux, sous le nom de Charles de Jusson, écuyer, sieur du Chatelard.

Charles de Jusson, écuyer, seigneur du Chatelard, rendit hommage pour sa maison noble de Fontaud en Saint-Privat, le 23 janvier 1689.

375



De LAAGE, de Ponteyraud, de la Bleretie, canton de Saint-Aulaye.

Armes : Coupé, au 1er, d'azur à un cœur de gueules surmonté d'un soleil d'or ; au 2e, de sable à une rivière d'argent en fasce.

C'est ainsi que ces armes sont décrites dans le *Grand Armorial de France*, registre de la noblesse du Périgord, du 13 juin 1698. *Alias : De gueules à un soleil d'or posé en chef de l'écu, et au-dessous de cette pièce un cœur de gueules, mouvant d'une rivière d'argent* (1).

Aux États-Généraux de 1789 on voit figurer cette famille dans l'Ordre de la Noblesse de Périgueux et de l'Angoumois. L'un de ses membres, Jean de Laage, chevalier, seigneur de Ponteyraud, la Bleretie et autres places, ne pouvant assister aux opérations électorales qui eurent lieu à cette époque, se fit représenter à Périgueux par haut et puissant seigneur Joseph de Malet, seigneur de la Garde, etc., chevalier de Saint-Louis (2).

---

(1) Dans ses études historiques, littéraires et scientifiques, imprimées en 1864, P.-D. Rinquet donne à cette famille les armes suivantes : *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux roses tigées et feuillées de même et en pointe d'une main fermée soutenant un faucon d'or.*

(2) Les armes qui lui sont données sont : *Parti, au 1, d'or à la croix de gueules ; du 2, d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois croissants de même, 2 et 1.*

La famille de ce nom a été maintenue dans sa noblesse à Niort, le 7 septembre 1667 (1).

376



De LAFAYE (de Gentil), de Langalerie, de la Jouchat, de la Valade, de Crognac, de Saint-Romain, du Mas (Limousin et Périgord).

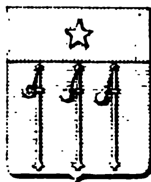
D'après La Chenaye-Desbois et Borel d'Hauterive : Barons de la Jouchat, marquis de Langalerie, premiers barons en Saintonge à cause de Tonnay Boutonne, la Mothe (Charente), etc.

Armes : D'azur au chevron d'or accompagné de trois roues de Sainte-Catherine de même, à l'épée d'argent posée en pal, la pointe en haut et brochant sur le tout. D'après d'Aguesseau : Le chevron d'argent brochant sur l'épée.

Un mémoire dressé en 1769 par M. de Clerembaud, sur preuves produites par Pierre de Gentil pour entrer dans les chevau-légers, fait remonter sa filiation (d'accord en cela avec les généalogistes ci-dessus nommés), à Jean Gentil, viguier de Saint-Yrieix.

Cette famille a donné deux lieutenants-généraux des armées du roi et plusieurs officiers au service de France, d'Autriche et de Pologne. Elle a été maintenue dans sa noblesse en 1667 par sentence de d'Aguesseau et a voté aux États-Généraux de 1789, dans l'Ordre de la Noblesse, à Saint-Yrieix.

377



De LAFAYE, de Brossac, en Saintonge ; de Bourgoing, de Beaudry, de Saint-Privat, en Périgord ; de Ponteyraud, en Périgord.

Armes : D'azur à trois bourdons, portant suspendues à dextre : le 1er une coquille, les deux autres une gourde, le tout d'argent, au chef cousu de gueules chargé d'une etoile d'argent.

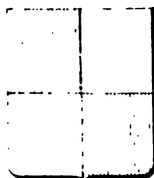
Le nom de cette famille se voit dans la liste des votants de l'Or-

---

1 En 1789, Anne-Jérôme de Laage, conseiller, secrétaire du roi, receveur des Tailles en l'election de Saintes, seigneur de Meux, arrondissement de Jonzac, marié en 1775 avec Marie-Anne Chasseloup de Laubat, vota à Saintes pour son fief dans l'Ordre de la Noblesse.

dre de la Noblesse pour les députés aux États-Généraux de 1789. Établie en Périgord depuis la fin du dernier siècle.

378



De LAGUT, de Montardit, de Maurins, du Caillaud, de Sorges, de Lage-Fontalard.

Armes : Écartelé en sautoir de gueules et d'argent.

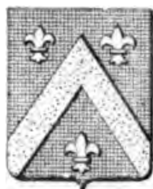
C'est ainsi qu'elles sont décrites dans le *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux, sous le nom de François de Lagut, seigneur du Caillaud. Dans l'armorial manuscrit écrit vers la fin du xviie siècle, elles sont énoncées simplement sous le nom de Louis de Lagut, seigneur de Montardit, habitant au château du Caillaud, commune de Sorges : *Écartelé de gueules et d'argent, l'écu timbré d'un casque.*

La maison de Lagut, que l'on voit qualifiée, dans les xive et xve siècles, du titre de damoiseau, a pris son nom, si elle ne le lui a pas donné, du repaire noble de Lagut, canton de Mussidan.

En 1359, Gui de Lagut, damoiseau, seigneur de Mauriac, nomma pour son héritier universel Guillaume de Grimoard, damoiseau de Grignols, à la charge par lui de faire porter le nom de Lagut par l'un de ses fils, clause qui ne fut pas exécutée, ledit Guillaume étant mort sans postérité.

Près de 300 ans plus tard, le nom de Lagut s'est incorporé à celui de Penaud, par suite d'une cession faite, le 26 février 1646, par Jean de Lagut, seigneur de Montardit, à honorable Pierre Penaud, habitant de Mussidan, marié à Marguerite de Lagut, fille dudit seigneur, de tous droits, rentes, fiefs, fondalité et devoirs seigneuriaux à lui dus à cause de la maison noble de Lagut, juridiction de Mussidan, pour en jouir comme bon lui semblera et à perpétuité. C'est ainsi que depuis cette époque la famille de Penaud s'est appelée Penaud de Lagut et le plus souvent de Lagut seul et en a fait revivre les armes.

379



DE LALIS, de Canterane, de Maraval, etc.

ARMES : De sable au chevron d'or à trois fleurs de lis d'argent, deux en chef et une en pointe. *Alias :* trois trèfles.

Sur un testament mystique du 19 août 1714, elles sont dites : *De gueules au chevron d'or accompagné d'un aigle d'argent sommé d'un croissant de même, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

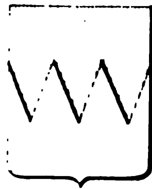
DEVISE : *Virtutis ingenuitas comes.* La franchise est la compagne de la vertu.

Cette famille d'extraction noble, originaire d'Irlande, dit Saint-Allais, habitait les Cevennes (haut Languedoc), lorsqu'en 1520, elle vint s'établir en Périgord. Ce généalogiste ajoute qu'elle a constamment fourni des serviteurs à l'Etat dans les emplois militaires.

Un Blaise de Lalis, écuyer, seigneur de Canterane, de Moncrabon, etc., servit avec distinction dans les armées de Henri IV, qui le reconnut par lettres en date de 1598, noble irlandais et lui accorda, ainsi qu'à ses descendants, le titre et le privilège de gentilhomme français, et le droit de conserver ses armoiries irlandaises.

En 1781, François de Lalis-de-Maraval, après avoir fait ses preuves de noblesse, fut nommé lieutenant dans le régiment de Montmorency-Luxembourg qui était envoyé aux Indes-Orientales. En 1785 il fut capitaine. En 1788 il revint en France, et en 1789 le prince de Luxembourg, colonel, propriétaire du régiment de son nom, fit mettre le fils unique dudit François sur la liste des jeunes gentilshommes français qui devaient être élevés à l'Ecole royale militaire. M. de Lalis-de-Maraval avait obtenu la croix de Saint-Louis et le brevet de lieutenant-colonel, lorsque la révolution éclata et l'empêcha de jouir des bienfaits du roi et du prix de ses services.

380



DE LAMBERT, de Rouzières, de la Filolie-Lamourat, de la Mazardie, de la Roussie, d'Ozillac, de Nabinaux, de la Jarissie, des Ecuyers, de St-Antoine, du Change, de Sarrazac, de St-Bris, de Bonne, de Chitry, des Andrieux, de Fontenille.

ARMES : Coupé, émanché de trois pièces de gueules sur deux et deux et demi d'argent.

Sous les noms de Lambert de la Mazière et des Roziers, l'armorial manuscrit cité déjà les donne ainsi : *Trois lambels d'argent en champ d'azur* (1).

D'Hozier, Courcelles et Lainé sont unanimes pour reconnaître la noblesse et l'ancienneté de cette famille, qu'ils disent issue des seigneurs de Bonnes, en Angoumois, auteurs communs des marquis de Saint-Bris et des seigneurs de la Filolie, la Mazardie, la Roussie et des Ecuyers, en Périgord, où elle est venue s'établir vers le milieu du XVe siècle.

Les notices que ces généalogistes ont publiées sur la maison de Lambert me dispensent d'en faire l'historique détaillé. Qu'il me suffise de rappeler qu'elle figure dans les jugements de *maintenue* de noblesse rendus par les intendants de Bordeaux, pendant la période 1697 à 1718, et que son nom se voit parmi les votants de l'Ordre de la Noblesse à Périgueux, lors des Etats-Généraux de 1789.

381



De LAMBERTERIE, du Cros, de St-Antoine-d'Auberoche, du Cheylard, de la Fest, de Lachapelle-Montmoreau, de la Roussie, de la Pouyade, de Roufflgnac, de Trogean.

ARMES : D'azur au lion d'or. *Alias* : D'argent lampassé et armé de gueules. Couronne comtale sommée d'un demi hercule. Support de sauvages, armés de leur massue.

DEVISE : Force et courage.

Cette famille, originaire du Limousin, a pris son nom du château de Lamberterie, près Saint-Léonard (Haute-Vienne); venue en Périgord vers la fin du XIIe siècle, on la voit figurer parmi les familles nobles qui florissaient sous saint Louis (2). Mais ce n'est qu'à partir de Bertrand de Lamberterie, qualifié écuyer, seigneur de Montmoreau, né vers 1480, que la filiation régulière peut s'établir, sans interruption, jusqu'à nos jours.

Jean de Lamberterie, fils dudit Bertrand, embrassa la carrière des

---

(1) D'après l'abbé de Lespine : d'azur à trois besants d'or.

(2) Voir les ban et arrière-ban de la sénéchaussée en Périgord vers 1577, publiés par l'abbé Audierne.

armes et suivit le connétable de Bourbon presque dans sa disgrâce; chargé par Charles-Quint des missions les plus importantes, il mourut à Nancy, étant ambassadeur auprès de la duchesse de Lorraine, et reçut les honneurs de la sépulture dans l'église des Cordeliers, où se trouve la chapelle ducale des princes et princesses de Lorraine.

Son petit-fils Jean de Lamberterie, également seigneur de Lachapelle-Montmoreau, prit, comme capitaine, une part active dans les guerres contre les protestants, et fut tué sur la brèche à la prise de Castelmoron, ainsi que l'atteste le certificat, en date du 5 mars 1687, que le maréchal de Matignon crut devoir donner à ses enfants, dont le second, François, écuyer, seigneur de Bassons et enseigne de cent gentilshommes des ordonnances du roi, rendit foi et hommage au roi de Navarre, le 24 février 1583.

Parmi les victimes de Quiberon, dont les noms sont inscrits sur le monument élevé sur le lieu même du massacre, se voit celui de Pierre de Lamberterie, officier au régiment de Poitou.

Charles de Lamberterie, seigneur de Lachapelle-Montmoreau, etc., sur la production de ses titres, fut maintenu dans la noblesse, le 26 avril 1635, par jugement de M. de Gourgues et autres commissaires du roi, et par lettres patentes, du 28 du même mois, dans lesquelles sont relatés les services de son aïeul, tué, ainsi qu'il est dit plus haut, à l'assaut de Castelmoron.

Arnaud de Lambertie, baron du Cros, capitaine de cavalerie, émigra avec son frère Pierre et François-Joseph de Lamberterie, de Lachapelle-Montmoreau, et avec son oncle le marquis de Foucauld, sous les ordres duquel il servit dans le corps qu'il commandait à l'armée des Princes.

Cette famille compte des chevaliers de St-Louis, et de la Légion-d'Honneur, un sous-préfet et deux députés.

Au nombre de ses alliances se voient les familles : Belcier, Blom, Bousquet de Saint-Pardoux, Calvimont, Chevreuse, Foucauld, Fournel, Brisset de Morcour, Montaigne, Morelon, Nesmond, des Places, Eysoire, La Serre de La Roque, Thomasson, etc.

Aux assemblées de la noblesse du Périgord, en 1789, figurent parmi les votants ainsi inscrits :

1° Haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste de Lamberterie, chevalier, seigneur, baron du Cros, de St-Antoine-d'Auberoche, du Cheylard, de la Fest et autres lieux, habitant en son château du Cheylard, paroisse de Rouffignac ;

2° Messire Louis de Lamberterie, ancien capitaine au régiment

royal (infanterie), chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis;

3° Et messire François-Joseph, chevalier, seigneur de Lamberterie, ancien garde du corps du roi, résidant en son logis noble de Pluviers.

Cette famille est représentée par quatre branches : la première, par Raoul de Lamberterie, baron du Cros, né le 10 octobre 1666, l'aîné de trois frères et quatre sœurs ; la deuxième, par Albéric de Lamberterie, marié le 21 mars 1876, à Marie de Moneys d'Ordières, dont deux filles; la troisième, par le baron Paul de Lamberterie, chevalier de la Légion-d'Honneur, et ancien député du Lot, marié le 23 juillet 1805, à Marie-Antoinette de Blom, et la quatrième, par Charles de Lamberterie, marié le 25 juin 1850, à Henriette du Bousquet, de Saint-Pardoux, dont une fille, mariée au marquis de Cardaillac.

382



De LAMBERTYE, de Miallet, de Saint-Paul-Laroche, de Montbrun, de la Valouze, etc.

Armes : D'azur à deux chevrons d'or.

La noble et ancienne maison de Lambertye a donné son nom à un château considérable dans la commune de Miallet (Dordogne). Rebâti trois fois, il a été brûlé une première fois par les Anglais, sous Charles VI (1380 à 1422), une seconde fois par l'amiral Coligny, dans les troubles de la Réforme, en 1569. Tous les titres renfermés dans ce château, ajoutent les généalogistes, y furent consumés. Ces faits sont reconnus par les lettres patentes que le roi Charles IX accorda, le 21 mai 1571, à François de Lambertye, chevalier de l'Ordre du roi, capitaine de chevau-légers, commandant une compagnie de gendarmes, lettres par lesquelles le prince ordonna à son sénéchal en Périgord et autres de dresser procès-verbal de cet incendie et de faire rendre, par autorité royale, tous les droits qu'on devait à la famille, et dont les censitaires voulaient se soustraire faute de titres.

La terre de Lambertye avait été érigée en comté par lettres du 1er juin 1644 en faveur de Gabriel baron de Montbrun, seigneur de Miallet, etc., « à cause de sa naissance, de ses services et de ceux de ses ancêtres. » Il fut maréchal de camp, lieutenant du roi et

gouverneur de Longwy. Jean, son second fils, fit la branche des marquis de Lambertye, en Lorraine.

Le nom de Lambertye se voit dans les listes des chevaliers de l'Ordre de Malte et dans celles des familles admises aux honneurs de la cour.

La généalogie de cette maison ayant été publiée dans le Dictionnaire de la Chenay-Desbois et dans le Nobiliaire du Limousin de Nadaud, il sera facile, à l'aide de ces auteurs, de suppléer à cette notice sommaire, laquelle je ne veux pas terminer cependant sans rappeler que les Lambertye ont donné un lieutenant général des armées, des chevaliers de l'Ordre du roi, quatre maréchaux de camp, quatre mestres de camp, de 12, de 16 et de 20 enseignes à drapeaux blancs, de cent hommes chacune, douze capitaines de 100 hommes, trois de chevau-légers, un de gendarmerie, deux enseignes, deux guidons, un brigadier des armées du roi, cinq lieutenants-colonels, vingt-sept capitaines, tant de cavalerie, dragons, que d'infanterie, plusieurs gouverneurs ou commandants de Nancy, Metz, Furne-Longwy, Neufchâteau, Clermont, Jamety et Stenay.

383



De LAMOTHE-VEDEL.

Armes : D'azur à trois fasces d'or, au taureau furieux de gueules brochant sur le tout.

Ce nom se voit dans les jugements des intendants de Bordeaux, période 1697 à 1718, portant *maintenue* de noblesse.

384



De LAMOTHE (de Bessot), de la Queyrie, de Fongaufier, de Beauregard, de Montplaisir, de la Fayardie, de Pissot, du Colombier.

Armes : D'or à l'aigle de sable, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent ou d'or, accosté de deux étoiles d'or.

Ancienne famille périgourdine qui a exercé longtemps des charges municipales et de magistrature.

Dans le xvii[e] siècle on la trouve qualifiée des titres de noble et

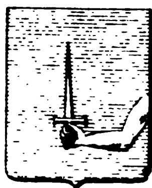
d'écuyer; et, en 1789, elle figure parmi les votants de l'Ordre de la Noblesse pour les députés aux Etats généraux.

Des lettres de noblesse avaient été accordées, en 1686, par le roi à la famille de Bessot-Lamothe, ainsi qu'il est constaté dans un certificat signé E. de Sanzillon, maire de Boulazac, et légalisé par le préfet de la Dordogne, M. Romieu, le 4 juillet 1836.

Parmi ses alliances se voient entre autres familles, celles de : Gentil, de Charon, de Laborie, de la Palisse, de Langlade, de Sommières, de Montozon, du Cheyron, de Chiniac, de Mastain, de Jehan, de Monsat, de Tessière, de Toucheboeuf-Beaumont, de Royère, de Bonnet d'Olières.

Elle est aujourd'hui représentée par deux frères : l'aîné Louis de Lamothe, secrétaire honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, auteur des *Voyages agricoles en Périgord et dans les pays voisins*, et Alexandre de Lamothe, ancien archiviste à Nîmes, très apprécié dans le monde littéraire par ses romans nouveaux.

385



De LAMOTHE (Vacquier).

Armes : D'azur au dextrochère de carnation mouvant, de l'aigle sénestre de la pointe de l'écu tenant une épée en pal.

Trois frères du nom de Vacquier de Lamothe étaient gardes du corps avant 1793; l'un d'eux défendit avec un grand courage, au 6 août, le roi et sa famille.

Ces titres seuls suffiraient pour confirmer leur droit de voir figurer leur nom et armes dans l'*Armorial de la Noblese du Périgord*.

386



De LAMOUROUS et Lanmouroux, de La Roque-Cusson, de la Garde, du Roch.

Armes : De gueules à trois fers de lance d'argent.
Alias : Trois fers de pique.

Sous le nom de Bertrand de Lamouroux, écuyer, seigneur de La Roque-Cusson, conseiller du roi, maire de la ville de Montpazier, le *Grand*

Armorial de France (registre de Sarlat) donne les armes suivantes :

D'or au lion de gueules tenant dans sa patte gauche une épée d'argent, accompagné de trois charbons de sable enflammés de gueules, deux en chef et un en pointe.

Cette famille de l'Agenais est connue depuis Jean de Lamouroux, mentionné dans un rôle du 10 juin 1385, au nombre des seigneurs qui prêtèrent au roi Charles VI, certaines sommes d'argent pour l'expédition d'Angleterre ; mais le généalogiste Lainé ne donne la filiation de la famille que depuis 1537, date du testament d'autre Jean de Lamouroux, qualifié écuyer.

Elle a été maintenue dans sa noblesse, par jugement du 16 janvier 1699, et par arrêt du Conseil d'Etat, du 25 novembre 1717.

En 1789, elle figure dans les assemblées de la noblesse aux Etats généraux, et l'on voit parmi les votants de l'Ordre à Périgueux ainsi inscrit : « Messire Bertrand de Lamnouroux, écuyer, seigneur de La Roque, habitant de la ville de Sarlat. » (Voir aux procurations.)

387



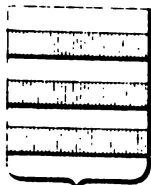
De LANDRY, de Lauterie, des Gourdoux.

Armes : De gueules à six chevrons d'or, au chef d'azur chargé d'une colombe d'argent.

Ces armes sont blasonnées ainsi dans l'armorial manuscrit, souvent cité, sous le nom de Brandelis de Landry, seigneur de Lautherie et des Gourdoux, paroisse de Trélissac, sénéchaussée de Périgueux. Le *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux, les décrit : *D'or à trois bandes surmontées d'un vautour au naturel.*

Cette famille est qualifiée du titre d'écuyer, notamment dans les hommages rendus en 1666 à Mgr le Boux, évêque de Périgueux.

Le nom de Landry se trouve, bien antérieurement, dans un vidime d'acte de foi et hommages rendus en 1224, du 24 novembre 1478.

388


De LANES, de Laroche-Chalais, de Saint-Michel-de-Rivière, de Pommiers, de Cubzagais.

Armes : D'argent à trois fasces de gueules.

Elisabeth de Talleyrand, dame de Laroche-Chalais, apporta la seigneurie de Laroche-Chalais à la famille de Lanes, en épousant en 1470 Jean de Lanes, damoiseau, dont les derniers représentants furent les deux fils de Guy Odet de Lanes, seigneur de Laroche-Chalais, etc., marié à Anne de Gontaut-Biron :

a Charles de Lanes, chevalier, marquis de Laroche-Chalais, seigneur du Bouilh, Cubzagais, etc., marié à Jeanne Viguier, dont :

1° Lydie, mariée en 1648 à Léonor de la Rochefoucauld-Boissac.

2° Sylvie, mariée en 1654 à Gaspard de la Tour-du-Pin Gouvernet, comte de Paulin, auquel elle apporta le marquisat de Laroche-Chalais, dont la moitié était en Périgord et qui resta chez les la Tour-du-Pin jusqu'en 1793.

b Henri de Lanes, chevalier, seigneur de Pommiers-en-Parcoul, dit le marquisat de Saint-Michel-de-Rivière, décédé vers 1686, laissant de Marie d'Hautefort une fille unique Adrienne de Lanes, dame de Pommiers, mariée à François de Saunier.

Alliances : Bouchard d'Aubeterre, Durfort, Gontaut-Biron, Hautefort, la Rochefoucauld, la Roque, la Tour-du-Pin, Mortemer, Sainte-Maure, Saunier, Talleyrand de Chalais, Vigier.

389


De LANGALERIE (de Géraud ou de Gérault), de Grinon, du Grand-Bois, d'Ardit, de la Mothe-Charente, de Tonnay-Boutonne, de Varaignes, ancien repaire noble, relevant au xive siècle de la châtellenie de Nontron.

Armes : De gueules à la tour d'argent accompagnée de trois molettes d'éperon de même, deux en chef et une en pointe.

On confond souvent cette famille avec celle de Gentil de Langalerie, et cette confusion s'explique en ce que, au nom patronymique de l'une, qui est de Géraud, et de l'autre, qui est de Gentil, s'est incorporé également celui de Langalerie.

Le fief de ce nom, paroisse de Saint-Quentin, juridiction de Sainte-Foy, fut porté dans la maison de Géraud par Jeanne de Beraud, vers la fin du XVe siècle. C'est environ un siècle plus tard que ce même nom a été accolé à celui de Gentil, par suite sans doute du mariage que contracta, le 8 août 1598, Yrieix de Gentils, avec Anne Géraud de Langalerie.

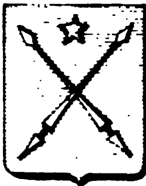
Les Gérauld sont qualifiés de gentilshommes d'ancienne lignée, dans le testament mutuel de noble homme Géraud, écuyer, et de Jeanne Beraud, sa femme, en date du 18 novembre 1526.

Leur noblesse est confirmée par un arrêt de la Cour des aides d'Agen, du 10 novembre 1660. Le nom de Géraud de Langalerie se voit également dans les jugements des intendants de Bordeaux, période de 1697 à 1718, portant *maintenue* de noblesse. Elle était suffisamment constatée par la signification adressée au nom du prince de Condé, le 17 juillet 1638, à Antoine Géraud de Langalerie, écuyer, pour se tenir prêt et se mettre en état, avec les gentilshommes de la province de Guienne, de faire le service dans les troupes du roi. Plus tard, le 25 décembre 1776, on voit d'Hozier, juge d'armes de la noblesse de France, délivrer un certificat de noblesse au jeune Géraud de Langalerie pour entrer dans les écoles royales militaires.

La noblesse de la famille est en outre constatée par la signature de plusieurs de ses membres mise au bas d'une délibération du corps de la noblesse de Sainte-Foy et pays de nouvelle conquête, prise dans son assemblée du 27 janvier 1789.

Mgr de Langalerie, évêque d'Auch, appartient à cette noble maison.

390



De LANSADE, de Plagne, de la Nouaille, de Chaux, du Montet, de Jonquières, de Menzac, de Preissac, de Logerie, de Saint-Bonnet, de Chanat, co-seigneurie d'Allassac (Corrèze), de la Roche.

Armes : D'azur à deux lances d'argent, la pointe en haut posées en sautoir, accompagnées en chef d'une étoile d'or.

Un des représentants de cette famille, le baron de Lansade-Jonquières, branche établie dans le dernier siècle en Languedoc, où l'on voit, en effet, Yrieix-Pierre, comte de Lansade, seigneur de Jonquières, son père, capitaine au régiment de Vermandois,

chevalier de Saint-Louis, lequel fit ses preuves de noblesse pour l'entrée aux écoles royales militaires en 1744, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Montpellier et fut fait en 1815 commandant supérieur des troupes royales de l'arrondissement de Lodève, le baron de Lansade de Jonquières, dis-je, est venu, comme héritier de son cousin M. de Lansade de Plagne, se fixer en Périgord, qui est le berceau de sa famille.

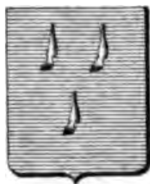
Nouveau venu dans notre province, le baron de Lansade-Jonquières n'en a pas moins déjà acquis la juste considération qui s'attachera toujours, quoi qu'on fasse aujourd'hui, à un nom honoré dans le passé et dignement porté dans le présent.

Si j'ai rappelé, d'après l'*Armorial de la noblesse du Languedoc*, par Louis de la Roque, que la branche de Lansade de Jonquières fit ses preuves de noblesse pour les écoles royales et figure en 1789 aux assemblées de l'Ordre dans cette province, je dois mentionner également que dans la branche du Périgord, furent faites les mêmes preuves le 31 décembre 1786 pour l'entrée à l'école de Sorèze d'Antoine de Lansade de Plagne, et j'ajoute qu'aux États-Généraux de 1789, messire Joseph de Lansade, chevalier, seigneur de Plagne, du Montet, etc., vota à Périgueux dans l'Ordre de la Noblesse. A la même époque, vota à l'assemblée de la noblesse du Limousin : messire Dominique de Lansade, chevalier, seigneur de Menzac, Preissac et Logerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie.

Il est constaté, par acte de 1757, rendu sur la requête de messire François de Lansade, écuyer, seigneur de Plagne, du Montet, seigneur vigier des bourgs et paroisses de la Nouailles, Chaux, la Sérise et autres lieux, ancien gendarme de la garde du roi, que les titre et qualité de messire et d'écuyer seraient suppléés, dans le contrat de mariage du feu seigneur de Plagne son aïeul, ensemble sur le registre de la paroisse où son mariage a été célébré et généralement dans tous les actes et copies où ces qualités peuvent avoir été omises.

Messire Pierre de Lansade, écuyer, seigneur de Plaigne, porte-étendard des gens d'armes de la garde du roi, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, demeurant en son château de Plaigne, paroisse de la Nouailles, en Périgord, marié à dame Marie de la Roche, donne procuration, le 15 mars 1739, à son fils messire Jean de Lansade, écuyer, prêtre missionnaire et professeur de philosophie, demeurant à Périgueux, dans le Petit-Séminaire, paroisse de Saint-Front.

391



De LAPEYRE, de Marssillac.

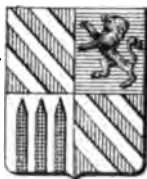
Armes : D'azur à trois pieds de biche d'argent 2 et 1.

Le *Grand Armorial de France*, registre de Sarlat, les décrit différemment sous le nom de Pierre de Lapeyre, écuyer, sieur de Marssillac : *D'azur à trois pattes de lion posées en barres, deux en chef et une en pointe.*

Mais sur le testament, en date du 10 décembre 1707, de Henri de Lapeyre, écuyer, sieur de Marssillac, capitaine au régiment d'Aunis (infanterie), marié à Jeanne de Luziers, demoiselle de Longueroche et de Marssillac, elles sont telles que le dessin ci-dessus les donne.

Henri de Lapeyre, dont il est ici question, mourut au château de Manaurie, paroisse de Saint-Cyprien, le 13 août 1733, à l'âge de 84 ans, et fut enterré le lendemain dans l'église de Bergerac.

392



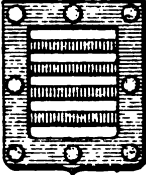
De LARD, de Rigoulières, de Castel-Gaillard, de la Barde, de Cazeaux, de Massey, de Birat, d'Aubiat, de Baulens, de Cussac, de la Mespoule, de Buscou, de Campagnol, de Trescol.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4, de gueules à trois bandes d'argent ; au 2, d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules ; au 3, d'argent à trois pals aiguisés de sable. — Courcelles dit trois épieux mouvants de la pointe de l'écu, qui est de Lard. D'autres auteurs les donnent : Palé d'or et de gueules de neuf pièces.

Cette maison, dont la généalogie raisonnée était, d'après le comte de Touchebœuf-Clermont, entre les mains de l'abbé de Lespine, est d'ancienne chevalerie et paraît être originaire de Cahors.

Le nom des de Lard se voit dans les jugements des intendants de Bordeaux portant *maintenue* de noblesse (recherche de la noblesse de 1697 à 1718) ; il figurait également dans les assemblées de la noblesse aux États-Généraux de 1789 en Périgord et en Agenais.

393



De LARIGAUDIE et de la Rigaudie, de Saint-Severin, de Beleymas, de Lambertie, de Mongaut.

Armes : D'argent à quatre fasces de gueules et une bordure d'azur chargée de huit besants d'or.

A l'aide de titres authentiques qu'il m'a été donné de connaître sur cette famille, il m'a été facile d'établir sa filiation suivie et non interrompue jusqu'à nos jours, depuis 1490, date du testament de Jean de Larigaudie, qualifié écuyer, seigneur dudit lieu, marié avec Sybile de Flamen, et de constater, en même temps, que la noblesse de cette maison s'est toujours honorablement soutenue par d'utiles services et de bonnes alliances.

Bien que le cadre que je me suis tracé ne me permette pas ici de longues notices, je tiens, néanmoins, à rappeler que, depuis la fin du xvie siècle, la noblesse de la famille de Larigaudie a été essentiellement militaire, et que plusieurs de ses membres ont versé leur sang sur les champs de bataille, je citerai entre autres :

Etienne de Larigaudie, capitaine au régiment de Picardie, lequel eut le bras gauche emporté par un boulet de canon, à la bataille de Coutras, le 30 novembre 1587 ;

Jean de Larigaudie, lieutenant au régiment de Champagne, qui prit part au siège de La Rochelle, en 1628, et où son frère fut tué ;

Hélie de Larigaudie, sieur de Montagu, lieutenant de grenadier au régiment du Piémont, chevalier de Saint-Louis, qui périt à la bataille de Nerwinde ;

Jean-Baptiste de Larigaudie, chevalier de Saint-Louis, entré au service du roi à la création des cadets gentilshommes, en 1682, dans la campagnie de Cambrais, de laquelle il sortit pour former une compagnie dans le régiment de Lorraine, en 1684. C'est ce dernier qui eut l'honneur d'être nommé, par la noblesse du Périgord assemblée à Bordeaux, pour être son commandant en Médoc, et, en 1707, d'être appelé à commander la ville de Bergerac, lors de la révolte des peuples du Quercy ;

Et enfin, Pierre-François de Larigaudie de Saint-Severin, capitaine d'artillerie, chevalier de la Légion-d'Honneur, de Saint-Louis et de Ferdinand d'Espagne et membre du conseil général de la Dordogne, lequel, de son mariage avec Julie de Foucauld de

Pontbriand, a eu trois fils, dont le plus jeune, Philippe, était préfet en 1870.

La maison de Larigaudie a été représentée aux assemblées de la noblesse de 1789 ; on voit, en effet, parmi les votants de l'Ordre, les seigneurs de Larigaudie, de Saint-Severin et de Beleymas.

391



De LARMANDIE (Armandi), de Miremont, de Longa, de Grand-Castang, du Roch, de Gardonne, du Bosc, de la Roque, de Montagnat, de Faux, de Riberie,

Armes : Parti, au 1, d'azur à un chevalier armé de toutes pièces, la visière levée et tenant une épée haute la garde d'or, qui est de Lardimalie ; au 2, d'azur à trois fleurs de lis d'or à deux bâtons en sautoir, l'un de gueules en barre, l'autre d'argent en bande posées en abîme, qui est de Bourbon-Marsange.

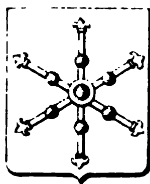
D'après le chanoine Tarde, Jacques de Larmandie, évêque de Sarlat en 1530, portait pour armes : *De gueules à l'épée d'argent en pal, la pointe en haut, et une bordure chargée de neuf besants d'or.*

L'abbé de Lespine a dressé la généalogie de la maison de Larmandie ; il me suffira donc de répéter ici, avec notre savant et consciencieux auteur, que la famille de ce nom est issue d'ancienne chevalerie, qu'elle a tenu de tous temps un rang distingué dans l'Ordre de la noblesse du Périgord tant par le nombre et la continuité de ses services que par les alliances qu'elle a contractées et les personnages qui ont illustré son nom dans l'Eglise et dans les armées.

A ce résumé succinct, j'ajouterai, restant dans le cadre que je me suis tracé, que dans les extraits des procès-verbaux faits devant M. de Montozon, commissaire subdélégué de M. de Pellot, intendant de Guienne, portant vérification des titres de noblesse devant lui produits, figurent en janvier 1667 : Hector de Larmandie, seigneur, baron de Longa ; Isaac de Larmandie, écuyer, seigneur de Sainte-Foy, son frère ; Marc de Larmandie, écuyer, seigneur du Bost ; et que, dans les jugements des intendants de Bordeaux, portant également *maintenue* de noblesse période de 1697 à 1718, se voit Louis de Larmandie, et que, parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse en 1789, on voit inscrits à Périgueux : haut et puissant seigneur François, comte de Larmandie, cheva-

lier, seigneur de Faux, et haut et puissant seigneur messire Front-Patrice de Larmandie, chevalier, ancien officier d'infanterie, et dame de Larmandie, veuve de Charles de Chanaud, écuyer, seigneur de Lescaux, de Saint-Hybard, de Clerans et de St-Sulpice.

395

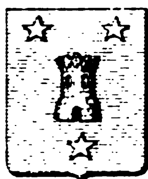


De LARON ou de Léron (Comtour).

Armes : Une escarboucle à six rais fleuronnés.

A l'article Hautefort porté au n° ... il est parlé de Aymar Comtour de Léron, qui, par suite de conventions matrimoniales, prit le nom de sa femme, laquelle était fille unique de Guy de Lastours dit le Prince-Noir, seigneur de Lastours, de Terrasson, de Pompadour, d'Hautefort.

396



De LASCOUPS (1), de la Coste-Cluzel, de Landrivie, de Loquerie, de Liorac.

Armes : D'azur à une tour d'argent maçonnée de sable, accompagnée de trois étoiles de même, l'une en chef et l'autre en pointe.

Quoiqu'une notice, imprimée vers 1740, donne à cette famille une filiation suivie à partir de la fin du xve siècle, il n'en est pas moins vrai qu'elle est bien plus anciennement connue en Périgord ; ainsi, de 1331 à 1350, un P. de Lascoups était fermier des revenus de la ville, position très importante, mais qui, par suite des guerres avec les Anglais et la peste noire de 1348, loin d'enrichir le titulaire, fut pour lui une cause de ruine. Les registres de l'hôtel de ville nous disent, en effet, que, pour remplir ses engagements, il vendit tous les biens qui lui appartenaient ; ledit P. de Lascoups eut pour fils Pierre et Hélie, dont l'un eut l'honneur d'être secrétaire du pape Clément VI (2) ;

---

(1) On trouve le nom écrit Lascous, Lascoux, Lascouts, Lascoupts et enfin Lascoups, qui est la dernière orthographe adoptée par la famille.

(2) M. Dessalles, dans son *Histoire des deux derniers comtes du Périgord* (Talleyrand), dit, page 307, que Lascouts (Hélie), peut-être le frère de Pierre, fut porteur des ordres de Charles VI, pour la démolition des châteaux de Montignac, Auberoche, Bourdeille et Roussille.

Dans un acte de reconnaissance de rentes dues au chapitre de Périgueux, sur une maison, située dans la rue qui va du Coderc à la rue Eguillerie, on voit en 1403 un Jean de Lascoups ;

Du 13 février 1403, 6 novembre 1406 et 8 mai 1411, il est fait mention d'un seigneur Jean de Lascoups, chanoine prébendier de l'église collégiale de Saint-Front de Périgueux, à qui Pierre du Puy et Jean de Ville promettent de payer les rentes dont ils se reconnaissent débiteurs envers le chapitre de Périgueux ;

Le 3 décembre 1429, à une messe où le prédicateur, messire Hélie de Bodant, faisait le panégyrique de Jeanne d'Arc, le prêtre officiant était un Jean de Lascoups ;

A la date du 8 février 1570, époque des guerres de religion, André, alors sénéchal du Périgord, adresse une lettre à MM. de la Fourtony, de Lascoups et de la Combe, pour leur exprimer la satisfaction des mesures qu'ils ont prises pour maintenir le bon ordre dans la ville de Périgueux.

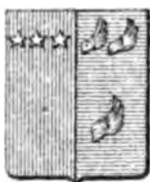
Si, dans un intérêt historique, j'ai cru devoir mentionner ici plusieurs sujets du nom de Lascoups, — écrit indifféremment Lascous, Lascoux, Lacouts, — la famille y trouvera peut-être de quoi établir une ascendance bien antérieure à celle qui lui a été donnée dans le travail généalogique publié et imprimé, ainsi qu'il est dit plus haut, en 1740.

N'ayant pas la prétention de faire ici autre chose que des notices succinctes, il me suffit de rappeler que la famille, conformément aux anciennes ordonnances qui, pour obtenir d'être maintenu dans sa noblesse, exigeaient une filiation noble depuis 1560, a rempli cette condition.

Elle établit, en outre, que Pierre de Lascoups de Landrivie, écuyer, fut nommé par lettres patentes du roi Louis XIV, en date du 20 janvier 1654, l'un de ses gentilshommes servants, et que Gabriel de Lascoups de Loquerie et de la Coste, écuyer, ou Jacques son fils, avait servi au ban de la noblesse du Périgord, ainsi qu'il est attesté par un certificat des commissaires gentilshommes de la sénéchaussée de Périgueux du 3 septembre 1706.

Cette famille est aujourd'hui représentée par René de Lascoups, résidant en son château de Lascoups, commune de Saint-Georges-de-Montclar, marié le 6 avril 1869, avec Pauline de Touchebœuf-Beaumont, fille de Guillaume-Théodore comte de Touchebœuf-Beaumont et de Esther de Foucauld de Dussac, dont sont vivants deux garçons et cinq filles.

397



DE LASCOUS (LASCOUX et LASCOUTS), de Boisset, de Sanet, de Puy-Bernard, de Servole.

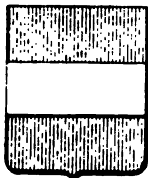
ARMES : Parti, au 1er, de gueules à trois étoiles d'argent rangées en chef ; au 2e, d'azur à trois demi-vols d'argent, 2 et 1.

Dans l'Armorial de Jouffroy d'Eschavannes, il est dit : de Lascoux, en Périgord, porte *: D'azur à la montagne de six coupeaux d'or, au chef d'argent chargé de trois étoiles de sinople.*

Dans le *Nobiliaire de Guienne*, 3e volume, M. de Bourrouse de Laffore a publié une notice généalogique sur cette famille, qu'il dit d'ancienne noblesse du Périgord. Loin de contester cette opinion, je crois la confirmer en exprimant la pensée que les Lascous dont il s'agit ici ne font qu'un avec les Lascoups portés à l'article précédent.

Quoi qu'il en soit de cette opinion d'une communauté d'origine entre les Lascous et les Lascoups, opinion qui m'est toute personnelle, je ne terminerai pas cette notice sans rappeler avec le *Nobiliaire de Guienne* que la famille dont il s'agit ici a donné à l'armée six gardes du corps du roi, dont trois maréchaux-des-logis, des capitaines, des officiers supérieurs, cinq chevaliers de Saint-Louis, quatre chevaliers de la Légion-d'Honneur, dont un officier dudit ordre, et j'ajouterai, avec ce même Armorial, comme particularité digne d'attention, que cinq frères étaient en même temps officiers dans les armes françaises, que deux ont été capitaines, trois officiers supérieurs et tous les cinq décorés. L'un d'eux a laissé deux fils qui ont suivi également la carrière des armes.

398



DE LASTIC, de Saint-Jal, etc.

ARMES : De gueules à la fasce d'argent.

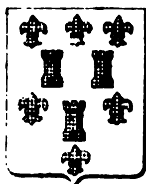
Cette maison, originaire de l'Auvergne, où elle occupait un rang élevé dans la noblesse, dès le XIIe siècle, a formé plusieurs branches, dont les rameaux se sont étendus dans le Limousin, le Rouergue et le Périgord, où naguère habitait le comte Edouard de Lastic qui, de son mariage avec une des filles du marquis de Wlgrin de Taillefer, a eu un fils, habitant Saint-Privat, près Savignac-les-Eglises.

D'après les généalogistes Clabault, Lachenaye-Desbois et autres, la famille remonte à Hugues de Lastic, chevalier, en 1211, lequel figure parmi les seigneurs qui se croisèrent contre les Albigeois, sous le comte Simon de Montfort.

Elle a reçu une grande illustration de Jean de Lastic, grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui soutint vaillamment, en 1444, le second siège de Rhodes, contre toute la puissance de Mahomet (1), de grand nombre de chevaliers du même ordre ; d'un sénéchal de Rhodes ; d'un grand prieur d'Auvergne ; d'un colonel du régiment de son nom, chevalier de Saint-Louis ; de maréchaux et de lieutenants-généraux des armées du roi, etc.

Il serait facile de mentionner encore grand nombre de personnages du nom de Lastic qui ont occupé avec distinction les plus hautes dignités, soit dans l'Eglise, soit dans l'armée ; mais, la généalogie de cette grande maison publiée par différents auteurs, pouvant être facilement consultée, je n'ai pas ici à m'étendre davantage.

399



De LASTOURS (ou de Las Tours (de Turribus), d'Hautefort, de Terrasson, de Pompadour, etc.

Armes : D'argent à trois tours de sable accompagnées de six fleurs de lis de même, trois en chef, deux en fasce et une en pointe.

Dans le sanctuaire des Frères prêcheurs de Limoges, ce sont les mêmes armes, sauf les émaux qui diffèrent (2).

Il a été déjà fait mention, dans les notices d'Hautefort et de Léron, 338 et 376, de Gui de Lastours dit le Prince-Noir, seigneur d'Hautefort, de Terrasson, etc., lequel, suivant la Chronique de Geoffroy, prieur du Vigeois, fut un des plus grands seigneurs du Limousin, c'est-à-dire de ceux qui tenaient leurs terres en franc alleu et n'en rendaient au souverain qu'un hommage de simple formalité.

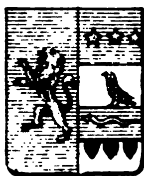
---

(1) Ses armes figurent dans les galeries historiques du palais de Versailles (salle des Croisades) ; elles y sont ainsi décrites : *Ecartelé, aux 1 et 4, de la religion, c'est-à-dire de gueules à la croix d'argent, et aux 2 et 3, de sable à la fasce d'argent, à la bordure de gueules*, qui est de Lastic.

(2) La Chenaye-Desbois donne à cette famille : *De gueules au dextrochère d'or, tenant une épée d'argent en pal garnie d'or.*

Pour connaître plus amplement l'histoire de cette grande maison, on peut consulter le Dictionnaire de La Chenaye-Desbois, le *Nobiliaire du Limousin*, de Nadaud ; le *Nobiliaire universel de France*, de Saint-Allais, et autres généalogistes.

400



De LATANÉ, de Puyfoucauld.

Armes : Parti, au 1er, d'azur au lion d'or ; au 2e, d'argent à la fasce d'azur chargée d'un serpent aussi d'argent, accompagnée en chef d'un faucon de sable, et en pointe de trois pommes de pin au naturel mouvantes de la fasce, et au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Ces armes sont ainsi décrites dans le *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux.

La noblesse de cette famille est constatée par sa présence aux assemblées de la noblesse du Périgord en 1789, et le 22 juillet de la même année, MM. de Latané de Puyfoucauld frères adressent, de Mussidan, aux députés de la noblesse aux États-Généraux, une lettre pour leur donner, conformément au désir du roi, une plus grande extension aux pouvoirs qu'ils avaient déjà reçus.

401



Du LAU, d'Allemans, de Montardit, partie du Grand-Brassac, de la Cotte, de Champniers, du Chambon, de Savignac, de Lage-Baton, de la Roussière, de la Batut, de la Couture, de la Selle, de Bertrix, de la Roche, de Feydit, de Narbonne.

Armes : D'or, au laurier de trois branches de sinople et un lion léopardé de gueules brochant sur le fût de l'arbre, à la bordure d'azur chargée de quinze besants d'argent.

Le *Grand Armorial de France* dit : *la bordure d'argent semée de tourteaux d'azur*. Le même *Armorial*, au lieu de *la bordure*, indique *un chef d'azur* et aussi *de gueules*, *chargé de besants d'or*.

Cette maison, dit Lainé, issue d'ancienne chevalerie, originaire du Béarn, s'est établie en Périgord depuis l'année 1423, et il ajoute : Elle a produit des capitaines d'hommes d'armes, des gouverneurs de places, deux gentilshommes de la chambre du roi, un

lieutenant-général des armées, des maréchaux de camps, des brigadiers, des capitaines de vaisseaux et autres officiers marquants, des commandeurs et un grand'croix de Saint-Louis, plusieurs chevaliers du même ordre et de celui de Malte, et un commandeur souverain de Saint-Jean de Jérusalem, de 1701.

L'Eglise lui doit un évêque de Bayonne en 1470, un autre de Digne, mort en 1766, et l'illustre archevêque d'Arles, qui fut massacré, le 2 septembre 1793, dans l'église des Carmes, avec cent quatre-vingt-cinq prêtres.

En vertu de preuves faites au cabinet du Saint-Esprit, cette famille a été admise aux honneurs de la cour en 1757, 1769, 1770 et 1773 ; elle a été maintenue dans sa noblesse à la grande recherche de 1666, et, aux États-Généraux de 1789, on voit parmi les votants ainsi inscrits : « Très haut et très puissant seigneur Mgr Jean-Baptiste du Lau, comte du Lau, maréchal des camps et armées du roi, inspecteur d'infanterie, commandeur des Ordres royaux et militaires de Saint-Louis, de Notre-Dame du Montcarmel et de Saint-Lazare, gentilhomme d'honneur de Monsieur frère du roi, seigneur des fiefs de la Coste et la Roussière ; et très haut et très puissant seigneur Mgr Henri-Louis du Lau, vicomte du Lau, seigneur de Montardit, la Couture, la Selle, Bertrix et en partie du Grand-Brassac, ancien colonel de cavalerie et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. (Voir aux procurations.)

402



De LAUBRESSET (de Benoit), de Manou, ancien repaire noble, commune de Coursac ; de Beleyeou.

Armes : De gueules à la gerbe d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois soleils d'argent.

Dans la liste des familles en faveur desquelles ont été rendues, dans la période de 1697 à 1718, des ordonnances de *maintenue* de noblesse, figure le nom de Benoit, qui est le nom patronymique de la famille dont il est ici question.

Il résulte des titres authentiques que François de Benoit, écuyer, seigneur de Manou et de Laubresset, fils de Jean de Benoit, également qualifié écuyer, seigneur de Manou, épousa, le 18 juillet 1571, damoiselle de Camin, noble famille dont la notice a déjà en

sa place à son ordre alphabétique, et que de ce mariage provint noble Philibert de Benoît de Manou, écuyer.

Le 4 février 1778, messire Jean-Joseph de Benoît, écuyer, seigneur de Laubresset, habitant en son château de Manou, présenta une requête pour obtenir d'être maintenu dans sa noblesse de race et d'extraction. La cour ordonna la présentation de ses titres, qui furent trouvés valables, puisque aux assemblées de la noblesse, lors des États-Généraux de 1789, on voit parmi les votants, à Périgueux, pour les députés de l'Ordre, messire Jean de Benoît, seigneur de Laubresset et de Manou.

403



De LAULANIÉ, de Sainte-Croix, ancien repaire noble, canton de Beaumont du Périgord; de Segurel, de Reginie, de Fromental, etc.

Armes : D'argent au chevron de gueules accompagné en chef de deux branches de laurier de sinople affrontées, et en pointe d'un monticule de trois coupeaux d'azur, au chef de même chargé de trois étoiles d'argent. — Sur un testament mystique du 20 mars 1781, les trois coupeaux sont au nombre de six.

Le nom de Laulanié figure au bas d'une délibération de la noblesse de Sarlat, prise à l'effet de donner de nouveaux pouvoirs à ses députés, le 27 juillet 1789; mais déjà à l'assemblée des trois Ordres de la sénéchaussée du Périgord qui avait eu lieu à Périgueux, le 16 mars précédent, avait voté dans l'Ordre de la Noblesse : Messire Mathieu de Laulanié, écuyer, seigneur de Sainte-Croix.

Le chef de la famille est aujourd'hui membre du conseil général de la Dordogne.

404



De LAULANIE, du Grézeau, des Tuillières, de Poumarède, de Sudrat, de Cazal, de Boudaud, de Fontpeyre, de Féraudie, de Cadillac.

Armes : D'azur au croissant d'argent en pointe et trois étoiles de même rangées en chef.

Timbre : Casque grillé de front avec lambrequins (1).

Sur une porte latérale de l'église de N.-D. de

(1) Sur le testament de Marie Laulanie de Grézeau du 19 décembre 1778. (Minutes Sarlande, notaire.)

Sanilhac, au midi, se voient les mêmes armes, mais surchargées d'un trait brochant sur l'étoile du chef et passant perpendiculairement sous le croissant de la pointe ; ce double écusson porte une bande qui a d'un côté une pomme de pommier et de l'autre une pomme de pin ; sur l'un se voit la lettre L et sur l'autre un C. Agencement bizarre pour ne pas dire peu héraldique.

On trouve encore, sous le nom de Laulanie, les armes suivantes : 1° Un arbre terrassé, au fût duquel est attaché un vol abaissé et en chef deux étoiles ; 2° une épée et une plume posées en sautoir, accompagnées en chef d'un bonnet magistral.

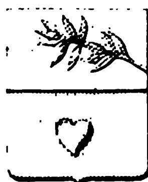
D'après un titre conservé dans les archives de la famille, les Laulanie seraient établis en Périgord depuis 1547.

Un Pierre Laulanie, seigneur de Sudrat, fut député à Paris le 27 février 1773 au sujet de la taxe des francs-fiefs, pour revendiquer auprès du roi les droits dont la ville de Périgueux jouissait de toute ancienneté en vertu de contrat féodal de la commune avec la couronne.

Cette famille compte un conseiller magistrat au siège sénéchal et présidial de Périgueux en 1695.

Aux États-Généraux de 1789 figure dans l'Ordre de la Noblesse : Messire François Laulanie du Grézeau, écuyer, lequel vota pour les députés de l'Ordre, en son nom et au nom de sa mère Jeanne de Roche, veuve de messire Arnaud Laulanie, seigneur des Tuillières, paroisse de Léguillac-de-Lauche. (Voir aux procurations.)

105



De LAUR, de Lescun, de Panissaud, ancien repaire noble, commune de Sigoulès ; de Besage, même commune.

Armes : Coupé, au 1er, d'or au laurier de sinople, mouvant du flanc senestre de l'écu, qui est de Laur ; au 2, de gueules au cœur d'or, qui est de Lescun.

Les généalogistes Courcelles, La Chenaye-Desbois et autres donnent une origine béarnaise à la maison de Laur et la classent dans la noblesse chevaleresque.

Une des branches de cette famille, dont la filiation, par titres produits en 1669, s'établit depuis 1485, possédait plusieurs fiefs en Périgord, entre autres Panissaud et la Besage ; messire Pierre-Charles de Laur, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, figure, en effet, parmi les votants, en 1789, pour les dépu-

tés de l'Ordre de la Noblesse aux États-Généraux, qualifié seigneur de Panissaud et de la Besage, habitant en son château de Panissaud, paroisse de Thénac, juridiction de Puyguilhem.

406



De LAURIÈRE, de Lanmary, de Ferrand, de la Tour (1), de Moncaut.

Armes : D'azur à trois tours d'argent maçonnées de sable, surmontées d'un lion léopardé d'or.

Sous le nom de Laurière de Lanmary, vers 1550, on trouve : *De gueules à quatre lapins assis d'argent*. Sous celui de Laurière de Ferrand (*Grand Armorial de France*, registre de Bergerac) : *D'azur au sautoir d'or accompagné de trois lapins d'argent, deux aux flancs et un en pointe*, et sous celui de Laurière, baron de Moncaud : *D'azur au lion couronné d'or*.

D'après Courcelles, La Chenaye-Desbois et autres auteurs, les Laurière, barons de Moncaut, en Agenais, et les Laurière de Ferrand, en Périgord, seraient issus des Pompadour de Laurière.

Sans approfondir cette question d'origine, je me bornerai à rappeler avec Courcelles que Hélie III de Laurière possédait le château de Lanmary, ancien repaire noble, commune d'Antonne, dès l'an 1235, et que ce fut Catherine de Laurière, fille de Jean de Laurière, seigneur de Lanmary, et de Marguerite de Saint-Chamans, qui l'apporta en mariage en 1550 dans la maison de Beaupoil de Saint-Aulaire.

Je constaterai aussi qu'un autre Jean de Laurière, branche de Laurière de Ferrand, ancien repaire noble, commune d'Issigeac, figure dans l'État des gentilshommes de l'élection de Sarlat, maintenus dans leur noblesse en 1666 (archives de M. de Gérard), et parmi les votants pour les députés de la noblesse aux États-Généraux de 1789, se voit le seigneur de Ferrand, lequel est inscrit avec la qualification de marquis de Laurière.

---

1 La Tour, ancien repaire noble, commune de Cabans, canton de Cadouin.

407



DE LAVAL, de Goudou, noble repaire, canton de Saint-Cyprien.

ARMES : D'azur à un chevron d'argent accompagné de trois trèfles de sinople.

TIMBRE COMTAL : Supports, deux griffons.

A l'authenticité des armes de cette famille, je puis également constater qu'un Jean de Laval fut page sous Olivier de Clisson, connétable du roi Charles VI ; que Mathieu de Laval fit partie de la chambre des députés de la Dordogne, sous Louis XVIII, de 1818 à 1821, avec MM. Maine de Biran, de Verneilh-Puyrazeau, Barbary de Langlade, et que le chef actuel de cette maison, Oscar de Laval de Goudou, a épousé Esther de Savy, dont sont provenus plusieurs enfants : Edith, mariée au comte d'Araquy ; Alice et Elie de Laval de Goudou.

Il est de tradition orale — les papiers de la maison de Goudou ayant été détruits — que le titre de comte de Laval était porté par la famille.

Y a-t-il communauté d'origine entre cette famille et celle qui suit ?

408



DE LAVAL, de Ladoue, de Bonneville, de Breuil, de la Bonfletie, de Puy-de-Fourches, de Canolle, de Campaudou.

ARMES : D'azur à trois étoiles d'argent et un croissant de même en abîme. (Armorial manuscrit déjà cité.)

Le *Grand Armorial de France* (registre du Périgord) les donne avec quelques différences; elles y sont décrites ainsi :

D'azur au croissant d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, 2 et 1, et un chef cousu d'azur, chargé d'un lion passant d'or.

Parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse aux Etats généraux de 1789, on voit figurer deux membres de cette famille : messire Etienne de Laval, chevalier, seigneur de Bonneville, Canolle, Campaudou et autres lieux, capitaine au régiment Dauphin (infanterie), chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et son frère messire Jean de Laval, écuyer, également chevalier de Saint-Louis, habitant de la ville de Montpazier. (Voir aux procurations.)

409



LAVAL-BOUSQUET, de Boreau, ancien repaire noble de Cornille (1), de Lage, de Puynaud.

ARMES : D'azur à deux lions affrontés d'or, lampassés et armés de gueules, soutenant un cœur du second émail.

Un Guy de Valbousquet, de Lage (de Laval-Bousquet), fut au nombre des consuls qui signèrent un contrat passé le 9 octobre 1592, entre les maire et consuls et les Pères jésuites, relativement à la prise de possession, de ces derniers, du collège de Périgueux.

Cette famille figure à Périgueux dans les assemblées de noblesse, lors des Etats généraux en 1789, sous les noms de Boreau et de Laval-Bousquet de Boreau.

410



DE LAVAUD, de Saint-Aulayè.

ARMES : D'azur à un vaisseau flottant, les voiles ou vertes.

Ces armes sont ainsi décrites dans le même armorial manuscrit sous le nom de messire de Lavaud, chevalier, seigneur de Saint-Aulaye, habitant en la juridiction de Montravel, sénéchaussée de Périgueux.

411



DE LESTRADE, de la Cousse, de Coulaures, de Verrières, de la Roche, du Doignon, de la Borie-Saulnier, de Boulhem (en Périgord), et d'Arcelot (en Bourgogne), etc.

ARMES : D'or à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles d'argent, et accompagnée de trois mouchetures d'hermine.

La Chenaye-Desbois donne la filiation suivie de cette maison

---

(1) Le château de Boreau appartenait à la famille Huard, en 1647, 2 avril, époque où il fut fait échange, entre Jean de Huard de Boreau, écuyer, et Pierre de Valbousquet, écuyer, de Laval-Bousquet, de la terre de Boreau avec celle de Puynaud.

depuis Bernard de Lestrade de la Cousse, qualifié chevalier dans son contrat de mariage, du 12 avril 1439, avec Marie de Jaubert, famille dont la notice est donnée plus haut, n° 344, contrat signé de haut et puissant prince Jean de Bretagne, comte du Périgord et du Limousin ; mais il est cèrtain, ajoute ce généalogiste, qu'elle est beaucoup plus ancienne, puisqu'on trouve dans les abbayes du comté du Périgord plusieurs chartes des XIIe et XIIIe siècles qui font mention des fondations faites par les anciens seigneurs de ce nom.

De son côté, Courcelles dit cette famille de race chevaleresque, originaire de Nontron, où elle figure dans le XIe siècle *(ex equiestri genere castri de Nontronis)*.

Faire l'historique de tous les sujets qui depuis cette époque jusqu'à nos jours se sont distingués dans l'armée, dans l'Église et par de nobles alliances, serait sortir du cadre que je me suis tracé ; mais, à l'aide des généalogies publiées par les deux auteurs ci-dessus mentionnés, il sera facile de suppléer à cette notice, que je termine en rappelant toutefois que la maison de Lestrade de la Cousse a fait ses preuves de noblesse, au cabinet des Ordres du Saint-Esprit, pour les Pages de la grande Écurie, en 1677 et 1712, pour l'ordre de Malte en mai 1712 ; qu'elle a été maintenue en 1666, et que plusieurs de ses membres, lors des Etats généraux, en 1789, ont voté dans l'Ordre de la Noblesse à Périgueux et à La Rochelle, avec la qualification de comte et marquis. (Voir aux procurations.)

412



DE LESTRADE, de Conti ou de Conty, de Coulaures, du Gazon (en Périgord), et antérieurement de Foirac, d'Agude, de Flaumont (en Quercy), de la Meynadie.

ARMES : D'argent au lion de gueules.

Courcelles fait remarquer que dans les armes des Lestrade de Nerac, au pays d'Albret, blasonnées : *De gueules au lion d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or*, il y a dans leur ensemble une sorte de combinaison de celles des Lestrade de Conti et des Lestrade de la Cousse.

L'observation de ce généalogiste tendrait donc à fortifier l'opinion souvent émise que ces deux maisons, alliées, du reste, ensemble, sont issues de la même souche.

Quoi qu'il en soit, que l'on admette cette opinion ou qu'on la repousse, il n'en restera pas moins certain que les Lestrade de Conti et les Lestrade de la Cousse, mis au rang de la plus haute noblesse par les généalogistes accrédités, ont été et sont toujours regardés comme issus de noble race, et j'ajoute que les uns et les autres sont arrivés jusqu'à nos jours entourés de l'estime et de la considération publique.

La famille de Lestrade de Conti remonte, par filiation suivie, à Etienne de Lestrade, qualifié damoiseau en 1299 ; comme celle de Lestrade de la Cousse, elle a contracté les meilleures alliances, a fait ses preuves pour les Pages et pour l'Ordre de Malte, a été maintenue aux diverses recherches des intendants, et, lors des Etats généraux, en 1789, on voit figurer parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse, à Périgueux et à Tulle, messire Jacques-François marquis de Lestrade, chevalier, seigneur de Conty, de Coulaure, de Flaumont et autres lieux. (Voir aux procurations.)

413



De LESTRANGES, de Magnac, de Montvert.

Armes : De gueules à deux lions adossés d'or, surmontés d'un léopard ou lion léopardé d'argent.

Devise : *Vis virtutem fovet.*

La Chenaye-Desbois dit cette maison originaire du Périgord, où il place la terre de Lestrange, dont elle a pris le nom.

L'auteur du *Nobiliaire de Vienne et de Gascogne*, M. O'Gilvy, donne une filiation suivie depuis 1350, époque où vivait Falcon de Lestranges, sur les confins du Périgord et du Limousin, et qualifie son fils de haut, puissant et magnifique seigneur, chevalier.

Cette famille, ajoute le généalogiste, justifie par titres : des chevaliers et écuyers au moyen âge, des capitaines de 100 et de 50 hommes d'armes, des chevaliers de l'Ordre du Roi, des chevaliers et des grands dignitaires de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, un archevêque nonce de Sa Sainteté Grégoire XI, plusieurs évêques, des lieutenants-généraux de province et des gouverneurs de place, des officiers de tous grades, et notamment un colonel du régiment du roi du nom de Lestranges, etc.

A l'énumération de ces titres est-il besoin d'ajouter que cette famille, qualifiée de ceux de marquis, comtes, vicomtes et barons,

qui compte les plus illustres alliances, dont bon nombre dans la province du Périgord, a été maintenue dans sa noblesse de race par plusieurs ordonnances, entre autres de M. de Bezons, intendant du Languedoc, le 2 septembre 1669, et qu'en 1789 elle a assisté aux assemblées de la noblesse et a voté en Saintonge, dans la Marche et en Vivarais?

414



De LEYMARIE, du Rat, de la Roche, ancien repaire noble, commune d'Annesse et Beaulieu, de Lespinasse, de la Chabanne, de la Combe, de la Bataillerie, de la Meyroulie, du Bourdet, de la Forelie, du Genest, de Bassignac, de Saint-Privat d'Excideuil, etc.

Armes : D'or à trois roses de gueules feuillées de sinople.

Alias : D'azur à trois roses d'or.

A l'aide de titres authentiques sur la famille de Leymarie, j'ai pu constater son existence en Périgord, depuis la seconde moitié du xve siècle.

Jean de Leymarie était maire de Périgueux en 1471 ; il avait épousé, le 6 août 1467, Marianne de Séguy ; c'est sans doute le même qui, en 1483, fut nommé juge de la ville. Son fils ou petit-fils, Guillaume de Leymarie, également bachelier en droit, qualifié noble et écuyer, seigneur du Rat, épousa, le 17 février 1540, Antoinette d'Arnold, laquelle mourut le 16 octobre 1562, et fut enterrée dans les caveaux de la famille de son mari.

Un autre de Leymarie, seigneur du Rat, gouverneur de Verdun, petit-fils du précédent, fut tué le 1 septembre 1578, voulant remettre la ville sous l'obéissance du roi. On sait qu'alors, depuis le 6 août 1575, jusqu'au 26 juillet 1581, Périgueux était au pouvoir des calvinistes.

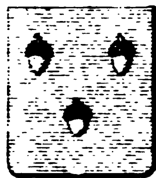
Celui-ci avait eu de son mariage avec Barbe de Saint-Astier, fille de Fronton de Saint-Astier, écuyer, seigneur du Lieu-Dieu, de Ligne, etc., un fils, Jean de Leymarie, lequel, de même que son père, périt dans l'entreprise. Les annales périgourdines nous disent que leurs maisons furent pillées ou brûlées, et leurs biens dévastés par le parti protestant.

Cette famille a donné : à l'Église, plusieurs sujets, entre autres quatre chanoines de Saint-Front, et un prieur de la paroisse de

Saint-Jean-de-Coutras, et à l'armée, des capitaines, des lieutenants, des cornettes de cavalerie, des chevaliers de Saint-Louis, etc. Cette famille a rendu hommage, pour ses biens nobles de Razac, le 26 octobre 1698.

Elle constate sa noblesse : Par une maintenue de M. Pellot, intendant de Guienne, du 5 mai 1668, par des lettres de confirmation, du 3 janvier 1700; par la présence de plusieurs de ses membres, en 1789, aux assemblées de l'Ordre, et par ses alliances. Aux trois familles citées plus haut, je puis encore ajouter celles : de Fayolle, de Landry, de Malet, de la Porte, de la Cropte, de la Bermondie, de Saint-Aulaire, d'Escatha, de Chillaud, de Grimond, d'Estaget, de Banes, de Sanzillon, de Belcier, de Lestrade de la Cousse d'Arcelot, de Braquillange, de Kerloguin, de Boysseulh, etc.

415



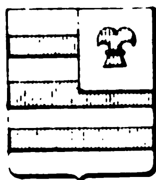
De LINGENDES (Jean), né en 1595, évêque de Sarlat, sacré le 14 décembre 1642, conseiller du roi en ses conseils et prédicateur ordinaire de Sa Majesté.

Armes : D'azur à trois glands d'or.

Ce fut Jean de Lingendes qui prononça l'oraison funèbre de Louis XIII dans l'église de Saint-Denis, le 14 juillet 1643.

Cet évêque fut transféré, en 1650, au siège de Macon, au grand regret des habitants de Sarlat.

416



De LIVRON, de Puyvidal, etc.

Armes : D'argent à trois fasces de gueules, au franc canton d'argent chargé d'un roc d'échiquier de gueules.

La maison de Livron, que les généalogistes disent d'ancienne chevalerie, originaire du Dauphiné, s'est étendue, en Quercy, en Limousin, en Angoumois, et dans notre province, où elle se rattache plus particulièrement de nos jours, par suite du mariage du 20 novembre 1860, d'un de ses membres, issu de la branche de

Livron de Puylival, en Angoumois, avec Marie-Julie-Louise de Galard de Béarn, fille de Ferdinand Thibaud comte de Galard de Béarn, et de Marie-Julie-Sophie de Jehan de Jovelle, nobles familles portées plus haut, numéros 283 et 317. Duquel mariage est provenu Henri-Marie-Jean comte de Livron, aujourd'hui officier au 50e de ligne, en garnison à Périgueux, marié à Bonne de Cosnac, de Vaugoubert, noble repaire, commune de Quinsac, en Périgord. Cette famille a été maintenue dans sa noblesse dans la personne de Jacques de Livron, seigneur de Puyvidal, le 29 août 1698.

Elle a donné un grand sénéchal, un chevalier croisé et un chevalier de Malte, des chevaliers de l'Ordre du roi, des capitaines de 100 et de 50 hommes d'armes des ordonnances, des gouverneurs de places de guerre, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, des conseillers d'Etat, un grand chambellan, grand maître et chef des finances, un 1er gentilhomme de la chambre d'Henri duc de Lorraine, un écuyer du roi Louis XI, un grand et général réformateur des eaux et forêts de France, plusieurs généraux dont un chevalier du Saint-Esprit, grand officier de la Couronne.

Parmi ses alliances, je citerai les Comborn, Saint-Exupéry, Pompadour, Noailles, Beauffremont, du Chastelet, Rononcourt d'Arc, Choiseuil, Bassompierre, Des Cars, Netancourt, d'Authon, Tison d'Argence, Du Lau, Nexon, Galard-Béarn, Cosnac.

417



Le LONG, de la Meyfrenie.

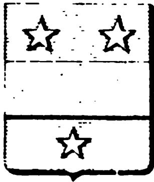
Armes : D'azur à une branche de rosier de sinople, fleurie de trois roses de gueules, posées 1 et 2.

Devise : *Longe olent.*

Les armes de cette famille figurent dans le Livre-Vert de l'hôtel-de-ville de Périgueux, sous le nom de Odet Le Long, écuyer, seigneur de la Meyfrenie, premier consul en 1677, et maire de Périgueux de 1678 à 1679 ; il était conseiller du roi, magistrat au siège présidial de Périgueux.

Ces mêmes armes se voient dans le *Grand Armorial de France*, premier registre de Périgueux, sous le nom d'Etienne Le Long, écuyer, seigneur de la Meyfrenie.

---

418 

De LONGUEVAL, de Font-del-Nègre, de Loquerie, de la Lande, de Villars, de Villepart.

Armes : D'azur à la fasce d'or accompagnée de trois étoiles d'argent mises deux en chef et une en pointe. (La Chenaye-Desbois.)

Dans le *Grand Armorial de France*, registre de Bergerac, elles sont décrites, sous le nom de Armand de Longueval, seigneur de Loquerie : échiqueté d'or et de gueules.

Cette famille, établie en Périgord et à Agen, où elle a voté aux Etats généraux de 1789, dans l'Ordre de la Noblesse, a été anoblie par lettres du roi Henri IV, pour services rendus.

---

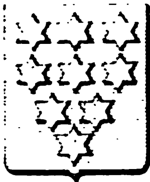
419 

De LONGWI de LIVRY (Claude), Évêque de Périgueux, 17 août 1540.

Armes : D'azur à la bande d'or.

Claude de Longwy, dit le cardinal de Givry, en cette qualité, assista aux obsèques de François Ier, et, comme pair, au sacre d'Henri II, en 1547. Il mourut doyen des cardinaux, le 9 août 1561, âgé de 80 ans. (Voir La Chenaye-Desbois.)

---

420 

De LOSSE, de Bannes (1), de Bayac (2), etc.

Armes : D'azur à neuf étoiles d'or, à six rais posés : 3, 3, 2 et 1. *Alias* : 3, 3 et 3, et aussi 4, 3 et 2.

La maison de Losse, d'ancienne chevalerie de la province du Périgord, remonte par filiation suivie, à Guillaume de Losse, écuyer, qui passa un acte en 1248, et mourut en 1274. Elle a fourni plusieurs commandants d'armes, des gouverneurs

---

(1) Bannes, commune de Beaumont, ancien repaire noble, sur un promontoire escarpé qui domine la vallée de Couse.

(2) Bayac, commune et canton de Beaumont, aussi repaire noble, relevant de la chapellenie de Couse.

de province, des lieutenants-généraux, des maréchaux de camp, un commandeur de Saint-Jean de Jérusalem et plusieurs chevaliers de cet Ordre, des Gentilshommes de la Chambre du Roi, des capitaines de sa garde du corps, des chevaliers de son ordre et un capitaine des gardes, lieutenant-général en Guienne, décoré de l'Ordre du Saint-Esprit en décembre 1578, lequel avait commandé en chef, en Guienne, l'armée des catholiques. Et s'il fallait justifier ces distinctions, je rappellerais que les champs de bataille de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, de Montlhéry, de Pavie, de Dreux, ont été teints du sang de cette noble Maison.

Elle figure dans l'Etat général des Gentilshommes de Sarlat maintenus dans leur noblesse par M. Pellot, intendant de Guienne, en 1666, et aux Etats généraux de 1789, représentée par le comte et le vicomte de Losse.

421



De LOSTANGES, de Sainte-Alvère, de Puydérèges (en Périgord), de Beduer (en Quercy), de Paillé (en Poitou), etc.

Armes : D'argent au lion de gueules lampassé, armé et couronné d'azur, accompagné de cinq étoiles de gueules mises en orle.

Cette maison, qui tient son nom du château de Lostanges, en bas Limousin, s'est appelée par suite de substitutions : 1° de la Brande, qui tirait son origine du château de Montagrier, dont elle possédait une partie de la justice dès les temps les plus reculés, et s'est éteinte avant l'an 1374, dans la maison de Saint-Astier, au moins sa branche aînée ; 2° d'Ademar, également d'ancienne chevalerie, qui possédait depuis très longtemps une partie de la seigneurie de Lostanges, et 3° de Lostanges, de Sainte-Alvère, par le mariage de Jean Aymard de Lostanges, second fils de Jean Ademard de Lostanges et de Jeanne de Léron, en 1448, avec Antoinette de Veyrines dite de Limeuil, dame de Sainte-Alvère, nom qui, depuis cette époque jusqu'à nos jours, a désigné toutes les branches de la maison de Lostanges, en Périgord.

Je tiens à rappeler ici que les Lostanges ont donné des chevaliers de l'ancien Ordre de nos Rois, avant l'institution de celui du Saint-Esprit, des Gentilshommes ordinaires de leur Chambre, des

capitaines de 50 et de 100 hommes d'armes, des maréchaux des camps et armées du Roi, un lieutenant-général, etc. ; — que pendant près de 200 ans, cette famille a possédé héréditairement la charge de sénéchal et gouverneur du Quercy ; que sur la production de ses titres, remontant à 1418, devant M. de Montozon, subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, 24 janvier 1657, elle a été maintenue dans sa noblesse d'extraction — elle l'avait été déjà à Niort le 1er septembre 1667 ; — qu'aux Etats-Généraux de 1649, Jean-Louis de Lostanges, chevalier, comte de Béduer, fut député de la noblesse de Guienne, puis du Périgord ; — que son cousin Emmanuel Galiot de Lostanges, chevalier, marquis de Sainte-Alvère, etc., eut également l'honneur d'être élu par la noblesse du Périgord pour aller à Orléans, où le Roi avait convoqué les Etats-Généraux, le 2 mars 1649 ; et qu'en 1789 figurent, parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse : haut et puissant seigneur Henri-d'Adémard Lostanges, chevalier seigneur marquis de Lostanges, seigneur de Sainte-Alvère, Senaillac, La Rue, Gardonne, Cendrieux, Pressignac et autres lieux, sénéchal et gouverneur pour le Roi du pays de Quercy, colonel commandant du régiment Royal-Picardie ; et haute et puissante dame de Lostanges, épouse du marquis de Cosnac. (Voir aux procurations.)

Parmi les illustrations de cette grande maison, je ne veux pas omettre Mgr de Lostanges, ce saint évêque de Périgueux qui, pendant 14 ans (du 19 novembre 1821 au 11 août 1835, époque de sa mort) administra le diocèse avec un zèle infatigable.

122



De LOUPIAC, de Verlhac (en Périgord), de la Devise (en Quercy).

Armes : D'argent à trois fasces d'azur, un chêne de sinople arraché brochant et un loup de sable passant au pied du chêne.

Dans l'Etat des Gentilshommes de l'élection de Sarlat maintenus dans leur noblesse par M. Pellot, intendant de Guienne en 1666, se voit ainsi inscrit : noble Charles de Loupiac, écuyer, seigneur de Verlhac, ancien repaire noble commune de Saint-Chamassy, sénéchaussée de Sarlat.

423



De LUBERSAC de Fayolle, de Bacherat, de la Foucaudie, du Verdier, de Saint-Germain, de Montesson, de Chabrignac, etc.

Armes : de gueules au loup passant d'or.
Devise : *In præliis promptus.*

Quoique cette maison, l'une des plus anciennes du Limousin, ait pour berceau le fief seigneurial de Lubersac, entre Uzerche et Pompadour, elle n'en a pas moins, par sa possession de terres en Périgord et par les alliances qu'elle y a contractées, le droit d'occuper sa place dans l'*Armorial* de notre province, droit d'autant plus incontestable que parmi les votants à Périgueux lors des Etats-Généraux de 1789, figure ainsi inscrit dans l'Ordre de la Noblesse : « Haut et puissant seigneur Jean Louis, marquis de Lubersac, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur du marquisat d'Azerat et fief de Chaumont, sénéchaussée du Périgord, de Lubersac et autres lieux, demeurant en son château de Lubersac. »

C'est ce Jean-Louis, marquis de Lubersac, qui émigra en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des Princes comme maréchal de camp, commandant de la compagnie des Gentilshommes du Périgord et du Languedoc avec ses trois fils, et qui, le 23 août 1815, fut élevé au grade de lieutenant-général des armées du Roi et de grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis.

Le Nobiliaire de France, par M. de Saint-Allais, avec le concours de MM. de Courcelles, l'abbé de Lespine, de Saint-Pons et autres auteurs, ayant donné la généalogie de cette maison, il me suffira de rappeler ici avec eux, qu'elle a fourni : à l'armée, grand nombre d'officiers de tous grades, dont plusieurs chevaliers de Saint-Louis ; et qu'elle a également illustré son nom dans l'Eglise. Je citerai, entre autres, un vicaire-général de Narbonne, nommé abbé commendataire de l'abbaye de Noirlac, en Berry, en 1759, un grand-vicaire aumônier ordinaire de Mme Victoire de France, un premier aumônier de Mme Sophie de France et aumônier du Roi en 1767, abbé commendataire de l'abbaye de N.-D. de la Grenadière en 1773, évêque de Chartres en 1780, etc.

Les Lubersac ont fait leurs preuves pour l'ordre de Malte, pour les Pages, pour les honneurs de la Cour, et, sur la production de leurs titres devant d'Aguesseau, intendant de Limoges, remontant à 1200, la famille a été maintenue dans sa noblesse chevaleresque,

laquelle est constatée du reste par l'inscription au musée de Versailles des nom et armes de Geoffroy de Lubersac, qui assistait à la cinquième croisade de 1198 à 1220.

424



De LUNS, de Caufour.

Armes : **D'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre lions de même.**

Dans le grand *Armorial de France* (registre de Bergerac), sous le nom de Simon de Luns, écuyer, seigneur de Caufour.

425



De LUPPEL (Louvel) Lupellus.

Armes : **De gueules au lion d'or.** ***Alias*** : **d'or à trois hures de sanglier de sable.**

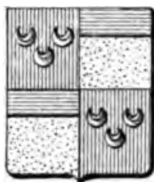
Bien que Lupellus ait été traduit du latin en français Louvel, la famille dont il est ici question a tenu à honneur de faire revivre ce dernier, qui n'a rien de commun avec celui de Louvel, l'assassin du duc de Berry ; aussi, après la catastrophe, a-t-elle obtenu du roi Louis XVIII, le droit de reprendre le nom de Lupel (Lupellus) que portaient autrefois ses ancêtres.

Cette famille, puissante en Normandie et en Picardie dès le XIe siècle, a donné, sous Louis XIII et Louis XIV, deux chevaliers de Malte, un grand Prieur de Champagne, un mestre de camp, plusieurs colonels, des pages, etc.

La résidence de cette famille en Périgord est au château de Razac, près Thiviers.

---

426 **De LUR-SALUCES**, de Barrière (1), de Longa (2), de Villamblard.



Armes : Ecartelé, au 1 et 4, de gueules aux trois croissants d'argent, qui est de Lur ; aux 2 et 3, d'or au chef d'azur, qui est de Saluces.

Depuis l'alliance que la maison de Lur a contractée, en 1586, avec l'héritière du marquis de Saluces, elle a ajouté à son nom les nom, titres et armes de cette illustre maison, autrefois souveraine, l'une des plus puissantes d'Italie, et qui a subsisté avec éclat depuis le XIe siècle jusqu'au milieu du XVIe.

Originaire du Limousin, où elle est connue dès le XIe siècle. elle s'est répandue successivement en Périgord, en Auvergne et en Bordelais, où elle subsiste encore de nos jours.

Bardin de Lur est le premier auteur de la branche du Périgord. Il épousa, le 6 janvier 1448, Annette de Barrière et devint ainsi possesseur de Barrière, de Villamblard et de Longa.

Inutile de rappeler que cette maison, d'ancienne chevalerie, a été maintenue dans sa noblesse de race et qu'aux Etats-Généraux de 1789, elle figure à Bordeaux parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse.

---

427 **De LUSTRAC Jean**, Évêque de Périgueux, (27 janvier 1549).



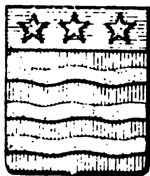
Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, de gueules à trois fasces d'argent ; aux 2 et 3, d'azur au lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules.

Fit son entrée solennelle, le 24 juin 1550, à Périgueux.

---

(1) Barrière, ancien repaire noble relevant, au XIV siècle, de Grignols en Périgord.

(2) Longa, ancien repaire noble, commune de Saint-Médard de Mussidan, en Périgord.

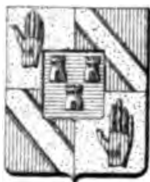
428 

De LUZIERS, du Cluzeau, de Cazal.

Armes : De gueules à trois fasces ondées d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or (1).

Un Gauthier de Luziers, qualifié damoiseau, habitant Limeuil, vivait, en 1405 et 1412 ; un Jean-Baptiste de Luziers, sieur du Cluzeau, habitant de Fleurac, paroisse de Plazac, est inscrit dans l'Armorial manuscrit dressé vers l'époque de la recherche de la vraie et fausse noblesse, avec les armes ci-dessus, mais ainsi décrites : *trois bandes frisées de gueules en champ d'argent et trois étoiles en chef de gueules.*

---

429 

De MACHAT, (ou de Maschat), de la Meschaussée, de la Coste, de Pompadour, de Chateaubouchier, de Janailhac, de Lascoux, etc.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, d'or à une main de gueules, qui est de Machat ; aux 2 et 3, de gueules à une bande d'or bordée de sable, qui est de Noailles ; et sur le tout, d'azur à trois tours d'argent, qui est de Pompadour (Armorial manuscrit de 1666. *Alias* elles sont décrites : d'azur à la main appaumée d'or accompagnée de trois tours crénelées d'argent, maçonnées de sable, deux en chef et une en pointe.

La famille de Machat a ajouté à son nom celui de Pompadour, de même qu'elle a joint à ses armes celles de cette illustre maison du Limousin depuis l'alliance que Jean de Machat, seigneur de la Mechaussée, contracta en 1538 avec Françoise de Pompadour.

Le Nobiliaire du Limousin rapporte que Nicolas Maschat de la Meschaussée de la Coste de Pompadour, d'une très noble famille du Quercy, succéda à Marguerite de Pompadour son aïeule, morte en 1625, seule du nom, et héritière des biens de cette maison du Périgord.

La branche de Machat-Pompadour était encore, en 1825, repré-

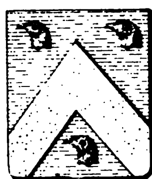
---

1 Dans le grand *Armorial de France* (registre de Sarlat), sous le nom de Jean-Baptiste de Luzié, écuyer, sieur de Cazal. — Dans l'Etat des Gentilshommes de l'élection de Sarlat maintenus dans leur noblesse, sont inscrits : Nicolas Luzier, sieur de la Forelie, habitant de Saint-Chamassy, et Jean-Baptiste, sieur de Lanevie, frères y habitant, sénéchaussée de Sarlat.

sentée à Excideuil (Dordogne) par le comte de Machat de Pompadour, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis ; et par le chevalier de Machat, également chevalier de Saint-Louis.

Le nom de Machat est inscrit dans la liste des familles maintenues dans leur noblesse et figure également dans celle des votants pour les députés de l'ordre aux Etats-Généraux de 1789, à Saint-Yrieix et en Saintonge.

430



De MACHECO de PRÉMAUX (Jean-Chrétien), Evêque de Périgueux, de 1732 (25 mai) au 28 novembre 1771.

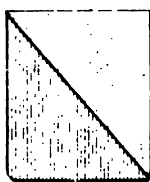
Armes : D'azur au chevron d'or accompagné de trois têtes de perdrix arrachées de même, becquées et allumées de gueules.

Il prit possession de son siège le 3 septembre 1732. Nommé à l'évêché de Bordeaux en 1743, il le refusa et mourut, après avoir administré le diocèse pendant 39 ans et quelques mois, le 29 novembre 1771.

Noble maison de *Bourgogne* qui compte trois évêques : à Angers, à Périgueux et à Condom.

Elle a pour devise : *Bec et Ongles*.

431



De MADAILLAN, de Lespare, de Montataire, de Cancon, de Montvieil, de Lassay, de Rauzan, de Civrac, de Puyol, de Ste-Livrade, de Cieutat, de l'Epée.

Armes : Tranché d'or et de gueules, qui est de Madaillan, et d'azur au lion d'or, qui est de Lesparre.

Dans un acte de foi et hommage rendu à Philippe-Auguste en 1202, Guillaume de Madaillan prend la qualité de sire de Lespare, et son sceau y est écartelé des armes de cette maison.

Aux avantages de l'ancienneté, de la possession de nombreuses terres titrées, d'illustres alliances, les Madaillan ont aussi celui d'avoir rempli les plus hauts emplois, les plus hautes dignités.

Moreri, et, après lui, la Chenaye-Desbois, donnent une filiation suivie, depuis le commencement du XIIIe siècle, de onze degrés, dans la branche aînée de Madaillan de Lespare et de quinze dans celle des seigneurs de Madaillan, de Montvieil, de Montataire et marquis de Lassay.

Tout en regrettant de ne pouvoir, dans une notice sommaire, faire l'historique de chacun des sujets que font connaître ces auteurs, puisque j'ai parlé plus haut d'illustres alliances de cette grande maison, je crois devoir en rappeler quelques-unes, entre autres avec les Rochechouard, Durfort, Pons, Armagnac, Estissac, Chabot de Jarnac, la Béraudière, Lambertie, Puch, Vipar de Sainte-Croix, Rabutin-Bussy, Briançon ; et, sans étendre davantge cette nomenclature, l'alliance avec Julie de Bourbon, fille légitime de Henri Jules de Bourbon, prince de Condé, pair et grand-maître de France.

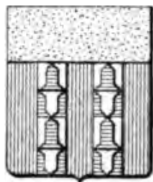
Je rappellerai en outre que dès les temps les plus reculés, on voit, parmi les fondateurs ou principaux bienfaiteurs de l'abbaye de l'isle de Lespare, les Madaillan qualifiés, comme il est déjà dit, de sire de Lespare.

Les barons de Madaillan avaient le droit ancien de partager avec les plus grands seigneurs de l'Agenais l'honneur de porter sur les épaules, jusqu'à la cathédrale, les évêques qui faisaient leur entrée solennelle dans la ville d'Agen.

La seconde branche de Madaillan, dite des seigneurs de Montvieil et de Montataire, baron de Cancon, marquis de Lassay, de Manicamp, restée fidèle au roi de France, compte un gouverneur de Creil, de l'ile de France, vers le milieu du XVe siècle, lequel rendit foi et hommage pour les fiefs et terres de l'Epée et de Montataire, château qu'il avait fait bâtir en 1470 ; des capitaines de 50 et 200 hommes d'armes ; un gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi en 1574, colonel des compagnies françaises au pays du Languedoc ; un René de Madaillan capitaine dans le régiment d'Enghien, tué dans une action en Bourgogne ; son frère Louis maréchal de camp ; le fils de ce dernier lieutenant-général, chevalier des ordres du Roi en 1724 ; et Léon de Madaillan de Lespare comte de Lassay qui termina la filiation, brigadier des armées du Roi et mestre de camp du régiment de Royal-Piémont, mort à Paris le 1er octobre 1750.

Le lieutenant-général comte Armand, comte de Madaillan de Lespare, marquis de Lassay, fut élu président de la noblesse aux Etats de Bourgogne à Dijon en 1700. — La maison de Madaillan subsiste en Périgord.

432



De MAGNAC, de Neuville, repaire noble relevant du château de Bruzac, paroisse de Saint-Jean-de-Côle de Premillac, de la Brousse, d'Igonie, d'Eyssandiéras, de Saint-Sulpice-d'Excideuil.

Armes : De gueules à deux pals de vair, au chef d'or plein.

Il est dit dans les *Galeries du Palais de Versailles*, ouvrage publié en 1840, vol. VI, page 361 : « Itier de Magnac, d'une des plus anciennes familles de la Marche, était du nombre des seigneurs français qui prirent la croix avec Louis VII dit le Jeune, et le suivirent à la Terre-Sainte en 1147. » Grande croisade de 1145 à 1188.

Il ne m'a pas été donné de connaître la généalogie de la Maison de Magnac (1); mais ce que je puis constater, c'est que dans le Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges par l'abbé Nadaud, édité par l'abbé Roy de Pierrefite, on voit un Pierre de Magnac, qualifié Damoiseau en 1440 ; que dans les Assemblées de la noblesse à Périgueux, en 1789, figure : messire Jean de Magnac, chevalier seigneur des fiefs de Neuville, la Brousse, Igonie, Prémilhac, Eyssandiéras, seigneur vigier de Saint-Sulpice, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, habitant en son hôtel de Neuville, sis en la ville d'Excideuil, paroisse Saint-Thomas, lequel donna procuration à son fils messire Pierre-Joseph de Magnac, capitaine au régiment de Mestre de Camp, général de cavalerie, à l'effet de voter pour les députés de la noblesse aux Etats-Généraux ; et qu'on trouve dans la liste des émigrés des neuf districts du département de la Dordogne : Magnac-Neuville aîné, ci-devant capitaine de cavalerie, et Magnac-Neuville également ci-devant officier.

---

1 Magnac, la baronnie de ce nom en basse Marche, diocèse de Limoges, était possédée dans le XVIe siècle par Antoine de Neuville ; — par Horace de Bonneval en 1551 ; — par François de Salignac de la Mothe-Fenelon en 1599 : — et par Pierre de Laval-Lezai.

433 MAGNE.



ARMES : De sinople à trois chevrons d'argent chargés chacun de trois étoiles d'azur.

Timbre : Couronne de comte, surmontée de la toque de ministre ; l'écu entouré du manteau de sénateur.

C'est ainsi que ces armes se voient sculptées sur le monument sépulcral que la famille a fait élever dans le cimetière nord-ouest de Périgueux.

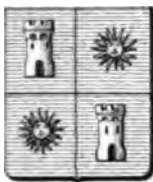
Issu d'une honnête et modeste famille de Périgueux, Pierre Magne s'éleva par son mérite aux plus hautes dignités ; longtemps ministre, il rendit de grands services à son pays et particulièrement à sa ville natale.

Il fut créé comte de l'Empire par Napoléon III, et bien que ce titre n'ait point été porté par lui, ou du moins qu'il soit resté, de son vivant, ignoré du public, ses descendants, justement fiers de cet héritage, ont tenu à honneur de le faire revivre.

Le nom de Magne devait donc naturellement avoir sa place dans ce recueil, qui embrasse à la fois l'ancienne et la nouvelle noblesse de notre province.

---

434 DE MAGRAN, DE LEYGUE, de Veyssières.



ARMES : Ecartelé, aux 1 et 4, parti à une tour crénelée d'argent ; aux 2 et 3, d'azur au soleil rayonnant d'or.

C'est ainsi qu'elles se voient sur un acte de nomination, en date du 14 novembre 1740, d'un chapelain à la chapellenie de la Trinité fondée dans l'église cathédrale de Sarlat par Louis Bertrand de Magran de Leygue, écuyer, seigneur de Veyssière.

Et, sur un testament mystique du 11 août 1712, de messire Antoine de Magran, prêtre, chanoine, archidiacre de Marquay, les armes sont : *Parti, au 1er, de... à un chevron de... surmonté d'un oiseau contourné de... tenant dans son bec une palme de... et accompagné en pointe d'un croissant de... ; au 2, coupé d'azur au soleil de... et de gueules à une tour de...* Dans l'écu écartelé ci-dessus décrit, se voit cette dernière pièce, ce qui indique que c'est bien là le blason propre de la famille.

Dans une liste de familles nobles du Sarladais (archives de Gérard) sont inscrits ainsi : noble de Leygue seigneur de Leygues-

Carlux de 1480 à 1608, et noble Bertrand de Magran, 20 mai 1657.

Cette famille, est-il dit dans une généalogie manuscrite de la maison Touchebeuf, par le comte de Touchebeuf-Clermont, est originaire du Limousin. Guillaume Leyga était notaire à Figeac en 1480, protonotaire au Saint-Siège et official de Cahors. Il y eut un évêque vers cette époque nommé Antoine Leyga.

435



De MAIGNOL, de Mataplan, de Bordes, de Roque, de Sigaugnac, de Martignan.

Armes : D'azur au griffon d'or. (Nobiliaire de Guienne et de Gascogne, par O'Gilvy.)

Sous le nom de Maignol, subdélégué de l'intendant de Bordeaux, on voit sur deux empreintes en cire d'un cachet qui scelle deux lettres, l'une écrite le 20 décembre 1746, à M. de Cablanc (Chevalier de Cablanc), l'autre à M. Dufraisse, avocat à Périgueux, le 7 octobre 1756, les armes suivantes : *de... à un vol accompagnée en chef d'une main appaumée, accostée de deux étoiles et en pointe d'un croissant de...*

Cette famille (est-il dit dans le Nobiliaire de Guienne), l'une des plus anciennes de la bourgeoisie de Périgueux, a été anoblie dans la personne de Jean-Baptiste Maignol, de Mataplan, en considération de ses services personnels et de ceux de son père, par lettres patentes signées Louis, données à Versailles, au mois d'août 1733, anoblissement qui embrasse tous ses descendants nés et à naître en légitime mariage.

Cette famille, en même temps qu'elle comptait dans la magistrature des sujets distingués, donnait à l'armée plusieurs officiers, chevaliers de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, dont un, messire René de Maignol, écuyer, major au régiment d'Auvergne, fut commandant du château de Lourdes et gouverneur de la ville de ce nom.

436



DE MAILLARD, de Lafaye, de la Combe (1), de Bretanges, de Maraffy, de la Roderie, de Bonrecueil, de la Couture, de Lenchères.

ARMES : D'azur à trois pommes de pin d'or.

La famille de Maillard parait être originaire de Bretagne, où ses membres figuraient aux bans de la noblesse, dès le XIIIe siècle.

Vers 1518 on voit en Périgord un Jean de Maillard, seigneur de la Faye, paroisse de Beaussac, lequel est qualifié colonel des gens de pieds le 16 octobre 1567 ; il est l'auteur de la branche dite de Maillard de la Faye, représentée aujourd'hui par M. Edmond de Maillard-Lafaye, conseiller général de la Dordogne, maire de Saint-Sulpice-de-Mareuil, marié en 1872 à Mlle Alix de Laulanié de Sainte-Croix.

La branche dite de Maillard la Combe forme trois rameaux : 1° par pierre Eugène de Maillard de Lacombe, marié le 11 octobre 1867, à Marie Louise de Barbarin, dont plusieurs enfants ;

2° Par Jean-Auguste Paul de Maillard de Lacombe, marié le 20 février 1873 à Mlle Marie-Magdeleine-Louise-Marguerite de Larmandie, fille du comte Charles de Larmandie et de Noémie de Cosson de la Sudrie ;

3° Par Antoine Gaston de Maillard de la Combe, marié le 19 janvier 1875, à Magdeleine-Zélie-Thérèze de Moneys d'Ordières, fille de Adolphe de Moneys d'Ordières et de Philippine Grant de Bellussières, dont postérité.

Un Jean de Maillard de la Combe fut convoqué au ban, le 18 juillet 1639, et un Pierre de Maillard de la Combe, rendit foi et hommage au comte du Périgord, pour son fief de la Combe, avec la justice et rente par lui acquise, le 22 janvier 1622.

Au nombre des votants en 1789, dans l'Ordre de la Noblesse, je citerai messire Paul de Maillard, chevalier, seigneur de la Faye, la Roderie, Bonrecueil et autres places, et son frère messire François, chevalier de Malte, tous deux habitant au château de la Faye. Dans un acte du 21 mars 1789 (voir aux *lettres et délibérations à l'effet de donner de nouveaux mandats aux députés)*, on voit que François de Maillard de la Faye représente son frère, qu'il qualifie marquis de Maillard.

---

(1) L'érection du fief de la Combe fut enregistré au greffe de la baronnie de Mareuil le 3 juillet 1609.

Parmi ses alliances on voit : les Lacroix de Jovelle, Malet de la Jorie, Fayard des Combes, la Geard, Reynier, Conan d'Aucors, Galard-Béarn, Moreau de Montcheuil, la Broue de Vareilles, Tryon, Larmandie, Dupin de Saint-Cyr, Mareillaud-de-Goursac, Nanclas, Barbarin, etc.

437

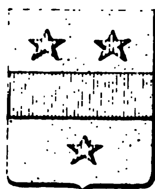


De MALBEC, de Pech-Alvet, de Fleurac, de la Grange, de Lapeyrière.

Armes : D'azur à trois têtes de griffon, à langue de vipère, arrachées d'argent.

Le nom de cette famille est accompagné, dès le xvie siècle, de la qualification de noble et d'écuyer ; il figure dans les Jugements des intendants de Bordeaux portant maintenue de noblesse (période de 1697 à 1718) et dans les listes des votants pour les députés de la noblesse aux Etats-Généraux de 1789.

438



De MALEGAT de la Viguerie (ou de la Vigerie), paroisse de Couze, en Sarladais.

Armes : D'or à la fasce de gueules, accompagnée de trois étoiles de même.

Le *Grand Armorial de France* (registre de Sarlat) les donne : D'azur à trois tours d'or rangées en fasce ; mais il y a là une erreur évidente que semble reconnaître d'Hozier lui-même, puisqu'il fait suivre cette description de la note suivante : « à expliquer plus amplement. »

Ces dernières, en effet, appartiennent, ainsi qu'il est dit plus haut, n° 125, à la famille de Boussier.

Dans l'Etat général des gentilshommes de l'élection de Sarlat, maintenus dans leur noblesse en 1666 par Pellot, intendant de Guienne, figurent Guy de Malegat, seigneur de Castelfranc, et Marc de Malegat, seigneur de la Vigerie. Ledit Guy, écuyer, seigneur de Castelfranc, et noble Jacques de Malegat, écuyer, seigneur de Cazelles, se voient aussi au nombre des gentilshommes de Sarlat convoqués aux ban et arrière-ban de 1674.

139



De MALET, de la Jorie, de Doussac, de la Garde, de Glane, du Pont, de St-Vincent, de Puyvallier, de la Farge, de Roquefort, de la Borie, de la Rivière, de Puycharnaud.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, de gueules à trois fermeaux d'or (*alias* d'argent), qui est de Malet ; aux 2 et 3, de gueules à une levrette courant d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or, qui est de la Jorie.

Dans le *Grand Armorial de France*, dressé en exécution de l'édit de 1696 (registre de la noblesse de Périgueux), les armes enregistrées sous le nom de Mallet (Georges), écuyer, seigneur de la Jorie, sont : *D'azur à un lévrier passant d'argent, surmonté de trois étoiles de même rangées en chef.*

Dans l'Armorial manuscrit (écriture de la fin du xviie siècle) que j'ai souvent cité, il est dit : Georges Malet, sieur de la Jorie, habitant de la paroisse de St-Méard-d'Excideuil, sénéchaussée de Périgueux, porte pour armes : *Un lévrier d'argent en champ de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*, le casque à demi tourné avec timbre, et reconnait pour descendants de sa famille : Hélie Malet, son frère, et Grégoire Malet, sieur du Pont, habitant de la paroisse de Lisle, et Louis Mallet, sieur de Puyvalhier, habitant de la paroisse de St-Germain-des-Prés, et autre Louis Mallet, sieur de la Roche, habitant du lieu de Lafarge, le tout sénéchaussée de Périgueux, qui tous portent les mêmes armes.

Quoique dans les armoriaux que je viens de citer se trouvent encore d'autres blasons, sous les noms de Malet, de la Roche, de Massignac, et Malet, de la Barde, de Lavigerie, du Vergier, je crois inutile d'en faire ici la description. Je m'en tiens à celles qui se voient sur le sceau de 1740, de Louis Malet de Puyvalher, seigneur de Roquefort, lesquelles sont écartelées, comme il est dit plus haut, de Malet et de la Jorie, et à celles figurées et décrites, dans les preuves de noblesse de Jean Malet, de la Jorie, seigneur de Roquefort, par Louis-Pierre d'Hozier, juge d'armes de France en 1759.

La maison de Malet de la Jorie, en Périgord, d'après plusieurs auteurs, serait issue, avant 1400, des Malet, sires de Graville (en Normandie). Borel d'Hauterive en donne la filiation depuis Guillaume Malet, sire de Graville, qui se distingua à la bataille d'Hasting en 1066, jusqu'à Louis Malet, sire de Graville, amiral de

France, mort en 1516, ne laissant que deux filles ; mais déjà s'étaient formées deux branches représentées par deux frères de Jean Malet, sire de Graville, décapité sous Jean le Bon (le 5 avril 1356, comme partisan de Charles de Navarre), l'une par Robert IV Malet, qui continua la descendance des Graville, et l'autre par Guillaume Malet de la Jorie.

Ce fut le fils de ce dernier, Hugues Malet, qui, marié avec l'héritière de la Jorie, fut le chef en Périgord des Malet de la Jorie, d'où descendent toutes les branches ou rameaux dénommés en tête de cette notice. Il eut pour fils Guy Malet, seigneur de la Jorie, qui fut capitaine (gouverneur) du château d'Excideuil. Dans une requête au roi, du 20 mars 1496, pour obtenir l'autorisation de restaurer et fortifier l'hôtel, fief et manoir de la Jorie, ledit Guy rappelle l'origine normande de sa maison et mentionne la venue en Limousin de Guillaume Malet, son trisaïeul.

Sans entrer dans le détail généalogique de la famille, je rappellerai qu'un des descendants de ce dernier, Grégoire Malet de la Jorie, fut nommé, en septembre 1568, gouverneur pour le roi de Navarre du château d'Excideuil. Plusieurs lettres de ce prince, conservées dans les archives de la famille, témoignent la confiance et l'estime que lui avait inspirées la bravoure de ce gentilhomme.

J'ajouterai que les Malet de la Jorie ont fait leurs preuves de noblesse devant Chérin, généalogiste du roi ; que, le 18 mai 1778, Henri-Joseph comte de Malet de la Jorie, maréchal de camp, eut l'honneur de monter dans les carrosses du roi ; qu'aux différentes recherches, entre autres dans la période de 1666 à 1697, cette maison a été maintenue dans la noblesse ; et qu'en 1789, on voit inscrits parmi les votants pour les députés de l'ordre : Haut et puissant seigneur messire François marquis de Malet, chevalier, seigneur de la baronnie de la Garde, habitant au château de Monsac, sénéchaussée de Sarlat ; messire François baron de Malet, son fils, capitaine de cavalerie, habitant du château de la Garde, sénéchaussée de Périgueux ; et Jean-François marquis de Malet de la Farge, d'Autreville, de la Guichardie, etc., en Périgord. (Voir aux procurations.)

440 De MALET, de Sorges, de la Pautardie.



Armes : De gueules à trois fermeaux d'argent ; au franc quartier de gueules, à sénestre, chargé d'une branche de chêne d'argent en bande.

Ces armes figurent en tête des lettres patentes qui conférèrent le titre de baron à Jean de Malet, conseiller au parlement de Bordeaux avant 1789, puis député sous le premier Empire. Dans le *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux, les armes inscrites sous le nom de Bertrand Malet, juge de Sorges : *d'argent à une croix ancrée de sable.*

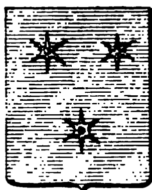
Entre ces deux armoiries, j'ai dû donner la préférence aux premières, non parce qu'étant analogues à celles de l'article précédent, je veuille induire que les Malet de la Jorie et les Malet de Sorges ont une commune origine. C'est là une question que je ne me permets pas de trancher, mais uniquement parce qu'elles ont une authenticité incontestable, et qu'un armorial, pour offrir de l'intérêt, doit être, autant que possible, basé sur des titres de cette nature.

A l'aide seule des registres de l'hôtel de ville de Périgueux, on pourrait presque dresser une généalogie de la famille de Malet, depuis le xiiie siècle. En effet, en 1231, au nombre des citoyens de Périgueux, désignés dans les statuts municipaux écrits en langue romane : Li campanhos del Maior (les collègues du maire) se voit un P. Malet. Plusieurs du même nom figurent dans le siècle suivant ; l'un, entre autres, est cité dans un titre contenant des ordres du roi adressés aux maire et consuls par le sénéchal du Périgord pour envoyer à Lauzerte une troupe de 100 gens d'armes.

Incontestablement, ce sont là des ascendants de cette longue suite de notables habitants de Périgueux et de magistrats municipaux du nom de Malet que l'on retrouve en grand nombre dans les xvie et xviie siècles et qui, au xviiie, ont donné des conseillers du roi, dont un lieutenant particulier au présidial, un conseiller au parlement de Bordeaux, lequel fut appelé à la Chambre des députés. C'est ce dernier qui fut créé baron de l'Empire, titre que confirma la Restauration. Son fils, Bertrand-Henri, baron de Malet, fut en 1811 auditeur au Conseil d'Etat, en 1812 sous-préfet à Périgueux, et en 1824, conseiller à la cour royale de Bordeaux. De son mariage en août 1820, avec Jeanne-Léontine Lafaurie de Monbadon, fille du comte de Monbadon, pair de France, maréchal de camp,

chevalier de Saint-Louis et grand-officier de la Légion-d'Honneur, est parvenue nombreuse postérité.

341



De MALEVILLE, de Caudon (ancien repaire noble, canton de Dôme.)

Armes : D'azur à trois molettes d'éperon d'or.

D'après des documents qui me paraissent empreints d'un caractère sérieux, cette famille, établie à Dôme, en Périgord, depuis plus de 200 ans, serait issue des Maleville connus en Quercy, dès le commencement du XIII[e] siècle.

Mais ici, renfermé dans les limites d'une simple notice, je me bornerai — et c'est là le point essentiel à rechercher pour faire l'Armorial vrai de notre province — à constater la noblesse des familles. En ce qui concerne celle de Maleville, en Périgord, il me suffira de rappeler que cette maison compte parmi ses membres :

Jacques de Maleville, le célèbre jurisconsulte, l'un des rédacteurs du Code Civil, créé sénateur, comte de l'Empire en 1806, et, en 1814, pair de France, avec le titre de marquis et grand-officier de la Légion-d'Honneur ;

Que son fils aîné Pierre Joseph, héritier de ses biens et titres, fut membre de la Chambre des Députés en 1815, et auteur de plusieurs ouvrages ;

Que son petit-fils Guillaume Jacques-Lucien, marquis de Maleville, conseiller à la Cour royale de Paris, fut député, sous Louis-Philippe, et, sous la République, créé sénateur à vie. J'ajouterai que le frère de ce dernier est mort glorieusement en Crimée à la tête du régiment dont il était colonel.

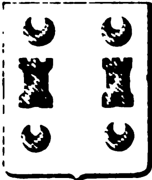
Le chef, aujourd'hui, de cette maison, le comte de Maleville, devenu marquis de Maleville depuis la mort de son père, réside en son château de Fénelon, en Sarladais (Dordogne).

De son mariage avec une des filles du marquis de Sainte-Aulaire, sont issus plusieurs enfants.

Parmi les quatre députés des ville et paroisse de Dôme, chargés de réduire en un seul tous les cahiers de doléances, et de nommer le quart d'entre les députés des dites paroisses, pour porter ce cahier à l'Assemblée générale du 16 mars 1789, se voit, dans l'ordre du Tiers-État, Jacques de Maleville, avocat, mais on constate éga-

lement que plusieurs sujets du nom de Maleville figurent dans l'*Etat général des gentilshommes de l'élection de Sarlat*, maintenus dans leur noblesse par Pellot, intendant de Guienne, en 1666 ; ils sont ainsi inscrits : Jean, Joseph et Pierre Maleville, habitant de Cugnac ; Marc Maleville, sieur de Cazolles, habitant de la Salvetat ; Jean-Chrétien Maleville, sieur de Saint-Avit, habitant du dit lieu, sénéchaussée de Sarlat.

342



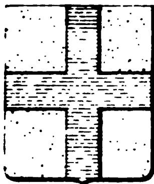
MANET ET MAGNET, des Vergnes, de la Guerenne, de la Force, du Peyrat, de la Roche, etc.

ARMES : D'argent à deux tours de sinople accompagnées de quatre croissants de même, deux en chef et deux en pointe.

Ces armes sont ainsi décrites dans le *Grand Armorial de France* (registre de la noblesse de Périgueux.) Elles ne diffèrent que par les émaux dans l'Armorial manuscrit de la fin du XVIIIe siècle, où l'on voit que Jean Magnet, sieur de la Guerenne, habitant de Saint-Paul-Laroche, et François Magnet, sieur de La Forest, habitant du village de la Chenerie, sénéchaussée de Périgueux, reconnaissent pour descendants de leur famille, Jean et Antoine Magnet frères, habitants de la paroisse de Jumilhac, de la juridiction d'Excideuil, sénéchaussée de Périgueux ; et François Magnet, sieur du Peyrat ; et Aubin Magnet, sieur de La Roche, habitant du dit lieu et des Roches, sénéchaussée de Périgueux.

Un Louis Manet, écuyer, sieur de Lautherie, figure aussi dans le *Grand Armorial de France*, mais avec les armes suivantes, qui n'ont aucune analogie avec celles ci-dessus décrites : *D'argent à un lion de gueules couronné d'or.*

343



DE MARANDAT, du Cousset, de Bellevue, de Varaignes, etc.

ARMES : D'or à la croix d'azur.

Lorsqu'en 1858, je publiais l'Armorial de la Noblesse du Périgord, les documents authentiques me faisant souvent défaut, bien des familles qui avaient droit d'y prendre place, eu-

rent à se plaindre de ne pas y voir figurer leurs nom et armes. Pour quelques-unes, mieux renseigné, je pus, à l'aide de deux suppléments, combler certaines lacunes, et, plus tard, profitant d'une reproduction de l'œuvre, dans le *Hérault d'armes*, journal illustré de la noblesse, donner satisfaction à de justes réclamations. La famille de Marandat fut de ce nombre. Voici en effet la note qui y suivit la description de ses armes : « Dans les XVIe et XVIIe siècles, le nom de Marandat se voit accompagné des qualifications de messire et d'écuyer ; en 1712, il figure aussi dans un Etat des revenus de la noblesse, en 1712, élection de Périgueux, commune de Varaignes (Nontronnais) ; et dans la liste des émigrés du Périgord, du district de Nontron, en 93, on voit un membre de cette famille qualifié ci-devant noble. »

A ces titres sérieux je suis heureux aujourd'hui d'en ajouter encore des plus concluants, puisés aux archives mêmes de la famille ; on y voit tout d'abord : « Qu'en 1590, Robin Marandat servit à Pons, en Saintonge, en qualité de gentilhomme, sous les ordres de Nicolas de Bonnefond, sieur de Bretauville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, et gouverneur de la ville de Pons et pays circonvoisins, Saintonge et Angoulême (Charente, Gironde), etc. ;

Qu'en 1594, par lettres patentes du 30 septembre, le même Henri IV donna à son très cher et bien aimé le sire de Marandat, gentilhomme de la suite de son très cher cousin le maréchal de Biron, pour sa brillante conduite devant Laon, où il fut grièvement blessé, une pension de mille écus (titre signé du roi) ;

Que Jean-Baptiste de Marandat, écuyer, sieur du Cousset, était officier des gendarmes de la garde ordinaire du roi et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

Que Jean-Joseph de Marandat, écuyer, seigneur de Bellevue, son fils, servit également dans les gendarmes de la garde ordinaire de S. M. ;

Et que le fils de ce dernier émigra.

Les bornes d'une notice ne me permettent pas d'entrer dans de plus longs détails ; mais les quelques lignes qui précèdent en disent assez pour établir le droit incontestable de la famille de Marandat, de voir figurer son nom et ses armes dans l'Armorial de la Noblesse du Périgord.

344



De LA MARCODIE (Chantegreil) de la Tour-d'Arie, de la Bordarie, de Fougère, de la Batut, des Bordettes, de Pécamouge, de Lestang.

Armes : De gueules au coq d'argent passant et chantant, onglé et becqué d'or.

Cette famille a occupé des charges anoblissantes et était souvent qualifiée, avant 1789, des titres de messire, écuyer, seigneur de... Je citerai notamment les actes de naissance de : François Chantegreil, du 13 octobre 1766 ; et de Joseph Hippolyte, du 17 juillet 1780, où ils sont dits fils de messire Pierre de la Marcodie, écuyer, seigneur du fief des Bordettes, avocat en la Cour, conseiller du Roi, et président en l'élection de Périgueux, et de dame Suzanne Valeton (de Garaube).

La famille est représentée par MM. Gaston de la Marcodie, ancien élève de l'école polytechnique, inspecteur de la comptabilité des services techniques des chemins de fer de l'Ouest ; Pierre de la Marcodie, caissier de la Société Générale ; et par le colonel de la Marcodie, officier de la Légion d'Honneur, leur oncle.

345



De MARCILLAC (Combret) de la Beyssarie, de la Faucherie, du Mont, de Villardeix, de Larconnet, etc.

Armes : De sinople au chevron échancré d'argent, accompagné en pointe d'une épée la pointe en haut de...... au chef cousu de....... chargé de trois étoiles de.......

Les Combret de Marcillac, originaires du Bas-Limousin des environs d'Egleton, se sont fixés en Périgord depuis 1801. Bien avant la Révolution, plusieurs de ses membres étaient gendarmes de la garde du roi. Vers 1700, un Guillaume de Marcillac était garde du corps du roi d'Espagne dans la compagnie Flamande, et François-Antoine de Combret de Marcillac, prêtre, chanoine du diocèse de Poissy vers 1783, fut aumônier de la duchesse de Berry. Parmi ses alliances : les Rochemonteil d'Esfaille, Sourzac de la Majorie, Mayet de la Villatelle, de Lantillac.

Parmi les gentilshommes convoqués à l'assemblée de la noblesse des sénéchaussées de Tulle, Brive et Uzerche, pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789, se voit inscrit : Combret de Marcillac de la Beyssarie.

Un membre de cette famille, Léger Combret de Marcillac, a été un des députés de la Dordogne, sous le gouvernement de Louis-Philippe. C'est à celui-ci, maire de Périgueux en 1830, 1832, 1835, 1837 et 1840, que nous devons d'avoir, dans l'intérieur de la ville, les fontaines qu'alimente la source du Toulon ; on sait que le conseil municipal, voulant donner à ce magistrat un témoignage de reconnaissance, fit graver, en 1836, sur une plaque de marbre que l'on voit encore sur la façade de l'ancien évêché, place de la Claustre, à Périgueux, le nom de Marcillac.

La famille de Combret Marcillac fait sa résidence habituelle dans son château de Mellet, près Terrasson (Dordogne).

346



De MAREUIL de VILLEBOIS, etc.

Armes : De gueules au chef d'argent et un lion d'azur brochant sur le tout.

Les seigneurs du nom de Mareuil étaient, de même que ceux de Beynac, de Biron et de Bourdeilles, qualifiés premiers barons du Périgord.

On sait qu'au nombre des privilèges dont jouissaient ces quatre premiers barons, un de ceux qu'ils tenaient le plus à honneur était de porter les Évêques, à leur entrée solennelle dans la ville, jusque dans leur église.

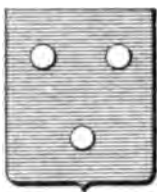
A la sixième croisade — de 1220 à 1248 — figure un Raoul de Mareuil. — Un Raimond de Mareuil était commandeur et grand Prieur de l'Ordre des Templiers dans les provinces d'Auvergne, du Limousin et du Berry en 1288.

Parmi les illustrations de cette famille qui s'éteignit au xvi[e] siècle dans la maison d'Anjou, je rappellerai qu'à la bataille de Bouvines, en 1214, figurent trois frères du nom de Mareuil, dont l'un fit prisonnier le comte de Flandres, et, pour ce fait, reçut du roi Philippe-Auguste, la seigneurie de Villebois.

---

1 Villebois : la châtellenie de ce nom, aujourd'hui de la Charente, faisait autrefois partie du diocèse de Périgueux.

347



De MARQUEYSSAC (ou plus souvent de Marquessac), de la Reille, de la Croze, de Rouffiac, de Roufflaguet, de Paleyrac, de la Rivière, de Bruzac, de Saint-Pantaly, etc. (en Périgord), de Cieuzac (Lot).

Armes : D'azur à trois besants d'argent. *Alias* : trois marcs, pièces qui, ainsi dénommées, sembleraient indiquer des armes parlantes.

Pons de Marquessac, damoiseau de Castelnau, acquit, le 15 mars 1497, d'Alain d'Albret et de Jean, roi de Navarre, les paroisses de Saint-Pantaly-d'Ans, de Saint-Pardoux et Bouchaud, dont il forma la terre de Marquessac, à laquelle il donna son nom. Elle passa, le 12 juillet 1618, dans la maison d'Hautefort, par le mariage de Jeanne de Marquessac, avec René de Hautefort, qui fut le chef de la branche dite de Hautefort-de-Marquessac.

Un Pierre de Marquessac était maire de la ville de Périgueux en 1562 ; un autre du même nom (peut-être le même) fut également maire, de 1587 à 1588 ; il est qualifié, dans les registres de l'hôtel de ville, noble, écuyer, président et juge-mage ; son fils aîné servit dans l'armée catholique ; il avait pour devise : *Pays et Dieu.*

Dans quelques autres titres que j'ai eus sous les yeux, j'ai pu constater : Qu'un Pierre de Marquessac, chevalier, qui avait servi 25 ans, fut grièvement blessé à l'affaire de Rosbach, 1745 ; qu'un Charles de Marquessac, capitaine de cavalerie, dans Chabrilland, fut tué à la bataille de Fontenoy, à 26 ans, 1757 ; que Marie-Pierre de Marquessac, au service dès l'âge de 18 ans, après avoir été sous-lieutenant et capitaine dans Royal-Cravate, émigra en 1792, et servit depuis à l'armée de Condé, dans divers corps et notamment dans les dragons d'Enghien, jusqu'en avril 1801 — époque du licenciement — et qu'il se retira avec le brevet de colonel et chevalier de Saint-Louis.

Cette famille, maintenue dans sa noblesse de race par arrêté de 1634 et 1636, figure, en 1789, dans les assemblées de la noblesse en Périgord, en Quercy et en Limousin. Parmi les votants, je citerai dans notre province : haut et puissant seigneur Henri, comte de Marquessac, seigneur, baron de Roufiac, de Rouflaguet, de Paleyrac et autres lieux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

348



DE LA MARTHONIE (1) de Saint-Jean-de-Côle, de Condat, de Puyguilhem, de Milhac, de Nontron, de Bruzac, de Caussade, de la Salle, de Villard, de Neufville, etc.

ARMES : De gueules au lion d'or lampassé et armé de sable. — Des branches cadettes ont ajouté un chef cousu de sable chargé de trois étoiles d'argent.

La maison de la Marthonie, dont le nom se voit, dès le commencement du XIIIe siècle, dans les titres et chroniques de la province du Périgord, s'est illustrée dans l'Eglise, dans l'armée et dans la magistrature.

Elle compte six chevaliers de l'Ordre du Roi, un maître d'hôtel du roi, un premier président aux parlements de Bordeaux et de Paris, sous François Ier, sept évêques, des officiers généraux et un grand nombre d'officiers de tous grades, parmi lesquels neuf chevaliers de Saint-Louis.

Elle n'est pas moins distinguée par ses alliances que par ses services.

La Chenaye-Desbois cite, comme vivant en 1281, Guy de la Marthonie ; mais ce généalogiste, de même que d'Hozier et l'abbé de Lespine, ne donne une filiation suivie que depuis le 25 janvier 1444, date d'un hommage que Raymond de la Marthonie, habitant son château de ce nom, paroisse de Saint-Jean-de-Côle, et qui servait en qualité d'officier — dit Chérin — dans les compagnies d'ordonnances, rendit hommage à très illustre prince et seigneur messire Charles d'Albret, comte de Dreux et de Gaure, en Limousin.

C'est sur les titres mêmes fournis pour les preuves faites en 1668, par la famille, devant les intendants chargés de la recherche de la noblesse, qu'a été dressée la généalogie.

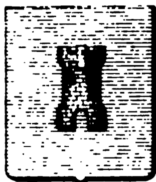
Ce n'est pas seulement en Périgord que peut se constater la noblesse de la maison de la Marthonie. On voit son nom figurer aux ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Angoulême, en 1635, et dans les maintenues de la noblesse de 1667, à Niort.

En 1709, plusieurs de ses membres votèrent aux États-Généraux, dans l'Ordre de la Noblesse, en Limousin, en Quercy, en Saintonge, dans la Manche, à Sainte-Foy, à Libourne et à Bordeaux.

---

(1) La terre de La Marthonie, qui était une baronnie du temps de Gaston de La Marthonie, fut érigée en marquisat et en juridiction sur la tête de son fils Jean, au commencement du règne de Louis XIV, vers 1650, comme l'attestent des actes nombreux de cette justice.

349



De MARTIN de LA BASTIDE, de Nantiat, de la Goutte-Bernard, de Bellassise, de Laubardemont, de La Roque, du Tyrac, de Marcellus.

Armes : D'azur à la tour d'argent, crénelée, ouverte, maçonnée de sable.

La maison de Martin existait au xive siècle et se divisait au xve en plusieurs branches : deux survivent de nos jours, ce sont celles de la Bastide, en Limousin, et celle de Tyrac de Marcellus, en Guienne.

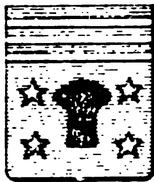
Elle a fourni deux évêques, l'un à Vannes, en 1599, l'autre à Périgueux, nommé le 24 mai 1600 et mort le 4 janvier 1612. (*Notice sur les évêques de Périgueux*, par l'abbé Audierne.)

L'investiture de la châtellenie de la Bastide fut donnée en 1568 à François de Martin, conseiller du Roi au présidial de Limoges, par Jeanne d'Albret, reine de Navarre, vicomtesse de Limoges. Cette résidence, dont les possesseurs prirent alors le nom, n'a cessé, dès cet instant, d'être la propriété du chef de la branche aînée et devint ainsi le berceau des Martin La Bastide.

Depuis le xve siècle cette maison a donné des consuls, plusieurs présidents et de nombreux titulaires au siège présidial de cette province, des généraux, des officiers distingués de terre et de mer et des chevaliers de Saint-Louis.

La maison de la Bastide est représentée en Périgord, par le second fils du baron de la Bastide, M. Henry de la Bastide, qui a eu de son mariage avec Mlle de Terrasson, deux fils, MM. René et Roger de la Bastide, le premier, propriétaire du château de Parcoul (1), le second, du château de Gamanson, dans la Dordogne.

350



MARTIN, de Montsec, de Rampieux, de Caudeborie, de Falguerat, etc.

Armes : D'azur à une gerbe d'or accompagnée de quatre étoiles de même, et surmontée de trois burelles d'argent.

Ces armes sont ainsi décrites dans le *Grand Armorial de France* (registre de Périgueux), sous le nom de Pierre Martin, écuyer, sieur

---

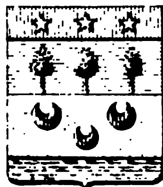
(1) J'ai dit plus haut à l'article Gréen de Saint-Marsault, page 256, n° 343 comment la baronnie de Parcoul avait passé à François Gréen de Saint-Marsault, de là aux Lestange, puis aux Borros de Gamanson, et enfin, par succession, aux Martin de La Bastide.

de Montsec et de Champagne-du-Pizou. Elles se voient de même sur une cheminée du château de Peyrignac, commune de Terrasson, dans le second parti d'un écusson qui porte : *à dextre : mi-partie d'un château accoté d'un lion grimpant, et des étoiles mises en orle (pour timbre, un casque).*

La noblesse de cette famille est incontestablement établie par la présence de plusieurs de ses membres aux assemblées de l'Ordre en 1789. Je citerai parmi les votants à Périgueux, pour les députés aux États-Généraux, à cette date : « Haut et puissant seigneur Arnand Martin, de Montsec, chevalier, seigneur de Rampieux, Caudeborie, Falguérat et autres lieux, habitant de la ville de Beaumont, et messire Gabriel Martin, chevalier de Montsec, lieutenant au régiment de Conty, infanterie, habitant de la même ville. » (Voir aux procurations.)

Doivent appartenir sans doute à la même famille, Jean Martin, sieur de Bigorre, habitant de Brenac, et Pierre Martin, sieur de Bounaudie, habitant de Montignac, lesquels sont inscrits dans l'Etat général des gentilshommes de l'élection de Sarlat, portant maintenue de noblesse, en 1666, par Pellot, intendant de Guienne.

351



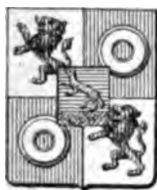
MARTIN, de la Sale, du Mayniaux, d'Agonac.

ARMES : Coupé, au 1, d'azur à trois pins rangés d'or, au chef cousu de gueules à trois étoiles d'argent également rangées ; au 2, d'or à trois croissants de gueules, 2 et 1, sur une rivière d'azur. — D'après un cachet assez mal gravé dont la famille faisait usage.

Quoique ces armoiries, dans leur composition, aient un certain air de parenté avec celles de Martin de Montsec, dont l'article précède, elles présentent cependant de trop grandes différences avec celles de Martin d'Agonac, pour les confondre dans une même notice.

Quoi qu'il en soit je tiens à constater que ces derniers, qualifiés, avant 1789, de messires et d'écuyers, ont fourni à l'armée des capitaines, des commandants et des colonels, et, dans l'Ordre de la Légion-d'Honneur, des chevaliers, des officiers et des commandeurs ; et qu'au nombre des maires et consuls de la ville et Cité de Périgueux, on voit figurer le nom de cette famille.

352

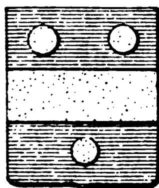


De MARTRES, de Périgord, de la Sale, de la Roche-Saint-Christophe, de Loupian, de Castelbon, de Moulin, de Saint-Larry, etc.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4, d'argent au lion de gueules (*Alias* : de sable); aux 2 et 3, de gueules à une meule de moulin d'argent, et, sur le tout, d'azur à une martre d'argent rampant sur une plaine de sinople.

Cette famille prenait alliance dans la première moitié du XVIe siècle avec celle de Merle de Montgaillard, dont il sera question plus loin. Un de ses membres portait vers cette époque les qualifications de noble homme, d'écuyer, seigneur de la Sale, de Saint-Léon-sur-Vézère et co-seigneur de la terre et château de Saint-Christophe, en Périgord ; dans un titre de 1636 et 1638, un Gautier de Martres est dit seigneur de Périgord.

353



Du MAS, (Gabriel) Évêque de Périgueux, 1475.

Armes : D'azur à une fasce d'or accompagnée de trois besants de même, posés 2 et 1.

Noble famille de Provence dont les armes ci-dessus sont les mêmes que celles qui furent sculptées sur des bornes limitant l'ancienne juridiction de la seigneurie de Périgueux, suivant un accord fait, en 1490, entre l'Évêque et la ville.

Plusieurs de ces bornes existent encore en Périgord, notamment au Saut du Chevalier, commune de Coulounieix, près Périgueux ; on y voit gravées en relief, d'un côté, les armes de l'évêque, Gabriel du Mas, et, de l'autre, celles de la ville. Ledit évêque mourut en Berry, au commencement de 1500.

354



Du MAS, de Ségur, de Peyzac, de la Serre, de la Lalande, des Bourbons, de la Rigale, de la Beylie, de la Roque, de la Fougère, de Chateaurocher.

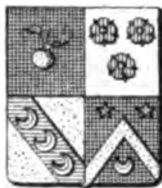
Armes : D'azur au chevron d'or accompagné en chef de trois croissants d'argent et en pointe d'un lion de même adextré en chef d'une étoile d'or.

Sous le nom de du Mas-de-Peyzac et de La Serre (voir la liste des maintenues de noblesse par d'Aguesseau, intendant du Limousin, de 1666 à 1669), elles sont : *écartelées, aux 1 et 4, de gueules à la tour d'argent maçonnées de sable ; aux 2 et 3, de gueules à la croix alaisée d'argent, cantonnée de quatre fleurs de lis de même.* Sous le nom de plusieurs branches de la famille du Mas, se voient différentes armes ; mais il résulte d'une enquête, du 26 janvier 1647, et d'une production faite à la requête de noble Mathieu du Mas, écuyer, seigneur de la Lalande, sur laquelle intervint un arrêt confirmatif de noblesse, que les premières, ci-dessus décrites, sont bien les armes primitives de la famille.

Outre l'arrêt confirmatif de noblesse et la maintenue de d'Aguesseau que je viens de rappeler, je constaterai que la maison du Mas a été représentée aux assemblées de la Noblesse à Périgueux, en 1789, par messire Jean du Mas, écuyer, seigneur de la Rigale, et par son frère le chevalier du Mas ; et que, comme preuve de la noblesse d'extraction, elle a obtenu les honneurs de la Cour, dans la personne de Charles-Antoine-Armand du Mas, comte de Peyzac, fils de Joseph-François du Mas, marquis de Peyzac, la Borie, la Serre, etc.

Un François du Mas, comte de Peyzac, fut colonel du régiment du nom de Peyzac, par commission du 1er avril 1709, brigadier des armées du roi, le 25 janvier 1734, et, en 1744, maréchal des camps et armées de S. M. Louis XV.

355



De MASCURAUX (et Mascureau.)

ARMES : Écartelé, au 1, de sable à une pomme feuillée d'or ; au 2, d'argent à trois roses de gueules ; au 3, d'or à la bande d'azur (ou de sable), chargée de trois croissants d'argent, et au 4, de sable au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un croissant d'argent.

On trouve sous le nom de Mascuraux, seigneur de Pleinbeau : d'argent à trois étoiles de gueules posées 2 et 1, surmontées de trois fasces de même ; et sous celui de Mascureau (Gabriel), sieur de Villarmon, maintenu noble par sentence du 29 février 1669 : *Coupé d'argent et de gueules, le 1, à trois fasces* présentant ainsi six pièces ; *le 2, coupé, trois étoiles de gueules.*

356



De MASFRAND, du Repaire, de la Domaise et de Puyraseau, fiefs (commune de Pluviers) relevant de la châtellenie de Piégut, de Nontron.

Armes : De sable au lion d'or tenant une épée en pal d'argent, au chef de même chargé de trois étoiles d'azur.

Trois frères du nom de Masfrand-Lagrelière, étaient qualifiés, dans un acte de 1495, de domicelli (damoiseaux), seigneurs de Pluviers.

C'est de cette famille que les terres de Puyraseau et de la Domaise, passèrent dans la maison de Verneilh, par une vente faite en 1780, époque où les Masfrand partirent pour l'Amérique, où ils paraissent s'être éteints.

357



De MASSACRÉ, de Fonpitou, du Repaire, de Saint-Geniez, de Bosredon, de la Richardie (en Périgord) de la Salle, du Genet (près Saint-Yrieix), de Lagebremont (en Angoumois) etc.

Armes : D'argent à trois écureuils de sable. (Armorial manuscrit de la fin du XVIIe siècle), et, d'après le Nobiliaire du Limousin, par Nadaud : D'argent à trois écureuils de gueules, tenant une pomme entre leurs pattes.

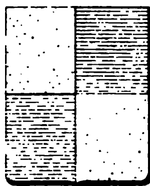
Ce même Nobiliaire donne une filiation de la famille depuis le commencement du XVIe siècle, jusque vers le milieu du XVIIe.

Dans un extrait des procès-verbaux faits par devant M. de Montozon, commissaire subdélégué de M. de Pellot, intendant de Guienne, portant vérification des titres de noblesse devant lui produits, figurent Antoine et Jean de Massacré, écuyers, seigneurs de Fonpitou, de Bosredon, de la Richardie, paroisse de Saint-Martial-de-Bouteille.

Cette famille se voit également dans les assemblées de la Noblesse du Périgord en 1789. Deux de ses membres sont ainsi inscrits parmi les votants pour les députés de l'Ordre aux Etats-Généraux : Haut et puissant seigneur Pierre de Massacré, comte de Massacré, seigneur de Ponpitou, du Repaire, Saint-Geniès, habitant le château de ce dernier nom ; et messire Jean-Jacques-François de Massacré, son frère, capitaine commandant au régi-

ment de Bassigny (infanterie), chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. (Voir aux procurations.)

358

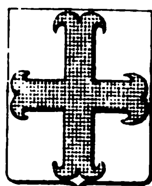


De MASSAULT, de Clérans, de Goudoury, etc.

Armes : Écartelé d'or et d'azur.

Dans le *Grand Armorial de France* (registre de Sarlat), sous le nom de **Jean de Massault**, écuyer, seigneur de Clérans, famille maintenue dans sa noblesse par jugement de Pellot, intendant de Guienne, en 1666. Voir l'Etat général des gentilshommes de l'élection de Sarlat, par M. de Gérard. Sarlat, 1873.

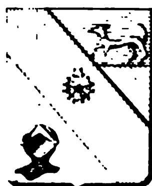
359



MASSONNAIS-GEORGES, (Jean-Baptiste-Amédée), Évêque de Périgueux, en 1841.

Armes : D'argent à une croix ancrée de sable.

360



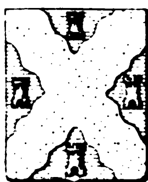
MATALY, de MARANS.

Armes : Tiercé en bandes d'or, de gueules et d'azur, l'or au casque ouvert de sable taré de face ; gueules au signe des chevaliers légionnaires, azur au lévrier arrêté d'argent, colleté d'or, soutenu de sinople. — Pour livrée la couleur de l'écu, le sinople en bordure seulement.

Le titre de chevalier et les armoiries ci-dessus blasonnées ont été accordées par Napoléon Ier à **Pierre Mataly de Marans** pour en jouir, lui et ses descendants mâles. Il était alors major au 15e régiment d'infanterie légère. Depuis il fut colonel du 138e, et le 30 avril, général de brigade. Le 2 août 1830, il fut appelé au commandement du département d'Eure-et-Loir, et le 22 mars 1831, compris dans le cadre d'activité de l'état-major. Né le 17 février 1770 à Laborie, commune de Capdrot, canton de

Monpazier (Dordogne) il est mort à Paris, le 16 juillet 1842. Il était officier de la Légion-d'Honneur, depuis le 10 août 1807, et chevalier de Saint-Louis, depuis le 8 mars 1805. Son fils Raymond-Mataly de Marans, né à Monpazier le 28 nivôse an VI de la République Française (17 janvier 1798), était chef d'escadron et chevalier de la Légion-d'Honneur. Du mariage de ce dernier avec Marie-Madeleine Brochaud-Boisville, de Chartres, est né le 30 avril 1833, Pierre-Michel Mataly de Marans, lequel était capitaine de dragons.

361



De MAULMONT, du Mas, de Saint-Vicq, de Javerlhac (1).

Armes : D'azur au sautoir ondé d'or cantonné de quatre tours d'argent. — Le sautoir se voit quelquefois engrêlé (2).

Cette maison, connue dès l'an 1088, occupe un des premiers rangs dans la noblesse du Limousin, non seulement par son ancienneté, ses services à l'Etat dans l'armée et dans l'Eglise, à laquelle elle a donné trois évêques, et également par ses alliances qui l'ont souvent rattachée à notre province.

Ce fut un de ses membres, Me Gérald de Maumont, qui fonda le monastère des religieuses Dominicaines de Saint-Pardoux-la-Rivière, arrondissement de Nontron, où il choisit sa sépulture.

Dans le *Nobiliaire du Limousin*, de Nadaud, il est dit que Bernard de Maumont, frère du précédent, était, en 1292 et 1299, abbé de Brantôme.

Un Hélie de Maumont, qualifié damoiseau en 1340, était seigneur de Connezac, diocèse de Périgueux.

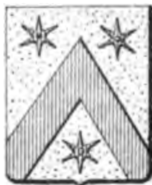
Une branche avait sa résidence au Vieux-Mareuil, en Périgord.

---

(1) Canton et arrondissement de Nontron (Dordogne).

(2) Une branche de la maison de Maulmont (ou de Maumont) portait pour armes : *D'azur à deux fasces d'or chargées de trois besants en orle* ; et une autre : *D'azur à une croix alaisée d'or.*

362



De MAUSSAC, de Sauvaniac, de Fourmagniac, de Saint-Chéron, de Pazayac, en Périgord, etc.

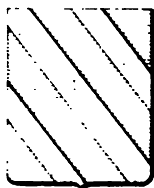
Armes : D'or à un chevron de gueules accompagné de trois molettes d'éperon de même. *Alias* : Trois étoiles.

La Chenaye-Desbois et Saint-Allais, qui ont publié la généalogie de cette famille, font remonter sa filiation à noble Jean de Maussac, sénéchal de la vicomté de Turenne, vivant dans la première moitié du xvi[e] siècle. Ces auteurs lui donnent pour petit-fils noble N. de Maussac, lequel fut également revêtu de la même charge.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse d'extraction par arrêt du conseil du roi du 21 juillet 1759, dans la personne de Jean de Maussac, chevalier, seigneur de Maussac, de Sauvaniac et de Fourmagniac, dont le fils est qualifié baron de Saint-Chéron ; et j'ajouterai qu'elle a figuré dans les assemblées de la noblesse de la Marche aux États-Généraux de 1789.

Le comte de Maussac, c'est ainsi qu'il est désigné dans la *France héraldique*, par Ch. Poplimont, imprimé en 1875, résidait alors en son château de Pazayac, près Terrasson, département de la Dordogne.

363



MAVALEYX, de la Verdaille, de Saint-Maurice, de la Jalesie, de Chatard, de la Valade, de Chamboret.

Armes : D'azur à trois bandes d'or. (Armorial manuscrit. Dans le *Grand Armorial de France*, registre de la noblesse et du clergé de Périgueux : D'azur à trois chevrons d'or. Dans le *Nobiliaire du Limousin* : D'azur à la croix de gueules.

Bien qu'il existe dans ces armes quelques différences, de même que dans l'orthographe du nom, je ne crois pas me tromper en disant qu'il ne s'agit ici que d'une seule famille.

En 1598, est-il dit dans le *Nobiliaire du Limousin*, de Nadaud, article Mavaleix, branche de la Valade, les commissaires du gou-

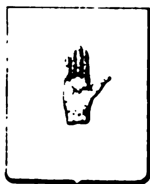
1 Nom écrit Mavallier, Mavalher, Mavalier, Mavaleix et Mavaleyx.

vernement chargés de la recherche de la noblesse trouvèrent bonnes les preuves de noblesse de la famille.

En 1789 figure parmi les votants à Périgueux dans l'Ordre : Messire Pierre de Masvaleix, chevalier, seigneur de Saint-Maurice, habitant du noble repaire de la Jalesie, paroisse de Nanteuil.

Pierre de Masvaleix, écuyer, seigneur de Masvaleix et la Verdalle, maintenu par Pellot, fit hommage au roi pour la terre de la Verdalle, à Nanteuil, en 1667.

364



De MAYNARD (1), de Queille, de Mellet, de Cassejouls, de Mouret, de Clerfage, de la Borderie.

Armes : D'argent à une main appaumée d'or. — *Alias :* D'argent.

D'après un cachet apposé sur une lettre du 7 août 1752, de Julien de Meynard, seigneur de Mellet, se voient les mêmes armes, mais avec l'adjonction d'un chef chargé d'un croissant qui est peut-être une brisure indiquant une branche cadette.

Cette famille, originaire du Quercy, se rattache au Périgord par diverses alliances et y est encore représentée.

Aux États-Généraux de 1789, messire Joseph-Julien Maynard, écuyer, seigneur de Mellet, habitant la ville de Brive, paroisse de Saint-Martin, figure à Périgueux parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse. Plusieurs membres de la même famille sont également inscrits dans la liste des gentilshommes convoqués aux assemblées de la noblesse des sénéchaussées de Tulle, Brive et Uzerche, entre autres : Maynard de Queille, Maynard de Mellet et Maynard de Maumont.

---

1 Ce nom est diversement écrit Meynard, Maynard, Mesnard et Ménard.



De MAYNARD et de Mesnard, en Poitou, à Paris et en Périgord.

Armes : D'argent fretté d'azur.

La maison de Maynard ou Mesnard (1) d'ancienne chevalerie, est originaire de la partie du Poitou qui a formé le département de la Vendée où elle est encore établie de nos jours. Elle y est connue dès le commencement du xie siècle et sa filiation non interrompue constatée par le généalogiste Cherin, depuis 1382.

L'auteur des branches actuelles est Christophe Chevalier, seigneur de la Vergne de Seault, de la Vergne-Cornet et de la Barotière, maréchal de camp en 1649, mort le 23 décembre 1665.

1° François, tige des barons de Langon.

2° Louis, tige des comtes de Mesnard, branche éteinte par le fils du comte de Mesnard, chevalier de S. A. R. Madame la duchesse de Berry, mort en 1842, laissant d'intéressants souvenirs publiés en 1844, pair de France, chevalier des ordres du roi.

3° Gabriel, tige des seigneurs de la Claye.

La branche des barons de Langon comprend aujourd'hui : Gaston, baron de Maynard, qui vient de reprendre l'orthographe Mesnard, chef des noms et armes, chevalier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de la Conception, secrétaire d'ambassade de première classe. Il a représenté pendant plusieurs années la France à Lisbonne, comme chargé d'affaires, et a donné sa démission lors des lois contre la liberté religieuse. (Résidence, Paris.)

Les cousins germains de ce dernier sont :

1° Rodolphe de Maynard, marié en Périgord avec Mlle de Beauroyre dont plusieurs enfants.

2° Gédéon de Maynard ayant trois fils.

3° Machabée de Maynard, mort en 1885, laissant cinq enfants, dont deux garçons.

4° Henry de Maynard, ancien officier supérieur de cavalerie,

---

(1) L'orthographe Mesnard, conservée par la branche des comtes de Mesnard, a prévalu depuis Henri III : toutefois, la branche des barons de Langon (branche aînée et celle des seigneurs de la Claye ont adopté sous Louis XV l'orthographe Maynard, considérée comme plus ancienne.

Cette famille est différente de celle de Maynard originaire du Quercy, dont la notice précède.

chevalier de la Légion-d'Honneur, officier du Nicham-Iftikar, ayant quatre enfants, propriétaire à Cénac, près Domme, en Périgord, où il est un véritable apôtre des saines doctrines et de la charité.

5° Isabelle, mariée, en Périgord, au comte Ludovic de Chaunac-Lanzac.

Restant dans les limites d'une simple notice, il me reste néanmoins à rappeler que cette maison compte des chevaliers de l'ordre religieux et militaire de Saint-Jean de Jérusalem, des chevaliers des ordres de Saint-Michel, de Malte et de Saint-Lazare et qu'elle a fait ses preuves pour les honneurs de la cour.

Un de ses membres, maréchal de camp, capitaine colonel des gardes de la porte, fut fusillé en 1797, comme émigré rentré.

366



De MELLET (ou de Melet), de Bersac, de Saint-Pardoux-de-Drône, des Arras, de Neuvic, de Saint-Martial-de-Drône, de Lanclave, de Vallereuil, de Puy-de-Pont, etc.

Armes : Parti, au 1er, d'azur à trois ruches d'argent, qui est de Melet ; au 2e, d'azur au lion d'argent lampassé, armé et couronné de gueules, qui est de Fayolle.

La maison de Mellet est en possession de la terre de Neuvic depuis plus de trois siècles et demi, en vertu d'une disposition testamentaire, en date du 17 avril 1532, d'Annet de Fayolle, seigneur de Douet, Neuvic, Lanclave, etc., en faveur de Jean de Mellet, seigneur des Arras et de Saint-Pardoux, son neveu, fils de sa sœur, à la charge par lui et ses descendants d'en porter les noms et armes. C'est pour exécuter cette clause que les seigneurs de Mellet ont depuis accolé leur blason à celui de Fayolle.

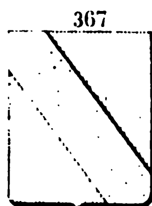
Le nom de Mellet est connu en Périgord, dit Saint-Allais, depuis l'an 1090 ; mais ce généalogiste ne donne une filiation suivie que depuis Hugues de Mellet, damoiseau, lequel reçut une reconnaissance, au mois d'octobre 1334, pour les biens relevants de lui, situés dans la paroisse de Bersac, au diocèse de Périgueux.

Dans une simple notice je ne puis suivre tous les sujets qui, depuis ledit Hugues jusqu'à Bertric-Charles-Magdelon de Mellet, colonel, commandant la légion de l'Aube, qui fait le quinzième degré généalogique ; néanmoins, je vais donner place ici à Jean de Mellet, écuyer, seigneur des Arras, de Saint-Pardoux, de

Neuvic, etc., qui, le 10 septembre 1543, fut pourvu par Marguerite de France, sœur unique du roi, et reine de Navarre, de l'office de son pannetier ordinaire ; à Magdelon de Mellet, chevalier, seigneur de Neuvic, Saint-Pardoux, etc., qualifié baron de Neuvic, qui, en 1573, fut choisi par la reine Catherine de Médicis pour accompagner en Pologne le roi Henri III son fils, à son retour en France nommé gentilhomme ordinaire de la chambre de ce prince en 1583 et fut tué à la bataille de Coutras en 1587 ; à Bertrand de Mellet, son frère puîné, chevalier, seigneur de Saint-Martial, etc., gentilhomme de la chambre du roi de Navarre et colonel d'infanterie, lequel commanda l'artillerie au siège de Rouen, se trouva à la bataille de Coutras et fut tué au siège de Villebois. M. de Sully, dans ses *Mémoires*, et M. de Thou, dans son *Histoire universelle*, parlent avec éloge de ces deux frères.

Sur la production de ses titres, la famille de Mellet a été maintenue dans sa noblesse par jugement de M. Pellot, intendant de la généralité de Bordeaux, le 17 mars 1667, noblesse qu'elle a soutenue par ses nombreuses alliances avec les maisons les plus distinguées ; on peut en voir, dans le *Nobiliaire de France* de Saint-Allais, une assez longue nomenclature.

Aux États-Généraux de 1789 figure parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse de Périgueux : Haut et puissant seigneur, messire Louis-Raphaël-Lucrèce de Fayolle de Mellet, seigneur de Neuvic, comte de Mellet, maréchal des camps et armées du roi, lequel était lieutenant-général et grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.



De MENOU, de la Cave, de la Carbonnière, de Cumont, de la Valée, de Rastouillac, de la Faurelie, de Camboulan, de Sanct, etc.

Armes : De gueules à la bande d'or.

Devise : *Magna sustinentur magnis.*

Courcelles donne à Françoise de Menou, fille de Louis de Menou, propriétaire de la forge vieille du Bugue, en Périgord, marié à Louis d'Abzac, écuyer, seigneur de la Boissière-Bellegarde, le 9 août 1555, et à autre Françoise de Menou, fille de noble Pierre de Menou, seigneur de Camboulan, Serran, la Carbonnière et autres places, mariée le 8

novembre 1750, à Joseph de Comarque, écuyer, seigneur de Conys, en Agenais, les armes suivantes : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois molettes d'éperon de même.*

C'est ainsi, en effet, que Alexandre de Menou, écuyer, sieur de Rastouillac, fit enregistrer ces dernières, à Agen, le 21 février 1698, dans le *Grand Armorial de France.*

Quoi qu'il en soit de ces énonciations, j'ai à constater que toutes les branches de l'ancienne maison de Menou du Perche qui se sont répandues en Berry, en Touraine, en Agenais, en Périgord, en Gironde et autres provinces, portent aujourd'hui les armes telles qu'elles figurent en tête de cette notice.

Noble Louis de Menou, écuyer, seigneur de la Cave et de la Carbonnière, qui vint s'établir en Périgord vers le commencement du XVIe siècle, fut présent, le 26 octobre 1542, ainsi qu'il est dit dans le *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne,* par M. O'Gilvy, à la montre des gentilshommes sujets au ban et arrière-ban de la sénéchaussée du Périgord, qui fut faite par devant Hélie de Merle, écuyer, seigneur de Montgaillard, lieutenant de cette sénéchaussée.

Fut convoqué également au même service, le 18 juin 1639, noble Pantaléon de Menou, écuyer, seigneur de la Carbonnière, qui fit faire, le 15 juin 1643, une enquête pour prouver l'ancienne noblesse de sa famille, enquête présidée par Jhean Chevalier, avocat en la cour du parlement de Bordeaux, conseiller élu pour le roi en l'élection du Périgord, de laquelle il résulta que, de toute ancienneté, la maison de Menou avait été réputée noble.

Par une seconde enquête, du 3 août 1645, devant M. de Montozon, avocat en la cour du parlement de Bordeaux, il fut établi qu'une chapelle située à main droite, en entrant dans l'église Saint-Sulpice du Bugue, avait été fondée par les seigneurs de Menou, auteurs des seigneurs de la Cave et de Carbonnières, qui y avaient jadis leur sépulture.

Pour plus amples détails, voir le *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne,* par O'Gilvy, le Dictionnaire de la Chenaye-Desbois et Badier.

368



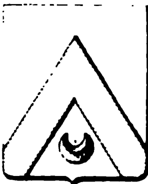
De MÈREDIEU, de la Mothe, de Saint-Gérac, de Sanilhac, de la Gauderie, repaire noble, dépendant de la seigneurie de Périgueux; de la Rolphie, ancien repaire noble, dépendant de la même seigneurie; d'Ambois, de Puy-Foucaud, de Borie-Bru, ancien repaire noble, dépendant aussi de Périgueux; de Boulazac, *id.*

Armes : D'azur à un rocher d'or de cinq coupeaux, mouvant d'une mer d'argent et sommé de trois étoiles d'or posées 2 et 1.

Cette famille a reçu des lettres de noblesse en novembre 1699, dans la personne de Elie de Mèredieu, écuyer, sieur de la Mothe, conseiller du roi au présidial de Périgueux.

Aux États-Généraux de 1789 (Ordre de la noblesse), figurent plusieurs membres de cette famille : Messire Pierre Eymeric de Mèredieu, écuyer, seigneur de Puy-Foucauld; messire Nicolas de Mèredieu, chevalier, seigneur d'Ambois, de Borie-Bru et de Boulazac; Antoinette de Mèredieu, habitant au lieu de Chanlebout, paroisse de Chalagnac, laquelle donna procuration pour voter dans l'Ordre de la noblesse à messire Jean-François Dupin, écuyer, seigneur du Bâtiment, et Marie de Mèredieu, dame d'Ambois, habitant au château de la Gauderie, laquelle constitua pour son procureur général et spécial messire Antoine Durand, vicomte d'Auberoche. (Voir aux procurations.)

369

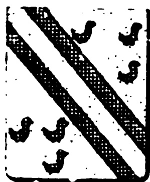


De MERIGAT, de Beaulieu.

Armes : D'argent au chevron d'azur accompagné en pointe d'un croissant de gueules.

Noble Louis de Merigat, écuyer, sieur de Beaulieu, était l'un des gendarmes de la garde du roi. Sa fille épousa, le 16 novembre 1636, un d'Abzac de la Douze.

370



De MERLE, de Montgaillard (1).

Armes : D'or à deux cotices de sable accompagnées de six merlettes de même.

La famille de ce nom a donné plusieurs maires à Périgueux, en 1394, 1398, 1410, 1453, 1520, 1524, des lieutenants-généraux civils, des juges-mages et des conseillers au parlement.

Dans les archives de la Gironde il est dit que M. maître François de Merle, sieur de Montgaillard, conseiller en la cour, mourut le 18 mars 1582, que le chapitre de Saint-André assista à ses funérailles et que M. maître Léon de Merle, sieur de Monsalet, son frère, conseiller à la même cour, mort le 5 septembre suivant, fut enseveli à la Grande Observance, où le chapitre assista également.

Frontonne de Merle, fille de Guilhem de Merle, lieutenant-général, juge-mage en Périgord en 1399, et de Alphoïde de Lur, était femme de Pierre d'Arnaud, écuyer, seigneur de Paussat. Aymond d'Arnaud, damoiseau de Paussac, leur fils, épousa, par contrat, écrit en latin, du 5 décembre 1439, Marguerite Bonald, fille de Jean de Bonald, chevalier, seigneur de Campanhac, de Montignac, et de Jeanne de Royère. Parmi les témoins figure Emeric de Merle, seigneur de Saint-Paul.

371



De MERLHAC, (de Gilibert).

Armes : De gueules au chevron d'or accompagné en pointe d'un chêne d'argent terrassé du second émail, ayant le fût orné de quatre guis de chêne du troisième ; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles de même.

Cette famille, d'après Saint-Allais et autres héraldistes, tire son origine du Limousin.

Le *Nobiliaire de France* fait connaître une filiation de neuf degrés, depuis Jean de Gilibert, écuyer, sieur du Mas et de Cham-

(1) Le fief de Montgaillard, possédé par la famille de Merle, passa, vers 1600, à messire Jean de la Bermondie, chevalier de l'ordre du roi, seigneur vicomte d'Auberoche, Fanlac, Clérans, etc., par son mariage avec Françoise de Merle, sœur de Isabeau de Merle, dame de Froidefont.

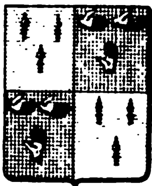
En 1679, Joseph de Simon était seigneur de Montgaillard.

patier, conseiller du roi, fils de Gilibert, garde du corps, qui épousa, le 8 septembre 1568, Marie-Anne de Faulcon.

Cette famille compte des conseillers du roi en grand nombre, des officiers supérieurs dont l'un, Jean Gilibert de Merlhac, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, fut grand prévôt général des maréchaussées du Limousin et de l'Angoumois et maréchal des camps et armées du roi, des gardes du corps, etc.

Parmi les sujets que l'Eglise lui doit, je citerai d'abord deux frères, l'un Jean de Gilibert de Neuvers, qui fut curé d'Ussac; l'autre, Jean-François de Gilibert, écuyer, seigneur de la Roche, de Bord, chapelain de Lissac, chanoine du chapitre de Noailles, curé de Saint-Basile, puis le neveu de ces derniers Martin Guillaume de Gilibert, écuyer, seigneur des terres ci-dessus, conseiller du roi, chanoine, curé de Brive à 24 ans, docteur en droit civil et canonique, prieur commendataire du prieuré royal de Notre-Dame de Muzi, co-seigneur des terres et seigneuries, haut justicier des Andrieux, et enfin Guillaume, abbé de Gilibert, chanoine du chapitre de Saint-André à Bordeaux, grand vicaire général du prince de Rohan, archevêque de Bordeaux, prieur commendataire de l'abbaye de Beaulieu. Jean-Pierre, abbé de Gilibert, était curé de Boutigny.

372



De MESLON, de la Filolie.

ARMES : Écartelé, aux 1 et 4, d'azur à trois fers de lance d'or; aux 2 et 3, de sable à trois mains appaumées d'argent posées 2 et 1, celles du chef en fasce et celle de la pointe en pal.

Le droit de cette famille à prendre place dans ce recueil nobiliaire n'est pas seulement établi par sa présence en 1789 aux assemblées de la noblesse du Périgord, où parmi les votants pour les députés de l'ordre aux États-Généraux figure ainsi inscrit : « Messire Pierre de Meslon, écuyer; » mais antérieurement elle se voit dans la liste des gentilshommes en faveur desquels les intendants de Bordeaux ont rendu des jugements de *maintenue* de noblesse, notamment en 1666 par M. Pellot, intendant de Guienne, et pendant la période de 1697 et 1718.

Au ban et arrière-ban, en 1674, de la noblesse de Sarlat, on trouve parmi les comparants : Noble Jean de Meslon, écuyer, sieur de la Filolie.

373



DE MEYJOUNISSAS, de Veynac, des Granges, de Laubarie, de Marvol, de la Rigeardie, du Treuil, du château de Bissetre et Foncenier, du Repaire.

ARMES : De gueules au croissant d'argent, et au chef chargé de trois étoiles rangées d'argent.

Parmi les votants pour les députés de la noblesse en 1789 figurent dans l'Ordre : Messire Antoine de Meyjounissas de Veynac, écuyer, seigneur du fief des Granges, de Laubarie, etc., et messire Louis, écuyer, son fils aîné, seigneur du Repaire, et dame Marie de Meyjounissas, veuve de messire Léonard Aubin de Boulouneix, écuyer, lieutenant-général du prévôt des Monnaies. (Voir aux procurations.)

374



DE MEYNARD, de Vanxains, commune et canton de Ribérac (Dordogne).

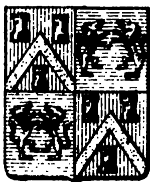
ARMES : D'azur à la tour d'argent accompagnée de sept étoiles de même rangées 4 en chef et 3 en pointe. On trouve ces dernières remplacées quelquefois par des croisettes.

F. Meynard, à qui Louis XVIII accorda en 1815 le titre de baron, avait fait partie de l'assemblée dite de la Convention. Son vote dans le procès de Louis XVI se distingua de celui de ses collègues de la Dordogne, lesquels, au nombre de neuf sur dix, votèrent la mort du roi. Seul, F. Meynard vota la détention pendant la guerre, sauf à prendre pendant la paix, de la part de la législature, les autres moyens de sûreté générale que les circonstances pourraient exiger. L'horrible sentence de mort étant prononcée, Meynard fut encore de ceux qui demandèrent l'appel au peuple. Incontestablement, il eût sauvé l'infortuné monarque et épargné ainsi à la nation française la flétrissure sanglante qui s'attache à jamais au nom de Régicide. Le père dudit François, Cristophe Meynard, capitaine des invalides, habitait au bourg de Vanxains, près Ribérac.

Le fils du baron de Meynard, marié deux fois : 1° avec Coralie de Malet de la Farge ; 2° avec Coralie de Malet de Roquefort, est mort sans laisser de postérité.

---

375 De MEYRIGNAC de BOYT.

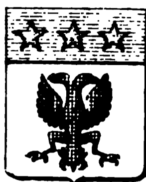


Armes : Écartelé, aux 1 et 4, de gueules au chevron d'or accompagné de trois tours d'argent posées 2 et 1 ; aux 2 et 3, d'azur à deux lions affrontés d'argent.

Ces armes se voient sur des lettres des 7 septembre, 15 octobre, 1er décembre 1780 et 8 septembre 1789, sous le nom de N. de Meyrignac de Boyt, conseiller au présidial de Sarlat.

---

376 De MIRANDOL, de Faure, d'Allas, de Pechaud, de Peyruzel, de Montravel, de Falguière, de Castel-Laroque, de Valade, de la Vigerie, de Condat, etc.



Armes : D'argent à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or rangées en fasce.

Cette famille, originaire du Quercy, où elle a possédé, dit Saint-Allais, jusqu'au commencement du xviiie siècle, la terre de son nom, située à une lieue de la ville de Martel, est venue s'établir en Périgord vers la seconde moitié du xvie siècle. Ce généalogiste fait remonter son origine à Gaillard de Mirandol qui, dans un acte de l'an 1000, était qualifié noble et puissant seigneur, mais il n'établit aucune filiation suivie que depuis 1490, date d'un hommage que François de Mirandol de Faure rendit au vicomte de Turenne.

Cette famille a fait ses preuves de noblesse devant les commissaires de l'ordre de Malte pour la réception de Françoise de Mirandol (janvier 1643), en qualité de religieuse au couvent de Saint-Jean de Jérusalem à Toulouse, lequel couvent elle quitta pour être grande prieure de celui du même ordre à Martel. Sa communauté ayant été ruinée par les désordres des guerres civiles, elle la restaura et en fut déclarée fondatrice.

Aux États-Généraux de 1789, figure à Périgueux, parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse : Messire Antoine Casimir, comte de Mirandol, chevalier, seigneur de Peyruzel, de Pechaud et autres lieux.

C'est ce même comte de Mirandol, capitaine au régiment de

Fargues (dragons), chevalier de Saint-Louis, qui fut élu député du département de la Dordogne à la chambre de 1815 et réélu en 1816.

L'un de nos plus brillants officiers était un des petits-fils de ce dernier.

Aujourd'hui, deux frères jumeaux, fils du comte Gustave de Mirandol, frère du général et de demoiselle de la Faye de la Martinie, sont sortis officiers de l'école de Saint-Cyr. L'un continue la carrière militaire et l'autre, démissionnaire, a épousé M[lle] de Monteil.

377



De MOLINIER, de Lacan, de Beroy, de Campadou, etc.

Armes : D'argent à deux colombes affrontées, becquées de gueules, posées sur une montagne de sinople à deux coupeaux, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.

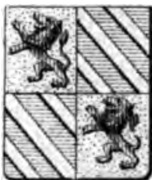
Noblesse d'ancienne chevalerie, dans le Périgord, dont le premier sujet, ajoute la Chenaye-Desbois, est Pierre de Molinier, chevalier, vivant en 1220.

Un gentilhomme de cette famille, appelé également Pierre de Molinier, écuyer, capitaine de 100 hommes d'armes, par commission du roi du 1[er] octobre 1626, fut chargé par le duc d'Epernon, lieutenant-général et gouverneur de Guienne, de s'opposer aux entreprises des *croquants* qui, répandus dans le Sarladais au nombre de 8,000, pillaient les châteaux qui se trouvaient sur leur passage. Le capitaine Buffarot, chef de ces révoltés, tisserand de Monpazier, fut tué par ledit Molinier. Plus tard, est-il dit dans des notes de M. O. Larguerie (de Monpazier), un Christophe de Molinier fut tué en duel par un jeune plébéien de cette ville.

Cette noble maison a donné une longue série de vaillants officiers, dont six au moins sont morts au champ d'honneur. Je citerai entre autres deux lieutenants-colonels, l'un tué à la tête d'une compagnie de grenadiers, et l'autre, son fils, tué au siège de Rocroi.

Parmi les votants pour les députés de la noblesse aux États-Généraux de 1789, on voit Marie Gaspard de Molinier de Lacan, chevalier, seigneur de Beroy et Campadou, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

378



De MONEYS et de Monins, d'Hautefort, de la Chatie, d'Ordières, de Chastain, de Freny, de la Bernardie, de le Leu, de Sibioux, de la Madeleine, de Mazerol, de Bretange, etc.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4, d'or à un lion de gueules : aux 2 et 3, d'azur à trois bandes d'argent. *Alias :* A deux chevrons brisés. (Catalogue des Nobles de la généralité de Poitiers, 1667.)

La maison de Moneys, originaire du Périgord, est issue de noblesse chevaleresque. L'on ne peut guère douter de ces deux assertions quand on voit dans la notice que j'ai sous les yeux que, dès le XIII[e] siècle (en 1272), Pierre de Moneys est qualifié chevalier d'Hautefort, en Périgord ; qu'en 1303, Giraud de Moneys, en 1311 Geoffroy de Moneys et en 1336 Géraud de Moneys sont qualifiés damoiseaux d'Hautefort.

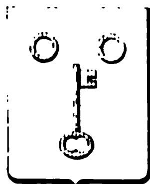
Sur la production de ses titres la famille a été maintenue dans sa noblesse d'extraction par jugement de 1667 (30 décembre), en Poitou. Plus tard, elle a encore fait ses preuves de noblesse à l'occasion de l'entrée aux pages du roi Louis XVI, le 22 mai 1782, de Jean Romuald de Moneys, seigneur d'Ordières, du Chastain, de Mazerol et autres lieux, lequel fut successivement 1[er] page de la grande écurie, capitaine au régiment de Lorraine (dragons), chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur et enfin maire de la ville de Périgueux du 31 juillet 1820 au 17 août 1830.

C'est le petit-neveu de cet aimable et spirituel vieillard, le marquis de Moneys, mort à Périgueux le 7 décembre 1848, emportant les regrets de tous ceux qui l'ont connu, qui fut, en 1870, la triste victime de la férocité des bandits d'Hautefaye. On sait qu'Alain de Moneys, noble jeune homme à peine âgé de 20 ans, après avoir été inhumainement mutilé, fut brûlé vif en place publique un jour de grande foire, au milieu d'une foule terrorisée et d'une administration lâchement spectatrice de ce drame sanglant et barbare.

Ce crime horrible méritait un châtiment, et quatre des principaux coupables furent exécutés plus tard sur le lieu même où il avait été perpétré. Mais combien de complices qui échappèrent à la justice !

Le dernier représentant de cette branche, le frère d'Alain de Moneys, est entré dans les ordres sacrés et est aujourd'hui aumônier des Frères, à Périgueux, où il ne cesse de répandre ses bienfaits, de multiplier ses bonnes œuvres.

479

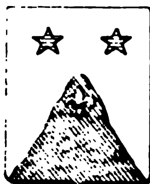


De MONS, en Périgord.

Armes : D'argent à deux annelets de gueules en chef, et une clé de même en pointe. C'est ainsi qu'elles sont décrites dans le *Roi d'armes*, par le R. P. de Varennes.

Dans la *Guienne historique*, il est dit qu'en 1259 la garde d'une bastide ou forteresse désignée anciennement sous le nom de Castillon-Neou ou Châteauneuf, et par corruption Castillonnès, ville du département de Lot-et-Garonne, dans l'ancien diocèse de Périgueux, archiprêtré de Bouniagues, en Sarladais, avait été confiée à Bertrand et Arnaud de Mons frères, lesquels étaient devenus co-seigneurs, avec Elie, abbé de Cadouin, d'une partie du territoire qui entourait Castillonnès, la suzeraineté n'en appartenant pas moins aux puissants seigneurs de Biron qui l'avaient fait bâtir dans le commencement du XIIIe siècle.

480



Du MONT et Dumond, de Beaufort, de Peignefort (1).

Armes : D'argent à un mont de sinople mouvant de la pointe de l'écu, chargé dans sa partie supérieure d'une fleur de lis du champ, accompagné en chef de deux étoiles d'azur.

C'est le sceau dont fait usage la famille de ce nom en Périgord, et que portait un Du Mont, chargé d'affaires de la cour de France à Vienne.

On a tout lieu de croire que cette famille, dont les premiers sujets habitaient Valenciennes, et qui vint s'établir en Périgord, en 1782, est une branche du même nom en Flandres, dont il est parlé dans la Chenaye-Desbois. Ce généalogiste mentionne, en effet, un François-Louis-Joseph Du Mont, écuyer, seigneur Du Mont et de Beaufort, lequel partagea avec son frère cadet la succession de leur mère, du 3 septembre 1730 et 8 octobre 1731.

---

1 Le château de Peignefort, commune de Paussac, passa, il y a un siècle et demi environ, de la maison de Robinet, dont la notice suivra plus loin, dans celle de Du Mont de Beaufort par le mariage d'un de ses membres avec une demoiselle de Robinet de Peignefort.

Cette opinion, d'une communauté d'origine, acquiert une nouvelle force quand on voit l'analogie des armes des Du Mont en Flandres et des Du Mont en Périgord. Les premiers portent : *aux 1 et 4, d'azur au sautoir d'or, accompagné de trois molettes d'éperon de même*, et les seconds, avant l'adoption du mont, (armes parlantes), portaient : *d'azur au chevron d'argent chargé de cinq mouchetures d'hermine, accompagné également de trois molettes d'éperon.*

Les deux frères dont il vient d'être ici question étaient fils de Roland-Claude-Honoré Du Mont, écuyer, seigneur de Croix, reçu chevalier d'honneur au bailliage royal et présidial de Bailleur en Flandres, au mois de janvier 1735, et petit-fils de Philippe-Ernest, écuyer, seigneur Du Mont, de Croix, de Beaulieu et de la Sollière, grand bailli des villes et pays d'Armentières et de Saint-Simon.

481



De MONTAIGNE (1) (Eyquem).

Armes : D'azur semé de trèfles d'or, à une patte de lion de même, armée de gueules, mise en fasce.

C'est ainsi que dans ses *Essais*, chap. XLVI des Lois somptuaires, notre illustre compatriote Michel de Montaigne les décrit lui-même.

Devise inscrite sur le château : *Je ne comprends pas, je m'arrête, j'examine.*

La terre de Montaigne avait été achetée par Ramon Eyquem, aïeul de l'immortel auteur des *Essais*, dont le père fit bâtir le château de Montaigne.

L'an 1554, Michel de Montaigne fut nommé conseiller au parlement de Bordeaux, charge qu'il conserva jusqu'en 1572.

En 1581, après un séjour de cinq mois à Rome, il reçut une bulle de citoyen romain. La même année, il fut élu maire de Bordeaux et continué dans cette charge jusqu'en 1585.

Quelques années avant de recevoir le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, Charles IX l'avait honoré du collier de l'ordre de Saint-Michel.

Sa mort, arrivée le 13 septembre 1592, fut celle d'un gentil-

---

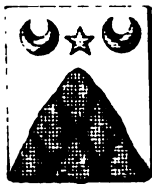
(1) Montaigne, ancien repaire noble, commune de Saint-Michel de Bonnefare, canton de Vélines, en Périgord.

homme chrétien. N'en a-t-on pas une preuve touchante dans le tableau que possède le Musée de Périgueux? On y voit Michel de Montaigne sur le point de rendre le dernier soupir, se soulever de sa couche pour recevoir le Saint-Viatique du prêtre célébrant la messe à l'autel élevé dans sa chambre même, en présence de sa femme et de sa fille en larmes, et d'une nombreuse et sympathique assistance prosternée à genoux. (Œuvre du peintre Robert Fleury, dont le talent a dû être inspiré par un sentiment éminemment catholique.

Né le 29 février 1533, on voit que Montaigne n'avait vécu que 59 ans, 7 mois et 16 jours.

Il fut enseveli à Bordeaux, dans l'église des Feuillants, où sa veuve, Françoise de la Chassaigne, lui fit élever un tombeau.

482



De MONTAGU, de la Siguenie, de Tarlandie, de Borivieille, d'Agonac.

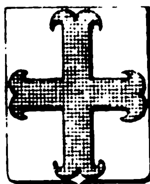
Armes : D'argent au mont de six coupeaux de sable, accompagné en chef d'une étoile d'azur accostée de deux croissants de même. *Alias* : D'azur au mont d'argent de cinq coupeaux ; au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'argent accostée de deux croissants de même.

Nicolas de Montagu, écuyer, seigneur de la Siguenie, conseiller au présidial de Périgueux, était maire de cette ville, en 1670.

En 1750, un descendant de cette famille était également qualifié écuyer, seigneur de la Siguenie.

Le titre d'écuyer, qui, avant 1789, était qualificatif de noblesse, étant porté par la famille depuis plus d'un siècle, le nom et les armes de Montagu doivent avoir place dans l'*Armorial de la Noblesse du Périgord.*

483



De MONTALEMBERT, de la Bourlie, de Montmarvès, et en Périgord.

Armes : D'argent à la croix ancrée de sable.

Maison d'ancienne chevalerie une des plus illustres du Poitou, répandue en Auvergne, en Angoumois, en Périgord, en Agenais, et en Bre-

tagne ; elle prouve une existence depuis 1050, et une filiation suivie depuis 1250.

Lainé, la Chenaye-Desbois, Saint-Allais et autres généalogistes ont fait l'historique de cette grande maison. Il est donc inutile — et le cadre restreint d'une notice m'y oblige du reste — de rappeler, après ces auteurs accrédités, tous les sujets qui pendant plus de six siècles, dans l'armée et dans l'Eglise, ont rendu célèbre le nom de Montalembert.

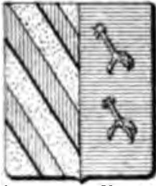
Toutefois je tiens à mentionner, ici, qu'au XIVe degré de la filiation établie par eux sur titres, Jean de Montalembert forma, en Périgord, la branche dite de la Bourelie, par son mariage en date du 29 août 1672, avec Suzanne de Saint-Ours, fille de Henri de Saint-Ours, seigneur de la Bourelie, de Lancinade, de Trigonan, en Périgord ; que de cette union provint, Bertrand de Montalembert, de la Bourelie, capitaine d'infanterie, lequel épousa, le 16 juin 1701, Marguerite de Baudet, fille d'Antoine de Baudet, seigneur de Cardou, et de Marthe de Laval, dont deux fils, l'un capitaine de grenadiers au régiment de Nivernais, et l'autre, Joseph de Montalembert, lieutenant des maréchaux de France, en la province du Périgord, marié le 27 octobre 1731, avec Anne d'Arlot, fille de Jacques d'Arlot de Frugie, seigneur de la Lalinde et de Cumont, et de Marie Claire, de la Doyre.

Le comte de Montalembert, issu de ces derniers, était le grand-père du comte Ludovic de Chaunac-Lanzac, habitant en son château de Monbette, commune de Dôme, en Périgord.

Au nombre des votants à Périgueux, en 1789, dans l'Ordre de la Noblesse, figurent ainsi inscrits : « Hauts et puissants seigneurs Jacques, comte de Montalembert, seigneur de la Bourelie, Urval, Montmarvès et autres lieux, demeurant en son château de la Bourelie ; haut et puissant seigneur, messire Léonard-Pierre de Montalembert, chevalier, lieutenant-colonel, commandant du bataillon en garnison en Beaujolais, et chevalier de Saint-Louis. (Voir aux procurations.)

Inutile de rappeler que cette maison a été déclarée noble d'extraction par arrêt de la chambre des réformations, le 17 novembre 1668.

484



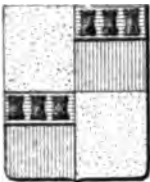
De MONTARD, de Champagnac, de Maragniac, de Villaserres, de Lassaigne, de la Tour.

Armes : Parti, au 1, d'or à trois bandes de gueules ; au 2, d'azur à deux pattes de griffon d'or, contournées.

Suivant une tradition de toute ancienneté — dit Courcelles — cette famille est originaire du Poitou — d'autre part il est dit qu'elle tire son nom de Montard, près Maceré, en Limousin — et transplantée dans les provinces du Périgord et de l'Agenais, depuis à peu près 400 ans. Cette même tradition porte que Pierre de Montard, qui vint s'établir le premier en Périgord, y épousa Hélène d'Abzac et que leurs descendants ont constamment fait le service dans les ban et arrière-ban des armées de nos rois ; que Gédéon de Montard, qui servait dans la marine, fut commandant de l'Isle-Sainte-Croix, sur la fin du xviie siècle, et qu'il mérita dans plusieurs circonstances les éloges de M. de Bans, alors chef d'escadre ; que Pierre de Montard obtint, sous Louis XIV, un certificat de noblesse pour entrer à Neufbrisack, où il fut élevé ; enfin, que dans des temps plus reculés, Michel de Montard, ayant été taxé par les commissaires aux francs fiefs, fut déchargé après avoir justifié de sa noblesse.

Un arrêt de la Cour des aides et finances de Guienne, en date du 2 septembre 1777, constate une maintenue en faveur de la famille, et j'ajoute que, comme confirmation de noblesse, messire Jean Louis de Montard, écuyer, mousquetaire de la garde du roi, siégea en 1709, parmi la noblesse de la sénéchaussée de Guienne convoquée pour l'élection des députés de l'ordre aux États-Généraux, et j'ajoute de plus que dans la liste des émigrés, figure dans le district de Bergerac, 1793, ainsi inscrit : Lassaigne-Montard, qui ne peut être que Montard de Lassaigne.

485



De MONTARDIT, d'Agonac, de la Beylie, de Lascoux, de Montagrier, de la Feuillade, etc.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4, d'or plein ; aux 2 et 3, de gueules au chef cousu d'azur, chargé de trois tours d'argent, maçonnées et crénelées de sable.

Cette maison d'ancienne Noblesse du Périgord,

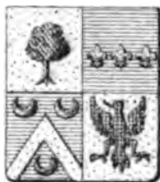
connue dès le xe siècle, tirait son origine du lieu d'Agonac, où elle possédait un château de son nom, encore existant, que Frotaire, évêque de Périgueux, avait fait bâtir en 980, avec trois autres qui entouraient le sien, pour lui servir de défense contre les invasions des Normands qui pillaient et ravageaient le pays.

Après ce préambule, la Chenays-Desbois fait connaître, pour premier sujet de cette famille, qu'il dit éteinte dans la première moitié du siècle dernier, Hélie de Montardit, qualifié chevalier d'Agonac, seigneur de Montardit, vivant en 1149. La filiation que ce généalogiste en donne, depuis cette date, se poursuit jusqu'à Marc-Antoine de Montardit, chevalier, seigneur de la Beylie, mort en 1713, sans postérité.

Ce fut un Jean de Montardit, écuyer, seigneur de la Beylie qui. aidé de quelques catholiques, reprit, en 1581, avec Jean de Chillaud-des-Fieux, la ville de Périgueux, dont les religionnaires s'étaient emparés en 1571.

Dans les maintenues de Noblese par Pellot, intendant de Guienne, figure Jean de Montardit, écuyer, seigneur de la Beylie.

486



De MONTARDY, de Pré, du Peyrat, de la Palurie, de Montfort, de Fonfroide, des Ages.

Armes : Écartelé, au 1, d'or à l'arbre arraché de sinople ; au 2, d'azur à trois fleurs de lis d'or rangées en fasce ; au 3, d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants de même, et au 4, d'or à l'aigle éployée de sable, languée et onglée de gueules.

La différence totale de ces armes avec celles décrites à l'article qui précède et les lettres patentes de noblesse dont le roi Louis XV récompensa les services des Montardy de la Palurie, le 7 avril 1777, indiquent clairement deux familles distinctes.

Les Montardy dont il est ici question sont en possession de la noblesse et les survivants portent toujours dignement leurs nom et armes.

Leurs qualifications d'écuyer et de chevalier se justifient pleinement par leurs services militaires. Ainsi, Jehan de Montardy, écuyer, capitaine en 1692, fut blessé à la bataille de Steinkerque, et, dans les campagnes qui suivirent, de 1701 à 1711, il reçut de nombreuses blessures. Pour récompenser sa bravoure, le roi, en

1716, lui donna l'office de conseiller secrétaire de la couronne auprès du parlement de Bordeaux.

L'aîné de ses fils, Joseph, écuyer, seigneur de la Palurie, fut garde du corps sous Louis XV, dans la compagnie du duc de Charost, se retira du service, en 1736, à la suite d'une grave blessure ;

Le second, Etienne, seigneur des Ages, capitaine dans le régiment Dauphin-Cavalerie, reçu chevalier de Saint-Louis, le 12 février 1763;

Le troisième, Jean, écuyer, garde du corps, compagnie du prince de Beauveau ;

Le quatrième Joseph, écuyer, seigneur de Montfort, capitaine dans la compagnie de Watteville, chevalier de Saint-Louis ;

Le cinquième, autre Etienne, lieutenant au régiment d'infanterie Rouergue, mort au service dès sa première campagne à Lancof (Bavière) en 1743 ;

Le sixième, Jean, écuyer seigneur de Fonfroide, prêtre, docteur en théologie, mort le 24 janvier 1767.

Le fils de Joseph, l'aîné des six frères qui précèdent, appelé comme lui Joseph, qualifié chevalier, seigneur de la Palurie, entra en 1749, dès l'âge de 16 ans, dans les gardes du corps, où il fut maréchal-des-logis, et, en 1774, chevalier de Saint-Louis. C'est lui qui, en récompense des services des Montardy, reçut des lettres patentes de noblesse du Roi Louis XV, datées du 7 avril 1777 et enregistrées, en novembre de la même année, à la cour des aides de Bordeaux.

Le dit Joseph émigra à la révolution et servit à l'armée des princes.

Son fils Joseph, chevalier, seigneur de la Palurie, garde du corps, émigra également et se retira avec le grade de capitaine de cavalerie et de chevalier de Saint-Louis.

De son mariage, le 13 septembre 1786, avec Louise de Monteil, fille de René de Monteil, chevalier, seigneur de Fayolle, Maville et Douzillac et de Marie de Grailly, provinrent :

1° Louis René de Montardy, chevalier, seigneur de la Palurie, garde du corps dans la compagnie de Luxembourg, se retira capitaine de cavalerie en 1824 ; il avait épousé Mlle de Roussel-de-Goderville, dont un fils Edmond, né le 4 août 1832, qui, de son mariage avec M[lle] d'Hemery, a eu deux filles : la baronne Adalbert de Beaucorps et M[me] Paul de Laage et trois fils, dont l'aîné, René, a épousé M[lle] de Ferré de Péroux et Jean et Louis. Cette branche s'est fixée dans la Charente.

2° Henry de Montardy, frère de Louis René, également garde du corps dans la compagnie de Luxembourg, avait épousé Mlle de Roux, d'où sont issus : Gaston de Montardy, né le 5 décembre 1832, marié le 24 août 1863 à Adèle de Bonnegens des Hermitans, sans descendants, et Elie de Montardy (François), né le 25 mai 1835, marié le 14 juin 1867, avec Marie-Louise Daussel, fille de Philippe Daussel, député à l'Assemblée nationale, sénateur, président du Conseil général de la Dordogne, officier de la Légion d'Honneur, et de Marie Vidal de Boisset, dont :

Yvonne (Marie-Lucie-Gaston) née le 8 février 1870, à Périgueux, et Henry (Gabriel-Joseph), né le 13 octobre 1871, au château de Puy-Robert (Montignac-sur-Vézère, Dordogne).

La famille de Montardy a voté, à Périgueux, dans l'Ordre de la Noblesse, aux États généraux de 1789.

487

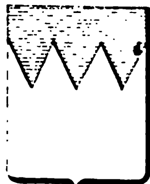


De MONTAUBERT (Ferrand et Ferrant) de la Valade, de Versannes, de Montastruc.

Armes : D'azur à trois bandes d'or. *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux, sous le nom de Gabriel Ferrand, écuyer, seigneur de Versannes et de Montastruc.

Aux États-Généraux de 1789, on voit parmi les votants de Périgueux, dans l'Ordre de la Noblesse : « Messire Jean Ferrand-de-Montaubert, chevalier de Saint-Louis, habitant du bourg de Saint-Paul de Lisonne, et y possédant le fief de la Valade par indivis. » (Voir aux procurations.)

488



De MONTAUT, de Mussidan.

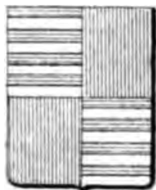
Armes : D'argent, au chef denché d'azur.

C'est ainsi que ses armes sont décrites sous le nom de Montaut, qualifié damoiseau, seigneur de Mussidan, en Périgord.

Parmi les signataires d'une délibération de l'Ordre de la Noblesse, de la sénéchaussée principale de Périgueux, du 30 juillet 1789, à l'effet de donner de nouveaux pou-

veaux pouvoirs à ses députés aux États-Généraux, figure le nom de Montaut.

---

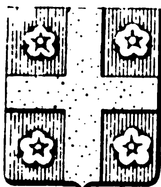
489 

De MONTBERON (Guillaume), Evêque de Périgueux.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4, burelé d'argent et d'azur de huit pièces ; et aux 2 et 3, de gueules plein.

Noble famille de l'Angoumois. Ce prélat occupa le siège de Périgueux 20 ans 11 mois et 3 jours et mourut le 9 février 1081.

---

490 

De MONTEIL (et du Monteil) de Douzillac, du Terme, du Claud, des Brousses, de Fayolle, de la Vigerie, de la Garde, du Maine-du-Bosc, de la Grèze.

Armes : De gueules à la croix d'or, cantonnée de 4 roses d'argent.

Jean de Monteil, avocat au Parlement de Bordeaux, conseiller, élu en l'élection de Périgueux, pendant 40 ans, fut anobli par lettres patentes de décembre 1661, en récompense de son dévouement à la religion catholique et à la royauté.

Son fils Simon François obtint, en août 1671, des lettres de confirmation de noblesse. De son mariage avec demoiselle Marguerite de Fayolle, provint, entre autres enfants, demoiselle Marguerite de Monteil de la Garde, laquelle épousa, le 22 octobre 1699, messire Félix de Gontaud, de Saint-Geniez, chevalier, seigneur de Saint-Cirq. Parmi les nobles parents et amis qui figurent au contrat — c'est ainsi qu'ils y sont désignés — on voit le nom de du Monteil-Lagrèze. Evidemment c'est un des ascendants de feu M. du Monteil de Lagrèze, procureur du Roi sous le gouvernement de Louis-Philippe Ier.

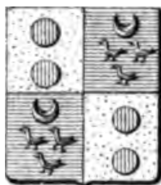
La famille de Monteil compte des officiers, des magistrats et quatre archiprêtres de Vanxains.

Elle est représentée dans l'Ordre de la Noblesse, aux États-Généraux de 1789, par messire Léonard-Guillaume de Monteil, écuyer,

chevalier, seigneur du Maine-du-Bost, habitant du dit lieu ; et par messire René de Monteil, chevalier, seigneur de Douzillac, habitant du lieu de Fayolle, paroisse de Villetoureix (1) et également par dame Marie-Magdeleine de Monteil, veuve de messire Guillaume de Chabaneix, seigneur du Chambon, laquelle vota par procuration donnée par elle à messire Antoine de Malet-du-Pont, chevalier, habitant de la ville de Lille. (Voir aux procurations.)

La famille de Monteil est aujourd'hui représentée en Périgord, par Marie-Xavier de Monteil, né le 25 août 1861, fils de François-Louis de Monteil et de Marie-Françoise-Thérèse de Marcellus (Martin de Tyrac) et par plusieurs filles, dont l'une, mariée le 12 septembre 1882, à Georges-Louis-Camille comte de Mirandol, et l'autre le 18 juin 1890, à Eugène de Bodard de la Jacopière.

491



De MONTESQUIOU, de Fages, de Sainte-Colombe, du Bousquet, de Saint-Cyprien, en Périgord, etc.

Armes : Écartelé au 1 et 4, d'or à deux tourteaux de gueules l'un sur l'autre, qui est de Montesquiou ; ces armes figurent au musée de Versailles, sous le nom de Raymond Aymeri, baron de Montesquiou, qui suivit Philippe-Auguste à la troisième croisade ; aux 2 et 3 d'azur, à trois colombes d'argent, 2 et 1, et un croissant de même en chef, qui est de Sainte-Colombe.

Cette maison, que les généalogistes, entre autres Moréri, font descendre de la race mérovingienne, compte grand nombre de branches qui toutes ont donné d'éminents personnages. On y voit un cardinal en 1350, plusieurs évêques dont un, Henri Jacques de Montesquiou, nommé au siège de Sarlat, le 3 mai 1717, lequel mourut le 19 janvier 1777 et fut enseveli dans la chapelle du Saint-Sacrement, à Périgueux, à côté de son prédécesseur Alexandre le Blanc ; des maréchaux de camp, parmi lesquels le célèbre Blaise de Monluc (Montesquiou par les femmes) et le comte d'Artaignan ; des chevaliers des Ordres du roi, des lieutenants-généraux d'armées, dont le duc de Fezenzac ; un abbé de Montesquiou, ministre de Louis XVIII, etc., etc.

---

1 Le dit René était fils de Léonard de Monteil, écuyer, seigneur de Fayolle et autres places, et de Marie de la Géard de Cherval et marié le 18 mars 1701 à Marie de Grailly.

Il existait en Périgord (paroisse de Sainte-Colombe), non loin de Lalinde, une branche de l'illustre maison de Montesquiou, connue sous le nom de Montesquiou-de-Fages, seigneur de Sainte-Colombe, surnommé le capitaine de Sainte-Colombe, lequel eut pour fils Bernard-Antoine de Montesquiou, chevalier, baron de Sainte-Colombe, seigneur de Fages, de Bousquet, de Lussac, etc., qui fut colonel du régiment des gardes, vers la fin du xvie siècle. Jacques, fils de ce dernier, qualifié également chevalier seigneur de Sainte-Colombe, de Fages, de Bousquet, de Saint-Cyprien, de Lussac, etc., contracta mariage, le 13 février 1661, avec Marguerite de Mellet, de Neuvic (veuve de François de Siorac, écuyer), fille de Philippe de Mellet et de Marguerite d'Abzac.

Marie de Montesquiou, devenue héritière de tous les biens de sa branche, les porta en 1700, dans la maison d'Ajat, par son mariage, à cette date, avec Bernard d'Hautefort, sieur d'Ajat.

La terre de Fages a passé, depuis, par succession, aux d'Arlot de Frugie et aux Taillefer de Barrière.

492

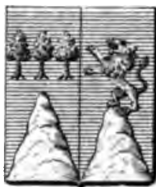


De (ou du) MONTET, de la Moulière, de l'Isle, de la Mothe, des Lesches, ancien repaire noble, relevant de la chapellenie de Mussidan, etc.

Armes : D'azur à un mont d'or mouvant de la pointe de l'écu, au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules.

Le nom de cette famille se trouve dans la liste des familles maintenues dans leur noblesse pendant la période de 1697 à 1718 et parmi les votants à Périgueux, pour les députés de l'Ordre aux États-Généraux de 1789, on voit ainsi inscrit : « Messire Charles-Claude-Marie du Montet, comte de l'Isle, seigneur du château de La Mothe-des-Lèches, en la sénéchaussée de Périgueux et autres lieux, capitaine dans la division de Lamarque, des canonniers gardes-côtes, etc. » (Voir aux procurations.)

493

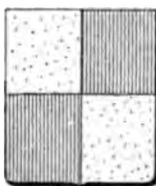


De MONTETY, du Pouget, etc.

Armes : Parti, au 1er, d'azur à un rocher d'argent surmonté de trois arbres rangés en chef ; au 2, d'azur à un lion d'or sur la pointe d'un rocher d'argent.

Cette famille, originaire du Rouergue, est établie en Périgord, depuis plusieurs années, et y possède la propriété du Pouyaud, près Mussidan.

494



De MONTFERRANT de Faubournet, de Puybeton, de la Salle-sur-l'Isle, de Mensignac, de Peyrebrune de Saint-Orse, de Montréal, de Montaut, etc.

Armes : Écartelé d'or et de gueules.

La maison de Faubournet-de-Monferrand (voir Courcelles), originaire du pays appelé l'entre-deux-mers, dans le diocèse de Bordeaux, est connue depuis 1273 et son établissement en Périgord remonte à plus de 400 ans.

Ce fut Sibille de Biron, héritière de la maison de Biron-Monferrand, et en cette qualité dame de Montferrand, qui, par son testament, en date du 22 janvier 1446, institua pour son héritier universel David de Faubournet, son fils aîné, à la charge de porter et de faire porter à ses petits-enfants le surnom de Montferrand.

Plus tard le nom de Gontaut — dont la famille de Faubournet de Montferrand a conservé les armes — s'ajouta à celui de Montferrand par une erreur qui s'était glissée dans le contrat de mariage en 1734, de Bernard-Louis de Montferrand (surnommé Gontaut) et qui se perpétua dans les actes de naissance de ses enfants et dans plusieurs actes passés depuis. Mais le fils aîné du dit Bernard Louis, Charles de Faubournet-de-Montferrand, qualifié haut et puissant seigneur, marquis de Montréal, baron de Saint-Orse, fit rectifier cette erreur. On en voit la constatation dans l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat du Roi, le 8 septembre 1774. Voir le Nobiliaire universel, par Courcelles, tome xvi, page 304.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par diverses ordonnances, entre autres du 18 mai 1636, par les commissaires généraux, députés par le Roi, pour le regalement des tailles en Guienne ; et de 1667, par M. Pellot, intendant de Guienne.

Elle a de plus fait ses preuves de noblesse au cabinet de l'Ordre du Saint-Esprit, et, sur un certificat de Cherin, du 31 octobre 1786, elle a obtenu, le 13 novembre suivant, les honneurs de la Cour, dans la personne de Henri de Faubournet, comte de Montferrand, capitaine de cavalerie, au régiment d'Artois, et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Plusieurs autres membres de cette maison figurent dans les assemblées de la noblesse aux États-Généraux de 1789. L'un est qualifié chevalier de Faubournet-de-Montferrand ; un autre de comte de Montferrand ; et un troisième de marquis de Montferrand, lequel vota pour lui et pour son gendre le comte de Gontaut.

495



De MONTLOUIS, du Grellier, de la Serre, de la Batut, de la Fosse.

Armes : D'azur à trois chevrons d'or surmontés de trois fleurs de même.

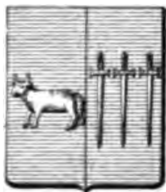
Le 10 janvier 1470, un Louis de Montlouis rendit hommage à Alain d'Albret, comte du Périgord, de tout ce qu'il possédait dans la châtellenie d'Auberoche et d'Ans.

Bernard de Montlouis, écuyer, fils de Pantaléon de Montlouis, épousa en 1564, Mayne de Foucault, fils de Bernard de Foucault, écuyer, seigneur de Lardimalie.

Jean de Montlouis, seigneur du Grellier et de la Serre, se maria en 1572, avec Marguerite de Foucault de Lardimalie, dont provint une fille qui épousa, par contrat du 9 juin 1601, Armand de Gontaut de Saint-Geniez, chevalier, seigneur de Ruffen.

La famille de Montlouis a été maintenue dans sa noblesse par sentence du 29 septembre 1667, à Poitiers.

496



De MONTMÉGE (du Bernat) de Pelvesy, ancien repaire noble, commune de Saint-Geniès. Près du château de ce nom étaient d'antiques ormeaux, dont un subsiste encore, et sous lesquels le roi saint Louis *(sub ulmis veteribus de Pelevesie)* signa, dit-on, une charte.

Armes : Parti, au 1, d'azur, à un bœuf passant d'argent, qui est de Bernat : au 2, également d'azur à trois épées rangées d'or, les pointes en bas, qui est de Souillac.

Aux États-Généraux de 1789, on voit à Périgueux, parmi les votants pour les députés de la Noblesse, ainsi inscrit : « Messire Marc-Antoine du Bernat, comte de Montmège, ancien capitaine commandant au régiment de dragons du Roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. »

497



De MONTOZON et de MONTAUZON, de Léguilhac, de la Font-de-Loche, de Longchamp, de Saint-Cirq, de Puyconteau, de Guillaumias, de la Borde, de Chabanne, du Plantier, de Chambaraud, d'Ataux, d'Anvaux, du Roc, de la Coutisie, de la Valade, de la Sénedie, de la Faye, de Moncoubre, de Reinolas, de Lauterie.

Armes : D'azur à un oiseau (1) essorant d'argent posé sur une montagne d'or, regardant un soleil du second émail placé à l'angle dextre de l'écu. — Une branche dite du Plantier, ajoutait à ses armes — comme brisure — un chef cousu d'azur, chargé à dextre d'une épée d'argent en pal, la pointe en haut, et à sénestre une croisette de même.

Devise : *Dant sidera vires.*

Le nom de Montozon se voit à chaque page de nos Annales Périgourdines. Dès le commencement du XVIe siècle, jusque vers le milieu du XVIIIe, cette famille occupe dans la ville de Périgueux des charges municipales. Outre une vingtaine de consuls, elle y compte une dizaine de maires. On peut ajouter à cette longue liste de magistrats consulaires, bon nombre de conseillers au présidial et sénéchal de Périgueux et à la cour des aides de Bordeaux. .

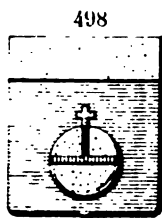
Mais si la famille constate, ainsi, une noblesse municipale et civile, elle est également en droit de revendiquer la noblesse militaire ; il me suffira de rappeler que dans la liste des officiers publiés dans le Recueil des titres de la ville de Périgueux, imprimé en 1775, figurent cinq gardes du corps ; deux officiers dans les chevau-légers ; un gendarme de la garde du roi ; un lieutenant dans Aunis, et un capitaine dans le régiment d'Auvergne.

---

(1) Oison. — Montoison, armes parlantes.

Le nom de Montozon se voit dans la liste des familles qui ont été maintenues dans leur noblesse dans la période de 1697 à 1718, et en 1789, se voient inscrits, parmi les votants pour les députés de l'Ordre, les seigneurs de Montozon, de Léguilhac, de Puycontaut, de Guillaumias, et enfin messire François de Montozon, chevalier en partie de Saint-Cirq, ancien chevau-léger de la garde du roi, et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. (Voir aux procurations.)

498



De MONZIE-de-LASSERRE, de la Serre, de la Bourgonie, de Massault, de Caumont, de Pereyrol, de la Boétie.

Armes : D'azur, au globe d'or, sommé d'une croix de même, ceintré de gueules ; au chef d'or plein (*alias*, d'argent.)

Ces armes se voient ainsi sur deux testaments, du 21 juin 1783, et du 1er mars 1743. Le premier, de messire Étienne de Monzie, bachelier en droit, marié à demoiselle Clémence de Molènes de Lassaigne, et le second, de messire François de Monzie de Massault, conseiller du roi, lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial de Sarlat.

Couronne : — Comtale. — *Devise* : Comes justitiæ.

Cette famille originaire de la Bourgogne — et le nom de la Bourgonie, qui désigne la branche d'où sont sortis les rameaux établis en Sarladais, en est la confirmation — s'établit en Périgord au XVe siècle.

Au nom patronymique de Monzie, s'est incorporé, plus tard, celui de Lasserre, nom terrien, le seul dont Henri Lasserre a signé ses nombreuses publications, œuvres remarquables, parmi lesquelles il me suffira de citer celle de Notre-Dame-de-Lourdes qui a, jusqu'à ce jour, 125 éditions, et a été traduite en allemand, en anglais, en espagnol, en polonais, en flamand, en italien, en portugais, en néerlandais, et même en indien, et n'est pas moins populaire en Amérique que sur l'ancien continent. (Voir la *biographie nationale des Contemporains*, rédigée par une société de gens de lettres.)

Henri Lasserre est une illustration dont s'honore notre province, et je n'avais garde, dans cette nouvelle édition, en rappelant son

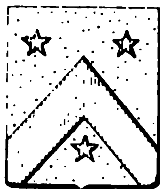
nom d'auteur, de laisser dans l'oubli celui de ses aïeux — de Monzie — et le noble blason de la famille. Un jugement du tribunal de première instance de Sarlat, du 15 novembre 1867, constate en effet que le nom patronymique était de Monzie. La grande révolution ayant aboli la particule, *comme un titre de noblesse*, — erreur que j'ai signalée, dans une note, page 12, de mon introduction — il est arrivé que par suite de ce jugement (rendu à la requête de Eugène de Monzie-Lasserre, écrivain distingué) plusieurs membres de cette même famille ont repris le nom patronymique de Monzie, et d'autres ont continué à porter le nom terrien de Lasserre, qui désignait la branche dont il est ici question.

Au nombre des familles alliées à la maison de Monzie, se voient celles : de Vignal, de Grezel, de Molènes, de Cremoux, de Malbec, d'Hugon du Ponteil, Regnault, de Vasseur, de Kéruzec de Goastino, de Monteil, et, par les femmes, celles : de la Dieudie, de Fenis, de Comarque, etc.

Un Jérôme Monzie est honorablement cité dans la relation du siège de Sarlat en 1588, par les troupes du vicomte de Turenne. Son fils François, conseiller au siège présidial de Sarlat, quitta sa robe de magistrat pour la robe de prêtre, et fut chanoine au chapitre de Sarlat, à côté de son frère, curé de la paroisse, qui mourut en odeur de sainteté le 7 mars 1671.

Le petit-fils de Jérôme, autre François, fut conseiller du roi. Le nom de cette famille en Sarladais se trouve quelquefois accompagné des qualifications de : Messire, noble et écuyer, double raison pour m'autoriser à donner place, dans l'*Armorial*, à la maison de Monzie-Lasserre.

499



MOREAU, de Montcheuil (1re branche), de St-Martial (2e branche), de Valette, de Varaignes, de Villejallet, de Saint-Martin (3e branche), des Isles, etc.

ARMES : D'or (*alias* : d'argent) au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles de même, posées 2 en chef et 1 en pointe.

Le premier sujet de cette famille, mentionné dans le second volume du *Nobiliaire de Guienne*, est : Messire Jean-Thibault-Nicolas Moreau, écuyer, seigneur baron de Montcheuil, seigneur de Villejallet, Saint-Martial de Valette et Saint-Martin des Isles, pourvu

de l'office de conseiller du roi, puis président-trésorier de France, général des finances et garde-scel de la généralité de Poitiers, par les lettres patentes du 21 janvier 1743, charge qu'il exerça durant 29 ans.

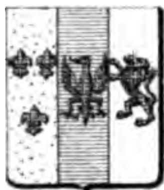
Deux de ses fils assistèrent, à Périgueux, aux assemblées de la noblesse de 1789 et votèrent pour les députés de l'Ordre aux Etats-Généraux. L'aîné est qualifié, comme son père, baron de Montcheuil, et le deuxième est inscrit : Messire Jean-Marie Moreau, chevalier, seigneur de Saint-Martial, président en la souveraine cour des aides des finances de Guienne ; une des sœurs de ces derniers, Radegonde Moreau de Montcheuil, veuve de messire Pierre de Maillard, chevalier, seigneur de la Combe, seigneuresse de Bretanges, Champelat, Lascoux et autres places, vota également par procuration ; une autre sœur, Marie-Radegonde Moreau de Saint-Martial, épousa, en 1795, Pierre-François Romanet du Caillaud, famille de la généralité de Limoges, où deux de ses membres figurent dans l'Ordre de la Noblesse aux Etats-Généraux, en 1789.

Le petit-fils du baron de Montcheuil, trésorier de France, Jean-Philibert Moreau baron de Montcheuil, ancien émigré, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut maire de Nontron et membre du conseil général de la Dordogne.

Un des représentants de cette famille, Albert Moreau de Saint-Martin, ancien officier d'infanterie, marié à Mlle de Moneïs d'Ordières, fit, à sa sortie de Saint-Cyr, la campagne de Chine où il se distingua.

Démissionnaire quelques années après, il reprit du service en 1870 et commanda, en qualité de lieutenant-colonel, la 3e légion des Mobilisés de la Dordogne.

500



De MOREL, du Cluseau, de Vouzelle, de Thiac, de Vigier, de Salles, de Nanteuil, de Puyrousseau, de la Pallurie, de la Rousselie, etc.

Armes : Tiercé, au 1er, d'or à trois fleurs de lis de sable ; au 2e, d'azur à l'aigle de sable, et au 3e, un lion d'argent également de sable. — (Armorial manuscrit dressé à l'époque des recherches, écrit vers la fin du XVIIe siècle.)

Dans l'*Armorial de France*, registre de Périgueux, elles sont décrites sous le nom de Théophile de Morel, écuyer, seigneur de Vouzelle, et sous celui de Daniel de Morel, écuyer, seigneur de

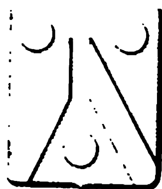
Thiac : *Ecartelé, aux 1 et 4, d'or à trois fleurs de lis d'azur, et aux 2 et 3, d'argent à une aigle de sable.*

Jean Morel, écuyer, seigneur de Thiac, de Vigier, de Salles et de Nanteuil, fils de Raymond de Morel, écuyer, seigneur des dits lieux, figure dans les rôles des gentilshommes convoqués le 2 septembre 1635 aux ban et arrière-ban de la sénéchaussée de l'Angoumois.

Par ordonnance de Daguesseau, intendant de Limoges, la famille a été maintenue dans sa noblesse, en 1666 et 1667, dans la personne de Morel, seigneur de la Pallurie, et plusieurs de ses membres se voient parmi les votants, à Angoulême, pour les députés de la Noblesse aux Etats-Généraux de 1789.

Le *Nobiliaire du Limousin* donne une filiation de cette famille depuis le 17 septembre 1365 jusqu'au neuvième degré, et décrit ces armes ainsi qu'il suit : *D'argent à une aigle de sable en bande, écartelé d'or à trois fleurs de lis de sable, 2 et 1.*

501



De MOSNIER, de Planaux, de Villecour, etc.

Armes : D'azur à un chevron d'argent brisé, accompagné de trois besants de même, deux en chef et un en pointe. (Armorial manuscrit de la fin du XVII[e] siècle.)

Sous le nom de Mosnier, avocat au parlement, vers 1650, elles sont décrites avec quelques légères différences : le chevron n'est pas indiqué *brisé* et au lieu de *besants* on y voit des *étoiles*. *Alias : trois têtes arrachées d'argent*, et dans la *Sigillographie* de M. Ph. de Bosredon : *trois quintefeuilles* au lieu d'*étoiles*. *Alias* encore : *D'azur à une bande d'or accompagnée de deux besants de même, une en chef et une en pointe.*

Haut et puissant seigneur Jean de Mosnier, seigneur baron de Planaux, Pelisse, Montabitu et autres places, ancien brigadier des gardes du corps de S. M., chevalier de Saint-Louis, habitant en son château, paroisse de Bussière-Galant, en Limousin, figure parmi les votants, à Périgueux, pour les députés de la Noblesse aux Etats-Généraux de 1789.

502



DES MOULINS, de Leybardie.

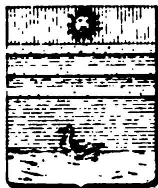
ARMES : De gueules à deux moulins d'argent posés sur deux monts réunis de même, au chef cousu d'azur chargé de trois molettes d'éperon d'argent.

Jean-Louis de Leybardie était chevalier d'honneur en 1784, et, comme ceux qui acquéraient ce titre dans la magistrature étaient anoblis, ensemble leurs enfants et postérité, pourvu qu'ils mourussent revêtus de cet office ou qu'ils l'eussent possédé pendant vingt ans accomplis, il est incontestable que le titulaire remplissait ces conditions, puisqu'en 1789, dans une assemblée particulière de la noblesse de Libourne, réunie pour donner de nouveaux pouvoirs à ses députés aux Etats-Généraux, figure un Des Moulins de Leybardie.

On voit également dans l'Etat militaire de 1788 un lieutenant au régiment du Perche, inscrit de Leybardie.

Les bonnes alliances de cette famille sont encore une preuve évidente que les nom et armes doivent avoir leur place dans le nobiliaire de la province.

503



DE NADAL, de la Mothe, de la Rivière, de Combebrune, de la Pomarède, de Carrier, de Fonbonne.

ARMES : D'azur à trois fasces d'or en chef, et en pointe une oie de même nageant sur une rivière d'argent, la première fasce soutenant un chef de gueules chargé d'un soleil d'or (1).

Au commencement du XVIIe siècle, cette famille fournit à l'armée plusieurs officiers, et en 1695, un de ses membres, dont les descendants ont également suivi avec distinction la carrière des armes jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, fut pourvu de la charge de capitoul de Toulouse. En tête du titre confirmatif de cette charge et du droit de jouir héréditairement de la noblesse et de ses prérogatives,

(1) Dans le *Grand Armorial de France*, registre de Sarlat, il est donné d'autres armes ; sous le nom de Nadal de la Mothe : *d'or à une croix pattée de gueules* ; sous celui de Nadal, ci-devant capitaine au régiment de Vexin : *d'argent à une bande de gueules* ; et sous celui de Nadal de la Rivière : *de gueules à un taureau d'or*.

daté de Toulouse, 31 juillet 1782, sont peintes les armes ci-dessus blasonnées.

Pour corroborer ce que je viens d'avancer, je rappellerai, d'après une notice généalogique de la famille, que :

Jean-Barthélemy de Nadal, sieur de la Mothe; écuyer, officier d'infanterie, quitta la Provence, avec ses deux frères, également officiers (Mathieu de Nadal, sieur de la Rivière, et N. Nadal, sieur de Combrebune) dans les premières années du XVIIe siècle, et vint se fixer en Périgord, au bourg de Saint-Aigne, près Bergerac.

En 1633, il épousa Jeanne d'Adhemar et eut entre autres enfants :

Léonard de Nadal, sieur de la Pommarède, major de la ville d'Arras en 1691, et capitaine au régiment de Mortemart, en 1706, et Pierre François de Nadal, capitoul de la ville de Toulouse en 1685. Ce dernier se maria avec Magdeleine de Paty, fille de Jean Paty, écuyer, seigneur de Luzié, secrétaire du Roi, maison et couronne de France. De ce mariage provint : Charles de Nadal, sieur de la Mothe, qui épousa, en 1727, Marie de Fayolle, fille de César de Fayolle, seigneur de Mons et de Charmat.

Ici doit trouver place Jacques de Nadal, sieur de la Mothe, dont la fille contracta mariage le 21 décembre 1700, au lieu de Bournazel, paroisse de Lanquais, avec Marc de Larmandie, chevalier, seigneur de Longa.

De l'union de Charles de Nadal de la Mothe avec Anne de Fayolle, naquirent entre autres fils :

Jean de Nadal de la Mothe, brigadier des gardes du corps du Roi, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis — branche aujourd'hui éteinte — et autre Jean de Nadal émigré, chef de bataillon, également chevalier de Saint-Louis, décédé sans postérité ; autre Jean de Nadal sieur de Carrié, maréchal des logis des gardes du corps du Roi, en la compagnie de Villeroy, chevalier de Saint-Louis, marié à D^{lle} de Nadal de Fonbonne, sa cousine. De ce mariage provinrent 3 fils, dont l'un est mort en émigration ; un autre du nom de Guillaume, garde du corps du Roi, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, également émigré, qui, de son mariage avec Christine de la Grange, fille de Philippe de Lagrange et de sieur de Lascoups, eut plusieurs enfants qui ont continué à porter noblement leur nom.

504 

De NATTES, en Rouergue, Languedoc et Périgord.

Armes : D'azur à trois nattes d'or mises en fasces. *Alias :* De gueules à trois nattes d'or traversées par une épée d'argent garnie d'or.

Cette famille, originaire du Rouergue, compte parmi les plus anciennes de cette province ; elle a formé une branche en Languedoc, et une autre qui est aujourd'hui établie en Périgord.

En 1369, époque où les Anglais occupaient le Rouergue, Béranger de Nattes, 1er consul du bourg de Rodez, fit rentrer la ville sous l'obéissance du roi Charles V, qui, en récompense de cet éclatant service, lui accorda, le 4 mars de ladite année, des lettres patentes de noblesse, pour lui et ses descendants.

La filiation de la famille de Nattes est donnée dans les jugements, sur la noblesse du Languedoc, rendus par M. de Besons ; elle se suit depuis 1369, jusqu'au 15 juillet 1669, date de sa maintenue.

La même filiation donnée par le marquis d'Aubais, est répétée, mais avec une plus grande extension ; et dans un ouvrage sur le Rouergue, ayant pour titre : documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables de la province, et dans le dictionnaire de la Chenaye-Desbois.

Ces ouvrages pouvant être facilement consultés, il ne me reste plus, dans cette notice sommaire, qu'à constater qu'un des descendants de cette maison, le comte Béranger de Nattes, par son mariage avec une des filles du marquis du Lau, famille inscrite plus haut n° 401, et par sa qualité de possesseur de terres considérables en Dordogne, doit avoir place dans l'Armorial de la Noblesse du Périgord, et s'il fallait, pour établir plus amplement ce droit, je n'aurais qu'à rappeler que, dans la terrible guerre de 1870-1871, ce dernier, comme commandant, et bientôt après, lieutenant-colonel des Mobiles de la Dordogne, et officier de la Légion-d'Honneur, s'est montré, non seulement un chef habile et vaillant, mais encore, au témoignage de ses officiers et soldats — nos compatriotes — un ami et un père.

Du mariage de M. de Nattes avec Mlle du Lau, est provenu un fils unique qui est, aujourd'hui, engagé volontaire.

505



De NAUCAZE, marquis de Naucaze (Auvergne), seigneur de Boisse et la Roque-Vigneron (Périgord.)

Armes : D'argent à un lion léopardé de sable, lampassé et armé de gueules, surmonté d'un bœuf de même accorné, colleté et clariné d'azur ; au chef d'azur chargé d'un navire équipé d'argent sur une mer de même.

C'est ainsi qu'elles sont décrites dans le dictionnaire de la Chenaye-Desbois et dans le Nobiliaire d'Auvergne, par J.-B. Bouillé.

Dans le catalogue des Nobles de l'élection de Périgueux (armorial manuscrit de la fin du XVIe siècle, déjà cité) les armes décrites différemment sous le nom de messire Claude de Naucaze, baron, *alias* : marquis du dit lieu etc. : *Tiercé au 1er, d'azur à un navire d'argent, les voiles au vent de même ; au 2e, d'argent au taureau de gueules accorné, colleté et clariné de sable ; et au 3e, un lion de sable passant, armé et lampassé de gueules.*

Le dit Claude, fils d'Antoine et de Jacquette de Bourdeilles, épousa en Périgord, par contrat du 9 novembre 1660, Rose de Hautefort ; il rendit hommage en 1686 à l'archevêque de Bordeaux, pour sa seigneurie de la Roque-Vigneron, paroisse de Montravel (archives de la Gironde G, 82) et fut maintenu dans sa noblesse en 1669. Il vivait encore en 1707, âgé de 107 ans (fonds du Périgord 154).

506



De NÉGRIER.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, d'azur à trois étoiles d'argent, au chef d'or ; aux 2 et 3, de sinople à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un lion passant d'or, et en pointe de deux fleurs de lis de même ; et sur le tout, d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois têtes de maure de profil tortillées d'argent qui est de Négrier. (1)

Devise : *Dextra factis.*

Dans la *Science heroïque*, par Marc Wlson de la Colombière,

---

(1) Les armes sont la reproduction fidèle d'un charmant croquis trouvé à Périgueux dans les papiers de la veuve du lieutenant-général de Négrier.

grand ouvrage imprimé en 1649, l'auteur décrit sous le nom de Négrier, en Normandie, les armes, sans les écartelures, qui sont incontestablement des armes d'alliances.

Dans la *France héraldique*, Poplimont donne les mêmes sous le nom du général de Négrier, en Touraine, celui-ci frère du lieutenant-général François-Marie-Casimir de Négrier, qui fut tué par les insurgés sur la place de la Bastille, à Paris, le 25 juin 1848. Ce dernier, marié à Périgueux, le 9 décembre 1821, avec Jeanne-Catherine-Adda Dauriac, a laissé un fils, François-Marie-Elie-Guillaume Elzéar, né à Périgueux, lequel est mort subitement à Paris, général de brigade, le 24 juin 1889.

Le général de division François-Pascal de Négrier, commandant actuellement un corps d'armée, est le cousin germain de notre regretté compatriote.

Par une sentence rendue en Poitou, le 3 septembre 1667, époque de la grande recherche ordonnée par Louis XIV, la maison de Négrier a été maintenue dans sa vieille noblesse, qu'elle a confirmée jusqu'à nos jours par de brillants services militaires.

Les quatre généraux que je viens de mentionner en sont la preuve évidente.

507



De NICOLAS du PLANTIER, de Laval, de la Tour, de Murat, du Repaire, du Mas, de Lascombe, de la Bastide, de la Coste, des Champs, du Bos.

Armes : D'azur au lion d'or armé et couronné de gueules, tenant dans sa patte droite une épée d'argent.

Les titres justificatifs de la noblesse de cette famille ont été produits en expédition en forme par Alain de Nicolas, écuyer, seigneur de la Coste, garde du corps du roi, né le 16 mars 1715, et demeurant dans la vicomté de Turenne.

Ces titres constatent que le sixième aïeul d'Alain était noble Léonard de Nicolas, écuyer, seigneur de Laval, en Périgord, où les Nicolas étaient établis bien longtemps avant 1595. Ils avaient pour chef, à cette époque, Jean de Nicolas, écuyer, seigneur, dont les archives de la famille de Nicolas du Plantier font connaître tous les descendants jusqu'à nos jours.

La branche aînée s'étant éteinte dans la personne de Jean de Nicolas, écuyer, seigneur du Repaire, dont deux fils capitaines au

régiment de Romainval, moururent avant lui sans laisser de postérité, tous ses biens passèrent aux du Saillant-Comborn, qui descendaient par leur mère du seigneur de Laval.

Mais la famille subsiste encore dans les descendants de Pierre de Nicolas, dit le cadet des Grèzes, second fils du seigneur de Laval, qui épousa, en 1595, la fille unique du seigneur du Mas, paroisse de Saint-Rabier.

Par acte du 6 août 1656, une place dans l'église paroissiale pour sa sépulture et celle de ses descendants à perpétuité fut concédée à Antoine de Nicolas, seigneur du Plantier.

Un grand nombre de membres de cette famille ont servi avec distinction dans l'armée et dans l'Eglise. Parmi les premiers, Pierre de Nicolas, seigneur des Champs, gendarme de la garde ; son père, Jean, seigneur du Bos, garde de la Manche du roi ; un autre du même nom, capitaine de carabiniers, tous morts sur le champ de bataille ; Alain de Nicolas, garde du corps du roi ; Jean de Nicolas, seigneur du Plantier, écuyer, capitaine au régiment de Périgueux, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Parmi les seconds, messire noble Pierre de Nicolas, seigneur du Plantier, prieur curé de Villac, et Pierre de Nicolas, écuyer, seigneur de la Tour, docteur en théologie, curé de Saint-Martial-d'Artenset. L'Eglise s'honore encore de nos jours de compter dans notre diocèse deux ecclésiastiques de ce nom, dont l'un curé doyen de Saint-Cyprien, et l'autre préfet des études à l'institution Saint-Joseph.

Parmi les alliances de la famille de Nicolas du Plantier, je citerai les du Saillant-Comborn, les La Rochefoucauld-Cousage, les Lavergne, en Picardie, les la Faye, les la Bermondie, les Lenteuilh, les Saint-Léger, les la Barthe de Thermes.

508



De NOAILLES.

Armes : De gueules à la bande d'or. Dans la salle des croisades, à Versailles.

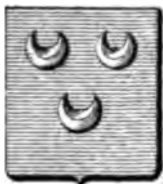
L'introduction dans l'*Armorial de la Noblesse du Périgord* des noms et armes des Noailles s'explique par la comparution aux assemblées de la Noblesse du Périgord, en 1789, de :

« Très haut et très puissant seigneur, Mr Louis de Noailles, pair et maréchal de France, marquis de Maintenon, comte de Nogent-

le-Roy et de Montfort, seigneur du duché d'Epernon, seigneur baron châtelain de Brive et de Malemort, Saint-Céré, Ferrières, Carbonnières et autres terres, chevalier de l'Ordre du roi, ancien premier capitaine des gardes du corps de Sa Majesté Compagnie Ecossaise, gouverneur de la province du Roussillon et des ville et citadelle de Perpignan, gouverneur et capitaine des chasses de Saint-Germain-en-Laye, etc., lequel vota en sa qualité de seigneur du comté de Montfort et d'Aillac, en Périgord. » (Voir aux procurations.)

A ceux qui ont tenté d'amoindrir l'ancienneté et la noblesse de la maison de Noailles, du Limousin, il suffira de rappeler, avec les généalogistes les plus accrédités, qu'elle a possédé, de temps immémorial, la terre de son nom, située près de Brive, dans le Bas-Limousin ; que depuis le XIe siècle, jusque vers le XIIIe, elle a figuré parmi les bienfaiteurs des abbayes de St-Martial de Limoges, du Vigeois, d'Uzerche, de Dalon ; qu'un Pierre, seigneur de Noailles, fit, en 1111, le voyage de la Terre-Sainte, et qu'Hugues, qualifié de même, mourut à la Croisade de 1248, où il avait accompagné Saint-Louis ; qu'elle a produit des maréchaux de France, des pairs ecclésiastiques et laïques ; un cardinal, archevêque de Paris, un amiral, un ambassadeur, des ministres d'Etat, des gouverneurs généraux, un vice-roi de Catalogne, des chevaliers de la Toison-d'Or et du Saint-Esprit, et qu'on la voit qualifiée successivement des titres de barons, comtes, marquis, ducs et princes, et contracter des alliances avec les plus nobles maisons.

509



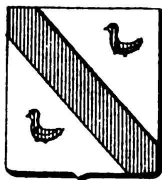
NORMAND, de la Guionie, de Longchamps, de Négrondes, de Leymonie.

ARMES : D'azur à trois croissants d'argent.

J'ai sous les yeux le contrat de mariage de demoiselle Marguerite Normand, fille de Philibert Normand, écuyer, seigneur de la Guionie et de Longchamps, et de demoiselle Catherine Béron, de la famille de Béron-d'Oche de la Salle, avec Jacques de Siorac, écuyer, seigneur de Campagne, fils de Jean et de damoiselle de Grimoard, contrat passé devant Guichard, notaire royal, le 14 janvier 1619, au repaire noble de la Guionie, paroisse de Lempzours, juridiction d'Agonac, en Périgord, en présence de messire Isaac Dayts, écuyer, seigneur de Meymy et de la Feuillade,

oncle maternel ; François de Bellade, écuyer, seigneur de Font-Brange, aussi oncle maternel ; Léonard Dayts, écuyer, seigneur de la Feuillade, cousin de ladite Normand, et autres parents.

510



De NOUALIS.

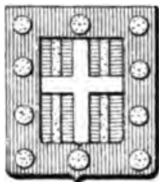
Armes : D'argent à une bande de gueules, accostée de deux merlettes de même.

C'est ainsi que sont décrites ces armes dans le *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux, sous le nom de Henri de Noualis, écuyer, seigneur de La Valade, convoqué au ban de la noblesse, en 1689.

Mais dans l'*Armorial manuscrit* où j'ai souvent puisé, dressé vers 1666, elles présentent quelques différences ; au lieu *d'une bande*, c'est *un chevron*, et au lieu de *deux merlettes*, ce sont *deux aigles de sable*.

En marge de la description de ces dernières, sous le nom de Pierre Noalis, seigneur de la Valade, paroisse de Tocane, est inscrite une note assez importante, puisqu'on y voit la confirmation par l'intendant de Guienne des titres de noblesse de la famille, anoblie en septembre 1661 (archives de la Gironde, c. 3341).

511

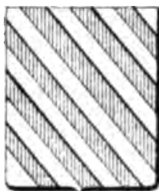


De PALEYRAC (Gaillard), Evêque de Périgueux, 22 juin 1396.

Armes : D'azur à la croix d'argent, cantonnée de quatre pals d'or, à la bordure de gueules, chargée de dix besants d'or.

Il mourut en septembre 1793.

512



De LA PANOUSE.

Armes : D'argent à six cotices de gueules. (Salle des croisades à Versailles.)

Cette maison d'ancienne chevalerie du Rouergue n'est pas moins recommandable par son ancienneté que par ses services et ses alliances.

Comme depuis Mothet de La Panouse, qui prit

part à la croisade de 1248, sous saint Louis, elle a donné un sénéchal du Rouergue, un sénéchal de Carcassonne, deux évêques de Mande, dont l'un fut ensuite archevêque de Damas ; elle compte un grand nombre d'officiers et de chevaliers des Ordres de Saint-Jean-de-Jérusalem, de Malte, de Saint-Louis, etc.. Elle a fait ses preuves devant Chérin, généalogiste du Roi, pour monter dans les carrosses de S. M., et a joui de cet honneur le 16 mai 1787. Pour plus amples détails, voir la généalogie de la famille imprimée dans le *Nobiliaire universel de France* par Saint-Allais, xve volume.

Une branche de cette maison a pour chef, en Périgord, César-Armand-Anatole, comte de La Panouse, résidant en son château de Tiregan, près Bergerac.

513



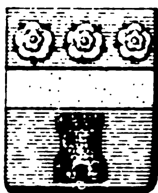
PAPUS, de Bellevue, de la Poncie, de la Gilardie, etc.

ARMES : D'azur, à trois têtes de lion d'or arrachées et couronnées d'argent. *Grand Armorial de France*, registre de Bergerac, sous le nom de Papus-de-la-Poncie).

Sous le nom de Papus (Guienne et Gascogne) Grandmaison, dans son dictionnaire héraldique, les décrit : *Coupé, au 1, de sable à l'aigle d'argent ; au 2, émanché d'or et de gueules.*

Le nom de Papus figure, dans l'Ordre de la Noblesse à Périgueux, aux États-Généraux de 1789. Dame Marie Papus, veuve de haut et puissant seigneur, messire Gaspard de Beugière, chevalier, seigneur haut, moyen et bas justicier de la seigneurie de la Bastide, etc. (voir aux procurations) se fit représenter par messire Jean-Baptiste, chevalier, seigneur de Saint-Julien, son fils.

514



DE PARIS.

ARMES : D'azur à la fasce d'or accompagnée en chef de trois roses de même et en pointe d'une tour également d'or.

DEVISE : *Patriam sustinent.*

Ces armes, que Lachenaye-Desbois donne à la famille de Paris-de-la-Brosse, originaire de Paris, étant en tous points semblables à celles que portait Frédéric-

Paul de Paris, père de Paul de Paris, établi en Périgord, on est autorisé à croire que ces derniers ont la même origine, et cette croyance est d'autant plus fondée que les mêmes armes, enregistrées dans l'Armorial général de la généralité de Bourgogne, en 1696, ont été reconnues appartenir à Pierre-Paul de Paris et à ses descendants. L'acte de reconnaissance qui est entre les mains de la famille porte les noms d'une dixaine de membres du conseil héraldique et archéologique de France.

515



De PASCAL, de Gœlina, en Périgord.

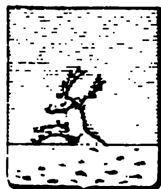
Armes : D'azur, à l'aigneau pascal d'argent, arboré de même, le guidon chargé d'une croix de gueules.

Devise : *Spes mea Christus.*

La famille de Pascal, qui compte des conseillers à la Cour des Aides de Montpellier, en 1573 et 1589, a été maintenue dans sa noblesse, par jugement souverain du 10 octobre 1668, et, lors de l'Assemblée Générale des trois États de la province du Périgord, tenue à Périgueux, le 16 mars 1789, à l'effet de nommer des députés aux États-Généraux, on voit figurer, parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse : « Messire Jean-Pierre de Pascal, écuyer, chevalier, seigneur haut, moyen et bas justicier de Gœlina et autres fiefs, dans la sénéchaussée de Sarlat, habitant son château de Creisse, paroisse de ce nom, sénéchaussée de Martel (voir aux procurations) ; et aux Assemblées du Quercy, il y vota personnellement.

Le R. P. Vincent de Pascal, dont chacun a apprécié le talent oratoire, pendant la station quadragésimale, à Périgueux, de 1872 et 1876, appartient à cette famille.

516



De PASQUET, de Beaucharaux, de Savignac, d'Eyssandieras, de Salagnac, de la Renaudias, du Mas, de la Pouielie, des Champs, de Saint-Méard, de Laborie, de Puybrac, de la Roche, de Monsaut, de Saint-Meymie.

Armes : D'azur, au cerf d'or issant d'une rivière d'argent.

Sous le nom de Pasquet-de-Savignac, on trouve aussi les armes suivantes : *De gueules au chevron d'argent ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

La famille Pasquet, dit Saint-Allais, est originaire du Limousin, où ses titres, ajoute le généalogiste, remontent à 1400.

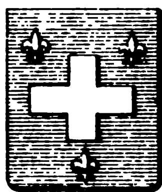
Sa filiation se suit régulièrement depuis François Pasquet, écuyer, seigneur de Bancharaux, vivant au commencement du XVIe siècle, jusqu'à Amable-Louis-Marie Pasquet de Salagnac, écuyer, major d'infanterie et 1er aide de camp du lieutenant-général comte d'Erlon.

Elle a produit ses titres de noblesse devant Pellot, subdélégué, à Sarlat, et a été maintenue le 2 décembre 1666.

En vertu de ces mêmes titres, un de ses membres a été reçu page de la Reine et gentilhomme de Monsieur (Louis XVIII).

Dans les listes des votants de l'Ordre de la Noblesse à Saint-Yrieix, figurent ainsi inscrits : « Messire Pierre de Pasquet, chevalier, seigneur de la Roche et Monsaut ; Charles de Pasquet, chevalier, seigneur de Salagnac ; et messire Pasquet de Saint-Maymie, chevalier de Saveyzie. » — Savignac peut-être ?

547



PATRONNIER DE GANDILLAC, du Clapier, de Bourzac.

ARMES : D'azur à la croix d'argent alaisée, accompagnée de trois fleurs de lis du même, deux en chef et une en pointe.

Cette famille, dont le nom patronymique est Patronnier, est comprise dans les jugements de Bordeaux (recherches de 1697 à 1718). Elle figure également dans les assemblées de la Noblesse en 1789, et parmi les votants pour les députés de l'Ordre aux États-Généraux, deux de ses membres y sont ainsi inscrits : « Messire Alexandre de Patronnier, chevalier, seigneur de Gandillac, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, major d'infanterie, demeurant en son château de Gandillac, paroisse de Saint-Martial-de-Viveyrol ; et messire Charles de Patronnier, écuyer, seigneur du fief de Bourzac, paroisse de Nanteuil en Périgord. »

518



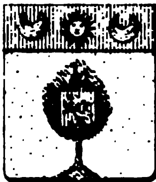
De (ou du) PATY, de Rayet, de la Mothe, de Luziers, de Beaumont, en Périgord.

Armes : D'or au lion de sable, lampassé, armé de gueules, à la bande aussi de gueules brochant sur le tout. (*Armorial de France*, registre de Sarlat.)

Dans le procès-verbal de l'Assemblée générale des trois États, en 1789, de la sénéchaussée de Guienne (Bordeaux et Libourne), on voit figurer, parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse, plusieurs des membres de la famille, qualifiés écuyers, chevaliers et barons. Dans la sénéchaussée du Périgord, le seigneur de Paty, baron de Rayet, y vota également dans l'Ordre de la Noblesse, pour les députés aux États-Généraux.

Noble Jean de Paty, 1er consul de Lalinde, en Périgord, était secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, en 1611. 1629, 1638, 1644 et 1659.

519



De PEBEYRE (de Lespinasse), de Champeaux, de Condamine, du Pouget, de Bournazel.

Armes : D'or au pin de sinople, fruité d'or, portant un écusson de gueules, au lion d'argent ; au chef de gueules chargé d'un soleil d'or, accosté de deux croissants de même.

La famille de Lespinasse, écrit quelquefois de l'Espinasse, originaire de Tulle (Corrèze), où elle possède le château de Pebeyre, paroisse de Saint-Pardoux-la-Croisille, a, sur le vu de titres produits, obtenu un jugement du tribunal civil de Tulle, en date du 20 mai 1887, qui reconnaît une descendance non interrompue du 5 octobre 1531 jusqu'à nos jours, et constate en même temps que le nom patronymique est : de Lespinasse, et que le nom terrien de Pebeyre y est incorporé depuis la vente de cette seigneurie, faite le 25 novembre 1641, par noble Arnaud de la Majorie à noble Jean de Lespinasse, écuyer, seigneur du Pouget, conseiller du Roi.

Outre l'inscription du nom : de Lespinasse de Pebeyre, au rôle des gentilshommes de Tulle, je rappellerai qu'il figura également, en 1789, aux assemblées de la noblesse de Tulle, Brive et Uzerche, parmi les votants pour les députés de l'Ordre aux États-Géné-

raux ; et j'ajoute à ces constatations de noblesse, que dans plusieurs attestations et brevets délivrés à ceux des officiers de la famille qui ont servi dans les armées françaises, pièces visées par le ministre de la guerre et portant la signature de Louis de Bourbon, prince de Condé, le titre de comte est donné à Jean-Joseph de Lespinasse de Pebeyre, à qui le roi Louis XVIII conféra en 1815 (15 février) le grade de colonel, « prenant, est-il dit dans le brevet, une entière confiance dans ses talents, sa valeur, sa bonne conduite, sa fidélité et affection à notre service. »

La famille est représentée, en Périgord, par Roger de Lespinasse de Pebeyre, ancien officier, fils de Charles-Louis comte de Lespinasse de Pebeyre, chevalier de la Légion-d'Honneur, officier de l'instruction publique, ancien préfet, ancien trésorier-général, demeurant au château de Pebeyre.

Roger de Lespinasse de Pebeyre est possesseur de la terre de Saint-Laurent-sur-Manoir, près Périgueux, qu'il tient de sa femme Marie de Marqueyssac (1), décédée le 16 juillet, laissant un fils et une fille.

520



De PELLEGRUE, ou de Pélagrue, d'Eymet (en Périgord), de Montagudel (en Agenais), de Peru (en Quercy).

Armes : D'azur à la grue d'argent, tenant dans sa patte dextre un caillou, qui, en blason, signifie *vigilance*.

La maison de Pellegrue, l'une des plus anciennes et illustres de Guienne, possédait, dit la Chenaye-Desbois, de temps immémorial, la baronnie d'Eymet (ou Aymet), dont ceux du nom de Pellegrue, qualifiés hauts et puissants seigneurs, vicomtes et barons, rendirent hommage dans les XI[e] et XII[e] siècles ; elle a donné, en 1305, dans la personne de Arnaud de Pellagrue, un cardinal que le pape Clément V appela son neveu dans son testament qui est à la bibliothèque du Roi. La sœur du dit Arnaud épousa Philippe de Gourgues, grand porte-étendard de la couronne en 1317.

Alphonse, duc de Guienne, ajoute ce même généalogiste, érigea,

---

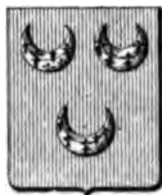
(1) Famille portée au numéro 347 de l'Armorial de la noblesse du Périgord.

en 1270, cette baronnie en ville et accorda aux habitants, à perpétuité, les mêmes exemptions, franchises et privilèges dont jouissaient les habitants de Bordeaux, de Périgueux et de Bergerac ; le roi Charles VII les leur conserva, de même que ses successeurs, en considération des services que lesdits seigneurs barons d'Eymet avaient rendus à S. M. par leur zèle et fidélité, et les gens qu'ils avaient levés dans leurs terres.

La baronnie d'Eymet est restée dans la maison de Pellagrue jusqu'en vers 1555, que Louise de Pellagrue, fille de Guillaume de Pellagrue, sire et baron d'Eymet, chevalier de l'Ordre du Roi, et de Jeanne de Caumont-la-Force, la porta par son mariage en 1534 à Gaston de Foix, comte de Gurson, et de là a passé dans la maison de Biron, par son alliance avec celle du Fleix.

La branche de Pellagrue de Montagudel, la seule qui subsiste, est établie en Quercy, au château de Montagudel, depuis neuf générations.

521

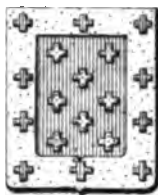


De PELLISSES, de Thiviers.

Armes : De gueules à trois croissants d'hermine.

Dans un mémoire présenté en justice par Alain d'Albret, plaidant en partage contre Mme. de Montrésor, il est rappelé qu'en la ville de Thiviers résidaient onze gentilshommes parmi lesquels se voit le nom de Pellisses. Cette famille avait, au xve siècle, la co-seigneurie de Thiviers, avec les Vancocour, et possédait le château de son nom dans la ville même, en face de l'église Notre-Dame. Ce château n'existe plus, celui de Vancocour, également près de l'église, est resté seul debout.

522



De PÉRIGUEUX, des Arènes, etc.

Armes : De gueules semé de croisettes d'or, à la bordure également d'or chargée de croisettes du 1er émail.

Cette maison noble et illustre, éteinte depuis plusieurs siècles, tire son origine de la Cité de Périgueux, où elle possédait de temps immémorial, trois anciens châteaux situés, est-il dit dans Courcelles, l'un sur le terrain des Arènes dont il avait retenu le

nom, les deux autres bâtis sur le mur de l'enceinte de la Cité et reposant sur les débris des constructions romaines.

Les seigneurs de Périgueux, ajoute le généalogiste, étaient originairement les chefs de la Cité de Périgueux, et exerçaient une grande influence sur l'administration et les affaires de cette ville. Geoffroy du Vigeois, dans sa chronique, écrite au XIIe siècle, leur donne le titre de Prince et fait remarquer qu'ils étaient d'une haute extraction, *alti sanguinis*. Ils jouissaient de grands privilèges dont les comtes du Périgord renouvelaient la confirmation à chaque avènement ; ils avaient des droits sur le fait et exercice de la justice et de la police de la ville de Périgueux, et possédaient, en fief, et héréditairement, un droit de viguerie sur les étrangers qui venaient au Puy St-Front (Périgueux), levaient cinq deniers sur la taille due aux comtes et sur toutes les redevances que ces derniers y possédaient ; et ils prélevaient également un droit sur celui que ces mêmes comtes de Périgord percevaient sur la monnaie, le fer et divers comestibles, etc., etc.

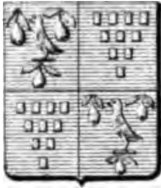
Dans une liste assez étendue de seigneurs rendant hommage au comte de Périgord, M. Dessalles (voir son *Histoire du Périgord*) fait connaître les noms de Pierre et Hélie de Périgueux, dont il énumère les domaines et droits qu'ils avaient sur le territoire périgourdin.

Il cite également quatre frères nommés : Emenon, Itier, Hélie et Pierre de Périgueux, auxquels le comte de Périgord, vers 1226 ou 1227, accorde une charte où il leur reconnaissait des privilèges, contraires, dit M. Dessalles, à l'administration municipale du Puy-Saint-Front.

Le même auteur rappelle que, vers 1104, le vicomte de Limoges réclamait partie de la terre du Périgord par droit de consanguinité, qu'une longue lutte entre le comte de Périgord et lui amena une rupture entre le Puy-Saint-Front et la Cité, et qu'un jour les bourgeois et les citoyens en étant venus aux mains, un citoyen « d'une grande extraction, » Pierre de Périgueux, fut tué par les bourgeois et jeté dans l'Isle.

Le nom de la famille de Périgueux, qu'on a souvent confondue avec celle du comte de Périgord, se trouve si souvent mêlé, depuis le XIe siècle jusqu'au XVe, à l'histoire civile, militaire et principalement religieuse de notre province, qu'elle a incontestablement sa place dans l'*Armorial de la Noblesse du Périgord.*

523



Du PERRIER, de Larsan, de Lislefort, de la Mothe, de Pompignac, de Livron, etc.

Armes : Écartelé, au 1 et 4, d'azur à trois poires d'argent feuillées et tigées de sinople, et un épervier en abîme, sur un bâton, le tout également d'argent : aux 2 et 3, d'azur à dix billettes d'or 4, 3, 2 et 1.

Ces armes diffèrent dans quelques branches.

Devise : *Ni vanité ni faiblesse.*

Dans le traité des devises héraldiques, par le comte de Waroquier ; dans le dictionnaire de la Chenaye-Desbois et Badier ; et dans le Nobiliaire de Guienne et de Gascogne, par O'Gilvy, il est dit que la maison du Perrier est une des plus anciennes et des plus illustres de la province de Bretagne.

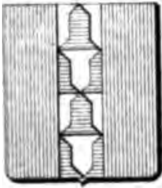
Les nombreux sujets qui composent les xxve degrés de filiation de la généalogie des du Perrier m'entraineraient hors des limites d'une simple notice. Il me suffira donc de rappeler avec les auteurs ci-dessus inscrits que cette maison remonte au commencement du xiie siècle, que, dans les différentes branches qu'elle a formées, elle a donné : plusieurs officiers de mérite, des ambassadeurs, de grands magistrats, un maréchal de Bretagne, nombre de chevaliers des Ordres de S.-J. de Jérusalem, de Malte, et autres Ordres ; qu'au xive degré, noble Jean du Perrier, fils de Henri, chef de la branche de Béarn et petit-fils de Geoffroy, comte de Quintin, en Bretagne, passa en Guienne, où, de son mariage avec Marguerite de Léon dite princesse de la Tresne, fille de la noble Françoise de Léon et de Catherine de Noailles, provinrent les seigneurs du Perrier-de-Lillefort et de Larsan, dont les descendants se sont alliés à de nobles maisons du Quercy, du Condomois et du Périgord.

Sur la production de ses titres, la maison du Perrier a été maintenue dans sa noblesse en 1666, et, en 1789, un de ses représentants : Messire Marc-Antoine du Perrier, chevalier, seigneur de Larsan, ancien capitaine au régiment d'Auvergne, grand sénéchal et premier baron de Guienne, présida en cette qualité l'assemblée de la noblesse aux États-Généraux.

Trois fils de ce dernier, formant le xxiiie degré de filiation, étaient chevaliers de Malte ; le troisième, lieutenant au régiment d'Anjou, mourut colonel au 36e de ligne. L'aîné, entre autres enfants, a eu : 1° Armand dit Baron du Perrier-de-Larsan, officier aux mousquetaires gris ; 2° Emmanuel du Perrier-de-Larsan, conseiller à la

Cour de Bordeaux, que nous avons vu, il y a quelques années, présider avec autant de distinction que d'impartialité, les assises de la Dordogne.

524



De PÉRUSSE-des-CARS.

Armes : De gueules au pal de vair.

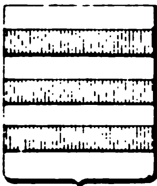
Devise : Fais que doys, advienne que pourra.

Maison originaire de la Marche, où elle est connue depuis le XIe siècle. Il y a plus de 500 ans que le nom de Pérusse est incorporé à celui des Cars, qui désigne une terre très importante en Limousin, seigneurie ayant le titre de comté.

On cite parmi les seigneurs de cette maison : Hardoin de Pérusse qui fut un des chevaliers de la 7e croisade ; Armand de Pérusse, grand maréchal de l'Eglise au XIVe siècle, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit ; Charles des Cars, évêque et duc de Langres, pair de France en 1569 · Jean de Pérusse, dit des Cars, prince de Carency, comte de la Vauguyon, maréchal et gouverneur du Bourbonnais ; Louis-François-Marie de Pérusse, comte des Cars, lieutenant-général, maitre d'hôtel du Roi Louis XVI et Louis XVIII ; François-Nicolas-René de Pérusse comte des Cars, capitaine aux gardes du comte d'Artois.

Le Périgord compte parmi ses évêques Raymond de Pérusse-des-Cars, en 1413 ; et dans la liste des votants à Périgueux, pour les députés de la noblesse aux États-Généraux de 1789 : « Très haut et très puissant seigneur, Mgr Louis-François-Marie de Pérusse, comte des Cars et de Saint-Bonnet, baron d'Aix et de la Renaudie, seigneur de Saint-Ybart et autres lieux, chevalier commandeur des Ordres du roi, maréchal des camps et armées du Roi, son lieutenant, commandant la province du haut et du bas Limousin et son premier maître d'hôtel. » (Voir aux procurations.)

525



De PEUCH et de PUCH, de Sauveterre, de Gensac, de Palhas, de la Mothe, de Combes, de Prat, de Montbreton, de Soumensac, de Lugagnac, etc.

Armes : D'argent à trois fasces de gueules.

La maison de Puch est connue depuis le XIIe siècle, mais sa filiation n'est régulièrement éta-

blie qu'à partir de Bertrand de Puch, père de Archambeaud et de Pellegrin, qui figurent dans un acte du 14 avril 1475.

Pellegrin de Puch, frère dudit Archambeaud, qualifié Donzel de la ville de Sauveterre, était au service du Roi avant 1457 et obtenait à cette date une ordonnance de 200 livres en récompense de ses services. Un de ses fils, Videau de Puch, écuyer, fut capitaine et gouverneur de Gensac, par commission de 1529 ; son petit-fils Arnaud le fut également en 1551. Après celui-ci vient Georges de Puch, écuyer, seigneur de Palhas et co-seigneur de Lugagnac, aussi capitaine des gardes du roi de Navarre ; puis noble Ezéchiel de Puch, écuyer, seigneur de Palhas, lequel mourut à Narbonne au service du Roi et fut transporté à Palhas, aux tombeaux de ses ancêtres. Le fils de ce dernier, noble Jacques de Puch, écuyer, seigneur de la Mothe, fut, en 1678, brigadier général des armées du Roi et son petit-fils messire Guy Aleconte, écuyer, seigneur de Palhas, chevalier lieutenant-colonel. Ce dernier fut père de plusieurs fils dont le 3e, Jacques de Puch, écuyer, seigneur de Palhas, la Mothe, de Combes, etc., fut page du roi dans la grande écurie le 9 décembre 1705, puis lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis ; le 4e, Henri, vicaire-général au Mans, et le 5e, Joseph Victor, major d'infanterie et chevalier de Saint-Louis.

La branche de Puch de Montbreton, qui commence au VIIe degré, compte également bon nombre d'officiers décorés de l'Ordre de Saint-Louis. Je citerai entre autres : Jacob du Puch, fils puiné de Jacques ; Jean, seigneur de Montbreton, de Puch, chevalier, fait page de la grande écurie, le 21 mai 1726, et capitaine de dragons, de même que son petit-fils, messire Alexandre-Jean de Puch, chevalier, seigneur de Montbreton, de Puch, de Gensac, Corbon, etc., décoré de l'Ordre de Saint-Louis et qui fut député de la noblesse aux États-Généraux de 1789, par la sénéchaussée de Libourne.

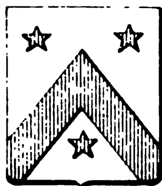
Du mariage de ce dernier contracté le 21 décembre 1771 avec Françoise de Malet de Puyvalier de Roquefort, provint : Louis-Charles-Emmanuel de Puch, chevalier, page d'Orléans, capitaine de Saint-Louis, marié deux fois : 1° avec Marguerite de Melet de Lombès, dont il n'eut pas d'enfants ; 2° en 1810, avec Rose-Elisabeth de la Faye de la Martinie, dont il n'a survécu que des filles.

Messire Alexandre-Henri de Puch, frère dudit Louis-Charles-Emmanuel, a continué la descendance.

Inutile de rappeler que cette famille a été maintenue dans sa noblesse, et qu'aux États-Généraux on voit figurer plusieurs de ses membres parmi les votants de l'Ordre, à Bordeaux et à Libourne,

où l'un d'eux, ainsi qu'il est dit plus haut, fut nommé à cette date député de cette sénéchaussée.

526



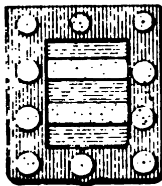
Du PEYRAT (Noel), de Razac, de Saint-Avit, de Mauchat, de la Haute-Bruyère, de la Tour.

Armes : D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles de même.

Le *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux, donne sous le nom de Noël, juge de Thiviers : *Losangé d'or et d'azur* ; et dans le même Armorial et même registre : sous le nom de Jeanne Noël, veuve de François de Chauveron, écuyer, seigneur de Dussac : *De sable à une bande d'or accosté de deux molettes de même.*

Un conseiller du Roi, juge civil et criminel de la ville et paroisse de Thiviers, était de cette famille. Et aux États-Généraux de 1789, on voit parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse : Messire Pierre-Théodore-Noël du Peyrat, écuyer, seigneur de Razac, Saint-Avit, Mauchat, la Haute-Bruyère et autres lieux, conseiller du Roi, substitut du procureur-général au Parlement de Paris. (Voir aux procurations.)

527



De PEYRONENC, de Montréal, de Verteillac, co-seigneur de Chadeuil, de Saint-Chamarans, de Loupiac, co-seigneur de Freyssinet, de Saint-Clair, de Saint-Geniès, de la Roque, etc., en Périgord, en Quercy et en Auvergne.

Armes : D'azur à deux fasces d'or, à la bordure de gueules chargée de dix besants d'or.

La maison de Peyronenc, dès l'an 1391, possédait grand nombre de terres en Quercy, entre autres celle de Saint-Chamarans qu'elle a conservée jusqu'à nos jours sous le titre de comté, et c'est vers le commencement du xve siècle qu'un de ses représentants, Géraud de Peyronenc, seigneur de Loupiac, qui, par son mariage avec Catherine de Saint-Astier, héritière de la branche de Montréal, devint possesseur de la terre de ce nom, paroisse d'Issac, et de plusieurs seigneuries en Périgord. Michel de Peyronenc, issu de ce mariage, épousa Agnès de Lastours, dont il eut une fille unique

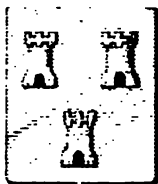
laquelle apporta, avant l'an 1500, à son mari Pierre de Ponbriand, chambellan du roi Charles VII, le château de Montréal, que ledit Michel de Peyronene, avait fait rebâtir — le premier ayant été détruit dans le xve siècle.

Plus d'un siècle plus tard, c'est-à-dire le 16 septembre 1611, Gaston de Foucauld, écuyer, seigneur de la Garaudie, de la Besse, etc., épousa l'héritière de Hector de Pontbriand, chevalier, seigneur de Montréal, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et devint ainsi possesseur de la dite châtellenie jusqu'au commencement du siècle dernier, où elle entra dans la maison de Faubournet-de-Montferrand, dont il est parlé plus haut, n° 494.

Marie de Peyronene, sœur ou du moins très proche parente de Louis-Joseph de Peyronene, marquise de Saint-Chamarans, fut admise au chapitre de Beaulieu-Issendolas, Ordre de Malte, en Quercy, sur preuves dressées à Toulouse le 22 août 1737.

La branche de Peyronene s'est éteinte, ainsi qu'il vient d'être dit, dans la maison de Pontbriant, vers 1500, et les autres depuis peu, d'après Saint-Allais, savoir : celle de Saint-Chamarans dans la maison de Calvimont-Saint-Martial ; et celle qui était en Auvergne, dans les maisons de Trencaléon, de Castera et de Termes.

528



De PEYRONNY, de Perateau, de Beauregard, du Vigneau, de Monrepos, de Bridoire, des Gendres.

Armes : D'azur à trois tours d'argent maçonnees de sable, l'écu timbré d'un casque orné de lambrequins.

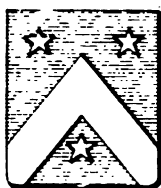
Cette famille, dit Courcelles, ancienne et bien alliée, descend d'Arnaud de Peyronny, capitoul de Toulouse en 1226, et s'est divisée successivement en Catalogne, en Agenais, en Périgord et en Quercy. La branche de l'Agenais, ajoute Courcelles, a toujours suivi la carrière des armes et particulièrement dans la maison militaire du roi.

Noble Jean-Baptiste de Peyronny, écuyer, avocat du parlement, inspecteur général des domaines du roi, en la généralité de Bordeaux, fils de messire de Peyronny-des-Gendres, écuyer, seigneur en partie de Bridoire, avait épousé, le 20 octobre 1778, Jeanne Catherine de Chastenet, issue d'une branche de Chastenet-de-Puységur, dont provinrent trois fils et une fille : 1° Joseph-Ignace-Auguste de Peyronny, habitant la terre des Gendres, près Berge-

rac, non marié ; 2° Jean-Baptiste-Victor-Emmanuel, père de : Jean-Charles ; Joseph Auguste ; et Louis Arthur ; 3° Jules, qui habite Lyon ; 4° Emilie, veuve sans enfants.

La branche de Peyronny, des Gendres, fixée depuis longtemps en Périgord, y compte toujours des représentants, lesquels font leur résidence habituelle dans leur château de Rastignac, commune d'Azerat.

529



De PHILOPALD de la Gravière, de la Boytie (de la Boëtie), du Breuil.

Armes : D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles de même.

Cette famille, du Sarladais, a été anoblie, vers 1730, par une charge de conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France.

Cette noblesse est attestée par le certificat suivant, délivré à M. Philopald, écuyer, seigneur de la Boytie et de la Gravière :

« Nous, gentilshommes de la sénéchaussée de Sarlat, soussignés, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que le sieur de Philopald jouit de la noblesse, sans aucun contredit, et qu'il est, en cette qualité, dans le catalogue de la noblesse de ladite sénéchaussée.

» Fait à Sarlat, le 26 janvier 1745. »

Signataires : Javel, — Beaupuy, ancien gouverneur de la place de Mouillon (?) ; — Giverzac, capitaine dans Penthièvre, infanterie ; — du Barry, ancien capitaine au régiment de Béarn ; — Campagnac, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, à Sarlat, en Périgord, — certifions que l'attestation ci-dessus contient vérité, et que les seings de Messieurs les gentilshommes et officiers y apposés sont véritables. En foy de quoy avons signé de notre main le présent certificat pour que foy y soit ajoutée.

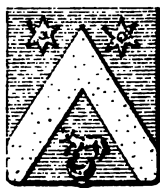
Scellé du sceau de nos armes (1) et contre-signé par notre secrétaire, Campagnac.

Fait à Sarlat, le 31 janvier 1745, par Mgr La Selve.

---

1 Ce sceau porte : De gueules à la bande d'argent accompagnée en chef de trois roses de même, et en pointe de trois rocs d'échiquier aussi d'argent en orle ; c'est-à-dire les armes de la maison de Campagnac (de Roux de Campagnac) de Brie, etc. (Voir la note qui accompagne l'article de Roux, n° 438.)

530



De PICHON, de Longueville, de Parempuyre, du Caillau, de Carriet, etc.

Armes : D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'éperon de même et en pointe, d'un croissant d'argent surmonté d'un agneau passant de même.

Cette famille a reçu, par deux fois, dans la personne de Richard de Pichon, écuyer, seigneur de la maison noble du Caillau, clerc ordinaire de la ville de Bordeaux, des lettres de noblesse du roi Henri III : 1° en février 1577 ; 2° en 1589 ; mais l'auteur du nobiliaire de Guienne et de Gascogne fait observer que ces lettres de noblesse, données par le Souverain protecteur de la Ligue à des sujets en possession de la nobilité, — à des époques plus rapprochées de nous, on peut en citer de nombreux exemples — n'étaient en réalité qu'une haute marque de faveur qui avait pour but de les lier plus intimement à la cause royale ; c'était là, plutôt, des lettres de confirmation que des lettres d'anoblissement.

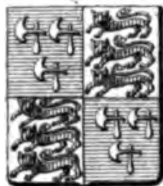
On est porté à penser de même, quand on voit qu'en 1380, le premier sujet qui commence la filiation généalogique de sa famille, Jacques de Pichon, qualifié écuyer, seigneur de la Font, est porté sur un rôle d'écuyers.

Deux branches, dit Saint-Allais, issues de Bernard de Pichon, seigneur haut justicier et baron de Parempuyre et de Longueville, seigneur de Carriet et autres places, président à mortier au parlement de Bordeaux, comptent plusieurs représentants en Guienne.

Cette famille se rattache au Périgord par diverses alliances, notamment depuis peu d'années, par le mariage de deux demoiselles de Pichon avec Messieurs Alexandre Grand de Luxolière, baron de Bellussière, et Louis, comte de Chaunac-Lanzac.

Elle a été maintenue dans sa noblesse par ordonnance des intendants de Bordeaux, en date du 25 janvier 1698, et, en 1789, plusieurs de ses membres ont figuré parmi les votants pour les députés de l'Ordre de la Noblesse aux Etats-Généraux.

531



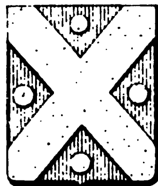
PICOT, de Boisfeuillet, de Beauchesne, etc.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, d'azur à trois haches d'argent posées en pal ; aux 2 et 3, d'argent à trois léopards de gueules l'un sur l'autre.

Cette famille de Bretagne, dont la Chenays-Desbois donne la filiation depuis Michel Picot, issue au sixième degré d'Olivier Picot, nommé dans deux rôles des montres et revues générales des Nobles et sujets aux armes de l'archidiaconé de Dinan, de 1477 à 1479, a formé plusieurs branches.

L'une d'elles a figuré dans les assemblées de la Noblesse du Périgord aux Etats-Généraux de 1789, et parmi les votants pour les députés de l'Ordre, on voit un des membres de la famille ainsi inscrit à Périgueux : Messire Charles-Pierre-César Picot de Boisfeuillet, ancien capitaine commandant de dragons à Bergerac, lequel vota pour lui, et, par procuration, pour le marquis du Gravier de Golce, et pour le chevalier de la Valette de Montbrun. (Voir aux procurations.)

532



De PIGNOL, de la Corvière, etc.

Armes : De gueules au sautoir d'or cantonné de quatre besants de même. *Alias* : le sautoir chargé de neuf coquilles de.....

Devise : *Deus et meus rex.*

Dans le *Nobiliaire universel de France*, Saint-Allais dit à l'article Pignol : famille noble d'extraction, originaire du Languedoc, divisée en deux branches, dont l'une s'est établie à Sarlat (en Périgord), et l'autre, qualifiée du titre de baron de Rocreuse, fixée à Cormery (en Touraine).

La filiation commence à Jean Raimond, chevalier, seigneur de Pignol, lequel rendit hommage des château et domaine de Pignol à Raymond VII, comte de Toulouse, qui en août 1203 lui assigna une pension en récompense de ses services. Il acquit, ajoute St-Allais, le surnom de Vaillant à la bataille de Castelnaudarie, sous les ordres du comte de Foix. Il était frère d'Adolphe de Pignol, qui fut à la cinquième croisade, sous saint Louis, et fut tué par les Sarrazins à la prise de Damiette, en 1250.

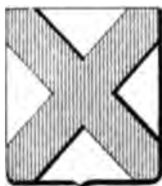
Charles de Pignol, chevalier, issu au sixième degré filiatif de la

généalogie dudit Raimond, continua la branche ainée, fixée à Sarlat depuis le 4 février 1573.

Plusieurs membres de la famille ont occupé des charges importantes au présidial de Sarlat. Ils portaient, avant la Révolution, le titre de comte.

Aux Etats-Généraux de 1789, figure parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse, à Périgueux : Messire Jean-Baptiste de Pignol, chevalier, seigneur de la Corvière et autres lieux, habitant de la ville de Sarlat.

533



De PINDRAY, d'Ambelle, de Puyacau, de Marafy, de Sainte-Croix, de la Sudrie, etc.

Armes : D'argent, au sautoir de gueules.

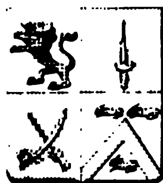
La maison de Pindray, dit Lainé, originaire du Poitou et l'une des plus anciennes de cette province, a formé plusieurs branches, dont l'une, venue en Périgord, y aurait produit plusieurs rameaux.

Ce même auteur donne la filiation de cette famille depuis Josselin, qualifié sire de Pindray, dans deux actes de 1353 et 1364, et la poursuit sans interruption jusqu'à nos jours.

Plusieurs ordonnances de maintenue de Noblesse ont été rendues en sa faveur par les intendants de Poitou et de La Rochelle, en 1667 et 1699, et j'ajoute également que le nom de Pindray se trouve aussi dans les jugements des intendants de Bordeaux, portant maintenue de noblesse pendant la période de 1697 à 1718.

Je rappellerai, en outre, que cette famille a été représentée aux assemblées de la Noblesse, en 1789, à Périgueux, par : Messire Pierre-François de Pindray, chevalier, seigneur d'Ambelle, Sainte-Croix et autres places (voir aux procurations), et à Saintes.

534



PINOTEAU.

Armes : Ecartelé, au 1, d'argent, à un lion de sable, armé et lampassé de gueules ; au 2, de gueules à l'épée haute d'argent, franc quartier du baron militaire ; au 3, de gueules à un sabre et une carabine d'or, en sautoir (armes d'honneur), et au 4, d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois lapins de sable, qui est de Brunauld.

Le général Pinoteau fut créé baron de l'Em-

pire par décret du 26 avril 1815. Ce titre a été confirmé le 24 mai 1862.

535



De PLAMON.

Armes : Parti, au 1, un lion de... ; au 2, trois merlettes en pal de... (Sans indication des émaux.)

Dans la liste des émigrés (district d'Excideuil) imprimée en 1793, Plamon-Pouzac est qualifié ci-devant noble.

536



La PLACE, de Sallebœuf, de Javerlhac, de la Faurie, de Torsac, de la Prade (en Périgord et en Angoumois).

Armes : D'azur à trois glands d'or tigés et feuillés de même.

Pierre de la Place était, avant 1450, seigneur en partie de Saint-Meuret de Dronne, près Ribérac (Dordogne); il avait épousé une demoiselle de Cumont, dame en partie de Cumont et de Sallebœuf, dont la notice se voit plus haut n° 238, laquelle, étant veuve, épousa en deuxièmes noces Golfier de Jaubert de la Roche.

Elle eut de son premier mari : 1° Bertrand de la Place, écuyer, seigneur de Saint-Méard, qui épousa, avant 1511, Isabeau de Fayolle, fille de Hugue de Fayolle et dame de Lur ; 2° Jean de la Place, écuyer, seigneur de Sallebœuf; 3° Pierre de la Place, écuyer, seigneur de Javerlhac.

Le deuxième, demeurant au repaire noble de Sallebœuf, épousa demoiselle de Grimard de Fronteau, mariée en deuxièmes noces, le 16 novembre 1538, à messire Jean de la Cropte, écuyer, seigneur de la Mothe-Saint-Privat.

Le troisième, Pierre de la Place, écuyer, seigneur de Javerlhac, fut maire d'Angoulême, en 1506, mis à la tête de la députation que la ville envoya à Tours pour traiter du mariage de Claude de France avec François duc de Valois, comte d'Angoulême, le 19 mai 1505. Ledit Pierre (1) épousa Marguerite Pastoureau, dame de Ja-

(1) Dans le *Nobiliaire du Limousin*, il est dit que noble Pierre de la Place, écuyer, seigneur de Sallebœuf, de la Tour-Grenier, etc., rendit hommage, le 20 juin 1480, et que la famille fit ses preuves de noblesse en 1598.

verlhac, fille de noble Dauphin Pastoureau, élu par le roi à la comté du Périgord, de ce mariage provinrent :

1° Hélie de la Place, écuyer, seigneur de Torsac, lequel fut maire d'Angoulême, en 1561. Ce dernier fut père de Pierre de la Place, écuyer, seigneur de Torsac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. De son mariage avec Gabrielle Tizon d'Argence, il eut trois fils et une fille ; l'aîné, François de la Place, seigneur de Torsac, épousa Jeanne de Vassoigne, en 1621 ; le second, Pierre, seigneur de Saint-Charmans, a fait la branche de ce nom, et le troisième, Hélie, celle des seigneurs de Charmans. La sœur se maria le 15 août 1610, à René de la Cropte, écuyer, seigneur de la Mothe-Saint-Privat ;

2° Pierre de la Place, écuyer, seigneur de Javerlhac, jurisconsulte et philosophe en renom, premier président en la cour des aides de Paris, calviniste tué à la Saint-Barthélemy, qui a formé une branche dont est sorti Hélie de la Place, conseiller d'Etat, également gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ambassadeur en Hollande sous Henri IV.

Les détails me manquent pour compléter cette notice.

537



De PLAS (Jean), de Plagnier, évêque de Périgueux, 1524 (10 novembre).

Armes : D'argent a trois jumelles de gueules.

Noble famille du Limousin.

Le P. Dupuy écrit que le 23 avril 1525, il fit son entrée solennelle, porté, suivant l'usage, depuis l'église de Saint-Pierre-Laneys (ès-Liens), jusqu'à son siège épiscopal, sur les épaules par les quatre barons du Périgord : Beynac, Biron, Bourdeille et Mareuil.

Ce prélat permuta son évêché pour celui de Bazas, le 4 août 1531. Jean de Plagnier (de Plas), ajoute le P. Dupuy, fit bâtir le château de son nom sur les frontières du Périgord et du Limousin.

538

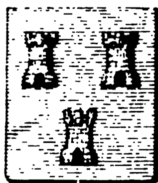


La PLEINIE, de Puymartin, de Campagne.

Armes : De gueules à la cloche d'or, *Grand Armorial de France*, registre de Sarlat, sous le nom de N. Lapleinie de Campagne.

Sur la production de titres, de 1568, la famille de Lapleinie a été maintenue dans sa noblesse en 1666. (Voir dans l'Etat général des gentilshommes de Sarlat, maintenus par M. Pellot en 1666.

539



De POMPADOUR (Geoffroi), Evêque de Périgueux, nommé le 20 juillet 1500.

Armes : D'azur à trois tours d'argent crénelées et maçonnées de même.

Il fit son entrée solennelle le 12 octobre 1503 et mourut en 1511.

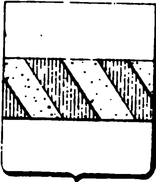
Un autre, du même nom, également évêque de Périgueux, fut nommé le 20 octobre 1550, prit possession de son évêché le 13 décembre 1551, et mourut en 1553.

Je dois de plus inscrire, avant ces deux prélats, un autre Geoffroi de Pompadour, lequel avait fait son entrée épiscopale à Périgueux, le 16 avril 1480.

En 1483, d'accord avec la communauté de Périgueux, il commença l'établissement du couvent des P. Augustins. Ce fut Jean du Puy, seigneur de Trigonan, qui donna le fond où fut bâtie l'église.

A la convocation des États-Généraux, en 1485, Geoffroi de Pompadour, député du clergé, y représenta le clergé et obtint, de concert avec les autres députés de la province, le maintien des immunités et franchises de la ville. Il mourut en 1514.

540



De PONS, de Saint-Maurice, de Monclar, de Clermont, de Mespoulet, de la Mothe-Cendrieux, de la Jaunie, de la Bassinie, de Saussignac, de Monestier, de Sainte-Croix de Razac, sires de Pons, seigneurs de Montignac, de Limeuil, de Cognac, de Château-Reynaud, de Bergerac, vicomtes de Tarascon, de Carlat et de Blaye, prince de Mortaigne, barons d'Oléron, etc., en Périgord, Saintonge, Quercy et Guienne.

Armes : D'argent à la fasce bandée d'or et de gueules de six pièces.

C'est ainsi qu'elles sont inscrites à Versailles dans la salle des Croisades, sous le nom de Renaud de Pons, lequel alla en Terre-Sainte au temps de la seconde croisade, de 1145 à 1188.

Hélie de Pons est qualifié chevalier, seigneur de Monclar, châtellenie en Périgord, dans un acte d'acquisition de 1259 faite par lui en la paroisse de ce nom. C'est le premier sujet par lequel la Chenaye-Desbois commence la filiation, qu'il poursuit sans interruption jusqu'au 29 novembre 1763, date du mariage de Louis-Marie, marquis de Pons, brigadier des armées du roi, fils de Charles-Philippe, comte de Pons, seigneur de Saint-Maurice, lieutenant-général des armées du roi, avec damoiselle Marie-Anne de Cossé-Brissac, fille du lieutenant-général de ce nom.

Cette maison, ajoute ce généalogiste, des plus anciennes du Périgord, a possédé depuis près de 500 ans la terre de Saint-Maurice, ancien repaire noble, ayant juridiction sur Saint-Maurice et Saint-Laurent-des-Bâtons, commune de Sainte-Alvère.

Au sujet de la branche de Saintonge, Courcelles dit que c'est de la haute considération dont jouissait la maison de Pons qu'est venu ce vieil adage : Si roi de France ne puis être, sire de Pons voudrais être.

541



De La PORTE, de Puyferrat, du Puy-Saint-Astier, de Chantérac, de la Rolphie.

Armes : D'azur à deux tours girouettées d'argent, maçonnées de sable et jointes par un entremur de même avec porte au milieu. *Alias :* De gueules à deux tours girouettées et un portail entre les deux tours d'argent.

Ces armes, qui semblent rappeler le nom — armes parlantes — ne sont pas les seules que

cette famille ait portées ; on trouve sous le **nom de la Porte** : *D'azur au chevron d'argent accompagné de trois pommes de pin d'or*. Serait-ce le blason primitif ? C'est ainsi qu'elles sont sculptées sur une clé de voûte du château de la Rolphie, commune de Coulounieix, autrefois commune de Saint-Etienne de la Cité de Périgueux ; noble repaire dans la seigneurie de Périgueux, ayant appartenu, dans les XVI[e] et XVII[e] siècles, à cette famille.

La maison de la Porte, originaire du Puy-Saint-Front (Périgueux), où elle était connue depuis 1200, a toujours tenu un rang distingué dans l'Ordre de la Noblesse. Saint-Allais lui donne une filiation suivie à partir de Bertrand de la Porte, damoiseau, marié avant l'an 1409 avec Jeanne de Fayolle, dame en partie de Chantérac. C'est le premier de la famille de la Porte, ajoute le même généalogiste, qui vint s'établir au Puy-St-Astier.

Julien de la Porte, chevalier, seigneur du Puy-St-Astier, coseigneur de Chantérac, etc., issu au douzième degré dudit Bertrand, était également seigneur de la Rolphie depuis le 27 juin 1562, époque de son mariage avec Charlotte de Belcier (1), fille de Bertrand de Belcier, écuyer, seigneur de la Rolphie.

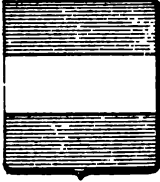
Charlotte de la Porte, petite-fille de ces derniers et héritière de la terre et seigneurie de la Rolphie, qu'elle porta en mariage, le 22 octobre 1605, au comte François d'Aloigny, dont les descendants en sont depuis restés possesseurs jusqu'au 3 septembre 1781, époque de la vente qui en fut faite par messire Thomas-Anne d'Aloigny, chevalier, seigneur, marquis d'Aloigny, à messire Bernard de Mèredieu, écuyer, seigneur de Saint-Gérac, et, par héritage, à la famille de Froidefond de Boulazac.

Aux États-Généraux de 1789 figure parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse du Périgord : « Messire Jacques de la Porte, marquis de Puyferrat, ci-devant major des dragons de Montmorency, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, habitant ordinairement en sa terre de Puyferrat. » (Voir aux procurations.)

Le fils de ce dernier, Pierre-Jean-Nicolas, comte de la Porte de Puyferrat, a épousé, le 6 novembre 1817, Marie-Catherine-Louise de Calvimont, dont est provenu Pierre-Louis-Théobald de la Porte de Puyferrat.

---

(1) Ladite Charlotte étant veuve se remaria avec Philibert de Bourdeille, chevalier de l'Ordre du roi, baron de Montancoix, etc.

542 

De La PORTE, de Lusignac, de Champniers, de la Saladie, avec titre de baronnie en Périgord.

Armes : D'azur à la fasce d'argent. *Alias* : A la fasce componée d'or et de gueules de six pièces, accompagnée de deux loups passant d'or, l'un en chef et l'autre en pointe. — *Alias* : D'azur à deux loups passant d'or, séparés par deux cotices de même.

La Chenaye-Desbois donne la filiation de cette famille du Périgord, qui sembl deistincte, du moins par les armoiries, de celle qui précède, depuis Geoffroy, seigneur de la Porte, lequel vendit la terre de la Bachellerie, le 8 du mois d'octobre 1260, jusqu'à Hélie-Jean de la Porte, chevalier, seigneur de Lusignan, qui, de son mariage en 1674 avec Marthe de la Touche, eut deux filles, dont l'une épousa son cousin-germain Pierre de la Geard, comte de Cherval, grand sénéchal de l'Angoumois, et l'autre qui, sur les preuves de sa noblesse, fut reçue à Saint Cyr au mois d'octobre 1688.

Vers la fin du xvuᵉ siècle ou au commencement du xvmᵉ, époque où fut dressé l'Armorial manuscrit que j'ai souvent cité dans ce recueil, il existait plusieurs membres de la famille, entre autres : Messire Pierre de la Porte, chevalier, seigneur de Lusignac et autres lieux, habitant dudit Lusignac, et ses frères François de la Porte, capitaine-major de la ville et citadelle de Metz, et Hélie de la Porte, prieur et curé de Lusignac.

En Saintonge figurèrent en 1789, aux assemblées de la noblesse, plusieurs membres de cette maison.

Sous le nom de la Porte, de Cadillac, de Pauliac, de la Jarthe, de la Nauze se voient : *De pourpre à la fasce d'azur accompagnée de deux lions d'argent, l'un en chef, l'autre en pointe.* Ne serait-ce pas une branche des la Porte, de Lusignac, etc. ? Une certaine analogie dans les armes semblerait le faire croire.

Jacques de la Porte, écuyer, sieur de la Jarthe, conseiller secrétaire du roi en la cour des aides de Guienne, né vers 1690, acquit le fief de Cadillac, commune du Fleix.

Cette famille, qualifiée du titre de baron de Pauliac, a fourni des officiers et des membres du parlement dont un périt sur l'échafaud révolutionnaire en 1794. (Notice sur le Fleix, de l'abbé Pécou.)



543



Du POUGET, de Nadaillac, de Villeneuve, de la Farge, de Saint-Symphorien, de Maréal, du Repaire, de Saint-Aubin, de Nabirat, de Laval, de Fonnaute, de Papon, etc.

Armes : D'or au chevron d'azur accompagné en pointe d'un mont de six coupeaux de sable.

Devise : *Virtus et hæredes.*

La maison du Pouget est originaire du Quercy, d'où elle s'est répandue en Languedoc, en Périgord, en Auvergne et dans la Haute-Marche.

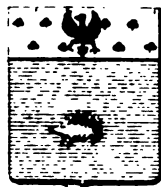
Elle est connue dans l'histoire depuis Gérard du Pouget, chevalier, qui prit part à la première croisade, de 1096 à 1145.

Bertrand du Pouget, cardinal prêtre du titre de Saint-Martial, créé prince de Bologne par un bref papal, mort en 1348, était — voir le *Nobiliaire d'Auvergne*, par J.-B. Bouillet — de cette maison qui a fourni des capitaines de 50 hommes d'armes et des chevau-légers, un lieutenant-général des armées du roi, plusieurs chevaliers de son Ordre, plusieurs maréchaux de camp, des gouverneurs de places fortes, des gentilshommes de la chambre et nombre d'officiers de tous grades, décorés de l'Ordre de Saint-Louis.

A son ancienneté et ses illustrations elle joint aussi de grandes alliances.

Cette maison a été représentée aux assemblées de la Noblesse du Périgord en 1789 et parmi les votants, à cette date, pour les députés de l'Ordre, on voit inscrit : Haut et puissant seigneur messire Bernard-Laurent du Pouget, chevalier, seigneur de Maréal, en Quercy, seigneur des fiefs de Fonnaute et Papon, habitant en son château de Fonnaute, paroisse de Cazoulès, en Sarladais.

544



De POURQUERY, de la Roche, de la Bigotie, de la Ponterie, de Pechalvès, etc.

Armes : D'azur à un porc-et-pic d'argent défendu et armé de même ; au chef du second émail, semé de trèfles de sable, à l'aigle au vol éployé de même, brochant.

C'est ainsi qu'elles sont décrites en tête de la

généalogie de la famille, publiée dans le *Nobiliaire de Guienne*, en 1858. Dans le *Grand Armorial de France*, registre de Sarlat, elles sont enregistrées sous le nom de Pourquery de la Bigotie : *D'azur à l'aigle couronnée d'argent chargée sur l'estomac d'une croix pattée de gueules et accompagnée en pointe à dextre d'un porc-et-pic d'argent et à sénestre d'un lion d'or*. Sous le nom de Pourquery de la Ponterie, elles sont : *D'azur à la hure de sanglier d'argent.*

Mais ces armes ne sont pas les seules dont la famille ait fait usage. Une branche sur laquelle les renseignements ont, sans doute, manqué à l'auteur du *Nobiliaire de Guienne* a porté : *d'azur à deux balances en équilibre d'or, la verge de même soutenue au centre par la pointe d'une épée d'argent garnie d'or que tient un dextrochère d'argent, et sommé d'une couronne royale d'or.* La balance, symbole de la Justice, rappelle la charge de juge qu'ont occupée dans le XVIe siècle, à Monpazier, plusieurs sujets du nom de Pourquery. Ces dernières armes se voient sur un sceau que possédait le docteur Laferrière, lequel le tenait du chanoine Pourquery, son oncle ; elles sont de même sur un cachet que M. René de Lascoups a trouvé à Siorac, propriété dont il a hérité des Pourquery. Ce sceau est écartelé des armes de la famille de Salignac-Fénélon.

La famille de Pourquery est connue à Monpazier, en Périgord, depuis le XVe siècle. Alternativement de robe et d'épée, ses membres se sont distingués dans ces deux carrières, de même que dans l'Église.

Elle constate sa noblesse par des lettres d'anoblissement que conféra le roi Louis XIV, en 1654, à Raimond de Pourquery, juge de Monpazier, « en considération, est-il dit par S. M., des services qu'il nous a rendus, ayant dès ses jeunes ans porté les armes pour notre service et témoigné son courage et sa valeur en plusieurs occasions, et depuis par son zèle à nos intérêts dans les fonctions de sa charge et en divers emplois qu'il a eus des généraux de nos armées dans les derniers mouvements de notre province de Guienne, pendant lesquels il a eu plusieurs rencontres, hazardé sa vie pour le bien de notre État et particulièrement ayant eu avis que les troupes ennemies, commandées par le sieur de Castelnau de la Force, allaient assiéger la ville de Belvès, il s'y rendit et entra avec ses amis, appuya ladite ville avec tant de courage et de vigueur que les ennemis furent contraints de lever le siége avec perte de plus de 200 hommes, en haine de quoi ils ravagèrent tous

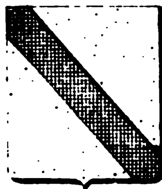
les bestiaux du sieur de Pourquery et ruinèrent ses maisons de campagne, de sorte qu'il lui revint à perte plus de 20 mille livres.

En considération desquels services.... Nous avons icelui Pourquery anobli et anoblissons par ces présentes du titre d'écuyer, voulant qu'il soit tenu pour tel, ensemble ses descendants, etc. »

Un Charles Pourquery, sieur de la Bigotie, fut nommé, le 1er juin 1701, conseiller du roi, secrétaire de la maison et couronne de France (cours des aides).

L'authenticité de la noblesse de la famille est, en outre, constatée par la présence aux assemblées de l'Ordre, en 1789, de N. de Pourquery, de la Bigotie, de la Roche, lieutenant de maréchaux de France, habitant au château de la Roche, paroisse de Liorac. (Voir aux procurations.)

545



De PRESLE Jacquinot.

Armes : *D'or à la bande de sable.*

Originaire de Pagny en Lorraine, la maison Jacquinot de Presle a suivi alternativement la carrière des armes et de la magistrature, l'Eglise — dans les Pères Jésuites — et les lettres lui doivent également des sujets distingués.

Par suite des guerres dont la Lorraine fut le théâtre ; par suite aussi de l'incendie des titres en 1793, et plus tard de l'anéantissement des papiers dont Charles Norbert Jacquinot de Presle demanda par testament la destruction complète après sa mort, arrivée en 1833, mesure non seulement regrettable pour la famille, mais encore au point de vue de l'histoire, et enfin par suite de la dispersion dans différentes provinces de plusieurs de ses membres, il est peut-être difficile, sinon impossible, de dresser la généalogie complète, c'est-à-dire de trouver le point de jonction de toutes les branches et d'en donner une filiation suivie.

Quoi qu'il en soit, d'après les documents qu'il m'a été donné de connaitre, je puis constater que le premier sujet qui commence la lignée de la branche de Presle, dont le chef, Silvain Jacquinot de Presle, réside à St-Martial-d'Hautefort, en Périgord, servait dans la compagnie des hommes d'armes du sire de Vaudemont, en 1498 ;

Que le second, Nicolas Jacquinot, fut attaché en 1525 à la maison du duc de Lorraine ;

Que le troisième, Pierre, s'établit à Pont-à-Mousson et y fut échevin en 1600 ;

Que le quatrième, François, y fut conseiller au bailliage en 1650 ;

Que le cinquième, Nicolas, fut conseiller au parlement. De ce dernier provinrent deux fils : 1° Claude Nicolas qui suit ; 2° François, auteur d'une autre branche.

Claude Nicolas, conseiller au parlement, vivant de 1723 à 1784, eut de son mariage avec une demoiselle de Norroy, entre autres enfants :

Charles Norbert Jacquinot de Presle, secrétaire de la surintendance du comte d'Artois, 1er secrétaire des finances, plus tard secrétaire de Louis XIII, chevalier de l'ordre du Roi de St-Michel. Dans son brevet, S. M. rappelle les services rendus aux rois, ses prédécesseurs, par les père et grand-père dudit Charles Norbert. Parti de France avec le comte de Provence en 1791, il fut chargé de missions importantes auprès de plusieurs souverains en Italie, en Saxe, et ne quitta les princes qu'en 1798. Marié en 1785 avec demoiselle Louise Perrin, sœur du député de ce nom dans la Dordogne, famille noble du Lyonnais, il eut pour fils :

François-Charles-Nicolas Jacquinot de Presle, qui ne fut pas seulement un vaillant officier, mais un écrivain distingué.

Collaborateur du *Journal des sciences militaires*, il a publié un ouvrage sur l'art militaire, dont l'envoi qu'il en fit à Monseigneur le comte de Chambord lui valut l'honneur de recevoir la lettre suivante :

« Je suis touché, Monsieur, de l'envoi de votre cours d'art et d'histoire militaire. Ce livre, qui se rattache à des études qui me sont chères et à la gloire de la France, m'est précieux comme un utile moyen d'instruction et comme l'ouvrage d'un homme de talent et de loyauté. Signé : Henry. Goritz, novembre 1837. A Monsieur de Presle.

Ce dernier, chevalier de la Légion d'Honneur en 1810, de Charles III en 1822, de St-Louis en 1825 et de Saint-Ferdinand, brisa son épée en 1830, le 29 juillet, à Saumur, après avoir mis cette ville en état de siège.

Voulant rester fidèle à son serment, ce fut en vain qu'on lui offrit, en 1836, le grade de lieutenant-colonel.

Il avait épousé en 1836, en Franche-Comté, demoiselle Palmyre-Sophie de Rochejean, dont il eut :

Charles-Nicolas-Sylvain Jacquinot de Presle qui, de son mariage en 1858 avec Mlle de Caffarelli, fille du comte de Caffarelli et de Marie Le Clerc de Juigné, a eu deux fils et deux filles.

Il est dit plus haut (voir au 5e degré de filiation) que Nicolas eut deux fils dont l'aîné, Claude Nicolas, a continué la descendance, et j'ajoute que le second, François, a été le chef d'une autre branche. Ce dernier, attaché aux intendances, a eu de son mariage avec une demoiselle de La Groix, le fils qui suit :

Louis, colonel du 1er des lanciers, lequel avait fait ses preuves pour l'Ordre de Malte, lorsque la Révolution détruisit cet Ordre.

Vient ensuite Claude-Charles, baron Jacquinot, lieutenant-général des armées du Roi. Grand officier de la Légion-d'Honneur, commandant de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et pair de France. De son mariage avec demoiselle d'Auespergue, famille princière d'Autriche, sont parvenus deux fils :

Charles, page du roi Charles X, assassiné le 29 juillet 1830, sur la place du Carrousel.

Et Auguste, baron Jacquinot, sous-préfet, auditeur au Conseil d'Etat, père d'un fils et d'une fille.

546



De PRESSAC et de Preyssac de Lioncel, de Lisle.

Armes : D'azur au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or, accompagné de huit losanges d'or en pal, quatre à dextre, quatre à sénestre. (Armorial manuscrit de la fin du xvie siècle, souvent cité.)

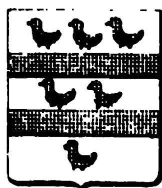
Dans le *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux, sous le nom de François de Preyssac, écuyer, seigneur, marquis de l'Isle, elles sont simplement : *d'argent à un lion de gueules.*

La conformité du nom de cette famille avec celui de la grande maison de Pressac d'Esclignac, que les généalogistes font descendre des ducs de Gascogne, et l'identité des armes de ces deux maisons, peuvent faire croire à une communauté d'origine.

Quoi qu'il en soit, par les alliances distinguées qu'a contractées, en Guienne, la famille dont il s'agit ici, et par le jugement de maintenue de noblesse rendu en faveur de messire Hector de

Pressac de Lioncel, chevalier seigneur, baron de l'Isle (en Périgord), par les intendants de Bordeaux en 1666, le nom et les armes ont leur place marquée dans le nobiliaire de notre province.

547



De PRÉVOST, de Salles, de Sansac, de la Force, de Masduran, de Gensac, de Touchimbert, etc.

Armes : D'argent à deux fasces de sable, accompagnées de six merlettes du même 3, 2 et 1.

Maison d'ancienne noblesse, distinguée par ses services et ses alliances, dont la filiation s'établit depuis Pierre Prévost de Salles, vivant en 1140.

548



Du PUCH (Morand), de la Grange-Neuve, de Mauzac, etc.

Armes : D'azur au lion d'argent, au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent accosté de deux etoiles de même.

Dans un armorial dont le nom de l'auteur m'échappe en ce moment, figurent sous le nom de Morand du Puch, les armes suivantes : *D'azur à l'épée d'argent en barre garnie d'or, accompagnée de trois étoiles du second émail.*

Sous celui de Morand, en Périgord, Jeoffroy d'Eschavannes les décrit : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'une épée d'or, au chef de même, chargé de trois lionceaux de sable, au franc quartier de gueules, à une épée haute en pal d'argent,* signe distinctif de baron de l'Empire.

Dans ces dernières armoiries, l'émail du champ n'est pas seulement le même que dans les deux premières ci-dessus décrites, mais plusieurs des pièces qui meublent ces trois écus ont des analogies frappantes qui peuvent faire conjecturer que ledit Morand, titré baron de l'Empire, appartenait à la famille qui fait l'objet de cette notice.

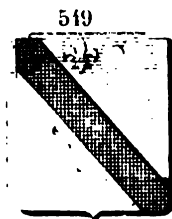
Si cette opinion [illegible] vraie, il faudrait voir dans le franc quartier à senestre, qui charge [illegible] l'écu de ce dernier, non un anoblissement, mais [illegible] Napoléon Ier rehaussant souvent des familles déjà en possession de la noblesse.

Quoi qu'il en soit, les Morand du Puch, avant 1789, comptaient grand nombre de chevaliers de Saint-Louis, parmi lesquels cinq frères, dont un général de brigade et un autre général de division. L'on sait que le grade d'officier général conférait de droit la noblesse à celui qui y parvenait, et à toute sa postérité, sans qu'il fût besoin de recourir aux formalités de lettres d'anoblissement, et que trois degrés de chevaliers de Saint-Louis donnaient aussi la noblesse héréditaire.

Remontant plus avant dans le domaine historique et généalogique de la famille, j'aurais encore, comme constatation de sa noblesse, à rappeler que sept de ses membres ont été tués en combattant pendant la guerre dite de sept ans.

Cette maison compte encore plusieurs représentants, dont une branche avait naguère pour chef le général de division de cavalerie Théodore-Elie Morand du Puch de Féletz, lequel, de son mariage avec une demoiselle de Foucauld de Dussac, a laissé un fils qui est aujourd'hui officier de chasseurs à cheval.

549



Du PUY, de la Jarthe, de la Forêt, de Trigonan, de la Garde, de Barrière de la Roche-Joubert, etc.

ARMES : D'or au chêne de sinople, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis, et, d'après quelques auteurs, deux créneaux d'argent mouvants du haut de l'écu.

Au lieu de créneaux, ne peut-on pas plutôt y voir un *lambel* comme brisure? On trouve aussi sous le nom de du Puy d'Agonac : *D'azur au lion d'or.*

Les armes, telles qu'elles sont figurées en tête de cette notice, se voyaient sur le château de la Jarthe, commune de Coursac, et gravées également sur une clef de voûte de l'église de cette commune. Courcelles dit que ces mêmes armes étaient sculptées sur la tour principale de la ville de Périgueux, la tour Mataguerre.

La famille Du Puy, noble et ancienne en Périgord, a rendu dans les temps des guerres anglaises, et durant les troubles du XVIe siècle, de nombreux et importants services à la ville de Périgueux. La longue suite de sujets qui y ont occupé avec distinction les premières charges municipales prouve surabondamment la haute considération dont elle jouissait. De 1319 à 1561, on compte, en effet, dans la ville et la Cité, une trentaine de consuls ou maires de ce

nom. Les maires seuls y sont au nombre de vingt, chiffre bien significatif quand on se reporte à ces époques où les habitants de Périgueux, en possession des droits de ville libre, s'administraient eux-mêmes et nommaient leurs maires et consuls.

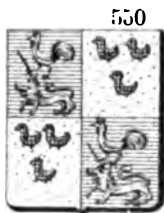
Mais ce n'est pas seulement dans la magistrature municipale que la maison du Puy a donné des sujets recommandables ; l'armée lui doit, entre autres personnages marquants, un maréchal de camp, en 1659, sous le règne de Charles IX.

Cette famille tient par ses alliances aux maisons d'Abzac, d'Aix, d'Arnaud de la Borie, de la Baume Forsac, de Beyly, de Beaupoil Saint-Aulaire, de Beaufort, de Belcier, de Bonneguise, de Brun, de Calvimont, de Cugnac, de Fars, de Ferrières Sauvebœuf, de Gasques, de Jaubert, de Lasteyrie du Saillant, de Lestrade de Conty, de Montardit, de Paty, de la Porte de Lissac, de Reilhac, de la Roche-Aymond, de Saint-Astier, de Salignac-Fénelon, de Taillefer, etc.

En réparant à Périgueux une belle maison, il serait plus exact de dire le bel hôtel que Mme du Saulx tenait de son père, M. Frédéric de Gamanson, rue de la Constitution, n° 2, les ouvriers ont mis à découvert, enchâssé dans un mur intérieur et caché sous une couche de mortier, un écusson présentant en relief des armoiries parfaitement semblables à celles qui sont données ci-dessus, incontestablement de la famille du Puy.

J'ai dit plus haut que les du Puy avaient successivement occupé dans les XIVe, XVe et XVIe siècles les premières charges municipales, ce qui fait supposer avec raison qu'ils avaient dans la ville leur résidence habituelle. Aujourd'hui, la découverte qui vient d'être faite de l'écusson aux armes de la famille, dans ledit hôtel, permet de conclure que les du Puy en ont été anciennement possesseurs, peut-être les fondateurs.

550



DE PUYLIMEUIL (DE CHANTAL).

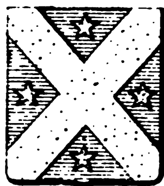
ARMES : Écartelé, aux 1 et 4, d'azur au lion léopardé d'argent, c'est-à-dire passant, surmonté d'un coq de même, tenant dans sa patte droite une épée, *alias* dans son bec une épée, aux 2 et 3, d'or à trois merlettes de...

Sous le nom de Puylimeuil, on trouve : *Cinq points d'argent équipollés à quatre de gueules, au chef chargé de trois besants*, sans indication d'émaux.

Chantal paraît être le nom que revendique la famille; on trouve, en effet, parmi les votants, en 89, pour les députés de la Noblesse, ainsi inscrit : Messire Louis-Bertrand de Chantal, écuyer, seigneur de Puylimeuil, habitant de la maison noble de Cendrieux.

Dans le *Recueil* des titres de la ville de Périgueux, imprimé en 1775, on voit M. de Puylimeuil, ancien gendarme de la garde du Roi, chevalier de Saint-Louis, retiré avec pension. Sous ce nom de Puylimeuil, ne doit-on pas y voir celui de Bertrand de Chantal, ci-dessus désigné ?

551



De la RAMIÈRE, de Puycharnaud, de Maison-Neuve, etc.

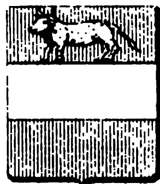
Armes : D'azur au sautoir d'or cantonné de quatre étoiles de même.

Cette famille, sur la présentation de ses titres, a été maintenue dans sa noblesse dans la personne de Jacques de la Ramière, écuyer, seigneur de Puycharnaud, conseiller du roi ordinaire de son hôtel, cornette de la compagnie de chevau-légers, de feu la reine, mère de Sa Majesté, et capitaine de cavalerie dans le régiment de Saint-Mathieu, habitant de Saint-Etienne de Droux, sénéchaussée de Périgueux.

Les la Ramière étaient qualifiés, avant 1789, du titre de comte, et dans un inventaire du 25 janvier de la même année, Louis-Gabriel comte de la Ramière est dit dernier baron de Nontron. M. Ribault de Laugardière, dans ses notes historiques sur le Nontronnais, mentionne un hommage rendu au roi Louis XVI par le comte de la Ramière, pour sa terre et seigneurie de Nontron (1).

(1) Vente faite le 19 juin 1789, par haut et puissant seigneur Louis-Gabriel de la Ramière, chevalier, comte de la Ramière, baron de Champnier, seigneur de Piégut, etc., habitant au château de Puycharnaut, paroisse de Saint-Etienne-le-Droux, du Pontet et de Tras-lo-Bos, faisant partie du fief de la Salominie, à la charge par l'acquéreur de rendre hommage audit vendeur sur le devoir d'une paire de gants blancs, moyennant 3.300 l.

552



De RANCONNET, d'Escoire (en Périgord), de Noyan (en Bretagne), de Mauroy (en Aunis), de St-Médard (id.), de la Rochegueheneuc (en Bretagne), de la Marlière, de la Fresnay (en Bretagne), de Lonbonnière, de Polignac, etc.

Armes : De gueules à la fasce d'argent, surmontée d'un taureau d'or passant.

Le nom de Ranconnet rappelle le souvenir du célèbre juriconsulte Aimar de Ranconnet, second président au parlement de Paris, auteur du *Trésor de la langue française*, tant ancienne que moderne, né en Périgord, vers 1498, et mort à la Bastille, en 1559.

Cette famille, d'ancienne extraction chevaleresque (voir le *Nobiliaire de Bretagne*, par Potier de Courcy), paraît être venue en Périgord avec Jean de Bretagne, vers 1440. En 1444, Jean de Ranconnet y était établi. Il eut pour fils Pascal, qui épousa Marguerite de Belcier. De ce mariage naquirent trois fils, dont l'aîné, François de Ranconnet, seigneur d'Escoire, s'allia, en 1511, à Hélène d'Abzac de La Douze, qui le rendit père de Bertrand, marié, en 1540, à Catherine de Gimel. Celui-ci fut père de Joseph, mari de Catherine de Polignac et aïeul de Benjamin, chevalier, seigneur d'Escoire, de Polignac, de Lonbonnières, de Mauroy, etc., qui, de son mariage avec Anne d'Espaigne, eut, outre quatre filles qui entrèrent, l'une dans la maison de Touchebœuf-Clermont de Monsec, le 11 janvier 1630, et les trois autres dans celles de Gironde, de Besson et du Bousquet. François-Louis de Ranconnet, écuyer, seigneur d'Escoire, de Mauroy, de Saint-Médard et de la Rochegueheneuc, lequel fut maintenu par arrêt du parlement du 27 septembre 1632 dans la pleine jouissance de cette dernière terre, comme héritier principal de Guy Henri de Bourbon, marquis de Malauze (1), marié deux fois : 1° en 1669, avec Marguerite d'Aydie de Bernardières, etc.; 2° en 1700, avec Henriette-Charlotte d'Hautefort de Bruzac. C'est du premier mariage que naquit Antoine René de Ranconnet, page du roi, en 1699, lequel épousa, le 15 janvier 1726, Jacquette de Royer de Fresnay, etc., dont provinrent deux fils : le second, Louis-René de Ranconnet, né le 5 décembre 1730, qualifié comte de Noyon, sei-

(1) Il est dit dans Saint-Allais, que mesdames de Touchebœuf, de Gironde, de Besson et du Bousquet furent toutes quatre et leurs descendants appelés à la succession de Henri de Bourbon-Malauze.

gneur d'Escoire et marié avec une demoiselle d'Aydie; c'est de ce mariage que naquirent trois filles, dont l'une fut la marquise de Saint-Aulaire.

553



De RASTIGNAC (Chapt et plus anciennement Cat (1) de Laxion, de Puyguilhem, de Mansac, de Lage-Auchat, de la Germanie, de Jalhez, de la Jouchat, du Pouget, de Coulonges, de Peyrignac, de Nanteuil, de St-Jory-Lasbloux, de Corgnac, etc.

Armes : D'azur au lion d'argent lampassé, armé et couronné de gueules.

Devise : *In Domino confido.*

Cette maison, qui paraît descendre des sires de Chabannais, a formé plusieurs branches dont l'une, venue du Limousin, s'est établie en Périgord dans les premières années du xiv[e] siècle.

Elle compte parmi ses ancêtres un prince de l'empire, évêque de Limoges, de 1360 à 1390; un autre, de Bazas, vers 1498; un archevêque de Tours, en 1722, non moins recommandable par ses vertus que par ses talents. La libéralité sans bornes de ce prélat lui mérita le titre de *père du peuple.* Outre ces grands dignitaires de l'Eglise, elle a donné des chevaliers des Ordres du Roi, des gouverneurs de provinces, des conseillers d'Etat, d'épée, des maréchaux de camp, des lieutenants généraux d'armée, dont l'un, bailli de la haute Auvergne, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, se distingua par sa valeur dans maints combats, entre autres, l'an 1594 contre les Croquants qui avaient levé, en Limousin, l'étendard de la révolte. L'historien de Thou l'appelle « *un homme d'un courage infatigable.* »

Les meilleures maisons du Périgord s'honorent d'avoir pris alliance avec celle de Chapt de Rastignac.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par ordonnance de messire de Montozon, subdélégué de Pellot, commissaire député dans la généralité de Guienne, du 6 décembre 1668, et a été

---

(1) Son nom ancien est Cat ou Chat. Ce n'est que depuis le milieu du xv[e] siècle que Jean Chat, huitième du nom, seigneur de Rastignac, et la famille ont pris constamment celui de Chapt de Rastignac.

représentée dans toutes ses branches, aux assemblées de la Noblesse de 1789, à Périgueux, à Angoulême et à Saint-Yrieix, sous les titres de chevaliers, comtes et marquis.

554



De RAVILHON, de Busson, de Vignol, de Bouscatel, de la Serre, de Pineyrolles, de Thimel.

ARMES : De gueules à la tour crénelée d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Cette famille, que l'on croit originaire du Bordelais, est établie en Sarladais (Périgord) depuis le commencement du XVe siècle. Sa carrière a été presque toujours militaire.

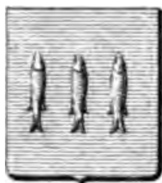
Le 5 juin 1578, le capitaine d'armes Ravilhon reçut à Abbeville de Henri IV, roi de France, par lettre écrite de sa main, un laisser-passer pour lui et les hommes de sa suite, à l'effet de remplir une mission que S. M. lui avait confiée pour le pays de Guyenne.

De 1597 à 1654, Raymond de Ravilhon, chef alors de cette maison, eut sept enfants. L'aîné, François, devint maréchal de camp des armées du roi ; le second fut abbé commendataire de l'abbaye royale de Beaulieu en Champagne, et les cinq autres moururent à l'armée dans des grades élevés. Depuis lors, la famille a continué ses bons et loyaux services. Elle compte plusieurs gouverneurs de places fortes et plusieurs chevaliers de Saint-Louis ; elle a donné également deux maires à la ville de Sarlat.

Dans une notice sur cette famille, il est dit qu'un de ses membres, Jean de Ravilhon, abbé des moines de Dôme, dut à son mérite et à sa piété d'être élevé au siège épiscopal de Sarlat. Dans la liste des évêques de cette ville, en 1370, on voit en effet un nom qui, par son analogie (Jean de Reveillon), semble confirmer cette assertion ; mais je dois cependant faire remarquer que, s'il y a peu de différence dans le nom, dans le fond et dans les pièces qui meublent l'écu du prélat, il n'y a aucune ressemblance avec le blason des Ravilhon.

Le nom de Ravilhon figure dans les assemblées de la Noblesse du Périgord, lors des États généraux de 1789, avec la qualification de chevalier.

535



Du RECLUS DE GAGEAC, de Solemnieu, de Masbertier, d'Aubenie, de Puyfoteau, du Breuil, de Faugères, de Sibiou,, de Polignac, de la Valette, de Gageac, de Lespinasse, de St-Mayme, de Lascouts, de la Farge, des Bories, de la Tuillères, de Chadau, de Cablan (en Limousin et en Périgord).

ARMES : D'azur à trois chabots d'argent.
DEVISE : *Etiam inclusus, semper Reclusus.*

Ces armes n'ont aucune analogie avec celles qui se voient dans le grand armorial de France (registre de Périgueux), sous le nom de Pierre du Reclus, écuyer, seigneur de Lespinasse, conseiller du roi et chevalier d'honneur. Elles y sont décrites ainsi : *de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois roses d'or.*

Cette famille, dont le nom patronymique est *du Reclus*, serait, d'après Lainé et Borel d'Hauterive, originaire du Poitou. Le premier sujet dont les généalogistes mentionnent l'existence en Périgord y parait dans des actes de 1466 à 1478. C'est à partir de celui-ci qu'ils dressent une filiation suivie jusqu'à nos jours.

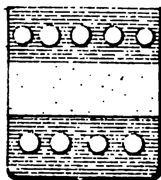
Les du Reclus comptent plusieurs conseillers au Présidial de Périgueux, dont un pourvu de l'office de chevalier d'honneur le 14 janvier 1694, et un maire de la ville en 1644, également conseiller du roi au Présidial, dont le zèle et le dévouement à la cause royale, pendant les troubles de la Fronde, sont rappelés dans la Liste chronologique des Maires, publiée en 1873. — Ils ont donné aussi à l'armée bon nombre d'officiers et à l'Eglise plusieurs sujets.

Trois ordonnances de maintenue de noblesse ont été rendues en faveur de la maison du Reclus. L'une par la chambre souveraine des Francs fiefs, le 26 avril 1676, l'autre par le conseil d'Etat du roi le 11 avril 1672, et la troisième par M. de Bezons, intendant de la généralité de Bordeaux, le 4 janvier 1707. En 1789, parmi les votants pour les députés de la noblesse aux Etats généraux, on voit ainsi inscrits : Messire François de Reclus, chevalier, baron de Gageac, seigneur dudit lieu, de Lespinasse, de Cablan, etc., et messire Jean du Reclus, chevalier, seigneur de Chadau et de Tuillères.

Je ne veux pas terminer cette notice sans rappeler que l'un des membres de la famille, René-Amédée du Reclus, baron de Gageac, nommé, en 1830, membre correspondant de la Société d'agricul-

ture, sciences et arts de la Dordogne, composa à cette occasion une épître en vers qui n'est pas seulement l'œuvre d'un charmant poète, mais bien aussi celle d'un vrai patriote.

556



REDON, des Vergnes.

ARMES : D'azur à une fasce d'or, accompagnée de neuf besants d'argent rangés cinq en chef et quatre en pointe.

C'est ainsi que ces armes sont décrites dans le grand armorial de France (registre de Périgueux) et qu'elles se voient sur une lettre signée *Redon*, écrite de Redon, à la date du 10 mai 1690, à M. Chevalier de Cablans, maire de Périgueux. — Le signataire de cettre lettre était major des milices en 1689.

L'analogie des armes ci-dessus avec celles indiquées plus loin à la notice *Saint-Yrieix de Redon, n°* , semblerait faire croire que, sous ces deux noms, il n'y a qu'une seule et même famille ; mais, dans ce cas, quel est le nom patronymique ? Est-ce Saint-Yrieix, est-ce Redon ? Dans le doute, j'ai cru devoir en faire deux articles distincts.

557



DE RÉGNIER, des Limagnes, de Glane, d'Antissac, de la Tour.

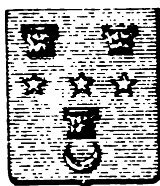
ARMES : D'azur à l'aigle d'argent éployée, surmontée de trois étoiles d'or rangées en fasce (1).

Le nom de Régnier figure dans les listes des familles maintenues dans leur noblesse (période de 1697 à 1718), et dans celle des votants à Périgueux pour les députés de l'ordre aux États généraux de 1789 ; on voit ainsi inscrits : Messire Barthélemy de Regnier, chevalier, seigneur des Limagnes, habitant en son château des Limagnes, paroisse de

(1) Sous le nom de Pierré Regnier, prêtre missionnaire, mais sans les étoiles.

Thiviers, et messire Charles Regnier, chevalier, seigneur de Glane, d'Antissac, de la Tour et autres lieux, ancien capitaine commandant du régiment de Navarre (infanterie) et chevalier de Saint-Louis.

558



De RÉMONDIAS (Chapiteau), de Guissale, de l'Isle d'Espagnac, du Vignau, de la Jomerie, du Breuil de Fayard, des Planes, de la Sommerie, de Chevalieras, du Fauriat.

Armes : D'azur à trois étoiles d'or en fasce, accompagnées de trois chapiteaux de même que le troisième en pointe, soutenu d'un croissant d'argent.

Cette famille est mentionnée, dans les documents historiques de l'Angoumois, à partir du xvie siècle. Pierre Chapiteau, seigneur de Rémondias, fut élu maire d'Angoulême en 1570, et échevin, dans la même ville, en 1574. Son fils aîné Denis Chapiteau, écuyer, seigneur de Rémondias et de l'Isle d'Espagnac, fut également maire d'Angoulême en 1586.

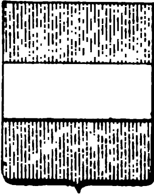
En 1635, Salomon Chapiteau, écuyer, seigneur de Rémondias, assiste en personne à l'assemblée des ban et arrière-ban de la noblesse d'Angoumois, convoquée, sur l'ordre du roi, les 1er et 2 septembre de ladite année.

La famille a formé deux branches, dont l'une, dite de Rémondias (du nom d'un fief qu'elle possédait dans la commune de Minzac, canton de Monbron), la seule qui subsiste aujourd'hui, est fixée en Périgord depuis le mariage, en décembre 1860, de son chef actuel, Charles-Marie Chapiteau de Rémondias, avec demoiselle Marie-Félicité du Buc de Marcussy, fille de Henry-Joseph du Buc de Marcussy et de dame Jeanne-Marie-Elisabeth de Montozon de la Borde.

De ce mariage sont issus un fils, né le 17 juillet 1862, et trois filles.

La famille de Rémondias a été maintenue dans sa noblesse par d'Aguesseau en 1666 et 1667, et six de ses membres ont voté aux États généraux de 1789, dans l'ordre de la Noblesse, en la sénéchaussée d'Angoulême.

559



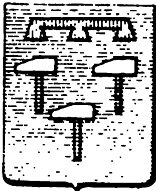
Du REPAIRE, de Clédat (Durand).

Armes : De gueules à la fasce d'argent.

Le nom qui précède celui de du Repaire de Clédat est Durand, ainsi qu'il est établi par la procuration notariée que « messire Pierre Durand, écuyer, seigneur du Repaire, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, habitant en son château de Clédat, paroisse de St-Rabier (Périgord) », reçut de « haut et puissant seigneur messire Dominique-François de Féletz, chevalier, seigneur baron de Féletz et autres places, habitant en son château de ce nom, paroisse d'Aubas, » procuration à l'effet de le représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse du Périgord. (Voir aux procurations.)

Le nom patronymique du Repaire étant indiqué Durand, on est porté à croire que les Durand, du Reclus, du Repaire, etc., incrits plus haut, n° 252, forment une seule et même famille. Toutefois, je crois devoir faire remarquer que la différence de leurs armes vient contredire cette assertion.

560



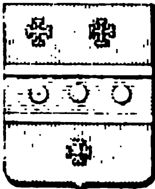
De RÉVEILLON (Jean), Evêque de Sarlat de 1370 à 1395.

Armes : D'azur à trois marteaux, 2 et 1, surmonté d'un lambel de gueules.

Noble famille du Poitou.

C'est sous le gouvernement de cet évêque que le saint Suaire de Cadouin fut porté à Toulouse. Cet évêque mourut à l'âge de 107 ans.

561



RIBAULT, de Laugardière, de Naintel, de Mesnil, de Lisle.

Armes : De gueules à la fasce d'azur bordée d'argent, chargée de trois tourteaux d'or, accompagnée de trois croix ancrées d'or. (D'après Bazin de la Galissonnière.)

D'après le *Grand Armorial*, elles sont décrites : *De gueules à trois croix ancrées d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois besants d'or.*

D'après de vieux cachets de famille et une liasse de papiers conservés à la Bibliothèque nationale, section des manuscrits, sous le titre général Ribault, en Normandie : *De gueules à la fasce d'azur, chargée de trois besants d'or, accompagnée de trois croix ancrées d'argent.*

Ces dernières, bien que fausses, ou du moins à *enquerre*, puisque la fasce d'azur repose sur un fond de gueules, ce qui est une hérésie en matière héraldique, où il est de règle de ne point mettre couleur sur couleur, ni métal sur métal, ces dernières, dis-je, sont celles qu'a conservées en Périgord la branche de Laugardière.

Ribault est le nom patronymique de cette ancienne famille, originaire de la Normandie, où la branche aînée s'est éteinte dans la personne de Ribault de Naintel, qui fut gentilhomme ordinaire du roi Louis XVI.

La branche cadette passa en Anjou et à Saint-Dominique, et c'est d'un de ses rameaux, dispersés par les évènements de 1789, partie en Berry et partie dans l'Aunis, que descendent les Ribault de Laugardière établis à Nontron (Périgord) en 1812 (1).

A l'époque de la recherche des nobles de la généralité de Rouen, de 1666 à 1690, la maison de Ribault a été maintenue dans sa noblesse.

562



De RIBEYREYS, de Courbeffy, de la Bastide, de Saint-Priest-les-Fougères, de la Salle de la Meynardie, de Ste-Marie, de la Feuillade, de Farges, de Chauffour, de Sourzac, de Nouzerines, etc., en Périgord, en Poitou et en Berry.

Armes : D'azur à trois lions couronnés d'or, armés et lampassés de gueules, celui de la pointe passant.

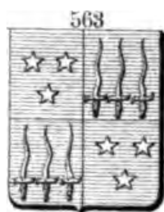
La maison de Ribeyreys, noble d'extraction, a donné son nom à un château et terre situés dans le haut Périgord. Elle a produit plusieurs personnages distingués par leur mérite (Moreri.)

(1) Le dernier représentant mâle de cette branche, en Périgord, Pierre-Henri Ribault de Laugardière, né à Nontron le 29 mars 1814, est mort dans cette ville, le 16 avril 1887, laissant après lui des œuvres littéraires pleines d'intérêt pour l'histoire de son pays natal et où le sentiment patriotique et religieux se révèle à chaque page.

Bien que la Chenays-Desbois rappelle que, par contrat du 8 juin 1188, Louis de Ribeyreys, vidame de la ville du pays de Courbeffy et de St-Priest-les-Fougères, fit cession et abandon à Jean la Place, chapelin de Courbeffy et de St-Priest-les-Fougères, de dîmes dont noble Armand de Ribeyreys, son père et ses auteurs, jouissaient, ce généalogiste ne donne la filiation suivie de la famille que depuis le milieu du XIVe siècle.

Sur la production de ses titres, la maison de Ribeyreys, qui a formé plusieurs branches et rameaux, en Périgord principalement, et en Poitou et en Berry, a été maintenue dans sa noblesse de race par divers arrêts et ordonnances, entre autres, par ordonnances de Montozon, subdélégué de Pellot, intendant de Guienne, le 2 novembre 1666 ; deux arrêts du parlement de Bordeaux, l'un du 17 février 1610, l'autre du 30 juillet 1730, et enfin un arrêt de la Cour des Aides, du 8 août 1731.

Aux États-Généraux de 1789, elle a été représentée à Périgueux par messire Elie de Ribeyreys, chevalier, seigneur de Farges et autres lieux, habitant en son château de Farges, paroisse de Vanxains, et par messire Jean-Georges de Ribeyreys, écuyer, seigneur de Lambertie, ancien officier au régiment d'Aunis, habitant en son château de Meynissou, paroisse de St-Aquilin, également en Périgord (voir aux procurations), et pour plus amples détails, le dictionnaire de la Chenays-Desbois, où l'on voit que dès le XVe siècle, le titre de baron de Courbeffy, et au XVIe celui du marquis de la Bastide, étaient portés par la famille de Ribeyreys.



Du RIEU, des Rieu, des Rives, de MARSAGUET, de Lespinasse, de la Couture, etc.

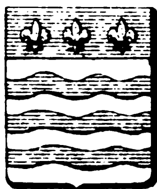
ARMES : Écartelé, aux 1 et 4, d'azur à trois étoiles d'argent ; aux 2 et 3, également d'azur à trois épées d'or, flamboyantes, et rangées la pointe en haut.

Cette famille, qui paraît originaire de Périgueux, a été anoblie dans la personne de Pierre du Rieu, seigneur des Rives, par Louis XIV, au mois de juin 1658, en considération de nombreux services rendus par lui et son père.

Parmi les votants pour les députés aux États-Généraux de 1789, figurent à Périgueux, dans l'Ordre de la Noblesse, « le seigneur du Rieu de la Couture et le seigneur du Rieu de Marsaguet.

Par la mort du jeune lieutenant de chasseurs à cheval Alfred du Rieu de Marsaguet, chevalier de la Légion-d'Honneur, tué dans la dernière guerre avec la Prusse, et par celle de son père Alfred-Charles du Rieu de Marsaguet, ancien capitaine aux chasseurs de la garde, chevalier de la Légion-d'Honneur et de St-Louis, démissionnaire en 1830 par refus de serment, la branche aînée dite de Marsaguet, s'est éteinte, et les terre et château de ce nom ont passé à la veuve de ce dernier, et de là à sa fille, mariée le 10 février 1866, à Charles Hoareau de la Source, membre du conseil général de la Dordogne, lequel parait être issu d'une branche cadette des Hoareau de Courcy, noble famille originaire de Normandie ; une autre branche du nom de du Rieu de Marsaguet subsiste en Périgord. Son chef était, il y a quelques années, maire de Vergt et représentant de ce canton au conseil général.

564



Du RIEU de **Meynadié**, de Cumont, de la Rouquette, de St-Salvadou, de St-Beauzille, de Gineston, de la Lantarie, du Cros et de la Barthe, de Maisonneuve, de Fargis, comte de Mesnil-Habert, baron de St-Michel de Lanes, etc., en Rouergue, en Languedoc, en Agenais, en Lorraine, en Mirepoix et en Périgord.

Armes : D'argent à trois fasces ondées d'azur, au chef de même chargé de trois fleurs de lis d'or. Couronne comtale. Supports deux lions.

Cette famille, dont le nom patronymique est du Rieu (ou del Rieu, en latin *de Rivo*) remonte au commencement du XIIe siècle et établit une filiation depuis l'an 1300 jusqu'à nos jours.

Pour constater, par titres, la noblesse de cette maison, il me suffit de rappeler qu'un Jean du Rieu fit ses preuves au Prieuré de St-Gilles, en 1619, et qu'il fut reçu chevalier de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, le 4 août 1620 ; qu'un Pierre de Rieu fut nommé gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, par lettres patentes du 14 juillet 1622 ; qu'un François du Rieu fut chevalier de Malte en 1668 ; que la famille a été maintenue dans la noblesse d'extraction par ordonnances, en 1668, de M. Pellot, en 1679, de M. de Bésons, et en 1781 (le 31 janvier) par arrêt du Conseil d'Etat du Roi ; et enfin, qu'en 1789, Antoine du Rieu de Meynadié, écuyer, a figuré dans les assemblées de la noblesse à Agen pour l'élection des députés de l'Ordre aux Etats-Généraux.

La branche de ce nom, venue de l'Agenais, s'est fixée définitivement en Périgord par le mariage, en date du 9 février 1886, de François-Joseph du Rieu de Meynadié, lequel tenait déjà à notre province par sa grand'mère, Madame de Carsalade-du-Pont, née de Laurière, avec Marie-Anne de Carbonnières de St-Brice.

Sont issus de ce mariage, deux fils : Arnaud et Arald, le 1er né le 20 octobre 1886, et le 2e né le 24 août 1888, et une fille Brigitte, née le 7 juillet 1890.

565

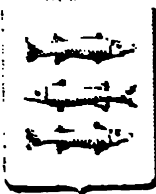


De RILHAC (ou de Reilhac), **Jean, Évêque de** Sarlat, 1528.

Armes : D'argent à la bande **et à la bordure d'azur** chargées de neuf besants d'or **posés 3, 3 et 3, qui est** d'*Abzac* ; écartelé de *Barrière* **qui est d'or à la fasce de** gueules, accompagnée de six fleurs de lis, **trois en chef et** trois en pointe d'azur.

S'il est vrai, ainsi que le dit le chanoine **Tarde, que Jean de** Reilhac est Jean d'Abzac, ces armes sont **bien celles qui doivent** être attribuées à cet évêque, lequel mourut le **1er avril 1529, après** avoir gouverné environ onze mois.

566

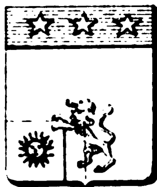


De RIVERAIN, de la Borie, du Pont.

Armes : D'azur à trois poissons **d'argent posés l'un sur** l'autre, le premier et le dernier **contournés.**

Ces armes figurent ainsi dans le ***Grand Armorial de France*** registre de **Bergerac, sous le** nom de Jean de Riverain, qualifié **écuyer, seigneur** dudit lieu. *Alias* : sous celui **de Philippe de** Riverain, écuyer, seigneur de la Borie et du Pont, **elles sont :** *Parti, au 1er*, ainsi qu'il vient d'être dit, *et au 2e*, ***d'or à un chêne*** *de sinople et un buisson de même posé en santoir.*

567



ROBERT, d'Alfous, de Rouffaillac, de Maupas, de Rouffetie.

Armes : De ...... à un lion de .... sur un quartier de l'écu, formant l'angle sénestre de la pointe de .... et contenant un soleil de ...... au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.

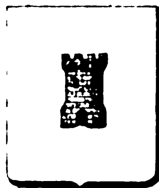
Ces armes sont relevées sur un testament fait à Montpon, le 13 mai 1721, par noble Pierre Robert, écuyer, seigneur de Rouffaillac.

Les gentilshommes verriers de ce nom habitaient la juridiction de Montpon et particulièrement la Double.

Noble Jacques Robert, habitant de Saint-Martial-d'Artenset, était hommager du seigneur châtelain de Montpon.

En 1709, vivaient à Belarbre, paroisse de Servanche, Isaac Robert, écuyer, seigneur d'Alfour, noble verrier, marié à Françoise de la Croix de Jovelle, et Thérèse Robert, fille de Daniel Robert, écuyer, seigneur de Montpon et de demoiselle de Villars.

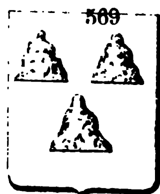
568



De ROBINET, de la Serve, de Peignefort, des Granges, des Combes, de la Barde, de Plas, de Nabinaux, de Cazeaux, de la Faye, du May, etc.

Armes : D'argent au lion de gueules, à la tour crénelée d'or ou d'argent.

Dans les jugements des intendants de Bordeaux, portant maintenue de noblesse, recherches de 1697 à 1718, figurent les Robinet de la Serve et de la Faye, et dans la liste des votants pour les députés de la Noblesse, aux Etats-Généraux de 1789, on voit inscrit à Périgueux : Messire François de Robinet, chevalier, seigneur de la Serve, et à Angoulême plusieurs membres de la famille, sous les noms de Robinet de Plas, comte de Plas, seule branche existante de nos jours, de Lignères.



De ROCHE, de la Veyssière, de Puyroger, de Cavilhac, d'Andrimont, etc.

Armes : D'argent à trois rochers d'argent.

C'est ainsi qu'elles sont sculptées, sur pierre, au plafond du palier principal d'une maison située en face de l'ancien hôtel de ville de Périgueux, place du Codere, maison dont il ne reste qu'un escalier de la Renaissance fort admiré par les archéologues. Ces armes ne font-elles pas présumer que les de Roche sont les fondateurs de cette maison ?

Sous le nom de Roche du Pierail, on trouve : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même et d'un rocher mouvant de la pointe de l'écu.* Et sous le nom de Roche de la Tugues : *De gueules au rocher de huit coupeaux d'argent et deux oiseaux affrontés de même, becquetant un cœur d'or ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

La famille de Roche a assisté aux assemblées de la Noblesse du Périgord ; et, parmi les votants pour les députés de l'Ordre aux États-Généraux de 1789, se voient ainsi inscrits : Messire Philippe-Henri de Roche, écuyer, seigneur de Puyroger, capitaine-commandant de la compagnie des grenadiers du régiment de Saintonge, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; messire Joseph de Roche, écuyer, seigneur de la Veyssière ; le chevalier de Roche, et le seigneur de Roche d'Andrimont.



De la ROCHE-AYMON, de Prémillac, d'Eissandiéras, du Cluzeau, de Saint-Antoine, de la Verderie, du Verdier, du Plantier, de la Rivière, de la Brousse, de Lespinasse, de la Jarthe, du Breuil, de la Roussie, des Essarts, etc.

Armes : De sable semé d'etoiles, ou molettes déperon d'or au lion de même, armé et lampassé de gueules. *Alias* : semé de trèfles. — D'autres auteurs ajoutent *un orle ou bordure d'éperon.*

L'ancienneté de la maison de la Roche-Aymon, dont plusieurs branches se sont établies dans le Bourbonnais, l'Auvergne, la Marche, le Périgord et le Berry, remonte, dit Courcelles, à plus

de sept siècles. De 1100 à 1776, elle a formé une chaîne de plus de 86 générations.

Le grand nombre de ses terres, dont l'une de son nom, située dans le pays de Combrailles, au diocèse de Limoges, et qu'elle a possédée jusqu'à la Révolution, était autrefois un alleu noble et indépendant ne relevant de personne ; les places éminentes qu'elle a occupées dans l'Etat et dans l'Eglise, et les alliances illustres qu'elle a contractées ne permettent pas de douter qu'elle ne soit, suivant l'expression de l'abbé d'Estrées, qui en a dressé la généalogie en 1776, du premier fonds de l'ancienne noblesse de France ou des Francs.

Elle a donné à l'Eglise un abbé de Clairvaux et archevêque de Lyon, mort en odeur de sainteté, en 1235 ; un évêque du Puy, en 1703 ; un cardinal-archevêque de Narbonne, puis de Toulouse et de Rheims, premier pair et grand-aumônier de France, abbé de Saint-Germain-des-Prés, président des assemblées du clergé, depuis 1768 jusqu'en 1775. C'est lui qui eut le triple honneur de baptiser, de marier et de sacrer le roi Louis XVI.

Et, à l'armée, deux chevaliers croisés, en 1248 ; un sénéchal d'Auvergne, en 1472 ; un grand-prévôt de l'hôtel du roi François I[er], tué à côté de ce monarque à la bataille de Pavie, en 1525 ; un sénéchal de la Marche, en 1615 ; plusieurs chevaliers et commandeurs de l'ordre de Malte, depuis 1420, et un grand nombre d'officiers supérieurs, parmi lesquels on distingue quatre lieutenants généraux d'armée du roi, décorés de divers ordres et revêtus de commandements importants ; l'un d'eux commanda l'artillerie française à la bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745.

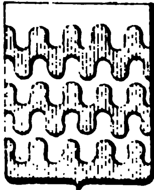
Deux représentants de la famille, l'un de la branche des Essarts, en Périgord, capitaine au régiment de Beaujolais, périt dans le funeste combat de Quiberon, et l'autre de la branche de la Roussie, également en Périgord, ayant été du nombre des prisonniers, subit le même sort dans la prairie d'Auray, connue aujourd'hui sous le nom de Prairie des Martyrs.

Le nom de Laroche-Aymon figure dans les listes des familles maintenues dans leur noblesse en novembre 1666, et, en 1789, il se voit également dans celle des votants pour les députés de la noblesse aux Etats-Généraux, à Périgueux et à Bordeaux.

Cette grande maison a porté les qualifications de marquis, de comte, de vicomte, de baron, et, sur preuves faites au cabinet du Saint-Esprit, elle a été admise aux honneurs de la cour en 1769 et 1792.

(Voir pour plus amples détails, le Nobiliaire d'Auvergne, par Bouillet, l'histoire généalogique de la maison de France et des grands-officiers de la couronne, par Courcelles, le dictionnaire de la Chenaye-Desbois et Badier, etc.

571



DE ROCHECHOUART, de Montemart, de Tonnay (Charente), de Chandernier, de Faudoas-de-Barbazon, de Clermont, de Jars, de Montigny, de la Brosse, de Fontaine-Beaudau, de Pontville, du Batiment, de Jumilhac, etc.

ARMES : Fascé, ondé, endenté d'argent et de gueules de six pièces.

DEVISE : *Antè mare undæ.*

Cette grande maison, issue des vicomtes de Limoges, a produit plusieurs branches qui, toutes, se sont distinguées par d'illustres alliances, de hautes dignités et d'éminents services.

Dans le dictionnaire de la Chenaye-Desbois, de même que dans l'histoire des grands-officiers de la Couronne, par ledit Anselme et et Moréri, il est rapporté qu'Aimery Ier du nom, vivant au commencement du XIe siècle, fut le premier qui transmit à sa postérité celui de vicomte de Rochechouart.

Aimery IV, nom patronymique, vicomte de Rochechouart, fit le voyage de la Terre-Sainte, ainsi qu'il est constaté par l'inscription de son nom et de ses armes dans la galerie de Versailles (Ire croisade).

Les Rochechouart ont donné deux cardinaux à l'Église, sept chevaliers du Saint-Esprit, des conseillers et chambellans du roi ; des gouverneurs de province, des sénéchaux, des lieutenants-généraux, un maréchal de France, dans la personne de Louis-Victor de Rochechouart, duc de Mortemart et de Vivonne, pair de France, prince de Tonnay (Charente), gouverneur de Champagne et de Brie, vice-roi de Sicile, etc., lequel conduisit les galères du roi et y fut en qualité de général de la Sainte-Église, titre dont le pape Clément IX l'honora, lui permettant de porter dans l'écusson de ses armes, lui et sa postérité, le gonfanon de l'Église.

Cette illustre maison, bien qu'originaire du Poitou et implantée en Limousin, tient première place dans l'*Armorial de la Noblesse du Périgord*, et, jusques à diverses époques, elle a possédé dans notre

province, plusieurs seigneuries et fiefs importants, notamment, en 1258, la châtellenie de Nontron ; en 1283, le repaire noble de la Coussière-Saint-Saud ; en 1302, partie d'Abzac, autre repaire noble relevant de la châtellenie de Nontron ; en 1360, le repaire noble de Javerlhac, relevant de la même châtellenie ; et, il n'y a que quelques années, l'ancien repaire noble de Jumilhac, relevant de la châtellenie d'Excideuil. Ces deux dernières terres érigées en marquisat.

M. Ribault de Laugardière, dans ses essais topographiques, historiques et biographiques, donne le nom de tous les possesseurs de la seigneurie de Jumilhac, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, et cette nomenclature est longue, puisque le dernier qu'il indique, au n° 13, est Louis-Victor-Léon comte de Rochechouart, général de brigade, lequel, de son mariage avec dame Elisabeth Ouvrard, a laissé deux fils et deux filles, dont l'une a épousé le comte de Montalembert et l'autre le marquis de Saint-Angel.

572



De La ROCHEFOUCAULT, d'Estissac, — duché pairie, — de Rastignac, de la Rocheguyon, de Montclar, etc.

ARMES : Burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules, le premier écimé brochant sur le tout.

Cette maison, originaire de l'Angoumois, et que l'on croit issue des sires de Lusignan, qui ont donné des rois de Jérusalem et de Chypre, des comtes de la Marche, d'Eu et d'Angoulême, a pris part aux croisades et à toutes les guerres du moyen-âge. Elle a rempli les plus grandes charges à la cour, a possédé plusieurs fiefs et terres titrées et s'est alliée aux plus nobles familles.

François de la Rochefoucault, prince de Marsillac, fut parrain du roi François Ier, en 1494, et c'est pour conserver le souvenir de cet insigne honneur que les aînés et grand nombre de sujets de cette maison ont porté depuis le nom de François.

François VIe du nom de la Rochefoucault, auteur des célèbres *Maximes et Mémoires*, était de cette famille, laquelle s'est divisée en de nombreuses branches, dont trois sont les ducs de la Rochefoucault et de la Rocheguyon, qui ont formé les ducs de Liancourt,

les ducs d'Estissac, les ducs de Doudauville, les ducs de Bisaccia et enfin les comtes de Bayers.

Aux Etats Généraux de 1789, très haute et très illustre Mme Louise-Elisabeth de la Rochefoucault, duchesse d'Enville, dame du duché de la Rocheguyon et des baronnies de Montclar et autres places, donna procuration à haut et puissant seigneur Jean de Coustin-de-Bourzolle, chevalier, seigneur marquis de Coustin, capitaine au régiment de Royal-Étranger cavalerie, habitant au château des Landes, paroisse de Sainte-Colombe, sénéchaussée de Périgueux, à l'effet de voter en son nom aux assemblées de la Noblesse du Périgord. (Voir aux procurations.)

573



De ROCHON, de Lapeyrouse, de Vormezelle, de Quinsac, de Chateauvieux, de Piles, de la Gaubertie, de St-Félix, de la Chapelle, de Bellegarde, de Clermont, de Bridoire, de St-Avit, de Balhier, etc.

Armes : D'azur à la bande d'argent chargée de trois étoiles de gueules et accompagnée de trois chevrons alaisés d'argent.

Devise : *Vaillance.*

Quand on considère les rapports intimes qui existaient autrefois entre l'Auvergne, le Limousin et le Périgord — ces trois pays semblaient, en effet, ne faire qu'une seule et même province — il n'y a pas lieu de s'étonner que des historiens aient donné pour berceau à la maison de Rochon de la Peyrouse, ou la Peyrouse-Rochon, tantôt l'Auvergne, tantôt le Limousin, tantôt le Périgord.

L'auteur de la généalogie de la famille, Auguste Catan, archiviste paléographe de Besançon, après avoir fait remarquer cette divergence d'opinion, se demande si le navigateur Lapérouse — d'une famille noble de la province de Toulouse — dont le nom patronymique était de Galaud, mais auquel aurait été ajouté celui de Lapeyrouse par suite de la cession de la terre de ce nom par une parente, si dis-je le navigateur généralement appelé de Lapérouse, n'appartenait pas à celle de Rochon de la Peyrouse.

Si l'on considère, ajoute cet écrivain, que cette dernière a possédé plusieurs seigneuries près de Toulouse ; que de 1213 à 1450 elle s'est établie dans cette contrée ; si l'on songe enfin qu'elle est

la seule du nom qui ait habité le pays, n'est-on pas en droit d'admettre que l'illustre marin appartenait à l'une des branches de cette maison?

Après avoir appelé l'attention sur les vraisemblances qui semblent autoriser ce rapprochement, il donne la filiation de la famille de Lapeyrouse à partir de Amblard de Lapeyrouse, qui suivit saint Louis en Palestine, revint en France après mille dangers et infortunes, prit part à l'expédition de Flandre et mourut en 1310.

Ne pouvant, dans une simple notice, faire connaître tous les sujets qui, de cette date jusque vers le milieu de ce siècle, ont fait une lignée non interrompue de 15 ou 16 degrés, je me borne à répéter le préambule dont l'auteur de la généalogie fait précéder son œuvre.

Cette famille chevaleresque, dit-il, est l'une des plus anciennes du royaume ; essentiellement vouée aux armes, elle a fourni à nos armées un chevalier croisé, huit officiers généraux, six colonels et une foule d'officiers de tous grades ; elle compte parmi ses membres, un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIV, et un grand juge de la province du Languedoc. La charge importante de maréchal-des-logis de la garde du roi a été en sa possession pendant environ deux siècles (1) ; deux de ses membres ont possédé des abbayes en Périgord et à Ypres, en Flandre. Ses alliances ont été souvent illustres et toujours distinguées.

Parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse aux États-Généraux de 1789, figurent à Périgueux : Messire Louis-Bonaventure Rochon de la Peyrouse, brigadier des armées du roi, et le comte de Vormezelle.

574



De ROFFIGNAC, de la Chapelle St-Robert, de Belleville, d'Apremont, de St-Germain des Vergnes, de Maulet, de Bouë, de la Mothe d'Alassac, de Richemont, de la Renaudie, de Marzac, de Coussagne, de Chavagnac, du Plessis, du Castel-Fadaise, etc.

Armes : D'or au lion de gueules.

Devise : *Premier chrétien du Limousin.*

---

1 Charge correspondant au grade de colonel de cavalerie.

Dans l'histoire de saint Martial par le P. Bonavy, il est dit que la maison de Roffignac fut la première que l'apôtre du Limousin convertit à la foi chrétienne ; aussi, les seigneurs de ce nom se faisaient-ils gloire de prendre le titre de *Premier chrétien du Limousin.* C'est, en effet, la devise que portent les descendants de cette antique et noble famille.

Le même historien ajoute que saint Martin, en bénissant la maison de Roffignac, lui promit que sa race se perpétuerait à jamais. Les branches en Limousin, en Angoumois et principalement en Périgord donnent, par les nombreux rameaux qu'elles produisent, un caractère d'authenticité à cette prédiction de l'apôtre.

La maison de Roffignac a pris part à la 1re croisade et à celle de saint Louis en 1248, ainsi que l'atteste un titre souscrit à St-Jean-d'Acre en 1250, titre qui lui a valu l'honneur de voir son nom et ses armes au musée de Versailles.

Resserré dans les limites d'une simple notice, je n'entreprendrai pas de remonter au point de départ de la famille ; la généalogie avec toutes ses branches ayant, du reste, été publiée dans le Nobiliaire du Limousin, l'auteur donne l'historique de cette grande maison mieux que je ne saurais le faire.

Il ne me reste donc, pour terminer cette notice, qu'à rappeler que dans les jugements des intendants de Bordeaux, portant maintenue de noblesse (période de 1697 à 1718), figure le nom de Roffignac et que parmi les votants, à Périgueux, dans l'Ordre de la Noblesse aux États-Généraux de 1789, se voit ainsi inscrit : « Haut et puissant seigneur René comte de Roffignac, brigadier de dragons, chevalier de St-Louis, seigneur châtelain de la chapelle St-Robert, de Belleville et co-seigneur de la Feuillade. » (Voir aux procurations.)

La branche de Roffignac établie en Périgord a pour chef Ferdinand-Robert comte de Roffignac, lequel, de son mariage avec une demoiselle Rœderer, a eu trois fils. L'aîné, Martial, qui a épousé Mlle de Gaillon ; le second, Gaston, Mlle d'Abzac de la Douze ; le troisième, Robert, non marié.

575

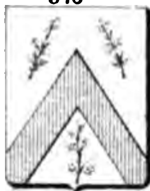


De la ROMAGÈRE (ou de la Roumagère), de la Brugère, de la Filolie, de la Pouge, de Ronssecy, etc.

Armes : D'azur au chevron brisé d'or, potencé et contrepotencé d'azur, accompagné en chef de deux losanges d'or, et en pointe d'un lion d'argent. — On n'explique pas toujours le chevron brisé.

Dans les jugements des intendants de Bordeaux, portant maintenue de Noblesse (recherches sur la noblesse de 1697 à 1718), se voient les noms de Roumagère de la Filolie, et de la Roumagière de la Brugière. En décembre 1666, la famille était déjà en possession d'une maintenue, et aux États-Généraux de 1789, figure à Périgueux, parmi les votants pour les députés de la noblesse : haut et puissant seigneur, messire Anne de la Romagère, chevalier, marquis de Ronssecy.

576



ROMANET du CAILLAUD, de Meyrignac, etc.

Armes : D'argent au chevron de gueules accompagné de trois branches de romarin, deux en chef et une en pointe au naturel.

Cette ancienne famille du Limousin se rattache au Périgord par plusieurs alliances et, en dernier lieu, par le mariage du seigneur Romanet du Caillaud avec Mlle Thérèse de Siorac, fille de Armand de Siorac et de demoiselle Adine Debest de Lacrousille, dont sont issus quatre fils.

Parmi les votants aux Etats-Généraux de 1789, on voit figurer dans l'Ordre de la Noblesse, en Limousin, ainsi inscrits : Messire Mathieu Romanet du Caillaud, écuyer, et son fils Léon-François Romanet du Caillaud, écuyer, seigneur de Meyrignac.

577



De LA ROQUE, de Mons.

Armes : De gueules au lion léopardé d'or sur un mont de sinople.

Parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse en 1789, on voit ainsi inscrit : Haut et puissant Messire Jean-François de la Roque, chevalier, comte de la Roque de Mons.

C'est ce même comte de la Roque qui fut élu, à cette époque, un des députés de la noblesse du Périgord.

578



De LA ROQUE (de Joas) de Laveyssière, de Perpuchet, de Lanquais, etc.

Armes : D'argent au rocher d'or chargé de deux fanaux d'argent allumés.

Cette famille paraît originaire de Lanquais (en Périgord), où elle possédait, dès le milieu du XVIe siècle, le château de la Roque, qui est le nom sous lequel elle est le plus généralement connue.

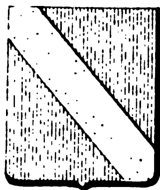
Dans une ordonnance rendue à Bordeaux, le 22 avril 1768, par M. de Forges, intendant de Guienne, qui déchargea du droit de franc-fief Jean-Guy de Joas, écuyer, seigneur de la Roque, il est fait mention d'un testament, en latin, d'un Jean de Joas, lequel ne peut être qu'un des ascendants des Joas-de-la-Roque, dont les seuls survivants mâles sont deux frères habitant ensemble à Issigeac, au château de la Roque.

Parmi les titres qui établissent le droit de la famille de voir son nom et ses armes dans l'*Armorial de la Noblesse du Périgord*, il suffirait de mentionner neuf contrats de mariage, depuis 1555 jusqu'en 1772, où le nom de Joas est toujours précédé ou suivi de la qualité de noble, d'écuyer et de messire, et de rappeler que, sur la présentation des titres de la famille par Alain de Joas-de-la-Roque, devant M. Pellot, intendant de Guienne, celui-ci, après les avoir vérifiés, ordonna, le 15 mars 1668, qu'il serait inscrit dans le catalogue des nobles ; mais je rappellerai, en outre, que la cour des aides de Bordeaux avait déjà, le 31 mars 1664, ordonné que lui et ses descendants jouiraient des privilèges, franchises, exemptions et immunités dont jouissaient les autres nobles du royaume, et qu'un arrêt analogue, rendu le 22 mars 1666, en faveur du même, l'autorisait à se faire inscrire dans le catalogue des nobles de Condom.

Enfin j'ajouterai, comme preuve irrécusable de la noblesse de la famille, qu'aux États-Généraux de 1789, Messire Isaac-Pierre de Joas, chevalier, seigneur de la Roque, se fit représenter à l'Assemblée de la Noblesse du 16 mars 1789, par Messire Joseph de Chas-

sarel, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, sous la qualification de seigneur de Lanquais.

579



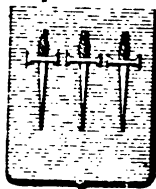
ROQUECOR.

Armes : De gueules à une bande d'or.

Raymond de Roquecor, 1er évêque de Sarlat, pourvu par le pape Jean XXII, incontinent après l'érection de Sarlat en évêché.

Noble maison de l'Agenais.

580

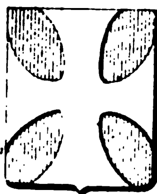


De ROSSIGNOL, des Limaignes, de la Faye, de la Plaine, etc.

Armes : D'azur à trois épées d'argent posées en pal, les pointes en bas, rangées ; — relevées sur un testament, sous le nom de Jacques Rossignol, seigneur de la Faye.

Cette famille figure dans les jugements des intendants de Bordeaux portant maintenue de Noblesse. (Période de 1697 à 1718.)

581

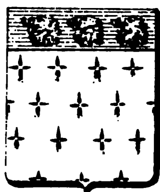


De ROUGÉ (Gabriel-Louis), Évêque de Périgueux, décembre 1771.

Armes : De gueules à la croix pattée d'argent.

Sacré en 1772, il mourut en novembre de la même année, dit l'abbé Audierne, *alias* : le 3 avril 1773, âgé de 43 ans, et fut enterré le 5 du même mois dans la chapelle de St-Jean, en présence des maire et consuls en habit de deuil.

582



De ROUGER (ou Rougier et Roger), du Repaire, de Vessat, de la Mesplie, de la Faucherie.

Armes : D'hermine au chef d'azur chargé de trois têtes de lion d'or.

Le *Grand Armorial de France* (registre de Périgueux) donne ces armes sous le nom de Léonard de Rouger, écuyer, seigneur du Repaire, garde de la porte du roi ; de Bernard Rouger, écuyer, seigneur de Vessat, et sous celui de François Rouger, seigneur de la Mesplie.

583



De ROUMEJOUX (Agard).

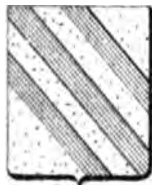
Armes : D'azur semé de billettes d'or à deux chevrons brisés d'argent brochant sur le tout. — Elles se voient également sans le semé de billettes.

Cette famille a pris son nom du lieu de Roumejoux, commune d'Augignac, relevant au xive siècle de la châtellenie de Nontron et depuis de la justice de Champniers.

Le gouvernement de la Restauration, en récompense des services rendus par la famille de Roumejoux, laquelle avant 1800 se qualifiait du titre d'écuyer, accorda, au chef qui la représentait alors, des lettres de noblesse, pour lui et ses descendants, noblesse qu'elle a depuis constamment soutenue par de bonnes alliances. Je rappellerai entre autres celles contractées par M. Anatole de Roumejoux avec une demoiselle de Flaugeac, dont une fille mariée au comte Félix de Fayolle ; par son père avec une demoiselle de Fayard ; et par son grand-père avec une demoiselle de Sanzillon.

Dans la carrière militaire, où déjà s'était fait distinguer avant la Révolution un officier supérieur, major au régiment d'Auvergne et au gouvernement de neuf brigades, je citerai de nos jours le général comte Agard de Roumejoux.

584



De ROUSSET, du Cluseau, de Bosredon, etc.

Armes : D'or à trois bandes de sinople.

Cette famille, l'une des plus anciennes du Périgord, est-il dit dans le *Nobiliaire de Guienne*, s'est fondue, en 1674, dans celle de Senigon-de-Roumefort. L'identité de ses armes avec celles de Salignac-Fénelon pourrait faire supposer qu'elle est une branche de cette illustre maison.

Elle a été reconnue issue d'extraction noble :

1° Par une sentence du 6 décembre 1851, en décharge des tailles et autres subsides ; 2° par une autre sentence, en date du 10 octobre 1571, de l'élection de Périgueux rendue contradictoirement avec le syndic de la ville et la juridiction d'Issigeac ; 3° par une ordonnance de maintenue, rendue par Pellot, intendant de Guienne, en 1666 ; 4° enfin par la convocation en 1690 aux ban et arrière-ban des gentilshommes du Sarladais.

585



De LA ROUSSIE, de Bonrecueil, etc.

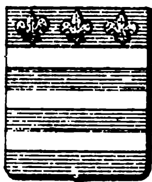
Armes : D'or à un loup de gueules. (*Grand Armorial de France*, registre de Périgueux.)

Dans un état des taxes faites dans l'étendue de l'élection de Périgueux, en exécution de l'édit du mois de novembre 1640, il est dit qu'un des membres de cette famille, imposé dans la commune du Change à une somme de 40 fr., en a été, par ordonnance du 29 avril, déchargé, attendu sa qualité de noble.

A l'occasion de la naissance du Dauphin, Louis XIII accorda un certain nombre de lettres de noblesse. Celles données à Marc de la Roussie, sieur de Bonrecueil, de la sénéchaussée de Périgueux, sont du mois de novembre 1698. Ledit Marc épousa Judith de Maraval et fut père de François, marié en 1666 à Marguerite du Cluzel.

Le nom de la Roussie se voit parmi les familles en faveur desquelles ont été rendues des ordonnances de confirmation de noblesse.

586



DE ROUX, d'Aysse de Lusson, de la Salle, de Moncheuil, Maumont, de la Forest, de la Mothe, de Campagnac (1).

ARMES : D'azur à trois fasces d'argent, ou mieux : Fascé d'argent et d'azur de six pièces, et accompagnées en chef de trois fleurs de lis d'or.

La maison de Roux est de la meilleure noblesse du Périgord, où elle est connue depuis le XI[e] siècle. On trouve en effet dans le cartulaire d'Uzerche (folio 614) que Arnaud de Roux, de la ville de Nontron, fit donation à l'abbaye, l'an 1066, de l'église de Saint-Michel avec le fief presbytérial et les dîmes qu'il possédait par droit héréditaire, pour la fondation d'un obit ou anniversaire en la mémoire de son père et de sa mère.

La filiation de la famille s'établit régulièrement par titres depuis Hélie de Roux, qualifié damoiseau, dans une transaction passée le 10 septembre 1401, entre lui, son fils Bertrand et Aymard de la Porte. C'est sur ces titres que les intendants chargés de la recherche de la noblesse ont rendu en faveur de cette famille des ordonnances de maintenue, le 25 juin 1599, le 22 avril 1635, le 26 mars 1666, en décembre de la même année et en janvier et 3 septembre 1667.

A partir dudit Hélie, on compte 16 générations successives.

Aymard de Roux de Lusson (qui forma le 3[e] degré filiatif), qualifié noble et écuyer, rendit hommage le 14 avril 1464, au seigneur d'Albret en son château de Nontron pour sa maison noble et repaire de Lusson.

Lui et son fils Allen, marié avec demoiselle Philippine du Lau, rendirent le même hommage le 9 mai 1487, au seigneur de Mareuil-de-Villebois.

Pierre (6[e] degré), qualifié comme ses prédécesseurs d'écuyer, seigneur de Lusson, comparut aux ban et arrière-ban du Périgord et servit avec distinction dans l'armée du roi, ainsi que le prouvent les certificats des lieutenants-généraux de la sénéchaussée de Périgueux de 1564 à 1567.

Son fils Léonard suivit comme lui la carrière des armes ; deux

1. Sous le nom de Roux de Campagnac de Brie, on trouve les armes suivantes : De gueules à la bande d'argent accompagnée en chef de trois roses de même et en pointe de trois rocs d'échiquiers aussi d'argent en orle.

lettres écrites par le seigneur de Bourdeille, aux habitants de Thiviers, en date du 7 décembre 1574, constatent qu'il fut chargé d'escorter avec ses troupes de guerre un ambassadeur du roi d'Espagne près de S. M. ; qu'il reçut aussi d'André de Bourdeille, sénéchal du Périgord, ordre de prendre le commandement du fort de la Renaudie le 13 août 1575 ; et que le duc de Mayenne lui donna mission de lever 110 hommes de guerre pour la garde et la sûreté du château de Montlieu, vers 1585. Ce même Léonard, marié le 28 février 1561 avec demoiselle Marguerite d'Abzac, avait rendu hommage, en février et mars 1558, au comte de Périgord.

Au 9e degré de filiation on voit qne le petit-fils de ce dernier, Jean, écuyer, sieur de Lusson, habitant dans sa noble maison de Vidaux — vicomté de Rocroy, en Poitou — ne pouvant, pour cause de maladie, se rendre en personne pour continuer ses services dans les armées du Roi, y envoya son fils ainé Roch, écuyer, sieur de la Forest, qui, après avoir donné des preuves éclatantes de son zèle et de son courage, fut tué sur le champ de bataille, ainsi qu'il appert d'une lettre que le duc de Bourbon écrivit à cette occasion à son père.

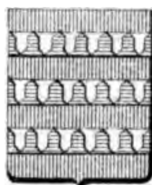
Gabriel, écuyer, sieur de la Salle, de Maumont et de la Forest, par la mort de son frère, continua la descendance (10e degré).

Deux autres frères dudit Gabriel : Charles et Léonard, formèrent des branches d'où sont sortis plusieurs rameaux. Le dernier, qualifié noble, sieur de la Bastide, épousa, le 22 juin 1681, Françoise de Vassal, dont il eut trois fils : l'un d'eux connu sous le nom du chevalier de Lusson, capitaine au régiment de Champagne, 1715 ; un autre lieutenant dans le même régiment ; et l'aîné, dont la filiation se poursuit jusqu'à nos jours.

De cette branche se voit, au 12e degré, Jean de Roux de Lusson, garde du corps, marié avec Marie de La Geard, fille du marquis de ce nom, duquel mariage est issu : Elie de Roux, marié à Françoise de Goursac, père de Henri de Roux-de-Lusson, c'est le fils de ce dernier, faisant le 16e degré de filiation, qui sert aujourd'hui dans la marine.

La maison de Roux, dont je n'ai fait, ici, qu'indiquer quelques branches, a voté à Périgueux dans l'Ordre de la Noblesse aux États-Généraux de 1789. (Voir aux procurations.)

587



De ROYÈRE, de Brignac, de Lolm, de Peyreaux, de Mancibre, de la Jarousse, de la Reinie, de la Germanie, de la Tour d'Ayen, de la Tuillerie, de Bois-Rouget de la Cour, de Montclar, de Chastre, de Badefol, de la Cave, etc.

Armes : De gueules à trois fasces de vair.

La maison de Royère, originaire du Limousin, où elle est connue dès l'an 1000, compte parmi ses ancêtres Olivier ou Fucald de Royère, seigneur, baron de Brignac lequel, d'après une tradition consignée dans une généalogie manuscrite de la famille, se croisa pour la Terre-Sainte et fut, en 1101, au secours de la ville d'Aire, assiégée par les infidèles ; ce serait ce même gentilhomme qui aurait importé dans sa province les premiers chevaux arabes dont est provenue la race dite des chevaux limousins.

A partir de noble Pierre de Royère, qualifié damoiseau comme ses ascendants, lequel épousa, le 17 avril 1409, une fille de noble Eymeric de la Jarosse, damoiseau, la filiation s'établit régulièrement et se poursuit, sans interruption, jusqu'à nos jours.

Mais ce n'est pas seulement en Limousin que cette maison a tenu un rang distingué dans la noblesse. Venue en Périgord depuis plus de deux siècles et demi, elle y a formé deux branches : l'une, dite de Peyreaux, l'autre de Mancibre de la Cave ; la première vient de s'éteindre par la mort du marquis Gaston de Royère de Peyreaux, qui a laissé cinq filles, et la seconde, issue des comtes de Royère de la Cave, dont postérité.

Aux qualifications distinctives de la haute noblesse de damoiseaux, écuyers et chevaliers qui ont désigné ses premiers sujets, la maison de Royère a porté, dans les temps plus modernes, celles de vicomte, comte et marquis.

Elle a fait ses preuves de Noblesse en 1598, devant le commissaire du gouvernement, remontant, dit Lainé, au-delà de 1429 ; noblesse qu'elle a constamment soutenue, soit par des positions élevées dans l'Eglise et dans l'armée, soit par de grandes alliances.

Aux États-Généraux de 1789, figure à Périgueux, parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse, le vicomte de Royère de Peyreaux, lieutenant des maréchaux de France.

588



De la RUE (Bordier), d'Aysse, de Pierrefiche, de la Batut, de Beaumont, de la Borie, et en partie de St-Pardoux-la-Rivière (en Périgord), etc.

Armes : D'argent à un phénix couronné de sable, posé sur un bûcher entouré de gueules.

Cette famille possède des lettres patentes en forme de chartes, données à Versailles en août 1700, par lesquelles Louis XIV confirme dans sa noblesse Pierre Bordier de la Rue, seigneur d'Aysse, l'anoblit de nouveau en tant que besoin, avec ses enfants mâles et femelles nés et à naître, et lui permet de continuer à porter les armes que ceux de sa famille ont portées de tous temps.

Ces armes, blasonnées ci-dessus, telles qu'elles se voient sur lesdites lettres patentes, sont enregistrées de même dans le *Grand Armorial de France* (registre de Périgueux), le 19 août 1700.

Dans les jugements des intendants de Bordeaux portant maintenue de noblesse (période de 1697 à 1718), se trouve le nom de la famille ; il figure également dans les listes de votants, à Périgueux, pour les députés de la Noblesse aux États-Généraux de 1789 ; il y est ainsi inscrit : Messire Pierre Bordier d'Aisse, écuyer, seigneur de Pierrefiche, y habitant dans son repaire, paroisse de Thiviers. (Voir aux procurations.)

Dans le Bulletin de la *Société historique et archéologique du Périgord*, tome V, il est fait mention d'un Périgourdin du nom de Bordier qui, en qualité d'officier, fit partie de la suite de Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac, nommé, en 1604, par le roi Henri IV, ambassadeur à Constantinople, et qu'en outre, comme chroniqueur, fit l'historique (en 1500 pages in-folio pleines d'intérêt) des événements qui, jusqu'en 1610, marquèrent cette importante ambassade.

Ledit Bordier, en nous apprenant lui-même, dans son récit, que Pluviers, en Périgord, était « *sa bonne et chère patrie* », ne dit-il pas, par là, qu'il fait partie de la famille dont il est ici question, et qui est encore représentée à Bergerac ?



DE SAINT-ANGEL, de la Forge, de la Bredde, du Pont, d'Aux, de Morpain, de Mallet, de Pugerin, de Rougerie, de Montbreton, etc.

ARMES : D'or au palmier de sinople, supporté par deux lions affrontés de gueules. *Alias* : de sable, armés, couronnés et affrontés de gueules.

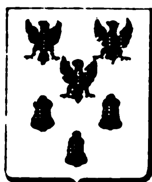
Dans le *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne*, il est dit que la famille est, sans aucun doute, originaire de la seigneurie de Saint-Angel, élection de Tulle, en bas Limousin, et qu'elle est de très ancienne noblesse.

Les registres de l'hôtel de ville de Périgueux constatent son existence en Périgord depuis la seconde moitié du XVe siècle ; ainsi de 1478 à 1525, on compte quatre conseillers du nom de Saint-Angel, et un maire de la ville, de 1536 à 1537.

Dans l'*Histoire de la prise de Périgueux par les Huguenots, en 1575, et de la reprise de cette ville, en 1581, par les catholiques*, il est parlé d'un Hélie de Saint-Angel qui fut assassiné à Cahors.

Par de fort bonnes alliances, par la distinction dans les grades militaires, par l'inscription de son nom dans le catalogue des nobles du royaume, le 16 mars 1669, par la convocation au ban de la sénéchaussée de Guienne, en 1692, et, enfin, par la présence de plusieurs de ses membres, en 1789, à l'Assemblée des Etats Généraux de Guienne tenue à Bordeaux, la famille de Saint-Angel justifie pleinement sa noblesse et le titre de comte donné à Jean de Saint-Angel, qui fit ses preuves pour être admis au nombre des écuyers de la reine de France. Ce dernier, chevalier de Saint-Louis, breveté chef de bataillon, mort en 1837, sans laisser d'enfants de son mariage avec Marie de Brivazac, a institué pour son héritier universel son neveu Victor de Saint-Angel, lequel a relevé le titre de comte que portait son oncle. Ledit Victor, comte de Saint-Angel, officier de Saint-Cyr, démissionnaire en 1830, a eu de son mariage avec Henriette-Joséphine de Puch de Montbreton, deux fils, dont l'un a épousé Mlle de Cafarelli, fille du comte Eugène de Cafarelli et de Marie Le Clerc de Juigné, et continue la descendance de cette branche.

590



De SAINT-ASTIER, des Bories, de l'Isle, d'Allemans, du Lieu-Dieu, de Sarliac, de Savignac-les-Eglises, de Montanies, de Montréal, de Montancès, de la Barde, de Saint-Germain, de Crognac, de Sauveterre, d'Antonne, etc.

Armes : D'argent à trois aigles de sable posées en chef et en pointe, trois cloches du même émail bataillées d'or, posées également 2 et 1 (1). Ces trois cloches ont été ajoutées en mémoire, dit-on, de ce que les cloches des églises de Limoges sonnèrent miraculeusement d'elles-mêmes, à la mort de Pierre de Saint-Astier, évêque de Périgueux, arrivée le 8 juillet 1275, dans le couvent des dominicains de Limoges, où il s'était retiré.

La généalogie de cette maison, œuvre de l'abbé de Lespine, publiée par M. de Saint-Allais, nous apprend que plusieurs branches ont porté d'autres armes : celles de Montancès, et d'Antonne, *trois lions* ; et celle de Montréal, *une fasce ;* elle nous fait savoir, en outre, que le blason à *cinq fasces*, mêmes armes que celles de la maison de Beynac, a été longtemps porté par les seigneurs des Bories et du Lieu-Dieu.

Une branche, établie en Lorraine vers le milieu du XVIe siècle, figure parmi les maisons d'ancienne chevalerie de cette province, avec ces dernières armoiries ; ce sont les mêmes qui se voient sculptées dans le premier *parti* d'un écusson formant cul de lampe à la retombée d'un arc de voûte de la tour, nord-d'ouest, du château des Bories ; quant au second *parti* qui, à la première vue, semblerait contenir trois cloches, examiné avec plus d'attention, on y voit distinctement : trois ruches à miel. Ce double écusson porte la date de 1580, et comme en 1572, une demoiselle de Mellet avait épousé le seigneur des Bories, on s'explique que, faisant reconstruire le château de ce nom, le mari et la femme y aient fait accoler leurs armes.

Cette maison, ainsi que le disent les généalogistes ci-dessus, est du nombre de celles qu'on peut appeler indigènes, parce qu'elles ne se sont jamais éloignées des lieux où elles ont formé leurs pre-

---

(1) Les armes *aux trois aigles* sont la reproduction de celles que l'on voit sur le sceau de Hélie de Saint-Astier, chevalier et co-seigneur de la ville et seigneurie de l'Isle, servant, en qualité d'écuyer dans la guerre de Flandres, sous le règne de Philippe-le-Bel. Ce sceau porte : un cavalier armé de toutes pièces, tenant à la main droite l'épée haute et de la gauche *un écu chargé de trois aigles*, le cheval caparaçonné rehaussé *d'aigles*.

miers établissements ; elle a le rare avantage que plus on remonte vers sa source, plus on découvre en elle d'éclat et de marque de grandeur ; on s'accorde universellement à la faire descendre de la famille du saint hermite Asterius, que l'abbaye de Saint-Astier reconnaît pour son fondateur, lequel mourut vers le milieu du VIIe siècle. Il était le plus jeune des enfants du seigneur de Puydepont (1).

On compte jusqu'à vingt-deux seigneurs du nom de Saint-Astier qui ont été décorés de la chevalerie, depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'à l'an 1400.

Quoique restreint dans les limites d'une simple notice, je tiens à rappeler, ici, que Jacques de Saint-Astier, seigneur des Bories, d'Antonne, de Sarliac, de Savignac, etc., chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes et 50 lances de ses ordonnances, eut le gouvernement et la garde de la ville de Périgueux, le 18 mai 1569 ; que Geoffroy de Saint-Astier, chevalier, seigneur du Lieu-Dieu, de Ligne, etc., cousin issu de germain du précédent, fut aussi chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes de ses ordonnances et lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Verdun ; que vers la fin du XVIIe siècle, Henri de Saint-Astier, chevalier, seigneur des Bories, etc., également gentilhomme de sa chambre, était qualifié haut et puissant seigneur et baron, et que son fils Jean-Jacques était marquis des Bories, titre qui a successivement été porté depuis — c'est-à-dire depuis deux siècles — dans la branche de ce nom, laquelle est représentée aujourd'hui par Antoine-Astier-Albéric de Saint-Astier, marquis des Bories, né le 19 novembre 1811.

Cette famille ne s'est pas seulement distinguée dans la carrière des armes ; elle a fourni à l'Eglise nombre de dignitaires, plusieurs prélats, parmi lesquels, Pierre de St-Astier, évêque de Périgueux depuis l'an 1233, qui fonda à Périgueux le monastère des Frères Prêcheurs ou Dominicains. C'est celui qui mourut à Limoges en odeur de sainteté dans le Couvent des Dominicains, en 1275, ainsi qu'il est dit plus haut ; Armand de St-Astier, chapelain du pape, nonce apostolique, qui fut dernier abbé de Tulle et 1er évêque de cette ville en 1317, mort le 6 juillet 1333, et fut inhumé à Rocamadour ; et Archambeaud de St-Astier, abbé d'Aurillac, nommé à l'évêché de St-Flour avant 1320.

---

1 Puydepont, ancien château, paroisse de Neuvic, sur la rive droite de l'Isle Périgord.

La ville de Périgueux lui doit bon nombre de consuls et de maires. Parmi ces derniers, on voit Archambaud de St-Astier, élu en 1528 ; Forton ou Fortanier de St-Astier, seigneur des Bories, lequel occupa cinq fois cette charge de 1435 à 1462, et à qui ses concitoyens avaient déjà donné, en 1431, une marque éclatante de l'estime qu'ils avaient dans ses talents militaires, lorsque, à peine âgé de 30 ans, ils le choisirent pour leur capitaine et lui conférent la garde et la défense de la Cité qui était alors menacée par les Anglais ; Jean de St-Astier, seigneur de Ligne, fils dudit Forton, qui fut par trois fois nommé maire, en 1484, en 1490 et en 1496 ; et enfin, le fils dudit Jean, noble Forton de St-Astier, chevalier, seigneur du Lieu-Dieu, qui fut investi de la même charge en 1533.

Le nom de St-Astier se voit dans les jugements des intendants de Bordeaux portant maintenue de Noblesse (période de 1697 à 1718), de même que dans les listes des votants pour les députés de la Noblesse aux Etats-Généraux de 1779, où figure, à Périgueux, ainsi inscrit : Très haut et très puissant seigneur Pierre Astier, comte de St-Astier, chevalier, seigneur, marquis des Bories, Antonne, Sarliac, Savignac-les-Eglises, St-Germain-du-Salembre, St-Jean-d'Ataux et autres places, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, mestre de camp de cavalerie.

Ce dernier avait été page de la Grande-Ecurie, avait joui des honneurs de la Cour et avait eu l'honneur de monter dans les carrosses du Roi.

En 1814, il était lieutenant des gardes du corps du Roi et en 1816, lieutenant-général de ses armées.

Je ne peux mieux terminer cette notice, qu'en répétant, avec l'auteur de la généalogie de St-Astier, l'une des plus complètes qu'ait publiées St-Allais : que cette maison, établie en Périgord depuis un temps immémorial, réunit tous les avantages qui caractérisent la noblesse de premier ordre et qui sont : l'ancienneté, la distinction des services, l'illustration des alliances, de grandes possessions et un nombreux vasselage.

591



De St et Ste-AULAIRE (de Beaupoil) de Normalet, de la Roche-Mallet — en Bretagne —, de Tarnac, de la Porcherie, de la Grenerie, de Mansac, de Coutures, de la Renaudie, de Castel-Nouvel, de Lanmary, des Chabanes, de Quinsac, de Gorse, de Dixmerie, de Pestillac, de Mareuil, de Milly, de Bertry, de Sorges, de Pindry, d'Au-

gerville, de Fontenilles, de la Luminade, de Montplaisir, du Mas, — en Limousin et en Périgord — de Gironde — en Poitou — d'Arsinde — en Beaujolais, près Moulins, etc.

ARMES : De gueules à trois couples de chiens d'argent, liés d'azur, posés 2 et 1.

DEVISE : *Semper fidelis.*

La maison de Beaupoil est originaire de Bretagne ; deux de ses membres, Hervé et Geoffroy de Beaupoil, se croisèrent en 1248, et leurs noms et armes figurent au musée de Versailles.

Yves de Beaupoil, chevalier, seigneur de la Normalet (au pays de Bretagne), est le premier que mentionne le Nobiliaire du Limousin, par l'abbé Nadaud. Il vint dans cette province, et de là en Périgord, ou du moins ses descendants, dans le milieu du XIVe siècle, vers l'époque, à peu près, de la cession du comté de Penthièvre et de la vicomté de Limoges faite à la veuve de Charles de Blois, tué le 29 septembre 1364, en défendant ses droits à la couronne ducale de Bretagne que lui disputait Jean de Montfort.

Noble Guillaume de Beaupoil, qualifié dans son testament du 8 août 1455, puissant seigneur, fils du précédent, acheta vers 1403 (dit Nadaud), la terre et la seigneurie de Ste-Aulaire, près d'Uzerche en bas Limousin (de *Sancta Eulalia*), c'est-à-dire de Sainte et non de Saint-Aulaire, ajoute ce généalogiste.

C'est par suite de cette acquisition qu'au nom patronymique de Beaupoil, s'est incorporé celui de ladite seigneurie, qui désigne généralement toutes les branches de la famille dont plusieurs, toutefois, signent Saint-Aulaire au lieu de Sainte-Aulaire.

La branche dite des seigneurs de la Porcherie et de la Grénerie, s'est éteinte dans Louis, maréchal des camps et armées du Roi, tué au combat de Rumersheim, dans la haute Alsace, le 29 août 1709.

Cette branche compte un évêque de Tulle, en 1702 ; un grand-maréchal de l'Ordre de Malte, un lieutenant-général pour le Roi du haut et bas Limousin, lequel fit partie de l'Académie française en 1706, etc.

Celle de Couture et de Lanmary, d'où sont sortis les seigneurs du Pestillan, des marquis de Lanmary, de Fontenilles, de Siorac, etc., qui ont donné deux grands-échansons de France, grand nombre d'officiers généraux, un ambassadeur, des chambellans, etc.

Celle de la Luminade (terre érigée en baronnie en 1655), séparée, dit la Chenays-Desbois, de la branche aînée, au commence-

ment du xve siècle et qui n'a pas cessé de se distinguer par ses services militaires et a donné un maréchal des camps et armées du Roi dans la personne de Raymond de Beaupoil, sur la tête duquel la Luminade a été érigée en baronnie.

Relativement à cette branche, il est dit dans le *Chartrier Français*, au dictionnaire des anoblis, que :

« Beaupoil de Saint-Aulaire (Raymond), baron de la Luminade, » obtint le 30 juillet 1669, un arrêt du conseil qui le maintient dans » sa position de noble et d'écuyer ; et Antoine, son fils, un autre » arrêt du conseil du 7 février 1708, qui le décharge du paiement » de la somme de 4,000 livres, à laquelle il avait été taxé, comme » usurpateur de noblesse dans le rôle arrêté au conseil. Les deux » arrêts de faveur, — est-il ajouté dans l'ouvrage — ne peuvent » être considérés que comme un anoblissement. »

Qu'il me soit permis de faire suivre cette note de quelques observations :

Frapper de condamnation pour fait d'*usurpation de Noblesse*, Antoine, fils de Raymond Beaupoil de St-Aulaire, sur la tête duquel les terres de la Luminade, de Valeix, de la Garde, de Bretoux avaient été érigées en baronnie, en mai 1655 et qui fut maintenu le 30 juillet 1669, dans la qualité de noble et d'écuyer, était une de ces nombreuses injustices commises par des commissaires répartis dans les provinces, à l'effet de rechercher les usurpateurs de noblesse, mais qui, ainsi que je l'ai fait remarquer dans une note qui fait suite à l'introduction de ce Nobiliaire, semblèrent, par des condamnations multipliées, se préoccuper bien plus de la question financière que du côté moral à atteindre.

Cette injustice à l'égard d'Antoine est d'autant plus manifeste qu'il avait été reçu, le 4 janvier 1667, écuyer du Roi en la grande-écurie et que, comme tel, il avait dû, de même que son père pour obtenir sa maintenue, prouver, par titres authentiques, sa noblesse et filiation noble à 1560 au moins. Il était donc de toute équité qu'Antoine fût déchargé de la taxe à laquelle il avait été condamné comme tant de bons gentilshommes qui plus tard furent également maintenus.

J'arrête ici ces observations, en concluant que les arrêts ci-dessus du 30 juillet 1669 et 7 février 1708, concernant Raymond et Antoine de Saint-Aulaire, père et fils, ne peuvent être considérés que comme une constatation de noblesse, un droit reconnu, ce qui constate en un mot une maintenue, et non comme des arrêts de faveur, un anoblissement, ainsi qu'il est dit dans le *Chartrier Français*.

J'ai dit plus haut que les Beaupoil de Saint ou Sainte-Aulaire, s'étaient fait remarquer dans la carrière des armes et, comme preuve, je rappellerai d'après l'ouvrage publié par Louis Paris, ayant pour titre : *L'impôt du Sang*, que treize gentilshommes du nom, simples officiers, ou officiers supérieurs, sont tombés glorieusement sur les champs de bataille.

On voit ainsi que la maison de Beaupoil de Saint-Aulaire a payé sa large part de l'impôt du sang qui avant 1789 était prélevé sur la Noblesse française.

Elle a été représentée, lors des États-Généraux de 1789, aux Assemblées de la Noblesse de Périgueux, de Limoges, de Bordeaux, de Libourne, de Saintes, de Saint-Yrieix, et plusieurs de ses membres y ont figuré avec les qualifications de : barons, comtes et marquis.

On distingue parmi ses alliances : Caumont La Force, Talleyrand, Laroche-Aymon, Bourdeilles, Fumel, Carbonnières, Grimoard de Beauvoir du Roure, Harcour, Soyecout, Vivonne, Creton d'Estournel, etc.

592

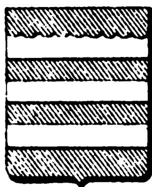


De SAINT-AUVENT (Perry) de la Chauffye, de Rossignol, de Chalagnac, de Pressignac, etc

Armes : D'argent à une bande de sable accompagnée de deux lions de gueules, l'un au-dessus, l'autre au-dessous.

Raymond de Perry, écuyer, seigneur de la Chauffye et Rossignol, maintenu dans sa noblesse en 1667, par Daguesseau, rendit hommage au roi, à Périgueux pour Rossignol et la co-seigneurie de Chalagnac, l'autre moitié appartenant au chapitre de Périgueux. Son fils Isaac, qualifié plus tard marquis de la Chauffye et de Saint-Auvent, marié en 1681 à Anne de Rochechouart, fut convoqué au ban de la noblesse de la sénéchaussée de Périgueux en 1690. (Archives de la Gironde C. 2337 et 4155. Bibliothèque nationale fondée en Périgord.)

Mme la baronne de Vassal, née Perry de Saint-Auvent, réside en son château de la Vassaldie, commune de Gouts, canton de Verteillac (Périgord) ; elle a pour filles Mmes de Mondion et de Braquilange.

593


De SAINT-CHAMANS, du Peschier, de Pazayac, de Montmège, etc.

Armes : De sinople à trois fasces d'argent, au chef engrêlé de même — d'après la Chenaye-Desbois — de gueules, d'après J.-B. Bouillet.

Devise : *Nil nisi vincit amor.*

Dans le *Grand Armorial de France* (registre de Périgueux) les armes sont décrites sous le nom de Léonard de Saint-Chamans, écuyer, seigneur de Pazayac : *D'or à trois grenouilles de sinople.*

Ce dernier blason me semble devoir être mis dans la catégorie des armes fantaisistes et parfois ridicules que les commis de d'Hozier donnaient, à défaut de renseignements positifs, aux familles qui refusèrent souvent de se soumettre à une révision éminemment fiscale, ainsi que j'ai cru devoir le faire observer plus haut, dans une note de l'introduction de l'Armorial.

Cette famille, originaire de la Creuse, dont la filiation suivie commence à Hercule de Saint-Chamans, chevalier, vivant en 1280, a produit un grand-maître de l'Ordre du Temple en 1172 ; un bailli royal des montagnes d'Auvergne en 1332 ; un grand-maréchal de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1428 ; et, dans les armes, plusieurs officiers de hauts rangs.

Cette famille a contracté de nombreuses alliances en Périgord, entre autres avec celles : de Saint-Aulaire, du Peschier, de la Garde, de Gimel, d'Hautefort, de Chapt, de Badefol, Green-de-Saint-Marsault, de Bertin, etc.

594


De SAINT-CLAR (ou de Saint-Clair) de Thon, de la Feuillade, de Puymartin.

Armes : D'or à la cloche d'azur bataillée d'argent, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Ancienne famille noble du Sarladais possédant au xvie siècle le château de Puymartin avec la qualification de haut et puissant seigneur ; déchue à partir du xvie siècle, elle a été rétablie au xviiie. (Voir aux archives départementales. — Lettres de Noblesse.)

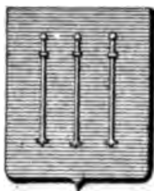
Jean de Saint-Clar, écuyer, sieur de Thon, capitaine de grenadiers au régiment de Toulouse, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, pensionnaire du roi, marié à Marguerite de Selves, mourut le 12 février 1735, au repaire noble du Thon, paroisse de Bézenac.

Un autre Jean de Saint-Clar, écuyer, sieur de la Feuillade, cacheta son testament mystique le 19 août 1714, avec les armes ci-dessus décrites.

Deux des membres de cette famille sont inscrits dans la liste des émigrés du district de Sarlat avec la désignation de ci-devant gardes du corps.

Sous le nom d'Antoine de St-Clar, conseiller du Roi au présidial et assesseur en la maréchaussée de Sarlat, le *Grand Armorial de France*, registre de Sarlat, inscrit les armes décrites ci-dessus.

595



De SAINT-CYR (du Pin), du Boutonnet, des Lèzes, d'Aucor, de Bessac, etc.

Armes : D'azur à trois bourdons rangés d'argent, en pal (1).

Le nom patronymique de cette famille est Dupin (ou du Pin). St-Cyr est un nom terrien qui paraît avoir été pris de la commune de St-Cyr, canton de St-Laurent-de-Gorre, en Limousin ; c'est sous ce dernier qu'une branche, en Périgord, était généralement désignée.

L'abbé Nadaud a donné, dans le Nobiliaire du Limousin, une filiation suivie de la famille depuis 1473. Le plus grand nombre de sujets dont il y fait mention sont qualifiés écuyers et quelques-uns y sont désignés chevaliers.

Ce généalogiste fait suivre la notice d'un article ainsi conçu : François Dupin, secrétaire de monsieur de Tourny, intendant de Limoges et de Bordeaux, fut depuis qualifié écuyer receveur des tailles à Périgueux, où il mourut. Il était pénitent bleu à Limoges, le 7 mai 1772.

---

(1) En Limousin, ces armes sont décrites *d'argent à trois bourdons d'azur* : et, en Poitou, *les bourdons de gueules*.

Plusieurs des membres de cette famille ont assisté aux Assemblées de la Noblesse du Périgord en 1789, et l'un d'eux y a figuré en qualité de secrétaire dudit Ordre.

Deux frères représentaient naguère la famille en Périgord ; l'un d'eux habitant le château d'Aucor, ancien fief, commune de Beaussac, marié avec demoiselle de Bessot de Lamothe, dont plusieurs enfants ; et l'autre avec demoiselle de Forichon de la Bardonnie.

596

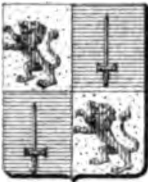


SAINTE-COLOMBE (Astier), Evêque de Sarlat, octobre 1361.

Armes : De gueules à trois colombes d'argent, portant dans leur bec un rameau d'olivier de sinople. *Alias* : D'azur à trois colombes damées.

Les armes de cet évèque et celles de Pierre Itier, qui se voyaient à la voûte et aux piliers de la chapelle Notre-Dame, à Sarlat, témoignent que, si ce dernier l'a commencée, le deuxième l'a achevée. Il siégea jusqu'en 1370, époque de sa mort.

597



De SAINT-EXUPÉRY, (anciennement de Saint-Supery), de Miremont, du Dognon, du Fraysse, de Saint-Amand, de Montpellerie, de Fleurac, de Rouffignac, de Paleyrac, de Sigoniac, de la Salvagie, de Cardou, en Périgord, de Segonzac, en Limousin, etc.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4, d'or au lion de gueules, qui est de Saint-Exupéry ; aux 2 et 3, d'azur à l'épée haute d'argent garnie d'or posée en pal, qui est du Fraysse.

Cette maison, connue en Limousin dès le XI[e] siècle, parait avoir pris son nom du château de Saint-Exupéry, situé dans cette province.

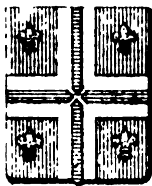
Vers 1330 elle s'établit en Auvergne par suite de l'alliance d'Hélie de Saint-Exupéry, chevalier, avec la sœur et héritière en partie de Raimond de Miremont, mort sans postérité.

C'est l'un des fils issus de ce mariage qui a formé la branche cadette, laquelle s'est perpétuée en Périgord et en Quercy et y compte de nombreux représentants.

La branche aînée en Auvergne a fini dans Guy de Saint-Exupéry, chevalier, seigneur de Miremont, de Favars, de Chayrols, du Dognon et autres lieux, conseiller du Roi, bailli royal des montagnes d'Auvergne, à Aurillac, de 1558 à 1562, lequel n'a laissé de son mariage, contracté le 29 mai 1548, que trois filles, dont l'une, Françoise, épousa en 1571, Henri de Bourbon-Malauze, vicomte de Lavedan ; la 2e, Rose, mariée à Louis de Rillac, chevalier, de Saint-Quentin ; et la 3e, Magdeleine, dont le sort est ignoré.

Louis de Saint-Exupéry, oncle du précédent, était chanoine, comte de Lyon. Ce titre seul suffirait pour constater une haute noblesse, car on sait qu'on ne pouvait être reçu dans ce chapitre sans preuves authentiques de seize quartiers ; mais s'il fallait encore d'autres constatations de noblesse, il suffirait de rappeler, outre ses alliances distinguées dont il serait trop long de donner ici la nomenclature, qu'à toutes les recherches de la noblesse par les intendants des provinces, la maison de Saint-Exupéry a été maintenue ; qu'aux États-Généraux de 1789 elle a été représentée par plusieurs de ses membres, entre autres, à Périgueux, par haut et puissant seigneur Jean, comte de Saint-Exupéry, chevalier, seigneur du Fraysse, de l'Isle, de Paulin, de la Salvagie et autres lieux, ancien lieutenant commandant, commandant d'escadron des gardes du corps du Roi, maréchal des camps et armées, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, habitant en son château de Terrasson ; et par haut et puissant seigneur, messire Jean Balthazar, comte de Saint-Exupéry, seigneur de Rouffignac, Fleurac, Paleyrac, Sigoniac, ancien lieutenant des maréchaux de France, habitant en son château de Cardou, commune de Bourniquel, sénéchaussée de Sarlat (voir aux procurations) ; et enfin, que la maison de Saint-Exupéry a été admise à l'honneur de monter dans les carrosses du roi, le 25 octobre 1751, dans la personne de Jean, comte de Saint-Exupéry, exempt des gardes du corps, et que sa femme, Jeanne-Magdeleine de Cugnac, comtesse de Saint-Exupéry, a été présentée à la cour par la comtesse de Noailles, le 22 mai 1757.

---

598 

De SAINT-LÉGIER, d'Orignac et de la Sausaye (branche de Saintonge), de Richemont (en Périgord), etc.

Armes : De gueules à la croix d'argent, chargée d'un filet d'azur, surchargée en abîme d'un sautoir d'argent et cantonnée de quatre fleurs de lis d'or.

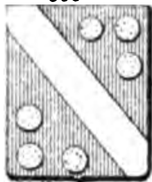
Couronne de marquis ; supports, deux lions couronnés d'or.

Devise : *Deus et Rex.*

Cette maison, originaire de Bourgogne, résidait en Saintonge, dans la première moitié du xve siècle, ainsi qu'il appert d'un dénombrement de la baronnie et châtellenie d'Archiac, en Saintonge, où l'on voit, à la date du 14 août 1472, Guillaume de Saint-Légier rendre hommage à la dite baronnie. Elle tient au Périgord par le mariage du vicomte de Saint-Légier avec une demoiselle de Chabans, de la Chapelle-Faucher, de Richemont, etc., dont est provenu le comte Adhémard de Saint-Légier, marié avec une des filles du comte de Vezet.

Aux États-Généraux de 1789, on voit figurer parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse de Saintonge : Jean-Auguste de Saint-Légier, comte d'Orignac, et son frère Jean Grégoire, vicomte de Saint-Légier, secrétaire de l'Ordre de la Noblesse ; le premier est dit page du comte de Clermont, sous-lieutenant au régiment d'Enghien infanterie, et le deuxième vicomte de Légier, capitaine de vaisseau, chevalier de St-Louis. (Voir pour plus amples détails *La Noblesse de Saintonge et d'Aunis*, par L. de la Morinerie.)

---

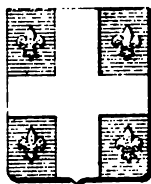
599 

De SAINT-MARC, de Vauzour, de Naillac.

Armes : De gueules à la bande d'argent accompagnée de six besants d'or.

C'est sous le nom de N. de Saint-Marc-de-Vauzour, chevalier, seigneur de Naillac, que le *Grand Armorial de France* (registre de Bergerac) a enregistré ces armes.

600



De SAINT-MARTIN, de Laborie, de Puygueraud, de la Bruyère, du Mas.

Armes : D'azur à une croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lis d'or.

Le nom de Saint-Martin se voit parmi les familles maintenues pendant la période de 1697 à 1718.

601



De SAINT-OURS, de la Bourelie, de Bouniagues, de Verdun, des Mirandes, de Ferrant, de Salibourne, de Suquet, de Lancinade, de la Vigerie, de la Bleynie, d'Urval, etc.

Armes : D'azur à un ours d'or sur un piédestal de gueules, adextré en chef d'un croissant d'argent. *Alias* : D'azur à l'ours passant d'or sur une terrasse de gueules.

Dans l'Etat général des gentilshommes de l'élection de Sarlat maintenus dans leur noblesse par M. Pellot, intendant de Guienne en l'année 1666, sont mentionnés onze sujets du nom de cette maison.

Dans les assemblées de la Noblesse aux Etats-Généraux de 1789, figurent également bon nombre de sujets du nom de Saint-Ours, à Périgueux et à La Rochelle.

602



De SAINT-PAUL du But, de la Baronnie, du Châlard, de Saint-Paul-la-Roche, de la Vallade, etc.

Armes : D'azur à la bande d'or accompagnée de deux fleurs de lis de même, l'une en chef et l'autre en pointe, et un paon rouant également d'or brochant sur la bande. (Timbre de baron.

Léonard du But, qualifié du titre d'écuyer, seigneur de la Baronnie, du Châlard, de Saint-Paul-la-Roche, la Vallade, etc., fiefs dont il était en possession depuis 1776, et qui sont encore dans la famille de Saint-Paul, succéda, par lettres du roi Louis XVI, en date du 3 mars 1784, à Jean de la Brousse, sieur du Beauffrand,

dans la charge de conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France près la cour des aides de Montauban, charge qui conférait la noblesse au premier degré. L'exemption des tailles sur tous les biens possédés par le sieur de Saint-Paul, suite de cette charge, fut enregistrée à Périgueux, en août 1784.

603



De SAINT-VIANCE (de Philip), de la Garde, de la Guènes, de Palagensas, de la tour de Philip — près Tulle — de Puymège, d'Objat, d'Eybennes, du Bousquet, de Vaugoubert, ancien repaire noble, commune de Quinsac, canton de Champagnac-de-Belair, en Périgord.

Armes : D'azur à cinq trangles abaissées d'or, en chef un cor de chasse de même, accompagné de trois étoiles ou molettes d'or. *Alias* : écartelé, aux 1 et 4, d'azur au cor de chasse lié et enguiché de même ; aux 2 et 3, bandé d'or et d'azur, et plus simplement d'azur au cor de chasse d'or.

Cette famille, originaire de la vicomté de Turenne, où elle florissait vers le commencement du xiii[e] siècle, tient au Périgord par plusieurs alliances, parmi lesquelles se voient d'Abzac, d'Aubusson-de-Villac, de Miremont, de Carbonnières, du Chilhau-des-Fieux, de Coustin-de-Bourzolles, du Masnadaud, de Larmandie, de Lostanges, de Salignac-Fénelon, etc.

En 1207, deux frères, qualifiés damoiseaux, rendent hommage à Raymond, vicomte de Turenne. En 1397, noble et puissant seigneur Geraud de Philip rend également hommage à Robert, comte de Ventadour, pour les terres, fiefs et biens nobles qu'il possédait dans les ville et paroisses de Guène et de la Garde. Dès le milieu du xv[e] siècle, on voit aussi Raymond de Philip, qualifié comme le précédent, rendre le même hommage pour les biens ci-dessus désignés, et pour ceux qu'il avait dans la paroisse de Palagensas et pour les droits et justice qu'il y possédait.

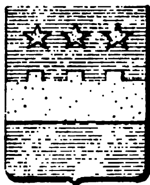
C'est ce dernier qui réunit à son nom patronymique de Philip celui de Saint-Viance, ainsi qu'il avait été stipulé par son contrat de mariage de 1430, avec Catherine de Saint-Viance.

Aux hommages ci-dessus relatés, s'ajoute celui que rendit, en 1540, haut et puissant seigneur Hélie de Philip, seigneur de Saint-Viance et de la Garde, au comte de Ventadour et au baron de Donzenac, et, la même année, à M[gr] le Dauphin, duc de Bretagne.

On compte neuf chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem du nom de Philip-de-Saint-Viance, parmi lesquels un grand-prieur d'Auvergne, grand-maréchal de l'ordre et général des Galères de la religion ; — nombre d'officiers, dont cinq frères tués dans une seule bataille ; — des maréchaux de camp, un lieutenant-général ; — deux gouverneurs, l'un de Cognac et l'autre de la vicomté de Turenne, etc.

A ces détails sommaires, qui constatent suffisamment une grande noblesse, j'ajouterai que la maison de Philip-de-Saint-Viance se qualifiait, dès le commencement du XVII[e] siècle, des titres de baron, de comte, de vicomte et de marquis, et que plusieurs de ses membres ont voté pour les dépués de l'Ordre de la Noblesse aux Etats-Généraux de 1789, dans la Corrèze et dans la Creuse.

604



DE SAINT-YRIEIX, de Redon (1), de la Baronnie (2), de la Pouyade (3).

ARMES : D'azur à une fasce crénelée de trois pièces d'or, surmontée de trois étoiles d'argent. *Alias* : d'or. (*Armorial de France*, registre de Périgueux), mêmes armes, mais différemment décrites, dans l'*Armorial* manuscrit de la fin du XVII[e] siècle.

Jacques, Antoine, François, Hélie et autre François de Saint-Yrieix frères, habitants du château de Redon, reconnaissent pour descendants de leur famille François de Saint-Yrieix, sieur de la Baronnie, habitants de la Pouyade, paroisse de Naillac, sénéchaussée de Périgueux.

Dans les registres du greffe de l'élection de Périgueux, sont mentionnés, de 1698 à 1750, des jugements qui déclarent exempts d'impôts, des biens appartenant à diverses personnes, parmi lesquelles se trouve, à l'article de la Noblesse : Messire François de Saint-Yrieix, chevalier, seigneur de la Baronnie, famille maintenue par Pellot, le 10 mars 1667. Ses titres remontent à Raymond de Saint-Yrieix, vivant en 1498.

---

(1) Ancien repaire noble, commune de Grange-d'Ans.
(2) Commune de Naillac.
(3) Fief dépendant de la commanderie de Condat, paroisse de Naillac.

605 **Du SAILLANT (de Lasteyrie)**, de Comborn, d'Ussac, de Vergy, d'Allassac, d'Objac, de Voutezac, de Saint-Viance, de Valences, de Saint-Julien, de Maumont, de St-Bazille, de Bazille, de Brouzeille, de Lavergne, de Gensac, de St-Bonnet, des Farges, du Luc, de Flomont, de Merlhac, de la Jarthe, commune de Coursac (Périgord).



Armes : De sable à l'aigle d'or.

Plusieurs branches, entre autres celles de Lasteyrie, du Saillant, de Comborn, du Luc, au lieu de ces armes simples, ont porté, ainsi que le dessin ci-dessus les reproduit : *Ecartelé, aux 1 et 4, de sable à l'aigle d'or; aux 2 et 3, d'argent au lambel de gueules de trois pendants.*

Elles sont écrites de même dans la maintenue de noblesse de la famille par Daguesseau, intendant de la généralité de Limoges. Recherches de 1666 à 1669.

La maison de Lasteyrie, originaire de la ville d'Allassac, en Limousin, est d'ancienne chevalerie. Elle établit sa filiation suivie jusqu'à nos jours, depuis Pierre de Lasteyrie, qualifié chevalier en 1250.

Cette famille, dit Borel d'Hauterive, étant à la croisade de saint Louis, fit à des marchands génois un emprunt dont le titre est entre ses mains.

Le nom du Saillant, qui est celui d'une seigneurie en Limousin, laquelle a appartenu à la famille depuis 1371, a été incorporé à celui de Lasteyrie, et a été souvent porté seul notamment par la branche de Lasteyrie du Saillant du Luc.

Cette maison a contracté alliance avec les meilleures du Limousin et du Périgord, et a été admise aux honneurs de la cour.

Il est dit plus haut qu'elle avait été maintenue dans la noblesse par Daguesseau, et j'ajoute, en terminant cette notice sommaire, qu'elle a figuré, en 1789, aux assemblées de la Noblesse du Périgord et du Limousin, et que parmi les votants pour les députés de l'Ordre, dans notre province, se voit ainsi inscrit : « Haut et puissant seigneur messire Jean-François Lasteyrie, vicomte du Saillant du Luc, seigneur du Change et de Saint-Bonnet, co-seigneur de la ville et paréage d'Allassac, seigneur des Farges, en Limousin, et seigneur du Cayre, de Sambats, de Linoire, de la Margay et autres lieux, en Périgord. (Voir aux procurations.)

606



De SALIS, de La Batut, du Breuil.

Armes : D'azur à trois fasces d'argent, au lion d'argent lampassé et armé de gueules brochant sur la première et la troisième fasce, celle du milieu brochant sur le lion. *Grand Armorial de France* (registre de Sarlat).

Cette famille, l'une des plus anciennes du Périgord, s'est éteinte en 1712 dans la personne de messire Henri de Salis, seigneur, comte de la Batut, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, etc.

Ce fut sa sœur, mariée le 6 mai 1681, à David de la Borie, capitaine au régiment de Noailles, qui apporta la terre de la Batut, près Saint-Cyprien, dans la maison de la Borie, connue aujourd'hui sous le nom de la Borie de la Batut.

Géraut de Salis, est-il dit par Saint-Allais, mort en 1120, contribua, en 1115, à la fondation de Cadouin et de quatre autres abbayes.

607



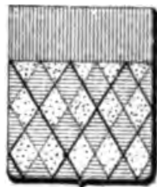
De La SALLE, de Born, de Bosredon, de Chabarlen, etc.

Armes : De gueules à la tour d'argent crénelée et maçonnée de sable, donjonnée de deux pièces de même, et soutenue de deux troncs écotés d'or posés en sautoir.

L'identité parfaite des armes des la Salle, en Auvergne, et des la Salle en Périgord, semblerait indiquer une communauté d'origine.

Aux Etats-généraux de 1789, figurent parmi les votants de l'Ordre de la Noblesse, en Périgord, le seigneur de la Salle de Born, et le seigneur de la Salle de Bosredon et de Chambarlen.

608



De SALLEGOURDE (de Raymond), de Bourzac, de Vignoles, de Saint-Paul, de Chassat, d'Aulaine, de Beausoleil, de Sarlande, de la Grange, de la Borie, d'Ayran, de Pressac, des Rivières, de Montagrier, de Narbonne, de Macanan, de la Gonterie, de Doulaine, etc.

Armes : Losangé d'or et d'azur, au chef de gueules.

La Chenaye-Desbois, avec d'autres généalogistes, fait mention de plusieurs sujets du nom de Raymond, vivant dans les XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, mais il ne donne une filiation suivie que depuis Mondot de Raymond, écuyer, seigneur de Gonterie (en Périgord), vivant en 1449, date d'un partage avec son frère Ithier de Raymond, seigneur du Breuil, et de Dignac (en Angoumois).

Cette maison a formé plusieurs branches ou rameaux, dites : des seigneurs de Beausoleil, de la Doulanie et de la Gonterie (en Périgord) ; de la Grange, de Pressac, de la Borie, de la Cote et de Ste-Croix, près de Mareuil (en Périgord); de la Chapelle-Ste-Quitière, de Saint-Michel (en Agenais); de Saint-Germain et de Sainte-Colombe, de Sallegourde et de Macanan (en Périgord).

Au quatrième degré de filiation de cette branche qui tient plus particulièrement au Périgord, la Chenays-Desbois fait mention de Gabriel comte de Raymond, seigneur de Vignoles, lequel épousa, le 1er août 1602, Marguerite de Macanan, dame de Sallegourde, nom qui s'est incorporé au nom patronymique de Raymond, et auquel s'est joint également celui de Macanan.

Au huitième degré le même auteur fait connaitre deux frères, l'un, Gabriel de Raymond, qualifié haut et puissant seigneur, marquis de Sallegourde, conseiller du grand-conseil au parlement de Bordeaux, qui épousa, le 31 décembre 1764, à Périgueux, Françoise de Chancel, fille de François-Victor de Chancel, seigneur de la Grange, etc., et de Marie Martin de Nantiat. Ledit Victor, fils de l'auteur des *Philippiques*, la Grange-Chancel, et François-Joseph de Raymond, seigneur, baron de Rions, Vignoles, Tranchard et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, qui épousa, le 28 janvier 1778, Adélaïde-Charlotte-Angélique de Raymond des Rivières, branche de Saint-Domingue, dont le chef, chevalier de Saint-Louis, habitait le château des Rivières, en Périgord, et ne s'est pas marié.

La famille de Raymond, sur la production de ses titres, a été maintenue dans sa noblesse, le 15 septembre 1668; en 1789, elle a été représentée aux grandes assemblées de cette époque ; parmi les votants pour les députés de l'Ordre se voient inscrits à Périgueux : Messire Louis comte de Raymond, seigneur de la terre et baronnie d'Ayran et de la Faye, marquis de Sallegourde et autres lieux ; messire Antoine de Raymond, chevalier, seigneur de Pressac, la Coste, les Bruyères, etc., et messire François-Joseph Raymond de Sallegourde, écuyer, chevalier de l'Ordre de St-Louis. (Voir aux procurations.)

Dans la ville de Périgueux, parmi les maisons de l'époque de la Renaissance se voit encore celle que possédait la famille de Raymond de Sallegourde ; on la désigne toujours sous le nom de l'hôtel de Sallegourde. Elle est située rue Saint-Roch.

609



De SALLETON, de Jameaux, de Rudelou, de St-Michel, de St-Front, des Bordes, de Labrousse, etc.

Armes : D'azur à un chien d'argent passant sur une terrasse de sable.

C'est ainsi qu'elles sont décrites dans le *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux, sous le nom de Jean-Baptiste de Salleton, seigneur de Rudelou. (Etat de la noblesse du 13 juin 1698). Dans le même *Armorial*, sous le nom de François de Salleton, chanoine à Périgueux, le chien est dit : *portant à la gueule une branche de sinople*. Sur un couvert d'argent ayant appartenu à la famille, *le chien est posé sur la branche même, laquelle se contourne au-dessus de sa tête*.

Le nom de Salleton figure dans les jugements des intendants de Bordeaux, portant maintenue de Noblesse (recherches de 1697 à 1718) ; il se voit également dans la liste des votants aux Etats-Généraux de 1789 (Ordre de la Noblesse), ainsi inscrit : « Messire de Salleton, capitaine commandant au régiment de Condé, chevalier de St-Louis. »

Dame Jacqueline de Salleton, veuve de messire Pierre comte de la Roche-Aymon, fut représentée à l'élection des députés par Messire Alexis de Salleton, seigneur de Jameaux. Parmi les votants, se voit également Messire Paul-Stanislas de Salleton, seigneur de St-Michel, capitaine commandant au régiment d'Aunis (infanterie), chevalier de St-Louis, habitant en son château de St-Michel, paroisse de Cantillac-en-Périgord. (Voir aux procurations.)

---

610 

De SANXET, (de Grenier et Garnier) de la Peyre, de Nabinaud, de la Mothe, de Monlong, de la Croix.

Armes : D'azur à trois chiens courants d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.

Sous le nom de Grenier, écuyer, sieur de la Peyre, l'*Armorial de France* (registre de Périgueux) les armes sont : d'*hermine à la fasce de gueules*. Mais, dans l'Armorial manuscrit de la fin du xviie siècle, elles sont telles que le dessin et la description ci-dessus les donnent sous le nom de Daniel Grenier, sieur de Nabinaud, de la Peyre, juridiction de Montpon, sénéchaussée de Périgueux. La branche dite de Grenier de Sanxet, vivante aujourd'hui, porte bien les armes *aux trois chiens* courants, mais seulement *mis l'un sur l'autre*.

En 1581, Armand de Grenier, qualifié écuyer, sieur de Nabinaud et de la Mothe, acquit du roi de Navarre — depuis Henri IV — la métairie de la Peyre, paroisse du Pijou, juridiction de Montpon, avec tous droits seigneuriaux.

En 1619, noble Grenier, sieur de la Vaure, juridiction de Moncuq, reçut également l'investiture de rentes au village de Sanxet, la Devigne, etc.

En 1704, noble Hélie de Grenier, écuyer, sieur de Monlong, habitant en la noble maison de Monlong, paroisse de Pomport, fit échange de fiefs avec Henriette de Foix-de-Candalle, princesse de Buch, agissant pour Henri-François de Foix de Candalle, duc et pair.

En 1707, noble François-Élie de Grenier, écuyer, sieur de Monlong, habitant de la ville de Bergerac, rendit foi et hommage pour ses maisons nobles de la Croix, paroisse de la Monzie et de la Mothe, paroisse de Monteil, conformément à d'autres hommages rendus par ses prédécesseurs, entre autres en 1661.

Enfin, en 1872, noble Jean de Grenier, chevalier, seigneur de Nabinaud, était gendarme de la Garde du Roi.

On trouve, en outre, un arrentement de la terre de Monlong, à Peyre Garnier, incontestablement Grenier de Monlong — fait par noble homme Henri de Roffignac, seigneur de Gardonne, du 19 avril 1496.

611



De SANZILLON, de la Faucaudie, de Beaulieu, de Doulliac, de la Gélinie, de Pouzac, de Mauzac, de la Chabasserie, de Mensignac, du Lieu-Dieu, de St-Jory, etc,

Armes : D'azur à trois merlettes d'argent. Courcelles dit trois sanzilles (armes parlantes) et l'abbé Nadaud, dans le *Nobiliaire du Limousin* : trois pigeons d'argent, les ailes, becs et pieds d'argent.

La maison de Sanzillon, originaire de la ville de St-Yrieix, en Limousin, a formé plusieurs branches qui ont donné des sujets distingués dans la noblesse, soit de cette province, soit du Périgord, où elle contracte de nobles alliances.

Le premier degré de filiation de la famille commence vers le milieu du xive siècle et se poursuit régulièrement jusqu'au quinzième : dans la branche aînée, c'est-à-dire dans Emmanuel de Sanzillon Mensignac du Lieu-Dieu, fils de Louis-Grégoire de Sanzillon, marquis de Mensignac, officier supérieur, chevalier de St-Louis, et de demoiselle Dorothée de Chabans-Joumard, mort sans postérité ; et jusqu'au quatorzième degré, dans la branche de la Chabasserie dite de St-Jory, qui a fini dans Etienne Gédéon, marquis de Sanzillon, colonel commandant de la 1re légion de la gendarmerie royale, chevalier de St-Louis et du Phénix de Hohenlohe, et officier de la Légion-d'Honneur, lequel n'a laissé que des filles, de son mariage avec demoiselle Marie de Captal de Saint-Jory Labloux.

La généalogie de la maison de Sanzillon, publiée par les auteurs ci-dessus nommés, pouvant facilement être consultée, j'arrête ici cette notice en rappelant toutefois que la famille a été maintenue dans sa noblesse aux diverses recherches faites par les intendants des provinces, qu'elle a fait ses preuves pour l'Ordre de Malte, pour les Pages et pour les honneurs de la Cour, et qu'en 1789, elle a été représentée aux assemblées de la Noblesse, par messire Jean-Louis de Sanzillon, marquis de Mensignac. (Voir aux procurations.)

612

SARLANDIE, de Mitougnac.



Armes : De gueules à une hure de sanglier d'argent couronnée d'or, au chef d'argent chargé de trois glands de sinople rangés. Sur le testament de Jean Sarlandie, prêtre-chanoine de l'église collégiale du chapitre de St-Astier, elles sont simplement à un chevron, accompagné de 3 glands.

Parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse pour nommer des députés aux États-Généraux, se voit ainsi inscrit : Messire Pierre de Sarlandie, chevalier, seigneur de Mitougnac et autres lieux, demeurant au château de ce nom, paroisse de Goux, en Périgord.

613

De SARODE.

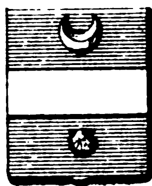


Armes : De gueules à une demi roue d'argent, au chef d'argent chargé de trois étoiles rangées d'azur.

Cette famille est qualifiée du titre d'écuyer, seigneur de St-Cibar, paroisse de la Chapelle, en Périgord, où elle est représentée par M. de Sarode, maire de Savignac-les-Eglises.

614

De SAUJON (Campet).



Armes : D'azur à la fasce d'argent accompagnée d'un croissant de même en chef, et une coquille aussi d'argent en pointe.

Dans les études archéologiques de la Saintonge et l'Aunis, par M. de la Morinière, cette maison est dite l'une des premières de Guienne et de Saintonge.

Dame Bénigne-Elisabeth Campet de Saujon, au nom de son mari, Claude Beaupoil de St-Aulaire, vote par procuration aux Etats-Généraux de 1789 pour son fief de Brie, en la sénéchaussée de Saintes.

615

De SAULHIÈRE, de Nanteuilh, etc.



Armes : D'azur au chevron d'or chargé de cinq croissants du premier émail, accompagné de trois roses du second 2 et 1. C'est ainsi qu'elles sont données dans le *Grand Armorial de France* (registre de Périgueux) ; dans l'Armorial manuscrit dressé vers la même époque et souvent cité, les armes sont décrites sous le nom de Pierre de Saulhière, seigneur du Lieu-Dieu : *D'argent à trois roses de gueules et un chevron brisé aussi de gueules chargé de cinq croissants d'argent.*

Cette famille figure dans les procès-verbaux faits par devant Montozon, commissaire subdélégué par Pellot, intendant de Guienne, portant vérification des titres de Noblesse devant lui produits, 1667.

Le nom de Saulhière se voit également dans les jugements des intendants de Bordeaux, portant maintenue de noblesse (période de 1697 à 1718.)

616

De SAULNIER (ou de Saunier et Sonnier) de la Borie, de Champagnac, de Fontenille, des Hortes, de Puymarteau, d'Argentine, de la Plaine, de Ferrières, de Neuville, de Beaupine, des Granges, du Buguet, de la Forest, de Montplaisir, de Condat, ou Roi, de la Bardon, de la Vigerie, de la Barde, de Plaissac, de Mondevis, de Peyrelade, de Leymarie.



Armes : D'azur à un chardon d'or tigé et feuille de sinople, supportant deux chardonnerets affrontés de même.

Cette famille, ainsi que l'indique la nomenclature des seigneuries ci-dessus, a formé grand nombre de branches ; originaire du Périgord — de la ville de Brantôme, dit Courcelles — elle a toujours tenu un rang distingué dans la noblesse, par son ancienneté, ses services et ses alliances.

De la branche dite de Monplaisir et de Condat, est sorti Guillaume Saunier, marquis de Monplaisir, maréchal des camps et armées du Roi, tué à la bataille de Malplaquet le 11 septembre 1709. C'est ainsi qu'il est inscrit sur les tables de marbre de la galerie de Versailles.

La maison de Saunier a été maintenue dans sa noblesse par

Pellot, intendant de Guienne, le 15 mars 1667, et en 1789, plusieurs de ses membres ont voté pour les députés de la Noblesse aux États-généraux, en Périgord et en Saintonge.

617



Du SAULT, de St-Laurent (près Périgueux).

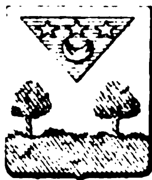
ARMES : De sable à l'aigle éployée et au vol abaissé d'argent, becquée et onglée d'or. Ces armes sont peintes dans l'église de St-Laurent. Elles y sont *écartelées* de Bodin de la Roudetie — voir à la notice n° 95 — seulement l'émail du champ est *d'or et l'aigle est de sable*, contrairement à celles qui sont décrites ici, d'après le *Nobiliaire de Guienne*.

Quelques membres de cette famille ont porté le nom de du Sault de St-Laurent, par suite d'un mariage avec un Bodin de St-Laurent.

L'auteur du *Nobiliaire de Guienne* attribue à la famille du Sault un évêque de Sarlat en 1746, mais c'est vainement que l'on chercherait dans la liste des évêques de cette ville un du Sault ou Dussault. C'est dans le catalogue des abbés commendataires de Terrasson, que l'on trouve un Jean-Jacques du Sault, possesseur de cette abbaye de 1709 à 1780.

Cette famille figure dans les maintenues de Noblesse et parmi les votants en 1789. (Ordre de la Noblesse).

618



Du SAULX.

ARMES : D'argent à deux saules de sinople posés sur une terrasse de même, accompagnés en chef d'un triangle versé d'azur, chargé de trois étoiles d'argent rangées en fasce et d'un croissant aussi d'argent posé en pointe.

Le *Héraut d'armes*, revue illustrée de la noblesse, publiée sous la direction du comte Alfred de Bizemont, en reproduisant l'*Armorial de la noblesse du Périgord*, a ajouté à l'article du Saulx la note suivante :

« Nous n'avons eu sur cette famille, qui tient en Périgord par ses dernières alliances, que peu de renseignements, mais nous constatons qu'avant 1793, elle était qualifiée dans les registres de l'état-

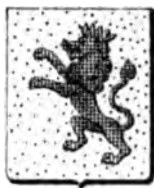
civil de noble, de messire et d'écuyer, et qu'à cette époque où tant de nobles recevaient la sanction de leurs titres sur l'échafaud, l'aïeul de Gabriel du Saulx, payait les siens de sa tête sous la hache révolutionnaire. »

Cette famille s'est éteinte dans la personne du fils dudit Gabriel du Saulx et de Mlle Alix de Gamanson ; frappé le 2 décembre 1870, par une balle prussienne, au combat de Patay, Fernand du Saulx, lieutenant des mobiles de la Dordogne, succombait le 28 décembre 1870, des suites de sa blessure ; mort qui a précédé de peu de jours celle de son malheureux père qui, venu en toute hâte avec Mme du Saulx, pour lui fermer les yeux, expirait trois jours après, atteint de l'épidémie qui sévissait alors dans nos ambulances.

Mme du Saulx, atteinte elle-même par le terrible fléau, n'a pas cessé de se tenir au chevet de ses chers mourants, et, le 3 avril 1871, ramenant à Périgueux les deux cercueils, on la voyait abimée dans sa douleur, les accompagner au cimetière, et assister à leur ensevelissement, dans le tombeau de la famille.

Dix-huit ans après, Mme du Saulx, type admirable de la résignation, modèle accompli de toutes les vertus, ange de charité chrétienne, rendait sa belle âme à Dieu.

619



De SAUNHAC, et de Sauniac de Belcastel, de Faussac, de la Chaussade, etc.

Armes : D'or au lion de sable armé, lampassé et couronné de gueules. *Alias :* D'or au lion de gueules à la bordure dentelée d'or, et aussi de même, mais avec 12 besants d'azur en orle.

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse, en Albigeois, en Rouergue et en Quercy. Elle figure à Périgueux parmi les votants de l'Ordre de la Noblesse pour les députés aux Etats-Généraux de 1789, sous le nom de Pierre de Sauniac-de-Belcastel, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. (Voir aux procurations.)

620



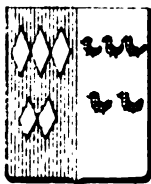
De SAURET, de Peyrignac, de Lasfond, de la Sauvetat.

Armes : De gueules à deux épées d'argent en sautoir, les pointes en haut, garnies d'or, surmontées chacune d'une couronne.

Ces armes figurent sur un testament mystique du 21 septembre 1736, accolées à celles de la famille de Bourzac de Reillac, à laquelle était allié noble Jacques de Sauret, écuyer, chevalier d'honneur en la sénéchaussée et siège présidial de Sarlat. Ces dernières sont d'argent à *un lion de... au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent.* Sur un acte du 31 mars 1774, portant nomination d'un chapelain à la chapellenie de Castan du Lot, desservie dans l'église paroissiale de Montcuq, près la ville de Belvès, on voit les armes propres des Sauret, sous le nom de messire Jacques-François-Calmine de Sauret, écuyer, lieutenant dans le régiment de Poitou. Et, sur un autre testament mystique du 6 juillet 1790, un cachet portant sur les *deux épées en sautoir un lion brochant.*

Le nom de Sauret figure parmi les signataires d'une délibération de la noblesse de Sarlat, à l'effet de donner tous pouvoirs aux députés de la noblesse aux Etats-Généraux de 1789.

621



De SAUZET, de Saulière, de la Double, de Langlardie, de Chabane, etc.

Armes : D'argent parti au 1er, de gueules à cinq fusées, 3 et 2 ; au 2, d'argent cinq merlettes de sable (1).

Les preuves de noblesse de cette famille furent trouvées bonnes en 1598, par les commissaires du gouvernement.

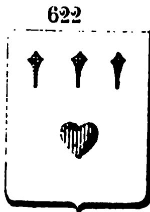
En 1366 et 1383, elle est qualifiée des titres de damoiseau et écuyer.

Noble Louis de Sauzet rendit hommage au dénombrement le 10 avril 1391.

Messire Louis de Sauzet était grand-prieur d'Auvergne en 1633.

(1) Armorial manuscrit de la fin du XVIIe siècle. L'écu timbré d'un casque de fasce.

Jean de Sauzet, sieur de Ladouze, habitant aroisse de Condat sénéchaussée de Périgueux, est porté dans l'Armorial manuscrit de la fin du XVIIe siècle, souvent cité, avec le blason ci-dessus.



DE SAVY, de la Roque, du Mondiol, de Campagnac, etc

ARMES : D'argent au cœur de gueules surmonté de trois clous de la passion.

La branche de Savy du Mondiol, en Languedoc, et en Périgord, par droit de succession, porte le titre de baron de Campagnac.

Plusieurs membres de cette famille figurent, en 1789, à Périgueux, parmi les votants pour les députés de l'Ordre de la Noblesse aux États-Généraux.



SCHAËFFER.

ARMES : D'azur à un agneau passant d'argent, l'écu timbré d'un casque.

En 1696, date de la publication de l'*Armorial* de l'Alsace, sont ainsi décrites les armes de Jean Schaëffer, juge prévôt (1) au bailliage royal de Wantheneau, auteur au 5e degré de celui qui fait ici l'objet de cette notice.

Bien que l'Alsace ait été cédée à l'Allemagne par la République, l'on n'oublie pas que cette province a été annexée à la France par la Monarchie, sous Louis XIV, en 1648, et que, de cette époque, jusqu'en 1871, elle est toujours restée Française.

Mais ce n'est pas seulement à ce titre que le nom de Schaëffer doit avoir sa place dans l'*Armorial* du Périgord. M. Paul Schaëffer n'a-t-il pas acquis son droit de cité dans notre province, par sa position dans l'administration ? Très jeune, il a été sous-préfet de Sarlat, sous le maréchal de Mac-Mahon, et après la chute de l'Em-

---

1. Office de judicature héréditaire, que les descendants dudit Jean occupaient encore au moment de la Révolution.

pire, s'étant fait inscrire au barreau de Périgueux, il n'a pas tardé à y occuper un rang des plus distingués.

En dehors du barreau, on sait aussi que le zèle et le dévouement éclairé qu'il apporte chaque jour à la défense des grands principes religieux et sociaux, lui ont valu, outre la reconnaissance de tous les catholiques, l'honneur de recevoir du Saint-Père la décoration de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

De son mariage avec mademoiselle Marie de Royère, fille du marquis de Royère de Peyreaux et de mademoiselle de Montmartin, sont provenus quatre enfants, dont un fils, Henri-Jean.

624



De SCORAILLES (ou d'Escorailles).

ARMES : D'azur à trois bandes d'or.

Cette ancienne et illustre maison, qui tire son nom du château — *Castrum Scorallium* — situé à une lieue de Mauriac, dans la haute Auvergne, et que les historiens citent comme l'une des places-fortes que Pépin le Bref assiégea et prit sur Waïfre, duc d'Angleterre, en 767, a prouvé, par titres, sa noblesse, depuis Begon 1er, seigneur de Scorailles, qui testa le 3 décembre 1030. Elle tenait, dès-lors, le premier rang dans la haute chevalerie d'Auvergne et des provinces voisines.

Raoul de Scorailles fut évêque de Périgueux de 1001 à 1013. Guy, seigneur de Scorailles, et Raoul, son père, se croisèrent au Concile de Clermont en 1093 et prirent part à la conquête de la Terre-Sainte ; ce fait est consigné dans les preuves de cour faites par cette famille et conservé au cabinet des manuscrits de la bibliothèque nationale.

La France a toujours trouvé dans cette noble famille de nombreux et intrépides défenseurs ; des chevaliers de renom : des sénéchaux de provinces ; des capitaines d'hommes d'armes ; des chevaliers de l'Ordre du Roi ; des maréchaux de camp ; des lieutenants-généraux d'armée et des officiers de tous grades. On en comptait, sous Louis XIV, 52 sous les drapeaux.

L'Eglise lui doit, outre l'évêque de Périgueux, des évêques à Cahors et à Limoges ; des abbés aux abbayes de Tulle, de Vesette et d'Aubazine ; des doyens au monastère de Mauriac ; des abbesses à ceux de Brageac et de Bonnesaigne.

La maison de Scorailles a contracté d'illustres alliances, parmi

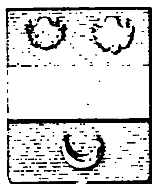
lesquelles se voient les comtes de Rodez et du Périgord ; les vicomtes de Comborn et de Turenne, les sires de Mareuil, etc.

Le généalogiste de Bouchet, en 1681, constate, qu'originaire de l'Auvergne, elle a produit plusieurs branches et rameaux qui se sont étendus dans les provinces du Limousin, de la Bourgogne, de l'Agenais et du Périgord.

Ces deux dernières sont représentées : en Agenais, par le marquis de Scorailles, et en Périgord, par le comte de Scorailles, résidant en son château de Manou, commune de Coursac.

Inutile de rappeler que la maison de Scorailles, à la grande recherche ordonnée par Louis XIV en 1666, a été maintenue dans sa noblesse, notamment à Agen.

625



SECONDAT DE MONTESQUIEU, de la Brède, etc.

ARMES : D'azur à la fasce d'or — la fasce n'est pas toujours indiquée — accompagnée en chef de deux coquilles de même et en pointe d'un croissant d'argent.

Dans le *Nobiliaire de Guienne*, il est dit que les premiers titres de la famille constatent son existence en Périgord. Plus tard, par des alliances, dans notre province, entre autres, dans le courant de ce siècle, où un de ses membres a épousé une des filles du marquis de Saint-Aulaire, n'y a-t-elle pas acquis son droit de cité ? Je n'avais donc garde d'omettre dans l'*Armorial de la Noblesse du Périgord*, le nom et les armes de cette illustre maison, qui compte Charles-Louis de Secondat-de-Montesquieu, baron de la Brède, l'un des 40 de l'Académie française, l'immortel auteur de l'*Esprit des Lois*. (Voir, pour l'historique de la famille, le *Nobiliaire de Guienne*.)

626



DE SEGONZAC (de BARDON), de Castel, de Migolfaulquier — commune de Lussac — de la Salle — commune de Taniers — de Gastaudias — commune de Saint-Paul-de-Lizonne — de Fagenal — commune de Lussac — de Vaux, de Bonnefons, de Saint-Pardoux, de la Martinie, etc.

ARMES : D'or à l'aigle de profil de sable, langué et armé

de gueules empiétant un barbeau du second émail loré du troisième et lui becquetant la tête, posé en fasce sur une rivière d'argent mouvante de la pointe de l'écu. La canton dextre du chef chargé d'une croisette de gueules.

Saint-Allais donne une filiation suivie de cette famille, depuis Guillaume de Bardon, seigneur du repaire noble de Migofolquier et de la Salle (diocèse de Sarlat), connu par titres depuis l'an 1450.

Elle a toujours tenu, dans notre province, un rang distingué par ses services, ses alliances et par la possession de terres importantes.

Par sentence de l'élection de Périgueux, rendue le 12 décembre 1614, Raymond de Bardon, écuyer, seigneur de Castel et de Gastudias, fut déclaré exempt de la taille à laquelle les syndics et cotisateurs voulaient l'imposer, attendu que de la production de ses titres, remontant à 1518, sa noblesse était parfaitement établie.

C'est le fils dudit Raymond de Bardon qui, par son mariage, du 4 juillet 1572, avec Madeleine de Vigier, fille de Hélie Vigier, écuyer, seigneur de Segonzac, et de dame Isabeau de Chabans, devint possesseur de la terre et repaire noble de Segonzac, et obtint, au mois de février 1623, des lettres patentes en forme de charte, par lesquelles le roi érigeait en baronnie la terre et seigneurie de ce nom, mouvantes du comté de Périgord, « tant en considération des bons et recommandables services qu'il avait rendus au voyage de Béarn, aux sièges de Saint-Jean-d'Angely, de Clairac, de Montravel et de Tonnens, et pendant la rebellion de ceux de la religion prétendue réformée, qu'en considération des services des prédécesseurs... » (Lettres enregistrées au parlemeut de Bordeaux, le 12 mai 1623.)

Lors de la grande recherche ordonnée par Louis XIV, François-Louis de Bardon, chevalier, seigneur, baron de Segonzac, petit-fils du précédent, fut maintenu dans sa noblesse par M. de Montozon, commissaire subdélégué de M. Pellot, intendant de la généralité de Guienne, le 26 janvier 1667.

Dans l'*Etat Militaire de France* de 1789 et années précédentes, au chapitre intitulé Maison du Rôi, on trouve le marquis de Segonzac comme lieutenant commandant la compagnie de Luxembourg, grade équivalant à celui de maréchal de camp. Il figure aussi avec la même mention sur la liste des maréchaux de camp dans le même recueil.

Parmi les votants pour nommer des députés aux Etats-Généraux de 1780, se voit ainsi inscrit : « Haut et puissant seigneur Louís de Bardon, baron de Segonzac, seigneur dudit lieu et de St-Par-

doux-sur-Drône, en Périgord, maréchal des camps et armées du roi » et parmi les signataires de nouveaux pouvoirs aux députés nommés dans l'Ordre de la Noblesse, figurent le baron et le vicomte de Segonzac.

627



De SEGUR, captal de Puychagut, soudan de Preissac, seigneurs et barons de Montazeau, de Montaigne, de Pouchat, de Fougueyroles, de Romainville, de Montbrun, de Boirat, de St-Vivien, de Pitray, de Minzac, de Bougeli, de Pardalhan, vicomte de *Cabanac* et d'Arzac, de Leycherie, du Grand Peuch, marquis comte et vicomte de Segur, etc., en Limousin, en Guienne, en l'Ile de France, en Champagne et en Autriche.

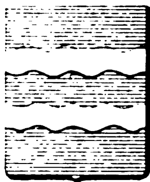
Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, de gueules au lion d'or ; aux 2 et 3, d'argent plein. La branche de Cabanac ajoutait pour brisure à ses armes une bordure d'azur, *alias* : de gueules chargée de neuf besants d'or.

A cette maison d'ancienne chevalerie, originaire du Limousin, appartenait Guillaume et autre Guillaume de Segur qui prirent part à la croisade de 1240, ainsi que le constate l'inscription de leurs nom et armes au musée de Versailles. Elle a formé grand nombre de branches qui ont produit des ambassadeurs, des gentilshommes de la chambre, un surintendant de la maison de Henri de Navarre — depuis Henri IV — un maréchal de France, un évêque, un ministre de la guerre, des dignitaires de l'Ordre du St-Esprit, un grand nombre d'officiers généraux, etc.

Le comte Paul-Philippe de Ségur, auteur d'une relation de la campagne de Moscou en 1812 et 1813, était fils de Philippe-Henri, marquis de Ségur, maréchal de France.

Le nom de Ségur se voit parmi les familles maintenues dans leur noblesse, et parmi celles qui ont voté aux États-Généraux de 1789 dans l'Ordre de la Noblesse, figure à Périgueux : « Messire Isaac vicomte de Ségur, seigneur de Ste-Innocence, lieutenant-colonel d'infanterie, commandant le bataillon de garnison du Perche, habitant en son château de la Peyssade, commune de Mescoules, canton de Vélines, en Périgord. »

628



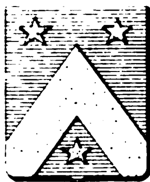
De SELVES, de St-Avit, de la Pomarède.

Armes : D'azur a deux fasces ondées d'argent.

Sous le nom seul de Selves (en Sarladais), parmi les familles bourgeoises de la ville sont données les armes ci-dessus. Elles se voient de même dans un testament mystique (du 12 janvier 1736) de Jean de Selves, écuyer, seigneur de la Pomarède, ancien capitaine d'infanterie, marié à Jeanne de Loys.

La famille de Selves, laquelle, est-il dit par St-Allais, fit ses preuves devant Cherin pour les honneurs de la Cour ; ce généalogiste lui donne des armes identiques.

629



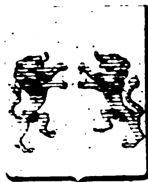
De SENAILHAC, de la Vitrolle.

Armes : D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe.

C'est ainsi que ces armes se voient sur le testament mystique de Jean de Senailhac, lieutenant au régiment d'Orléans dragons, demeurant au lieu de Villars, paroisse de Saint-Avit, du 18 avril 1870.

Parmi les votants aux Etats-Généraux de 1789, figure dans l'Ordre de la Noblesse : Messire Joseph de Senailhac, écuyer, seigneur de la Vitrolle, habitant au présent château.

630



De SENIGON, du Rousset, du Cluzeau, de Roumefort, du Thouron.

Armes : D'or à deux lions affrontés d'azur.

C'est en vertu d'un testament du 11 juillet 1712, ratifié par lettres patentes de Louis XV du mois de septembre 1720, et 3 juin 1758, enregistrées en 1759, que la famille de Senigon a fait revivre le nom et

les armes de Rousset du Cluzeau. (Voir au n° 584.) Messire Jean de Senigon-du-Rousset, écuyer, seigneur du Cluzeau, noble repaire, paroisse de Proissans, donna procuration au comte de Laborie-de-la-Batut, pour voter à Périgueux, en son nom, pour les députés de la Noblesse aux États-Généraux de 1786. (Voir aux procurations.)

Le nom de cette famille figure également à Agen, parmi les votants de l'Ordre de la Noblesse. Le baron de Senigon-de-Roumefort habite en son château d'Angely (Charente-Inférieure).

631



De La SERRE (et Lassère), de Molières, de la Maletie, de Blanchet, de Boissonnie, de la Saigne, de Valojoux en Périgord.

Armes : D'argent au cerf passant de gueules, au chef d'azur, chargé de trois étoiles du premier émail, sur le testament de Pierre-Jean-François de La Serre, écuyer, sieur de Molières, capitaine au régiment de Berry, infanterie), chevalier de Saint-Louis, commandant pour le roi à Cazal le 4 avril 1750.

Parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse à Périgueux en 89, se voient inscrits : Messire Jean de Lassère, habitant de la Boissonnie ; messire François de Lassère, capitaine d'invalides ; et leur frère aîné messire François de Lassère, chef de bataillon dans le régiment d'Anjou-infanterie, habitant au château de Molières paroisse de la Chapelle-Aubareil. (Voir aux procurations (1).

632



SERVIENT (Hélie), Evêque de Périgueux, 24 octobre 1384.

Armes : D'azur à trois bandes d'or, au chef cousu du premier, chargé d'un lion, du second.

Il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale le 1er octobre 1385.

---

(1) Pierre de La Serre, seigneur de la Maletie, de Blanchet, de Molière, sénéchal de la vicomté de Turenne.

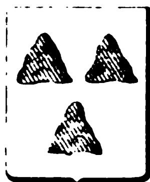
633



De SEVIN (Nicolas), Evêque de Sarlat de 1646 à 1658.

Armes : D'azur à la gerbe d'or.

634



De SIMON, de Chatillon, de la Gardie.

Armes : D'argent à trois montagnes de sinople.

Pour constater le droit de cette famille à prendre place dans le nobiliaire de la province, il suffira de rappeler que plusieurs de ses membres ont figuré honorablement dans la magistrature municipale de Périgueux. L'un deux, François de Simon, qualifié écuyer, sieur de Chatillon, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, fut maire de la ville de 1653 à 1654 et renommé en 1676 ; et son fils Jean de Simon, écuyer, seigneur de la Gardie, fut revêtu de cette même charge en 1719. Tous deux sont inscrits dans le *Grand Armorial de France* (registre de la noblesse de Périgueux).

Un Jean de Simon, écuyer, seigneur de Chatillon, était chevau-léger de la garde du Roi et chevalier de Saint-Louis. Son testament, en date du 21 février 1753, est cacheté des armes ci-dessus décrites. Sont présents à l'ouverture du testament Suzanne de Colom de la Cellerie, dame d'Abzac, messire Louis Bridat, écuyer, seigneur de la Pradelie, repaire noble, chevalier de Saint-Louis, et dame d'Abzac, habitant de la Cellerie.

635



DE SIORAC (1), seigneur de Siorac, de la Grèze, de Campagne, de la Guionie, de Lempzours, du Peyrat, de Lestang, de la Palanque et autres lieux, en Périgord.

ARMES : Parti, au 1, d'azur aux chaînes d'or posées en croix, sautoir et orle (2). Elles se voyaient ainsi dans une ancienne chapelle de Siorac, et l'on sait qu'un noble Jean de Siorac (1436) en fut le fondateur; au 2, parti, à un lion, accompagné de deux étoiles, armes primitives.

Un sceau du XIVe siècle, trouvé à Siorac, bourg situé sur les bords de la Dordogne, berceau de la famille, ne laisse aucun doute à cet égard ; il porte en légende : *S. Amalvi de Siouraco*, qui ne peut être qu'un des deux Aymeric de Siorac, lesquels figurent dans un acte de 1339, qualifiés damoiseaux (3).

Bien que les Siorac aient tenu à honneur de substituer à leurs armes primitives celles de concession royale, j'ai cru devoir, dans le double écusson décrit ci-dessus, rappeler le souvenir de leur antique blason (4).

Par son ancienneté, sa noblesse d'extraction, ses alliances et ses armes, la maison de Siorac doit être mise au rang des plus distinguées et des plus honorables de notre province.

Quoique le pillage et l'incendie du château de Siorac, pendant les guerres de religion, aient rendu difficile la découverte de tous les titres de la famille, ceux qui ont été sauvés de cette époque, et ceux qui ont survécu à la Révolution de 1789, lui permettent de prouver une existence noble depuis le commencement du XIIIe siècle. Ainsi il est certain :

Que noble Bertrand de Siorac, donzel de la paroisse de ce nom, près Fontgofflier, canton de Belvès, vivait à cette date, d'après une quittance dotale où il est dit qu'il constitua à sa sœur Bertrande,

---

(1) Son nom est écrit dans les vieux titres, Syouraco, Sioraca, Ciouraco, Siourac et enfin Siorac.

(2) Il est de tradition que ces armes ont été concédées à la maison de Siorac, en récompense d'actions d'éclat dans divers combats contre les Maures, lors de leur expulsion d'Espagne. Ces armes sont, en effet, les mêmes, sauf les émaux, que celles du royaume de Navarre. Elles représentent les chaînes de fer dont les Espagnols entouraient leur camp pour se défendre contre les surprises.

(3) Archives de la famille.

(4) Il est regrettable que ni le champ, ni les pièces qui meublent l'écu, n'indiquent les émaux.

pour son mariage, 5,000 s., monnaie du Périgord, et des habits d'écarlate et des fourrures (archives de la famille).

Que le 6 février 1201, R. de Siorac, abbé de Sarlat, assiste à un traité passé entre l'abbé de Pontigny et celui de Cadouin (1) ;

Qu'en 1283, Guillaume de Siorac, qualifié damoiseau, par son testament, écrit en latin, institua pour ses héritiers : Bernard, Rodolphe et autre Bernard, et les substitua les uns aux autres (2) ;

Que le 10 juillet 1833, Aymeric de Siorac, damoiseau, fils d'Aymeric, fit vente à Guillaume de Meynard, prêtre de Saint-Martin-le-Pin, de six pièces de terre et des prés qu'il possède dans ladite commune. Acte passé à Ribérac, sous le sceau de l'official de Périgueux (archives de M. Bremond-d'Ars, allié de Siorac) ;

Qu'en 1349, époque où l'épidémie connue sous le nom de Peste-Noire, sévissait à Monpazier, Bernard de Siorac était archiprêtre de Capdrot ;

Qu'à la date de 1436, un noble Jean de Siorac fit bâtir une châpelle à Siorac (3) ;

Et enfin, que le 6 août 1444, fut passé un acte d'ascense par Pierre de Lavergne, damoiseau, et Marguerite de Siorac (de Siouraco), sa femme.

Tous ces sujets semblent devoir appartenir à la maison de Siorac ; néanmoins, la filiation généalogique régulièrement prouvée par titres originaux, ou copie en forme que possède la famille, ne s'établit que depuis.

Noble homme Jean de Siorac, co-seigneur de Siorac, seigneur de la Grèze et autres lieux, lequel épousa, par contrat du 8 novembre 1487, damoiselle de Caumont, fille de noble et puissant seigneur Brandelis de Caumont, chevalier (4).

A partir de cette date, la lignée se poursuit jusqu'à nos jours sans interruption.

A l'alliance avec la grande maison de Caumont, j'ajouterai celles que les Siorac ont contractées avec de nobles familles, entr'autres avec les Saintours, les St-Clar, les Brun de la Valade, les Gualabert, les Berthon de Marnac, les Mellet, les Lambert de Lamourat, les Grimoard, les Normands de la Guionie, les Hortic de

(1) Congrès scientifique de France, 2e volume, page 414, imprimé à Périgueux, en 1880.

(2) Archives de la famille.

(3) Archives de l'abbé Brugière, curé de Coulounieix.

(4) Archives de la famille.

Freignol, les Reigner de Glane, les La Faye de la Martinie, les Laval de Ladou, les Brémond d'Ars, les Faucher de Versac, les Brochard de Puymorin, les Lestrade de Conty, etc.

Sur le vu de ses titres (recherches de 1666 à 1675), la maison de Siorac a été maintenue dans sa noblesse ; plus tard (recherches de 1698 à 1717), dans les jugements portant également maintenue, on voit, parmi les familles inscrites, le nom de Siorac ; plus tard encore, elle fait ses preuves pour les Pages et les écoles royales militaires, et en 1789, lors de la convocation des États-Généraux, on voit figurer parmi les votants de l'Ordre de la Noblesse : « Messire François-Rodolphe de Siorac, chevalier, seigneur de la Guionie, Palanque et autres places, habitant en son château de la Guionie, paroisse de Lempzours. »

La famille, dans la ligne masculine, est aujourd'hui représentée par Messieurs Marc et Armand de Siorac, frères (ce dernier, né le 14 avril 1860, est aujourd'hui lieutenant d'infanterie au 61e de ligne), et par leur oncle, Armand de Siorac, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien inspecteur divisionnaire des lignes télégraphiques, résidant en sa villa des Morilloux, commune de Trélissac, près Périgueux, lequel, de son mariage avec Mlle Adine Debets de Lacrousille, a eu une fille mariée à M. Frédéric Romanet du Caillaud, noble famille du Limousin, dont sont provenus cinq garçons.

636



De SIRUEILH (ou Sireuilh), de St-Pantaly, de Tayac, ancien repaire noble ayant justice sur Tayac, canton de St-Cyprien, de Siourac, ou Siorac.

Armes : De gueules à une tour d'argent crénelée et un lion d'or armé, langué et couronné.

Ces armes sont ainsi blasonnées dans l'armorial manuscrit où j'ai souvent puisé, sous le nom de Jean de Sirueilh, seigneur de St-Pantaly ; la position de la tour et du lion n'est pas assez précise dans cette inscription pour affirmer que les meubles de cet écu sont à leur véritable place.

Un seigneur de Sireuilh qualifié écuyer, co-seigneur de Siourac, épousa, en 1571, Françoise ou Jacquette d'Abzac.

La maison de Sireuilh, établie à Siorac, en Sarladais, depuis le xve siècle, ne s'est point éteinte à la fin du xvie dans celle du Lion-

Sirueilh, chanoine de Saint-André, de Bordeaux, archiprêtre de Blaye, publié à Bordeaux en 1873, par M. Clément Simon, avocat général, président de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, puisqu'un Sircuilh de Brilly, seigneur de Saint-Pantaly, était officier en 1692, et qu'un Jean de Sireuilh, seigneur de Saint-Pantaly, était maintenu dans sa noblesse par Pellot, intendant de Bordeaux, en 1666.

637



De SOLMINIHAC (ou Solmignac), de Perucet, de Chaune, de Belet, de Recidou, de la Vigerie, de la Mothe, de la Borie, d'Estrabourg.

Armes : D'azur à deux cerfs passants d'argent l'un sur l'autre, les têtes contournées.

La branche de Belet écartelait : de gueules à trois belettes d'or ou d'argent.

Le *Grand Armorial de France*, par d'Hozier, ayant donné sous les noms de Philippe de Solminihac, écuyer, sieur de la Chapelle ; de Jacquelin de Solminihac (registre de Bergerac), écuyer, sieur de la Bilhac ; de Charlotte de Solminihac. veuve d'Antoine d'Hautefort, seigneur de Vaudre, les armes décrites : *d'argent à 5 pals (ou vergettes) d'azur ; au chef cousu du champ chargé d'un cœur de gueules sommé d'une croisette de gueules* (alias : *d'un croissant) ;* et de plus, les voyant sur le portrait du bienheureux Alain de Solminihac écartelées de Belet, j'avais dû croire que c'était là le blason de nos Solminihac du Périgord ; mais un jugement de maintenue de noblesse, rendu par Pellot, le 5 novembre 1666, en faveur d'Hélie de Solminihac, seigneur de Belet, constate que ces dernières étaient celles que porte la branche de Chaune, existante de nos jours. Celles décrites d'azur à deux cerfs passants d'or, écartelées de Belet, appartiennent donc en propre aux Solminihac qui font ici l'objet de cette notice.

Dès le XIIIe siècle, cette famille était établie au château de Solminihac, près Sarlat, dans la juridiction de Beynac. Les seigneurs de ce nom étaient alors qualifiés de chevaliers, ainsi qu'il est constaté par les pièces originales ou copies collationnées, possédées par Mme Delpech, née de Solminihac, pièces à l'aide desquelles M. Léo Drouyn a établi une filiation depuis 1251, ou du moins depuis 1290. Dans son dictionnaire généalogique, Courcelles

a dit qu'elle a toujours tenu un rang distingué dans l'Ordre de la Noblesse de notre province.

Vers le milieu du XVIe siècle, Jean de Solminihac, seigneur de Belet et de Récidou, produisit, en son nom, celui de ses frères, de Charles de Solminihac, écuyer, seigneur de Bouniagues et de tous ceux qui portaient le même nom, l'inventaire des titres de noblesse de la famille.

C'est du troisième fils dudit Jean, marié par contrat du 29 novembre 1579 (1), avec Marguerite de Marquessac, que naquit au château de Belet, le 23 novembre 1593, Alain de Solminihac (Rembaud, père en Dieu), lequel fut pourvu, après son oncle Arnaud de Solminihac, de l'abbaye de Chancelade, à l'âge de 22 ans, et ensuite nommé par le roi Louis XIII, à l'évêché de Cahors en 1636. Sa sainteté et ses œuvres s'accrurent encore avec sa charge épiscopale (2).

Il mourut en odeur de sainteté le 31 décembre 1659 et fut inhumé dans le monastère qu'il avait élevé à Cahors de ses propres deniers.

Le 24 avril 1635, à la demande des commissaires généraux, députés pour le régalement des tailles en Guienne, André, frère aîné du bienheureux Alain, réunit de nouveau les titres de noblesse de la maison de Solminihac et fut, sur leur examen, admis à jouir, comme par le passé, de l'exemption de toutes tailles, subsides et impositions.

Enfin, à la grande recherche de 1666 faite sous Colbert par ordre de Louis XIV, la famille reçut de nouveau confirmation de sa noblesse ; et en 1789, on voit son nom dans la liste des votants à Libourne et à Bordeaux.

Hélie de Solminihac, neveu du bienheureux Alain, n'ayant eu de son mariage avec Marie de Chabans, que deux filles, dont l'aînée épousa le 10 décembre le marquis de Fayolle, qui devint ainsi possesseur des seigneuries de Belet et de Récidou ; là s'éteignit la branche aînée ; mais déjà, vers 1580, noble André de Solminihac, écuyer, seigneur de Chaune, oncle dudit Alain, avait formé une autre branche qui ne tarda pas à produire de nombreux rameaux.

---

(1) Ce contrat existe aux Archives départementales de la Dordogne, série E [illegible]

(2) [illegible] évêque de Cahors, une croix [illegible] parti, au 1. à la [illegible]

Dans celle-ci, on compte plusieurs officiers de terre et de mer, un lieutenant-colonel en 1646 et un colonel d'infanterie de marine mort à Bordeaux dans le courant du dernier siècle.

Dans la première branche, on voit noble Pierre de Solminihac, seigneur de Belet et de Récidou, maire de la ville de Périgueux de 1500 à 1510, et renommé en 1524.

Cette maison compte encore des représentants dont quelques-uns sont établis à Pompignac, et d'autres à Lorient (en Bretagne).

638



De SORBIER, de Jaures, de Corbiac, de Lespinassat.

Armes : D'or à un arbre de sinople (sorbier ou cormier accosté de deux lions affrontés de gueules ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

Le droit de cette famille à prendre place dans l'*Armorial de la Noblesse du Périgord* est suffisamment établi par sa présence, en 1789, aux assemblées de la Noblesse. Parmi les votants pour les députés de l'Ordre, on y voit ainsi inscrit : « Messire Simon de Sorbier de Jaure, écuyer, seigneur de Lespinassat, paroisse de St-Christophe. »

639



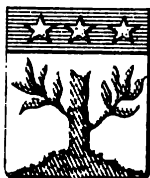
De SORBIER (et du Sourbier), Touraine, Agenais, Périgord.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4, d'azur à trois sorbes (ou cormes) d'or qui est Sorbier ; au 2 et 3, d'azur à la bande d'or accompagnée de deux fleurs de lis de même, qui est Timburne par substitution.

Noble Louis de Sorbier, chevalier, chambellan du roi Louis XI, fut nommé, en récompense de ses services militaires, gouverneur des villes et châteaux de Bergerac et de Domme, en Périgord. Lainé ajoute à cette note, qu'il eut plusieurs enfants dont un s'établit en Agenais et les autres en Périgord. N'y aurait-il pas communauté d'origine avec les Sorbier dont la notice précède ?

Un Jacques de Sorbier était conseiller du roi en ses conseils, président à la cour des aides de Bordeaux ; il portait pour armes : *Ecartelé, au 1, un sorbier arraché de... ; au 2, un lion passant de... ; au 3, trois billettes de gueules ; au 4, cinq points équipollés de...*

640



De SOUC, de Plancher, de la Garelie, de Berbiguières, de Marnac, etc.

Armes : D'argent à une souche de laurier à deux branches de sinople sur une terrasse de même ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Un membre de cette famille était, en 1690, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France.

Dans un acte notarié du 1er mai 1773 entre le seigneur de Chabans de Richemond et le seigneur de Plancher, ce dernier se qualifie ainsi : Messire François-Jean-Baptiste de Souc de Plancher, chevalier, seigneur baron de Berbiguières et de Marnac, du fief de Plancher et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, pensionnaire du roi, demeurant en sa maison, place de la Clautre, paroisse de St-Front, de Périgueux.

Dans les papiers légués par M. Léon Lapeyre à la bibliothèque de Périgueux, il est raconté qu'après la mort du marquis de Chanlost, gouverneur de la ville, au nom du prince de Condé (16 septembre 1653), MM. Souc, seigneurs de Plancher, de la Garelie, etc., s'emparèrent de la caisse des troupes du prince dont le commandant logeait chez eux, et que ce serait là l'origine de la fortune de cette famille.

641



De SOUILLAC, de Montmège (1), d'Azerat (2), de Terrasson (3), de Salignac, de Gaubert (4), du Bourg, etc.

Armes : D'or à trois épées de gueules, en pal, la pointe en bas.

La maison de Souillac, qui paraît avoir pris son nom de la ville et châtellenie de Terrasson, située

---

(1) Montmège, ancien repaire noble, ayant haute justice sur quelques villages de la paroisse de Terrasson.

(2) Azerat, ancien repaire noble, mouvant de la châtellenie d'Hautefort.

(3) Terrasson, ancien repaire noble, relevant, au xive siècle, de la châtellenie de Larche.

(4) Gaubert, ancien repaire noble, ayant haute justice sur quelques villages de la paroisse de Terrasson.

sur la Dordogne, en Quercy, n'est pas seulement distinguée par une haute ancienneté et par une longue suite de services rendus à l'Etat et à l'Eglise, elle tient par ses bonnes alliances à d'illustres maisons.

La terre de Montmège (en Périgord) n'est sortie de la branche à qui elle a donné son nom, qu'en 1655, par le décès de Jean de Souillac, seigneur de Montmège, de Salagnac, de Terrasson et de Gaubert, capitaine colonel des cent-suisses de la garde ordinaire du roi, lieutenant-général de ses armées, conseiller en ses conseils et privés, mestre de camp d'un régiment d'infanterie et décoré de l'Ordre du St-Esprit, le 15 janvier 1652. Les Suisses l'avaient nommé le *bon capitaine.*

Mort en 1645, son cousin, issu de Germain-David de Souillac, continua la descendance.

Le dernier rejeton de cette illustre maison, le vicomte de Souillac, chef d'escadre et cordon rouge, mort au château de Bardou (en Périgord) le 11 mars 1803, âgé de 71 ans, avait été gouverneur de tous les établissements des Grandes-Indes, pendant la guerre d'Amérique. M. de Suffren, dans sa correspondance avec le maréchal de Castries, ministre de la marine, en rend le plus glorieux témoignage et l'associe à ses succès.

Il figure aux assemblées de la Noblesse du Périgord en 1789. Voici comment il est inscrit parmi les votants pour les députés de l'Ordre : « Très haut et très puissant seigneur Jean-Georges marquis de Souillac, seigneur de Bardou, Bridoire, Montblan... et autres places, habitant en son château de Bardou, sénéchaussée de Sarlat. »

La ligne masculine des Souillac a fini dans les maisons de Montferrand, de Roquette, du Pavillon et de Foucauld.

(Voir pour plus amples détails : le P. Anselme, d'Hozier et les mémoires de Chavaignac.)

642



De TAILLEFER (Wlgrin), de Mauriac, de Grignols, de la Grimoardie, de Douzillac, de Chateau-Merle, de Barrière, de Villamblard, de Vergt, de Roussille, de Lastour, etc.

Armes : Losangé d'or et de gueules, qui est d'Angoulême ancien ; au centre, un écu de gueules, au dextrochère de carnation paré d'argent, mouvant de l'angle dex-

tre supérieur, tenant une épée de même en bande garnie d'or, taillant une barre de fer de sable en barre, accompagnée de deux molettes d'éperon d'or à huit rais, une en chef et l'autre en pointe, qui est de Taillefer. (1)

TIMBRE : Couronne comtale antique et fermée de comte souverain.

CIMIER : Un dextrochère de carnation mouvant d'un nuage d'argent paré de même et tenant un badelaire d'or.

DEVISE : *Non quot, sed ubi.*

M. de Saint-Allais, de Courcelles, l'abbé de Lespine et autres généalogistes, se fondant sur la tradition et sur les témoignages de plusieurs savants distingués tels que les frères Sainte-Marthe, du Bouchet, des Brandes, Aymar de Chabannais, etc., font descendre cette famille des comtes d'Angoulême, lesquels sont issus de Wlgrin Ier qui fut établi comte de Périgord et d'Angoulême en 806, par le roi Charles le Chauve, dont il était proche parent.

Les historiens rapportent que Guillaume, petit-fils de Wlgrin, et fils, en 916, du comte Alduin Ier, fut surnommé Taillefer pour avoir, dans un combat contre les Normands, pourfendu jusqu'à la ceinture le chef de ces barbares.

C'est en mémoire de ce trait de valeur et de force extraordinaires que sa postérité a conservé ce surnom, qui se retrouve dans les armes de la famille.

La branche aînée, est-il dit par Saint-Allais et autres auteurs, a possédé de père en fils le comté d'Angoulême, pendant quatorze générations, c'est-à-dire jusqu'à Aimard de Taillefer, mort en 1218, laissant pour héritière sa fille unique Isabelle qui, après la mort de Jean, dit Jean sans Terre, roi d'Angleterre, son premier mari, arrivée en 1217, épousa Hugues, sire de Lusignan, comte de la Marche.

La seconde branche, établie en Périgord dès le XIe siècle, a commencé à Alduin II, comte d'Angoulême, mort en 1302 et a continué la descendance dans la personne de Arnaud de Taillefer, comte d'Angoulême, second fils dudit Alduin.

Quelque fortes que soient les présomptions de la descendance de la maison de Taillefer, en Périgord, des comtes d'Angoulême, la filiation n'est établie, littéralement jusqu'à nos jours, que depuis

---

(1) Les comtes d'Angoulême, issus de Wlgrin, éteints en 1180, portaient losangé d'or et de gueules. De son mariage avec la fille du comte de Toulouse provinrent deux enfants, le 1er fut comte d'Angoulême, le 2e comte de Périgord.

Guillaume de Taillefer, chevalier, vivant sous le règne de Saint-Louis, et mort le 18 mai 1275, suivant un acte passé par ses enfants.

La branche aînée de Mauriac, de Grignols, etc., a produit ses titres de noblesse devant Pellot, intendant de Guienne, le 5 janvier 1667. Issue de cette branche, celle de Barrière, de Roussille, etc., a fait également ses preuves de noblesse et a été admise aux honneurs de la cour dans la personne de Henri-François-Alexandre de Taillefer, appelé le comte Wlgrin de Taillefer, maréchal des camps et armées du Roi, par brevet du 29 janvier 1817, auteur des *Antiquités de Vésone.*

Ce fut son père qui, sous le nom de messire Henri-Jacques Wlgrin, marquis de Taillefer, vota à Périgueux pour les députés de la noblesse aux États-Généraux de 1789, en son nom propre et au nom de Louise-Marguerite de Taillefer, sa sœur, veuve de messire Marc de Brochard, seigneur de Puymorin, et ancien mousquetaire gris de la garde du Roi.

643



De TALLEYRAND-PÉRIGORD, comte de Périgord, seigneur, comte de Grignols, de Fougueyrolles, de Neuvic, prince de Chalais, vicomte de Fronsac, marquis d'Excideuil, baron de Beauville et de Mareuil, seigneur de Saint-Severin, de Beauséjour, de la Campagne, duc de Dino, prince de Benevent, duc de Valençay, etc.

Armes : De gueules à trois lions d'or lampassés, armés et couronnés d'azur (galerie de Versailles, salle des Croisades).

Couronne antique de prince, pour timbre. Cimier : un lion mis entre deux cornes de bœuf.

Devise : *Re que Diou.*

Les généalogistes font descendre les Talleyrand, comme les Taillefer, de Wlgrin comte d'Angoulême et de Périgord, lequel, ainsi qu'il est rapporté à l'article précédent, était parent de Charles le Chauve.

D'Alduin, qui, en qualité d'aîné, succéda à son père au comté d'Angoulême, viennent les Talleyrand.

La dynastie des comtes du Périgord se suit depuis Wlgrin, mort le 3 mai 886, jusqu'à Archambaud VI (quinzième degré)

qui, par arrêt du 19 juin 1399, fut condamné au bannissement et à la perte de son comté, dont le roi Charles VI investit son frère, Louis, duc d'Orléans. On sait que ce dernier le vendit en 1437 à Jean de Blois, dit de Bretagne, comte de Penthièvre ; que sa mère l'apporta en dot en 1470, ainsi que la vicomté de Limoges, à Alain, sire d'Albret ; et que des d'Albret, il passa à Antoine de Bourbon, père d'Henri IV, lequel le remit à la couronne comme grand fief.

Dans l'arbre généalogique dressé par Saint-Allais, la branche collatérale des comtes du Périgord, dite des seigneurs de Grignols, princes de Chalais, commence à Hélie de Talleyrand, troisième fils de Hélie V, comte de Périgord, qui se croisa pour la Terre Sainte, où il mourut en 1205. De cette branche, devenue l'aînée par l'extinction, en 1425, de la dynastie des comtes de Périgord, sont sorties d'autres branches ou rameaux qui comptent aujourd'hui plusieurs représentants.

Cette grande maison a donné un chambellan de la chambre du roi Charles VI ; un autre du roi Charles VIII ; un grand-aumônier et un grand-chambellan de France ; des ambassadeurs et des chevaliers des ordres ; des capitaines de cent hommes d'armes ; des lieutenants généraux ; des gouverneurs de provinces ; des grands d'Espagne ; un chevalier de la Toison d'or, et un grand-maître des Templiers, mort en 1244.

Aux titres et distinctions dont grand nombre de personnages du nom de Talleyrand ont été de tous temps revêtus et qui sont indiqués ici sommairement, j'ajouterai que cette maison a donné également à l'Eglise des évêques, des archevêques et des cardinaux. Parmi ces derniers, je citerai Hélie de Talleyrand, évêque de Limoges en 1324, d'Auxerre en 1329, et ensuite d'Albano. Créé cardinal en 1331, il exerça une grande influence sur les affaires de son temps et fut surnommé le *faiseur des papes*, parce qu'à diverses époques il avait puissamment contribué à l'élection de trois pontifes. Pétrarque, dont il était l'ami, dit « qu'il préféra faire des souverains pontifes que de l'être lui-même. »

Ce même Hélie de Talleyrand avait fondé à Périgueux, en 1347, la chapelle de Saint-Antoine, avec des revenus pour douze chapelles, et à Toulouse le collège de Périgueux. Par une clause de son testament, il demanda à être enterré dans la collégiale de Périgueux, dont il avait été chanoine.

Aux assemblées de la Noblesse du Périgord, en 1789, figurent, parmi les votants pour les députés de l'ordre aux Etats-Généraux,

grand nombre des membres de cette famille. (Voir aux procurations.)

644



TAMPOUR, de Brousset, de la Mothe.

ARMES : De gueules à trois molettes de sable.

Ces armes sont ainsi énoncées dans l'armorial de la fin du XVIIe siècle, sous le nom de Bernard de Tampour, sieur du Brousset, et de Jean de Tampour, sieur de la Mothe, frères, habitants de la paroisse de Saint-Astier, avec cette observation en marge : Gentilshommes verriers.

645



TATAREAU.

ARMES : De gueules à une étoile d'argent.

DEVISE : Défendre Dieu et Roi.

A la chambre des comptes de Pau, il est fait mention, à la date du 27 avril 1663, d'un hommage de N. de Tatareau, et, dans les archives des Basses-Pyrénées, on voit un Jean de Tatareau pourvu de l'état et office de conseiller juge de Saint-Gaudens, par lettres datées de Versailles du 18 octobre 1758, signées Louis XIV, lettres qui furent reçues par le parlement de Toulouse le 8 janvier 1759, et enregistrées aux registres de la cour conformément à la volonté du roi. Ces pièces authentiques, qu'il m'a été donné de connaître, suffisent assez pour constater que le nom de Tatareau, ancienne famille du Nébousan, était précédée de la préposition de. Nos grands législateurs de 89, en supprimant cette particule, lui ont donné ainsi une importance que jusque-là elle n'avait jamais eue (1).

Le général Tatareau, né en 1795, devait donc être inscrit sur les registres de l'état-civil tout simplement Jean-Gaudens-Bernard Tatareau, nom qu'il a toujours porté ainsi dans sa longue et honorable carrière militaire, qui se résume en 45 années de services, 19 campagnes que complètent de nombreuses citations, la

---

(1) Je crois l'avoir démontré dans une note de mon introduction, page 12.

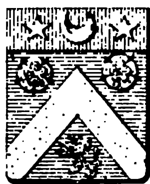
décoration de commandeur de la Légion-d'Honneur et plusieurs autres, etc., (1) sans songer à réclamer des tribunaux le rétablissement de la particule, dont le nom de ses ancêtres avait été précédé bien avant la Révolution, ainsi que le constatent les sujets cités ci-dessus, et auxquels je puis ajouter le Père de Tatareau, religieux trinitaire, auteur de plusieurs ouvrages estimés, qui, après avoir passé de longues années à Jérusalem, rentra en France et fut nommé aumônier de la duchesse d'Orléans.

En 1870, le général Tatareau, nommé au commandement de la subdivision militaire, organisa à Périgueux la garde mobile, et, malgré ses 75 ans, il sut, dans son ardent patriotisme, retrouver une nouvelle jeunesse.

Fidèle à sa devise, il est mort à Périgueux en bon chrétien et en vrai chevalier français.

De son mariage avec Mlle de Sens est provenu un fils, Bernard, lieutenant au 12e régiment de chasseurs à cheval, qui réside au château de la Péchère, charmante habitation qu'avait fait bâtir son père, en Sarladais.

646



De TAUZIA (ou Thausia), de Litterie, de Floségues, de Montbron, etc.

Armes : D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux roses de même et en pointe d'un lion également d'or ; au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles de même.

Cette famille, originaire de Bigore, a été anoblie, en 1514, pour services rendus à la monarchie. Vers cette époque, elle compte à la fois dix-sept officiers dans les armées du Roi.

La noblesse de cette maison a été confirmée en 1707, et l'un de ses membres, Both de Thauzia, député par le conseil municipal de Bordeaux pour annoncer au roi Louis XVIII la soumission de la ville à son autorité, reçut à cette occasion de Sa Majesté le titre de vicomte.

Le chevalier de Tauzia de Litterie, ancien officier de dragons,

---

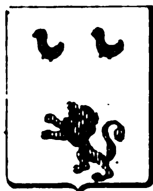
(1) Voir dans le *Panthéon de la Légion-d'Honneur*, par Théophile Lamarthière, ses états de services.

épousa le 5 novembre 1805, Mlle de Briançon, famille dont l'article se voit au numéro 139 de l'*Armorial de la Noblesse du Périgord*. C'est de ce mariage qu'est provenu M. Gustave de Tauzia-Litterie, marié le 6 avril 1847, avec Mlle de Madaillan-Montataire, autre famille inscrite plus haut, numéro 431.

Une demoiselle de Tauzia de Floségues épousa, le 8 juillet 1813, le baron de Briançon.

A cette courte notice j'ajoute que le nom de Tauzia se trouve dans la liste des votants de l'Ordre de la Noblesse, en 1789, à Sainte-Foy, à Bazas et Castelmoron.

647

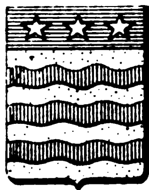


TENANT, de Razac, de la Mothe, de la Tour.

ARMES : Sous le nom de François Tenant, écuyer, sieur de Razac, l'*Armorial de France* (registre de Périgueux), les décrit ainsi : D'argent à deux merlettes de sable en chef et un lion de gueules en pointe ; sous celui de Jean Tenant, écuyer, sieur de la Mothe de Razac (même Armorial, même registre) : D'argent à un lion de gueules.

Dans l'armorial manuscrit de la fin du XVIIe siècle, il est dit : François Tenant, sieur de Razac et de la Mothe, habitant de la paroisse de Thiviers, porte pour armes : Un pin de sinople avec deux molettes de sable au-dessus, le tout en champ d'azur.

648



DE TERMES, de Veyrignac (1), de Lasvaux, de la Lauvie, de Rosanne.

ARMES : D'or à trois fasces de gueules ondées, et au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

On trouve sous ce nom d'autres armes : D'argent au lion de gueules accompagné d'un croissant posé au centre de l'écu, du côté sénestre.

La Chenay des Bois dit cette famille établie dans le Quercy et le Limousin, il aurait dû ajouter, et en Périgord. La preuve en est dans la possession des seigneuries indiquées ci-dessus et dans le vote, à Périgueux, pour les députés de la noblesse aux États-

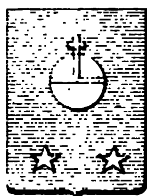
---

(1) Ancien repaire noble, commune de Gaulegeac, avec justice dans la paroisse.

Généraux de 1789, de messire Pierre de Termes, chevalier, seigneur de Veyrignac, Lasvaux et autres places.

Par ordonnance de 1667, la maison de Termes de Rosanne a été maintenue dans sa noblesse.

649



De TERRASSON, de Cheneuzac, de Monleau, etc., etc.

Armes : D'azur à un monde d'or, accompagné en pointe de deux étoiles du même ; ou d'azur à trois croissants d'argent adossés et entrelacés, accompagnés de trois étoiles d'or.

On trouve sur cette famille quelques notices généalogiques qui autorisent à penser qu'elle tire son origine du lieu de Terrasson, ville située à l'extrémité de la province du Périgord, aux frontières du Bas-Limousin et du Quercy. En effet, il existe dès le XI[e] siècle, à Terrasson, une famille de ce nom alliée aux vicomtes de Turenne.

En Périgord le nom de Terrasson figure dans plusieurs chartes jusqu'au XII[e] siècle.

Est-ce la même famille que l'on trouve à Lyon dans la seconde moitié du XVII[e] siècle et qui a produit des hommes illustres dans la chaire, les sciences et le barreau ? On serait porté à répondre affirmativement à cette question, quand on examine les armoiries des Terrasson de l'Angoumois et des Terrasson de Lyon ; ces deux maisons ont également le champ d'azur avec étoiles d'or, et, à l'égard des trois croissants d'argent entrelacés, que ces derniers portent dans le milieu de l'écu, ils se trouvent aussi dans celui des Terrasson d'Angoulême, excepté que ceux-ci (dit la Chesnay des Bois), ont tellement allongé les pointes des trois croissants, que ces pointes semblent se joindre l'une à l'autre et former une espèce de boule, *un Monde*, qui est la pièce principale des armoiries des Terrasson d'Angoulême (1).

Si, comme il est dit plus haut, la famille tire son nom du lieu de Terrasson, en Périgord, son droit de prendre place dans le *Nobiliaire* de la province lui est doublement acquis. On sait, en

---

(1) Un Pierre de Terrasson, seigneur, sieur de Cheneuzac, était maire et capitaine de la ville d'Angoulême, les 23 février et 14 mars 1578.

effet, que, dans le courant de ce siècle, un de ses membres a épousé la fille aînée de Monsieur de Gamanson, famille périgourdine dont la notice se voit au numéro 304 de l'*Armorial du Périgord.*

Au reste, la noblesse de la maison de Terrasson est constatée par la maintenue de d'Aguesseau, 1666 et 1667, et par le vote, en 1789, à Angoulême, de plusieurs de ses membres.

650



De TESSIER (ou Teyssier et mieux Texier), de Javerlhac, de Feuillade, du Breuil, d'Augignac, de Grospuy, d'Hautefaye, de Taliveau, d'Abjat, de Saint-Germain.

Armes : D'azur, *alias* : de gueules, à trois navettes d'or (1).

Le *Nobiliaire* du Limousin, qui donne la filiation de cette famille depuis la fin du xve siècle, constate que, le 4 novembre 1507, Barthélemy Texier, docteur ès-lois, conseiller au parlement de Bordeaux, rendit à Alain d'Albret, vicomte de Limoges, aveu de la quatrième partie de la châtellenie de Javerlhac ; qu'en 1541, François Texier, écuyer, seigneur du Breuil, paroisse de Jumilhac, fit semblable hommage, de même que le fils de ce dernier, le 14 février 1583.

Dans ce même *Nobiliaire* on voit que : Sicaire-Adrien Texier, écuyer, seigneur de Talivaud, gendarme de la Guienne, et capitaine de cavalerie, nommé chevalier de Saint-Louis, le 25 mai 1775, habitait Nontron, où il fut élu colonel de la garde nationale, le 15 septembre 1789 ; qu'il eut deux fils, dont l'un, Ambroise-Adrien, fut gendarme de la garde, et le second émigra. Rentré en France en 1802, il fut fait chevalier de Saint-Louis par ordonnance du 8 novembre 1815, et fut élevé au grade de chef de bataillon du génie, par un brevet du 20 février 1817. Marié avec Marie-Marthe de Salleton, il a eu, entre autres enfants : Julie-Jeanne-Virginie, qui a épousé François-Armand de Fornel, et Jeanne-Julie, mariée, le 15 novembre 1841, à Jean-Louis Desmier.

---

(1) Une branche, dite de la Boige, brisait ses armes d'un chef chargé d'un croissant.

A l'assemblée générale de la Noblesse, en 1789, la famille Texier a été représentée à Angoulême, à Tours et à Périgueux. Parmi les votants dans cette ville, on voit, ainsi inscrit : haut et puissant seigneur François Tessier, marquis de Javerlhac, seigneur de Javerlhac et maréchal de camp. (Voir aux procurations.)

651



De TESSIÈRES (et de Teyssière), de Beaulieu (1), de Boisbertrand, de Chatreix, de Miremont, de Bellesise, de Masdechamp, de Puyfrand, de la Porte (2) de Brodie, de Blanzac, de la Bertinie (3), de Burée (4), de la Rolandie, etc., etc.

Armes : Losangé d'argent et de gueules.

La maison de Tessières, que l'on croit originaire de l'Auvergne, est connue, par titres, depuis le XII[e] siècle. En juillet 1247, Guy de Teyssières (de Teyssièras), chevalier, fut un des quatre seigneurs qui se rendirent cautions d'une somme d'argent que Hélie VII de Talleyrand, comte de Périgord, devait au roi Saint-Louis.

Le 20 mars 1423, Jean de Tessières et Laure, sa sœur, furent maintenus, par sentence du juge d'Excideuil, dans la possession qui a subsisté dans la famille jusqu'en 1793, époque où cette terre fut vendue nationalement pour cause d'émigration de deux frères, officiers dans les gardes du corps du roi.

Cette famille, qui a formé en Périgord, en Limousin et en Poitou plusieurs branches et y a contracté de nobles alliances, a donné d'excellents officiers dont plusieurs sont morts au service. A diverses époques, elle a fait ses preuves, pour Saint-Cyr, pour les Pages et pour l'Ordre de Malte ;

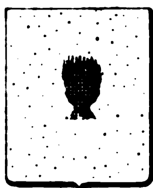
Elle a également constaté sa noblesse par plusieurs maintenues rendues à différentes époques, notamment, le 15 mai 1599, à Poi-

---

(1) Beaulieu, ancien repaire noble, commune de Lanouaille.
(2) La Porte, ancien fief, dans la paroisse d'Excideuil.
(3) La Bertinie, ancien repaire noble, commune de Montaguac-la-Crempse.
(4) Burie, ancien repaire noble.
(5) La Rolandie, ancien fief, dans la châtellenie d'Excideuil.

tiers ; le 14 janvier 1667, à Limoges ; et, en Périgord, le 5 mai 1668 ; et lors de la convocation des États-Généraux, en 1789, grand nombre de ses membres figurent parmi les votants pour les députés de l'Ordre de la Noblesse. (Voir aux procurations.)

652



De TESTARD, du But, de Taillefer, de la Caillerie, de Perpezac, de la Rigale.

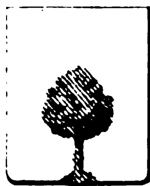
Armes : D'or à une tête humaine de sable, enflammée de gueules.

Elles sont ainsi décrites dans l'*Armorial de France*, registre de Périgueux, sous le nom de Joseph de Testard, écuyer, seigneur de la Caillerie. Et dans le même armorial, également registre de Périgueux, elles sont décrites sous le nom de Mathurin de Testard, écuyer, seigneur de Taillefer : *D'azur, à une tête humaine d'argent enflammée de gueules, ombrée de sable.*

Dans ces deux descriptions, il n'y a que les émaux qui soient changés.

Cette famille a été reconnue noble d'ancienne noblesse par jugement des commissaires députés pour les droits de francs-fiefs dans le ressort du parlement de Bordeaux.

653



Du THEIL, de Châtillon, de Lignères.

Armes : D'argent à un Theil de sinople (tilleuil sans doute).

Alias : A un pin arraché de sinople, accompagné de trois croissants de gueules, deux en chef et un en pointe (grand armorial de France, registre de Périgueux).

Dans l'armorial manuscrit déjà plusieurs fois cité, ces armes sont décrites : *D'or à trois croissants de gueules surmontés d'un lion de sinople.*

Du Theil, écuyer, seigneur de Châtillon, fut maintenu dans sa noblesse par Pellot (1).

---

(1) Robert du Theil, écuyer, seigneur de Siorac, habitait en son château de Siorac, paroisse de Razac, en Périgord.

654 THEUILIER (ou THUILLER), de Saint-Hylaire, de Saint-Avit.

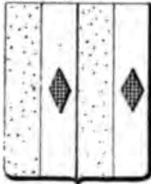


ARMES : D'argent à l'arbre terrassé de sinople et un lion de gueules rampant sur le fût.

Plusieurs membres de cette famille votèrent à Périgueux, en 1789, pour les députés de la Noblesse aux Etats-Généraux. Parmi eux figurent : Messire Pierre Thuilher de Saint-Hylaire, écuyer, seigneur de St-Avit, habitant du village de Pommier, paroisse de Savignac-les-Eglises, et haut et puissant seigneur messire Jean-Gérosme de St-Hylaire, chevalier, seigneur de Saint-Hylaire, Ferrières et autres lieux, ancien lieutenant-colonel au régiment de Périgord, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, pensionnaire du roi. (Voir le procès-verbal du 16 mars 1789 et les procurations.)

---

655 DE THIBAULT, de la Gauderie.

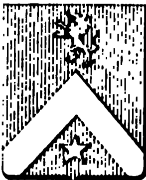


ARMES : Palé d'or et d'argent, de quatre pièces, chaque pal d'argent chargé d'un losange de sable.

Jean de Thibault, qualifié noble, seigneur de la Gauderie, eut, de son mariage avec Catherine de Saint-Astier, du Lieu-Dieu, une fille qui épousa, le 17 janvier 1531, Bernard d'Abzac, écuyer, seigneur de Bellegarde, etc.

---

656 DE THOMASSON, de SAINT-PIERRE, des Condamines (de las Condaminas), de Pouzat, de Plamont, des Vergnes, de Salevert, de Puychalard, du Queyroy, etc.



ARMES : De gueules à un chevron d'argent, accompagné en chef d'un lion d'or et en pointe d'une étoile du même (1).

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par jugement

---

(1) On trouve aussi le chevron brisé.

rendu par Pellot, le 16 décembre 1667, et par un arrêt du conseil privé du roi, en date du 11 août 1692, dont copie authentique, sur parchemin, se trouve dans les archives de la famille.

Parmi les pièces relatées dans cet arrêt, je citerai :

1° Une ordonnance du sieur d'Aubeterre, gouverneur du Périgord, en date du 21 septembre 1589, qui enjoint à Guillaume de Thomasson, écuyer, seigneur de Plamont, de se trouver le 10 octobre suivant, en la ville de Périgueux, *afin de résoudre toutes choses expédientes pour le bien et conservation dudit pays ;*

2° Une lettre missive du sieur de Bourdeille, en date du 24 septembre 1636, par laquelle il est ordonné à Jacques Thomasson, écuyer, sieur de Pouzat, de se tenir prêt pour s'opposer aux desseins des Espagnols sur Bayonne ;

3° Un extrait du procès-verbal du 18 juin 1639, fait au siège de Périgueux, pour la convocation des ban et arrière-ban, portant que Jacques de Thomasson, écuyer sieur de Poujat, contribuera aux ban et arrière-ban pour le quarantième d'un cheval léger ;

4° Un certificat du 12 juillet 1674, du maréchal d'Albret, constatant que les sieurs Guillaume, Jacques, Léon et Louis de Thomasson, frères, sont actuellement auprès de lui dans la convocation de la noblesse en la province de Guienne.

Le 26 mars 1760, Louise de Thomasson fit ses preuves de noblesse et fut admise au nombre des demoiselles élevées dans la maison royale de Saint-Louis, fondée à Saint-Cyr. (*Bibliothèque Nationale*, cabinet des titres.)

Aux Etats-Généraux de 1789, on voit figurer, parmi les votants de l'Ordre de la Noblesse, ainsi inscrits : Messire Yrieix de Thomasson, écuyer, seigneur de Puychalard, habitant au repaire de Sallepenche, paroisse de St-Germain-des-Prés, juridiction d'Excideuil, en Périgord ; messire Salomon de Thomasson, écuyer, chevalier de Plamont, habitant au château de Plamont, même paroisse ; messire Pierre Thomasson de Pouzat, chevalier, seigneur de Saint-Pierre, y habitant, paroisse de Saint-Germain-des-Prés.

Cette famille figure également à Saint-Yrieix dans les assemblées de la Noblesse, en 1789, dans la personne de messire Jacques Thomasson, écuyer, seigneur du Queyroy ; il y vota personnellement pour lui, et, par procuration, pour dame Louise de Lubersac, veuve de messire Jacques de Monfrabœuf, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur des Piquets.

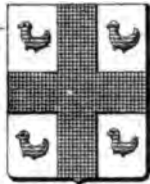
Parmi les alliances directes de cette maison on peut citer les fa-

milles de Coral ou Coralli, de Tessières, de la Roche-Aymond, de Mosnier de Planeau, de Vaucocour, de Chasteigner, de la Roche-Posay, de Couhé de Lusignan, de Vitrac, de Malet, de Roux de Lusson, de Lestrade de Conty, de Brochard de Puymorin, de Sanzillon, etc.

La ligne masculine des Thomasson de Saint-Pierre est aujourd'hui représentée par : MM. Louis-Joseph de Thomasson de Saint-Pierre, chef de bataillon au 136e de ligne, chevalier de la Légion-d'Honneur, et Guillaume-Ferdinand de Thomasson de St-Pierre, archiviste-adjoint du département de la Dordogne, tous deux fils de Pierre-Justin de Thomasson de St-Pierre et de Marie-Michelle-Honorine de Sanzillon.

Une famille du nom de Thomasson, dite de Vessat, de Garlande, qui possédait naguère en Périgord la terre de Vaugoubert, est représentée par M. Raoul de Thomasson, lieutenant au 29e régiment d'artillerie ; mais les preuves suffisantes pour établir sa jonction avec les branches ci-dessus désignées m'ayant manqué jusqu'à ce jour, je n'ai pu en faire ici une seule maison, tout en constatant néanmoins qu'elle porte les mêmes armes.

657



THOUMINI, de Sanomontuli, de la Haule, de la Ginganière, etc. (En Italie, en Angleterre et en France.)

ARMES : D'argent, à la croix de sable cantonnée de quatre merlettes d'azur. Timbre : Couronne comtale ; supports deux licornes.

Le nom de Thoumini parait patronymique, c'est-à-dire non emprunté à une terre. Il fait préjuger tout d'abord de l'origine italienne de la maison qui le porte et, si l'on regarde les alliances de ses premiers auteurs — toujours avec de nobles familles romaines — on acquiert bientôt, en même que la certitude de cette origine, celle de sa noblesse ; dès le milieu du XVIe siècle, on la voit, en effet, en Italie qualifiée des titres de seigneur, de noble et de chevalier, y occuper des positions élevées, y contracter des alliances distinguées, et, environ un siècle plus tard, continuer en Angleterre ces nobles alliances, de même qu'en France, où une branche est venue vers 1646 et s'y est définitivement fixée.

La filiation de la famille, dressée sur titres authentiques, par

M. de Saint-Allais, commence à Pierre-Adrien Thoumini, marié, vers 1570, avec noble demoiselle Marie-Madeleine Sinouwina, duquel mariage provint Jean-Barthelemi Thoumini, seigneur de Sanomontuli, qui fut capitaine de la garde de Clément VIII par commission de 1602, où il est qualifié de très noble et brave chevalier romain.

Le généalogiste poursuit la lignée jusqu'au 11e degré, jusqu'à Jean-Baptiste-Joseph Thoumini de la Haulle, officier supérieur, commandeur de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne.

Ce dernier a laissé entre autres enfants Pierre-Adolphe Thoumini-de-la-Haule, général de brigade, commandeur de la Légion-d'Honneur et décoré de différents ordres, lequel tient deublement à notre province, et par son mariage, en 1835, avec Mlle Berthe Aumasssip, fille du docteur de ce nom, conseiller de préfecture à Périgueux, et chevalier de la Légion-d'Honneur, mort en 1868 ; et par la possession de la terre de Jameau, commune de Biras, qu'il a vendue il y a peu d'années, de celle où il réside aujourd'hui à la Forge-d'Ans, commune de la Boissière-d'Ans, et par une belle maison à Périgueux, rue du Palais.

De leur mariage sont nés, en 1854, une fille, religieuse au Sacré-Cœur, et un fils que la mort vient, cette année, de leur enlever.

658



TISON (Pierre), Evêque de Périgueux, 27 juillet 1349.

Armes : D'or à deux lions de gueules passants l'un sur l'autre, à un lambel de trois pendants de même.

Noble famille de l'Angoumois.

Ce prélat mourut à Château-l'Evêque, le 11 août 1384. (Voir le *Périgord illustré.*)

659



De TOUCHEBŒUF, de la Roche, de Beaumont, de Clermont, de Pierre-Taillade, des Junies, de la Conté, de Besse, de Monsec, du Piquet, de la Tour, de Saint-Georges, de Beauregard, etc.

Armes : D'azur à deux bœufs passants d'or, l'un sur sur l'autre. — Une branche a porté d'azur au lion léo-

pardé d'or en chef, et une vache d'argent, en pointe, sommés de trois épis d'or rangés.

Cette maison, d'ancienne chevalerie, est originaire de la vicomté de Turenne, où elle était connue dès le XIe siècle.

Le nom de Beaumond est incorporé à celui de Touchebœuf, depuis le mariage, vers 1380, de noble Pierre de Touchebœuf, damoiseau, seigneur de la Roche, avec Galienne de Beaumond, fille de noble Pierre de Beaumond, seigneur de Pierre-Taillade, près Meyssac, en la vicomté de Turenne, et de Jeanne Robert-de-Lignerac. Ladite Galienne, dernière du nom de Beaumont, de la plus ancienne chevalerie (dit M. de Saint-Allais), mais distincte de celle de Beaumont, venue du Dauphiné, fut héritière, par testament du 16 juin 1365, de Pierre de Beaumond, archidiacre d'Angers, prévot de Saint-Martin de Tours, à la charge de faire porter son nom et ses armes par un de ses enfants. C'est depuis cette époque que la branche cadette de la maison de Touchebœuf s'est toujours appelée de Touchebœuf-Beaumond.

La branche aînée, issue également de Galienne de Baumond, a pris le nom de Clermont de la maison et château de ce nom, dont était possesseur en Quercy, dès le milieu du XVe siècle, le chef des dites branches. Ce nom de Clermont devait d'autant plus se conserver dans la famille que, outre l'érection en comté, en 1642, de la terre et baronnie de Clermont, sur la tête d'Antoine de Touchebœuf-Clermont, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, Guyon de Touchebœuf, baron de Clermont, père dudit Antoine, avait épousé, le 27 janvier 1581, Judith de Clermont, fille de noble Armand de Clermont, seigneur de Pilles.

La généalogie historique de cette famille, par M. de Saint-Allais, ayant été imprimée en 1818 (dans le 11e volume de l'*Armorial universel*), je n'ai pas à rechercher, antérieurement à cette date, les nombreux personnages dont le zèle, la bravoure et la fidélité ne se sont jamais démentis, et les sujets qui, dans l'Eglise, se sont rendus recommandables par leurs vertus et leurs lumières ; mais je tiens à constater ici que de nos jours le nom de Touchebœuf a été et est encore dignement porté par les deux branches subsistantes de Clermont et de Beaumont, il me suffira de rappeler :

1° Que lors de la guerre désastreuse de 1870-1871, Maximilien de Touchebœuf-Beaumond, fils du comte de Touchebœuf-Beaumond et de Mlle Esther de Foucauld-de-Dussac, est tombé glorieusement au combat de Basoche, près Montmirail, et que son frère

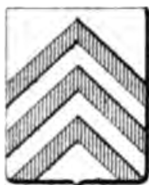
Paul qui, plus heureux que lui, mais non moins vaillant, a échappé aux balles ennemies, et a été fait à 24 ans capitaine au 140e de ligne. Il est aujourd'hui intendant militaire de 2e classe.

2° Que dans l'armé pontificale a figuré honorablement le comte Guyon de Touchebœuf-Clermont, chef de la branche ainée de ce nom ; la médaille de Castelfidardo, la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire, et celle d'officier de François Ier l'attestent assez.

Cette famille a fait ses preuves pour les honneurs de la cour en février 1780, et a été maintenue dans sa noblesse.

Toutes ses branches ont été représentées aux assemblées de la noblesse, en 1789, sous les titres de comte de Clermont et de marquis de Beaumond.

660



De LA TOUR, d'Igonie (1), de St-Privat (2), de la Faurie (3).

Armes : D'argent à trois chevrons de gueules.

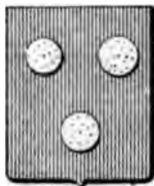
Elles sont ainsi décrites dans l'armorial manuscrit de la fin du xviie siècle, souvent cité, sous le nom de Guillaume de la Tour, seigneur d'Igonie, habitant du bourg de Saint-Privat de l'Isle, sénéchaussée de Périgueux. Dans l'*Armorial de France*, registre de Périgueux, sous le nom de François de la Tour, seigneur d'Igonie, *les trois croissants* sont remplacés *par trois barres*.

La noblesse de cette famille est constatée par l'inscription de ses armes dans les deux armoriaux ci-dessus et par la présence du seigneur de la Tour Saint-Privat, à l'assemblée des Etats-Généraux de 1789, Ordre de la Noblesse.

---

(1) Igonie, ancien repaire noble, commune de Saint-Sulpice-d'Excideuil.
(2) Saint-Privat, ancien repaire noble, ayant justice sur la paroisse, 1760.
(3) La Faurie, ancien fief, châtellenie d'Auberoche.

661



DE TOURTEL, de Chassaignac, de Puygombert, de Gramont, de la Peyronnie, de la Rivière, de la Boissière, de Foucauld, de Fonbonne, de Bosredon.

ARMES : De gueules à trois besants d'or, ou trois tourteaux, armes parlantes.

C'est ainsi qu'elles se voient dans le Livre-Vert de l'hôtel de ville de Périgueux.

Mais on trouve aussi sous le nom de Tourtel : *D'azur à la tour d'argent maçonnée de sable et meublée de cinq pièces de même, accompagnée de trois mouchetures d'hermine posées 2 et 3 et de quatre besants d'or, trois en chef, dont un entre les points d'hermine, deux sur les côtés et un au-dessous du point d'hermine de la pointe.*

Et sous le nom de Tourtel de Gramont : *de gueules à trois cygnes* (ou oies), *d'argent becquées et membrées d'or.*

Des auteurs disent que la famille de Tourtel tire probablement son origine du fief de ce nom, situé dans la paroisse de Rouffignac, en Sarladais.

Elle a donné plusieurs maires et consuls à la ville de Périgueux.

En 1535, Fronton Tourtel était consul; il le fut également en 1589, époque où il signa, en cette qualité, un traité d'association pour la défense de la religion catholique, apostolique et romaine. Un Jean Tourtel, seigneur de Chastanet, était maire en 1614; un François-Bertrand Tourtel de Chastenet, l'était en 1637, et un André Tourtel de Gramont, en 1732.

Un Raymond de Tourtel, écuyer, seigneur de la Rivière, se fit reconnaitre, en 1682, le droit de placer des girouettes sur son habitation.

Les Tourtel ont contracté, en Périgord, des alliances avec les familles de la Porte, en 1604 ; d'Alexandre de la Rolandie, en 1620; de Valbrune, en 1589 ; de Montozon, en 1624 ; de Chalup, en 1644; d'Alexandre de Golce, en 1668; du Dognon, en 1677 ; de Bertin, en 1682 ; du Mazeau, en 1691 ; de Cremoux, en 1707; de Roche de Puyroger, en 1724 ; de Fayolle, en 1754.

662

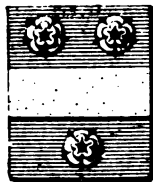


De TREILHARD, du Basty.

Armes : D'azur à deux chevrons d'or accompagnés en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant entouré de cinq étoiles, le tout du second émail (1).

Bien que ces armes ne me fussent pas connues lorsque je publiais, en 1858, l'*Armorial de la Noblesse du Périgord,* le droit de la famille de Treilhard à y figurer, étant constaté par la présence d'un de ses membres aux assemblées de la Noblesse du Périgord, en 1789, je n'avais garde d'omettre son nom ; je suis heureux de pouvoir, aujourd'hui, le faire suivre de ses armes.

663



De TRÉLISSAC (Chaudruc).

Armes : D'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent, deux en chef et une en pointe.

Cette famille, souvent qualifiée dans divers actes antérieurs à 1789, de messire, noble et écuyer, compte plusieurs officiers dans l'armée ; deux, entre autres, dans le régiment de Boulonnois. (Voir la liste imprimée dans le Recueil des titres de la ville de Périgueux, page 622), et un émigré, du 23 juin 1793.

Elle a donné à l'église de Montauban un Evêque.

Cette famille était encore représentée à Périgueux, il y a peu d'années, par le neveu de Mgr de Trélissac, lequel était officier de marine et chevalier de la Légion-d'Honneur. Il est mort à Angoulême, sans postérité.

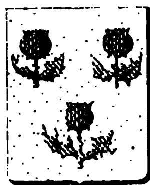
La terre et le château de Trélissac, acquis par M. P. Magne, ancien ministre, sont devenus aujourd'hui, par les améliorations que son fils y a apportées et les soins que la veuve de ce dernier tient à cœur de continuer, une des plus belles propriétés qui avoisinent Périgueux.

---

(1) Dans la *Sigillographie du Limousin*, par M. Ph. de Bosredon, le croissant, au lieu d'être entouré de cinq étoiles, semble être surmonté d'un cep de vigne feuillé à deux grappes de raisins.

Jean-Baptiste Treilhard, célèbre jurisconsulte, était Comte de l'Empire ; né le 3 janvier 1742, il mourut le 1er octobre 1810.

664



De TRICARD, de Rognac (1), paroisse de Bassillac, de Bosredon, etc.

Armes : D'or à trois chardons de gueules tigés et feuillés de sinople.

Ces armes, décrites ainsi dans l'armorial manuscrit de la fin du xvi[e] siècle, sous le nom de François de Tricard, seigneur de Rognac, se voyaient accolées à celles des Beaupoil de Saint-Aulaire, sur de vieilles tapisseries provenant de l'habitation, à Périgueux, de la famille de ce nom, située place du Greffe, aujourd'hui Daumesnil, en face de la cathédrale de Saint-Front, charmante maison à tourelles, qui a été démolie, il y a quelques années, pour faire place à une construction peut-être régulière, mais sans aucun style.

De ce gracieux castel qui avait passé par mariage aux Saint-Aulaire, il nous reste une belle cheminée de la Renaissance, que l'on peut voir dans notre Musée départemental, et deux charmants dessins, l'un du baron Jules de Verneilh-Puyraseau, l'autre de M. Vauthier, ancien architecte. (Voir le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin,* et l'Album du Vieux Périgueux.)

Les armes des Tricard de Rognac, sauf l'adjonction d'une croisette au chef de l'écu, sont sculptées dans l'ancienne chapelle du couvent des Pères Augustins-Réformés, que fonda, le 10 mai 1615 (2), le vicaire général de Mgr de la Bérandière, évêque de Périgueux, du nom de Tricard, couvent qui fut plus tard transformé en prison, et dont une partie est aujourd'hui affectée au Musée départemental.

Cette famille compte un juge mage à Périgueux, lequel fut maire de la ville en 1497, et de 1653 à 1654, ce fut lui qui, député de la ville, à Paris, fit confirmer ses privilèges.

665



De TRION (ou TRYON), de Leygurat, ancien fief de la châtellenie de Piégut, de la Cour (3), d'Espanvillers, de Montalembert, etc.

Armes : D'argent à deux jumelles d'azur en bandes, accompagnées en chef d'une croisette ancrée de gueules.

Le *Grand Armorial de France*, registre de Périgueux, sous le nom de Pierre de Trion de Mon-

(1) Rognac, ancien fief relevant d'Auberoche.
(2) Dans l'*Estat de l'Eglise en Périgord*, le P. Dupuy dit le 18 mai.
(3) La Cour, ancien fief, commune d'Augignac, Nontronnais.

talembert, écuyer, seigneur d'Espanvilliers et de Leygurat, les décrit ainsi : D'argent à deux bandes de gueules et une bordure dentelée d'or. Les branches de Tryon-Montalembert les portaient : Ecartelées, d'argent à la croix de sable, qui est de Montalembert.

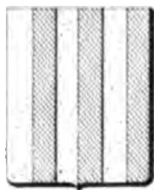
La maison de Trion ou de Tryon, originaire d'Ecosse (dit Saint-Allais), remonte aux temps les plus reculés. Une branche passa en France et s'étendit dans les provinces du Périgord, de l'Angoumois et du Poitou, vers la fin du XIIe siècle. La filiation se suit depuis Aymeric de Tryon, qualifié chevalier, vivant en 1318 ; son fils Pierre et son petit-fils Guillaume, sont qualifiés damoiseaux, dans une enquête faite à leur requête, en date du 31 août 1445, pour rentrer en plusieurs possessions qui leur appartenaient dans la châtellenie de Nontron.

Le nom de Montalembert a été incorporé à celui de Tryon, par suite du mariage contracté, le 7 avril 1516, de Pierre de Tryon, chevalier, écuyer de Leygurat et autres places, avec Gabrielle de Montalembert, fille de noble Charles de Montalembert, d'Essé, d'Espanvillers et de la Rivière. C'est par la mort du dernier représentant mâle de cette branche, que les descendants de ladite Gabrielle, héritière des biens et armes de son oncle paternel, se sont appelés depuis de Trion-Montalembert.

Aux alliances les plus anciennes et les plus distinguées, cette maison joint à cet avantage, dit le même généalogiste, Saint-Allais, celui d'avoir rendu des services importants à l'Etat, et d'avoir scellé de son sang, sa fidélité et son dévouement à son roi.

Elle n'a pas seulement fait ses preuves de noblesse pour entrer dans les Pages, dans l'Ordre de Malte et dans celui de Saint-Jean-de-Jérusalem, etc. En 1789, lors de la réunion des États-Généraux, elle a figuré parmi les votants pour les députés de la Noblesse.

666



DE TRIVULCE (AUGUSTIN), Evêque de Périgueux, 1541.

ARMES : Palé d'or et de sinople de six pièces.

Issu d'une noble famille d'Italie, il fut nommé administrateur de l'évêché, le 17 août 1541, par suite de la démission, du 8 juin de la même année, du cardinal Longwy de Givry.

667

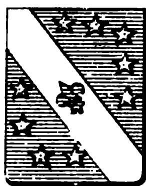


De VALBELLE (Joseph-Alphonse), Évêque de Sarlat, 8 janvier 1721.

Armes : D'azur au chien lévrier d'or rampant.

Ce fut cet évêque, originaire de la Provence, qui prononça le panégyrique de saint Vincent-de-Paul, le héros de la charité.

668



De VALBRUNE, de Belair, de Monbelair, de la Valade, de Laurière, de la Garde, de la Batut.

Armes : D'azur à la bande d'argent chargée d'une fleur de lis du champ, accompagnée de neuf étoiles d'or en orle, cinq au-dessus et quatre au-dessous.

La famille de Valbrune est ancienne en Périgord. Les registres de la ville de Périgueux nous la montrent occupant dans le XIV[e] siècle des charges municipales. Ainsi, en 1348, Pierre de Valbrune était consul, et environ un siècle plus tard et jusqu'en 1547, date où Jean de Valbrune, seigneur de Laurière, fut élu maire, on relève une série de sujets de ce nom occupant la même charge. En 1547, un autre Jean de Valbrune était qualifié de juge, et, en 1555, figure encore dans la liste des maires, un autre Jean de Valbrune.

A cette constatation de l'ancienneté de la famille, j'ajoute celle de sa noblesse, qui est incontestablement établie par sa présence, en 1789, dans les assemblées de la Noblesse, soit pour voter pour les députés de l'Ordre, soit pour leur donner de nouveaux pouvoirs. On y voit, en effet, le nom de Valbrune de Bélair.

669



VALETON, de Boissière, de Garaube, de Fontenelle, de Filolie.

Armes : D'or au sautoir de gueules accompagné en chef d'une étoile d'azur, adextré et sénestré d'une aiglette de sable ; en pointe un lion de gueules.

Alias : D'une chauve-souris et en pointe d'un lion de gueules.

Quoique le nom de quelques membres de cette famille soit inscrit sur la liste des votants de l'Ordre du Tiers-Etat en 1789, il n'en est pas moins vrai que les Valeton de Fontenelle, de Boissière et de Garaube, ne formant qu'une seule famille ayant la même origine, les mêmes armes, ainsi que le constate un acte authentique du 15 septembre 1776, ont été, par une ordonnance de Pellot, intendant de Bordeaux, du 13 juin 1667, inscrits sur le catalogue des nobles de cette généralité ; que, le 11 juin 1777, il y a eu aussi en leur faveur un jugement de maintenue de noblesse, rendu par la cour des aides de Bordeaux et que le nom de Fontenelle Valeton, ainsi écrit, se trouve au bas d'une délibération du corps de la noblesse de Ste-Foy et pays de nouvelle conquête, prise dans l'assemblée qui eut lieu le 17 janvier 1789.

670



De LA VALETTE, de Montbrun, de Carsac, de la Finou, de Roufflac, de la Veyssière, de Moncontour, de Bassefaye, de Varennes, de Fiescamp, de Morlhon, de Parisot, etc.

Armes : D'or au cœur de gueules, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles de même. La famille a également porté : Parti au 1, de gueules à un gerfaut d'argent (oiseau de proie du genre faucon), ayant la patte dextre levée, qui est de la Valette ; au 2, de gueules au lion d'or armé et lampassé d'argent, qui est de Morelon.

Devise : Plus quam valor valetta valet.
Cri : *Non æs, sed fides.*

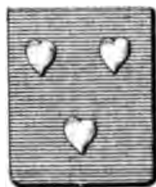
En mémoire des hauts faits du grand-maitre de l'Ordre de Saint-

Jean de Jérusalem, Jean de la Valette-Parisot, si célèbre par la défense de Malte contre les Turcs en 1565, le baron de la Valette la Finou, sur la constatation d'une même origine, fut autorisé à porter en chef de ce dernier blason la croix de dévotion de l'Ordre de Malte.

Un arrêt du Conseil d'Etat, du 18 août 1667, maintint dans sa noblesse Pierre de la Valette, seigneur de Fiescamp, comme étant lui-même issu de la grande maison de ce nom.

Plusieurs sujets de la famille votèrent dans l'Ordre de la Noblesse pour les députés aux Etats-Généraux de 1789. Je puis citer : Messire Isaac-Jacques de la Valette, chevalier, seigneur de Montbrun, de Laveyssière, de Moncontour, etc. ; messire Jean-Isaac-François de la Valette la Finou, chevalier, baron de la Valette, seigneur des fiefs de Bassefaye, etc., près la ville de la Linde ; et messire Jean-Pierre de la Valette, écuyer, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, seigneur des fiefs de Varennes, juridiction de Lanquais. (Voir aux procurations.)

671



De VARS, de Vauzelles, commune de Nanteuil de Bourzac, commune de Verteillac, de Puylambert, du Repaire, en Saintonge.

Armes : D'azur à trois cœurs d'argent.

Ces armes sont données dans un catalogue manuscrit dressé vers l'époque des recherches de la vraie et fausse noblesse, 1666, sous le nom de François et autre François de Vars, seigneur de Vauzelles, habitant dudit repaire, paroisse de Nanteuil, sénéchaussée de Périgueux. Elles se voient de même dans le Nobiliaire du Limousin, par Nadaud.

Jean de Vars, écuyer, seigneur de Vauzelles, écuyer ordinaire de la grande écurie du roi, de la paroisse de Nanteuil, châtellenie de Bourzac (en Périgord), fit son testament le 30 juin 1635 ; il avait épousé Isabelle de Lambert.

Le nom de cette famille figure dans la liste des maintenues de noblesse de 1666. (Nobiliaire de Nadaud.)

672



De VASSAL, de la Vassaldie, de la Tourette, de Rignac, de Fressinet, de Bellegarde, de la Coste, de Sineuil, de la Queysie, de Touron, de la Barde, de Roumegoux, de Perdigat, du Marais, de Brignac, de Pechaurier, de Senalhac, de Montviel, de Chanet-Mirabel, des Ecuyers, de la Baurie, de Cadillac, de Barrault, de Fondelin, d'Ondas, de Mazières, etc.

Armes : D'azur, à la bande d'argent remplie de gueules, chargée de trois besants d'or et accompagnée de deux étoiles de même, posées l'une en chef et l'autre en pointe.

La maison de Vassal, originaire du Quercy, est de la plus ancienne chevalerie. Connue dès le xe siècle, elle a formé grand nombre de branches et rameaux qui se sont répandus en Languedoc, en Périgord, en Limousin, en Agenais et en Rouergue.

On cite comme un fait remarquable que, lors de la recherche de la noblesse, en 1666, il y eut trente-sept branches qui furent maintenues. Dix d'entre elles furent représentées dans les assemblées de la noblesse aux élections de 1789.

Dans la généalogie de cette maison publiée en 1825 par le chevalier de Courcelles — mais incontestablement l'œuvre de l'abbé de Lespine — il est dit en note que M. le maréchal de Mouchy se plaisait à raconter qu'il avait vu, dans sa jeunesse, à l'armée d'Italie, quatre-vingts gentilshommes du nom de Vassal, servant tous à cette armée, depuis le grade de cadet gentilhomme jusqu'à celui de lieutenant-général. Ce fait extraordinaire, ajoute le généalogiste, pour une famille qui, dans une seule génération, a fourni à l'État un aussi grand nombre d'officiers, rappelle les Fabius de l'ancienne Rome.

La généalogie des Vassal, à laquelle l'auteur a donné une grande extension, me dispense d'étendre davantage cette notice.

673



De VASSIGNAC, de Colonges, de Sailhac, de Mier, d'Alvinhac, de Carennac, de Mensignac, d'Imecourt, Concores, de Langlade, de Beyssac.

Armes : D'azur à la bande d'argent cousue de sable.

Cette maison, qui a pris son nom du château et de la tour de Vassinhac, en bas Limousin, est

une des plus anciennes et des plus considérables du Limousin. Elle était décorée de la chevalerie dès les temps de Philippe-Auguste et au commencement du règne de saint Louis.

Elle compte un sénéchal d'Arthur de Bretagne, vicomte de Limoges en 1300 ; après 1400, des gouverneurs de la vicomté, ville et château de Turenne jusqu'en 1677 ; un évêque de Vabres, dès l'an 1364, et, dans le même siècle, un de ses membres occupait une charge à la cour des papes d'Avignon.

Et depuis le règne d'Henri IV, on peut dire que cette famille est toute militaire. Dans les guerres de Louis XIV, neuf frères du nom de Vassinhac-d'Imecourt étaient dans le même temps au service avec leur père, lequel était mestre de camp de cavalerie ; il avait pour major son fils aîné et quatre de ses autres fils étaient capitaines dans le même régiment. Cinq de ces jeunes gentilshommes furent tués au service ; et ce qu'il y a de particulier, c'est que le père avait eu un pareil nombre de frères qui avaient tous également péri en servant dans les troupes. Il n'existe peut-être pas, ajoute le généalogiste Courcelles, de famille noble en France qui ait, en si peu de temps, versé autant de sang pour la patrie.

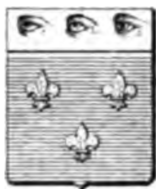
La maison de Vassinhac, dont la filiation est suivie depuis la fin du XIIe siècle, a formé trois branches principales, dont plusieurs sujets tiennent au Périgord par des alliances et la possession de plusieurs fiefs.

De la première, sont issus les seigneurs de Vassinhac, marquis d'Imecourt, en Champagne. Déjà il en était sorti la branche de Beyssac, en Limousin, dans le milieu du XIIIe siècle.

De ces branches celle d'Imecourt seule existe.

Le comte Wlgrin de Taillefer, dans ses *Antiquités de Vésone*, tome II, chapitre III, donne des détails intéressants sur quelques maisons de la Renaissance à Périgueux et signale celle qui est au bout de la rue de la Sagesse, au nord de la halle, laquelle a remplacé l'ancien hôtel de ville, renfermant, dit-il, un escalier, l'un des plus beaux monuments d'architecture qui ait été élevés dans le XVIe siècle, et ajoute en note : « On croit que cet escalier est l'ouvrage de MM. de Vassinhac-d'Imecourt. » Les noms et armes de cette famille ont donc leur place marquée dans l'*Armorial de la Noblesse du Périgord.*

674



De VAUCOCOUR (de Valle Cucurri), du Repaire, de la Brugère, du Chateau, de Nalhac, de Bardou, de Sigoulès, du Cluzeau, de la Roche Saint-Martial, du Tussou, de la Valade, des Limaignes, des Roches, etc. (en Périgord), de Chaunay, de la Girasse, de la Besse, de Saint-Privat, de Beaupuy (ces deux dernières seigneuries en Bazadais), de Costis (en Agenais), de Villemur, etc.

Armes : D'azur à trois fleurs de lis d'or (1), au chef d'argent chargé de trois yeux au naturel veillant de fasce. On trouve aussi : au chef cousu de gueules chargé de trois yeux de profil d'argent (2).

La maison de Vaucocour a dû donner son nom au château de Vaucocour, situé dans la ville de Thiviers (en Périgord).

Sa filiation est établie depuis Aymard de Vaucocour, chevalier, seigneur dudit lieu, lequel dota d'une chapelle, en 1124, l'abbaye de Dalon, de l'Ordre de saint Bernard, et se poursuit sans interruption jusqu'en 1809, époque où mourut à Tours son dernier représentant, ne laissant qu'une fille mariée à N. de Villantroys, colonel d'infanterie.

Elle compte plusieurs gentilshommes de la Chambre du roi, une dame d'honneur de la duchesse de Berry, pendant le règne de Charles X, plusieurs officiers supérieurs dont un maréchal des camps et armées du roi, des chevaliers de différents ordres, plusieurs gouverneurs, un abbé et un évêque, etc. (3)

Elle a été maintenue dans sa noblesse par divers jugements, et notamment par sentence de la généralité de Bordeaux, du 6 août 1705, et, en 1789, elle a été représentée, à l'assemblée de la noblesse convoquée pour nommer des députés aux États-Généraux,

---

(1) Ces armes, qui sont identiques à celles de la Maison de France, ne peuvent avoir qu'une noble origine, de même que le chef qui les accompagne. Les *trois yeux veillants*, est-il dit dans une note d'une généalogie imprimée de la famille de Vaucocour, rappellent la vigilance d'un de ses membres qui découvrit une conspiration contre son souverain. On a lieu de croire que ce blason est tout entier de concession royale.

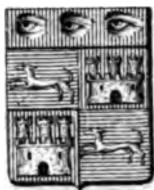
(2) Une empreinte sur cire, d'une lettre signée Vaucocour-d'Ambois, écrite de Bergerac, le 4 septembre 1748, à M. de Chevalier de Cablanc à Périgueux, porte les mêmes armes, mais le chef est soutenu d'une devise de gueules.

(3) Raimond de Thiviers (de Valle-Cucurri), évêque de Périgueux, en 1083, mort en 1101.

par : Messire Pierre de Meslon, écuyer, et par messire Nicolas de Mèredieu, chevalier, seigneur d'Ambois, l'un et l'autre chargés de procuration de messire Marc de Vaucocour, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant capitaine commandant de chasseurs au régiment, colonel général de l'infanterie française et étrangère, etc. (Voir aux procurations.)

C'est ce même Marc de Vaucocourt qui fit avec distinction les campagnes de l'armée des Princes, pendant l'émigration, et mérita, avec le titre de marquis, le grade de lieutenant-colonel d'infanterie. Cette famille est éteinte.

675



De VAUCOCOUR (de Gaillard), de Lage, de Négronde, de Fontalard, etc.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4, d'azur à un lévrier courant d'argent ; aux 2 et 3, de gueules à un château pavillonné de trois pièces d'argent crénelées de sable, qui est de Gaillard ; au chef cousu de gueules chargé de trois yeux au naturel veillant, qui est de Vaucocour.

Ces armes n'ont d'autre analogie avec celles ci-dessus que par le chef, qui n'est là qu'un souvenir du fief de Vaucocour acquis par la famille de Gaillard, le 1er avril 1730.

Par suite de la vente aux enchères publiques de la terre et seigneurie de Vaucocour, l'acquéreur a ajouté, à son nom patronymique de Gaillard, celui de Vaucocour. Incorporés ensemble, ces deux noms n'en ont plus fait qu'un seul, et, en 1789, on voit en effet, parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse, deux membres de la famille ainsi inscrits : Messire Jean Gaillard, chevalier, seigneur de Vaucocour ; et messire Jean-Jacques-Gaillard de Vaucocour, habitant dudit château.

Cette famille a été investie des honneurs du capitoulat en 1759, dans la personne de Jean-Léonard-Gaillard, acquéreur de la terre et seigneurie de Vaucocour, relevant en plein fief du roi de France, auquel il en rendit foi et hommage le 8 octobre 1745. Le petit-fils dudit Jean Léonard, né le 4 septembre 1762, fit la campagne de 1792 à l'armée du Prince, frère du roi Louis XVI, en qualité d'agrégé aux gardes du corps, et celles de 1796, 13 août, 2, 18, 19 et 21 octobre, dans les chasseurs nobles, et le 25 décembre 1815, il fut créé chevalier de Saint-Louis.

676



De VAYRES de la Coudonnie.

Armes : D'argent à un lion de sable armé et lampassé de gueules et une bordure d'azur chargée de neuf besants d'or.

C'est sous le nom de Charles de Vayres, écuyer, sieur de la Coudonnie, que le *Grand Armorial de France* (registre de Sarlat) a enregistré ces armes ; il était fils de Geoffroy, vassal du marquis d'Hautefort, qui rendit un hommage au roi en 1654.

Dans un testament mystique, du 12 janvier 1787, de Claire-Françoise de Lestrade de la Cousse, épouse de messire Joseph de Vayres, chevalier, seigneur de la Coudonnie, se voit un double sceau : l'un *d'azur à l'aigle d'argent au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or*, qui est de Vayres ; l'autre, les armes des Lestrade de la Cousse déjà données au nº 411.

677



De VEAUX, de Puybertie, etc.

Armes : D'argent au chevron de gueules accompagné en chef de deux croissants et en pointe d'une étoile de même.

Sans la grande révolution, la famille de Veaux, branche établie à Montignac, n'aurait pas eu besoin des titres d'anoblissement qui lui furent conférés par la Restauration, car, outre les charges qui lui permettaient de se qualifier, antérieurement à 1789, des titres de noble, d'écuyer, elle avait eu de plus suffisamment de chevaliers de Saint-Louis pour avoir de droit la noblesse héréditaire.

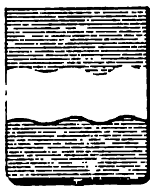
Quand j'écrivais ces lignes (voir le 2ᵉ volume du *Héraut d'armes*), il existait encore deux représentants de la famille : l'un ancien garde du corps, puis officier de chasseurs à cheval, sous la Restauration — personnification parfaite des chevaliers d'autrefois — lequel, voulant rester fidèle à ses serments, brisa son épée en 1830, ainsi que son frère, officier supérieur dans le même régiment, l'autre digne fils de ce dernier, jeune homme de vingt-cinq ans, que nous avons vu, au premier appel du Saint-Père, s'enrôler comme soldat dans les zouaves pontificaux — noble phalange dont il devait en peu d'années devenir un de ses brillants capitaines — et qu'une

balle au cœur a frappé, en plein triomphe, au combat de Mentana, le 3 novembre 1867.

Ce jeune héros se faisant tuer vaillamment à la tête de sa compagnie pour la plus sainte des causes, n'est pas une illustration pour sa famille seule ; le Périgord, justement fier de lui avoir donné le jour, a déjà inscrit le nom d'Arthur de Veaux parmi ses gloires les plus pures, et l'Eglise le comptera désormais au nombre de ses glorieux martyrs.

A son blason de famille il avait ajouté cette noble devise : *Dieu et le Roi.*

678

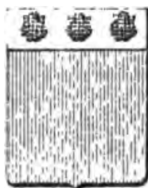


Du VERDIER, de Mouneix (ancien repaire noble, commune d'Aubas, canton de Montignac).

Armes : D'azur à une fasce ondée d'argent (*Grand Armorial de France*, registre de Périgueux.) *Alias* : D'azur à la bande ondée d'argent.

Les détails généalogiques me manquent sur cette famille ; toutefois, je puis constater qu'elle a été représentée aux Etats-Généraux de 1789 dans l'Ordre de la Noblesse par haut et puissant seigneur messire Charles du Verdier, chevalier, châtelain de Mouneix, la Filolie, Vieillevigne, Montignac, baron de la Chapelle-Albareil et autres places, ancien mousquetaire de la garde du roi, habitant en son château de Mouneix, paroisse de Saint-Pierre-de-Montignac. (Voir aux procurations.

679



De La Vergne (ou mieux de Lavergne) de Cerval, de la Mothe, de Croze, de Rousset, etc.

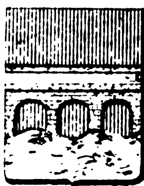
Armes : De gueules plein, au chef d'argent chargé de trois coquilles de sable.

Comme pour la famille qui précède, la noblesse des Lavergne est incontestablement établie par sa présence aux assemblées de la noblesse en 1789. Parmi les votants de cet ordre se voit ainsi inscrit : Messire François-Hubert de Lavergne, chevalier, seigneur de Cerval, ma-

réchal des camps et armées du roi, habitant de la ville de Sarlat.

Dans le *Grand Armorial de France* (registre de Sarlat) on voit : N. de la Vergne, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, en la chancellerie près la cour des aides de Montauban, maire de la ville de Sarlat. Les armes qui lui sont données y sont ainsi décrites : D'argent à un hérisson de gueules.

680



De VERGNES, de la Borie, du Pont.

Armes : De gueules à un pont de trois arches d'or maçonnées de sable sur des ondes d'argent.

Dans le *Grand armorial de France* (registre de Périgueux), sous le nom de Louis de Vergnes, écuyer, sieur de la Borie, du Pont.

681



De VERNEILH, de Puyraseau (1) de Lage, de la Domaise, en partie de Nexon, etc.

Armes : D'argent à trois palmes de sinople mouvantes d'un croissant de gueules, au chef de même chargé de trois étoiles de champ.

Au XIIIe siècle, on voit figurer dans un acte de fondation de l'abbaye des Bénédictins de Brive un Joannes de Vernolhio de Annexonio (acte publié par l'abbé Roy-Pierrefitte, dans les mémoires de la Société archéologique de Limoges). Ce Jean de Verneilh de Nexon ne se rattache-t-il pas incontestablement à la famille de Verneilh-Puyraseau, laquelle possédait, vers le milieu du XVIe siècle, la co-seigneurie de Nexon, et tirait son nom du village de Verneilh, situé dans la paroisse de Nexon.

Baluze (Missalanées, volume IV, page 125), fait connaître aussi Jean de Verneilh, chanoine de la cathédrale de Limoges, en 1280.

De ces deux faits, on peut induire que la famille de ce nom est

---

(1) Puyraseau (commune de Pluviers), fief relevant de Piégut (ancien fort relevant de Nontron.)

du nombre de celles qui peuvent revendiquer des droits à une ancienne noblesse. (1)

Le titre de baron, conféré à M. de Verneilh de Puiraseau, l'auteur de l'*Histoire d'Aquitaine* et autres ouvrages, loin de faire préjuger contre une noblesse ancienne, ne peut donc donner à la famille qu'un nouveau lustre, une plus grande considération.

L'historien que je rappelle ici fut député de la Dordogne à sept législatures, préfet de la Corrèze et du Mont-Blanc, et président de chambre à la cour royale de Limoges.

Félix et Jules de Verneilh-Puiraseau ont hérité des goûts littéraires et scientifiques de leur aïeul : Félix, digne émule de M. de Caumont, le fondateur de la Société française d'archéologie, se fit connaître, bien jeune encore, dans le monde savant, par un grand nombre de publications, parmi lesquelles je citerai son bel ouvrage sur la basilique de St-Front.

M. de Caumont, se faisant l'organe de cette savante compagnie, avait eu la pensée d'élever un monument à notre regretté compatriote dans le cimetière même où il avait été inhumé ; mais lui et ses collègues ayant su que le désir de la famille était de faire opérer la translation de sa dépouille vénérée dans la chapelle du château de Puyraseau, construite sur les plans du noble défunt et décorée artistement des dessins de son frère, ont dû s'incliner avec respect devant une volonté si juste, heureux néanmoins d'ériger dans notre musée départemental un buste à celui dont les nobles qualités de l'esprit et du cœur surent si bien se faire apprécier des savants et aimer de tous ceux qui l'ont connu.

L'intéressante cérémonie eut lieu à Périgueux le 19 novembre 1867, au milieu d'une assemblée sympathique, où la Société française d'archéologie, les comités de plusieurs départements, le conseil général de la Dordogne, le conseil municipal de Périgueux, la ville de Nontron et la Société d'agriculture tinrent à honneur à se faire représenter.

Jules de Verneilh n'est pas resté étranger aux œuvres de son frère aîné, et les archéologues et les artistes apprécieront toujours la rectitude et l'élégance des nombreux dessins dont il les a enrichies. Mais là ne s'est pas borné son talent : de son crayon facile il a fait de charmants croquis que bien des maîtres lui envieraient.

---

(1) *Le Nobiliaire du Limousin, de Nadaud* (T. IV), cite deux chevaliers du XIIIe siècle du nom de Verneilh.

— Son album des monuments du vieux Périgueux, avec le texte en regard, restera comme une œuvre capitale. — Il a de plus, de sa plume non moins facile, écrit diverses brochures où se révèlent à chaque page, avec le sentiment patriotique, une exquise distinction et un esprit toujours de bon aloi.

682



De VERNEUIL, de la Barde, de Creyssac, de la Peyre, baron de l'Isle.

Armes : D'azur au chevron d'or accompagné de trois aigles d'argent, deux en chef et une en pointe (1).

Le nom de Verneuil figure dans les jugements des intendants de Bordeaux portant maintenue de Noblesse, jugements rendus pendant la période de 1697 à 1718.

Cette famille a également constaté sa noblesse en votant pour les députés de l'Ordre aux Etats-Généraux, en 1789.

---

(1) Ces mêmes armes se voient sur une lettre signée de Verneuil, écrite en 1681, à M. Chevalier de Cablan, maire de Périgueux, de 1680 à 1681, timbrée d'un casque avec lambrequins.

(2) Dans les testaments mutuels de Pierre de Verneuil, écuyer, seigneur de la Peyre, officier du roi dans la grande Fauconnerie de France, et maire perpétuel de la ville de Périgueux, et de Marie de Lestrade (des Lestrade, de Floirac et de Contie), il est fait mention de Jean-Baptiste de Verneuil, seigneur de Roumejoux ; de Jean de Verneuil, seigneur de Chanterane ; de Jean de Verneuil, seigneur de Saint-Paul ; de autre Jean de Verneuil, seigneur de Boisférant, et de Jeanne de Verneuil ; mais les armes qui scellent les testaments, en date du 18 décembre 1710, diffèrent complètement de celles ci-dessus décrites. Les empreintes sur cire portent, mais sans indication d'émaux, un croissant et deux étoiles de chaque côté en haut, et un chef coupé, à une pièce qui m'a paru être un porc-épic.

M. Ph. de Bosredon, dans sa *Sigillographie*, donne au n° 596 le sceau de Joseph de Verneuil, seigneur de la Barde, de Creyssac, baron de Lisle, fils de Pierre de Verneuil, seigneur de la Peyre, et de Marie de Lestrade, marié par contrat du 23 janvier 1719, à Anne de Pressac de Lioncel, demoiselle de Lisle, fille de François-Hector de Pressac de Lioncel, marquis de Lisle et de la Chèze, en Saintonge, et de Anne de Chiniac, et les décrit ainsi : Deux écussons accolés, celui de dextre, d'azur au chevron d'or accompagné de trois aigles d'argent, deux en chef et une en pointe, qui est de Verneuil, ainsi qu'il est dit plus haut ; celui de sénestre : d'azur au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, accompagné de quatre losanges du même de chaque côté, qui est de Pressac. Couronne de marquis.

Dans la liste des maires de Périgueux, publiée en 1873, on voit, à la date de 1703, messire Pierre de Verneuil, seigneur de la Peyre, qualifié officier du roi dans la grande Fauconnerie. Il exerça avec M. du Chesne de Montréal, la charge de maire alternatif de la ville de Périgueux, créée par le roi, en 1706.

683



DE VERNINAC, de Saint-Maur, de Croze, de Palliez, etc.

ARMES : D'argent à un chevron d'azur et un arbre au-dessous sur une terrasse de sinople ; au chef de gueules chargé d'une étoile d'argent accostée de deux croissants de même. (Armes nouvelles.) Et plus anciennement : d'argent à un arbre de sinople terrassé, issant de la pointe de l'écu, et un lion passant sur le fût de l'arbre ; au chef d'azur chargé d'un croissant accosté de deux étoiles de même. Ces deux écussons timbrés d'une couronne comtale.

Dans la *France héraldique*, par Ch. Poplimont, de vair à une aigle de gueules. Sous les noms de Verninac, chevalier de la Légion-d'Honneur, du château de Croze, (département du Lot), et de Verninac de Croze, chevalier de la Légion-d'Honneur, président du tribunal de Tulle (Corrèze), 1874. — *Alias* : à un lion sur champ d'argent.

Cette famille, qui paraît originaire de l'Auvergne, remonte, par titres authentiques, à Jacques de Verninac, vivant en 1519 à Soulliac, en Quercy.

Les Verninac se rattachent au Périgord par diverses alliances, entre autres avec les familles de la Tour du Roc, de Chassaigne, de Laval, du Bousquet de Salignac, de Lestrade de Floirac, de la Chèze, d'Aydie, de Montet, Delpit, etc.

François de Verninac, de son mariage avec Malguerie Delpit de Lile de Salignac, en Périgord, eut plusieurs enfants, dont un, Raymond de Verninac, qui fut ministre de la marine, amiral et gouverneur de possessions françaises dans l'Inde. Son nom est sur l'obélisque de Luxor qu'il avait ramené d'Egypte, étant capitaine de frégate.

Il est mort en 1872, laissant un fils, Raymond de Verninac de St-Maur, capitaine de frégate, officier de la Légion-d'Honneur, décédé au château du Petit-Change, près Périgueux, le 19 juillet 1887. Sa carrière s'annonçait non moins brillante que celle de son père, lorsque la mort est venue brusquement la briser à l'âge de 43 ans, ne laissant pas de postérité de son mariage avec Mlle Marie Dubois.

684



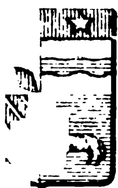
De la VERRIE-VIVANS (ou Vivant), de Siorac, de Doissac, de Villefranche, de Carlou, etc.

Armes : Parti, au 1, d'argent à trois fasces ondées d'azur, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or, qui est de la Verrie; au 2, d'or au lion couronné de gueules, qui est de Vivant.

C'est en vertu d'une substitution que la maiie la Verrie a ajouté à son nom et à ses armes les nom et arde Vivant.

us cette double dénomination comparurent, le 16 mars 1788, ssemblée générale des Trois-Etats de la province du Périgord, e de la Noblesse, haut et puissant seigneur messire Antoine Verrie-Vivans, seigneur de Siorac, Doissac, Villefranche, en gord, et autres places, habitant en son château de Siorac; ire Joseph de la Verrie-Vivans, chevalier, seigneur de Villehe, capitaine de grenadiers au régiment du maréchal de Tu-e, habitant au repaire de Carlou, paroisse de Saint-Amand. · aux procurations.)

685



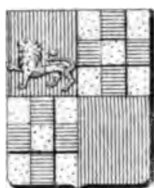
De VERTEUIL.

Armes : Ecartelé, au 1, d'argent à trois losanges de gueules en bande; au 2, d'argent à la fasce ondée d'azur, au chef de gueules chargé d'une étoile d'or; au 3, de gueules à la bande d'or accostée de deux cotices d'argent, et au 4, d'azur au mouton d'argent.

Le nom de Verteuil figure dans la liste des familles maintenues dans leur noblesse (période de à 1718). Et lors du vote par les députés de la Noblesse aux -Généraux de 1789, on voit le seigneur baron de Verteuil senté à l'assemblée de l'Ordre, à Périgueux, par le seigneur tin, marquis de Bourzolles.

---

686 **De VERTHAMONT.**



ARMES : Ecartelé, au 1, de gueules au lion léopardé d'or, aux 2 et 3, cinq points d'or équipollés à quatre d'azur; au 4, de gueules plein.

DEVISE : Fais que doys, advienne que pourra.

Bien que le Limousin soit le berceau des Verthamont, le Périgord revendique l'honneur d'inscrire dans son nobiliaire les nom et armes de cette vieille maison. Pour justifier, du reste, cette inscription, ne suffit-il pas de rappeler que Jean de Verthamont, capitaine de cavalerie, fut convoqué, en 1690, au ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Bergerac, pour les fiefs qu'il tenait dans la cité du Périgord, et que ce fut sa veuve, née d'Augeard, qui fit enregistrer, dans le *grand Armorial de France*, registre de Bergerac, les armes de son mari, telles qu'elles sont décrites ci-dessus. Mais ce n'est pas seulement à cette époque que la famille a acquis son droit de cité en Périgord, elle s'y rattache par diverses alliances notamment avec les Lambertie, les Rolfignac, les Ségur, les Martin de Tyrac, et, encore de nos jours, avec les Royère et les Beaupoil de Saint-Aulaire.

En mentionnant cette dernière alliance, je tiens à honneur de rappeler qu'elle a été contractée, en Périgord, avec une des filles du marquis de Saint-Aulaire, par le comte Henri de Verthamont, alors zouave pontifical, lequel, peu d'années après, dans la guerre de 1870-1871, tombait en héros sous les balles prussiennes en défendant, au combat de Patay, le drapeau du Sacré-Cœur de Jésus.

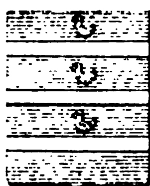
Voici ce qu'il répondit à un de ses plus intimes amis lui rappelant qu'il était père de famille et qu'il n'était plus tenu par son âge, ni par les lois de son pays, à exposer ses jours : « Aucune considération de famille ne saurait m'arrêter, j'ai combattu pour Pie IX spolié et dépouillé de son royaume; aujourd'hui que mon pays est envahi par l'étranger, ma place est aux avant-postes. »

La noblesse des Verthamont a été maintenue et constatée à l'époque des recherches faites par les intendants des provinces. Elle a fait ses preuves pour l'Ordre de Malte, et en 1789, lors des assemblées de la Noblesse, on voit plusieurs de ses membres inscrits parmi les votants pour les députés de l'Ordre, avec les qualifications de marquis, de comte, de baron, à Saintes, Angoulême, Tarbes, Libourne et Bordeaux. C'est dans cette dernière ville que Charles de Verthamont eut l'honneur d'être nommé député de la Noblesse.

Deux de ses membres figurent parmi les consuls de la ville de Limoges, en 1367.

Cette famille, dont la filiation se suit régulièrement depuis le milieu du XV[e] siècle, a produit des personnages marquants dans la robe et dans l'épée et, entre autres, des présidents au parlement de Bordeaux et des colonels du régiment du nom de Verthamont.

687



DE VÉTAT, de la Barotière, de Chandoré, du Taillan, de Remensignac, du Vetizon (fief et château de ce nom, paroisse du Petit-Bersac, canton de Ribérac, en Périgord).

ARMES : D'azur à trois trangles d'argent sommées de trois merlettes d'or en pal. C'est ainsi que ces armes étaient portées en Périgord par la famille de Vétat ; mais dans la *Noblesse de Saintonge et d'Aunis*, par L. de la Morinerie, elles sont décrites sous le nom des N. Vétat de Chandoré : de... à sept gouttes d'eau de... posées 2, 4 et 1, accompagnées de deux annelets de... en pointe ; le tout surmonté d'un soleil de... issant du chef.

S'il ne m'a pas été donné d'avoir sur cette famille qui vient de s'éteindre, de détails généalogiques, je puis du moins constater qu'elle a été maintenue dans sa noblesse par d'Aguesseau, chargé de faire la vérification de ses titres le 26 avril 1671, et qu'elle a reçu une nouvelle confirmation de noblesse par son vote aux États-Généraux de 1789, en Périgord et en Saintonge.

688



DE VEYREL, de la Jarthe, de Grézelou (commune de Trélissac.)

ARMES : Coupé, au 1, parti de gueules et d'azur à l'aigle d'argent brochant ; au 2, également parti, de gueules et d'azur chargé d'un sautoir (ou croix de St-André) d'argent brochant, cantonné de quatre étoiles dont deux posees sur la ligne du parti.

Ces armes sont relevées sur deux tableaux religieux qui se voyaient encore en 1858, l'un dans la chapelle de la Jarthe, au-dessus de l'autel, l'autre dans l'église de Trélissac.

Cette famille est ancienne en Périgord. Les registres de la mai-

rie de Périgueux nous font connaitre un consul en 1353 et un maire de 1622 à 1623.

Sur la production de ses titres et la preuve de sa filiation depuis 1559, le chevalier Bazin de Bezons, intendant de la justice, police et finances en la généralité de Bordeaux, rendit, le 11 mars 1669, une ordonnance de maintenue en faveur de Sicaire de Veyrel, écuyer, seigneur de la Jarthe. En conséquence, il fut inscrit au catalogue des nobles de la sénéchaussée de Périgueux.

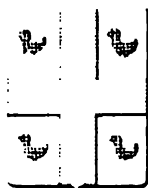
La construction de la chapelle de la Jarthe, commune de Trélissac, remonte à l'année 1631, époque de la peste qui sévissait alors en Limousin et en Périgord.

La famille de Veyrel, qui s'était réfugiée au château de la Jarthe, ne put pas, cependant, échapper à la contagion.

Un mémoire, écrit de la main de Jérôme de Veyrel, à la date de la fin de mai 1631, nous apprend que sa femme, ses deux enfants, son père et son grand-père lui furent enlevés et que, frappé lui-même, il fut le seul de sa famille qui triompha de la mort.

Ce fut lui qui, voulant rendre grâce à Dieu de lui avoir conservé la vie, fit construire à la Jarthe, sur l'emplacement où reposaient les corps de tous ceux qu'il venait de perdre, une chapelle sous l'invocation de saint Roch, pour y faire célébrer le service divin et prier pour le repos de leurs âmes.

689



DE VEYRINES, de Ste-Alvère (ancien repaire noble relevant au XVIe siècle de la châtellenie de Limeuil, ayant depuis, ajoute le vicomte de Gourgues, haute justice sur Ste-Alvère, et le titre de marquisat.

ARMES : D'argent à la croix d'azur cantonnée de quatre merlettes de sable.

Sur un reliquaire provenant, dit-on, de l'ancienne église d'Andrivaux et qui est aujourd'hui dans celle de Chancelade, reliquaire doublement précieux, car outre l'intérêt artistique que la Société historique et archéologique du Périgord lui a reconnu, il renferme les reliques vénérées de saint Front, de saint Basile et de saint Maurice ; sur ce reliquaire, dis-je, on voit quatre fois répété un écu *écartelé, divisé par un trait (ou croix) dont chaque quartier porte un oiseau de sable*. C'est bien ainsi que sont les armes de la famille

de Veyrines. Et ne sait-on pas que ce nom sous lequel sont désignés plusieurs communes, bourgs et habitations en Périgord, était aussi un nom patronymique dès le XIIe siècle ? Ainsi, un Pierre de Veyrines, qualifié damoiseau, passa, le 4 juin 1385, une transaction avec Peyronne de Touchebœuf, fille de Bertrand de Touchebœuf (de Tocabou), damoiseau de Castelnau-des-Mirandes, sur Dordogne, et femme d'Armand de Motes, damoiseau de Berbiguières, et Jean de la Calprenède, habitant du mont de Domme.

Remontant plus haut on trouve également : Bernard de Veyrines, seigneur de la Barde, près du Bugue, lequel fut père de :

Guillaume-Armand de Veyrines, damoiseau, qui épousa en 1382 Philippe de Limeuil, dame de Ste-Alvère, dont il eut entre autres enfants :

Noble Jean de Veyrines, seigneur de Ste-Alvère, marié vers 1400 avec damoiselle de Flamene de Bruzac, dont il eut quatre filles :

1° Antoinette de Veyrines (autrement de Limeuil) qui épousa, le 27 novembre 1448, noble Jean Adhémard de Lostanges, damoiseau ;

2° Louise de Veyrines, mariée le même jour à noble Pons de Larmandie, damoiseau de Miremont ;

3° Jeanne, alliée en 1451 à noble Jean de Laurière, seigneur de Lanmarie ;

4° Autre Jeanne dont le sort est ignoré.

Les armes décrites en tête de cette notice ont tellement d'analogie avec celles du reliquaire de Chancelade qu'on serait porté à croire que ledit reliquaire provient de la famille de Veyrines.

690



De VIELCASTEL (de Salviac), baron de Verdun, de Cazal, de Belleisle, de Veziat, de Roquecave ou Marminhac, etc.

Armes : De gueules à une tour d'argent maçonnée de sable, donjonnée de trois tourillons de même.

Devise : *Diex li vol. — Et quam vetus est castrum cujus nascitur origo.*

La famille de Salviac de Vielcastel, originaire du Quercy, se glorifie de compter parmi ses aïeux deux nobles chevaliers : Pierre et Etienne de Salviac de Vielcastel, qui tous deux suivirent, en

1006, Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, à la Terre-Sainte.

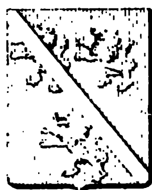
Godefroy de Bouillon honorait de son amitié ces deux frères jumeaux, qui périrent ensemble et furent enterrés dans le même tombeau. (Histoire des Croisades, par Richard.)

C'est sur le vu de ses titres, remontant à 1099, que les commissaires chargés de la recherche de la noblesse rendirent en sa faveur, le 27 septembre 1666, un jugement de maintenue et que l'écusson de la famille fut placé dans la galerie de Versailles, salle de la 1re croisade.

Aux Etats-Généraux de 1789 figurent, parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse de Périgueux : Messire Charles de Salviac de Vielcastel, chevalier, seigneur, baron de Verdon, habitant en son château de Vielcastel, etc., et messire Charles-François Pons de Salviac de Vielcastel, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment d'Auvergne, seigneur des Grèzes et co-seigneur de Siorac, habitant au château de Veziac, paroisse de Montplaisant, en Sarladais. (Voir aux procurations.)

A cette famille appartient le comte Horace de Vielcastel, qui s'est acquis, de nos jours, une brillante réputation dans le monde littéraire.

691



VIGIER, de Périgueux, de Caussade, de Premilhac, de Douzillac, de Beauronne, de Javerlhac, de Segonzac, etc.

Armes : De gueules à trois lions d'or et une cotice d'argent brochant sur le tout.

Ces armes, apposées sur une quittance, étaient le sceau dont faisaient usage les branches de Douzillac et de Beauronne, probablement, dit M. de Courcelles, issues des Vigier de Caussade.

Sous le nom de Vigier de Saint-Rabier, on trouve les armes suivantes : D'or à trois étoiles d'azur, et sous celui de Vigier de Siorac, Vigier de Plas, et Guillaume Vigier, abbé de Chancelade : D'argent à la bande de gueules et une bordure de même, chargée de huit besants d'or; sous le nom seul de Vigier (Aunis et Saintonge) : D'argent à trois fasces.

Malgré la différence de ces armoiries, j'ai cru devoir en donner

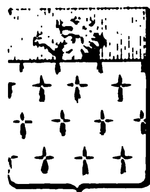
description dans l'*Armorial de la Noblesse du Périgord*, en rai-
on des alliances nombreuses et distinguées que les Vigier, quali-
és de titres nobiliaires, ont contractées dans notre province.

La maison de Vigier, dit Courcelles, dont l'origine remonte aux
emps les plus reculés et qui peut être regardée comme la souche
ommune de plusieurs branches qui se sont répandues en divers
emps en Périgord, en Angoumois et en Limousin, paraît avoir
is son nom d'une charge appelée viguerie ou vigerie, en latin,
icaria (1), que ses premiers auteurs ont exercée dans la ville du
uy-Saint-Front de Périgueux (2). Il est certain, ajoute ce généa-
giste, que la famille Vigier possédait cette charge, à titre de fief
ès le XIe siècle.

La vente du droit de viguerie fut faite en 1304 par Hélie et
ierre Vigier, qualifiés gentilshommes. Ce sont les mêmes qui se
oient dans la liste des maires de Périgueux et de la Cité : le pre-
ier, en 1307, et le second, en 1341. En 1333 on voit également
oble Bernard Vigier, maire de la Cité de Périgueux.

La branche de Caussade s'est éteinte dans la maison de Cugnac,
t celle de Premilhac, issue de celle de Caussade, dans la maison
e Laroche-Aymon.

692



DE VILLARS, de la Filolie, de Mondésir, de Moulinneuf, de Ventas, de Felines, de Monpeyran, de la Salle, de Varenne, de Pontignac, de Montchoisy, de Minzac.

ARMES : D'hermine au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'argent.

Dans les jugements des intendants de Bor-
eaux portant maintenue de noblesse (recherches de 1697 à 1718), on
oit ainsi inscrit : Jean de Villars, seigneur de Monpeyran, et Pierre
e Villars, seigneur de la Varenne, et parmi les votants, en 1789,
ans l'Ordre de la Noblesse de Périgueux : Messire Léonard de

(1) Le Viguier (vicarius), était le lieutenant du seigneur à qui la justice apparnait.

(2) On présume que ce fut un évêque de Périgueux — peut-être Frotaire de ordon, qui, en qualité d'abbé de Saint-Front, inféoda le premier cette charge, ers la fin du Xe siècle.

Villars, chevalier, seigneur de Pontignac, du repaire de Minzac, et autres places, habitant en son château de Pontignac, en Périgord, et nobles Marie et autre Marie de Villars, de Pontignac, dame de Montchoisy, lesquelles furent représentées à l'assemblée par messire François de Maillard de la Faye, chevalier de l'Ordre de Malte. (Voir aux procurations.)

693



De ou du VILLARS, de la Brousse, de la Cournerie.

Armes : Ecartelé d'azur et d'argent au lion contourné de sable, brochant sur le tout.

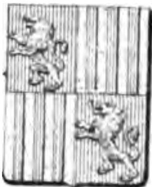
Ces armes, peintes sur un arbre généalogique de la famille, sont timbrées d'un casque de profil. Dans le manuscrit de la fin du XVII[e] siècle que j'ai souvent cité, on trouve le nom de Villars, des Roches, paroisse de Saint-Laurent-de-Gogabaud : D'azur à trois lions d'or.

Par testament, en date du 22 août 1555, on voit que noble Pierre de Villars, seigneur dudit lieu, eut plusieurs fils dont tous sont qualifiés écuyers.

Parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse, en 1789, on voit ainsi inscrit : Messire Georges de Villars, écuyer, seigneur de la Brousse, habitant du repaire de la Cournerie, paroisse de St-Avit-de-Villars.

Cette famille était-elle distincte de celle qui précède ? Le peu d'analogie de leurs armes permet d'en douter.

694



De VILLEMUR (Armand), Evêque de Périgueux, 15 octobre 1347.

Armes : Écartelé, au 1 et 4, de gueules au lion d'or armé et lampassé du champ ; aux 2 et 3, d'or à trois pals de gueules.

Transféré à Pamiers, le 13 février 1348, et créé cardinal du titre de Saint-Sixte, évêque de Palestine, en 1351, il mourut subitement à Avignon, le 28 octobre 1355. (*Périgord illustré*.)

---

695 **De VILLEPONTOUX, de Jaures, de Corbiac.**



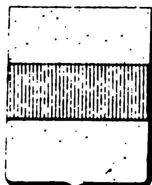
Armes : D'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules.

Ces armes, ainsi décrites dans le manuscrit de la fin du xviie siècle, déjà plusieurs fois cité, sont timbrées d'un casque panaché, à demi tourné.

Le nom de Villepontoux se voit inscrit dans les jugements des intendants de Bordeaux, période de 1697 à 1718, portant maintenue de noblesse. Il se voit aussi dans la liste des votants pour les députés de la Noblesse de Périgueux aux Etats-Généraux de 1789. En janvier 1584 le roi avait anobli Simon de Villepontoux, dit le capitaine Jaure, sergent major de Bergerac. Noble Jean de Villepontoux, écuyer, seigneur de Jaure, fit enregistrer les lettres patentes, le 19 août 1634, au greffe de la cour des aides.

---

696 **De VILLERS-LAFAYE Cyrus, Evêque de Périgueux, 1652.**



Armes : D'or à la fasce de gueules.

Noble famille de Bourgogne.

Nommé le 21 juillet 1653, il prit possession de son évêché le 7 novembre suivant et mourut à Paris, le 4 octobre 1665. Il fut inhumé dans le couvent des capucins de la rue Saint-Jacques.

---

697 **De VILLOUTREYS de Sainte-Marie, etc.**



Armes : D'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles et en pointe d'une rose de même.

Devise : Dispose, fait mieux.

Dans les jugements des intendants de Bordeaux portant maintenue de noblesse, rendus dans la période de 1697 à 1718, figure le nom du seigneur de Villoutreys-de-Sainte-Marie ; il se voit également dans la liste des votants pour les dépu-

tés de la noblesse du Périgord, aux Etats-Généraux de 1789.

Jean-François, comte de Villoutreys, était ancien page de Louis XV et successivement cavalcadour du Roi et de Mesdames.

Cette famille est représentée par le marquis de Villoutreys, au château du Plessis-Villoutreys (Maine-et-Loire).

698



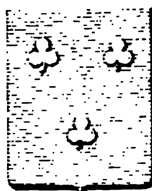
De VINS, du Manègre (1), de Pepeyroux, de Montelon, de Foubat, de la Fleunie (2), de Cramisat, etc.

Armes : D'argent au chêne terrassé de sinople, accosté en pointe de deux sangliers (ou porcs) passants et affrontés de sable.

Outre ces armoiries données dans le *Grand Armorial de France*, on y trouve également, sous le nom de Jean de Vins de Fombas : *d'or, à un arbre de sinople accompagné de deux étoiles de gueules et d'un lion de même en pointe passant devant le pied de l'arbre.*

Cette famille figure dans l'État-Général des gentilshommes de l'élection de Sarlat, maintenus dans leur noblesse, en 1666, par M. Pellot, intendant de Guienne, de même que dans les assemblées de la noblesse, lors des États-Généraux de 1789, sous le nom de haute et puissante dame Marie-Thérèse de Goudin, veuve de haut et puissant seigneur, messire Antoine de Vins, seigneur du Masnègre, Peypeyroux, Cramirel et autres lieux, laquelle fut représentée par haut et puissant seigneur Marie-Antoine de Vins, seigneur du Masnègre.

699



De VITRAC, de Vandière, de Laudonie, de Saint-Michel (3), de la Tour.

Armes : D'azur à trois trèfles d'or. *Alias* de sinople.

En vertu de l'adoption d'un des membres de cette famille par le vicomte d'Abzac, les noms, titres et armes de ce dernier ont passé dans une

---

(1) Le Masnègre, commune de Valojoux, ancien repaire noble relevant de la commanderie de Condat.

(2) La Fleunie, commune de Condat-sur-Vézère, ancien repaire noble ayant haute justice sur deux villages de Condat.

(3) Ancien repaire noble commune de Cantillac.

branche de Vitrac qui s'est appelée depuis d'Abzac-de-Vitrac.

Aux États-Généraux de 1789, se voit parmi les votants dans l'Ordre de la Noblesse ainsi inscrit : Messire Élie-Bernard de Vitrac, écuyer, seigneur de Vitrac, ancien exempt des gardes du corps du Roi et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, habitant du village de Laudonnie, paroisse de Tourtoirac, lequel fit et constitua pour son procureur-général et spécial, messire Pierre vicomte d'Abzac de Limeyrac, habitant en son château de Limeyrac. (Voir aux procurations.)

Plusieurs sujets de cette famille suivent la carrière des armes.

700



De VIVANT (ou de Vivans) de Pouyac, de Doissac (ancien repaire noble, canton de Belvès) du Boscq, etc.

Armes : D'or au lion de gueules couronné de même.

Devise : Il n'en devait crever là ou Dieu et le diable n'en peut nuire (1).

Ces armes sont ainsi décrites dans le *Grand Armorial de France* (registre de Sarlat), sous le nom de Joseph-Geoffroy de Vivans, comte de Pouyac, seigneur de Doissac, le Boscq et autres lieux. Elles sont les mêmes sur le tombeau de Geoffroy de Vivans, ce chef du parti calviniste, en Périgord, en Agenais, en Quercy et en Limousin, dont l'activité, le courage et l'audace lui valurent d'être successivement chambellan du roi de Navarre, membre de son conseil privé, mestre de camp de la cavalerie, et gouverneur en Périgord et en Limousin. Le grand nombre de lettres dont l'honora le futur Henri IV, témoignent assez du cas que le brave Béarnais faisait de sa personne. Par l'extinction de cette famille dans celle de la Verrie, cette dernière a accolé le blason de Vivant au sien propre, ainsi qu'on le voit dans le double écusson porté plus haut n° 607 de l'Armorial.

Une notice sur la famille de Vivans, insérée en note de la généalogie de Touchebœuf, par M. de Saint-Allais, constate que la maison de ce nom était noble et ancienne en Périgord.

---

(1) Paroles d'Henri IV demandant à Loyseau, son médecin, qui avait soigné Vivant des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Coutras. Comment va Vivant, Loyseau ? Il est parti pour Sainte-Foy. En litière ? demande le roi. — Non, à cheval — Ventre-saint-gris !

701

De WAUBERT de GENLIS.



ARMES : D'azur à une herse d'or, et deux épis d'orge de même mis en sautoir, brochant sur le tout.

Cette famille, originaire des Pays-Bas, dont la noblesse remonte au-delà du XIVe siècle, s'est fixée en France dans le XVIIe et a obtenu de d'Hozier, juge d'armes de France, les certificats qui établissent qu'elle doit jouir de tous les privilèges de l'Ordre de la Noblesse du royaume.

Elle se rattache au Périgord par le mariage du général de Vaubert de Genlis avec Mlle Véchembre, d'une famille notable de cette province.

De ce mariage sont issus deux fils, tous deux officiers de cavalerie, et une fille mariée au général Guioth.



ADDITIONS ET CORRECTIONS

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE 1er VOLUME.

A la note page 16 il est dit : « Voir aux procurations, de la page 60 à la page 188 » ; c'est là une indication fausse, les procurations étant dans le second volume.

ALAMIGEON

A la page 30, au lieu du n° 10 (erreur typographique), lire n° 5, et ajouter que ces renseignements ont été donnés par *M. Paul Huet.*

D'ALBA.

A la page 31, n° 6, ajouter en note *Hélie d'Alba,* avocat et bourgeois de Bergerac, avait été anobli par lettres patentes de décembre 1638, enregistrées le 12 mai 1640, en la cour des Aides de Bordeaux.

D'AMADE.

Page 36, n° 13, après cette phrase : « Sa place dans l'*Armorial de la Noblesse du Périgord* n'est point douteuse, » devait suivre l'attestation que la noblesse de Castillon et des environs donna à un des membres de cette famille. Elle est ainsi conçue :

« Nous, écuyers soussignés, certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra, que sieur Isaac Damade, *vit noblement ;* qu'il est issu d'une famille qui a toujours été *associée à la Noblesse ;* que sieur Jean Damade, son aïeul, *a vécu noblement,* lequel avait cinq fils — (au nombre desquels était le père du dit sieur Isaac Damade, *qui vit aussi noblement*), au service de Sa Majesté dans le régiment de Maugiron cavalerie, dont trois officiers et les autres volontaires, l'un desquels fut ensuite garde du Roi, qui fut tué à la bataille d'Eltinguen, et un de ceux qui étaient officiers, s'est retiré pen-

sionné du Roi ; que deux de ses grands oncles étaient officiers dans le dit régiment, l'un capitaine commandant, et l'autre aide-major, chevalier de Saint-Louis et pensionné du Roi ; que bien d'autres de ses parents ont servi dans le même régiment ; qu'il y a eu un lieutenant-colonel et brigadier des armées du Roi, et les autres major, capitaines et chevaliers de St-Louis et également pensionnés du Roi. En foi de quoi nous avons donné la présente attestation. »

Signé : De Tausia, ancien major de cavalerie ; de Grailly de Poinsonnet, mestre de camp de cavalerie ; Dujon de Tauzia ; de Tauzia, capitaine réformé au régiment de Chartres cavalerie ; Marcon, brigadier des gardes du Roi ; chevalier de Lageard ; de Laboils ; Queyssat (père des sieurs de Queyssat); Denois.

d'ARLOT.

Le *Grand Armorial de France* supprime dans les armes la grappe de raisin, ainsi qu'un ou deux cachets de famille, c'était une brisure de puinesse, car la grappe est non seulement indiquée par *d'Hozier*, mais elle existe aussi sur un tombeau de 1461, dans l'église de Firbeix, et sur la litre de celle de St-Pierre-de-Frugie, deux seigneuries de cette famille.

d'AYDIE.

A la page 48, n° 53, ligne 5, au lieu de *Benanger*, lire *Benauges*.

d'AYMERIC.

A la page 50, ajouter du *Chastaing*, nom sous lequel cette famille est designée dans certains actes, sans même que le nom patronymique précède.

de BELLEYME.

A la page 72, n° 71, après la description héraldique, ajouter que : plus anciennement, les armes se voient *d'argent au chevron d'azur accompagné* [illegible] *de sable et en pointe d'un crois-*

sant de même, et compléter le premier paragraphe de la filiation suivante :

Ledit Pierre, né à Beaumont du Périgord, le 14 mars 1747 et mort le 29 août 1819, fut père de : Jean-Louis de Beleyme, né le 16 janvier 1787 et mort le 24 février 1862, qui fut président du tribunal de la Seine, préfet de police, vice-président de la Chambre des députés. Il eut pour fils :

Charles-Louis de Belleyme, député de Blois de 1845 à 1846 et Adolphe de Belleyme, qui siégea également à la Chambre des députés (représentant l'arrondissement de Bergerac), où il fut rapporteur de plusieurs lois. Il est mort en 1864, laissant une fille unique, Gabrielle de Belleyme, mariée au marquis de Trévise ; de ce mariage, une fille mariée en 1888, au prince de Gystria.

Louis-François de Belleyme, cousin germain de Pierre de Belleyme, ingénieur géographe, habitait la Grasserie, paroisse du Salon, près de Vergt, et Bassac, près Villamblard. Son fils, Jean-Baptiste (1767-1836), notaire royal à Périgueux, cousin issu de germain du président de Belleyme. De son mariage avec Anne de Scudyé, sont provenues deux filles, dont l'une mariée à M. Bonhomme de Montégut et l'autre à M. Debets de Lacrousille, ancien député à l'Assemblée constituante, décédé en 1851.

D'après des renseignements postérieurs fournis par la famille, on voit que les Belleyme sont originaires du Perche et de Normandie et que leur généalogie (preuves de 1640, élection d'Argentan), remonte au XI[e] siècle : que Guerin de Belleyme porta le titre de comte de Domfront et Geoffroy de Belleyme, celui de vicomte de Chateaudun ; que par testament, en date du 12 juillet 1551, Robert de Belleyme institua son fils Louis, avec stipulation à vie en faveur de Antoine de Belleyme, cadet, seigneur de la Grange-Perrier, au lieu de Bergerac (d'où la branche du Périgord), plus une aumône de mille livres aux sieurs Religieux de Montaigne.

DE BELRIEU.

A la page 73, ligne 10 : au lieu de *Vivazet*, lire *Virazet*, baronnie qui passa aux d'Augeard par le mariage de Catherine de Belrieu avec Henry d'Augeard, président à mortier au par lement de Bordeaux, en 1717.

DE BERGUES.

A la page 75, n° 78, après la neuvième ligne, ajouter : *Un Jean de Bergues* est déclaré noble et exempt de la taille, par arrêt du Conseil d'Etat du 8 mai 1642.

DE LA BORIE.

Page 94, n° 111 : Le nom patronymique de la famille de la Gaubertie, seigneur de la Borie, est *Véra*. Jean de Véra, natif de Castille, épousa en 1445, Marie d'Abzac, dame de la Gaubertie.

DU BOUCHER.

Au dernier paragraphe, page 97, de la notice 115, annuler les mots : *sous les noms de*.

DE BOYSSON.

Pendant l'impression de ce premier volume, et mieux renseigné en ce qui concerne *de Boysson*, page 105, n° 130, et *du Buisson*, page 122, n° 157, je dois à la vérité de déclarer que ces deux familles se rattachent à celle de Boysson ou du Buysson de Mirabel, d'Aussonne, de Bournazel, etc., aujourd'hui éteinte.

Comme preuve de la communauté d'origine, il suffirait de rappeler que l'auteur de la branche de Boysson, venu en Périgord, fut appelé à Cahors comme président au présidial, par l'influence de son parent, Hugues de Buisson ou de Boysson d'Aussonne, gouverneur du Quercy.

Ils appartenaient l'un et l'autre aux Boysson, capitouls de Toulouse, qui étaient tous, sans exception, des Boysson ou Buisson d'Aussonne, de Mirabel, etc.

J'ai aussi à signaler l'omission involontaire de vote fait en 1789 dans l'Ordre de la Noblesse du Quercy, par Bernard de Boysson, bisaïeul de nos Beysson, dont le fils servit dans l'armée de Condé.

Enfin, je dois rectifier la qualification de *conseiller* au présidial attribuée aux Boysson, depuis Antoine qui épousa dans la 1re moitié du XVIIe siècle, Pierrette d'Abzac, fille de Isaac d'Abzac, et dont une fille fut mariée à Brandelis de Gironde, de Montclar ; c'est *Président* que j'aurais dû dire.

DE BRÉMOND.

Page 108, ligne 4, au lieu de *Sainte-Aulaire*, lire *Saint-Aulaye* (canton de l'arrondissement de Ribérac).

DE BRUZAC.

Page 120. Ajouter à la fin de la notice : Cette famille releva le nom patronymique de *Flamenc*, dans les actes authentiques, à partir de 1695.

DE CARRIÈRE.

Page 130, dernières lignes, à l'énoncé des armes, après avoir dit : « *aux ailes déployées* » ajouter « *le tout en champ d'azur* » puis... panaché *avec* timbre et non *au* timbre. Ces armoiries sont les véritables de la famille périgourdine Carrière de Montvert. Un cachet de famille les donne ainsi, semblables à celles produites pour la *maintenue* de 1666. (Archives de Montvert.)

DE LA CHAPELLE.

Page 147 Effacer le paragraphe concernant Jean et François *de Morethon*, portés au 2me volume, page 106, n° 179, sous leur vrai nom de *Morelon*.

DE CHASTEIGNER.

A la page 152, n° 199, au lieu de *Chateigner*, lire *Chasteigner*, et ajouter : sires de la Chastaigneraie (1060-1406) ; barons de Preuilly (1re baronnie de Touraine) ; marquis de la Roche-Posay ; comtes de Chinssé, en Poitou ; marquis de Saint-Georges, en Aunis ; barons de Malval et du Lindois, en Limousin, etc., etc.

Cette maison, originaire du Poitou, a possédé en Périgord, et jusqu'à la Révolution de 1789, le fief de la Brangelie, paroisse de Vanxains.

Les représentants actuels de ce nom en Périgord appartiennent à la branche du Lindois (branche aînée), détachée en 1550 de la souche Poitevine.

DE CHAUSSADE.

Page 154, ajouter aux seigneuries : *de Jolimont*, nom d'une branche sous laquelle des représentants actuels de cette famille sont connus.

DU CHAZEAU.

Page 154, ajouter aux seigneuries : *de Beaumond*, nom que portait une branche au XVIIe siècle, avec qualification de chevalier.

DE COLOM.

Page 163, ligne 4, après *des Camps*, ajouter *de Labrousse*, nom sous lequel sont connus les de Coulon de Labrousse, représentant de nos jours les anciens gentilshommes verriers de la contrée.

DE COSNAC.

Page 167, lignes 14 et 15, au lieu de « sa veuve, née *de Sabran* », lire « sa fille mariée au comte *de Lestang d'Hust*. »

DE COUHÉ.

Page 169, après Couhé, lire *de Lusignan*, et après en Limousin et Poitou, ajouter *en Périgord*.

DE COURSOU.

Page 171, ligne 3 ; après : aux *1 et 4 de gueules*, ajouter : *au lion d'or*.

DE COUSTIN.

Page 171, à la description des armes, indiquer l'émail des léopards, *d'or*, et au lieu d'Oradour-sur-Veyres, lire *Vayres*.

DE LA CROIX.

Les productions *pour maintenues* de noblesse, l'*Armorial général de France*, l'écusson gravé sur la porte d'entrée de Jovelle, et les cachets de famille, indiquent : *une croix pattée ou tourtelée d'azur sur laquelle s'appuie un lion de gueules.* — Page 174, ligne 25, au lieu de « Mémoires de *M. de La Rochejaquelein* » lire « *de la marquise de La Rochejaquelein* (édition originale de 1889). »

DE CUMONT.

Page 177. Le Raymond de Cumont, seigneur de Salleboeuf (fief de la commune de *Cumond* et non de *St-Capraise*) était un Brémond, ainsi que le fait observer M. de Brémond d'Ars, dans la généalogie de sa famille.

D'ESCATHA.

Page 188. Sous le nom de d'Escatha de Beauretour, les armes montrent les 9 besants placés d'une façon toute différente ; ils sont groupés 3 ensemble, ceux du chef 2 et 1, et ceux de la pointe 1 et 2, en forme de trèfle, et chaque groupe ainsi placé, deux en chef et un en pointe (Archives de M. Huet) ; j'ajoute que sur une pièce en parchemin conservée au château de Boisset, à M. F. d'Escatha, on voit Hélie d'Escatha, damoiseau, fils de Raymond, chevalier, seigneur des Vignes, passer le jeudi avant la Saint-André de 1356, une transaction avec Jean de Castelnau, au sujet de la basse justice des Vignes, dans la paroisse de Mensignac.

D'ESCUDIER.

Page 189, à ce nom, ajouter: ou de *Scudier* ou de *Scudyé.*

D'ESTUT.

A la page 192, n° 261, ajouter aux seigneuries celles de Bouniagues, de Mazières ; et, à la description héraldique et sur le dessin même, voir : au lieu d'un pal d'azur, cinq pals et mieux cinq ver-

gettes; et de plus, compléter le premier paragraphe : après le mot *substitution* par : Michel Estutt d'Assay, archer de la garde écossaise, ayant épousé vers 1510 l'héritière d'une branche de la maison de Solminihac, sa descendance depuis en a porté le nom, mais avec les armes des Estutt un peu modifiées.

DE FAGES.

Page 193 : au lieu de : *18 officiers*, lire : *18 chevaliers*, et page 194, ligne 7, au lieu d'*archevêque de la Gironde*, lire : *Archives départementales de la Gironde*.

DE LA FARGUE.

Page 196, ligne 27, effacer : *à Périgueux*.

DE FAUCHER.

Page 198, ligne 17, au lieu de *ou* rameaux, lire : *aux* rameaux.

DE FAYOLLE.

Page 200, ajouter aux seigneuries : *de Tocane, de Neuvic, de Saint-Apre, de Douet, du Chadeuil, de Verteillac, de Clermont, de Vernodes*, et à la description des armes, lire *Tenants* (supports), au lieu de *tenant* (participe présent.)

DE FAYOLLES.

Page 201. M. de Saint-Saud, en consultant les différents *dossiers* de d'Hozier, etc., au *cabinet des titres*, à la Bibliothèque Nationale, qui concernent la famille de *Fayolles*, seigneurs *de Puyredon, Saint-Front, Château-Geoffroy*, n'a pas trouvé de jonction entr'elle et celle du même nom qui était seigneurs de *Sarrazac, Lisle, Lavaud*, etc., malgré l'analogie des armes de Puyredon : *d'argent à 3 lions de gueules, armés et lampassés de sable*. Les Fayolles de Puyredon y sont dits originaires du Poitou, où une branche subsista longtemps dans la sénéchaussée de Civray; ils vinrent se fixer en

Périgord à la fin du xv[e] siècle ; leur nom patronymique semblait être à cette époque *Joubert*, et antérieurement *Pisseleu.* Ils sont représentés de nos jours en Lot-et-Garonne.

DE FÉNELON (Salignac).

Page 206 : le champ des armes est *d'or* et non *d'azur*.

DE FUMEL.

Page 221, ligne 26 du n° 298, lire *Lisle* et non *l'Isle.*

DE LA GEARD.

Le nom s'écrit aussi *de Lageard.* A la description des armoiries, au lieu de *au-dessous de la queue du lion*, lire *au-dessus*, ainsi que la gravure l'indique.

DE GIVRY

Après Lesparre, au lieu de *du Lucquet*, lire *du Tuquet.*

GRANT.

Dans la nomenclature des seigneuries, en tête et dans le corps de la notice, lire *de Pouzet* au lieu *de Rouget*, et *Faveyroux*, au lieu de *Fareyrou*, le *Fresne* au lieu de le *Fresse.*

DE LAMBERTERIE.

Page 283, ligne 12 de la notice 381, au lieu de *1805*, lire *1875.*

DE LAMOTHE

Page 284, aux seigneuries, au lieu *de La Queyrie*, lire *de La Queyzie*, et au nombre des alliances, mettre à la place de *Mastain*, *Mastin ; Tessières* pour *Tessière ; Bonnet d'Oléon* pour *Bonnet d'Olières ;* ajouter à *Touchebœuf-Beaumont*, *Touchebœuf-Clermont.*

DE LANES.

Page 287, ligne 19 : au lieu de *Marquisat*, lire : *Marquis*, car la seigneurie de Pommiers était en Saintonge, tandis que Saint-Michel était considéré comme un démembrement du marquisat de La Roche-Chalais.

DU LAU.

Page 297, au nombre des seigneuries indiquées, au lieu *de La Selle*, lire *de Celles*.

DE LAVAL-BOUSQUET.

Page 303, ajouter après la description des armes : Cette famille a reçu, vers la fin du XVIe siècle, des lettres de noblesse en récompense de services militaires.

DE LAVAUD.

Page 303, le nom est de *Lanaud* : les armes sont parlantes. La seigneurie de Sainte-Aulaye de Montravel, arriva à cette famille, par le mariage de Jacques-Louis de Lanaud (ou Laneau), chevalier, sieur de la Beylie, avec Jeanne de Ségur, dame de Sainte-Aulaye, dont il fit hommage à l'archevêque de Bordeaux en 1671. (Archives de M. de St-Saud.)

DE LESTRADE.

Page 304, aux seigneuries, lire *Floirac* pour *Foirac*.

DE LUPEL.

Page 313, cette famille a quitté le Périgord, le château de Razat, appartient au comte Théobald de Choiseul-Gouffier, marié à Mlle Bathilde de Lupel.

DE MALEVILLE.

Page 326, n° 441 et non 341, erreur typographique prolongée jusqu'au chiffre 479, qui reprend l'ordre régulier. A l'avant-dernier paragraphe, après : *plusieurs enfants*, ajouter dont le fils aîné, le comte de Maleville, a épousé, le 9 août 1890, Mlle Marguerite Berthier, fille du vicomte Berthier.

DE MAREUIL DE VILLEBOIS.

Page 330 : Cette famille existe encore de nos jours, un député de ce nom siège à la Chambre actuelle.

DE MONTAUBERT.

Page 360 : Cet article fait double emploi avec celui consacré à la famille *de Ferrand*, page 204.

DE MONTET.

Page 363, n° 441 (et non 341), ligne 3 de la notice, au lieu de *Chapellenie*, lire : *Châtellenie*.

PAPUS.

Page 379, ligne 24, au lieu de *Beugière*, lire : *Brugière*.

DE LA PLACE.

Page 395, n° 536, ligne 7, au lieu de *Saint-Meuret*, lire : *Saint-Méard*, et ligne 18, au lieu de *Grimard de Fronteau*, lire : *Grimoard de Fratteau*.

DE PLAMON.

Page 395, la notice sur l'émigré de ce nom concerne un *Thomasson*, seigneur de Plamont et de Pouzat.

DE PRESSAC.

Page 406, ligne 1, au lieu de l'*Isle*, lire : *Lisle* (commune du canton de Brantôme).

ROBERT.

Page 421, ligne 17, au lieu de *seigneur de Montpon*, lire : *sieur de Maupas*. Il y avait dans Montravel, une maison noble de Maupas, et Hélie Robert, damoiseau, rendit un hommage, en février 1306, à l'archevêque de Bordeaux, pour sa terre de....... (effacé), dans Montravel. (Notes de M. de Saint-Saud.)

DE ROBINET.

Page 421, n° 568, à la description héraldique, au lieu : *d'argent au lion de gueules*, qu'il faut annuler, voir : *d'azur à une tour crénelée d'or ou d'argent*, seule pièce qui meuble l'écu.

DE ROCHECHOUART.

Page 424, après la description des armes, ajouter : *Timbre :* couronne antique de prince, Aimery Ier, vicomte de Rochechouart, étant qualifié *prince d'Aquitaine*, en 1027, dans le cartulaire d'Uzerche.

Au lieu de *Montemart* (seigneurie, duché), lire : *Mortemart*, et dans le même article, ligne 17, effacer *nom patronymique* après Aimery IV, car *Aimery* n'est qu'un prénom, et ajouter à la dernière ligne de la page suivante, avant *Saint-Angel*, le nom patronymique : *de La Garde*.

DE ROCHON.

Page 426, dans l'explication des armes, voir, comme l'indique la gravure, *deux* chevrons au lieu de *trois* que porte le texte.

DE LA ROMAGÈRE.

Page 429 : l'*Inventaire des Archives départementales de la Charente*, dit que le nom patronymique est *Vermonet*.

DE LA ROQUE (de JOAS.)

A cet article, n° 578, au lieu de *Perpuchet*, lire : *Perponcher*, et, après la description des armes, ajouter : la branche de Perponcher les blasonne de la façon suivante :

De gueules à trois colonnes d'argent, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or rangées.

DEVISE : *Ma patrie est au ciel.*
CIMIER : *Un chien ailé.*
CRI : *Braque et vol.*

De cette branche étaient : François de Joas de Perponcher, qu épousa en 1540, Anne de Laurière, fille du seigneur de Laurière de Ferran et de Guillermine de la Boëtie — deux familles périgourdines inscrites dans le 1er volume de l'*Armorial du Périgord*, l'une au n° 406, l'autre au n° 96 ;

Et Joseph de Joas, écuyer, seigneur de Perponcher et de la Salle, marié, le 8 juin 1736, à Quitterie Elisabeth de Carrière — autre famille portée au n° 168 du 1er volume du même *Armorial*.

Ces alliances confirment l'assertion du vicomte de Gourgues qui dit : « Les Perponcher se rattachent à la famille de Joas, qui habitait la Roque, près Lanquais,canton de La Linde, en 1613.

« Les descendants dudit François porté plus haut (cette dernière note est extraite des *Variétés Girondines*, par M. Léo Drouyn), passèrent, dans le XVIIe siècle, au service de Hollande. L'un d'eux, Isaac, officier au service du roi de Prusse, devint colonel en Hollande et obtint deux certificats de gentilhomme du Périgord, attestant sa noblesse.

» L'un des enfants de ce dernier — au nombre de 14, — devint le comte de Perponcher, ambassadeur du roi de Prusse, dans la seconde moitié du XIXe siècle. »

DE ROQUECOR.

Page 431, cet article fait double emploi, car il figure déjà au n° 25, page 13, sous le nom de *Aspremont*.

DE ROUMEJOUX.

Page 432 : une erreur typographique s'est glissée à la dernière

ligne de la notice. Au lieu de : général *comte* Agard de Roumejoux, lire : *Côme* Agard, etc.

DE LA ROUSSIE.

Page 433, rectifier la date des lettres de noblesse : 1638, au lieu de 1898.

DE SÉNAILHAC.

Page 469, n° 629, ajouter, après de la Vitrolle (1), de Durestal (2), de Camblazac (3), de Malefon (4), de Vialard (5), de Salibourne (6), etc.

En outre, faire précéder le dernier paragraphe de la notice, des détails qui suivent :

Dans une filiation de la famille, dressée depuis Jacques de Sénailhac, vivant en 1609, et suivie jusqu'à nos jours, on voit cinq conseillers au parlement de Bordeaux et à la cour des Aides, sept officiers, dont un, major au régiment de Cambrésis ; six capitaines, dont un, ancien gendarme de la garde du Roi, chevalier de Saint-Louis, et un lieutenant, Etienne-Joseph de Sénailhac, seigneur de Durestal, lequel, ayant appris que les habitants de la paroisse de Varennes voulaient le nommer Syndic pour l'année 1740, déclina cette marque de confiance, attendu que, comme officier, il était toujours au service du Roi. Une ordonnance du 4 décembre 1739, signée Boucher, intendant de Bordeaux, constate qu'il fut fait droit à ses observations

Branches issues du mariage de Alphonse de Sénailhac avec Agathe de Commarque :

1° Raymond, marié à Mlle de Lucy, dont :

A. Robert.

B. Evariste.

(1) La Vitrolle, maison noble, commune de Limeuil.

(2) Durestal, ancien repaire noble, commune de Cendrieux.

(3) Camblazac, ancien repaire noble, commune de Cendrieux.

(4) Vialard, ancien repaire noble, commune de St-Avit-du-Bugue.

(5) Malefou, commune de St-Avit-de-Vialard.

(6) Salibourne, commune du Coux, ancien repaire noble.

C. Marie.

2° Ludovic, marié à Mlle Lafont, de Marseille, dont un fils.

Autre branche formée par le frère d'Alphonse ci-dessus mentionné :

Raymond, marié à Mlle Ursule-Eveline de Galard de Béarn (1), dont :

A. Albéric, trappiste, mort pendant la guerre.

B. Arthur, marié à Mlle Nelly du Pin de Saint-Cyr, dont cinq filles.

C. Franceline, mariée à Etienne de Villars, officier supérieur en retraite.

DE SIORAC.

Page 473, ligne 8, au lieu de 1833, lire : 1339, et au dernier paragraphe de la page suivante, au lieu de **61me** de ligne, lire : **63me**.

DE TESSIÈRES.

Page 488, à la ligne 14 de la notice, au lieu de 1423, lire : 1433, et rectifier que *Jean de Tessières* n'était pas frère, mais simplement fondé de pouvoir de *Laure*. (Note de M. Huet.)

DE THIBAULT.

Ajouter aux seigneuries : *de Servanches*. La vicomté de ce nom (canton actuel de Saint-Aulaye), appartenait, depuis le milieu du XVIIe siècle, à une famille du parlement de Bordeaux, dont les armes étaient semblables à celles énoncées, mais avec le *parti* suivant : *d'azur à une bande d'argent accompagnée de deux étoiles du même*.

DE LA TOUR.

Page 495, n° 160, à la ligne 10, au lieu de *croissants*, lire *chevrons*.

---

(1) Eveline de Galard de Béarn était fille d'Emery Saint-Mars de Galard de Béarn et de Jeanne-Hélène de Bouilhac, veuve en premières noces du baron de Vassal de La Vassaldie, et sœur de la marquise de La Douze.

DE THOMASSON.

A la première ligne de la page 491, au lieu de : Cette famille a été *maintenue* dans sa noblesse, le *seize* décembre 1667 ; il faut lire : *six* décembre ; et aux alliances, lire : *Chasteigner de la Roche-Posay*, sans tenir compte de la virgule qui semble indiquer deux familles distinctes.

DE VERTHAMON.

Ligne 12, de la page 514 : au lieu de « *dans la Cité de Périgord* », lire « *dans la province de Périgord.* »

Jean et Pierre de Verthamon, écuyers, de la branche périgourdine et protestante de Bergerac, obtinrent, le 12 mai 1677, un arrêt de confirmation de noblesse, du Conseil d'État. La filiation, d'après cet arrêt, n'est pas conforme à celle donnée par Nadaud. (Archives de M. de Saint-Saud.)



Impr. de la Dordogne.

7 495 AA A 30

